

H33.T81913

Jackson Library -UNCG

c.1 v.1

NGUU

Turgot / uvres de Turgot et documents le con



3 0510 0675037.

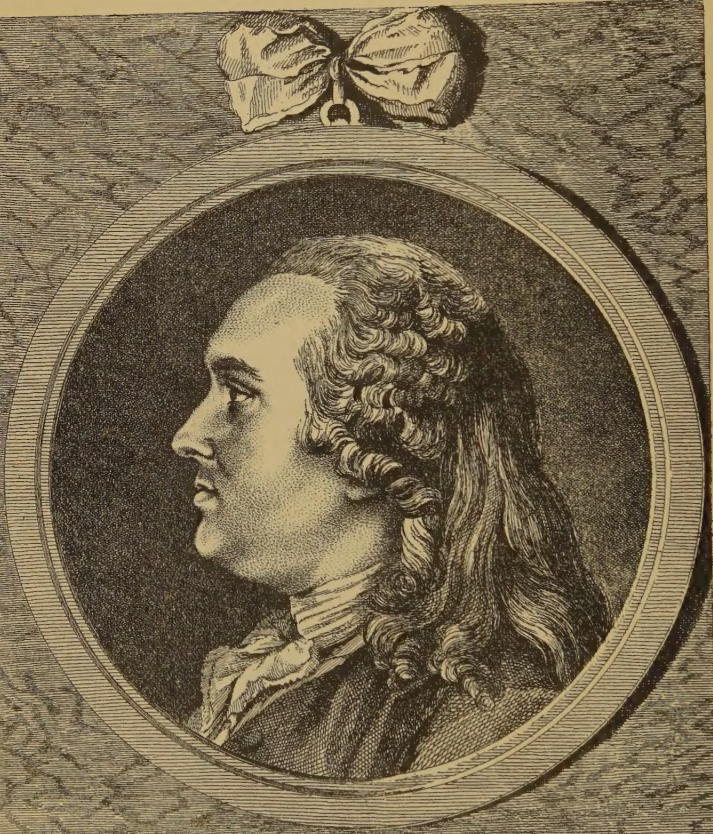
**The Woman's College
University of North Carolina**

**University of North Carolina at
Greensboro, North Carolina 27412**

Walter Clinton Jackson Library

Date Due

JUN 20 '79			
INTERLIBRARY LOAN			
Bel Hill, S.C.			
INTERLIBRARY LOAN			
Rock Hill, SC			
SEP 21 1984 X			
Interlibrary Loan			
Spartanburg, SC			
OCT 29 1996 J			
PRINTED IN U. S. A.		CAT. NO. 23233	



A · B · J · TURCOT

INTEND. DE LIMOGES

ŒUVRES
DE
TURGOT

ET
DOCUMENTS LE CONCERNANT

Avec Biographie et Notes

PAR
Gustave SCHELLE

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
MAISON FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1913

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

Vol I

~~308.1~~

~~T930~~

~~v.1~~

H

33

T8

1913

v.1

T 10V

PRÉFACE

Je dois, sur cette première page, exprimer ma gratitude aux bienveillants amis qui m'ont fourni les moyens de publier cette édition nouvelle des *Œuvres de Turgot*.

Il y a plus de vingt-cinq ans, mes occupations administratives me mirent en rapport avec l'un des arrière-petits-neveux de Turgot, Etienne Dubois de l'Estang, qui n'était alors que jeune inspecteur des Finances, attaché à l'administration centrale de son ministère, et qui est mort prématurément en 1909 inspecteur général, après une brillante et trop courte carrière.

Une collaboration qui n'a presque jamais été suspendue et qui a été quotidienne à certains moments de notre vie administrative et des vues communes sur beaucoup d'objets ont resserré peu à peu nos relations; des liens d'amitié les ont cimentées.

Etienne Dubois de l'Estang commença, en 1894, à utiliser, pour des travaux historiques, les papiers de Turgot que sa famille conservait au château de Lantheuil. Il songea plus encore à en tirer parti lorsqu'il devint propriétaire de cette belle résidence des Turgot de Saint-Clair à laquelle il a redonné bientôt un air de fraîcheur, avec l'aide éclairée de son frère, M. Louis Dubois de l'Estang, conseiller à la Cour des Comptes.

J'employais de mon côté les rares loisirs que me laissaient mes fonctions officielles à continuer les études que j'avais entreprises sur les économistes du XVIII^e siècle, en débutant par la publication d'un volume sur *Du Pont de Nemours et l'École physiocratique*. S'occuper de Du Pont de Nemours, c'était s'occuper de Turgot; les noms de ces deux hommes de bien ne

sauraient être séparés. J'avais eu d'ailleurs, pour la préparation de mon premier ouvrage, communication des lettres que Turgot avait adressées pendant un quart de siècle à son jeune ami et j'avais eu le bonheur d'entretenir depuis lors avec le descendant de ce dernier, M. le colonel Du Pont de Nemours, sénateur des Etats-Unis, des relations affectueuses. Un jour, il m'a été donné de mettre la main de l'arrière-petit-fils de l'ancien Constituant dans celle de l'arrière-petit-neveu du ministre de Louis XVI ; par ce geste fut évoqué tout un passé, le passé que j'étudiais et que j'aimais.

On ne s'étonnera pas dès lors qu'Etienne Dubois de l'Estang et moi ayons pensé à préparer une édition nouvelle des *Œuvres de Turgot*. Nous nous étions partagé ce gros labeur ; nous avions déjà, chacun de notre côté, réuni des documents quand la mort est venue frapper, presque subitement, l'homme exquis et l'ami charmant avec qui je travaillais.

J'ai dû poursuivre seul, et non sans tristesse, la tâche ébauchée. Si je l'ai menée à son terme, c'est grâce à M. Louis Dubois de l'Estang, aujourd'hui Conseiller-maitre, qui non seulement a mis les archives du château de Lantheuil à mon entière disposition, mais a tenu à assurer l'exécution matérielle du projet auquel son frère avait songé. Tous ceux qui ont de l'attachement pour la science et pour nos gloires nationales lui doivent, avec moi, de la reconnaissance.

Nous devons aussi savoir grand gré à M. le colonel Du Pont de Nemours d'avoir bien voulu autoriser la publication dans cette édition des lettres inédites que j'avais précédemment consultées.

Gustave SCHELLE.

TURGOT

SA VIE ET SES ŒUVRES

TURGOT ÉTUDIANT ET MAGISTRAT (JUSQU'EN 1761)

I. — LES ÉDITIONS DES ŒUVRES DE TURGOT

Les premières biographies de Turgot : Du Pont de Nemours, Dupuy, Condorcet. — *Œuvres de Turgot* : Editions de Du Pont de Nemours et de Daire et Dussard ; inexactitudes des textes ; lacunes dans ces éditions. — Documents anciens et nouveaux. — Archives nationales et autres ; archives du château de Lantheuil ; journal de l'abbé de Véri ; lettres de Turgot à Du Pont de Nemours.

Du Pont de Nemours a été pendant longtemps l'historien unique, ou à peu près, de Turgot. Ses *Mémoires sur la vie et les ouvrages de M. Turgot* (1), rédigés en 1781-1782, sont la source où ont puisé la plupart des biographes, à commencer par Dupuy, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, pour l'*Éloge historique* qu'il lut devant cette compagnie, dans la séance d'après Pâques 1782. C'est ce qui résulte d'une note mise par Du Pont en tête de son livre et ainsi conçue :

« Ces *Mémoires* ont été rédigés pour servir de matériaux à l'*Eloge historique* que M. Dupuy a prononcé l'année dernière... Les formes oratoires et les bornes prescrites à son travail ayant forcé cet académicien estimable de passer entièrement sous silence une grande partie des faits dont il avait fallu l'ins-

(1) Philadelphie (Paris), 1782.

truire..., on a cru devoir assurer par l'impression la conservation du manuscrit dans lequel ils avaient été recueillis et mis en ordre. » (1)

Le travail de Du Pont avait été entrepris à la demande de la famille du contrôleur général représentée par le marquis Turgot, plus connu sous le titre de Chevalier qu'il avait longtemps porté, et par la duchesse de Saint-Aignan.

Du Pont avait été le familier de Turgot pendant vingt ans, son collaborateur au pouvoir, son confident dans la retraite; il avait un logement chez son ami; il eut sous les yeux les papiers du défunt qu'au préalable avait dépouillés Malesherbes. Ses *Mémoires*, sauf sur les points où les réticences étaient obligées en raison des circonstances, sont d'une remarquable exactitude.

Condorcet les a suivis, comme les avait suivis Dupuy, pour écrire la *Vie de Turgot* qu'il publia en 1786. Le savant académicien aurait fait plus tôt l'éloge du Contrôleur général si, par un singulier caprice du sort, ses fonctions de secrétaire perpétuel à l'Académie des Sciences ne l'avaient contraint à s'occuper auparavant de l'éloge de Maurepas, doyen de cette Académie (2). En composant la *Vie de Turgot*, Condorcet ne songea point à faire un ouvrage d'histoire; il voulut montrer en Turgot le *philosophe*, ce qu'il avait déjà fait incidemment dans quelques passages de sa *Vie de Voltaire*.

En dehors de ses *Mémoires*, Du Pont a, dans des opuscules, réfuté des assertions de divers auteurs sur Turgot; il a, en tant qu'imprimeur ou libraire, publié, sous la Révolution, des manuscrits du ministre de Louis XVI; il a reparlé de lui dans des *Mémoires* auto-biographiques qu'il a écrits sous la Terreur et qui ont été imprimés récemment (3).

Lui seul était en situation de pouvoir rassembler les écrits épars de son ami et surtout d'en expliquer les origines. En don-

(1) *Avis de l'éditeur.*

(2) Condorcet se tira avec adresse de cette tâche ingrate en 1782. « Nous ne nous arrêterons pas, dit-il en parlant du deuxième ministère de Maurepas, sur cette dernière partie de sa vie. On ne peut louer que ce qu'il est permis de juger. Qui pourrait se croire assez instruit pour se prononcer sur la conduite d'un ministre contemporain ».

(3) *L'Enfance et la Jeunesse de Du Pont de Nemours par lui-même*, 1906 (non mis dans le commerce).

nant au public, de 1807 à 1811, son édition des *Œuvres de Turgot* en neuf volumes, il a élevé un monument durable à la gloire du ministre réformateur et a opposé les plus beaux travaux de l'économie politique libérale aux actes du césarisme momentanément triomphant.

Dans le premier volume, qui parut le dernier, il a reproduit, presque sans additions, ses *Mémoires* de 1781-1782; dans les autres volumes, il a accompagné les documents y insérés d'une foule de notes sans lesquelles il serait presque impossible aujourd'hui de retrouver la trace de certains faits.

Depuis lors, sous le règne de Louis-Philippe, a paru par les soins d'Eugène Daire et d'Hippolyte Dussard, et pour la *Collection des Grands Économistes*, une seconde édition des *Œuvres de Turgot*. A dire vrai, elle diffère fort peu de celle de Du Pont. Un certain nombre de lettres, tirées d'ouvrages imprimés ou jusque-là inédites, y ont été ajoutées. Quant aux textes, ils ont été pris tels quels dans la première édition, sans nulle revision, et en les classant non plus dans l'ordre chronologique, mais par ordre de matières, ce qui n'était pas très heureux pour des documents ayant pour la plupart une valeur historique.

La revision des textes aurait été pourtant fort utile. J'ai signalé, il y a longtemps déjà (1), que le texte du principal ouvrage de Turgot : les *Réflexions sur la formation et la distribution des Richesses*, tel que l'a donné Du Pont et tel que l'ont donné après lui Daire et Dussard est inexact, dans des passages importants. Sur mes indications, le texte vrai a été rétabli en 1889 par Robineau, dans un volume de la *Petite Bibliothèque économique* (2).

Dans une autre étude (3), dont la présente publication est la suite et le développement, j'ai montré que l'un des discours de Turgot en Sorbonne a été fortement modifié, plus fortement que les explications de l'éditeur Du Pont le laissaient supposer. J'ai cru pouvoir affirmer en même temps que le *Conciliateur*, mis dans les *Œuvres de Turgot* sous son nom, n'est pas de lui. J'ai

(1) *Journal des Economistes* du 15 juillet 1883.

(2) *Turgot, administration et œuvres économiques*.

(3) *Turgot*, par G. Schelle, in-18, 1909 (F. Alcan).

constaté depuis lors, en me reportant aux éditions originales des écrits du contrôleur général publiés de son vivant et surtout en dépouillant les nombreux manuscrits conservés au château de Lantheuil, qu'il y avait à opérer dans ces *Œuvres* un grand nombre d'autres rectifications, moins importantes toutefois.

Les éditions des *Œuvres de Turgot* sont au surplus complètement épuisées et seraient insuffisantes aujourd'hui en raison des lacunes qu'elles présentent.

Du Pont de Nemours, et Daire et Dussard, n'ont pas connu un grand nombre de lettres de Turgot et de documents le concernant.

Des lettres à Daniel Trudaine (1) et à son fils Trudaine de Montigny ont été tirées des Archives du ministère des Travaux publics et insérées en 1862 dans les *Etudes historiques de E.J.M. Vignon, sur l'Administration des voies publiques en France*.

La *Correspondance de Turgot et de Condorcet*, déjà comprise en partie dans les *Œuvres* de ce dernier, a été rééditée par M. Ch. Henry en 1883. On peut aujourd'hui la compléter, grâce à la publication qu'a faite M. Kniess de la *Correspondance du Margrave de Bade avec le marquis de Mirabeau et avec Du Pont* (2), par les lettres de Turgot sur la *justice criminelle* que l'on croyait perdues.

Dans des ouvrages spécialement consacrés à Turgot, dans ceux notamment de d'Hugues, de M. Foncin, de M. Neymarck, de Léon Say, de M. Lafarge, sont des lettres provenant soit des Archives nationales, soit d'archives départementales ou communales, soit enfin des Archives du château de Lantheuil dont il sera reparlé plus loin.

Dans bien des ouvrages, même anciens, dans des journaux ou correspondances du temps de Turgot, dans les *Mémoires* de Soulavie, etc., sont d'autres lettres et documents que les premiers éditeurs ont ignorés ou ont négligés.

Quant aux pièces inédites, elles ne sont ni moins nombreuses ni moins importantes.

(1) Voir au deuxième volume : *Les Amis de Turgot*.

(2) *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont*, Heidelberg, 1892.

Aux Archives nationales, aux Archives du ministère des Affaires étrangères, dans plusieurs archives départementales, surtout dans celles de la Haute-Vienne (1), de la Corrèze et du Calvados, dans des archives municipales, telles que celles de Brive, sont une foule de lettres non encore publiées (2).

Beaucoup d'entre elles sont des dépêches administratives préparées par des secrétaires ou par des bureaux, mais Turgot a presque toujours marqué de sa note personnelle les papiers qu'il a signés. Tantôt il ajoutait un post-scriptum sur l'expédition, tantôt il en corrigeait la minute. La présente édition contient, ou des extraits de ces lettres, ou des indications sommaires à leur sujet.

Dans une collection d'œuvres d'un homme illustre doivent être signalés tous les documents dont l'existence est connue ; c'est un travail pénible pour l'éditeur, mais c'est beaucoup de temps épargné aux chercheurs futurs. Pour Turgot surtout, administrateur et homme d'Etat, philosophe et économiste, une édition de ses œuvres ne peut être un recueil d'écrits purement

(1) A Limoges, se trouvait en particulier un manuscrit inédit de *Quesnay, sur les impôts*, avec des notes de Turgot ; je l'ai publié récemment dans la *Revue de l'Histoire des Doctrines économiques*.

(2) Du Pont a dit, dans son édition, à propos des travaux de Turgot, intendant de Limoges (IV, 1.) :

« Nous sommes loin d'avoir tout ce qui est sorti de sa plume durant cette belle époque de sa vie. Trois de ses *Lettres sur le Commerce des grains* étaient déjà perdues lorsqu'il est mort. Le recueil intéressant des *Circulaires* qu'il a écrites à ses subdélégués, aux Commissaires des tailles, aux Officiers de justice, aux Curés de la province, et qu'il appelait ses *Œuvres limousines* a été mutilé ; plusieurs pièces en ont été dispersées durant les orages de la Révolution... Une de celles aux Commissaires des tailles, dont nous avons transcrit un touchant passage dans les *Mémoires sur sa vie*, a été égarée. Celles relatives à la suppression de la corvée des chemins et qui nous avaient fait verser de si douces larmes, manquent entièrement. »

Et ailleurs (V, 365) :

« Les minutes ont été dispersées ou lacérées dans les bureaux de l'Intendance lors de la Révolution. »

Beaucoup des lettres que Du Pont croyait perdues existent dans les dépôts publics ; toutetois quelques-unes de celles que d'Hugues a vues aux archives de l'Intendance de Limoges ont disparu. Quant aux *trois lettres sur le commerce des grains*, nous ne les avons trouvées nulle part. Les papiers de Turgot ne renferment non plus aucune trace de la correspondance qu'il a échangée, dit-on, avec Adam Smith.

littéraires ou scientifiques ; elle doit être aussi un recueil historique.

Pour bien indiquer le point de vue auquel nous nous sommes placé, au titre *Œuvres de Turgot* adopté par les précédents éditeurs, nous avons ajouté « *et Documents le concernant* ».

Les Archives du château de Lantheuil sont la source la plus précieuse dans laquelle il a été puisé. Les papiers de Turgot n'ont pas tous été perdus ; sa famille en a conservé un très grand nombre qui sont aujourd'hui dans l'ancienne résidence des Turgot de Saint-Clair, passée ensuite aux descendants du Chevalier, puis marquis Turgot. Malesherbes, appelé le premier à examiner ces papiers, en avait fait un classement très sommaire qui ne pouvait être respecté et qui n'existe plus aujourd'hui. Se trouvent à Lantheuil :

1° Les minutes ou les copies qui ont servi à Du Pont de Nemours pour composer son édition des *Œuvres de Turgot*.

2° Des manuscrits que Du Pont n'a pas connus ou n'a pas voulu publier : écrits de jeunesse ; documents secrets qui auraient pu être faussement interprétés, etc ; notamment des *lettres à l'abbé Terray sur la disette du Limousin* qui sont comme le préliminaire des fameuses lettres adressées au même abbé sur le commerce des grains.

3° Des pièces officielles relatives aux emplois qu'occupa successivement Turgot ;

4° Des minutes de lettres à différents personnages ;

5° Des lettres adressées à Turgot par Louis XVI, par des membres de la famille royale, par des ministres, par des personnages célèbres, tels que Hume, Voltaire, Diderot, etc.

Déjà feu Etienne Dubois de l'Estang, a tiré de cette belle collection des pièces de premier ordre (1).

(1) *Turgot et la famille Royale*, 1894 (Association française pour l'avancement des Sciences) et Discours à la Séance de la *Société d'économie politique* du 5 mars 1906.

Dans sa première étude, Dubois de l'Estang a fait connaître que les papiers de Turgot ont successivement fait le voyage de Paris à Bons (Calvados), de Bons à Mondeville, de Mondeville à Lantheuil où ils sont venus rejoindre les archives des Turgot de Saint-Clair. « Il n'y a guère qu'une douzaine d'années, a-t-il dit, qu'ils ont été extraits des caisses où ils étaient renfermés et leur classement laisse encore beaucoup à désirer.

« Du Pont de Nemours, dans le septième volume de son édition des *Œuvres*

Réunir et vérifier des textes, ne suffisait pas encore pour préparer une édition nouvelle des *Œuvres* du ministre de Louis XVI. Il était indispensable de procéder à une revision de son histoire.

Beaucoup de faits concernant Turgot ont été dénaturés par l'esprit de parti. Des légendes sont encore à détruire, des exagérations à atténuer, des mensonges à dévoiler. Ce ne sont pas fort heureusement les documents qui manquent pour y parvenir, en dehors même de ceux qui viennent d'être énumérés.

Je citerai d'abord les *lettres de Turgot à Du Pont de Nemours* qui vont, presque sans solution de continuité, de 1763 à 1781 et qui, je l'ai dit plus haut, grâce à la bienveillance affectueuse du colonel Du Pont de Nemours, sénateur des Etats-Unis, figurent dans cette édition (1).

Je citerai aussi le *Journal inédit de l'abbé de Véri*, qui est d'un intérêt capital pour l'histoire du ministère de Turgot et dans lequel se trouve la fameuse lettre de Turgot au Roi, où il est question de Charles I^{er} et de Charles IX et que de Larcy a fait connaître pour la première fois dans un article du *Correspondant* de 1868.

Sans entrer dans plus de détails, je me suis efforcé de ne rien négliger pour permettre aux lecteurs sincères de juger impartialement les actes de Turgot et pour se rendre compte de l'importance des services qu'il a rendus à sa patrie et à l'humanité.

L'édition formera cinq volumes : le premier est relatif à Tur-

de Turgot (p. 316), parle des « papiers que M. de Malesherbes a cru devoir « brûler dans la nuit qui suivit la mort de M. Turgot, parce que la famille « avait craint qu'ils ne fussent enlevés par ordre ministériel, comme il était « arrivé au décès de quelques autres anciens ministres ». L'exactitude ordinaire de Du Pont est ici en défaut. On ne procéda point avec cette précipitation. Les papiers de Turgot furent communiqués à Malesherbes qui les examina chez lui et les rendit au marquis Turgot dix-huit jours après la mort de son frère, le 6 avril 1781. Il ne paraît pas d'ailleurs que le gouvernement ait songé à saisir les papiers de l'ancien contrôleur général. »

(1) Les premières seront dans le second volume; les autres, en plus grand nombre, dans les volumes suivants. Je n'ai pu avoir communication des *lettres de Turgot à la duchesse d'Enville*, dont M. Georges Villain, dans un rapport sur la sépulture des Turgot, a donné de courts extraits, mais j'ai des raisons de penser que ces lettres, écrites par Turgot, malade, dans les dernières années de sa vie, à une amie malade comme lui, n'ont qu'un médiocre intérêt.

got étudiant et à Turgot magistrat ; les deux suivants à Turgot intendant de Limoges et économiste ; les derniers à Turgot ministre.

II. — LA FAMILLE TURGOT

Turgot parisien. — Ses diverses habitations à Paris. — Origines de sa famille. — Les seigneurs de la Bionnière. — Les seigneurs des Tourailles ; Claude Turgot et Monchrestien de Vasteville. — Les Turgot de Saint-Clair ; Marc-Antoine Turgot et la *Dîme Royale* de Vauban. — Le rameau des Sousmont. — Michel-Etienne Turgot, Prévôt des Marchands. — M^{me} Turgot mère. — Les enfants du Prévôt : la duchesse de Saint-Aignan ; le Président à mortier, Michel-Jacques ; le Chevalier, puis marquis, Etienne-François Turgot ; la descendance de ce dernier. — Les terres ayant appartenu aux Turgot.

Turgot est né à Paris en mai 1727. Il a passé son enfance et sa jeunesse à Paris ; il y est revenu chaque année quand il fut intendant de Limoges ; il est mort à Paris. Ses restes reposent, avec ceux de son père et ceux d'autres Turgot, dans la Chapelle de l'hôpital Laënnec, autrefois l'hospice des Incurables, dont sa famille avait été la bienfaitrice. Des légendes s'étaient formées au sujet de sa sépulture ; M. Neymarck (1) les a détruites ; les recherches opérées dans la Chapelle de l'hôpital depuis la publication de son ouvrage lui ont donné pleinement raison (2).

La maison où est né Turgot était située dans une des rues les moins fréquentées du quartier des Enfants-Rouges, la rue Portefoin (3). C'était probablement l'hôtel entre cour et jardin que l'on voyait encore, il y a quelques années, au numéro 12,

(1) *Turgot et ses doctrines.*

(2) Des travaux de consolidation ont été faits ensuite dans cette chapelle.

(3) Turgot logea rue Portefoin jusqu'à la mort de sa mère ; l'hôtel passa ensuite à son frère aîné et, à la mort de celui-ci, sortit de la famille. Turgot loua alors un appartement rue de la Chaise, où, en 1772, il installa son secrétaire Caillard. En 1774, il faisait adresser sa correspondance chez M^{me} Blondel qui demeurait rue de Varenne, en face l'hôtel Matignon, c'est-à-dire en face de l'ancien couvent du Sacré-Cœur.

Lorsqu'il quitta le Contrôle général, rue Neuve-des-Petits-Champs, il

et dont le délabrement ne permettait plus guère d'apprécier l'élégance primitive. Sur l'emplacement a été édiflée une maison de rapport ayant sa façade sur la rue de Bretagne, autrefois rue de la Corderie.

Les Turgot s'étaient installés dans cet hôtel au commencement du xvii^e siècle.

Ils étaient d'antique noblesse normande, « d'une noblesse si antique et si illustre, dit Monthyon, qu'il en existait peu de pareille dans la magistrature ». Leur généalogie est régulièrement établie depuis le commencement du xv^e siècle et presque complètement depuis le xi^e. Ils ne s'étaient pas poussés à la Cour et aucun d'eux n'avait occupé de hautes places; mais quelques-uns s'étaient distingués dans l'épée et dans l'église, surtout dans l'administration et dans la magistrature.

Etienne Dubois de l'Estang (1) a relaté comme suit les premières traditions que l'on possède sur les ancêtres de Turgot :

« Les Turgot étaient véritablement Normands au sens étymologique du mot. Comme Rollon et ses compagnons, ils étaient probablement de race scandinave et, quand ils vinrent s'établir en Bretagne, puis en Normandie, à l'époque des Croisades, ils arrivaient d'Écosse où ils étaient fixés depuis plusieurs siècles. Leur nom même paraît révéler leur origine septentrionale. » Il signifie le Dieu *Thor-Got* dans la langue des conquérants du Nord, a dit Condorcet.

« Des biographes complaisants ont compté au nombre des antiques illustrations de la famille un certain roi *Togut* qui aurait régné sur le Danemark plus de 1.000 ans avant notre ère et un pieux évêque qui fut premier ministre de Malcolm III, roi d'Ecosse au commencement du xii^e siècle, et qui, après avoir conquis de son vivant une haute réputation par son savoir, son éloquence et ses vertus, fut canonisé sous le nom de Saint-Turgot. » Sa fête, d'après Du Pont de Nemours, se trouvait

descendit momentanément chez l'abbé de Véri, puis se rendit à La Roche-Guyon chez la duchesse d'Enville. Il loua ensuite un hôtel rue de l'Université. Enfin il acheta rue de Bourbon (121, rue de Lille et rue de l'Université, près de la rue Courty), un autre hôtel où il habita en 1780-1781; c'est là qu'il mourut. Une plaque discrète posée dans ces dernières années, rue de l'Université, sur le mur du jardin de l'hôtel, rappelle cet événement. L'hôtel est masqué, rue de Lille, par une maison de rapport.

(1) *Turgot et la famille Royale.*

dans les calendriers anglais le 14 septembre et dans les écos-sais, le 22 octobre.

Les premiers Turgot que l'histoire connaisse, avant l'établissement d'une généalogie régulière, étaient seigneurs de la Bionnière en Bretagne. L'hôtel-Dieu de Condé-sur-Noireau aurait été fondé par l'un d'eux, Guillaume Turgot ; mais, on ne s'accorde pas sur la date de la fondation ; les uns la placent en 1281, les autres la font remonter jusqu'à 1150 et cette fondation devait être peu considérable, car il n'en reste aucune trace dans la petite ville de Condé.

« Les ancêtres de Turgot étaient comme lui-même, dit encore E. Dubois de l'Etang, des gens de mœurs simples. Ils n'attachaient qu'une médiocre importance à ces souvenirs plus ou moins légendaires et leurs papiers de famille n'affichent pas des prétentions nobiliaires exagérées. »

Le dernier seigneur de la Bionnière, Jean, épousa, vers 1445, la fille unique du seigneur des Tourailles, du vicomté de Falaise (1). Il fut reconnu noble d'ancienne extraction et maintenu dans sa noblesse par les commissaires du roi Louis XI, députés pour le fait des francs-fiefs, le 5 juin 1473, après enquête des juges de l'élection de Falaise.

Par le mariage de Jean, le château des Tourailles passa aux Turgot. Il est toujours debout et en bon état, mais il est depuis longtemps sorti de la famille (2).

« A un quart de lieue du château, dit Étienne Dubois de

(1) Elle était veuve en 1503.

(2) Voici la description qui en est donnée dans un acte du XVIII^e siècle :

« Le logis principal était par derrière flanqué de deux tours ; deux pavil-lons étaient placés aux deux angles de l'enceinte et, dans la cour du manoir, se voyaient deux jets d'eau de belle hauteur. Cette cour était fermée par des murs et des douves. Un pont-levis faisait face à l'avenue. Un second pont-levis donnait accès au jardin où il y avait également un jet d'eau de 15 pieds de hauteur et une grande allée servant de promenoir. »

Terres ayant appartenu aux Turgot. — Les terres que possédèrent les Turgot en Normandie étaient situées dans les localités ci-après :

1^o *Les Tourailles*, commune des Tourailles (Orne, canton d'Athis). Dans cette commune est la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance qui est un lieu de pèlerinage.

2^o *Sousmont et Bons* (Calvados, commune de Sousmont Saint-Quentin, canton de Falaise).

Le corps principal du château de Bons a été démoli pendant la Révolution. Ce nom de Bons avait, d'après Du Pont, donné naissance à un jeu de

l'Estang, on voyait encore, il y a quelques années les bâtiments d'une ancienne hôtellerie à l'enseigne de Saint-Martin. Cet humble logis avait été en 1621 le théâtre d'un drame dont les deux principaux acteurs étaient Claude Turgot, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et Antoine de Montchrestien de Vasteville, qui en 1615 avait dédié au Roi et à la Reine-mère un gros volume intitulé : *Traité de l'Économie politique* et où il était parlé de tout, même par endroits d'économie politique.

« Ce Montchrestien, fils d'un apothicaire de Falaise, était un

mots : « soit qu'il ait eu pour origine l'opinion qu'on avait des propriétaires, soit que le seul rapport de ce nom avec les qualités qu'ils montraient ait frappé les esprits, il est commun parmi le peuple du pays de dire : *Les Bons Turgot, je vais aux Bons Turgot.* »

Le marquisat de Sousmont comprenait encore les terres d'Ussy et Potigny (Calvados, canton et arrondissement de Falaise), et celles de Périers, Mondeville et Brucourt (Calvados, arrondissement de Pont-l'Évêque, canton de Dozulé). De là, le nom de Turgot de Brucourt que Turgot porta dans sa jeunesse.

Le Château de Mondeville a été longtemps habité par les Turgot : Anne-Michel-Etienne Turgot, écuyer de la reine Hortense, y mourut en 1840.

3^e Mesnil-Gondoin (Orne, arrondissement d'Argenton, canton de Putanges).

4^e Lantheuil (Calvados, canton de Creully) était la propriété des seigneurs de Saint-Clair. Elle a été léguée en 1827, au marquis Turgot, qui fut ministre des Affaires Étrangères, par M^{me} de Boisgelin, née Turgot, dernière descendante de la branche des Saint-Clair. « C'est là, dit E. Dubois de l'Estang, qu'ont été réunis successivement tous les souvenirs qui se rattachent à l'histoire du nom. Le château date du règne de Louis XIII ; sa large façade grise percée de nombreuses fenêtres et sa haute toiture coupée par un pavillon central lui donnent un aspect sévère et imposant ». Dans une lettre du 9 août 1749, le Prévôt des Marchands en parle en ces termes à son fils le Chevalier :

« Ce château n'est qu'à deux lieues et demi de la Délivrande¹, à une lieue et demi de la mer, à trois lieues de Bayeux et à pareille distance de Caen². Il est beau et commode, mais il est dans un fond. Il y a dans la cour un jet d'eau qui va sans cesse. Le cousin y a fait faire de magnifiques terrasses pour gagner plus commodément le haut de la montagne qui forme une plaine admirable dans laquelle sont trois avenues de huit cent toises de longueur chacune qui font le berceau. »

Sartrouville (Seine-et-Oise, Canton d'Argenteuil). Il résulte des recherches de M. Foullon ancien maire de Sartrouville, confirmées par les dossiers de Lantheuil, que la famille Turgot, avait dans cette localité pour maison de campagne l'immeuble occupé maintenant par la mairie. Le Prévôt des marchands vendit cet immeuble le 7 mai 1727, trois jours avant la naissance du futur contrôleur général.

¹ Pèlerinage très fréquenté.

² En réalité, 16 kilomètres de Bayeux et 18 de Caen.

vrai héros de roman. Poète par goût, avocat par occasion, industriel par nécessité, batailleur par tempérament, il avait composé des tragédies et des églogues, gagné des procès et conquis la main d'une de ses clientes, fabriqué des outils d'acier et peut-être de la fausse monnaie, soutenu deux duels, dont l'un, mortel à son adversaire, l'avait contraint à chercher un refuge en Angleterre.

« Puis, l'idée lui était venue de se faire huguenot. Après avoir agité le pays de Gien et de Sancerre, il s'était rendu à l'assemblée de La Rochelle et avait promis de tenter en Basse-Normandie une diversion en faveur des religionnaires.

« Pendant près de deux mois, il avait parcouru le pays, déjouant la surveillance du gouverneur, recrutant des combattants et leur donnant rendez-vous pour le 11 octobre dans la forêt d'Andaine. Le 7 au soir, il s'arrête avec ses partisans à l'auberge des Tourailles qui appartenait à Claude Turgot. Les propos qu'il tient à souper éveillent les soupçons de l'hôte qui court avertir son maître. Celui-ci rassemble à la hâte quelques hommes d'armes et vient cerner l'hôtellerie. Sommé de se faire connaître, Montchrestien déclare un faux nom et cherche à se frayer une issue par les armes. Mais, au moment où il descend dans la salle basse, il tombe frappé de deux coups de pertuisane et d'un coup de pistolet. Privée de son chef, la sédition était étouffée dans son germe.

« L'affaire fit du bruit en son temps ; Malherbe qui se trouvait à Caen en parle dans deux lettres à son ami Pioresc. Des félicitations furent adressées à Claude Turgot par le lieutenant général Matignon, par le premier Président du Parlement de Rouen, et Louis XIII lui marqua sa satisfaction par une lettre écrite de son camp devant Montauban (1).

« Il existe au château de Lantheuil un portrait malheureusement médiocre de Claude Turgot. La physionomie du personnage respire la force, la santé et la bonne humeur, et pourtant, l'un des angles du tableau porte en grosses lettres cette étrange et énigmatique inscription :

« 1618. *Ætatis 28. Strangulat inclusus dolor* ».

(1) Ces détails ont été empruntés à l'*Histoire du canton d'Athis*, par Laferrière. La pierre tombale de Claude Turgot a été retrouvée au château des Tourailles ; l'épithaphe latine rappelle le service qu'il avait rendu au Roi en octobre 1621.

M. Georges Villain, à l'occasion des fouilles opérées dans la chapelle de l'hôpital Laënnec pour retrouver les cendres de Turgot, a dressé un tableau généalogique de sa famille (1).

Il en résulte que Jean Turgot, seigneur de la Bionnière qui, par son mariage, était devenu seigneur des Tourailles, a eu pour fils un Pierre Turgot (mort en 1508) et deux autres fils n'ayant pas eu de postérité.

Ce Pierre Turgot eut trois fils dont Guillaume Turgot, et celui-ci eut vingt-deux enfants, dont dix fils, parvenus à l'âge d'homme ; Guillaume mourut en 1541 et fut enterré dans l'église des Tourailles. Deux de ses fils acquirent quelque renommée : Louis Turgot, fut conseiller au présidial de Caen et maître des requêtes ordinaire du duc François d'Alençon en 1568 ; son frère, Turgot de Mondeville, curé des Tourailles, puis proviseur au collège d'Harcourt, mort en 1621, fut un professeur de philosophie distingué (2).

Au xvr^e siècle, la famille se divisa en plusieurs branches. La branche aînée, celle des Tourailles, dont fit partie Claude Turgot, le vainqueur de Montchrestien de Vasteville, s'éteignit en 1753 par la mort du dernier mâle.

La branche cadette, celle des Turgot de Saint-Clair, se forma, après Louis Turgot, par Antoine Turgot, avocat au Parlement de Normandie, mort en février 1616. Elle compta un grand nombre de magistrats. L'aîné des fils d'Antoine, Jacques Turgot, conseiller du roi et commissaire des enquêtes à Rouen (1616), maître des requêtes (1618), conseiller d'État et des finances (1619), intendant de plusieurs provinces et en dernier lieu de la Normandie, puis président à mortier à Rouen, décédé le 23 mai 1659, fut un poète estimé en même temps qu'un savant jurisconsulte ; il est le premier des Turgot qui vint vivre à Paris et fut l'un des bienfaiteurs de l'hospice des Incurables où il a été enterré. Comme président de la noblesse de Normandie, dont il fut député

(1) En utilisant les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, les Archives départementales de la Seine, les Archives de l'état civil de Paris, celles du village de Bons, une généalogie manuscrite dressée en 1775 par Gastelier de Latour, auteur de l'*Armorial des Etats du Languedoc*, et des renseignements fournis par MM. Dubois de l'Etang. Nous avons rectifié quelques détails.

(2) Son éloge en forme d'épithaphe a été imprimé en un in-folio.

deux fois, il eut, aux Etats généraux de 1614, dit Du Pont, la plus grande part aux représentations énergiques que firent ces Etats sur plusieurs sujets, notamment sur la concession que le comte de Soissons avait obtenue des terres vagues de la province.

Son frère, Nicolas, fut Président à mortier au Parlement de Rouen en 1633.

La descendance de Jacques Turgot est encore à signaler. Son fils aîné, appelé Jacques aussi, succéda à son oncle Nicolas en 1659 dans les fonctions de Président à mortier.

Le second fils, Antoine Turgot, fut maître des requêtes en 1667 et désigné pour l'intendance de Limoges en 1671, comme on le verra plus loin. Dans la vie de l'un des enfants de ce dernier, Marc-Antoine Turgot de Saint-Clair, un fait est à rapporter ; il est relatif à la *Dîme royale*, de Vauban.

Ce petit ouvrage était écrit au commencement de 1699, mais n'avait pas alors été publié. C'est dans les premiers jours de 1707 que, retiré à Paris et réduit à l'inaction par ses infirmités, le maréchal de Vauban résolut de le faire imprimer pour en distribuer quelques exemplaires à ses amis. Il chargea son secrétaire de s'entendre avec un imprimeur, de Rouen probablement, et fit entrer les brochures à Paris dans son carrosse. L'effet produit par la *Dîme Royale* fut considérable. On demanda la Bastille pour l'auteur et le bourreau pour le livre. Le ministre se borna à déférer le livre à la section du Conseil du Roi, dite Conseil privé, à laquelle on adjoignit pour la circonstance le contrôleur général des Finances et un certain nombre d'intendants sur lesquels on pouvait compter.

Sans discussion, la section enregistra un arrêt de condamnation qu'avait préparé Pontchartrain ; un Turgot le signa. Quel était-il ?

Deux magistrats en fonctions portaient le nom de Turgot ; l'un Turgot de Sousmont, intendant à Tours, était le grand-père du futur contrôleur général. L'autre était Marc-Antoine Turgot, maître des requêtes de 1700 à 1709 et, depuis lors, intendant dans plusieurs généralités. Selon toutes probabilités, c'est ce dernier, dont Saint-Simon parle en termes peu obligeants, qui mit sa signature sur l'arrêt que Pontchartrain avait préparé (1).

(1) En voici la teneur :

« Sur ce qui a été représenté au Roi en son Conseil, il se débite à Paris

S'il est curieux de savoir qu'un Turgot combattit et vainquit l'auteur du premier prétendu traité d'économie politique, il ne l'est pas moins de constater qu'un autre Turgot fut le rapporteur officiel d'un arrêt qui condamna et affligea profondément un grand citoyen, encore vénéré par les économistes.

Saint Simon regardait, au contraire, comme « un très bon et très honnête homme », un frère aîné de Marc-Antoine, Dominique Barnabé (1667-1727), qui fut aumônier du Roi (1694), agent du clergé de France, évêque de Séez (1710), et premier aumônier d'une célèbre pécheresse, la duchesse de Berry (1711).

Après Marc-Antoine Turgot, on trouve dans la branche des Turgot de Saint-Clair : Benoit-Antoine Turgot, conseiller au Parlement de Paris, dont les fils sont morts prématurément, le dernier en 1752, et dont la fille, la comtesse de Boisgelin, mourut en 1827. Cette branche des Turgot fut alors complètement éteinte.

Dans la troisième branche, celle des Sousmont, figure d'abord le fils du premier Jacques Turgot (1592-1659), Dominique Turgot (1630-1670), qui fut maître des requêtes en 1667, puis intendant de Touraine et qui mourut en 1670, n'ayant que quarante ans. Il fut inhumé aux Incurables.

Vient ensuite le fils de ce dernier, Jacques-Etienne Turgot (1670-1722), né posthume, maître des requêtes en 1690, intendant de Metz en 1697, de Tours en 1704, de Moulins en 1710. Il mourut à l'âge de cinquante et un ans. Il avait épousé une Le Peletier de Souzy, nièce du Ministre de Louis XIV. Le Peletier de Souzy, successivement avocat au Châtelet, conseiller au Parlement, intendant des Finances, membre du Conseil de Régence, recevait chez lui les Boileau, les Dacier, et autres gens de lettres, ce qui lui avait valu, avec quelques poésies légères, d'entrer à l'Académie des Inscriptions. Il mourut goutteux,

un livre portant projet d'une *Dîme royale*, qui supprime la taille, etc., imprimé en 1707 sans dire en quel endroit et distribué sans permission, ni privilège, dans lequel il se trouve plusieurs choses contraires à l'ordre et à l'usage du royaume ; à quoi étant nécessaire de pourvoir ; ouï le rapport du sieur Turgot, le Roi en son Conseil, ordonne qu'il sera fait recherche dudit livre et que tous les exemplaires qui s'en trouveront seront saisis et confisqués et mis au pilon. Fait Sa Majesté défense à tout libraire d'en garder ni vendre aucun à peine d'interdiction ou de mille livres d'amende ».

(Léon Say, *Les Solutions démocratiques de la question des impôts*, I, 101.)

mais à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Sa femme descendait de Pierre Pithou, l'éditeur des *Lois des Wisigoths* (1).

Ainsi, deux Turgot furent successivement intendants de Moulins : le premier est l'aïeul du Contrôleur général ; le second, Marc-Antoine Turgot de Saint-Clair remplaça son cousin en 1713 (2). On a dit qu'un autre Turgot avait été intendant de Limoges un siècle avant le grand Turgot ; ce n'est pas tout à fait exact ; car Antoine Turgot de Saint-Clair fut bien désigné pour être intendant de Limoges en 1671, mais il n'accepta pas ce poste.

Jacques-Etienne eut pour fils : Michel-Etienne Turgot, né en 1690, qui fut successivement conseiller au Parlement de Paris en 1711, président de la Chambre des Requêtes en 1717 et Pré-vôt des Marchands de 1729 à 1740. C'est le père de Turgot.

De son mariage avec Françoise-Madeleine Martineau de Brétignoles en 1718, Michel-Etienne eut quatre enfants :

1^o Michel-Jacques Turgot, né en 1719, Président à mortier en 1747 (3) et, après son père, marquis de Sousmont ; il mourut en 1773 ;

2^o Etienne-François Turgot, né en 1721, chevalier de Malte, brigadier du Roi en octobre 1764, et, à la mort de son frère aîné, marquis de Sousmont ;

3^o Anne-Robert-Jacques Turgot, le Contrôleur général ;

4^o Hélène-Françoise Etiennette Turgot, qui épousa en 1757, ayant vingt-huit ans, Beauvillier de Saint-Aignan, vieillard de soixante-treize ans, déjà doté d'une postérité.

M^{lle} Turgot avait un visage charmant, mais peu de fortune ; Saint-Aignan était duc et pair, avait été guerrier et diplomate, poète aussi, et courtisan aimable au temps de M^{me} de Maintenon. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans pendant le ministère de Turgot. Au dire de son panégyriste Dupuy, qui n'a pas manqué de souligner ce point, de conséquence alors, le duc avait « un amour tendre et éclairé pour la religion, et un mépris souverain pour les attaques de l'incrédulité ».

(1) Par les Le Peletier, Turgot avait pour cousin les Le Peletier de Saint-Fargeau.

(2) Claudon, *La Maison d'un Intendant de Moulins à la fin du règne de Louis XIV.*

(3) Avocat du Roi au Châtelet en 1738, maître des requêtes en 1743.

Michel-Étienne Turgot (1), le Prévôt des Marchands, conquiert les Parisiens par sa belle prestance, sa physionomie agréable, sa parole aisée, son amour du faste. Administrateur ponctuel et au travail facile, il écrivait correctement et non sans grâce. D'un caractère ordinairement doux et mélancolique, il s'emportait quelquefois, mais n'avait pas de rancune. On le savait courageux et sensible : il ne voulut jamais faire partie au Parlement d'une Chambre criminelle ; lors d'une querelle entre des Suisses et des Gardes-françaises pour la possession d'un bateau, il se jeta au milieu des combattants et désarma les plus furieux ; lors de l'incendie de l'Hôtel-Dieu, il présida au sauvetage des malades ; enfin, quand la Ville ouvrait des chantiers, il allait s'assurer que toutes les précautions étaient prises pour éviter les accidents (2).

Ce qui surtout le rendit populaire à Paris, c'est qu'il organisa les plus belles fêtes publiques qu'on eût encore vues et qu'il entreprit de grands travaux.

Sans le mauvais état des finances de la Ville, troublées par le système de Law, il aurait été l'Hausmann de son temps. Il trouva un sérieux appui (3) dans le jeune Maurepas, alors ministre de la Marine, qui avait dans ses attributions l'administration de Paris. Le Roi fit supprimer à ses frais les Portes Saint-Honoré et de la Conférence ; Turgot fit construire dans le même temps un magnifique égout, élargir des quais, édifier une jolie fontaine, celle de la rue de Grenelle, de sorte que Paris fut très embelli (4).

Le Prévôt resta onze années en charge, ayant à la fois la confiance de ses administrés et celle du Gouvernement. Il était membre du Conseil d'Etat depuis 1737 et fut appelé en 1741 à présider le Grand-Conseil, sorte de tribunal des conflits (5).

Au cours de sa vie administrative, il avait fait preuve d'esprit libéral et d'indépendance. Pendant la disette de 1738, il avait

(1) *Eloge* par Bougainville.

(2) *Eloge du Duc de Saint-Aignan*, 1776, et *Registres de l'Hôtel-Dieu*.

(3) *Eloge de Maurepas*, par Condorcet.

(4) Le continuateur de la Mare, *Traité de la police*, 1738. Turgot fit aussi dresser en 1731 le projet d'une machine élévatoire au Pont au change.

(5) En 1743, il fut membre de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres.

résisté au contrôleur général Orry, qui voulait faire acheter du blé aux frais de la Ville et il s'était borné à encourager les marchands à faire leur métier. « Son opposition lui a fait honneur, » a dit d'Argenson.

Au Parlement, lors des querelles relatives à la bulle *Unigenitus*, il s'était rangé plutôt du côté du ministère que du côté des jansénistes. Cependant, il passait pour religieux et il l'était, car dans les derniers temps de sa vie, il alla en pèlerinage demander la santé à Notre-Dame-de-la-Délivrande (1).

Sa femme avait la réputation d'être fort dévote et, si l'on s'en rapportait aux *Mémoires* de Morellet, elle aurait été dure pour son plus jeune fils, le futur Contrôleur général, parce que, timide jusqu'à la sauvagerie, il ne faisait pas la révérence de bonne grâce et allait se cacher sous les meubles quand venaient des visites (2).

Mais il est à noter que Turgot, après la mort du Prévôt des Marchands, continua de vivre avec sa mère dans l'hôtel de la rue Portefoin et descendit toujours chez elle quand, intendant de Limoges, il venait à Paris (3). On doit donc supposer qu'il y eut entre elle et lui plus de liens de tendresse que ne le laisse croire le racontage de Morellet, peu porté à la bienveillance envers les dévots, en sa qualité d'abbé philosophe.

Si les parents du commencement du XVIII^e siècle n'avaient pas envers leurs enfants le laisser-aller de ceux d'aujourd'hui, ils n'avaient pas tous l'égoïste sévérité des Mirabeau.

Les lettres du Prévôt des Marchands montrent un père quelque peu formaliste, mais très affectueux ; quand il écrivait à son fils

(1) *Archives du château de Lantheuil.*

(2) Voici ce que dit Morellet : « Turgot avait passé toute son enfance presque rebuté, non pas de son père, qui était un homme de sens, mais de sa mère qui le trouvait maussade parce qu'il ne faisait pas la révérence de bonne grâce et qu'il était sauvage et taciturne. Il fuyait la compagnie qui venait chez elle, et j'ai ouï dire à M^{me} Dupré de Saint-Maur, qui voyait M^{me} Turgot, qu'il se cachait quelquefois sous un canapé ou derrière un paravent, où il restait pendant toute la durée d'une visite, et d'où l'on était obligé de le tirer pour le produire. »

Condorcet a dit aussi que Turgot avait été élevé dans la contrainte, mais au temps de Condorcet, « l'éducation de nature » était fort à la mode.

(3) M^{me} Turgot mourut en 1764. On trouve dans les Archives de la Haute-Vienne (C. 89), une note des frais d'un service à Limoges pour le repos de son âme, montant à 668 livres 12 s.

le Chevalier, à Malte, il remplissait consciencieusement de sa belle écriture les trois pages intérieures de chacune de ses lettres, grondait et disait « vous » à la première page, puis le feuillet tourné, changeait de ton, tutoyait et se montrait tel qu'il était, aimant et indulgent (1).

A l'époque où cessèrent ses fonctions à l'Hôtel de Ville, il avait cinquante ans et souffrait de la goutte ; ses yeux furent atteints ; à partir de 1745, il fut incapable de travail continu ; retiré presque constamment dans son château de Bons (2), à quelques kilomètres de Falaise et à peu de distance du site pittoresque qui a reçu le nom de *Brèche du Diable* (3), il ne songea plus qu'à sa santé et à l'avenir de ses enfants. La mort le frappa le 1^{er} février 1751, avant qu'il eût achevé sa tâche ; la position de son fils Michel-Jacques, président à mortier depuis 1747, était seule assurée.

Le second fils du Prévôt, fait Chevalier de Malte au maillot, avait pris part comme officier aux campagnes de Bohême et de Flandre sous le maréchal de Saxe ; il s'était distingué au siège de Prague. Mais, il venait de quitter Malte et sa position était incertaine (4).

Quant au troisième fils, il avait été destiné à l'état ecclésiastique, ainsi que beaucoup de cadets de famille, mais il ne vou-

(1) *Archives du château de Lanthéuil.*

(2) Attenant au fief de Sousmont.

(3) Où est le tombeau de l'actrice Marie Joly. Le château de Bons a été démoli en partie et le parc coupé en deux. Voir p. 10, note 2.

(4) Le frère aîné de Turgot, président à mortier au Parlement de Paris (voir p. 16), porta, jusqu'à la mort de son père, le nom de Turgot d'Ussy ; il eut un fils qui le précéda dans la tombe.

Le second frère de Turgot, Etienne-François (dit le Chevalier), marquis de Sousmont à la mort de l'aîné, prit ensuite le nom de marquis Turgot et son titre se transmet trois fois sous cette forme :

En premier lieu, à son fils Anne-Etienne-Michel (1762-1840), enseigne aux Gardes-françaises sous Louis XVI et plus tard écuyer de la reine Hortense ;

En second lieu, à son petit-fils, Louis-Félix-Etienne (1796-1866), officier dans la Garde Royale, pair de France sous le Gouvernement de juillet, ministre des Affaires étrangères, sénateur, ambassadeur en Espagne et en Suisse, dont la fille épousa Gustave Dubois de l'Estang, conseiller-maître à la Cour des Comptes ;

En troisième lieu, à son arrière-petit-fils, Jacques-Georges-Louis Turgot (1835-1888), décédé sans postérité.

lut pas non plus suivre la carrière que ses parents avaient choisie pour lui, selon l'usage « presque général alors de prononcer dès le berceau sur le sort des enfants » (1).

III. — LA SORBONNE

Premières études de Turgot au collège et au séminaire. — Ses noms. — A la Sorbonne. — Ses condisciples : les deux de Cicé, de Boisgelin, de Brienne, Morellet, de Véri. — L'abbé Sigorgne et l'abbé Bon ; vers sur l'*Arrestation du prince Edouard*. — Les premiers travaux : *Discours sur l'histoire universelle* ; essai de *Géographie politique*. — *Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie*. — Les Sorboniques. — *Les avantages que le christianisme a procurés au genre humain* ; *Le tableau philosophique des progrès de l'esprit humain*. — Abandon par Turgot de l'état ecclésiastique.

Anne-Robert-Jacques (2) avait commencé ses études avec un précepteur ; il avait été mis ensuite au Collège Duplessis (3), puis au Collège de Bourgogne où il demeura et fit ses humanités. A seize ans, il commença sa théologie et passa sa première thèse ; en octobre 1746, il obtint une dispense d'âge pour être admis aux examens de la Faculté, eu égard « à la très puissante recommandation du Roi et aux services que, pendant son administration, son illustre père avait rendus à la Ville de Paris et aux divers ordres de la Faculté ». Quelques mois plus tard, il soutint

(1) Condorcet, *Vie de Turgot*.

(2) Une lettre de Turgot à Du Pont de Nemours semblerait indiquer que le prénom usuel de Turgot était Robert. Mais Turgot, dans son enfance et dans sa jeunesse, était désigné par un nom de terre : Sousmont d'abord Brucourt ensuite.

(3) Ce collège devint plus tard le collège Louis-le-Grand. Turgot y était en 1737, c'est-à-dire à l'âge de dix ans.

Du Pont signale ce trait du collégien :

« Sa famille s'aperçut que l'argent qu'il recevait d'elle assez abondamment était très rapidement dépensé. Elle en conçut quelque inquiétude, et le principal du collège Louis-le-Grand fut chargé de s'informer soigneusement de l'usage que le jeune Turgot faisait de son argent. Il se trouva qu'il le partageait, dès qu'il l'avait reçu, entre des écoliers qui n'avaient pas le moyen d'acheter des livres. »

sa thèse de bachelier, et si brillamment, que l'archevêque de Tours, président des examens, dit à Louis XV, à qui il eut l'occasion d'en parler le lendemain, qu'il n'avait jamais vu soutenir une thèse avec tant de distinction.

En raison de ce succès, le père de Turgot crut pouvoir le faire admettre à courir la licence. Mais il fallait être déjà dans les ordres et avoir vingt ans accomplis ; Turgot ne les avait pas tout à fait et n'était qu'écolier. Le syndic donna un avis formellement défavorable et fut félicité de sa fermeté par le ministre de la maison du Roi.

Le jeune Turgot dut entrer provisoirement à la fin de 1748 au Séminaire de Saint-Sulpice, où il prit le nom d'abbé Turgot. C'est après la mort de son père qu'il porta le nom de Turgot de Brucourt (1) et c'est beaucoup plus tard, quand il fut intendant de Limoges et après la mort de sa mère, qu'il acheta dans le Cotentin le fief de Laune, avec les terres de Lastelle, Gerville, Vesly, Le Plessis et autres lieux, et qu'il devint baron de Laune.

Il entra en octobre 1749 à la maison de Sorbonne et en fut bientôt nommé prieur.

Cette annexe de la faculté, où logeaient vingt-quatre docteurs et une dizaine d'étudiants, était installée dans les mêmes bâtiments que la Faculté de théologie, d'où émanaient les arrêts de condamnation des livres ; mais l'esprit qui y régnait n'était point en rapport avec ces arrêts. On peut s'en rendre compte par la lecture des écrits de jeunesse de Turgot. Plusieurs de ses condisciples avaient déjà, comme lui, à la Sorbonne et eurent toute leur vie, des opinions libérales ; les deux Champion de Cicé, de Boisgelin, de Loménie de Brienne, Morellet, de Véri, qui ont occupé des situations importantes dans l'église, dans les lettres ou dans la politique, ont été des partisans de la tolérance religieuse et de la liberté économique.

L'ainé des Cicé (J.-B.-Marie), évêque de Troyes, puis évêque d'Auxerre, est le seul des deux frères qui ait été, à proprement parler, condisciple de Turgot à la Sorbonne. Il était de deux ans plus âgé que lui.

Le second des Cicé était beaucoup plus jeune. Il fut agent du

(1) Turgot ne posséda jamais cette terre qui, à la mort du Prévôt des Marchands, passa au Marquis de Sousmont, avec les autres immeubles de la succession. Néanmoins après cette époque, il porta assez longtemps le nom de Turgot de Brucourt.

clergé en 1765, puis évêque de Rodez, archevêque de Bordeaux, député aux Etats Généraux et garde des Sceaux en 1789. « C'était, a dit justement Morellet, un homme actif, de bonnes intentions et dans des temps moins difficiles capable de remplir une grande place. »

Raymond de Boisgelin de Cucé, dont la famille s'allia aux Turgot par le mariage d'une Turgot de Saint-Clair avec le comte de Boisgelin, était natif de Rennes comme les deux Cicé. Grand vicaire à Pontoise, puis évêque de Lavaur et archevêque d'Aix, il fut aussi député aux Etats Généraux. Il ne se réunit qu'après hésitation à l'Assemblée nationale ; mais lorsqu'il était à l'archevêché d'Aix, il avait, au nom des Etats de Provence, résisté à l'abbé Terray en refusant d'appliquer les mesures que ce ministre avait provoquées contre la liberté du commerce des grains. Ecrivain distingué, il fut reçu à l'Académie française sous le ministère de Turgot et dans son discours de réception, inséra ce passage qu'on ne retrouve plus dans ses *Œuvres* publiées en 1818 :

« Un jeune souverain s'élève, auquel une grande et pénible tâche est imposée, celle de remplir notre première attente ; il n'a point séparé du bonheur ni de l'amour de son peuple, la gloire de son règne ; il se plaît au récit de tous les biens qu'il veut faire et semble oublier tous ceux qu'il a faits. On peut l'entretenir de ses devoirs et non de ses vertus. » (1)

De Loménie de Brienne, qui fut, comme Turgot, prieur de la Sorbonne, était le plus brillant de ses condisciples. Ennemi de Calonne, et, après ce dernier, principal ministre, cardinal et archevêque de Sens, il se montra au pouvoir, très inférieur à sa réputation. Son ami Morellet (2) a fait de lui ce portrait :

« L'abbé de Brienne, encore écolier, pensait déjà à devenir ministre. Il avait une grande application, étudiant la théologie pour être évêque et les mémoires du cardinal de Retz pour être homme d'Etat, lisant avec avidité tous les bons livres et s'en nourrissant avec tout ce que l'esprit lui donnait de discernement, mais avec peu de ce qu'on appelle goût..., facile à vivre,

(1) Discours prononcé le 29 février 1776. Boisgelin mourut cardinal et archevêque de Tours.

(2) *Mémoires*, 17. Ces *Mémoires* renferment quelques inexactitudes. Voir sur Morellet : Schelle, *Vincent de Gournay*.

point dénigrant, point jaloux, dépensier et généreux, quoique alors fort peu riche..., se tenant assuré de payer un jour ses dettes par son mariage, comme on disait, avec une église bien dotée. Après sa licence, il fut fait grand vicaire de l'archevêché de Rouen. »

Quant à l'abbé André Morellet, économiste et philosophe, disciple de Vincent de Gournay et plus encore de Voltaire, sceptique et épicurien, il entra, ainsi que Boisgelin, à l'Académie française. En relations suivies avec Lord Shelburne, chez qui il séjourna en Angleterre, il facilita la conclusion du traité de commerce de 1786 avec la France.

Il dut à Turgot une excellente abbaye et le maintien d'une pension pour faire un *Dictionnaire du Commerce* dont ne fut jamais publié que le *Prospectus*. Il se fit aussi l'ami de Necker dont il avait pourtant réfuté le livre sur la *Législation et le commerce des grains*. Turgot ne lui pardonna pas ses infidélités et Morellet n'est pas parvenu dans ses *Mémoires* à les faire excuser.

L'abbé de Véri fut un ami plus sûr. Homme d'esprit, versé dans les questions de politique extérieure et d'économie politique, admirateur de Turgot, il contribua à le faire nommer ministre et vit en lui le seul homme capable de détruire en France le régime réglementaire.

Il a été représenté par les amants du passé comme un « ambitieux subalterne, ne tenant ni à son ordre par ses vertus, ni aux affaires par ses talents et remplaçant tout par l'audace et l'intrigue ». Rien dans la conduite de Véri ne semble justifier ces accusations.

D'une famille du Comtat venaissin, originaire de Florence, il avait été promu presque au sortir de la Sorbonne auditeur de rote, abbé de Saint-Satur et grand vicaire à Bourges. Dans cette ville, il fit la connaissance de Maurepas que M^{me} de Pompadour venait de faire exiler ; il devint l'ami du ministre déchu et plus encore celui de M^{me} de Maurepas. Par là, il aida Turgot à devenir ministre ; il lui reprocha ensuite de n'avoir pas su se maintenir au pouvoir pour appliquer les idées qui leur étaient communes, mais loin d'agir en ambitieux, il soutint Turgot dans les jours difficiles et, par le dévouement dont il fit preuve, perdit la confiance du *Mentor* du Roi ; n'étant plus que le familier de la comtesse de Maurepas, il n'eut plus d'influence.

Les condisciples et les amis de jeunesse de Turgot, non seulement l'aimaient, mais l'admiraient.

L'abbé Guérin qui avait été son professeur d'humanités, l'abbé Sigorgne qui avait été son professeur de philosophie, l'abbé Bon qui lui donna des conseils littéraires, « gens de mérite assurément, dit Morellet, l'ont toujours regardé avec une affection profonde qui devenait une sorte de culte et je leur ai entendu dire souvent qu'ils se tenaient heureux d'avoir vécu dans un siècle où Turgot vivait ».

Les uns et les autres étaient attachés aux idées nouvelles. Sigorgne (1), professeur au collège de Bourgogne, avait osé le premier combattre dans une chaire le système de Descartes et avait fait de Turgot un newtonien.

L'abbé Bon, maître de quartier à Sainte-Barbe et précepteur des enfants du duc de Chaulnes (2), versifiait très facilement. Il composa une satire assez vive sur l'arrestation du Prince Édouard (3), arrestation qui avait soulevé la France d'indignation. M^{me} de Pompadour y était comparée à Agnès Sorel :

Belle Agnès ! tu n'es plus : Ton altière tendresse
Dédaignerait un roi flétri par la faiblesse... (4)

Une autre pièce presque aussi vive circulait. La favorite vou-

(1) Turgot était bon physicien : étant encore au Séminaire, il rédigea une lettre fort sensée à l'adresse de Buffon pour contester sa théorie de la formation de la terre. Vers la même époque, il installa au château de Bons un cadran solaire et à cette occasion calcula la méridienne du lieu. Elle retarda de 3 minutes ce que Jaurat, de l'Académie des Sciences, rectifia plus tard.

(2) Morellet dit « de Chartres ». Voir p. 102.

(3) A la suite du traité de paix avec l'Angleterre, ce prince avait été arrêté à la sortie de l'Opéra et forcé de quitter le royaume (1748).

(4) La pièce de Bon commençait par ces vers :

Quel est le triste sort des malheureux Français,
Réduits à s'affliger dans les bras de la paix...

L'autre pièce commençait ainsi :

Peuple jadis si fier, aujourd'hui si servile,
Des princes malheureux vous n'êtes plus l'asile.

Les deux pièces sont imprimées dans la *Vie privée de Louis XV* et dans le *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*. L'auteur de la seconde était Desforges qui fut embastillé le 17 août 1749, puis interné au Mont Saint-Michel (Funck Brentano, *Les lettres de Cachet*).

lut en faire rechercher l'auteur ; Maurepas fut d'un avis contraire. M^{me} de Pompadour, se figurant que le ministre de la Marine avait commandé lui-même la satire, le fit chasser du ministère et exiler à Bourges ; c'était au printemps de 1749.

Turgot avait une mémoire étonnante ; il lui suffisait de lire ou d'entendre une ou deux fois un morceau pour le retenir ; il savait par cœur la plupart des poésies fugitives de Voltaire et beaucoup de morceaux de ses poèmes et de ses tragédies. Il avait même, de ces poésies, le cerveau si garni qu'ayant un jour à écrire à son frère le Chevalier, à Malte, il en remplit sa lettre. Il avait entendu la satire de l'abbé Bon ; il se la rappela et la dicta à Sigorgne qui, à son tour, la dicta à des étudiants et à des amis ; elle se répandit par là rapidement.

La police s'émut et arrêta plusieurs personnes, entre autres un professeur du Collège de Bayeux, qui avoua avoir écrit sous la dictée de Sigorgne. Celui-ci fut mis à la Bastille le 16 juillet 1749 ; il refusa longtemps de dire de qui il tenait la pièce, puis se confessa au lieutenant de police. Par égard pour la famille Turgot, l'affaire fut étouffée. Sigorgne sortit de prison le 23 novembre et fut exilé à Rambercourt-aux-Pots (1). L'abbé Bon ne fut pas inquiété, mais la peur lui tourna la tête (2).

On exagère presque toujours la valeur des travaux de jeunesse des hommes illustres ; c'est ce qui a été fait pour Turgot.

(1) Funck Brentano, *Les lettres de Cachet*. Turgot, quand il fut ministre, fit donner à Sigorgne une abbaye.

(2) « Turgot finit par le recueillir ; c'est dans sa maison qu'il mourut », dit l'abbé Morellet, mais cette assertion ne paraît pas exacte. Bon ou Le Bon, comme l'appelait quelquefois aussi Turgot, se sauva à Bourges où étaient l'abbé de Cicé, l'abbé de Véri et Maurepas. Véri lui procura une retraite dans l'abbaye de Saint-Satur. Bon se retira ensuite à Lyon, puis à Autun où l'évêque de Mâcon (de Lort de Sérignan de Valras) lui donna un canonat et le prit comme grand vicaire. Mais il fut toujours tourmenté par le souvenir des risques que Sigorgne et lui-même avaient courus. Turgot assura une rente viagère à sa sœur.

Bon est l'auteur d'un *Panegyrique de Saint-Louis* et de *Lettres d'un homme du monde au sujet des billets de confession et de la bulle Unigenitus* qui furent écrits en 1753 dans le même temps que les *Lettres sur la tolérance* de Turgot. Bon y soutint le droit pour le clergé de refuser les billets de confession aux Jansénistes, mais contesta l'opportunité des refus. Sa pièce sur le Prince Edouard avait eu un tel succès que plusieurs années après, une religieuse au fond d'une province la récitait à l'abbé de Véri.

Il est incontestable néanmoins que son intelligence était d'une rare précocité et que son activité intellectuelle au Séminaire et à la Sorbonne fut exceptionnelle (1). Ses écrits de jeunesse que nous publions, par souci de sincérité, sans y rien modifier et sans y rien retrancher qui ait quelque importance, témoignent d'une étendue de connaissances, d'une force de pensée d'une méthode scientifique qu'on ne rencontre pas souvent chez un jeune étudiant et qui était plus rares en son temps qu'au nôtre.

Il était déjà et resta toute sa vie, un grand liseur en plusieurs langues et un liseur attentif. On a dit de lui qu'il savait tout; on l'a dit aussi de Diderot; on aurait pu le dire de beaucoup d'autres de leurs contemporains; le XVIII^e siècle a été le siècle de l'*Encyclopédie* et celui des encyclopédistes; mais Turgot savait bien

(1) « Cet homme qui s'élève si fort au-dessus de la classe commune, dit Morellet, qui a laissé un nom cher à tous les amis de l'humanité et un souvenir à tous ceux qui l'ont particulièrement connu, annonçait (dès son séjour à la Sorbonne) tout ce qu'il déploierait un jour de sagacité, de pénétration, de profondeur. Il était en même temps d'une simplicité d'enfant qui se conciliait en lui avec une sorte de dignité, respectée de ses camarades et même de ses confrères les plus âgés. Sa modestie et sa réserve eussent fait honneur à une jeune fille. Il était impossible de hasarder la plus légère équivoque sur certain sujet, sans le faire rougir jusqu'aux yeux et sans le mettre dans un extrême embarras. Cette réserve ne l'empêchait pas d'avoir la gaieté franche et naïve d'un enfant, et de rire aux éclats d'une plaisanterie, d'une pointe, d'une folie.

« Il avait une mémoire prodigieuse et je l'ai vu retenir des pièces de 180 vers après les avoir entendues deux ou même une seule fois.

« Il s'était élevé lui-même; car son instituteur que j'ai connu, homme doux et raisonnable, était très médiocre... Il eut le bonheur de trouver (au collège) deux hommes qui sentirent ce qu'il valait et surent l'estimer: Guérin et Sigorgne, qui, quoique ses maîtres, le respectèrent dès qu'ils le connurent. »

« Résolu de partager sa vie entre les lettres, les sciences et les devoirs de la magistrature, dit Du Pont. Turgot ne s'était pas borné à des études théologiques. Il s'était livré avec beaucoup d'application à celle du droit et surtout à celle de la morale et de la justice, aux mathématiques¹, à la physique, à l'astronomie. Il connaissait parfaitement le ciel.

« Turgot, dit encore Du Pont, s'exprimait en latin aussi parfaitement qu'il est possible aux modernes de le faire. Il savait le grec, il étudia l'hébreu, il apprit l'allemand, l'italien, l'anglais, un peu d'espagnol.

¹ Toutefois pour les mathématiques, l'abbé Morellet observe que Turgot y fit quelques progrès, mais qu'il n'eut jamais pour ces sciences une aptitude véritable. Il s'y adonna cependant à diverses époques de sa vie; on trouve dans ses manuscrits de nombreuses notes sur les équations des divers degrés, sur les logarithmes, sur les corrections à faire au thermomètre, sur la gravitation d'après un mémoire de Clairaut.

ce qu'il savait. Cousin a émis l'opinion que dans les *Discours en Sorbonne*, il y a plus de philosophie que dans tout Voltaire. Ce qui est certain, c'est que Turgot s'est occupé d'un grand nombre de sujets et que pour tous, il connaissait à fond ce qui en avait été écrit.

Cependant, il ne négligeait pas le monde; son père recevait; et, malgré sa jeunesse, il allait visiter des savants; il devenait le familier de Fontenelle; nous le verrons, plus loin, fréquentant des salons littéraires. « Il est dans l'esprit jusque par dessus les yeux, disait le Prévôt des marchands. »

En dehors de ses devoirs d'étudiant en théologie, dont les principaux étaient des discours latins, — jusqu'à quatre par semaine, — sur des sujets religieux, Turgot écrivit des disser-

« Au milieu des plus grandes occupations qui ont ensuite rempli sa vie, il n'a jamais négligé de se rappeler ses études de sa jeunesse et tous les genres de littérature ont toujours occupé ses loisirs.

« Il écrivait en anglais avec facilité et correction. Il avait commencé et même assez avancé la traduction de quelques bons ouvrages français en cette langue et tous les Anglais auxquels il a communiqué ce travail, l'ont vivement exhorté à le continuer. »

Du Pont signale aussi que Turgot traduisit de l'anglais, en dehors des *Considérations* de Josias Tucker et des vers de Pope dont les traductions ou imitations ont été publiées, plusieurs morceaux détachés d'Addison, de Johnson, de Shakespeare, à peu près le premier volume de l'*Histoire des Stuart* de Hume, les dissertations du même auteur sur la *Jalousie du commerce*, sur la *Réunion des partis*, sur la *Liberté de la presse*.

Il a traduit de l'allemand, le commencement de la *Messiede* de Klopstock et le commencement du *Premier Navigateur*; de l'Italien, en vers libres, quelques scènes du *Pastor fido* (par Guarini); de l'hébreu, la plus grande partie du *Cantique des Cantiques*; du latin, en dehors des morceaux de Tibulle, de Virgile, etc., qui ont été publiés, une multitude de fragments de Cicéron, de Sénèque, de César, d'Ovide et les huit premiers paragraphes des *Annales* de Tacite.

Parmi les travaux de jeunesse de Turgot, Du Pont signale encore un *Dictionnaire de la langue latine* auquel il travailla deux ans et un recueil assez considérable d'étymologies pour ce grand ouvrage. Nous n'en avons pas trouvé trace dans les papiers de Turgot. Y ont été conservées : des traductions de Tacite, des *Eglogues* de Virgile, du *Cantique des cantiques*; un essai de transcription de *Gil Blas* en anglais; des recherches sur les langues des sauvages de l'Amérique; un essai d'alphabet universel pour reproduire les sons des différentes langues et indiquer les véritables prononciations; l'alphabet a 15 voyelles, non compris 4 nasales, et 24 consonnes, soit 43 sons pour la langue française. On y trouve aussi des fragments d'un *Poème des saisons*, des études d'étymologie et de sténographie.

tations sur les matières les plus diverses (1) et dressa des plans d'ouvrages dont la composition aurait absorbé plusieurs vies laborieuses.

Parmi les fragments de ces essais qui ont été conservés, plusieurs sont dignes d'attention.

Ses *Réflexions sur les langues* à propos du livre de Maupertuis, sa réfutation du scepticisme de Berkeley sont des études pleines de promesses.

Intéressante aussi est la lettre adressée en avril 1749 à l'un des abbés de Cicé *sur le papier-monnaie*. Il ne faut pas toutefois en enfler l'importance scientifique.

Elle fut inspirée par la lecture de lettres que l'abbé Terrasson, écrivain qui eut son heure de réputation, avait données au *Mercur* en 1720 pour défendre le système de Law contre d'Aguessseau. « On opposait aux principes de Descartes les sentiments de tout le monde, avait dit l'abbé ; la philosophie s'est fait jour à travers tous les obstacles ; il en a été ainsi du système et son succès même a été plus éclatant et plus prompt. »

Terrasson soutint que l'argent répandu dans le royaume ne venait que du Prince qui le détenait même tout entier quand il refondait les monnaies, que l'argent n'était aux mains du public que pour circuler et n'avait de valeur que par la marque du Prince. « Il convient donc, conclut-il, de le remplacer par du papier. » Et satisfait de ces explications, l'abbé prédit au système l'éternité.

Sa dernière lettre fut datée du 18 mai 1720 ; quelques jours plus tard, le système sombra : l'abbé qui, en spéculant, s'était enrichi, fut ruiné. Une chaire au Collège de France l'aïda à supporter cet accident, mais le ridicule s'attacha à ses pas et on dit de lui :

Vil défenseur d'un faux système,
Il nous montre que l'inventeur
Quoique fourbe au degré supérieur
L'est moins que son adulateur.

Après la chute de Law et les déboires de Terrasson, la ques-

(1) Comme sujets religieux, il écrivit un *Panegyrique de sainte Ursule* que nous n'avons pas retrouvé, une réfutation des *Pensées philosophiques* de Diderot et, dans une lettre à l'abbé Bon, une dissertation sur l'existence de Dieu.

tion du papier-monnaie fut fortement discutée par Melon, Du Tot et Paris-Duverney. Ensuite Montesquieu, qui s'était moqué du *système*, sans bien le comprendre, dans les *Lettres persanes*, inséra un chapitre intéressant sur le change ou plus exactement sur le papier-monnaie dans l'*Esprit des lois*.

En écrivant à l'abbé de Cicé, le jeune Turgot traitait donc, en 1749, un sujet rebattu, mais il le fit avec compétence, ce qui est quelque chose de la part d'un étudiant.

Dans des recherches sur le progrès, dont il va être parlé, est cette réflexion qui mérite d'être méditée :

« Ce n'est point l'erreur qui s'oppose aux progrès de la vérité, ce ne sont point les guerres et les révolutions qui retardent les progrès du gouvernement, c'est la mollesse, l'entêtement, la routine et tout ce qui porte à l'inaction. »

On rencontre ensuite dans le même travail cette observation :

« En dirigeant les forces de votre esprit à découvrir des vérités nouvelles, vous craignez de vous égarer ? Vous aimez mieux demeurer paisiblement dans les opinions reçues... c'est-à-dire que vous ne voulez pas marcher de peur de vous casser les jambes... Pourquoi Dieu a-t-il donné des jambes à l'homme si ce n'est pour marcher, ou de l'esprit si ce n'est pour s'en servir ? »

Dès l'époque où il écrivit la *Lettre sur le papier-monnaie*, ou à une époque voisine, Turgot songea à composer un *Traité de la circulation* où il aurait parlé des *banques*, du *système de Law*, du *crédit*, du *change* et du *commerce*, enfin du *luxe*, c'est-à-dire de presque toute l'économie politique telle qu'on l'entendait alors.

Ce projet est indiqué dans une liste d'*Ouvrages à faire* où sont aussi des titres de tragédies, de poèmes, de livres de philosophie, de théologie, de linguistique, de morale et de physique, une histoire universelle, une géographie politique et des considérations sur l'histoire de l'esprit humain.

La sociologie, s'il est permis de se servir en l'occasion de ce mot moderne, attira surtout Turgot. Quoique l'*Histoire universelle* de Bossuet fût toujours à la mode, on commençait à trouver que l'éloquence, mise au service de vues purement religieuses, ne suffit pas pour décrire et expliquer la marche de l'humanité.

De plusieurs côtés, sans parler de l'*Essai sur les mœurs et*

l'esprit des nations de Voltaire, on cherchait des causes plus rationnelles du progrès ; l'Académie de Dijon ouvrit, pour 1750, le concours auquel prit part J.-J. Rousseau sur la question de savoir si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs. L'Académie de Soissons ouvrit un autre concours en 1748 sur les *Causes des progrès et de la décadence du goût dans les sciences et les arts*.

L'abbé Bon signala à Turgot ce concours et songea peut-être à y prendre part, mais il ne trouva à développer que quelques banalités. Turgot, envisageant le sujet dans son ampleur, commença à le traiter, dans des *Recherches sur les causes des progrès et de la décadence des sciences et des arts*, auxquelles il donna ensuite le sous-titre plus suggestif de *Réflexions sur l'histoire du progrès humain*, et dont finalement il a fait la base de son *deuxième discours* en Sorbonne.

C'est peu après le moment où se passa l'incident rapporté plus haut au sujet du prince Edouard que Turgot fut nommé prieur de la Sorbonne, dignité qui ne se conférait qu'aux jeunes gens d'avenir ; elle entraînait à certaines dépenses et exigeait des talents. Le prieur tenait les clefs de la maison, présidait aux réunions exceptionnelles, y prononçait des discours latins et faisait dans la même langue des compliments aux candidats. Les plus importantes de ces réunions étaient les *Sorboniques*, qui revenaient tous les deux ans et qui se succédaient pendant six mois ; c'est là que les bacheliers soutenaient leurs thèses. Pendant le priorat de Turgot, l'abbé Morellet soutint la sienne (1).

La séance d'ouverture des Sorboniques était très solennelle ; des prélats y assistaient, le prieur y lisait un grand discours. A la séance de clôture, tenue avec moins d'éclat, il en prononçait un autre.

Les oraisons de Turgot furent très remarquées. Dans la première, prononcée le 3 juillet 1750, en présence du Cardinal de La Rochefoucauld, le jeune prédicateur traita des « avantages que l'établissement du christianisme a procurés au genre humain » ; dans la seconde, prononcée le 11 décembre, il fit le « tableau philosophique des progrès de l'esprit humain ».

(1) C'est ce qui résulte du procès-verbal de l'assemblée de la Faculté, du 13 août 1750 où on lit : ... Via Scrutini admissi sunt ad Societatem : Andreas Morellet, diaconus Lugdunensis. Ita est, Turgot prior.

Le père de Turgot avait écrit à son fils le Chevalier : « Je vous ai mandé le succès prodigieux de la harangue que l'abbé fit au mois de juillet. » Le succès de la harangue de décembre ne fut pas moindre. C'est là que se trouve la phrase souvent citée (1), parce que les événements ont justifié la prédiction qu'elle renferme :

« Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité ; devenues suffisantes à elles-mêmes, elles font ce que fit Carthage ; ce que fera un jour l'Amérique. »

Turgot n'avait pas été toutefois le seul à deviner l'avenir des colonies américaines. Maurepas persuadé qu'elles secoueraient bientôt le joug de l'Angleterre, avait en 1749 projeté (2) entre la France et elles un commerce par le Canada.

Des copies très soignées des deux oraisons du prieur, avec le français en regard du latin, ont été distribuées à quelques personnes. J'en connais deux exemplaires (3) ; c'est leur comparaison avec le texte donné par Du Pont de Nemours dans les *Œuvres de Turgot* qui m'a fait voir que le premier discours a été fortement remanié par l'éditeur. Du Pont a déclaré, qu'après avoir consulté des amis de Turgot, il avait cru devoir élaguer « tout ce qui, dans ce premier discours appartenait aux fonctions, aux devoirs, à la position du prieur de Sorbonne ». Mais l'élagage fut fait en grand ; l'exorde fut supprimée ; les phrases où il était question de la Révélation furent biffées et remplacées par d'autres phrases qui jurent avec le reste. L'oraison de Turgot ressemble quelque peu à un devoir de rhétorique ; Léon Say l'a dit justement ; sa reproduction littérale n'aurait rien ajouté à la gloire de l'auteur, mais elle aurait permis, avec ses écrits de jeunesse restés jusqu'ici inédits, de mieux connaître ses sentiments intimes pendant son séjour à la Sorbonne (4).

(1) On la retrouve dans les *Recherches sur les causes des progrès et de la Décadence des sciences et des arts*.

(2) *Éloge de Maurepas*, par Condorcet.

(3) L'un est en ma possession : il renferme des notes de la main de Turgot ; l'autre est au château de Lantheuil.

(4) « L'état ecclésiastique, dit Monthyon, fut la première carrière dans laquelle fut engagé M. Turgot, et en théologie, il soutint des thèses, où il défendit avec éclat et succès des vérités, sur lesquelles depuis, on l'a accusé d'avoir plus que des doutes. »

On aurait lu dans l'exorde : « La Religion chrétienne a Dieu pour auteur et Dieu pourrait-il nous donner des lois qui ne fussent pas des bienfaits ! Serait-il vrai, ce que prétendent ces esprits qui ne cessent d'accuser la Providence pour justifier leurs passions et leurs crimes, que cette religion s'oppose au bonheur des hommes et à l'intérêt des Sociétés ? Non : par quelques routes écartées que Dieu conduise les hommes, leur bonheur en est toujours le terme. »

Et après avoir développé cette pensée, le prieur s'était écrié :

« Censeurs aveugles ! bornés dans vos vues à cette courte apparence qu'on appelle le monde, osez-vous juger l'éternité par le moment qui vous échappe et que vous ne connaissez même pas ? assurés par tant de preuves éclatantes de la vérité du christianisme, environnés des clartés de la Révélation, ne pouvez-vous vous laisser conduire sans murmure à la main d'un Père ?... Pourquoi ne voyez-vous pas, pourquoi ne voulez-vous pas voir que cette religion toute céleste est encore la source la plus pure de votre félicité dans cette vie, qu'en répandant sur la terre le germe du salut éternel, elle y a versé en même temps les lumières, la paix et le bonheur ? C'est à la preuve de cette vérité que je consacre ce discours. »

L'oraison prononcée à l'ouverture des Sorboniques était donc toute religieuse : celle qu'on entendit à la clôture de la session fut, au contraire, ainsi que l'indiquait son titre, toute philosophique.

Condorcet (1) a dit que Turgot, Price et Priestley ont été les premiers et les plus illustres apôtres de la doctrine de la perfectibilité humaine.

Plus tard Littré a émis l'opinion que Turgot vit le premier, d'une façon précise, l'enchaînement des générations et la filiation des choses. C'est ce qu'ont dit aussi Laboulaye et Frédéric Passy.

« Tous les âges, lit-on en effet, dans le second *Discours en Sorbonne*, sont enchaînés par une suite de causes et d'effets qui lient l'état du monde à tous ceux qui l'ont précédé... Les signes arbitraires du langage et de l'écriture... ont formé, de

(1) *Esquisse d'un Tableau Historique des Progrès de l'Esprit humain.*

toutes les connaissances particulières, un trésor commun qu'une génération transmet à l'autre, ainsi qu'un héritage toujours augmenté des découvertes de chaque siècle, et le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux du philosophe comme un tout immense qui lui-même a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès.

« Les progrès, amenant d'autres progrès, l'inégalité des nations augmente. Ici, les arts commencent à naître ; là ils avancent à grands pas vers la perfection ; plus loin, ils s'arrêtent dans leur médiocrité ; ailleurs, les premières ténèbres ne sont point encore dissipées et dans cette inégalité, variée à l'infini, l'état actuel de l'univers, en nous présentant à la fois toutes les nuances de la barbarie et de la politesse semées sur la terre nous montre en quelque sorte, sous un même coup d'œil, les monuments, les vestiges de tous les pas de l'esprit humain, l'image de tous les degrés par lesquels il a passé et l'histoire de tous les âges. »

Comme des copies des *Discours en Sorbonne* ont été distribuées par Turgot à des amis, on peut dire qu'il n'a pas seulement reconnu pour lui, mais exposé au public, la doctrine de la perfectibilité humaine et celle de la solidarité des hommes : dans le temps et dans l'espace, chaque génération, profitant de l'œuvre des générations antérieures et devant à son tour faire profiter de son œuvre les générations qui la suivront, chaque nation communiquant ses lumières à d'autres nations, chaque homme à d'autres hommes.

On a conclu aussi du passage cité que Turgot aurait indiqué ce que l'école positiviste appelle la *loi des trois états* d'Auguste Comte. En réalité, Turgot a montré, conformément à la vérité historique, que ces *états* existent simultanément et non pas qu'ils sont successifs, ainsi qu'a paru le croire l'auteur de la *Philosophie positive*.

Ce second *Discours en Sorbonne* est, en raison de son objet, beaucoup plus intéressant que le premier et le ton en est bien différent.

Il est possible qu'il y ait là l'indice d'un changement d'opinion, car peu de temps après avoir fait son second discours, Turgot abandonna l'état ecclésiastique.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur les circonstances qui ont accompagné cet acte important de sa vie.

Delort (1) a prétendu qu'à cette époque il était déjà dans les ordres, parce que, dans quelques actes de la Sorbonne, il est appelé « Diacre Parisien ». C'est prendre trop à la lettre des formules de politesse ; Turgot était libre.

« Il avait cru, lit-on dans la première édition des *Mémoires* de Du Pont, devoir borner sa déférence pour les projets qu'on avait eus sur lui à l'étude de la théologie ; il quitta la soutane au commencement de 1751. » Dans la seconde édition de ces mêmes *Mémoires*, parue en 1811, Du Pont a raconté, en note, que les condisciples de Turgot combattirent sa résolution en lui représentant que ses succès et le crédit de sa famille lui assuraient dans l'Eglise un brillant avenir et qu'il leur dit, en accompagnant sa dure réponse de phrases aimables : « Je ne veux pas porter toute ma vie un masque sur le visage. »

On conçoit qu'une telle réponse n'ait pas figuré dans l'édition première des *Mémoires* de Du Pont ; elle ne pouvait être rendue publique du vivant des condisciples de Turgot ; c'eût été pour eux une injure sanglante ; mais pour la même raison, on conçoit difficilement que Turgot l'ait adressée à de jeunes hommes qui étaient déjà et qui restèrent ses amis.

Un autre biographe, Dupuy, a dit qu'à Saint-Sulpice « les parents de Turgot n'avaient rien remarqué qui ne dût les affermir dans leur résolution, mais qu'en 1744, Turgot prit le parti d'écrire à son père pour lui faire part de sa répugnance et que celui-ci l'exhorta à « ne pas prendre un parti définitif avant d'y avoir préparé sa mère et, en attendant, de poursuivre ses études ». Il y a là quelque confusion, puisque Turgot n'entra au Séminaire qu'en 1748. On lit d'ailleurs dans une lettre du Prévôt, datée du 24 janvier 1749, adressée à son fils le Chevalier : « Votre frère s'accommode fort bien de la vie de séminaire. »

Condorcet a écrit : « Il ne déclara à ses parents sa résolution qu'au moment de prendre un engagement définitif et adressa une lettre motivée à son père, qui donna son consentement. »

Étant donné ce que l'on sait de la famille de Turgot et de son propre caractère, dont la simplicité fut un des traits, les choses ont dû se passer sans le moindre aspect théâtral.

Élevé par des parents religieux, Turgot accepta très proba-

(1) *Histoire de la détention des Philosophes et des Gens de Lettres à la Bastille.*

blement sans répugnance la carrière qu'ils avaient choisie pour lui, quand à seize ans il commença ses études de théologie. Il les fit avec piété; ses manuscrits en donnent la preuve. Mais grand travailleur, grand liseur, admirateur de Voltaire (1), il perdit peu à peu la foi. Etant prieur de la Sorbonne, il avait vingt-trois ans, mais il était resté jeune; son écriture était celle d'un enfant. Il dut hésiter à révéler ses troubles de conscience à ses parents, quoique ni leur sévérité, ni leur piété ne fussent farouches. Il a pu écrire à son père pour n'avoir pas à lui parler; il a pu ne se décider que le plus tard possible pour ne pas déplaire à sa mère. Ce sont là des hésitations que connaissent les cœurs sensibles. Mais il n'a pas dû rencontrer dans sa famille de fortes résistances. Peut-être même ne s'est-il prononcé qu'après la mort de son père, c'est-à-dire après le 1^{er} février 1751 (2), quand ce malheur l'obligea à se diriger désormais lui-même? Peut-être enfin un innocent roman, dont je puis dire quelque chose puisque beaucoup d'autres avant moi en ont parlé, a-t-il influé sur sa détermination?

IV. — LES AMIES DE TURGOT

M^{me} de Graffigny. — M^{me} Helvétius et Helvétius. — Turgot célibataire. — M^{me} du Deffand. — M^{lle} de Lespinasse. — La duchesse d'Enville. — M^{me} Blondel et les Blondel. — La comtesse de Boufflers. — M^{me} Geoffrin. — M^{me} de Marchais.

Etant encore à la Sorbonne, Turgot s'était fait présenter à M^{me} de Graffigny, dont les *Lettres d'une Péruvienne* (3), parues

(1) « L'abbé Bon, dit Morellet, ne parlait qu'avec enthousiasme de Fénelon, de Vauvenargues, de Voltaire; il y joignit bientôt J.-J. Rousseau, et ces sentiments, il les avait inspirés à Turgot ou avait du moins contribué à les développer en lui » (*Mémoires*, I, 1).

(2) On a vu que, d'après Du Pont, Turgot quitta la soutane « au commencement de 1751 ». Dupuy, dans un passage peu clair de son *Éloge*, semble dire aussi que la résolution de Turgot ne fut définitive qu'à la mort du évêq. Morellet s'exprime dans le même sens.

(3) Tel est le premier titre du livre. On lui a donné le nom de *Lettres péruviennes*, après y avoir ajouté les *Lettres d'Aza*, par Hugay de Lamarche-

en 1747, avaient fait la réputation et chez qui fréquentaient quelques jeunes gens, apprentis philosophes, tels que Morellet et le baron de Gleichen. Le succès de la comédie de *Cénie* (1) ayant accru celui de *La Péruvienne*, M^{me} de Graffigny eut à préparer une seconde édition de son joli conte. Elle voulut y ajouter de nouvelles lettres, et consulta Turgot à qui elle avait déjà demandé des avis littéraires avant de livrer *Cénie* à l'impression.

Il lui répondit par une belle épître, que l'on trouve dans ses *Œuvres* et où on lit :

« Madame, je ferai donc encore une fois auprès de vous le donneur de conseils ; ce n'est pas sans rire un peu de moi-même ; mais vous le voulez et le plaisir de vous obéir passe beaucoup le ridicule de vous conseiller. J'ai relu la *Péruvienne*. Zélia est une bien digne sœur de *Cénie*... je commence par vous communiquer les additions que j'imagine qu'on pourrait faire à l'ouvrage. Vous m'avez paru goûter la principale qui est de montrer Zélia française après nous l'avoir fait voir péruvienne... »

Selon la mode du temps, Turgot n'apercevait dans un roman qu'un cadre à dissertations philosophico-morales. Il en inséra dans son épître, — et elles sont dignes d'attention, — sur les inégalités sociales, sur la contrainte dans l'éducation des enfants, enfin sur le mariage ; celles-ci, avec un accent qui détonne dans sa bouche d'adolescent :

« Il y a longtemps, dit-il, que je pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et le bon mariage ; nous faisons les nôtres avec bassesse, par des vues d'ambition ou d'intérêt... On les fait sans que les époux qu'on engage se connaissent, uniquement sur l'autorité des parents qui ne se déterminent que par la fortune d'argent ou de rang que l'on espère bien qu'ils se traduira un jour en argent. Au point qu'un propos se tient tous les jours : « il a fait une sottise, un mariage d'inclination ».

Quant à l'action du conte, Turgot imagina que la *Péruvienne* repoussait l'amour d'un Français pour réserver son cœur et

Courmont qui sont fort médiocres. La seconde édition, augmentée de M^{me} de Graffigny de plusieurs lettres, parut en 1752.

(1) Turgot écrivait à son frère le Chevalier le 31 juillet 1750 que ce pièce était admirable.

main à un Péruvien, compagnon de ses infortunes, et que le chevaleresque Français, trouvant « dans sa vertu, la récompense d'avoir sacrifié un amour que la vertu même rendait sans espérance », devenait l'ami des deux époux. Cette conception simpliste ne serait pas à rappeler si, au mois d'août 1751, à une date peu éloignée du moment où Turgot exaltait le désintéressement dans l'amour et de celui où il avait quitté l'Eglise, Anne-Catherine de Ligniville, l'une des nièces de M^{me} de Graffigny (1), celle qu'on appelait *Minette* dans l'intimité, n'avait épousé Helvétius (2).

On connaît la scène charmante, crayonnée par Morellet, où Turgot réservé, d'une gaieté et d'une simplicité d'enfant, abandonne le cercle des gens sérieux qui discourent chez la tante pour aller, en soutane, jouer au volant avec la nièce.

Morellet s'étonna que de cette familiarité entre deux jeunes gens ne fût pas née une véritable passion. « Il resta de cette liaison, dit-il, une amitié tendre entre l'un et l'autre. »

Aux yeux de Morellet, *Minette* était « une belle fille de vingt-deux à vingt-trois ans » ; en fait, elle en avait trente-deux, étant née en 1719. Turgot n'avait pas encore vingt-quatre ans, n'avait pas de situation, n'était pas riche, bien qu'il eût hérité de son père, et n'était pas appelé à le devenir ; *Minette* était pauvre. Cependant, d'après une tradition qui s'est transmise dans la famille de Roucher et qu'a recueillie M. Guillois petit-fils du poète des *Mois*, Turgot demanda la main de M^{lle} de Ligniville.

Helvétius (3) avait trente-six ans ; une belle intelligence et une fortune considérable ; l'une des sœurs de *Minette* venait d'épouser un fermier général (4) : on comprend qu'Helvétius ait été préféré.

Turgot, repoussé, pensa à mettre en vers le récit de son infortune (5) ; ce qui, affirme-t-on, n'est pas un geste de désespoir.

(1) La sœur de M^{me} de Graffigny avait épousé le Comte de Ligniville.

(2) 17 août 1751.

(3) Le *Salon de M^{me} Helvétius* ; cette tradition avait déjà été acceptée par l'auteur de l'article *Helvétius*, dans la Biographie Michaud.

(4) De la Garde, intendant de la Dauphiné ; la place de son père, fermier général, lui fut donnée au moment de son mariage.

(5) Sur une feuille volante sont quelques vers, dont celui-ci :

Si vos jours sont heureux, qu'importent mes douleurs ?

Mais il n'eut pas peut-être autant de désintéressement qu'il en avait rêvé chez l'amant français de la *Péruvienne*.

Entre Helvétius, voluptueux, cynique en ses écrits, philosophe autoritaire, soutenant que par l'éducation on pétrit les hommes à souhait, avançant qu'avec des décrets on conduit le peuple au bonheur et Turgot, irréprochable en ses mœurs, sérieux en ses propos, comptant sur les hommes mêmes pour arriver au bien social, il ne pouvait y avoir d'attachement réel (1).

Mais les critiques que Turgot a faites du livre de l'*Esprit*, en 1773, deux ans après la mort de l'auteur, sont empreintes d'une amertume que ne s'expliquait pas Condorcet, à qui il les adressait, et que ne suffisent peut-être pas à expliquer des dissentiments purement philosophiques :

« Je conviens avec vous que ce livre est le portrait de l'auteur. Il me paraît écrit et fait avec la même incohérence qu'il se trouvait dans la tête d'Helvétius... Après la comédie des *Philosophes* à laquelle il avait presque seul fourni matière, il faisait sa cour à M. de Choiseul, protecteur de la pièce et de Palissot, et l'engageait à lui faire l'honneur d'être parrain de son enfant... Je suis indigné de l'entendre louer avec une sorte de fureur qui me paraît une énigme, que le seul esprit de parti peut expliquer... » (2)

Quant à l'amitié de Turgot et de M^{me} Helvétius, elle ne s'allégera jamais. Lorsque, touchant à la vieillesse, celle-ci fut demandée en mariage par Franklin (3) avec une insistance étrange de la part d'un philosophe de soixante-treize ans, elle consulta Turgot qui lui parla avec une franchise que les femmes ne pardonnent pas ordinairement. « Quoi que vous en disiez, c'est une grande duperie d'être plus galant, écrivit-il à Du Pont (4), et je suis bien sûr qu'on ne m'en aurait pas su plus de gré. »

Et six mois plus tard :

« J'ai vu une de nos amies que j'ai trouvée en assez mauvais

(1) « M. Turgot détestait les principes d'Helvétius et ne rendait pas autant de justice que moi à son talent ou plutôt à son travail, car j'avoue que le livre d'Helvétius me paraît travaillé comme une pièce de fer mise et remise à la forge dix fois de suite. » (Morellet, *Mém.* I, 68).

(2) Décembre 1773.

(3) Franklin était né en 1706 ; il mourut en 1790.

(4) 18 Décembre 1779.

état. Sa tranquillité a encore été troublée et toujours d'après les mêmes errements. Je vous conterai tout cela quand je vous verrai. Elle prend le parti d'aller passer l'été à Tours chez une parente; elle y mène sa fille aînée... Je trouve ce parti très raisonnable et très propre, non seulement à sa propre tranquillité, mais encore à la rétablir dans l'autre tête qui s'est agitée si mal à propos. Je tâcherai de les aller voir tous deux après-demain. »

Un an ne s'était pas écoulé que la mort séparait les deux amis, M. Guillois (1) a publié une lettre de Cabanis à Roucher (2), qui permet de juger du chagrin de M^{me} Helvétius :

« Parlons de la perte que nous venons de faire l'un et l'autre. Vous avez sûrement pleuré M. Turgot; c'était votre bienfaiteur; c'était votre ami; c'était un des hommes les plus distingués du siècle. M^{me} Helvétius a été surprise et affligée que vous ne lui ayez pas écrit au sujet de ce funeste événement. »

Parmi les salons féminins que fréquenta Turgot dans sa jeunesse, on ne saurait omettre ceux de M^{me} Geoffrin et de la comtesse de Boufflers.

« Après ma détention à la Bastille, c'est-à-dire en 1761, raconte Morellet, Turgot eut l'avantage d'être accueilli par M^{me} de Boufflers qui attirait l'attention et l'intérêt public par les agréments de sa personne et les charmes de son esprit. Sa liaison avec le prince de Conti, qui avait un grand crédit au Parlement, lui donnait même une importance à laquelle les femmes ne s'élèvent guère. »

Turgot et Boisgelin présentèrent Morellet dans ce salon. « De tels introducteurs, dit ce dernier, et les lettres qu'elle aimait, lui donnèrent sans doute pour moi, l'indulgence que le peu d'usage que j'avais du monde me rendait nécessaire. Je me trouvai près d'elle à mon aise, parce qu'avec de la dignité, elle était facile à vivre. »

On voit que les Sorboniens aimaient à se produire dans le monde. Si Turgot présenta Morellet chez M^{me} de Boufflers, il entra chez M^{me} Geoffrin précédé des éloges que Morellet et l'abbé Bon

(1) *Le Salon de M^{me} Helvétius.*

(2) Cabanis (1737-1808), physiologiste et philosophe, était le fils d'un maire de Brive, ami de Turgot. Roucher (1745-1794) était aussi son protégé. Tous deux avaient été accueillis maternellement par M^{me} Helvétius.

avaient faits de son esprit. Il y rencontra le mercredi, jour ordinairement réservé aux gens de lettres, le baron d'Holbach, Galiani, Mairan, Raynal, Marmontel, Thomas, le marquis Caraccioli, Gatti, sans parler d'Helvétius, de d'Alembert, de M^{lle} de Lespinasse et de Wattelet, avec qui Turgot eut des relations plus personnelles. A cette époque, surtout au temps de la déclaration de guerre contre Frédéric, on parlait beaucoup de politique. Les invités de M^{me} Geoffrin s'échappaient de chez elle de bonne heure pour aller « fronder » en liberté. « Quand nous la quitions, raconte Morellet, Raynal ou d'Alembert, d'Alembert ou moi, ou Marmontel, « je parie, disait-elle, que vous allez aux Tuileries faire votre sabbat et que M. Turgot ou l'abbé Borlignon vous y attendent. Je ne veux pas que vous vous en alliez ensemble. » Elle en gardait un, puis elle se ravisait : « Bon ! que je suis sotte, je ne gagne rien à vous retenir, il vous attend sûrement au bas de l'escalier » ; et cela était vrai, et nous lui en faisons l'aveu, et de rire. »

Du Pont demanda un jour à Turgot, vertueux, sensible, affectueux, pourquoi il ne s'était pas marié, lui qui regardait le mariage comme le plus grand bien de la vie et qui avait écrit à Du Pont quand celui-ci, plus heureux, avait contracté un mariage conforme à ses sentiments : « Je me réjouis du bonheur que vous avez trouvé dans une union qui devrait bien être une source de bonheur pour l'humanité si la fausse sagesse des hommes n'avait pas su l'empoisonner... Si la douceur et la raison, cette raison de tous les instants sans laquelle l'égoïsme vient corrompre tout et changer l'amitié et l'amour en dégoût et en aversion, si cette raison se soutient des deux côtés, ce sera le bien suprême, je vous le désire de tout mon cœur. »

A la question posée par son ami, Turgot (1) répondit : « Ma manière de vivre m'a mis dans l'impossibilité de faire un choix ».

(1) Voici ce que dit Du Pont à ce sujet :

« Il a sans doute manqué au bonheur de M. Turgot, dont tous les sentiments étaient rapprochés de la nature ; et qui regardait la famille comme le sanctuaire dont la société est le temple, et la félicité domestique comme la première des félicités ; il lui a manqué une épouse et des enfants. C'est une espèce de malheur public qu'il n'ait point laissé de postérité. Mais M. Turgot avait une trop haute idée de la sainteté du mariage, et méprisait trop la façon dont on contracte parmi nous cet engagement, pour être facile à marier ».

Turgot allait peu dans les réunions purement mondaines ; par goût ou par raison de santé, il ne soupait point ; il ne jouait jamais et, au XVIII^e siècle, il n'y avait guère de réunions sans jeu.

Des biographes ont eu la curiosité de vouloir pénétrer plus avant encore dans la vie intime de Turgot ; parmi les plus indiscrets fut Monthyon (1), qui n'admirait pas son ancien collègue d'intendance, mais qui le connaissait bien, étant le beau-frère de Bouvard de Fourqueux (2) que Turgot aimait ; on peut donc laisser sur ce sujet délicat la parole au créateur des prix de vertu :

« M. Turgot, qui n'était gêné dans ses mœurs ni par son état, ni par les liens du mariage, a toujours eu une conduite décente. Il y a lieu de croire qu'il n'a pas été sans penchant et sans attachement pour le sexe ; mais les objets de ses liaisons n'ont jamais été que soupçonnés. »

Cette régularité de mœurs a provoqué des moqueries ; un faux catalogue de livres répandu en 1776 a attribué à Turgot un *Antigunaika*. Bien loin d'avoir été un ennemi des femmes, Turgot en aimait la société et eut presque autant d'amies que d'amis ; mais, dit Du Pont, « son respect pour elles était celui de l'honnêteté dont l'aspect diffère un peu de celui de la galanterie. »

Aux « salons » de M^{me} de Graffigny, de M^{me} de Boufflers, de M^{me} Geoffrin, il faut ajouter celui de M^{me} Du Deffand, dont Coménie de Brienne était le parent assez proche ; c'est là que Turgot connut la spirituelle M^{lle} de Lespinasse. En 1764, lorsque celle-ci ouvrit à son tour un « salon » rue de Bellechasse (3).

(1) « Monthyon, le célèbre philanthrope, intendant d'Auvergne, puis de Provence, puis de la Rochelle, était, dit Du Pont, un conseiller d'État très honnête homme, ayant quelques singularités dans le caractère, beau-frère de M. Fourqueux, et un peu jaloux de ce que Turgot, qui avait et montrait en M. de Fourqueux la plus grande confiance, se renfermait pour lui dans une politesse assez réservée. (Lettre au *Mercur*, 31 juillet 1813.) »

(2) Conseiller d'État, adjoint à l'intendance de Trudaine de Montigny sous le ministère de Turgot, Fourqueux fut un moment contrôleur général après Calonne. « Il avait, dit Du Pont, un savoir immense et une grande facilité d'écrire, une modestie rare et une gaieté dont ses amis intimes étaient seuls confidents. M^{me} de Fourqueux et M^{me} Trudaine étaient extrêmement aimables. » Celle-ci avait un salon.

(3) En se levant un jour, vers six heures du soir, M^{me} du Deffand surprit

Turgot fut un de ceux qui s'y rendirent, rarement toutefois, car il était alors intendant de Limoges. M^{lle} de Lespinasse lui écrivait et le tenait au courant de ce qui se passait à Paris; plus tard quand il fut ministre, elle fut presque sa confidente; mais elle avait en politique des connaissances médiocres et déjà la maladie la minait; elle mourut le 23 mai 1776, quelques jours après la disgrâce de son ami.

« Eliza », selon le nom que lui donna de Guibert, lorsqu'il eut l'indélicatesse de faire d'elle un portrait public, était un peu plus jeune que Turgot.

La duchesse d'Enville, qui fut plus liée encore avec lui, était au contraire son aînée d'une dizaine d'années. Elle était la seconde fille du duc Alexandre de la Rochefoucauld, l'un des hommes les plus instruits et les plus estimables de son temps.

En 1743, à Metz, pendant la maladie de Louis XV, le duc avait fait partie de la cabale qui avait chassé du chevet du malade, la duchesse de Châteauroux. Il avait été ensuite exilé à la Roche-Guyon pendant dix ans. Il embellit son domaine, planta des routes, et mit dans sa demeure des tableaux, des sculptures, des objets d'art, des ameublements somptueux. Il entassa dans son château des livres de toute sorte, des cartes, des atlas, des maps mondes, des microscopes; sur les terrasses, il établit un observatoire. Aussi son exil terminé, ne reparut-il pas à Versailles.

M^{me} d'Enville avait épousé, ayant à peine seize ans (1), le duc

réunis chez elle, dans une chambre de derrière, Turgot, Marmontel, d'Alembert et M^{lle} de Lespinasse. Celle-ci, qu'elle traitait en demoiselle de compagnie, tenait un salon pendant qu'elle dormait. Il y eut une scène qui provoqua une séparation (mai 1764). D'Alembert ne parut plus chez M^{me} du Deffand; le président Hénaut se déclara pour M^{lle} de Lespinasse; la duchesse de Luxembourg fit à celle-ci présent d'un mobilier. M^{me} Geoffrin lui assura une pension de 1.000 écus. Turgot, le Chevalier de Chastellux, Marmontel devinrent ses familiers, sans rompre toutefois avec la marquise.

Dans le salon de M^{lle} de Lespinasse, on put voir bientôt les bustes de d'Alembert et de Voltaire, une statue de Voltaire, les portraits de d'Alembert, de Turgot, etc.

M^{me} du Deffand ne pardonna pas à Turgot et à ses amis leur liaison avec M^{lle} de Lespinasse. « Malesherbes, disait-elle, est un sot; Turgot un sot un animal. »

(1) En 1732.

d'Enville, officier dans les galères du roi, qui devint lieutenant-général des armées navales et périt en 1740, dans la Nouvelle-Ecosse au cours d'une campagne malheureuse contre les Anglais.

Veuve à vingt-cinq ans, et mère de trois enfants, la duchesse habita avec son père la Roche-Guyon et y passa la majeure partie de sa vie. En 1762, elle devint maîtresse du domaine et poursuivit pendant plus de vingt ans les travaux et les bonnes œuvres que son père avait commencées.

Toute pénétrée des idées nouvelles, elle se plaisait au commerce des littérateurs et des savants ; elle fut la bienfaitrice de la famille Calas (1) et, peu de temps après la mort de son père, elle alla à Genève (2), sous prétexte de consulter Tronchin, voir Voltaire, et logea dans sa maison des Délices.

A Paris et à la Roche-Guyon, la duchesse recevait chez elle Buffon, Delille, l'abbé Barthélémy, d'Alembert, Condorcet, M^{lle} de Lespinasse. « Cette maison de la Rochefoucauld, disait M^{me} du Delfand est une tribu d'Israël ; ce sont d'honnêtes et bonnes gens .. il n'y a pas de morgue dans toute cette famille. »

En outre, M^{me} d'Enville n'était pas exclusive ; si elle était, comme on disait méchamment, « la sœur du pot » des philosophes, elle recevait des hommes très religieux, tels que le comte Du Muy et savait reprocher à Condorcet son intolérance.

Tout ce que le XVIII^e siècle compta d'hommes distingués alla dans son château de la Roche-Guyon dont Arthur Young a comparé la belle hospitalité à celle que donnaient les pairs d'Angleterre. C'est dans cet asile que Turgot alla prendre du repos lorsqu'il fut chassé du ministère ; c'est là qu'il passa ses derniers automnes (3).

(1) Calviniste mort sur l'échafaud à Toulouse en 1762.

(2) En 1762.

(3) Le fils de M^{me} d'Enville, Louis-Alexandre de la Rochefoucauld, prit une part active aux premiers événements de la Révolution, et entra à l'Assemblée constituante. Ami de La Fayette, il figura sur la liste du grand ministère dont Mirabeau voulait être le chef. Le duc fut aussi président du Conseil du département de Paris et eut à combattre dans ce poste dangereux, les entreprises de la Commune.

Après le 20 juin, destitué de ses fonctions, il alla retrouver à Forges sa femme et sa mère, mais ses ennemis le suivirent. Le 14 septembre 1792, il fut arrêté par un agent de la Commune qui avait ordre de le ramener à Paris. Comme il passait à Gisors, des miliciens et des porte-faix l'arra-

L'amitié de M^{me} d'Enville pour le ministre était ancienne. La Rochefoucauld étant situé dans la généralité de Limoges, on a raconté que pour faire plaisir à la duchesse, il avait détourné la route de Limoges à Angoulême. C'est de Guibert, l'ami de M^{lle} de Lespinasse et l'un des hôtes de la Roche-Guyon qui a lancé cette calomnie en ajoutant hypocritement : « J'aime à voir quelquefois l'austère vertu séduite par l'amitié. » Du Pont de Nemours n'eut pas de peine à démontrer que l'intendant de Limoges n'avait obligé personne aux dépens de ses administrés (1).

Le jour de la mort de Turgot, la Duchesse était à son chevet avec M^{me} Blondel qui, de toutes les amies du ministre, était la préférée (2).

On lit dans une lettre de Turgot à Du Pont du 24 octobre 1773 : « Vous faites injure à M^{me} Blondel, en la comparant à cette pédante de Julie. Savez-vous que pour s'en former une idée exacte, il faut réunir l'honnêteté profonde de Clarisse, la sensibilité pénétrante de la Fanny de Cleveland, la bonté de tous les bergers de Gessner et un naturel dans l'esprit et le caractère dont elle seule peut donner l'idée... »

Et dans une autre lettre : « Je crois M^{me} Blondel à Malesherbes. Elle est souvent renfermée sans voir personne que sa famille et ses intimes amis (3). »

chèrent du carosse où son escorte l'avait abandonné sans défense. L'égorgerent au milieu de la route, sous les yeux de sa mère et de sa femme. Celles-ci, la nuit venue, furent conduites à la Roche-Guyon; le lendemain la duchesse d'Enville apprit que son petit-fils, le comte de Chabot, venait d'être massacré à Paris, devant la porte de l'Abbaye.

En vendémiaire ou frimaire an II (septembre ou octobre 1793), M^{me} d'Enville et M^{me} de Chabot furent écrouées à la prison de la Force. La municipalité de la Roche-Guyon eut le courage de demander l'élargissement de ces deux citoyennes et contre toute attente, elle obtint satisfaction (par ordre du Comité de Sûreté générale des 9 et 10 vendémiaire, an III). M^{me} d'Enville mourut à Paris, le 31 mai 1797; elle allait avoir quatre-vingts ans.

(1) La méchanceté s'était déjà attachée à M^{me} d'Enville; pendant le ministère de Turgot, une caricature l'avait représentée tombant maladroitement d'un cabriolet que menait le Contrôleur Général et que tiraient les Économistes.

(2) Il y avait, paraît-il, entre elle et lui un lien de parenté.

(3) 10 décembre 1773.

Les louanges de Turgot ne dépassaient pas la mesure ; Boissy d'Anglas (1) qui a connu M^{me} Blondel a laissé d'elle ce portrait :

« Elle était douée d'un esprit supérieur et avait une grande habitude du monde où elle occupait un rang distingué par ses relations et ses qualités personnelles, joignant à beaucoup d'instruction une imagination vive et brillante, une conception rapide et un tact infaillible et prompt. » (2)

Turgot avait autant de confiance dans le goût et les connaissances littéraires de son amie que dans la bonté de son cœur. Quand il tenta d'introduire dans la langue française la prosodie latine, il chargea son secrétaire Caillard de consulter, sur ces essais malheureux de *vers métriques* M^{me} Blondel, sans nom-

(1) *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de Malesherbes.*

(2) Blondel et sa femme s'étaient liés à Vienne avec Kaunitz, le premier ministre de Marie-Thérèse.

On lit dans la correspondance de Kaunitz et de Mercy :

Lettre de Kaunitz du 11 février 1772. « Vous verrez par les copies ci-jointes ce que m'écrit le bonhomme Blondel et ce que je lui répons... Je m'en rapporte à vous sur les bornes que vous jugerez devoir mettre aux bons offices de l'Impératrice en faveur de cet honnête homme. » A cette lettre était jointe une autre lettre de Kaunitz, celle-ci à Blondel, où il parlait de sa tendre amitié pour lui et pour sa femme. — En 1774, Kaunitz leur envoya son portrait.

Il existe au Château de Lantheuil deux mémoires de Blondel : l'un sur le Palatinat, l'électorat de Pologne, etc., et sur des *Questions posées par le contrôleur général Orry* en août 1740, l'autre sur la *Situation des affaires de l'Europe* en 1740 et 1741.

Dans une notice de Brienne sur le cardinal de Bernis, publié par Barrière avec les *Mémoires de M^{me} du Hausset*, 1824, il est parlé comme suit de Blondel :

« Le traité de Versailles n'a point été, comme on l'a cru, un pur effet des intrigues de la marquise de Pompadour. A peine la paix de 1748 avait-elle été signée, que Marie-Thérèse qui avait machinalement et intérieurement conçu une inclination singulière pour Louis XV avait projeté et suivi l'idée de se lier étroitement avec lui. Le marquis de Puitsieux, alors secrétaire d'Etat des Affaires étrangères, et ensuite assez longtemps ministre d'Etat, ainsi que son ami et créature, le comte de Saint-Séverin, traitaient de radotage ce que le ministre de France à Vienne, immédiatement après la paix d'Aix-la-Chapelle, écrivait périodiquement à ce sujet, dans ses dépêches, et les assurances qu'il répétait du désir ardent de Marie-Thérèse de s'unir avec le Roi. Ce ministre était Blondel, oncle de mon père, qui, au retour d'Aix-la-Chapelle, où on l'avait envoyé un peu tard lorsque M. de Saint-Séverin avait déjà fait bien des sottises, avait demandé au marquis de Puitsieux, comme récompense personnelle, de placer là son oncle. »

mer l'auteur ; et en même temps l'engagea à s'adresser à elle pour un appui dont la sœur de Caillard avait besoin :

« Ne craignez pas de l'embarrasser quand il s'agit de rendre service, lui dit-il (1) ».

Sans être une grande dame, comme la duchesse d'Enville, M^{me} Blondel avait dans le monde une position élevée ; elle tenait par sa famille à la diplomatie et à la finance.

Son mari, oncle de Brienne, fut longtemps attaché à l'ambassade de Vienne, et l'un des diplomates en correspondance secrète avec Louis XV ; il prépara l'alliance de la France et de l'Autriche. A la Révolution, on trouva son nom sur un papier que Marie-Thérèse avait remis à Marie-Antoinette pour lui signaler les « personnes de sa connaissance ». (2)

Le père de M^{me} Blondel, Batailhe de Francès-Daville, d'origine alsacienne, avait été receveur général des finances à Soissons. Il avait cédé sa place à son fils aîné et marié l'une de ses filles à un riche fermier général, Douet, dont le père avait été négociant et bail David. Un autre de ses fils, connu sous le nom de Francès (3), joua à l'ambassade de Londres un rôle analogue à celui de Blondel à Vienne. Comme lui, il fut dans le secret du Roi ; les lettres d'Eon de Beaumont passaient sous ses yeux avant d'être envoyées à Paris.

Lorsque Turgot, ministre, voulut se créer des appuis dans le Conseil, afin de pouvoir triompher de l'indécision de Louis XVI,

(1) *Lettre inédite à Caillard, 1770.*

(2) Soulavie, *Mémoires sur Louis XVI.*

(3) La famille Francès était liée à l'abbé de Véri depuis 1757. « La mère, dit-il dans son *Journal*, était douée de toutes les vertus. L'aîné des fils, — il y eut quatre garçons et quatre filles — fut receveur général des finances. » C'est le puîné qui fut ministre du Roi en Angleterre. En 1767, il était déjà chancelier à Londres. On lit dans les lettres de M^{me} du Deffand en 1769 que M^{me} de Choiseul l'a prié de lui faire passer du thé ; en 1772 qu'il a beaucoup de relations ; en 1773 qu'il est un galant homme et très franc, qu'il est bien vu à Londres, que M^{me} de Choiseul a entendu dire de lui assez de bien de son esprit et de son cœur, et qu'il réussit très bien ; en 1774 et en 1775, qu'il est dans ses terres de Bourgogne où il a cinq ou six procès.

Dans un mémoire du comte de Broglie à Louis XVI (*Archives Nationales*, série K, carton des Rois, 157-159), est aussi cette indication :

« On voit combien le comte s'occupe de vérifier la réalité et le fondement (des dires de d'Eon) par les ordres qu'il lui fit donner successivement de les communiquer au sieur Francès, ministre du Roi, et au prince de Masseran, ambassadeur d'Espagne. »

de l'égoïsme de Maurepas et de l'hostilité de ses collègues, il essaya de pousser Francès jusqu'au ministère, avec leurs amis communs, l'abbé de Véri et Malesherbes.

Il confia, en outre, au fils de M^{me} Blondel, maître des requêtes, l'intérim d'un office d'intendant de commerce vacant par le renvoi de Brochet de Saint-Prest (1), l'homme des affaires de blé sous l'abbé Terray.

Blondel fils resta dans l'administration comme intendant du commerce, puis comme intendant des finances, après la chute de son protecteur. En 1792, son poste ayant été supprimé, il fut attaché au ministère de l'Intérieur, avec le titre de chef de division, président du bureau des subsistances. Dénoncé comme émigré parce qu'il avait été remplir une mission en Angleterre, il fut défendu par Roland (2), alors son ministre, précédemment son subordonné, et partisan comme lui de la liberté du travail. Un registre conservé aux Archives Nationales (3) le montre en dernier lieu réclamant officiellement à Du Pont de Nemours ses papiers que celui-ci avait détenus comme inspecteur général des manufactures et, quelques jours plus tard, après le 10 août, résignant ses fonctions.

Du Pont était ensuite proscrit ; la sœur de M^{me} Blondel était, avec son mari Douet (4), menée à l'échafaud ; la duchesse d'Enghien voyait assassiner son fils sous ses yeux. Les meilleurs amis de Turgot, après avoir participé ou applaudi aux événements de 1789, étaient frappés dans leurs personnes ou dans leurs affections. (5).

(1) Voir ci-après au volume V.

(2) *Lettre au Moniteur*. Roland avait été inspecteur des manufactures.

(3) F¹²137. — Voir aussi au sujet de Blondel : F¹²138, 139, 140. — Le sergent de Du Pont (bureau des lois commerciales) fut en avril 1792 réuni à celui de Blondel.

(4) Il n'avait pas été poursuivi en même temps que les autres fermiers généraux, mais il fut bientôt dénoncé et guillotiné, trois jours après l'arrestation. Il avait soixante-treize ans ; M^{me} Douet en avait soixante. Leurs domestiques demandèrent à la Convention le paiement de leurs gages ; Camille Desmoulins donna un avis favorable en faisant valoir que la Nation avait confisqué aux fermiers généraux assez de millions pour pouvoir payer cette dette gère.

(5) On compte quelquefois parmi les amis de Turgot la baronne de Breuille. Ce qui a donné lieu à cette supposition, c'est que la baronne, petite femme d'un esprit distingué, mais ayant « quelque chose de subal-

V. — LA CHAMBRE ROYALE

Turgot, substitut du procureur général ; conseiller à la Chambre des requêtes ; maître des requêtes (1753). — Les refus de sacrements. — Exil du Parlement. — La Chambre des vacations nommée d'office et la Chambre royale. — Le marquis de Sousmont, président à mortier. — Reproches injustement faits à Turgot. — Ses *Lettres sur la tolérance*. — Le *Conciliateur*. — Projet d'une *Histoire du Jansénisme*. — Dissolution de la Chambre royale.

Après avoir quitté l'état ecclésiastique, Turgot dirigea ses vues vers un office de maître des requêtes. Plusieurs années d'exercice préalable dans la magistrature étant exigées, il rechercha un poste d'Avocat du roi au Châtelet, avec l'espoir de vaincre sa timidité naturelle en s'accoutumant à parler en public ; aucun titulaire ne consentit à lui céder sa charge.

Il accepta le 5 janvier 1752 d'être substitut du Procureur général au Parlement. Le 30 décembre suivant, il entra comme Conseiller à l'une des Chambres des Requêtes du Palais. Le 28 mai 1753, il fut nommé maître des requêtes ; les délais réglementaires avaient été considérablement abrégés en sa faveur (1).

A cette date, les querelles entre le clergé moliniste et le Parlement étaient dans leur plein (2). Elles avaient recommencé en 1751 à l'occasion de la révocation, par l'Archevêque de Paris, de la Supérieure et de l'Econome de l'Hôpital général ; elles étaient devenues très vives en 1752, à la suite de refus de sacrements à des jansénistes par le curé de Saint-Etienne-du-Mont.

Le ministère avait cru préparer l'apaisement en nommant une

terne », épousa en secondes noces La Billarderie, comte d'Angivillier, dont Turgot disait familièrement : « c'est un très honnête garçon ».

D'Angivillier était l'ami de Louis XVI, dont il avait été le menin ; il aimait beaucoup Turgot. Il fut nommé en 1774 directeur des bâtiments du Roi et servit plusieurs fois d'intermédiaire entre Turgot et son maître. Mais il n'existe aucune trace de relations suivies entre Turgot et la comtesse.

(1) Son frère aîné, par exemple, avait fait quatre ans de stage.

(2) *Journal de Barbier ; Mémoires de d'Argenson ; Flammermont, Remontrances du Parlement de Paris ; Glasson, Le Parlement de Paris*, etc.

Commission, procédé habituel aux gouvernements faibles ; le clergé moliniste avait continué à s'agiter. Le curé de Saint-Médard priva de communion deux sœurs de la communauté de Sainte-Agathe ; c'était une sorte de provocation à laquelle le Parlement répondit en prescrivant de saisir le temporel de l'Archevêque de Paris et en convoquant les Pairs en assemblée générale. Le Roi défendit la convocation et, trois mois environ avant la nomination de Turgot à une place de maître des requêtes, ordonna à la Cour, par lettres du 23 février 1753, de surseoir à toutes poursuites et procédures relatives aux refus de sacrements.

La Cour tint les lettres pour non avenues et prépara des remontrances dont la présentation au Roi fut toutefois retardée jusqu'au mois d'avril. Louis XV refusa de les recevoir. La Cour décida qu'elle resterait assemblée jusqu'à ce que le Roi l'eût entendue favorablement et procéda sans désespérer à l'examen des affaires de refus de sacrements.

Alors des mesures de répression sévères furent prises contre les Chambres des Enquêtes et des Requêtes (1) ; quatre conseillers furent réveillés à quatre heures du matin et expédiés dans des prisons d'État ; quatorze furent envoyés dans leurs terres ; d'autres furent exilés dans des localités diverses.

La Grand'Chambre, composée de conseillers âgés, parvenus véniblement à leur situation et peu désireux de perdre les vacations et les épices qui constituaient leur revenu, persista néanmoins, par esprit de corps, dans la conduite suivie par les cours assemblées, et ne siégea que pour la forme. Le 10 mai, elle fut remplie à Pontoise.

Quand les vacances arrivèrent, la Chambre des Vacations n'était pas désignée ; le Gouvernement en institua une d'office avec six Conseillers d'État et vingt Maîtres des Requêtes ; Turgot fut l'un d'eux.

La Chambre fut installée aux Grands-Augustins, mais ne put fonctionner ; les avocats et les procureurs ne se présentèrent pas devant elle et firent cause commune avec le Parlement.

À la rentrée, les membres de la Grand'Chambre furent envoyés à Soissons, et des lettres patentes du 1^{er} novembre 1753 instituèrent « pour connaître de toutes les affaires de la compétence du

(1) 9 mai 1753.

Parlement » une Chambre royale, composée de dix-huit Conseillers d'État et de quarante Maîtres des requêtes ; Turgot fut cette fois encore, désigné pour en faire partie.

La Chambre royale siégea au Louvre et fut divisée en deux sections ; l'une civile et de police ; l'autre, criminelle. Elle fonctionna difficilement ; le Châtelet refusa de la reconnaître, bien que des ordres formels d'obéissance lui eussent été adressés, ainsi qu'à tous les tribunaux inférieurs ; dans le sein même de la Chambre, il y eut des divisions et de l'obstruction. Néanmoins la section civile expédia un assez grand nombre d'affaires. Beaucoup de ses décisions portent la signature de Turgot. Rien ne permet de croire qu'il ait été plus zélé ou moins zélé que ses collègues ; pourtant vingt ans plus tard, quand il fut ministre on raconta que les Parlementaires ne lui avaient jamais pardonné la condescendance qu'il avait montrée en 1753 pour le pouvoir et qu'ils s'étaient vengés de lui, en l'empêchant d'obtenir la charge de Président à mortier que son frère aîné, le marquis de Sousmont, avait voulu lui céder (1).

Or, c'était vrai ; Messire Turgot, marquis de Sousmont, ayant en 1763 perdu son fils unique et souffrant de la goutte dont il avait été atteint de bonne heure, voulut faire passer sa charge sur la tête de son frère, alors intendant de Limoges, et ne put y parvenir. Il donna sa démission et écrivit au Garde des sceaux le 31 juillet 1764 :

« J'ai conservé ma place tant que j'ai pu la transmettre à un autre moi-même. Si, à la mort de mon fils et encore depuis, j'avais pu me flatter de la transmettre à mon frère, j'aurais avec plaisir conservé à mon nom un état qui faisait toute mon ambition. Vous savez les raisons qui me privent de cette consolation. C'est à moi de faire ce sacrifice au bien de la paix. J'ose espérer que le Roi voudra bien m'en savoir gré et dédommagera d'autres gens qui, de père en fils, ont toujours servi leur maître en citoyens dans des professions différentes (2). »

Les Parlementaires n'avaient pu — comme l'a cru Condorcet — faire grief à Turgot d'avoir été membre de la Chambre de

(1) *L'Observateur anglais et Vie de Turgot*, par Condorcet.

(2) *Archives du château de Lantheuil*, minute. Le marquis avait d'abord écrit : « Vous savez même que ni mon frère, ni moi, n'avons rien à nous reprocher dans une chose qui lui est étrangère. »

Vacations et de la Chambre royale. Il était entré dans l'une avec dix-neuf et dans l'autre avec trente-neuf Maîtres des requêtes, presque tous plus anciens que lui, et parmi eux se trouvaient plusieurs futurs ministres ; à la Chambre des Vacations, étaient Maynon d'Inveau(1) et Bourgeois de Boynes(2), ce dernier faisant fonctions de procureur général ; à la Chambre royale, étaient deux autres futurs ministres, Silhouette et Hue de Miroménil, qui furent : l'un, contrôleur général ; l'autre, garde des sceaux, dans le même ministère que Turgot.

Ce que l'on pouvait reprocher à celui-ci était d'avoir quitté son siège de Conseiller au Parlement pour devenir Maître des requêtes, au moyen d'une abréviation de délais, accordée juste au moment où la Chambre dont il était membre s'engageait dans une lutte contre le pouvoir ; on ne manqua pas de dire qu'il avait abandonné sa compagnie pour passer dans le camp adverse. En réalité, il n'avait fait que se conformer aux ordres supérieurs ; c'est ce qu'il a affirmé dans une lettre qu'il adressa à La Vrillière en 1768 pour poser, avec l'appui de Maurepas, sa candidature à la place de Prévôt des marchands de Paris et dans laquelle il écrivit :

« Vous n'ignorez pas que mon obéissance aux ordres du Roi, lors de la Chambre royale, m'a, par suite des événements, exclu de la place d'Avocat général et a même mis obstacle à ce que je prisse la charge de Président à mortier lorsque mon frère a été forcé par l'état de sa santé de la quitter. »

Les ordres que Turgot avait reçus étaient d'ailleurs conformes à ses propres sentiments et aux traditions de sa famille.

Son père n'était nullement janséniste : de même, le marquis de Sousmont qui partagea, en 1753, l'exil de la Grand'-Chambre pendant que son jeune frère rapportait à la Chambre Royale, se rendit à Pontoise que par ordre ; et, postérieurement, deux reprises, en 1757 et en 1762, étant président des Vacations, il prêta tout son concours au Gouvernement pour empêcher le retour des agitations religieuses ; chaque fois, il fut félicité de sa conduite, au nom du Roi, par lettre ministérielle (3).

(1) Contrôleur général après L'Averdy.

(2) Ministre de la Marine avant Turgot.

(3) L'analyse ci-après de lettres tirées des *Archives nationales* (O¹, 399, 402,

Quant aux sentiments personnels de Turgot, on constate dans ses écrits de jeunesse, même dans ceux qui ont un caractère religieux, qu'ils furent toujours des sentiments de tolérance. On les trouve dans ses *Réflexions* sur les *Pensées philosophiques* de Diderot et dans cette liste d'*Ouvrages à faire* dont nous avons déjà parlé et dont ils forment le principal intérêt. On les trouve ensuite dans ses deux lettres que Turgot adressa, l'une en 1753, l'autre en 1754, à un grand vicaire de ses amis, peut être l'abbé de Véri, alors grand vicaire à Bourges plus probablement l'ainé des Cicé.

« A quoi réduisez-vous la protection que l'État doit à la religion dominante? » lui avait demandé son correspondant, et Turgot

404) et adressées par La Vrillière au président Turgot ne laisse pas de doutes sur sa conduite.

1757. 18 septembre. — Les circonstances pouvant exiger des correspondances promptes et fréquentes, le président Turgot est autorisé à servir pendant les vacances d'un courrier de la poste; des ordres sont donnés à cet effet à Jannel, intendant des postes. Il est signalé au Président qu'une affaire de refus de sacrements à Auxerre est apaisée et que la religieuse qui en avait été l'objet a été administrée.

22 septembre. — Sa Majesté voit avec satisfaction que le Président est entré dans ses vues. L'avis qu'il a donné au sujet des démarches que mériterait l'évêque d'Orléans n'est pas fondé; ce prélat ne troublera pas son diocèse.

30 octobre. — Sa Majesté a été satisfaite de la conduite du Président pendant les vacances. Le premier président d'Aligre n'aurait pas dû s'en aller dans ses terres. Le Roi a refusé d'autoriser le président Turgot à contre-signer ses lettres parce que c'eût été une nouveauté.

1760. 2 janvier. — Il n'a pas été possible d'arrêter une affaire dans laquelle étaient impliqués quatre jeunes gens de Caen que le Président avait recommandés. Sa Majesté n'a pas voulu interrompre le cours de justice.

1762. 10 septembre. — Remerciements au président Turgot pour avoir indiqué ce qui pourrait se passer le mercredi et le jeudi. Il est donné ordre à Jannel de lui fournir un courrier pour Fontainebleau.

11 septembre. — Le ministre a vu l'archevêque (?) Il pense comme le président qu'il eût été préférable que l'archevêque n'eût pas montré le refus de son visa.

15 septembre. — Au sujet du mariage d'un particulier sorti des jésuites des précautions ont été prises avec l'archevêque pour lever les difficultés.

2 novembre. — Le président a donné avis à Sartine, lieutenant de police que des assemblées seront tenues au Mont Valérien et à Paris chez le curé de Saint-Laurent; il y aura à prendre des informations.

3 novembre. — Sa Majesté a marqué beaucoup de satisfaction des services et du zèle du Président, en particulier pour sa conduite pendant les vacances.

répondit : « Aucune religion n'a droit à une autre protection que la liberté, et elle perd ce droit quand ses dogmes ou son culte sont contraires à l'intérêt de l'État. »

Turgot n'interdisait pas au Gouvernement toute protection d'une religion ; il pensait même qu'il était de la sagesse des législateurs d'en présenter une à l'incertitude de la plupart des hommes, mais il estimait que le Gouvernement devait se borner à assurer matériellement l'existence du culte :

« Je ne veux pas autre chose, disait-il, sinon que chaque village ait son curé... et que la subsistance des ministres soit assurée indépendamment du troupeau, c'est-à-dire par des biens-fonds. Si la société choisit une religion, c'est comme utile et non comme vraie ; elle n'est pas compétente pour juger de la fausseté des enseignements contraires. »

Les opinions du jeune maître des requêtes étaient entièrement opposées à celles que soutenait la majorité du Parlement et qui prirent place dans les Remontrances présentées au Roi en avril 1753. A cette époque fut même avancé un projet qui consistait, pour calmer l'irritation du Clergé et lui faire supporter le jansénisme, à retirer aux protestants la demi-tolérance dont ils jouissaient.

Ce projet barbare fut dénoncé dans une brochure intitulée : *Le Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat sur les affaires présentes* (1). L'auteur, après avoir invoqué, en théologien, les préceptes de l'Évangile, conclut « sur les affaires présentes » en ces termes :

« Le Prince doit dire aux protestants : Quoique vous soyez dans l'erreur, je ne vous en traiterai pas moins comme mes enfants ; aux jansénistes, je voudrais que l'Église fût sans divisions, mais il ne m'appartient pas de les terminer ; aux évêques, personne ne respecte plus que moi votre voix, mais jamais je ne me mêlerai des affaires de la religion ; aux Parlements, je vous ai confié mon pouvoir, mais vous ne pouvez en avoir plus que moi-même et je n'en ai aucun dans l'ordre spirituel. »

Il y a tant de ressemblance entre ce langage et celui des *Lettres à un grand-vicaire* que Du Pont a mis le *Conciliateur*, à côté de ces lettres, dans les *Œuvres de Turgot*. Celui-ci avait pourtant écrit au grand vicaire : « Quoique le *Conciliateur* soit

(1) Rome, in-8°, 53 p.

dans mes principes et ceux de notre ami (1), je suis étonné des conjectures que vous avez formées ; ce n'est ni son style, ni le mien. » Du Pont ne s'était pas arrêté à cette dénégation et avait admis que, pour la circonstance, Turgot avait changé son style ; l'hypothèse est trop ingénieuse.

Morellet, condisciple de Turgot et de Brienne, ayant avec eux deux, à la Sorbonne, discuté à fond la question des rapports de l'Église et de l'État, affirme dans ses *Mémoires* que le *Conciliateur* est de ce dernier : il n'y a pas de raisons pour ne pas accepter son dire (2), conforme à celui de Turgot.

Mais, ainsi que celui-ci l'a déclaré, l'ouvrage « était dans ses principes » ; les querelles entre le Molinisme et le Jansénisme lui semblaient aussi puériles dans leurs origines que coupables dans leurs effets. Pour le démontrer, il entreprit d'en écrire l'histoire et s'imposa la tâche de lire l'*Augustinus* de Jansen, que peut-être en France personne n'avait ouvert. Il renonça à son dessein (3) quand la paix fut faite ; mais ne doit-on pas penser que, ce dessein, ayant transpiré, ait excité les colères des Jansénistes ?

La paix avec le Parlement date de l'été de 1754. Le Gouvernement l'avait négociée d'une part avec le clergé, de l'autre avec la magistrature. La naissance du Duc de Berry, le futur Louis XVI, servit de prétexte aux mesures de clémence ; la Chambre Royale fut dissoute le 30 août 1754 et le Parlement eut sa grâce ; puis une Déclaration du 2 septembre imposa en termes formels le silence sur les affaires religieuses. Mais

(1) Peut-être Morellet.

(2) Ni Du Pont dans la première édition de ses *Mémoires sur Turgot*, ni Condorcet dans sa *Vie de Turgot*, n'ont dit un mot du *Conciliateur*. La première attribution de cet ouvrage à Turgot a été faite par Naigeon en 1788, en tête d'une réimpression publiée au moment où il était question de donner la liberté civile aux Protestants, Brienne étant principal ministre. Le nom de Turgot se trouve sur une autre réimpression faite en 1791, lors des querelles entre le clergé constitutionnel et le clergé insoumis : Brienne, cardinal, était évêque constitutionnel et reçut, à cette époque, un bref du pape contre la constitution civile.

(3) D'après Du Pont, il donna un fragment de son travail à l'abbé Bossu pour le *Discours préliminaire* de son édition de Pascal (1779) ; la lecture de ce discours ne fait pas voir l'emprunt. Du Pont dit aussi que Louis XV, après avoir lu le *Conciliateur*, ne persécuta personne ; Du Pont a oublié qu'à cette époque des mesures violentes furent prises contre les Protestants dans le Languedoc.

Turgot n'oublia point les enseignements qu'il avait tirés des événements auxquels il avait été mêlé.

VI. — L'ENCYCLOPÉDIE

Travaux philosophiques et linguistiques. — *Géographie politique* et *Discours sur l'Histoire universelle* : le progrès ; la formation des nations. — Etudes sur les langues. — Turgot magistrat. — L'*Encyclopédie*. — Projets d'articles : Amour, Amour de Dieu, Définition, Dieu, Dieux. — Articles publiés : *Etymologie*, *Existence*, *Expansibilité*. — Lettre de Diderot. — L'esprit de secte. — Réflexions de Monthyon et de Condorcet. — Philosophie de Turgot. — Son libertinage d'esprit.

Dans l'intervalle qui sépara son séjour à la Sorbonne de sa nomination comme magistrat, Turgot reprit les travaux qu'il avait ébauchés, étant étudiant, sur l'histoire universelle et dressa les plans d'une *Géographie politique* qui, avec ses autres écrits du même temps, forme un essai d'histoire de la civilisation, dont E. Levasseur a pu dire en 1906 : « J'y ai souvent reporté ma pensée quand j'ai essayé, il y a une quarantaine d'années, d'appliquer une méthode nouvelle à l'étude de la géographie. »

Ces écrits ne sont pourtant, comme ceux de la période précédente, que des essais de jeunesse ; les idées de Turgot n'ont pas la précision qu'elles auront plus tard ; mais les réflexions intéressantes abondent comme toujours sous sa plume.

Dans sa *Lettre à M^{me} de Graffigny*, Turgot exprime son opinion sur l'inégalité des conditions entre les hommes et en montre la nécessité ; il explique les heureux effets de la distribution des professions, autrement dit de la division du travail ; il y parle, en bons termes et avant J. J. Rousseau, de l'éducation des enfants, en même temps que du mariage.

Dans son *Plan de discours sur l'histoire universelle*, il envisage la marche générale du progrès humain et la manière dont se sont formées les nations ; il considère successivement les peuples : chasseurs, pasteurs, laboureurs ; il recherche comment les gouvernements sont nés, comment les migrations des peuples

ont transformé le monde, comment les langues se sont constituées et mélangées.

« L'histoire universelle, explique-t-il, embrasse la considération des progrès successifs du genre humain et le détail des causes qui y ont contribué ; les premiers commencements des hommes ; la formation, le mélange des nations, l'origine, les révolutions des gouvernements, les progrès des langues, de la physique, de la morale, des mœurs, des sciences et des arts ; les révolutions qui ont fait succéder les empires aux empires, les nations aux nations, les religions aux religions ; le genre humain toujours le même dans ses bouleversements, comme l'eau de la mer dans les tempêtes, et marchant toujours à sa perfection. Dévoiler l'influence des causes générales et nécessaires, celle des causes particulières et des actions libres des grands hommes et le rapport de tout cela à la constitution même de l'homme ; montrer les ressorts et la mécanique des causes morales par leurs effets : voilà ce qu'est l'histoire aux yeux d'un philosophe. Elle s'appuie sur la géographie et la chronologie, qui mesurent la distance et des temps et des lieux. »

Peut-être ce *Plan de Discours*, dont nous n'avons pas retrouvé la minute, a-t-il été retouché par Du Pont de Nemours, mais l'idée qui y domine, est la confiance en la perfectibilité humaine et cette idée appartient bien à Turgot. Dans beaucoup de passages du même travail, on reconnaît d'ailleurs le style de l'ancien Sorbonien.

« Le despotisme par exemple, est facile ; faire ce qu'on veut est un code qu'un roi apprend très vite. Il faut de l'art pour persuader ; il n'en faut pas pour commander. Si le despotisme ne révoltait pas ceux qui en sont victimes, il ne serait jamais banni de la terre. »

Les travaux de Turgot sur *les Langues* sont les meilleurs de sa jeunesse et ceux où il se montra le plus lui-même ; ils devaient lui servir de matériaux pour un grand ouvrage qu'il projetait sur la formation des langues et la grammaire générale ; aussi y revenait-il fréquemment. Les langues sont l'objet de la deuxième partie de son *Discours sur l'histoire universelle* et l'objet de *Réflexions générales et diverses*.

Au XVIII^e siècle, le français et les deux langues mortes clas-

siques formaient seules le bagage des plus savants. La connaissance de l'anglais commençait seulement à se répandre. Voltaire comprenait et parlait couramment cette langue depuis un séjour de deux ans et demi en Angleterre. La connaissance de l'allemand restait un fait exceptionnel et si rare qu'elle donnait une sorte de brevet. Jusqu'en 1780, on comptait à Paris à peine vingt ou trente Français en état de traduire une page d'allemand (1).

Turgot disait de l'étude des langues qu'« elle serait peut-être la meilleure des logiques », et il ajoutait : « en analysant les mots dont elles sont composées, en les suivant depuis la formation jusqu'aux différentes significations qu'on leur a depuis attribuées, en suivant le fil des idées, on verrait par quels degrés, par quelles nuances, les hommes ont passé de l'une à l'autre... Cette espèce de métaphysique expérimentale serait en même temps l'histoire de l'esprit du genre humain et du progrès de ses pensées toujours proportionné au besoin qui les a fait naître... Dans notre siècle, la philosophie a renversé les barrières qui faisaient de chaque science comme un état séparé, indépendant, étranger aux autres. On s'est aperçu que la formation et la dérivation des mots, les changements insensibles, les mélanges, les progrès et la corruption des langues étaient des effets déterminés de causes déterminées et dès lors, un objet de recherches pour les philosophes. »

Déjà, dans sa critique des *Réflexions philosophiques* de Mauvergne, Turgot avait envisagé d'une manière scientifique la question de l'origine du langage. Il y revint bientôt dans l'*Encyclopédie*.

Le *Dictionnaire raisonné des Sciences, arts et métiers* commença à paraître au commencement de 1751 (2); les relations amicales de Turgot avec d'Alembert qu'il avait connu chez M^{me} Du Deffand le mirent en rapport avec le même Diderot dont il avait, étant étudiant, voulu réfuter les *Recherches philosophiques*. Il applaudit à la tentative des deux philosophes et

(1) Alfred Maury, *L'ancienne Académie des Inscriptions*, 287; Georges Bernier, *Turgot ethnographe et linguiste*.

(2) Deux volumes furent alors publiés; en 1753 parut le troisième volume allant de CHA à CON, et en 1754 le quatrième allant de CON à DIZ. Dans le dernier volume se trouve l'article *Coton*, rédigé d'après un mémoire fourni par le chevalier Turgot.

accepta d'être l'un des collaborateurs de leur œuvre. Deux fragments relatifs à l'*Amour* (*Étymologie*) et à l'*Amour de Dieu* semblent avoir eu l'*Encyclopédie* pour destination. Deux autres qui paraissent dater de 1753, ont plus probablement encore été écrits pour le grand recueil. Ils se rattachent aux études linguistiques et métaphysiques dont nous venons de parler et portent les titres de *Définition* (*Logique*) et de *Dieu* (*Existence de*). Dans le dernier, il est question d'un autre article pour le mot *Dieu*. L'ancien Sorbonien est resté fermement déiste. S'il avait traité à fond, dans l'*Encyclopédie*, la question de l'existence de Dieu, il aurait repris les arguments qu'il avait incidemment développés dans ses lettres à des condisciples et dont le principal était celui du mouvement, la matière devant être condamnée à l'inertie s'il n'y avait eu un premier moteur.

Devenu magistrat, il fut détourné de ses études premières par les folles querelles relatives aux refus de sacrements. C'est alors que la question de la tolérance religieuse l'attira. Mais il la quitta quand la paix fut faite et retourna à ses travaux spéculatifs.

La jurisprudence ne lui plaît qu'à demi et ne peut suffire à occuper son esprit (1). Ce n'est pas qu'il ne s'intéresse aux affaires qu'il doit exposer au Conseil; il les examine au contraire avec le plus grand soin :

« Dans toutes les places qu'il a occupées, dit Du Pont, il s'est imposé la loi de ne s'en rapporter qu'à lui-même pour extraire les pièces servant aux procédures. Les sollicitations lui déplaisaient; elles lui paraissaient annoncer peu de confiance dans l'intérêt du magistrat et occasionner au moins une perte de temps nuisible à l'examen et à l'expédition des affaires. » (2)

Mais il n'avait pas le respect des précédents et leur préférait les principes d'équité. « Dans une affaire qui présentait beaucoup de difficultés, rapporte encore Du Pont, (3) il proposa »

(1) Il renonça, dit Menthon, à l'état ecclésiastique pour celui de magistrature qui, depuis longtemps, était celui de sa famille, mais il n'eut jamais les discussions épineuses, et chercha à s'en distraire par la littérature et les sciences.

(2) *Mémoires*, 37.

(3) *Mémoires*, 32.

soutint par des raisons puissantes des conclusions dont il avait reconnu la justice et qui étaient d'autant plus équitables qu'elles étaient tirées de l'esprit plutôt que de la lettre de la loi. Le Conseil les rejeta toutes, et Turgot fut vivement affligé. Mais huit jours après, il eut une grande consolation ; les deux parties transigèrent sans s'arrêter à l'arrêt du Conseil et conformément aux conclusions du rapporteur. »

Sa timidité naturelle lui nuisait ; ses rapports verbaux, quoique très étudiés quant au fond de l'affaire à traiter, ne semblaient pas toujours suffisamment clairs. « La première fois qu'il fit un rapport au Conseil devant le Roi, en qualité de maître des requêtes, il crut devoir résumer l'affaire dans le moins de mots possibles : il dit tout avec une concision sévère ; son travail fut approuvé, mais fatigua ses auditeurs, et, le Conseil fini, la plupart des Conseillers d'Etat qui prenaient à lui un intérêt véritable, lui dirent : « Vous avez très bien parlé, mais vous avez été un peu long, une autre fois abrégez... » A son second rapport, il prit une marche différente : il développa avec détails les faits et les moyens qu'il avait à faire connaître ; il résuma chaque partie de son discours avant de passer à la suivante et les résuma toutes une seconde fois en finissant. « Vous vous êtes très bien corrigé, lui dit-on, vous avez dit beaucoup de choses, et vous avez été court (1). »

Après quelques années d'exercice, Turgot fut très estimé du Conseil et n'y compta que des amis, mais, ainsi que l'expérience le montra, il était plus fait pour l'administration active que pour les fonctions assises.

Il a donné à l'*Encyclopédie*, sous la condition expresse de n'être pas nommé, cinq articles qui prouvent l'étendue, on peut presque dire l'universalité de ses connaissances, mais qui prouvent aussi qu'il cherchait sa voie encore. Il y fit de la philosophie, de la métaphysique, de la physique, de l'économie politique. Ce sont les articles : *Étymologie*, *Existence*, *Expansibilité*, *Foire*, *Fondations* (2).

(1) Du Pont, *Mémoires*, 34.

(2) Les trois premiers ont paru dans le tome VI, en 1756. L'article *Foire* (et non *Foires et Marchés*) et l'article *Fondations* figurent dans le tome VII paru en 1757.

On lit dans l'Avertissement du tome VI : « Quatre personnes, que nous

D'après Du Pont, Turgot devait faire pour les volumes suivants : les articles : *Grammaire générale, Hôpital, Humide, Humidité, Immatérialité, Inspecteurs, Origine des langues, Mendicité, Mémoire, Probabilité, Sensations* (1). « Mais, dit Turgot, magistrat, ne crut pas devoir fournir à l'*Encyclopédie* officiellement proscrite (à partir de 1757), quoique secrètement tolérée par le Gouvernement, les articles qu'il n'avait promis qu'à l'*Encyclopédie* permise et protégée. Il ne crut pas devoir achever les mots qu'il avait commencés, ni songer à en rédiger d'autres. » En réalité, par lettre du 21 janvier 1759, Diderot (2) sollicita la collaboration de Turgot pour les mots : *Humidité, Idée, Idéalisme, Intérêt de l'argent, Impôt, Immatérialisme, Inspecteur* (3), *Intendant de province*. Turgot biffa sur la lettre même de Diderot les mots *Impôt* et *Intendant de province*, ce qui laisse supposer qu'il avait l'intention de traiter les autres. Mais il n'exécuta pas ce projet (4).

Une des préoccupations de toute sa vie fut de ne paraître attaché à aucune secte. Sa situation administrative lui défendait de se compromettre ; son ambition le lui conseillait ; par son nom, par ses relations de famille, par son mérite, il était des

regrettons de ne pouvoir nommer, mais qui ont exigé de nous cette condonation, nous ont donné différents articles ; nous devons à la première les mots : *Étymologie, Existence, Expansibilité*. »

Dans l'Avertissement du tome VII, on lit aussi : « Cinq personnes qui ne veulent pas être connues nous ont donné... ; la troisième, les articles *Foire et Fondations*. »

Dans ces mêmes volumes VI et VII, ont paru les articles *Evidence, Fémier et Grains* de Quesnay, l'article *Frottement* de Necker, etc.

(1) *Œuvres de Turgot*, I, 43 ; III, 136.

(2) Voir aux *Œuvres et documents*.

(3) Dans l'article *Inspecteur*, Turgot aurait sans doute demandé avec Gournay l'abolition des règlements industriels, dont les Inspecteurs des manufactures surveillaient l'application.

(4) Lorsque Turgot fut ministre, on lui attribua l'article *Vingtièmes* qui avait paru à la fin du 17^e volume. Il suffit de parcourir cet article pour avoir la certitude que Turgot n'y a pas mis la main, car il est contraire à ses idées. L'auteur soutient que tout impôt retourne à la terre ; il prétend que le commerce ne produit véritablement les richesses qu'autant qu'on en possède les matières premières, que plus on a de denrées de première nécessité, plus le commerce est sûr et profitable, que tout trafic appauvrit la métropole si elle n'est en état de renvoyer en échange des denrées de son cru, etc. C'est le langage d'un mercantiliste.

tiné à une grande place. Son caractère et son éducation le portaient en outre à la modération et ses convictions à la tolérance. Il savait que, quelque évidente que soit une vérité, « elle peut être ignorée par des gens très éclairés d'ailleurs ». Il détestait la hâblerie, la mauvaise foi, l'exclusivisme qui sont dans toutes les sectes.

« L'expérience lui avait fait voir, dit Du Pont, qu'il est très difficile que, même chez les hommes les plus estimables, l'espoir de fanatisme qui est inséparable de l'esprit de secte, n'égare pas un peu l'amour de la vérité et de la justice. La morale des corps les plus scrupuleux ne vaut jamais celle des particuliers honnêtes.

« C'est l'esprit de secte, a-t-il dit cent fois, qui appelle sur les vérités utiles les ennemis et la persécution. Quand un homme seul propose modestement ce qu'il croit la vérité, s'il a raison on l'écoute s'il a tort, on l'oublie. Mais lorsqu'une fois des savants même se sont mis à faire corps, à dire *nous*, à croire pouvoir imposer des lois à l'opinion publique, l'opinion publique se révolte contre eux avec justice, parce qu'elle ne doit recevoir de lois que de la vérité et non d'aucune autorité. Tout corps voit bientôt sa livrée portée par des imbéciles, par des fous, par des ignorants, fiers, en s'y agrégeant, de faire un personnage. Il échappe à ces gens des sottises et des absurdités. Alors les esprits aigris ne manquent pas de les imputer à tous les confrères de ceux qui se les sont permises. On réclame en vain : les lumières s'obscurcissent ou s'éteignent au milieu des querelles et bientôt on ne s'entend plus. Les gens sages craignent de se compromettre en se rallumant, et la vérité importante qu'on avait découverte demeure étouffée et méconnue. Elle paie les dettes de l'erreur, de la partialité, de la prétention, de l'exagération, de l'imprudence avec lesquelles elle a fait la faute de s'associer...

« Lorsque vous direz *Nous*, ne soyez pas surpris que le public réponde : *Vous*. (1) »

Néanmoins, Turgot ne s'éloigna pas autant qu'il le désirait, et qu'il le crut peut-être, des deux partis, ou comme on disait, des deux sectes, qui agitaient de son temps l'opinion publique, de la secte philosophique et surtout de la secte économique.

(1) Du Pont, *Mémoires*, 47.

« Aux yeux de M. Turgot, dit à ce propos Monthyon, toute l'espèce humaine était divisée en trois classes, la première qui en composait la grande masse et la presque totalité, était formée de tous ceux qui ne s'occupaient point de spéculations économiques ; il n'y voyait que le résidu de la société ; et lui-même qu'il s'y trouvait des esprits ou des talents d'un ordre supérieur, il n'y donnait que peu d'attention, parce qu'il n'apercevait en eux qu'un mérite d'un genre secondaire et hétérogène à l'objet de ses méditations. Les contradicteurs de ses opinions qui formaient la seconde classe, lui paraissaient être des hommes stupides ou des esprits faux ; il était même assez ordinaire qu'il leur refusât la probité et la bonne foi ; et c'était dans leur perversité, qu'il croyait trouver la cause de leur dissentiment. La troisième classe, très peu nombreuse, et à ses yeux la classe d'élite, était composée de ses sectateurs ; ils lui paraissaient des êtres supérieurs en intelligence et en morale ; il les croyait capables de tout, leur confiait les fonctions auxquelles ils étaient le moins propres, et si quelquefois il avait sujet de se plaindre de leurs infidélités, leur croyance l'avait disposé à l'indulgence, parce qu'il portait, en administration, une superstition et le fanatisme qu'il reprochait aux sectes religieuses. »

De ces observations malveillantes et erronées quant aux faits, il faut rapprocher celles de Condorcet, conçues dans un tout autre esprit :

« M. Turgot disait souvent qu'un homme qui n'avait jamais regardé la question de l'existence des objets extérieurs comme un objet difficile et digne d'occuper notre curiosité ne ferait jamais de progrès en métaphysique. Il ajoutait que tout homme qui croyait de bonne foi l'impôt territorial impraticable ou injuste, ne pouvait avoir de véritables lumières en administration. (1) »

Que conclure de là ? Que le sentiment raisonné et raisonnable qu'avait Turgot de la nécessité d'études préalables et approfondies pour parler utilement de philosophie ou pour s'occuper d'administration pouvait l'emporter chez lui sur l'esprit de tolérance, à l'égard de certaines questions ; mais il n'était pas le sectaire qu'a dépeint Monthyon et il n'avait pas tout à fait tort de

(1) Condorcet, *Vie de Turgot*, 289.

suspecter la sincérité de ceux qui combattirent ses opinions économiques.

Les articles de lui que publia l'*Encyclopédie* attirèrent l'attention. Ce n'est pas qu'on y put reconnaître un écrivain de haut vol ; Turgot ne se mettait pas assez au niveau de ses lecteurs et faisait quelquefois des développements utiles. Mais on sentait en lui une personnalité.

Dans l'article *Étymologie*, dont Morellet s'était d'abord chargé, Turgot exposa en logicien les règles à suivre pour pratiquer cet art. C'est le travail le plus original et le meilleur peut-être de ceux qu'il donna à d'Alembert et Diderot. Il lui valut pourtant une accusation de plagiat, tout à fait dénué de fondement (1).

Ce que l'on a appelé de nos jours la *Paléontologie linguistique* et les applications qu'on en peut faire à la très ancienne histoire de l'humanité, a fait justement remarquer M. Georges Hervé, avaient frappé l'esprit de Turgot ; il avait compris qu'en remontant d'une langue au petit nombre de langues dont elle s'est formée, on peut trouver des langues plus anciennes et totalement perdues. Tel est le cas pour le celtique dont notre langue française a pris des racines.

Dans l'article *Existence*, Turgot reprit le problème de l'origine de nos connaissances, que Condillac avait voulu résoudre en 1746. Il trouva que « la notion d'existence n'est que le sentiment du *moi*, transporté par abstraction, au terme d'un rapport dont le moi est l'autre terme et que le mot *existence* ne répond ainsi à aucune idée des sens, ni de l'imagination, si ce n'est à la conscience du *moi* général ». Turgot se montra ainsi plus cartésien que sensualiste (2).

On a discuté pour savoir à quelle école philosophique il appartenait. Léon Say a pensé qu'il devait y avoir un lien entre lui et Adam Smith en passant par Hutcheson et l'école de Glasgow ; mais Léon Say n'a pas dit sur quoi reposait son hypo-

(1) Morellet, *Mémoires*, II ; — Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages* et lettre du Président des Brosses.

Turgot fit dans sa jeunesse des travaux purement littéraires : sa traduction d'un article de Macpherson sur les *Poésies Erses* et le commentaire qui l'accompagne furent remarqués.

(2) Cependant, il a écrit : « On sait, et Locke l'a démontré, que toutes nos idées viennent des sens. »

thèse. Il semble qu'en philosophie, Turgot ait puisé un peu partout ; on le voit tantôt près de Descartes, tantôt avec Locke ou Condillac. C'est d'ailleurs ce que dit Du Pont : « La philosophie de M. Turgot était un choix réfléchi de ce qu'il avait trouvé de raisonnable dans toutes les philosophies » (1).

Il est étonnant qu'un esprit si rempli n'ait pas fait plus profiter le public de sa vaste érudition. La traduction d'une brochure de Josias Tucker, des études sur la littérature étrangère, les articles de l'*Encyclopédie*, et plus tard les *Réflexions sur les richesses*, sont les seules œuvres de quelque importance qui aient paru du vivant de Turgot.

Il travaillait, non dans l'intention de briller, mais pour répondre à un insatiable désir de connaître. Il s'en expliqua un jour à un ami en ces termes : « J'ai un grand défaut, mais ce n'est pas la timidité ; ce défaut est de me charger de trop de besogne et d'être paresseux, plus par libertinage d'esprit que par inaction proprement dite. Mon esprit gagne du côté de l'étendue et de la justesse ; mais j'y perds beaucoup du côté de l'action. »

C'est le « libertinage » de Turgot, ou plutôt sa curiosité sans bornes, qui rend très intéressante l'étude du développement successif de ses connaissances.

VII. — PREMIERS TRAVAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Notes sur Child : les variations du taux de l'intérêt, l'acte de navigation, le prêt à intérêt, la liberté de l'industrie. — Plan d'un ouvrage sur le commerce, la richesse, la propriété, la taxation des marchandises. — Fragments sur le commerce et les manufactures. — Le commerce international. — *Questions importantes* de Tucker. — Vincent de Gournay. — *Foire et Fondations*. — Laissez faire. — *Eloge de Gournay*. — Quesnay. — Voyage en Suisse, visite à Voltaire ; séjour chez La Michodière.

L'économie politique, science encore informe alors, apparaît à peine dans les écrits de Turgot antérieurs à ses articles d

(1) *Mémoires*, 46.

Encyclopédie ; on rencontre même de temps en temps, au milieu des recherches sur le progrès humain, les mots *balance du commerce* dans un sens qui aurait pu faire attribuer justement au jeune auteur des idées mercantilistes, si son éditeur, du Pont, n'avait prudemment biffé cette expression dans les morceaux qu'il a publiés.

Une fois maître des requêtes, Turgot commença à regarder avec plus d'attention que précédemment les phénomènes économiques. Sa traduction de l'opuscule de Josias Tucker, publiée en 1755, semble avoir été le produit d'une double préoccupation : livrer au public français des *Questions importantes sur le commerce à l'occasion d'un bill de naturalisation des protestants étrangers*, c'était parler en même temps de tolérance religieuse et d'économie politique.

Un peu auparavant, Turgot avait écrit sur des sujets appartenant à cette science des pages qui doivent être signalées.

Vincent de Gournay, voulant exposer ses vues à Trudaine, qui avait, au Contrôle Général, le « détail du commerce » et avec qui il travaillait en qualité d'Intendant du Commerce, mit en charge d'une traduction des *Discours* du banquier anglais Child ses *Notes* plus étendues que l'ouvrage. Son travail fut terminé vers la fin de l'année 1752. Le Contrôleur général Machault s'opposa à ce qu'il fût livré à l'impression, probablement pour ne pas ameuter contre lui les corporations de métiers dont Gournay voulait la suppression. La traduction (1) parut seule en 1754 avec un court avertissement où l'Intendant du Commerce se borna à signaler d'une manière générale l'influence économique de la baisse du taux de l'intérêt de l'argent.

Turgot, ayant eu communication de quelques-unes des *Notes* manuscrites de Gournay, jeta sur le papier des *Remarques* qui ont parfois en contradiction avec les opinions exprimées par lui qui devait être bientôt son maître en économie politique.

Gournay attribuait aux variations du taux de l'intérêt une action exagérée. Il avait écrit : « C'est au bas prix de l'intérêt de l'argent, peut-être plus qu'à aucune autre cause, que les Anglais doivent les progrès étonnants qu'ils ont faits dans l'art de cultiver les terres, progrès tels qu'ils ont mis la nation en

Par Gournay et Butel-Dumont.

état de lever un tribut sur la plupart des peuples de l'Europe en pourvoyant à leur subsistance sans jamais avoir d'inquiétude pour la sienne propre. C'est relativement aux principes de Chine, dans la vue d'augmenter la circulation, le gouvernement anglais a fait rendre une loi pour favoriser le transport des dettes, afin de faciliter aux particuliers les moyens de se payer les uns les autres, avec des billets, des sommes qui leur sont dues sans avoir forcément recours aux paiements en argent.

Dans son commentaire manuscrit, Gournay avait été plus loin et avait avancé que le haut prix de l'intérêt de l'argent, en arrêtant la circulation du métal, obligeait en quelque sorte à l'enfouir par des conversions en lingots et en vaisselle. Turgot répondit dans ses *Remarques* : « Au contraire, plus l'argent est haut et moins on doit en être embarrassé. Si le rentier opulent place son argent en vaisselle et en bijoux, ce n'est pas que les débouchés lui manquent, c'est parce qu'ils sont trop faciles ; c'est parce qu'on s'enrichit en trop peu de temps ; on préfère le plaisir de dépenser ce qu'on a acquis à celui d'augmenter sa fortune... Le luxe est le fruit de l'excessive inégalité des fortunes et de l'oisiveté. Or, le haut intérêt de l'argent produit l'inégalité des fortunes parce que l'argent attire l'argent et absorbe tous les profits de l'industrie. Il produit l'oisiveté parce qu'il offre un moyen facile de s'enrichir sans travailler. »

Gournay, d'un côté, Turgot, de l'autre, confondaient : 1° le capital et l'argent qui le représente : 2° l'action des variations du taux de l'intérêt et celle des variations des quantités de métal en circulation. Turgot paraît avoir eu toutefois le sentiment des erreurs que commettait l'Intendant du Commerce sans trouver le point où il devait corriger.

D'autres remarques de lui sont relatives au *Commerce des grains*, à l'*Acte de navigation* de Cromwell, au *Prêt à intérêt*, à la *Liberté de l'industrie*.

Turgot ne condamne pas l'*acte de navigation* ; il indique même des procédés mercantilistes pour empêcher les excès d'exportation des métaux précieux. Rien ne fait pressentir en lui, au sujet du commerce international, l'économiste libéral qu'il sera plus tard.

Au contraire, en ce qui concerne le *commerce des grains* : l'intérieur, le *prêt à intérêt* et la *liberté du travail*, il a déjà les opinions auxquelles il restera attaché toute sa vie.

« Dans l'établissement de toutes les lois sur les grains, dit-il, on n'a écouté que les cris du consommateur sans songer aux besoins du cultivateur... La crainte des séditions et l'empire des cris du peuple sur des magistrats timides qui voient toujours les villes de plus près que les campagnes ont perpétué cette façon de penser dans presque toute les villes de l'Italie... Les mêmes préjugés ont régné par toute l'Europe, et chez les Anglais qui les ont secoués plus tôt que nous. »

Au sujet du *prêt à intérêt*, son avis n'est pas moins formel : Défendre l'intérêt comme Moïse, c'est donner aux violateurs de la loi le monopole de l'usure, et par conséquent, l'encherir. Le prix de l'argent, comme celui de toute chose, doit se régler par le rapport de l'offre à la demande et non par des lois. »

Montesquieu avait dit, sans mieux distinguer l'argent, métal et monnaie, de l'argent capital : « L'argent est le signe des valeurs; il est clair que celui qui a besoin de ce signe doit le chercher comme il fait toutes les choses dont il peut avoir besoin... Il est bien une action très bonne de prêter à un autre son argent, sans intérêt; mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion et non une loi civile. »

Quant à la *liberté de l'industrie*, Turgot s'exprimait en ces termes non ambigus : « Je doute fort que les règlements soient utiles, même pour le premier établissement des manufactures. »

Un autre manuscrit de Turgot, à peu près du même temps que les *Remarques sur les notes de la traduction de Child*, est intitulé : *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation, l'intérêt de l'argent, la richesse des Etats*.

C'est un commencement de réalisation de la promesse que Turgot s'était faite, étant à la Sorbonne, lorsqu'il avait dressé la liste d'*Ouvrages à faire*.

Le manuscrit est informe en quelques parties, assez précis en d'autres. On y lit : « Toute denrée est monnaie et toute monnaie est denrée. — Le crédit augmente équivalement à la masse de fonds d'un Etat. — La richesse d'un Etat consiste dans le nombre d'hommes, et le nombre d'hommes dépend de l'emploi qu'on leur donne et des aliments qu'on leur fournit. — Un Etat riche en argent vend plus cher, vend moins et est bientôt forcé d'acheter. Il y a des bornes à l'enrichissement des Etats par le

commerce. — La seule production des matières utiles est une richesse. — Il faut que l'or s'écoule d'un pays où il n'est pas en équilibre avec les autres nations. »

Turgot cherchait à se dégager du système mercantile sans parvenir tout à fait.

Beaucoup plus personnelles sont ses remarques sur la propriété qui tendent à assimiler, dans leurs origines, la propriété foncière à la propriété mobilière. On retrouve la pensée qui dicta dans le *Mémoire sur les mines et les carrières*.

« Les jurisconsultes, dit Turgot dans ces remarques, définissent le domaine ou la propriété, le droit d'user et d'abuser. Cette définition me paraît n'avoir été imaginée que pour mettre une différence entre la propriété et l'usufruit. Il fallait, pour se former des idées nettes sur cette matière, remonter aux premiers principes de la possession, examiner les premiers rapports des objets de la nature avec nous, par lesquels ils excitent nos désirs et nos craintes. Ils satisfont à nos besoins; ils deviennent la source commune où nous puisons tour à tour le plaisir et la douleur. Il fallait montrer comment l'idée de jouissance fait naître l'idée de possession; comment les objets de nos désirs offerts, par la nature à tous les hommes, sont sortis de cette communauté générale et ont été attribués à différents particuliers. »

Intéressantes aussi sont les réflexions de Turgot sur les *Taxations des marchandises*. Montesquieu avait dit dans l'*Esprit des Loix*, après des considérations un peu embrouillées sur la formation des prix : « Le prince ou le magistrat ne peut pas plus taxer la valeur des marchandises qu'établir par une ordonnance que le rapport de 1 à 10 est égal à celui de 1 à 20. Julien ayant baissé les denrées à Antioche y causa une affreuse famine ». Hume avait plus récemment dans ses *Essais* parlé des taxes, mais pour les considérer en tant qu'impôts et non dans leurs effets *protecteurs* à l'égard des consommateurs.

Les explications de Turgot concernent ces effets et sont positives. « Il fallait, dit-il, que ceux qui ont imaginé les premiers de taxer les denrées eussent bien peu réfléchi sur la manière dont les intérêts réciproques du vendeur et de l'acheteur balancent pour fixer le prix de chaque chose... L'un a autant besoin de vendre que l'autre d'acheter; l'un veut vendre et

et l'autre veut acheter à bon marché... Mais le rapport de l'offre et la demande est toujours l'unique principe de la fixation ; il n'est jamais possible que le *prix courant* soit trop fort ni trop faible ; il faudrait pour cela que la marchandise... eût un *prix naturel*, indépendamment de ce qu'elle est plus rare, plus ou moins demandée ; or, c'est ce qui n'est ni ne peut être, parce qu'il n'y a que la comparaison du besoin qu'ont tous les acheteurs pris collectivement avec l'offre de tous les vendeurs, pris aussi collectivement, qui en établisse la *valeur vénale*. »

... « *Taxer* le prix des denrées pour régler le *prix courant*... c'est d'abord commettre une injustice, car, pourquoi favoriser plutôt l'acheteur que le vendeur... C'est de plus commettre une injustice imprudente, car si la politique pouvait ici faire pencher la balance inégalement, ce devrait être plutôt du côté du vendeur... Il est assez évident que c'est le travail du producteur qui fournit à tous les besoins de la société et ce travail n'a pour but que le profit de la vente. C'est attaquer le principe fondamental de toute société en donnant atteinte au droit de propriété dont la jouissance pleine et entière est le but de toute législation, le motif qui a engagé les hommes à quitter l'état sauvage pour se rassembler en société... C'est aller directement contre le but qu'on se propose qui est de procurer au peuple sa subsistance au plus bas prix possible. Ce but s'atteindra tout naturellement par la concurrence que la liberté amènerait toujours. »

Et prenant pour exemple ce qui se passait pour le prix du pain, Turgot ajoutait : « D'après les résultats des expériences faites pour établir le rapport du prix du pain au prix du blé, le prix du pain serait partout beaucoup trop cher. On n'est pourtant point d'accord sur ce point de police. La concurrence paraît bientôt fixer les idées, si, d'un côté, on cessait de taxer le pain, et si, de l'autre, on supprimait le monopole des communautés de boulangers en permettant à qui voudrait de vendre du pain. »

C'eût été assurément la meilleure solution : les expériences et essais faits en vue de connaître les rapports de poids et de prix entre le blé et le pain, bien qu'opérés avec toutes sortes de précautions, par des magistrats animés de vues de justice, laissent beaucoup à désirer. « En certains endroits, relate Parmentier, le peuple se plaignait de payer son pain trop cher ;

ailleurs, le boulanger refusait de le fabriquer pour se soustraire à la ruine. La qualité variée des grains, l'inégalité des mesures et des poids, les différences dans la construction des moulins, la diversité dans les procédés de mouture, de préparation des pâtes et de cuisson laissaient partout les plus grandes incertitudes, à l'égard du rendement à obtenir pour la transformation du blé en farine et de la farine en pain (1). » Heureusement l'usage de taxer le pain n'était pas très répandu.

Le dernier fragment touchant l'économie politique que l'on trouve dans les manuscrits de jeunesse de Turgot était destiné au vaste ouvrage sur la *Géographie politique* qu'il avait projeté et dont il continua à s'occuper pendant plusieurs années. Ce fragment est relatif au *commerce national* et aux *manufactures*.

Turgot y rapporte un fait qu'avait signalé Melon dans la deuxième édition de son *Essai sur le Commerce*, parue en 1736, et il observe que Melon écrivait près de dix-huit ans auparavant. Le fragment date donc de 1754. On y rencontre encore des vues mercantilistes. On y rencontre aussi des plaintes contre la centralisation des capitaux que l'on peut rapprocher de celles qu'exprimées Quesnay.

Pour Turgot, « Paris est un gouffre où vont s'absorber toutes les richesses de l'Etat, où les manufactures et les bagatelles attirent l'argent de toute la France par un commerce aussi ruineux pour nos provinces que pour les étrangers. Une des grandes occupations d'un Intendant du Commerce est aujourd'hui de montrer ses manufactures et de faire admirer aux dames la beauté des bâtiments et l'agrément des ouvrages.

« En province, la vanité des entrepreneurs, moins excitée par la curiosité des acheteurs, ne mettrait pas, à loger les ouvriers superbement, des fonds qui seraient mieux employés à les multiplier, à les payer plus grandement. »

Turgot fait ici allusion à la manufacture de Sèvres dont on projetait l'établissement et qui fut fondée en 1756 à proximité de Paris, pour que « M^{me} de P. (lisez M^{me} de Pompadour) put être à portée de l'aller voir en se promenant. »

Turgot s'occupe ensuite du commerce avec l'étranger et des colonies. « Le droit naturel, dit-il, semble laisser à chacun le

(1) Parmentier, *Le parfait boulanger*, 1778.

soin de disposer de sa terre à son gré. C'est une suite du droit de propriété que les jurisconsultes définissent : le droit d'user et d'abuser. Mais, malgré cette définition, bonne ou mauvaise, on ne peut douter que le législateur n'ait le droit de régler cet usage pour l'utilité générale de la société, d'empêcher par exemple qu'un homme ne substitue une magnificence stérile à une fécondité utile et qu'une terre destinée à nourrir un peuple de travailleurs ne soit plus que la promenade de quelques hommes oisifs. »

Et, pour préciser sa pensée sur le rôle du législateur, Turgot met en note : « Ce sont là les *lois politiques*, bien différentes des *lois civiles* et qui doivent se combiner entre elles. Qui ne regarde que les lois politiques est un tyran ; qui ne regarde que la loi civile est un légiste ignorant. »

C'est de cette manière que le jeune Turgot limitait ses vues étatiques. « Il faut, disait-il encore, remonter aux premiers droits de l'humanité. La terre a été donnée à tous les hommes ; ils sont fils du même père et aucun n'a été déshérité. Le partage des terres est une suite nécessaire de la nature de la société. Les inclinations particulières y conduisaient nécessairement et c'est la voie que la Providence avait tracée pour établir, dans ces sociétés, cette inégalité de richesses d'où naît cet ordre, cette subordination, cette échelle d'états différents qui se distribuent entre les différents emplois, les différents arts nécessaires au bonheur de tous, et qui n'auraient jamais pu être exercés par des hommes toujours occupés des premiers besoins, inséparables de la pauvreté et de l'égle distribution des richesses... Voilà ce qui légitime le partage des terres et des droits de propriété... »

Après ces réflexions où l'économiste apparaît, Turgot revient à l'action limitative du législateur. « Le droit de propriété est établi sur l'utilité générale ; il y est donc subordonné et la puissance législative a le droit de veiller à l'emploi que fait chaque particulier de ses terres ; seulement, l'équité et l'intérêt public même lui prescrivent de léser le moins qu'il est possible l'intérêt du particulier. »

Puis, comprenant que dans les appréciations de ce qui correspond à l'utilité générale, le législateur peut abuser, Turgot retourne en arrière à propos du commerce international :

« Relativement au corps de l'Etat, il est très possible qu'un

Etat consente à se priver tout à fait d'une denrée, parce que la terre qu'il y destinerait lui produit une denrée plus précieuse et qu'il vend plus cher à l'étranger qu'il n'achète celle dont il se prive. Il y a souvent de la folie à vouloir s'opiniâtrer à tirer tout de chez soi. » Le jeune auteur donne, comme exemple, ce qui arriverait si les Anglais voulaient planter chez eux des vignes, et il ajoute : « Depuis le fameux acte de navigation, toutes les puissances de l'Europe ont suivi l'exemple de ces républicains ambitieux et on cherche partout à se passer des autres nations... »

« Cette politique est bonne quand une seule puissance s'exerce contre toutes les autres... Aujourd'hui, toutes les nations de l'Europe sont trop éclairées pour souffrir qu'une seule puissance en fasse usage au préjudice de toutes les autres et la nécessité du commerce les forcera d'abandonner de concevoir une politique trop opposée à nos mœurs pour subsister. Le luxe sauvera le commerce. Ce que l'équité n'aurait pas obtenu de la politique, la folie des hommes le lui arrachera. Après tout, les nations comme les hommes ne sont riches que pour jouir. »

Après cette sorte de correction aux idées qu'il avait précédemment émises, Turgot parle des colonies, pense qu'elles pourraient mettre à profit, si elles étaient « bien situées et en bon état », pour fournir à la nation les denrées qui lui manquent, et « de se passer entièrement des étrangers ».

Si Turgot connaissait à cette époque l'*Essai* déjà paru de Hume sur la jalousie du commerce, sa lecture n'avait pas fait une impression décisive sur son esprit.

Les notes mises en marge de la traduction des *Questions importantes* de Tucker sont à rapprocher des fragments dont je viens de parler ; elles sont peu nombreuses et principalement destinées à montrer que, si la concurrence est libre, il ne peut jamais y avoir, d'une manière durable, excès du nombre des artisans dans une profession.

Une autre note concerne la richesse : la terre est « la seule richesse réelle et permanente, quoiqu'il soit vrai qu'un pays peu étendu puisse quelquefois, par l'industrie de ses habitants, l'emporter sur un pays beaucoup plus vaste dans la balance du commerce et de la politique. »

Cette note est contemporaine de la publication de l'*Essai sur*

la nature du commerce de Cantillon où l'on rencontre une opinion analogue.

Une troisième note est relative encore à la liberté de l'industrie : « Il semble que, par les idées de notre ancienne police, le travail et l'industrie soient défendus par le droit commun et qu'on ait seulement accordé par grâce ou vendu à quelque particulier les dispenses de cette loi. »

À l'égard de la réglementation industrielle, Turgot avait donc des idées bien arrêtées avant même d'être entré en relations avec Vincent de Gournay. C'est, en effet, à l'occasion de la traduction du pamphlet de Tucker qu'il se lia avec l'intendant du commerce. Il l'accompagna dans des tournées de service, en 1755, dans l'Ouest et le Sud-Ouest de la France, à Rochelle, à Bordeaux, dans la Guyenne, à Bayonne et l'année suivante le long de la Loire, depuis Orléans jusqu'à Nantes, à travers le Maine et l'Anjou, et le long des côtes de Bretagne, depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo en revenant par Rennes (1). « Sa reconnaissance, dit Du Pont de Nemours, a regardé comme un des événements qui ont le plus avancé son instruction le bonheur qu'il eut d'accompagner M. de Gournay dans ces tournées. » Depuis 1755 jusqu'en 1759, Turgot s'éloigna peu de cet ami auquel il pensa toujours après l'avoir perdu.

Les deux articles économiques qu'il donna à l'*Encyclopédie* : *Foire* et *Fondations*, sont le résumé des conversations qu'il avait eues avec lui.

Dans le premier, il exposa que les marchés s'établissent eux-mêmes aux endroits où les besoins commerciaux les rendent nécessaires et qu'il est inutile (comme on le faisait pour les foires) de les soutenir par des privilèges exclusifs ; il s'était exprimé ainsi :

« On se figure, parce que se vendent en un endroit à certains jours beaucoup de marchandises, qu'on fait un grand commerce. Faut-il donc, disait le magistrat à qui nous devons la traduction de *Child*, et auquel la France devra peut-être un jour la destruction des obstacles que l'on a mis au progrès des affaires, jeûner toute l'année pour faire bonne chère à cer-

Turgot, pendant ces voyages, prit de nombreuses notes sur les faits qu'il observa.

tains jours. » Le magistrat auquel il était fait allusion est Vincent de Gournay.

Dans l'article *Fondations*, Turgot fit le procès des fondations gratuites et perpétuelles, issues presque toujours de la vanité, installées avec plus de luxe que n'en comportait leur objet, devenant tôt ou tard inutiles ou succombant sous le poids des abus. Elles avaient été fréquemment détournées de leur but, les biens y attachés avaient été accaparés par les bénéficiaires. Le Gouvernement de Louis XIV n'avait pas craint d'y porter main ; le Gouvernement de Louis XV, par un édit de 1749, avait réglementé les fondations nouvelles. Turgot approuvait cette mesure et reconnaissait au Gouvernement dans l'ordre civil et à l'Eglise dans l'ordre religieux, « le droit de disposer des fondations anciennes, d'en diriger les fonds à de nouveaux objets, ou mieux encore de les supprimer tout à fait. »

A ceux qui admiraient le système de la gratuité des services attaché le plus souvent aux fondations, il répondait qu'on ne nourrit pas les hommes, qu'on n'instruit pas les enfants, qu'on ne remplit pas les besoins généraux de l'humanité par les moyens gratuits... « Le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt... Ce n'est que l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gênaient dans leur industrie ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en serait la conséquence... Faut-il accoutumer les hommes à tout demander à tout recevoir, à ne rien devoir à eux-mêmes ? Cette espèce de mendicité qui s'étend dans toutes les conditions, dégrade le peuple... Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer ? Laissez-les faire. Voilà le grand, l'unique principe. »

Ces deux articles parurent, on l'a vu, dans le 7^e volume de l'*Encyclopédie* daté de 1757, à côté de l'article *Fermiers* de Quesnay.

Deux ans plus tard, en 1759, Turgot eut à écrire l'éloge de Vincent de Gournay, emporté prématurément. Il était, depuis quelque temps déjà l'un des familiers de l'entresol de Quesnay et substituait son ascendant. M^{me} du Hausset l'a entendu discourir chez le fameux docteur, sur les Bourbons et sur Louis XV : les paroles louangeuses qu'il prononça furent même portées à la connaissance de M^{me} de Pompadour et, par elle, à la connaissance du Roi.

Turgot a reconnu ce qu'il devait à Gournay et à Quesnay.

Je m'honorerai toujours, a-t-il dit, d'avoir été le disciple de l'un et de l'autre. »

On trouve dans l'*Éloge de Gournay* l'un des principes fondamentaux de Quesnay : « La liberté générale d'acheter et de vendre est le seul moyen d'assurer d'un côté au vendeur un prix capable d'encourager la production, de l'autre au consommateur la meilleure marchandise au meilleur prix. » Turgot dit ensuite : « Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir un marchand ripon et un consommateur dupe... Vouloir que le Gouvernement soit obligé d'empêcher qu'une pareille fraude n'arrive... mais, c'est vouloir l'obliger de fournir des bourrelets à tous les enfants qui pourraient tomber. »

Un grand changement s'était opéré dans les idées de Turgot. Son *Eloge de Gournay*, œuvre remarquable par le fond et par le style marque une étape décisive : de mercantiliste, il était devenu économiste. Il avait atteint la trentaine et son intelligence était à pleine maturité. « Il combina, comme le dit Du Pont, la doctrine de ses deux maîtres, avec la connaissance qu'il avait du droit et avec les vues de législation civile et criminelle qui avaient occupé sa tête et intéressé son cœur et parvint à former pour le gouvernement des nations un corps de principes à lui, embrassant les autres et plus complet encore. » (1)

Avec Gournay, il était partisan de la liberté du travail ; avec Quesnay, de la liberté des échanges et de l'impôt unique. Sur ce dernier point, les notes qu'il inscrivit en marge de l'article *Impôts* de Quesnay, sont précises et corroborées par des circulaires et mémoires administratifs qui datent des premiers temps de son séjour à Limoges.

Je reviendrai sur ces sujets dans les volumes suivants.

(1) Du Pont a affirmé plusieurs fois que Turgot ne pouvait être considéré comme ayant été l'un des membres du groupe des *économistes*.

Dans le *Mercure*, en 1813, il s'exprime ainsi : « On ne peut pas dire que Turgot, Quesnay, Gournay aient été à l'école l'un de l'autre. Ils furent trois hommes éclairés, arrivant aux mêmes vérités par trois routes différentes. Les économistes ne commencèrent à devenir un peu nombreux et à passer pour une école que sept ans plus tard. Turgot a été un des ennemis les plus décidés de l'esprit de secte que l'on n'a jamais reproché avec justice qu'à deux ou trois des philosophes appliqués à l'étude de l'économie politique. » (Lettre au *Mercure*, 31 juillet 1813.)

Les trois philosophes visés dans cette note étaient le marquis de Mirabeau, l'abbé Baudeau et Le Mercier de la Rivière. L'affirmation de Du Pont n'est pas pleinement exacte ; on le verra plus loin.

Après la mort de Vincent de Gournay, Turgot alla, dit-on, à Pont, chercher la seule consolation qui convint à un cœur comme le sien, à Montigny, chez Trudaine. Il voyagea ensuite dans l'est de la France et en Suisse; il passa par Genève, le pays de Vaux, Zurich, Bâle, et revint par l'Alsace, en faisant tout son chemin des études géologiques (1) et administratives.

A Lyon, il s'arrêta chez l'intendant de La Michodière, et suivit ce fonctionnaire distingué dans des tournées de service.

Ce fut dans ce voyage, à Lausanne, en 1760, qu'il ressentit pour la première fois une attaque de goutte.

C'est dans ce même voyage qu'il alla visiter Voltaire à Ferney « en bonne fortune, *propter metum judeorum* ». A son retour, il reprit sa place à la suite du Conseil d'Etat, mais il s'était décidé à demander une intendance au duc de Choiseul en faisant valoir entre autres titres qu'il était parent assez proche de la Duchesse. Il sollicitait le poste de Grenoble mais fut envoyé à Limoges.

(1) Ses manuscrits renferment des notes sur les couches du territoire voisin de Montigny et sur la Bourgogne jusqu'à Lyon et Tarare.

Turgot paraît avoir fait une tournée géologique en Bourgogne avec l'ingénieur des Ponts et Chaussées Baudemuet. Son itinéraire fut le suivant : Saint-Lyé, dans l'Aube (25 septembre), Mussy-l'Evêque (27 septembre), Laperrière (28 septembre), Chagny (30 septembre), Chalon-sur-Saône (1^{er} octobre), Lyon (3 octobre), Saint-Romains-de-Couz, Lyon (6 à 16 octobre), Roanne.

Dans les manuscrits de Turgot sont d'autres études géologiques : une sur le Limousin, un autre sur les eaux thermales; il fut en correspondance avec Desmarets, Macquer, De Lucques, Messier, Baudoin, Saussure, l'abbé Bossut, Cassini.

Turgot s'occupait aussi d'astronomie, Du Pont signale que le 8 janvier 1760, il vit une comète et avertit de sa découverte l'abbé de La Caze. Je n'ai pas trouvé, dans les mémoires relatifs à la comète de 1760, trace de l'indication qu'aurait donnée Turgot.

OEUVRES DE TURGOT

ET DOCUMENTS LE CONCERNANT

PREMIÈRE PARTIE

TURGOT ÉTUDIANT (1743-1750)

Abréviations.

O. P.	OEuvres de Turgot, édition Du Pont de Nemours.
B. N.	Bibliothèque Nationale.
A. L.	Archives du Château de Lantheuil.
A. N.	Archives Nationales.
A. H. V.	Archives de la Haute-Vienne.
A. C.	Archives du Calvados.
A. D.	Sans date.

Les notes de Turgot sont indiquées par des chiffres ; celles de l'éditeur, par des lettres.

1743.

— FACULTÉ DE THÉOLOGIE : DÉCISION DISPENSANT TURGOT
PENDANT TROIS ANS D'ÉCRIRE LES COURS

N., Actes de la Faculté de théologie. — Nourrisson, *Trois révolutionnaires*, p. 168.]

2 Décembre 1743. — Habita sunt comitia, generalia eademque ordinaria in aula majori collegii Sorbonæ, in quibus : 1° lecta et confirmata præcedentium comitiorum conclusio ; 2° aulam comitiorum ingressus est M. Turgot qui suppliciter efflagitavit immunitatem ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, ob gravem qua laborat oculorum infirmitatem (a). Addidit syndicus nihil morari se quominus M. Turgot conceperet immunitas ab onere scribendi in scholis theologis ad triennium, tum ob testatissimam oculorum infirmitatem, tum, sed sit ipse magnæ spei adolescens... Quibus articulis propositis et in deliberationem missis sacra Facultas ; 2° indulxit M. Turgot, ut eximatur ab onere scribendi in scholis theologicis per triennium, modo tamen servantur statuta et conclusiones subeundo examine in fine uniuscujusque anni (b).

« Dans la grande salle du Collège de la Sorbonne, a été tenue l'Assemblée générale et ordinaire :

1° Ont été lues et approuvées les conclusions des assemblées précédentes...

2° A été introduit M. Turgot qui a présenté requête pour être dispensé d'écrire les cours pendant trois ans, à cause de la grave maladie d'yeux dont il souffre. »

« Le syndic a ajouté que rien ne s'opposait à ce que la dispense fût accordée, tant parce que la maladie était bien attestée, que parce que le homme était de grande espérance...

Après en avoir délibéré, la sacrée Faculté a accordé la dispense, mais à la condition que seraient nonobstant observés les statuts qui obligent l'impétrant à subir un examen à la fin de chaque année. »

On trouve dans les lettres du Prévôt des marchands à son fils le Cheva-

lier, à Malte (A. L.), au sujet de Turgot qui portait alors dans sa famille le nom de Sousmont et qui fut ensuite appelé l'abbé, les indications ci-après.

21 octobre 1737: « Sousmont est premier empereur ». (On appelait en ce temps, au collège, les deux premiers élèves de la classe).

21 janvier 1738. « Sousmont a eu un prix. »

11 juillet 1743. « Votre frère (l'ainé des fils du Prévôt des marchands) est reçu maître des requêtes de lundi dernier et l'abbé soutient aujourd'hui sa grande thèse. »

23 septembre 1744: « L'abbé a fait grande amitié avec M. de Fontenelle et va le voir très souvent. Il est dans l'esprit jusque par-dessus les yeux. Je trouve qu'il commence à se former. »

16 novembre 1744. « L'abbé, qui a eu quatre bons mois de vacances, retourne demain à son collège. »

1745.

2. — LETTRE A L'ABBÉ...

[A. L., minute.]

(Événements du jour : combat d'Antoin.
L'Eucharistie et la Présence réelle.)

Paris, 13 mai 1745.

Je vous ai envoyé, mon cher abbé, une *Ode* de M. Guérin (a).
Je ne doute pas que vous ne la trouviez fort belle ; il en avait
copié une autre quelques jours auparavant, mais que je n'ai
pas crue aussi digne de vous être envoyée. L'abbé Desfontaines (b)
a fait cependant un grand éloge dans ses feuilles où il l'a
même insérée tout entière ; elle est adressée au roi de
Prusse.

Je vous aurais écrit par le même ordinaire si j'avais eu le
temps ; mais par l'événement, je suis charmé de ne l'avoir pas
fait ; vous en allez voir la raison. Hier au soir, il est arrivé un
courrier avec des dépêches du Roi portant qu'il avait gagné une
bataille (c) près d'Antoin, bourg situé sur l'Escaut à une lieue
de Tournay ; le Roi y était en personne (d) avec M. le Dauphin ;
Louis de Gramont (e) y a été tué. On débite des détails plus
constanciés dans Paris ; peut-être sont-ils fondés ? Mais je ne
vous mande que ce que je sais certainement. Je vous avais écrit

L'abbé Guérin, professeur d'humanités au collège de Bourgogne et de
théologie au collège Mazarin, membre de l'Académie de Nancy, auteur
de *Tragédies latines*, d'un poème sur la *Victoire de Fontenoy*, etc.

L'abbé Guyot-Desfontaines (1685-1745), rédacteur des *Observations
sur les écrits des modernes*, détesté de Voltaire.

La bataille de Fontenoy ; la droite de l'armée française était à Antoin.

Il était arrivé le 8 mai devant Tournai.

Louis de Gramont (1689-1745).

Turgot.

que le Roi devait partir et que M^{mes} d'Étioles (a) et de Launay (b) le suivraient; le Roi est parti un peu plus tard que ne vous avais mandé et je n'ai point entendu parler des dangers depuis. On m'avait assuré ces nouvelles telles que je vous mandais : peut-être les ai-je crues trop légèrement; peut-être aussi les résolutions prises ont-elles changé?

Vous m'écrivez que vous ne comptez arriver que vers la fin de juin; je m'attendais à vous voir beaucoup plus tôt; vous m'aviez fait espérer en partant que vous reviendrez vers le mois d'avril; soyez plus exact à tenir cette nouvelle promesse.

Songez-vous toujours à entrer dans la licence prochaine?

Avez-vous fini l'étude des *Sacrements*, matière sur laquelle quoi que vous en disiez, il y a bien des réflexions à faire, au lieu bien que sur celle de la *Grâce*, que je viens de quitter pour aller adorer la *Trinité*? Nous pourrions nous dire là-dessus bien des choses quand vous serez à Paris.

En attendant, vous me demandez quels principes j'emploie pour répondre au D^r Fillotson sur la *Présence réelle*. Il me semble que nous avons causé plusieurs fois là-dessus; les principes, je crois, sont les vôtres. Les sens n'ont point de certitude par eux-mêmes; ils tirent toute la leur de la vérité de Dieu; par conséquent, si Dieu ne nous trompe point en l'Eucharistie, quoique les sens déposent contre, leur témoignage doit être compté pour rien et, quoique les impressions des sens viennent de Dieu, il ne nous trompe point quand nous avertit de l'illusion que nous font nos sens. Il est vrai que Dieu ne nous avertit que par les mêmes sens qui nous trompent et qui, par conséquent, direz-vous, ne peuvent nous avertir que Dieu a parlé. Je réponds que l'erreur de nos sens dans un cas où ils nous avertissent eux-mêmes de l'illusion ne peut ôter la certitude de cet avertissement; la raison est que nous devons préférer le témoignage des sens qui nous avertissent de l'illusion, aux mêmes sens lorsqu'ils nous font voir ce dont ils nous ont averti eux-mêmes. Est-ce illusion, parce que nous avons la raison de soupçonner cette illusion dans le second cas? Toutes les preuves que nous avons de l'autorité des sens ne peu-

(a) Devenue M^{me} de Pompadour.

(b) Sœur de M^{me} de Chateauroux et dame d'atour de la Dauphine.

appliquer puisqu'ils déposent eux-mêmes contre. C'est tout contraire dans l'autre cas ; toutes les preuves concourent à certifier le témoignage des sens, comme dans les cas ordinaires. Permettez-moi d'ajouter une comparaison qui pourra éclaircir la pensée : si un homme que je suppose parfaitement véridique et infailible fait un livre et rapporte des choses fausses après avoir averti qu'elles le sont, comme font les auteurs de plusieurs fables morales, tout le reste du livre, l'avertissement même qu'il me donne de la fausseté d'une partie de ce livre, me rendent-ils suspects pour cela ? Mettez Dieu à la place de l'homme ; les impressions des sens sont le livre dans lequel il nous instruit ; les illusions des sens sur la présence réelle sont la fable contenue dans ce livre qui ne doit pas nous faire douter du reste. Ce n'est pas à mon avis la plus grande difficulté sur l'eucharistie...

— LETTRES AU CHEVALIER TURGOT, A MALTE. ADDITION
A UNE LETTRE DE TURGOT, LE PÈRE

[A. L., original.]

(Détails divers.)

Le Tremblay, 26 juillet.

Le secrétaire (a) n'a pas vu M. de Fouchy (b), ni M. de Jussieu. Quand je les aurai vus, je vous écrirai au long ; ce sera pour quand j'aurai été à Paris. Je pourrai aussi alors faire un paquet de nouveautés qui paraîtront que je prierai M. Amelot (d) de vouloir bien contresigner.

Turgot servait quelquefois de secrétaire à son père pour la correspondance de celui-ci avec le Chevalier. Il ajoutait alors en P. S. quelques personnes.

Grandjean de Fouchy (1707-1788), astronome, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (1743).

L'un des trois frères De Jussieu. Il résulte d'une lettre d'un camarade de collège de Turgot, qu'il était aussi en rapports avec Buffon.

Amelot de Chaillou, ministre des Affaires étrangères (1689-1749).

4. FACULTÉ DE THÉOLOGIE : DÉCISION ACCORDANT A TURGOT
UNE DISPENSE D'ÂGE POUR SOUTENIR SA TENTATIVE, AVEC LETTRE
DE LOUIS XV

[B. N., Actes de la Faculté. — Nourrisson, p. 169.]

I. 29 *Septembre* 1746. LETTRE DU ROI AUX MEMBRES DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

(Cette lettre fut d'abord adressée au syndic de la Sorbonne.)

De par le Roi, chers et bien amés, le sieur Anne-Robert Jacques Turgot, clerc tonsuré du diocèse de Paris, nous ayant représenté que n'ayant pas encore l'âge requis par vos statuts pour être admis aux examens nécessaires pour soutenir sa thèse de bachelier, il vous suppliait de lui en accorder la dispense, et désirant traiter favorablement le dit sieur Turgot, nous vous faisons cette lettre pour vous dire qu'il nous sera agréable si vous receviez favorablement sa supplique, lorsqu'il se présentera pour subir les examens qui doivent précéder sa thèse de bachelier, nonobstant qu'il n'ait encore l'âge requis par vos statuts et sans néanmoins tirer à conséquence ; si n'y faites difficulté car il est notre bon plaisir. — Donnée à Versailles, le 29 *septembre* 1746. Signé : Louis, (et plus bas) Phélypeaux.

II. — 1^{er} *Octobre*. — DÉCISION PROVISOIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE. M. Turgot aulam comitiorum ingressus est, postulavit quod ab hac sacra Facultate ut sibi liceret ante annum ætatis vigesimum primum, tum subire examina prævia ad tentativam, tum ipsam tentativam propugnare... Cum D. syndicus postulasset ut liceretur epistolæ regiæ a se acceptæ et ad se directæ quibus christianissimus jubet ut S. Facultas M. Turgot petita concessa observatum est non ad sacrum ordinem, ut moris est, directæ.

se epistolam, sed ad Sorbonæ syndicum, qui nullus est, concludere fuit, lecta epistola regia, indulgendum esse M. Turgot, regis potentissimam commendationem, et ob Urbi variisque, Facultatis ordinibus præstita officia ab illustrissimo patre in fasces præfectorias gereret; voluit tamen sacer ordo tum M. Turgot accederet proximis comitiis gratias acturus, invisi prius MM. antiquioribus, tum ut D. syndicus postularet ab illustrissimo comite de Maurepas ut vellet litteras regias solitæ formæ restituere, ante quam in Commentariis describerentur (a).

II. — 4 Novembre. — DÉCISION DÉFINITIVE DE LA FACULTÉ. — Lecta est a scriba epistola regia, eaque solitæ formæ restituta, nam rex christianissimus indulsit M. Turgot (b).

a tentative. — A Paris, pour devenir bachelier en théologie, il falloit avoir étudié deux ans en philosophie, trois en théologie, et avoir obtenu deux examens, l'un de philosophie, l'autre sur la partie de la doctrine de saint Thomas qui comprend le *Traité de Dieu et des Attributs de la Trinité et des Anges*.

Quand les examinateurs étaient unanimes à reconnaître la capacité du candidat, sa thèse était signée par le Président, et le syndic annonçoit jour pour la soutenir dans l'année.

« M. Turgot a été introduit et a demandé à la Faculté la permission, d'avoir atteint sa vingtième année, de subir les examens préliminaires de la *tentative* et de soutenir cette tentative même.

Le syndic a demandé à donner lecture d'une lettre royale qu'il a reçue par laquelle le Roi Très Chrétien a ordonné à la Faculté d'accorder à M. Turgot sa demande; il a été observé que la lettre du Roi n'avait pas été adressée, suivant l'usage, à la Faculté, mais au syndic de la Sorbonne, et sans qualité.

Il a été décidé, après lecture de la lettre Royale, que la demande de M. Turgot serait accordée, eu égard à la puissante recommandation du Roi et en souvenir des services que, pendant son administration, le très illustre père de M. Turgot a rendus à la Ville de Paris et aux divers ordres de la Faculté. Elle a exigé toutefois que M. Turgot témoignât expressément sa reconnaissance dans la prochaine assemblée, après avoir préalablement rendu visite aux anciens. Elle a enjoint en outre au syndic de prier le comte de Maurepas de vouloir bien mettre la lettre du Roi sous sa forme avant qu'elle fût transcrite sur les registres. » Maurepas (1714-1781) était alors Ministre de la Marine et de la Maison du Roi.

« Lecture a été faite de la lettre du Roi, remise en due forme (c'est-à-dire adressée aux membres de la Faculté et non au syndic de la Sorbonne). »

Cette thèse portait le nom de *tentative*. Si le candidat réussissait, il pouvait se préparer à la *licence*. Les bacheliers portaient la soutane, le manteau long, la fourrure d'hermine doublée de soie noire.

Dans le courant de la *licence*, il y avait la *mineure*, la *sorbonique* et la *majeure*.

« Chacune de ces thèses exigeait, dit Morellet (*Mémoires*), des études dont quelques-unes peuvent bien être regardées comme tout à fait inutiles... mais toutes exerçaient l'esprit. Pour soutenir avec distinction ces exercices théologiques, il fallait quelque talent de parole, quelque adresse à démêler l'objection et à y répondre. Turgot disait souvent en riant et parodiant le mot de M^{me} de la Ferté-Macé : « Mon cher abbé, il n'y a que nous, qui avons fait notre *licence*, qui sachions raisonner exactement. »

« Il ne faut pas croire que les absurdités théologiques nous échappassent... Je me souviens, qu'en nous avouant, l'abbé Turgot et moi, notre embarras, nos doutes ou plutôt notre mépris pour les sottises dont notre jeunesse avait été bercée, le nom de sophismes, donné par les théologiens, aux raisonnements par lesquels le socinien Crellius prouve que 1 et 1 font 3 nous faisait pâmer de rire. Je pourrais citer beaucoup d'exemples de questions importantes, de métaphysique, de morale publique et privée, de politique, de droit, qui entraient dans nos études et qui nous occupaient bien plutôt que les futilités théologiques. »

Extraits de lettres du Prévot des Marchands à son fils Chevalier pendant l'année 1746.

26 mars. — « L'abbé te fera le détail des expériences qu'il a vues sur l'électricité ; elles sont inconcevables. »

16 mai. — « Je ne mènerai ni d'Ussy (fils aîné du Prévot des Marchands), ni l'abbé en Normandie... ; l'abbé parce qu'il a deux examens à faire pour être maître-ès-arts et deux examens et une grande thèse avant le 15 décembre pour être bachelier ; ainsi, il n'a pas de temps à perdre. »

13 août. — « D'Ussy ni l'abbé ne viendront (à Bons, en Normandie). L'abbé pour faire deux examens et se préparer à sa thèse de baccalauréat qu'il doit soutenir au mois de décembre. »

17 novembre. — « Votre frère l'abbé se dispose à soutenir dans le mois de janvier sa thèse de bachelier. »

Les thèses de Turgot, pas plus que son *Panégyrique de Sainte-Ursule*, n'ont été retrouvées.

5. — RÉFLEXIONS SUR LES PENSÉES PHILOSOPHIQUES
DE DIDEROT (a)

[A. L., minute.]

I. — *Réflexions générales.*

(Les progrès de l'incrédulité. — Le déisme, l'athéisme
et le scepticisme. — La tolérance, les dogmes.)

L'incrédulité s'étend de plus en plus dans l'Europe et acquiert de jour en jour de nouveaux prosélytes, qui bientôt transformés en apôtres, n'épargnent rien pour accréditer leurs opinions. On prend à tâche de vaincre dans les esprits, ce qui n'a que trop bien germé dans les cœurs ; on dogmatise de bouche dans les cercles, on inonde la presse d'écrits contre la religion. Depuis quelque temps, il en paraît un qui, par la légèreté et l'élégance du style, par le tour brillant et spécieux que l'auteur fait donner aux objections, par sa forme même (il est écrit en pensées détachées), et peut être par la petitesse de son volume et plus propre qu'aucun autre à séduire les personnes peu accoutumées à réfléchir sur ces matières. Les Toland (b) et les Collins (c) ne peuvent se lire sans une application pénible : l'érudition nuie ; la métaphysique rebute. Un bon mot se retient et passe de bouche en bouche ; son poison, si j'ose le dire, plus volatil, se répand dans l'air et s'insinue par la simple respiration. Celui qu'on trouve dans ce livre est d'autant plus dangereux qu'il est dépourvu des agréments de l'imagination la plus riante et de l'esprit le plus délicat. L'ouvrage est intitulé *Pensées Philosophiques* et n'est, comme je l'ai dit, qu'un assemblage de pensées détachées les unes des autres, quoiqu'on y trouve un certain ordre. Partout l'auteur attaque le christianisme, et il finit par

(a) Le manuscrit de Turgot porte : *Réflexions sur un livre intitulé : Pensées philosophiques*. Ce petit ouvrage paru en 1746 a fait la réputation de Diderot. La Harpe l'a discuté longuement dans sa *Philosophie du XVIII^e siècle*. Il a été condamné au feu par le Parlement le 7 juillet 1746. Il a reparu sous le titre : *Etrennes aux plus forts*, en 1757. Plusieurs réfutations en ont été faites. La date de celle de Turgot est incertaine.

(b) (1670-1723) auteur de *Christianity not mysterious*, 1696.

(c) Auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, 1709.

une profession de foi où il se déclare bon catholique : la fausseté dont elle est conçue le justifie, à la vérité, du reproche d'hypocrisie ; il n'a fait qu'imiter ses maîtres : Toland, Tyndale (a), Collins, Woolston et Shaftesbury (b), copistes eux-mêmes en cela de Spinoza. Cet homme qui ne croyait point de Dieu veut nous persuader qu'il croit à l'Ecriture et qu'il ne cherche qu'à en déterminer le vrai sens. C'est ainsi que Toland intitule son livre : *Le christianisme sans mystères* ; Tyndale : *Le christianisme aussi ancien que la création* ; Collins : *Le vrai sens des Prophéties*. C'est ainsi que Woolston cherche des allégories dans le Nouveau Testament et que Shaftesbury proteste par là qu'il est attaché à l'église anglicane.

On ne sait à quoi s'en tenir, et ces messieurs ne l'ignorent pas ; mais en ce cas, pourquoi ce misérable artifice ? Espèrent-ils n'être entendus que des adeptes ? Prennent-ils tout le reste des hommes pour des dupes ? pour des enfants ? Ils nous attribuent la crédulité ; n'en auraient-ils point l'imprudence comme ils en ont les petites finesses ?

Laissons-les pour ce qu'ils sont et voyons leur raisonnement ; je ne fais point un traité de la religion : les Dictionnaires (c) les Abbadie sont entre les mains de tout le monde ; et je n'extrairai point dans le détail des faits qui sont le fondement de notre foi.

L'auteur, que je suivrai pas à pas, n'a pas entrepris une si longue carrière ; content de jeter par des comparaisons artificieuses, des soupçons généraux sur la certitude des miracles, de répandre des semences d'incrédulité, de dissiper quelques préjugés, son but est surtout de rompre les liens par lesquels l'exemple et l'éducation nous attachent à la religion.

On ne saurait disconvenir que, parmi un grand nombre de motifs qui persuadent les hommes d'une vérité, il ne s'en trouve quelquefois d'insuffisants ; on ne peut renverser ces étaiements inutiles, sans donner atteinte à la solidité de l'édifice ; ainsi pour avoir réfuté quelques préjugés défavorables à la Révélation, on n'est point en droit de la rejeter. L'établissement de la

(a) Tindal (1657-1733), défenseur de la religion naturelle.

(b) (1671-1713), auteur des *Moralistes*.

(c) (1675-1715), auteur de la *Religion chrétienne démontrée*, traduite en 1729.

ligion chrétienne et la mission divine de son auteur sont des faits, et les raisonnements n'ont de prise sur les faits qu'autant qu'ils peuvent en démontrer la nécessité ou l'impossibilité ; il faut peser les témoignages ; les réflexions ne prouvent ni pour et contre ; mais c'est une des suites de l'esprit de dispute que cette opiniâtreté à entasser toutes sortes d'arguments indifféremment, sans se renfermer dans le point précis de la question. Plus elles sont vives, plus on voit de ces sortes de préjugés dans les deux partis ; je les compare à cette poussière qu'élèvent l'un et l'autre en marchant deux armées qui s'avancent l'une contre l'autre. Pour connaître exactement les forces de ses adversaires, pour se porter des coups plus sûrs et mieux dirigés, il faut abattre ces nuages légers.

C'est ce que M. de Voltaire a fait au sujet de quelques pensées de Pascal (a) où il entreprenait de prouver nos mystères par la raison, et c'est tout mon dessein en critiquant les *Pensées philosophiques*. J'ai voulu laver la Religion des reproches de son auteur, montrer que plusieurs des erreurs qu'il attaque ne sont point liées avec elle, écarter les soupçons qu'il répand contre les prodiges en général et lever les obstacles qu'il oppose à l'effet des motifs de crédibilité qui nous assurent de la vérité du christianisme.

Puisse-je y avoir réussi !

II. — *Sur quelques endroits d'un livre intitulé : Pensées philosophiques (b)*

(a) Injures à Dieu. — La Révélation. — L'athéisme. — La métaphysique. — L'existence de Dieu. — Le scepticisme. — L'impiété. — Les Ecritures. — L'intolérance.)

(b) I. — Oui, je le soutiens, la superstition est plus injurieuse à Dieu que l'athéisme : « J'aimerais mieux, dit Plutarque, qu'on pensât qu'il n'y eut jamais eu de Plutarque au monde que de croire que Plutarque est injuste, colère, inconstant, jaloux, vindicatif, et tel qu'il serait bien fâché d'être. »

(c) *Remarques sur les pensées de Pascal, 1728.*

(d) Les passages en petit texte ont été extraits par Turgot du livre de Voltaire.

Le terme d'injurieux à Dieu est très vague. Rien ne lui véritablement injure, si l'on entend par là un tort personnel. Qu'entend-on donc ordinairement par faire injure à Dieu ? Ce n'est pas lui rendre le respect qui lui est dû. Or, l'athée refuse certainement à Dieu toute sorte de respect, puisqu'il ne reconnaît point, mais le superstitieux ne manque, à proprement parler, pas davantage de respect à Dieu en lui prêtant quelques-uns de ses défauts. Est-ce qu'un peintre de Guise manquerait de respect au roi de France en le représentant avec un visage noir ? On n'offense point réellement quand on a l'intention d'honorer.

XIII. — Le déiste seul peut faire tête à l'athée ; le superstitieux ne résiste pas de sa force... Un Cudworth, un Shaftesbury auraient été mille fois plus embarrassants pour un Vanini (a) que tous les Nicole et les Pascal du monde.

L'auteur commence donc par supposer : premièrement que le christianisme est une superstition ; secondement, que le chrétien n'est pas de la force de l'athée, qu'il est plus déraisonnable que lui. Quoi donc ? les mêmes preuves qui perdent le déiste perdent-elles leur force dans la bouche du chrétien et quelques difficultés qu'on peut faire à ce dernier perdent-elles, quand même on supposerait le christianisme faux, ébranler la certitude d'une vérité qu'il aura démontrée par des raisons capables de convaincre l'auteur même des *Pensées Philosophiques* ? J'aimerais autant qu'on me dit qu'un géomètre qui s'est trompé dans ses recherches sur quelque courbe du 4^e ordre est incapable de démontrer que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits.

Est-il plus déraisonnable de croire que le même Dieu qui a créé les hommes s'est manifesté à eux par des miracles et qu'il a voulu les rappeler par la Révélation à la religion naturelle qu'ils avaient presque tous abandonnée pour se livrer aux plus extravagantes superstitions, que de se représenter le monde comme l'ouvrage du hasard ou d'une nécessité aveugle, la pensée comme le résultat de la figure et du mouvement, etc. ?

XV. — Je vous dis qu'il n'y a point de Dieu... Je vous dis que si tel

(a) Brûlé vif en 1619 pour athéisme.

l'ouvrage d'un Dieu, tout doit être le mieux qu'il est possible ; car tout n'est pas le mieux qu'il est possible, c'est en Dieu impuissance ou mauvaise volonté... Permettre des vices pour relever l'éclat des vertus c'est un bien frivole avantage pour un inconvénient si réel. Voilà, dit l'athée, ce que je vous objecte ; qu'avez-vous à répondre ? Je suis un scélérat et que si je n'avais rien à craindre de Dieu, je n'aurais pas combattu l'existence. Laissons cette phrase aux déclamateurs... On n'a recours aux invectives que lorsqu'on manque de preuves... Il y a cent à parier contre un que celui qui aura tort se vengera.

Que signifie ce long discours mis dans la bouche de l'athée, sans la moindre réponse de la part de l'auteur ? Ne devait-il pas au moins relever les absurdités du personnage qu'il introduit, pour justifier de l'imputation ridicule qu'il nous fait de croire que Dieu permet les vices pour relever l'éclat des vertus ? Ne devait-il pas dire que l'existence du mal moral est beaucoup moins certaine que l'existence de Dieu et que jamais l'athée ne montrera contre Leibnitz qu'il peut y avoir un monde plus parfait que celui-ci, ni contre ceux qui soutiennent la liberté que Dieu n'a pas dû laisser à l'homme l'usage de cette liberté, ni qu'il n'a pas pu lui donner à choisir entre le bien et le mal, la vie et la mort ? Ne fallait-il pas ajouter que les invectives dans la dispute, les fureurs même de l'intolérance sont des vices de l'humanité et non d'une religion particulière. J'ai ouï dire que le célèbre Shaftesbury poussait sa haine pour le christianisme jusqu'à l'intolérance.

Qu'on lise Toland et Collins ! n'y verra-t-on pas des pages d'outrages, tandis que les ouvrages de Grotius, de Fénelon en faveur du christianisme, pour ne pas parler de l'Évangile même, respirent l'humanité et la tolérance ? Le vrai philosophe au-dessus de tous les partis est au-dessus de ces haines d'opinion ; il attaque son adversaire qu'avec les armes de la raison. L'Hyénois qui ne saurait prouver sa majeure jette son antagonisme par la fenêtre, *quia negavit mihi majorem luce clarior.*

VII. — Toutes les billevesées de la métaphysique... sont moins propres à ébranler le matérialisme qu'une observation de Malpighi (a).

Quoi donc, n'est-ce pas de la métaphysique que les sens

(a) Anatomiste (1628-1694).

tirent toute leur lumière ? avons-nous la moindre certitude que nous ne tenions pas d'elle ? Peut-on rien savoir sans raisonnement ? En supposant même que les sens soient par eux-mêmes l'organe de la vérité, les observations nous apprennent-elles autre chose que l'ordre de la nature, et n'est-ce pas en raisonnant sur l'absurdité de l'hypothèse du hasard que nous nous élevons à son auteur. La métaphysique embrasse tout ce qui n'est pas du ressort des sens, elle n'est que l'usage de la raison.

XIX. — Si un athée avait avancé, il y a deux cents ans, qu'on verrait un jour des hommes sortir tout formés des entrailles de la terre comme on voit éclore une foule d'insectes d'une masse de chair échauffée (a), je voudrais bien savoir ce qu'un métaphysicien aurait eu à lui répondre.

Le voici : En supposant même que les insectes puissent naître d'une masse de chair échauffée, du moins ne peut-on pas nier qu'ils soient l'ouvrage d'un mouvement déterminé à les produire toujours de la même manière, avec la même organisation, or, un tel mouvement déterminé ne peut venir du hasard, puisqu'il porte autant l'empreinte d'une intelligence que l'arrangement des germes dont les développements produiraient ces animaux. J'y vois les mêmes épreuves d'un but toujours uniforme, une égale détermination dans les moyens pour y parvenir. Que faut-il de plus ? Une gravure à l'eau-forte qui n'est qu'une espèce de développement des traits ébauchés sur le vernis, marque-t-elle plus d'art que la gravure au burin ?

On peut encore dire sans être grand métaphysicien que tout le raisonnement de l'auteur porte à faux, parce que si les anciens ont soutenu qu'une foule d'insectes pouvait éclore d'une chair corrompue, ce n'est pas qu'ils crussent qu'un corps organisé pût être produit par un mouvement irrégulier, c'est au contraire parce qu'ils ne connaissaient pas l'organisation des insectes comme ils connaissaient celle des hommes.

XXII. — Je distingue les athées en trois classes. Les athées persuadés, ceux qui doutent, et ceux qui voudraient qu'il n'y ait point d'

(a) Allusion à des expériences de Redi (1626-1697) sur la génération des insectes.

eu, qui font semblant d'en être persuadés. *Ce sont les fanfarons du parti.* Je déteste les fanfarons, ils sont faux. Je plains les vrais athées ; cette consolation me semble morte pour eux, et *je prie Dieu* pour les sceptiques : ils manquent de lumières.

Croyez-moi, laissez-là vos prières auxquelles on n'a pas grande utilité et employez vos talents à convaincre les sceptiques au lieu d'affaiblir, de toute votre force, les preuves qui peuvent les tirer de l'état déplorable qui excite votre compassion.

XXIV. — Cette pensée est l'apologie du scepticisme :

Celui qui doute parce qu'il ne connaît pas les raisons de crédibilité est qu'un ignorant. Le vrai sceptique a compté et pesé les raisons ; mais ce n'est pas une petite affaire que de peser des raisonnements... Chaque esprit a son télescope. C'est un colosse à mes yeux que cette objection qui disparaît aux vôtres... Sont-ce mes lunettes qui pèchent ou les vôtres ?...

D'où nous vient donc ce ton si décidé ? *On me fait haïr les choses impossibles*, dit Montaigne, *quand on me les plante pour infailibles.*

A qui en veut l'auteur ? est-ce aux géomètres, aux historiens ? Prend-il de nous jeter dans un pyrrhonisme absolu qui étende à tout ?

Les différents télescopes des esprits me feront-ils douter d'une proposition d'Euclide, de l'existence d'un Jules César ? Si l'auteur ne va pas jusque-là, comme j'imagine qu'il n'y va pas, pourquoi toutes ces semences d'incertitude généralement répandues ? Ignore-t-il que qui prouve trop ne prouve rien ? S'il veut attaquer la Religion, qu'il nous dise les motifs qu'il a d'en douter, au lieu de se récrier sur la faiblesse de la raison dont il altère les avantages à la fin de son livre.

XXV. — Qu'est-ce que Dieu ? Question qu'on fait à l'enfant et à laquelle les philosophes ont bien de la peine à répondre. A peine entend-il qu'on lui demande : qu'est-ce que Dieu ? C'est dans le même instant, c'est de la même bouche qu'il apprend qu'il y a des esprits étés, des revenants, des loups-garous et un Dieu. On lui inculque une des plus importantes vérités d'une manière capable de la décrier, un jour, au tribunal de la raison. En effet, qu'y aurait-il de surprenant si, suivant à l'âge de vingt ans l'existence de Dieu confondue dans sa vie avec une foule de préjugés ridicules, il vint à la méconnaître et à traiter ainsi que nos juges traitent un honnête homme qui se trouve égaré par accident dans une troupe de coquins ?

Un pareil honnête homme se justifie et les juges le renvoient absous. Tout ce raisonnement prouve qu'il ne faut point parler aux enfants de loups-garous, etc., et point du tout qu'il faut attendre que leur raison leur parle de Dieu. On n'attend rien pour leur inspirer l'horreur du mensonge et du vol, l'amour de la vertu, que leur esprit fortifié par l'âge soit en état de discuter les questions sur le bien et le mal, de tenir la balance de juger entre Hobbes et Grotius. On ne l'attend pas et on n'y a rien de bien...

XXIX. — On doit exiger de moi que je cherche la vérité, mais que je la trouve. Un sophisme ne peut-il pas m'affecter plus vivement qu'une preuve solide ? Je suis nécessité de consentir au faux que je prends pour le vrai et de rejeter le vrai que je prends pour le faux ; ne qu'ai-je à craindre, si c'est innocemment que je me trompe ? L'on n'est point récompensé en l'autre monde pour avoir eu de l'esprit en ceci ; y serait-on puni pour en avoir manqué ? Damner un homme pour de mauvais raisonnements, c'est oublier qu'il est un sot pour le traiter comme un méchant.

Ce voleur qui va finir dans les tourments une vie passée de crime est bien à plaindre ! Il a trouvé dans les principes de Hobbes sur le bien et le mal moral, et le droit naturel qu'on impose à tous les hommes sur ce qui est à leur bienséance, beaucoup de probabilité. Les sophismes de cet auteur (puisqu'on veut absolument que c'en soient) l'ont affecté plus vivement que ces preuves solides et il a été nécessité de consentir au faux qu'il prenait pour le vrai et, en homme conséquent, il a profité de tous les avantages que lui donnait ce système. Cependant, il aura beau dire qu'on doit exiger de lui qu'il cherche la vérité et non point qu'il la trouve, qu'on ne doit pas le punir pour avoir manqué d'esprit, on le laissera dire et l'on oubliera qu'il est un sot pour ne le faire rouer comme un scélérat. Ce n'est pas que je prétende qu'on ne peut se tromper de bonne foi ; mais autant je serais ridicule, si je le croyais, autant le serait-on si l'on voulait généraliser l'opinion contraire.

Il est certain qu'un homme qui se trompe peut être souverainement coupable ; on a beau raisonner sur la faiblesse de l'esprit humain, il n'est pas moins vrai que souvent on peut éviter l'erreur en faisant usage de sa liberté, et il n'est pas douteux que, quand cette erreur tend à bouleverser les fondements de la

piété, elle soit un crime. Tel est le cas du voleur hobbesien, l'athée, et en général d'un homme qui s'attache à détruire les fondements de toute religion et de toute morale.

XXX. — Qu'est-ce qu'un sceptique? C'est un philosophe qui a douté tout ce qu'il croit, et qui croit ce qu'un usage légitime de sa raison et de ses sens lui a démontré vrai. Rendez sincère le pyrrhonien et vous avez le sceptique.

Les noms sont arbitraires, mais il n'appartient pas à chaque particulier d'en changer le sens. Le mot de *sceptique* signifie dans l'usage ordinaire un philosophe qui voit de part et d'autre les raisons et les difficultés et qui reste indécis; l'indétermination est essentielle; car s'il était déterminé pour une opinion, il affirmerait quelque chose, il serait dogmatique. On entend par sceptique, non un homme qui reste indécis sur quelques points, mais un homme qui croit qu'on ne peut avoir de certitude sur aucun. Au reste, on ne se serait point arrêté à une définition de nom dans un ouvrage rempli d'erreurs plus importantes, si l'auteur ne raisonnait dans la suite sur cette définition.

XXXI. — Le scepticisme est le premier pas vers la vérité. Il doit être général, car il en est la pierre de touche...

XXXV. — J'entends crier de toutes parts à l'impiété. Le chrétien est en Asie, le musulman en Europe, le papiste à Londres, le calviniste à Paris, le janséniste en haut de la rue Saint-Jacques, le moliniste au fond du faubourg Saint-Médard. Qu'est-ce donc qu'un impie? Tout le monde l'est-il, ou personne?

On dit qu'il y a longtemps que les voyages inspirent un esprit de tolérance. On s'accoutume à regarder les hérétiques et les infidèles comme des gens faits comme nous. La pensée que nous examinons fait en quelque sorte voyager par toute la terre ou plutôt, elle fait passer toute la terre sous nos yeux. Elle montre, en effet, qu'il ne faut point s'arrêter aux qualifications variées que toutes les sectes se donnent si libéralement les unes aux autres. Mais de ce que toute secte est traitée d'impie par une autre, s'ensuit-il que toutes le sont ou aucune? Toutes les sectes s'accusent mutuellement de se tromper; s'ensuit-il que toutes se trompent ou qu'aucune ne se trompe?

Non, et pour savoir qui mérite l'accusation d'erreurs et d'impiété, il faut entrer dans une discussion particulièrement fond des questions controversées.

XXXVI. — Quand les dévots se déchainent contre le scepticisme, il me semble qu'ils entendent mal leur intérêt ou qu'ils se contredisent. S'il est certain qu'un culte vrai pour être embrassé, et un culte faux pour être abandonné, n'ont besoin que d'être bien connus, il serait à souhaiter qu'un doute universel se répandît sur toute la surface de la terre et que tous les peuples voulussent bien mettre en question la vérité de leurs religions. Nos missionnaires trouveraient la bonne moitié de leur besogne faite.

Sans doute, et c'est dommage que les dévots aient entendu jusqu'ici avec tout le monde par le mot de sceptique, un homme qui, par principes, ne croit pas que la raison puisse démontrer aucune vérité. S'ils avaient su la définition de l'auteur, ils n'aurait point eu de reproches à leur faire.

XLII. — Lorsqu'on annonce au peuple un dogme qui contredit la religion dominante ou quelque fait contraire à sa tranquillité, justifie-t-on sa mission par des miracles, le gouvernement a droit de saisir, et le peuple de crier *crucifige*... Si le sang de Jésus-Christ a crié vengeance contre les Juifs, c'est qu'en le répandant, ils fermaient l'oreille à la voix de Moïse et des prophètes qui le déclaraient le Messie. Un ange vint-il à descendre des cieux, appuyât-il sa doctrine par des miracles, s'il prêche contre la loi de Jésus-Christ, Paul veut qu'on lui dise antithème. Ce n'est donc pas par les miracles qu'il faut juger de la mission d'un homme, mais c'est par la conformité de sa doctrine avec ce que le peuple auquel il se dit envoyé.

XLIII. — Toute innovation est à craindre dans un gouvernement, la plus sainte et la plus douce des religions, le christianisme même, n'est pas établi sans causer quelques troubles.

Quoi, le dogme abominable de l'intolérance sortira de la bouche du déiste ! *le gouvernement a droit de sévir ! le peuple de crier : crucifige !* contre ceux qui annoncent un dogme contraire à la religion dominante ! Que faut-il donc faire à l'auteur des *Pensées philosophiques* ? Dans le fond, l'intolérance devrait être soutenue que par ceux qui regardent la religion même naturelle, comme une invention de la politique ; en ce cas, chacun sera obligé de suivre la dominante, vraie ou fausse. On jugera de la mission d'un homme par la conformité de sa

doctrine avec celle du peuple auquel il se dit envoyé ! On sera chrétien en Europe, musulman à Constantinople ! Et moi, je dis : la vérité est une ; par conséquent, si la doctrine d'un peuple est fautive, un homme qui en prêche une conforme à celle-là ne peut être envoyé de Dieu. Jésus-Christ établissait véritablement une nouvelle religion.

1747.

6. — LETTRES DE TURGOT PÈRE, A SON FILS LE CHEVALIER
A MALTE

[A. L., original.]

(Thèse de Bachelier de Turgot.) (a)

I. 24 janvier.

... Votre frère l'abbé travaille à force pour soutenir une grande thèse dans le mois de février prochain à laquelle l'archevêque de Tours (b) doit présider...

II. 1^{er} février.

... Le Roi a donné dimanche dernier à votre frère l'abbé le serment de fidélité sur l'archevêché ou plutôt sur le chapitre de l'église de Paris. Ce n'est pas à la vérité un canonicat pour venir puisqu'il faut qu'il en passe trois avant lui, mais la faveur dont cela s'est fait est flatteuse, car je n'ai fait ni fait faire aucunes démarches pour l'obtenir...

III. 11 mars.

[Lettre publiée par extrait par L. Say, *Les papiers de Turgot, Journal des Débats*, du 27 septembre 1887.]

... Votre frère l'abbé a soutenu sa thèse avec toute la distinction possible.

Il a surpassé infiniment ce que j'en attendais, car il n'a eu la moindre timidité et a eu l'approbation généralement tout le monde. Il a soutenu dans les écoles extérieures de Sorbonne dont la salle est immense. Elle était parfaitement meubée.

(a) Voir à ce sujet p. 86.

(b) De Rastignac (1684-1750), évêque de Tulle, puis archevêque de Tours (1723).

éclairée et, quelque étendue qu'elle soit, elle n'a pas cessé d'être pleine de monde pendant cinq heures qu'a duré la thèse. C'était M. l'archevêque de Tours qui y présidait. L'assemblée du clergé, qui se tient actuellement à Paris et dont il est président, vint aussi en corps à cette thèse. M. l'Archevêque de Paris (a) et de son côté *in flocchi* (b). Son porte-croix en surplis portait une croix assis dans la portière de son carrosse, le précédait en entrant dans la salle et s'assit vis-à-vis de lui sur un tabouret devant cette grande et belle croix archi-épiscopale qui est de vermeil doré.

Après que l'archevêque fut sorti, le nonce du pape arriva et resta plus d'une heure et demie. Il dit en sortant à l'abbé et aux docteurs de Sorbonne qui l'accompagnaient, et à votre frère, M. de Creil (c) qu'il avait assisté à bien des thèses, mais qu'il n'en avait point encore vu de soutenue comme celle-là. L'archevêque de Tours en descendant de sa chaire, embrassa l'abbé et lui dit que cela s'appelait soutenir éminemment ; il fut le lendemain à Versailles et le Roi lui ayant demandé s'il était allé à l'assemblée du Clergé, il répondit que non. Le Roi lui demanda pourquoi ; il répondit qu'il présidait à une thèse. Le Roi s'informa qui la soutenait ; il répondit que c'était l'abbé Turgot, et le Roi lui ayant demandé s'il avait bien fait, il eut la bonté de répondre à S. M. qu'il n'avait jamais vu soutenir une thèse avec autant de distinction et ajouta qu'il n'y avait pas un plus grand, ni un meilleur sujet que l'abbé. Tout cela est fort agréable pour nous et doit vous faire aussi grand plaisir.

Il y a été porté 2.250 thèses. Tous les ducs, maréchaux de France, chevaliers de l'ordre, ceux de la Toison d'Or, les ministres et ambassadeurs étrangers, tous les grands seigneurs et grand nombre d'officiers généraux, tout le clergé, tous les abbés de congrégation, le Chapitre de Notre-Dame, nombre de curés de Paris, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, la Ville et le Châtelet, ainsi que tous les supérieurs des universités et des communautés religieuses, l'abbé de Saint-Etienne, le général de l'Oratoire, celui des Bénédictins et celui de Saint-Lazare et grand nombre de Jésuites, ainsi que la

Christophe de Beaumont, archevêque de 1746 à 1781.

En grand costume sacerdotal.

Le oncle de Turgot,

Faculté de Théologie et celle de droit, toute l'Académie des sciences (a), plusieurs de l'Académie des Sciences et de l'Académie française et tous nos parents et amis y avaient été invités. M. Turgot de Saint-Clair, M. de Creil, M. l'abbé de Malherbe, M. de Marivats aidaient, avec votre frère, à en faire les honneurs. J'ai cru que vous ne seriez pas fâché d'être informé de ce détail.

IV. 21 mars.

Je donne vendredi un grand dîner à M. l'Archevêque de Toul qui a présidé la thèse de votre frère l'abbé, à MM. l'évêque de Verdun (b), l'évêque de Séez (c), l'abbé d'Harcourt, l'abbé de Saint-Exupéri, l'abbé d'Agoult, l'abbé de Malherbe, l'abbé de Breteuil et l'abbé de Nicolaï, agents du clergé, et à M. de Nicollet, premier président de la Chambre des comptes. M. de Creil sera avec nous.

Votre frère l'abbé qui professe au collège de Séez (d) demeure au collège de Bourgogne, rue des Cordeliers.

7. — LETTRES DU MINISTRE DE LA MAISON DU ROI AU SYNDIC DE LA SORBONNE. DEMANDE DE DISPENSE D'ÂGE ET DE SERVICES EN FAVEUR DE TURGOT POUR COURIR LA LICENCE

[A. N., O 1, 392.]

I. — 21 mars.

M. Turgot, Conseiller d'État, demande un ordre qui permette à la faculté de Théologie d'admettre à la prochaine licence son fils quoiqu'il n'ait pas encore vingt ans accomplis et qu'il ne soit point encore dans les ordres.

Je vous prie de me marquer si, en considération des services de M. Turgot, de l'application et de la bonne conduite de son fils, vous pensez qu'il doive proposer à S. M. de lui accorder cette dispense...

(a) Dont le prévôt des marchands faisait partie.

(b) D'Hallencourt de Drosménil, évêque de Verdun, de 1721 à 1754.

(c) Néel de Cristot, évêque de 1740 à 1775.

(d) Collège fondé par un évêque de Séez en faveur de huit écoliers, quatre du diocèse de Séez et quatre du diocèse du Mans.

I. — 27 mars.

Sur ce que vous me marquez, M., que la dispense que M. Turgot demande sur différents objets, serait très contraire aux règles de la faculté de théologie, S. M. n'accordera point cette grâce et vous suis même très obligé de vous en être expliqué nettement dans la réponse que vous m'avez faite.

Pour entrer dans la maison de Sorbonne, dit Morellet (*Mémoires*), il fallait subir des épreuves, donner de bons renseignements de sa conduite et de ses mœurs, et pour ceux qui ne tenaient qu'à des familles il fallait faire espérer quelque mérite et quelque succès.

Cette société, fondée sous le roi Saint Louis par Robert Sorbon son fondateur, et relevée et dotée par le cardinal de Richelieu était une union théologique où se suivaient les études et les exercices de la faculté de Théologie ; les membres formaient entre eux une société, on n'était admis qu'après certains examens et quelques frais. La société comprenait environ cent ecclésiastiques, la plupart évêques, cardinaux, généraux, chanoines, curés de Paris et des principales villes du royaume et par conséquent ne pouvant vivre dans la maison. Il y avait habituellement environ vingt-quatre docteurs, dont six procureurs des écoles de Sorbonne, un procureur, un bibliothécaire, et dix-huit bacheliers se préparant à leur licence ou la courant, et après la licence, faisant place à d'autres jeunes gens suivant la même carrière.

Les avantages de cet établissement pour les membres de l'association n'étaient pas à mépriser. Trente-six appartements que la maison possédait étaient réservés de droit aux trente-six plus anciens docteurs et s'il ne les occupaient pas eux-mêmes devaient les céder à quelque autre membre de la société ; et c'est ainsi qu'il se trouvait, comme on le dit, dix ou douze appartements pour les jeunes gens courant la licence.

Ajoutez une église, un jardin, des domestiques communs, une salle à manger et un salon chauffés aux frais de la maison, deux cuisiniers, tous les ustensiles du service, comme vaisselle, couverts, payés et entretenus, une riche bibliothèque.

A l'heure du dîner, chacun, se rendant à la salle à manger, choisissait sur un menu, affiché dans l'antichambre, les plats dont le prix était taxé et que les domestiques lui servaient.

A ces dépenses communes fournissaient environ cinquante mille livres de rente en maisons à Paris...

On n'y faisait point de vœux... La messe et les vêpres, les fêtes et les jeûnes, étaient les seuls exercices religieux. »

1748.

8. — CORRESPONDANCE AVEC L'ABBÉ BON

I. — *Lettre de l'abbé Bon, avec annotations de Turgot*

[A. L., original.]

(Détails divers. — Concours de l'Académie de Soissons sur les causes des progrès et de la décadence du goût dans les arts et dans les sciences.)

M. l'abbé Turgot, au collège de Bourgogne, à Paris.

Je suis touché, mon cher ami, de ce qu'enfin vous vous êtes souvenu de moi ; vous avez dû recevoir une cinquième, je trompe, une quatrième lettre où je paraissais irrité ; détrompez-vous, je n'étais qu'affligé. Je vous pardonne ma douleur. J'ai vécu de vos chères nouvelles ; vous m'aimez, je vous aime aussi, et je sentais bien, au chagrin que me causait votre silence, que je n'étais pas sur le point de vous haïr.

Votre expérience de physique est étonnante ; j'ai fait un plaisir sensible à M. le duc (b). Si vous avez pareille ou n'en avez pas pareille nouvelle à me mander, vous ferez une chose agréable à plus d'une personne ; s'il est des nouveautés littéraires faites-le-moi savoir.

J'ai été fâché contre l'abbé de Cicé ; il m'a ôté un sujet digne de mon cœur. Je ne suis point curieux de celui de Soissons (c) ; il passe mes connaissances et est digne de vos recherches.

(a) Les notes de Turgot sont en italique.

(b) L'abbé Bon était précepteur des enfants du duc de Chartres, d'Orléans et de Morellet ; c'est plus probablement du duc de Chaulnes.

(c) D'après Du Pont, Turgot aurait renoncé à prendre part au concours ouvert par l'Académie de Soissons quand il sut que l'abbé Bon concourait. Cela ne paraît pas exact, ainsi qu'on le verra plus loin.

is cependant en deux mots vous dire mon avis sur les causes
la décadence des arts.

1° L'ennui du beau produisit le joli, raison de Fontenelle.
(*Fausse.*)

2° Le peu d'attention à cultiver les langues dont on a tou-
jours ignoré la facture. (*Fausse.*)

3° Trop de respect pour ceux qui avaient brillé dans un
siècle. (*Vraie.*)

4° Les femmes ayant pris goût aux connaissances, les ont
menées aux choses de goût. (*Fausse.*)

5° Le goût de l'universalité, qui fait tort aux hommes
modiques qui souvent pourraient pousser loin certaines
études. (*Fausse.*)

6° Le goût d'un seul genre, qui borne les grands génies, parce
que les sciences ont besoin, en un sens (je parle par rapport à
la nation entière) d'être menées de front. (*Plus vraie, mais
pas toujours.*)

7° Le goût des plaisirs et de la société poussé trop loin. (*Peut-
être ?*)

8° Les révolutions et les guerres. (*Il faut encore avoir égard
aux circonstances.*)

9° La tyrannie. (*Vraie ordinairement.*)

10° Certain goût de religion qui abat la curiosité ou la modère
le goût. (*Vraie.*)

11° Le génie des princes sous qui elles sont tombées. (*Vraie.*)

12° Défaut de récompense ou de critique. (*Plutôt défaut de
goût dans les récompenses.*)

13° Certains États, par leur constitution, n'ont pu pousser
certaines sciences nécessaires pour pousser loin les autres.
Il y en a même qui n'ont pu en pousser aucune.)

14° L'air, la situation du pays ont pu contribuer à la même
cause. (*Fausse, selon moi.*)

15° Il faut entrer dans les détails : la Grèce et Rome ont
onné trop à l'éloquence pour avoir une bonne logique et phy-
sique. La servilité sous Tibère ; la religion en Italie ; le com-
merce en Hollande ; la société en France ; le goût des révolu-
tions et l'envie de se mêler des affaires d'Etat en Angleterre
et moi, je crois, au goût et rendu ce peuple trop creuseur ;
l'Espagne, l'orgueil et la superstition. (*Il y a du vrai et du
faux.*)

L'Italie a produit des poètes et des peintres ; l'Espagne, des poètes ou des théologiens ; l'Angleterre, des physiciens ; l'Allemagne, à cause de ses princes, beaucoup de jurisconsultes ; la France, un peu de tout.

16° Les occasions ont souvent manqué parce qu'il faut des occasions favorables pour produire et même pour avancer certaines sciences. (*Tout ceci est bon pour expliquer le défaut de progrès des sciences, mais non pas leur décadence, encore moins celle du goût. — Ce qui, dans un temps, diminue le progrès, dans un autre précipite la décadence*).

17° L'envie et le goût d'avoir un avis ; il faut savoir douter et c'est une des choses qui vient le plus tard.

Tout ceci est écrit fort à la hâte, il y a bien des raisons faibles ; mais dame ! je n'ai pas voulu me donner la peine de peser à un sujet qui est au-dessus de moi.

Tenez votre parole au sujet des langues.

La démonstration de l'abbé de C. (a) est bonne à faire des athées ; je ne vous demandais pas la sienne, mais la vôtre.

Adieu, je suis las ; aimez-moi toujours ; répondez-moi au long ; je vous en promets autant et moins de paresse.

Mon petit (b) vous fait ses compliments.

II. — Lettre de Turgot à l'abbé Bon.

[A. L., minute.]

(Détails personnels. — Livres de Maupertuis sur la formation du monde et de Bouguer sur les planètes. — Enigme de Fontenelle sur M^{lle} de La Rochefoucauld. — Dissertation sur l'existence de Dieu.)

Quand je pense à vous, mon cher abbé, il ne peut guère me venir dans l'esprit de vous gronder et voilà pourquoi : dans la lettre que je vous ai écrite, j'ai totalement oublié les sujets que j'en avais : premièrement pour Burlamachi (c) que vous m'avez emporté contre votre promesse ; en second lieu pour Mazovius, auquel vous aviez promis de travailler vous-même et que vous

(a) Probablement Cicé l'aîné.

(b) Le fils du duc, élève de Bon.

(c) *Principes du droit naturel*, 1747.

avez envoyé tout brut et tel qu'il sortait des mains de Bru-
(a), moyennant quoi il est inintelligible ; il était plus simple
ne vous en point charger. En voilà assez sur ce point, je ne
pas méchant ; je n'ai pas même de mérite à ne point l'être,
tout avec vous. Passons donc aux autres articles sur lesquels
vous dois réponse.

Primo, vous demandez de la physique ; l'expérience de la
médecine a piqué votre curiosité ; les expériences aussi
seuses que celles-là étant fort rares, je serai réduit à vous
parler d'un nouveau livre de Maupertuis (b), où il prétend
expliquer la formation du monde dans les principes de l'attrac-
tion, à l'exemple de son ami Buffon ; si ce n'est par émulation
de Descartes (c) ou par amitié pour Spinoza, je ne vous en
dis rien.

Ensuite, je vous dirai encore que M. Bouguer (d) a fait une nouvelle
édition de ses *Entretiens sur l'inclinaison de l'orbite des pla-
nètes*, où il embrasse le système de l'attraction dans toute
l'étendue imaginable ; or, je ne veux entrer là-dessus dans
un détail ; je ne veux point vous forcer à penser à des choses
au-dessus de vous. Je ne m'attendais guère à une pareille
question ; franchement, n'avez-vous pas honte d'être modeste ?
En défaut de physique, je crois que je puis, sans risque, vous
offrir une pièce de vers que vient de faire M. de Fontenelle ;
c'est une énigme :

Mon nom est grec, non pas tiré du grec par force,
Par le secours d'une savante entorse,
Mais grec, purement grec, et tel que Casaubon,
Les deux Scaligers et Saumaise,
Épris d'amour pour moi, se seraient pâmés d'aise
En soupirant pour ce beau nom.
S'il m'eût manqué, réduit à me fournir en France,
J'en avais sous ma main un autre assez heureux
Qui, des siècles naissants retraçait l'innocence,
Les plus tendres liens, les plus aimables jeux,
Charmes qui, de nos jours, s'en vont en décadence.

Libraire.

Essai de cosmologie, 1748.

Maupertuis (1698-1759) combattait le cartésianisme.

Mathématicien (1698-1758).

Au défaut des deux noms, il me serait resté,
 Une figure si parfaite,
 Que je pouvais, en toute sûreté,
 Être Mathurine ou Colette.

Le mot de l'énigme est M^{lle} de La Rochefoucauld d'Urfé cadette, qu'on appelle M^{lle} de Lascaris.

Je n'avais pas compris que vous demandiez mes démonstrations de l'existence de Dieu (a) et que j'étais moi-même l'abbé. Je m'en souviendrai une autre fois. Puisque vous voulez savoir ce que je pense là-dessus, je vais vous l'exposer.

Il est évident que nous ne pouvons découvrir l'existence de Dieu que par le rapport des effets à leur cause; il faut, pour la prouver, partir de l'existence du monde physique; et on le fait de deux manières : ou en ne supposant que l'existence d'êtres finis; ou en entrant dans un certain détail des phénomènes. La première méthode a quelque chose de plus métaphysique et a besoin elle-même d'un certain détail quand on veut approfondir l'idée de Dieu; la seconde a toujours besoin de quelques principes métaphysiques pour repousser toutes les objections. Voici à peu près comme je les conçois :

1° Quelque chose existe; donc, quelque chose existe toute éternité et nécessairement par le principe de la raison suffisante.

2° L'existence nécessaire ne peut se trouver que dans un être individuel. Il est impossible qu'une série infinie d'êtres, produits les uns par les autres, existe nécessairement...

(a) « On a trouvé dans les papiers de Turgot, dit Du Pont (*Mémoires* p. 11), trois fragments précieux d'un *Traité sur l'Existence de Dieu*, qu'il avait composé en 1748, âgé de vingt et un ans et quelques autres dissertations théologiques où brillent une grande justesse d'esprit et un amour de la vérité qui caractérisent un cœur honnête ».

Les archives de Lantheuil renferment au sujet de l'existence de Dieu :

1° La présente lettre à l'abbé Bon principalement consacrée à ce sujet.

2° Un fragment sur quelques preuves de l'Existence de Dieu qui nous paraît être d'une date postérieure à 1748.

3° Un projet d'article sur Dieu que nous croyons être du temps où Turgot travailla pour l'Encyclopédie.

Il serait sans intérêt de publier intégralement la lettre à l'abbé Bon; nous nous bornons à donner le commencement de chacun des paragraphes où Turgot a développé, assez longuement, les divers points de son argumentation.

3° La nécessité d'exister s'étend au plus grand degré d'être possible, au *maximum* de l'être...

4° Je pense ; donc, il existe quelque intelligence ; par conséquent, quelque intelligence existe nécessairement et de toute éternité...

5° La considération de la matière et du monde physique ne prouve pas moins fortement la nécessité d'une intelligence productrice...

6° Il est contraire à toutes les lois de la mécanique qu'une force indifférente à toutes les directions s'exerce dans celle où elle trouve la moindre résistance...

7° L'attraction n'est pas plus propre à donner à la matière le mouvement nécessaire pour former le monde...

8° La configuration des particules des différents corps qui déterminent la nature, la formation des corps organisés et l'écartement des corps fournissent un argument aussi démonstratif en faveur d'un principe moteur étranger à la matière...

9° Il est donc démontré géométriquement, dans les articles précédents, que le monde ne peut s'être formé tout seul par des lois mécaniques ; il faut donc admettre au moins un être intelligent capable de le produire, ou soutenir que la nécessité l'a formé tel qu'il est, que les planètes ont éternellement tourné autour du soleil dans des courbes différentes par la seule nécessité. Or, l'absurdité de ce système saute aux yeux, car, les planètes ayant fait de toute éternité les mêmes révolutions, il n'y a aucun point dans leurs orbes dont on puisse les considérer comme animées avec une force qui se combine avec leur pesanteur dans le système de Newton ou avec toute autre force dans tout autre système...

10° Voilà donc une intelligence nécessaire, agissante sur la matière trouvée incontestablement, par, conséquent, une intelligence infinie...

III. — *Portrait de l'abbé Bon.*

[A. L., autographe.]

Quand je dirai que l'abbé Le Bon est, de tous les hommes que j'ai vus, celui qui a le plus d'esprit, je ne dirai rien dont il ne soit déjà très persuadé. Personne ne connaît moins cette vertu de modestie qui consiste à ignorer son mérite et je ne lui

en fais pas un crime. Il passe pour méprisant ; il ne l'est pas à proprement parler, mais on sent quelquefois trop l'effort qu'il fait pour ne le pas être.

9. — LETTRE A L'ABBÉ DE CICÉ (a)

[A. L., minute.]

(Distribution de prix à l'Académie française. — Prix de Sigorgne à l'Académie des Sciences de Rouen. — Concours à l'Académie de Soissons.)

Paris, 5 août.

J'ai reçu, mon cher abbé, une de vos lettres où vous vous plaignez de moi ; vous avez dû en recevoir une pareille. Je vois que vous avez été extrêmement occupé à vos visites de Rennes et que je dois vous savoir gré d'avoir seulement pensé à moi. Effectivement, je sens tout l'effort que cela a dû vous coûter et je serais bien ingrat de ne pas vous en savoir gré. Je vous avertis pourtant qu'en pareille matière la rareté et la difficulté n'augmentent point du tout le prix de la chose.

Il n'y a ici aucune nouvelle. J'ai assisté aujourd'hui à la distribution des prix de l'Académie. Le discours était bien écrit : des peintures des mœurs, du sentiment, peu de plan, la fin traînante et ennuyeuse, et un éloge du Roi assez bien traité : voilà le sommaire de l'ouvrage.

A propos de prix de l'Académie, Sigorgne a remporté celui de l'Académie des Sciences de Rouen, sur *l'ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires*.

Pour moi, je suis résolu de travailler à celui de Soissons sur *les causes du progrès et de la décadence des sciences et des arts*. Si vous pensez quelque chose là-dessus, vous me ferez plaisir de m'en faire part, je répondrai et voilà notre commerce en train.

Bon m'a envoyé quelques raisons dont j'ai été assez peu content ; il n'embrasse pas toute la question et quelquefois, il donne dans le défaut de presque tous ceux qui ont traité ce sujet jusqu'à présent et qui ont plus songé à faire une satire de notre siècle qu'à examiner la chose en philosophes.

(a) L'aîné des deux frères de Cicé.

Telles sont les raisons qu'on donne ordinairement :

- 1° Que le beau nous lasse et que nous voulons aller au delà ;
- 2° Le trop de goût pour les plaisirs et pour la société ;
- 3° Le désir de plaire aux femmes ;
- 4° Le goût de l'universalité.

Il est visible que tout cela n'est point applicable aux siècles où s'est fait sentir la décadence des arts : siècles du Bas-Empire latin et grec ; siècle dernier en Italie. De pareilles raisons sont faites sur le préjugé de la décadence des esprits dans notre siècle et le fait est faux.

Le Bon donne d'autres raisons qui ne valent guère mieux ; par exemple, le peu d'attention à cultiver les langues dont on a toujours ignoré la facture. Comme si Virgile, Homère, Le Tasse, Camoens, Milton, Racine, s'étaient beaucoup embarrassés de rechercher la manière dont les langues s'étaient formées. Si une pareille connaissance était nécessaire, il ne faudrait pas chercher la raison de la décadence des sciences ; elles n'auraient jamais fleuri, car jamais on n'a bien connu la véritable métaphysique des langues ; à peine notre siècle commence à l'entrevoir.

J'entre dans ce détail, afin que vous voyez la manière dont Le Bon prend la question. Pour moi, voici à peu près le plan sur lequel je conçois qu'il faut réfléchir (a)...

10. — LETTRE A BUFFON SUR SON SYSTÈME DE FORMATION DE LA TERRE

[A. L., copie. — D. P., II, 94, reproduction assez exacte.]

Octobre 1748.

J'ai lu, M., le projet imprimé (b) de votre *Histoire Naturelle*. Il m'a fait le même plaisir qu'à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences, à l'utilité publique et à la gloire de la nation ; et il m'a inspiré la plus vive impatience de voir la sphère des connaissances humaines s'étendre encore par les nouvelles

(a) On trouvera plus loin une autre version de ce plan. Elle diffère très peu de celle que Turgot envoya à de Cicé.

(b) C'est plutôt le *Prospectus*. L'*Histoire naturelle* commença à paraître en 1749 ; le premier volume renferme la *Théorie de la terre*.

découvertes que vous y annoncez. Je m'empresserai, dès que votre livre paraîtra, de recueillir cette nouvelle moisson que vous offrez aux philosophes, en même temps que vous leur présentez le spectacle de toutes les richesses de la nature rassemblées par vos soins et par la magnificence du Roi. Je vous avouerai même que ma curiosité n'a pu attendre la publication de ce grand ouvrage pour s'instruire plus en détail d'un objet si propre à la piquer. Comme vous en avez lu plusieurs morceaux, ou à l'Académie, ou à vos amis, je suis parvenu à en connaître quelques-uns, ou du moins ce qu'ils contiennent. En même temps que j'ai admiré l'étendue, la fécondité, et presque toujours la sagacité de votre esprit, j'ai remarqué plusieurs choses qui ne m'ont point parues vraies, et je crois ne pouvoir mieux faire que de vous communiquer mes observations, lorsqu'il est encore temps d'en faire usage si elles sont fondées. Si j'ai mal conçu vos sentiments, ma critique pourra vous paraître prématurée; mais j'aime mieux en ce cas qu'elle le soit, que d'être tardive si elle est juste. Je la sou mets à vos lumières; soyez juge entre vous et moi; je ne souhaite rien tant que d'avoir tort. Au reste, assurez-vous que cette lettre ne sera jamais publique parce que l'intérêt que je prends à l'éclaircissement de la vérité et à la perfection de votre ouvrage en est l'unique motif.

Vous promettez, pour les premiers volumes, un *Discours sur la théorie de la terre*, divisé en deux parties, dont l'une regarde la terre comme planète, et l'autre roule sur l'arrangement des parties du globe. Dans la première, vous essayez d'expliquer comment la terre et les planètes ont pu se former et recevoir le mouvement latéral qui les fait tourner autour du soleil. Vous supposez qu'une comète, en tombant obliquement sur cet astre, a pu en chasser de grosses masses de la matière qui y est en fusion, lesquelles arrondies par l'attraction mutuelle de leurs parties, ont été portées à des distances différentes du soleil relativement à leur masse et à la force qui leur a été imprimée. Si les planètes se meuvent autour du soleil, toutes dans un même sens, si leurs distances sont relatives à leurs masses, vous pensez que c'en est la véritable cause.

Mais je demande en premier lieu : Pourquoi entreprenez-vous d'expliquer de pareils phénomènes ? Voulez-vous faire perdre à la philosophie de Newton cette simplicité et cette sage retenue qui la caractérisent ? Voulez-vous, en nous replongeant

dans la nuit des hypothèses, justifier les cartésiens sur leurs trois éléments et sur leur formation du monde ?

En second lieu, d'où vient cette comète ? Était-elle renfermée dans la sphère d'attraction du soleil ? N'y était-elle pas ? Si elle n'y était pas, comment a-t-elle pu sortir de la sphère des autres étoiles et tomber sur le soleil, qui n'agissait point sur elle ? Si elle y était en repos, elle devait tomber perpendiculairement et non obliquement ; elle devait y avoir été placée dans un temps déterminé, ou bien être tombée beaucoup plus tôt, puisque pour parcourir, en vertu de la pesanteur, un espace fini, il ne faut qu'un temps fini. Si elle y décrivait une courbe autour du soleil, elle avait donc reçu un mouvement latéral. Était-il plus difficile à Dieu de donner ce même mouvement aux planètes, que de l'imprimer à une comète pour le leur communiquer ? Votre explication est donc entièrement inutile (a).

Troisièmement enfin, par quelle étrange inadvertance la contradiction manifeste qui s'y trouve a-t-elle pu vous échapper ? Vous savez que Newton a démontré qu'un corps poussé par un mouvement latéral, et attiré vers un centre en raison inverse du carré des distances, décrit autour de lui une ellipse, dont, par conséquent, les deux extrémités de l'axe restent toujours à la même distance du foyer, puisqu'autrement ce serait une spirale et non une ellipse ; vous savez que les planètes suivent dans chaque révolution la même ligne qu'elles ont suivie dans la précédente, à une très petite différence près, causée par leur action mutuelle, et qui n'empêche pas que leur aphélie et leur périphélie ne soient toujours à la même distance du soleil.

Comment donc voulez-vous que les planètes soient sorties du corps même de cet astre, et qu'elles n'y retombent pas ? Quelle courbe ont-elles décrite pour s'en éloigner jusqu'à ce qu'elles se soient fixées dans leurs orbes ? Croyez-vous que la pesanteur puisse faire décrire successivement au même corps une spirale et une ellipse ? Ces réflexions me semblent assez claires et plus que suffisantes pour démontrer l'impossibilité de votre système sur la formation de la terre et des autres planètes.

Je passe à la seconde partie du même discours concernant l'arrangement des parties du globe. Vous prétendez que toute

(a) La lettre à l'abbé Bon sur l'existence de Dieu, dont extrait est ci-dessus, renferme des réflexions analogues.

la masse de la terre a été autrefois couverte d'eau, et que les montagnes, avec les différents lits de pierre dont elles sont composées, ont été formées dans le fond de la mer; c'est à cette cause que vous attribuez les coquillages et les poissons qu'on y rencontre si fréquemment.

Pour rendre raison d'une si étonnante révolution, vous avez recours aux flux et reflux de la mer, combiné avec le mouvement diurne de la terre sur son centre. En vertu de ces deux mouvements, la mer, dites-vous, doit toujours déposer sur ses rivages du côté de l'Orient, les terres qu'elle enlève du côté de l'Occident, et par conséquent, la terre et la mer ont dû changer de place dans la suite des temps.

La difficulté qui se présente la première contre ce système est tirée de l'excessive longueur de cette période; vous rejetez cette longueur sur les six jours de la création dont nous ignorons la durée. Je ne sais si cette réponse satisfera tout le monde. Mais, outre cette difficulté, j'avoue que je ne connais pas bien comment le flux et reflux de la mer a pu élever des montagnes à plus d'une lieue au-dessus de sa plus grande hauteur, car les volcans n'ont jamais pu élever celles dont les couches sont disposées régulièrement, parmi lesquelles on ne peut nier qu'il n'y en ait de très hautes. Il ne paraît pas que la mer puisse agir où elle n'est pas, et sûrement, elle n'a jamais été portée à plus d'une lieue au-dessus de sa surface ordinaire.

En supposant même le système réel, l'inspection du globe porterait plutôt à croire que le transport des terres se ferait d'Orient en Occident et non pas d'Occident en Orient. Les côtes de l'Amérique, sur la mer du Nord, sont beaucoup plus plates que celles de la mer du Sud, et que celles de l'Europe. A prendre du sommet de la grande Cordillère, la pente est bien plus rapide du côté de la mer du Sud que du côté de celle du Nord; le rivage est même si plat dans le golfe du Mexique que les vaisseaux sont obligés de se tenir éloignés de la terre de plusieurs lieues; or, il est constant que la mer, en rongant ses bords, doit naturellement les rendre plus escarpés, et former une pente plus douce du côté opposé en s'en retirant peu à peu. La Seine, vis-à-vis Chaillot, peut nous donner une idée des opérations de la nature dans ce genre: du côté du chemin de Versailles, l'eau est très peu profonde et on voit de grands atterrissements qui s'avancent dans la rivière de fort loin; au contraire, les bords

du côté de la plaine de Grenelle qu'elle ronge perpétuellement sont presque perpendiculaires à sa surface. Il est évident que la mer doit agir de la même façon ; par là, votre système ne paraît pas s'accorder avec l'expérience.

Je relèverai encore une autre inattention qui se trouve dans le même discours. Vous calculez quels doivent être, vu l'attraction que la terre exerce sur la lune, le flux et le reflux dans cette planète en cas qu'il y ait des mers, et vous en fixez la hauteur à quatre-vingts pieds environ. Vous n'avez pas songé que le flux et reflux viennent de ce que la terre par son mouvement journalier présente successivement tous ses méridiens à la lune, et que la lune, au contraire, lui présente toujours la même face.

Telles sont les réflexions critiques que j'ai faites sur ce que j'ai pu apprendre de votre *Histoire Naturelle*. Je vous donne le conseil que je donnerais à un ami qui me consulterait, et j'espère que vous ne serez point fâché que la connaissance de votre ouvrage soit parvenue sitôt jusqu'à moi. Elle n'a pu qu'augmenter l'opinion que j'avais conçue de votre talent et de vos lumières dont je suis depuis longtemps l'admirateur. Vous me permettrez de ne pas signer autrement : résolu de garder l'incognito, je ne puis mieux me confondre dans la foule (a).

11. — LETTRE AU CHEVALIER TURGOT, A MALTE (A LA SUITE D'UNE LETTRE DE TURGOT, LE PÈRE)

[A. L., original.]

(Détails divers. — Poésies de Voltaire.)

Paris, 24 octobre.

Je profite, mon cher Chevalier, de cette occasion pour vous envoyer quelques petites pièces de vers qui vous amuseront. Je n'ose pas charger le paquet de ce petit bonhomme (b) de la suite des *Voyages*, ni de tous les paquets de livres. J'espère d'ailleurs vous voir dans six mois environ. Ainsi ce n'est pas la

(a) Il est possible que cette lettre n'ait jamais été envoyée à son adresse.

(b) Le jeune chevalier de La Varande qui parlait pour être page du grand maître de Malte.

peine de vous les envoyer. Comme je ne fais que d'être averti de son départ et qu'il faut que le paquet soit fait dans l'instant, je ne puis vous écrire au long. J'ai reçu la pierre d'aimant et je la ferai monter. Il y a un nouveau tome de l'abbé Nollet (a), mais je n'ose pas en faire payer le port à ce petit bonhomme. Adieu, mon cher Chevalier, portez-vous bien et écrivez-moi de temps en temps à Saint-Sulpice où je vais m'ennuyer.

Voici des vers de Voltaire à M^{me} de Pompadour qui représentait des comédies :

Ainsi donc vous réunissez

Tous les arts, tous les goûts, tous les talents de plaire (b).

A la même qui dessinait :

Pompadour, ton pinceau divin
 Aurait dû peindre ton visage
 Jamais une si belle main
 N'aurait fait un si bel ouvrage.

Au Roi Stanislas de Pologne en lui présentant la *Henriade* :

Le ciel, comme Henri, voulut vous éprouver ;
 La bonté, la valeur à tous deux fut commune ;
 Mais mon héros enfin fit changer la fortune
 Que votre vertu sut braver.

A M^{me} de Boufflers Remiencourt :

Vos yeux sont beaux et votre âme est plus belle,
 Vous êtes simple, naturelle ;
 Et sans prétendre à rien, vous triomphez de nous ;
 Si vous aviez vécu du temps de Gabrielle,
 Je ne sais pas ce qu'on eût dit de vous,
 Mais on n'aurait point parlé d'elle (c).

(a) Le physicien (1700-1770).

(b) Cette pièce est dans toutes les éditions de Voltaire.

(c) Le Prévot des marchands avait écrit au Chevalier le 14 août : « Votre frère l'abbé est ici d'hier en vacances ; il doit entrer à la fin de novembre au séminaire de Saint-Sulpice et y rester jusqu'au 1^{er} janvier 1750, car M. l'Archevêque de Paris exige qu'on y soit quinze mois ; mais il voudra bien, à ce qu'il m'a fait dire, se relâcher de ces deux mois. »

12. — LISTE D'OUVRAGES A FAIRE (a)

[A. L., autographe.]

*Les Barmécides, tragédie.**Iphigénie en Tauride, tragédie.**Caliste, tragédie.**Caton, tragédie.**Les saisons, poème.**L'existence de Dieu par la physique, poème.**La religion naturelle, poème.**Prières en vers.**Clovis, poème épique.**Histoire et discussion des Dogmes.**Histoire universelle.**Rhetorique et Poétique historique et philosophique.**Considérations sur l'histoire de l'esprit humain.**Considérations sur l'origine des langues.**Considérations sur les étymologies.**Philosophie universelle.**Sur la comparaison des langues et les traductions.**Analyse de la langue latine; de l'hébraïque; de la française.**Sur l'amour et le mariage.**Corps de lois.**Testament politique, ou traité de toutes les parties du Gouvernement.**Traité de la vraie religion.**Géographie politique.**Traduction de Tacite.**Commentaire sur Vincent de Lérins.**Catéchisme des apôtres.**Commentaire sur toute l'écriture.**Rituel de la religion naturelle.**Traité de morale usuelle ou de la vie commune.**Théologie naturelle.**Discussion des motifs de crédibilité.**Coup d'œil général des connaissances humaines.*

(a) Date incertaine.

- La nécessité de la tolérance.*
De la monarchie universelle.
Géométrie des situations par les triangles.
La nature des sels et leurs phénomènes ramenés géométriquement aux lois de l'attraction.
Traité du feu.
Traité de l'atmosphère céleste. Digression sur l'aimant.
De l'électricité.
Du mélange des terres pour l'agriculture.
Des voûtes de pierres engrenées.
Sur la composition et la décomposition des corps.
Analyse de nos sensations et du langage, d'où principes de logique et de métaphysique universelle.
Traité des probabilités.
Traité des taches de Jupiter par l'action de ses satellites.
Principes de morale ou traité de l'obligation.
Traité des devoirs qu'impose la morale.
Les aventures communes d'un particulier, roman.
Traité de la circulation ; intérêt, banque, système de Law, crédit, change et commerce.
Du luxe, réflexions politiques (a).

13. — RECHERCHES SUR LES CAUSES DES PROGRÈS ET DE LA DÉCADENCE DES SCIENCES ET DES ARTS OU RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE DES PROGRÈS DE L'ESPRIT HUMAIN. (FRAGMENTS) (b).

[A. L., autographe.]

Concours de l'Académie de Soissons.

L'Académie de Soissons donnera le prix en 1749 à un discours d'éloquence sur la question : « Quelles peuvent être, dans tous les temps, les causes des progrès et de la décadence du goût

(a) Turgot a fait ou commencé plusieurs des ouvrages inscrits sur cette liste ; d'autres ont été exécutés par quelques-uns de ses amis : exemple, *Les Saisons*, par Saint-Lambert.

(b) De nombreux morceaux de ce travail se retrouvent, avec plus ou moins d'altérations, dans les *Discours sur l'Histoire universelle et sur les progrès de l'esprit humain*, publiés par Du Pont, II, p. 209 et s. Ces fragments sont indiqués ici dans les notes.

dans les arts et dans les sciences ». On adressera les mémoires à M. de Beyne, président au Présidial de Soissons et secrétaire perpétuel de l'Académie de Soissons, port franc, avant le 1^{er} février 1749. Il y aura une sentence ; on indiquera une adresse pour renvoyer le récépissé, et on enverra sa procuration avec le récépissé, à une personne connue qui se chargera de recevoir le prix et de l'envoyer (a).

I. — *Causes du progrès et de la décadence.*

(Les hommes de génie. — La formation des langues. — Les progrès de la philosophie, des arts mécaniques et des sciences spéculatives. — L'imprimerie. — Les beaux-arts. — Le hasard.)

1. — Les causes du progrès, etc., peuvent se réduire à trois : L'état de la langue du peuple ; la constitution du gouvernement, la paix, la guerre, les récompenses, le génie des princes, le hasard du génie : Descartes, Colomb, Newton, etc.

2. — La nature sème dans tous les temps et dans tous les lieux un certain nombre de génies, à des distances à peu près égales, que les hasards de l'éducation et des événements développent ou enfouissent dans l'obscurité.

3. — Les hasards des circonstances et des événements variant continuellement, leur action mutuelle doit à la longue s'entre-détruire et par conséquent le génie qui agit toujours doit, dans la suite des siècles, produire des effets sensibles.

4. — Il faut chercher les causes qui donnent au génie la liberté de se développer, celles qui l'aident, celles qui le bornent, celles qui en détruisent l'action.

5. — Pour que le génie puisse se développer, outre les causes particulières absolument nécessaires, il en faut de générales. Par exemple, les poètes ne s'élèvent et le goût, l'élégance dans le discours, ne commencent à se former que lorsque les langues ont acquis une certaine richesse et surtout lorsque leur analogie est fixée. Presque toutes les langues sont un mélange de plusieurs langues, et lorsqu'elles se mêlent, celle qui en résulte prend une partie de l'une, une partie de l'autre. Dans ce moment de fermentation, les conjuguaisons, les déclinaisons, la manière

(a) Note marginale de Turgot.

de former les mots n'a rien de fixe, les constructions sont embarrassées et les pensées se ressentent toujours de leur obscurité. De plus, ces jargons informes changent très souvent. Les tours phonétiques cessent d'être en usage peu de temps après avoir été inventés, et la langue poétique ne s'enrichit jamais. Quand la langue est une fois formée, il commence à y avoir des poètes; mais elle ne se fixe que lorsqu'elle a été employée dans les écrits de plusieurs grands génies, parce qu'alors seulement on a un point fixe pour juger de sa pureté. C'est peut-être un malheur pour les langues d'être trop fixées, parce qu'en changeant elles s'adoucissent et se perfectionnent toujours.

6. — Il y a aussi des causes générales nécessaires au progrès de la philosophie. La métaphysique demande dans les esprits une certaine liberté, et la physique a besoin pour ne pas dégénérer en métaphysique d'un fonds d'expériences qui ne s'accumulent qu'avec le temps. Mais, pourquoi, avant le commencement du xvii^e siècle, n'a-t-on jamais songé à bâtir la physique sur l'expérience et pourquoi s'en est-on avisé dans ce temps-là? Le voici : pour faire des expériences, il faut que la mécanique et les arts soient poussés à un certain degré de perfection où ils n'ont été portés que vers ce temps-là. Sans l'invention des lunettes, on n'aurait jamais connu les véritables mouvements des planètes et Newton n'aurait jamais pu en calculer les causes. Sans l'invention des pompes aspirantes, on n'aurait jamais découvert la pesanteur de l'air (*a*); en un mot la connaissance des arts tient beaucoup à celle de la matière, parce qu'ils ne sont que l'usage de la nature.

7. — Il ne faut pas croire que les arts mécaniques aient souffert la même éclipse que les lettres et les sciences spéculatives. Un art, une fois inventé et établi, devient un objet de commerce, qui se soutient par lui-même. Il n'est point à craindre que l'art de faire du velours se perde tant qu'on trouvera des gens pour en acheter. Les arts mécaniques subsisteront donc dans la chute des lettres et du goût, et s'ils subsistent, ils se perfectionneront. Le génie est répandu sur la masse des hommes comme l'or dans une mine; plus vous prenez de mine et plus vous avez de métal. Un art quelconque cultivé dans une longue suite de

(a) D. P., II, 325.

siècles a, par conséquent, dû se trouver entre les mains de quelque esprit inventif.

Aussi, voyons-nous que, dans l'ignorance qui a régné en Europe et en Grèce depuis le v^e siècle, les arts ont été enrichis de mille découvertes nouvelles sans qu'aucune un peu importante se soit perdue (a). La marine s'est perfectionnée, et même l'art du commerce. On doit à ces siècles les lettres de change, le papier de coton trouvé à Constantinople, celui de chiffon en Occident, le verre à vitres, les grandes glaces, les lunettes, la boussole, la poudre à canon, les moulins à vent et à eau, les horloges et une infinité d'autres arts ignorés de l'antiquité.

L'architecture nous donne un exemple de l'indépendance du goût et des manœuvres mécaniques dans les arts ; il n'y a point de bâtiments de plus mauvais goût que les bâtiments gothiques et il n'y en a point de plus hardis et dont la construction ait demandé plus d'habileté (b).

8. — Il ne faut donc pas confondre les arts mécaniques avec le goût des arts, et avec les sciences spéculatives. Le goût peut se perdre par des causes purement morales : un esprit de langueur, de mollesse répandu dans une nation, la pédanterie, le mépris des gens de lettres, la bizarrerie du goût des Princes, leur tyrannie peuvent le corrompre (c).

Il n'est pas de même des sciences spéculatives. Tant que la langue, dans laquelle les livres sont écrits, subsiste et qu'il s'y conserve un certain nombre de gens de lettres, on n'oublie point ce que l'on a su. On ne perfectionne point les sciences, parce qu'il y a peu d'hommes et par conséquent peu de génies qui s'y appliquent ; mais on ne les perd pas entièrement (1). Aussi les rhéteurs grecs qui passèrent en Italie à la prise de Constantinople savaient-ils tout ce qu'on avait su dans l'an-

(1) Ces révolutions, qui font tomber l'éloquence et le goût des beaux-arts sans effacer le souvenir des sciences, sont comme ces incendies qui ravagent quelquefois les forêts. on voit encore quelques troncs informes demeurés sur pied, mais dépouillés de leurs branches et de leurs feuilles, sans fleurs et sans parure.

(a) D. P., II, 323, 324.

(b) D. P., II, 324, 325.

(c) D. P., II, 325, 326.

cienne Grèce; il ne leur manquait que le goût et la critique. Ils n'étaient que savants (a).

Il n'en fut pas de même en Occident où l'inondation des Barbares, en détruisant la langue latine, fit perdre la connaissance des livres qui y étaient écrits et que nous n'aurions plus, si les moines ne les eussent conservés. Les arts subsistèrent malgré cela; il faut pour les abattre des coups plus violents. Il n'y a que la conquête des Turcs qui l'ait pu faire (b). Mais cela vient en partie de leur fanatisme et de leur religion destructrice, en partie de l'espèce de leur tyrannie qui n'est pas, comme la tyrannie des empereurs romains, un simple abus du despotisme. Celle des Turcs entre dans la constitution de leur gouvernement; elle infecte toutes les parties de l'Etat; elle enchaîne tous les ressorts; chaque pacha exerce sur les peuples qui lui sont soumis la même autorité que le Grand-Seigneur a sur lui; il est chargé seul et il est responsable de tous les tributs; il n'a d'autre revenu que ce qu'il tire du peuple, et il est encore obligé de redoubler ses exactions pour subvenir aux présents sans nombre nécessaires pour se maintenir dans son poste; il n'y a, dans l'empire, aucune loi pour la levée des deniers, aucunes formalités dans l'administration de la justice; tout se fait militairement. Le peuple ne trouve point de protection à la cour contre les vexations des grands dont cette même cour partage les fruits (c). Joignons à cela la distinction et la séparation entière des nations qui composent l'empire et qui ne forment point un seul corps, séparation qui entretient dans l'Etat une guerre de haine, une balance d'oppression et de révolte.

Elevés dans le sérail, séjour de la mollesse et de la cruauté, les Turcs n'ont aucune industrie et ne connaissent que la violence. Les Grecs, courbés sous le joug le plus dur, la redoutent toujours. Les Turcs amollis, les Grecs opprimés, incertains les uns et les autres de leur état, de leurs biens, de leur vie, ne peuvent songer à rendre plus douce une vie si agitée et si peu à eux. Point d'arts par conséquent, si ce n'est ceux qui sont

(a) D. P., II, 326.

(b) D. P., II, 326, 327.

(c) D. P., II, 242, 243.

absolument nécessaires à la vie ou le peu que le luxe du sérail a conservé est réduit à la mécanique sans goût (a).

9. — L'invention de l'imprimerie a non seulement répandu la connaissance des livres anciens, mais encore celle des arts modernes. Jusque-là, une infinité de pratiques admirables restées entre les mains des ouvriers n'excitaient point la curiosité des philosophes. Quand l'impression en eut facilité la communication, on commença à les décrire pour l'utilité des ouvriers ; par là, les gens de lettres connurent mille manœuvres ingénieuses qu'ils ignoraient et ils se virent conduits à une infinité de singularités physiques.

Ce fut comme un nouveau monde où tout piquait leur curiosité. Ils commençaient à mépriser les mots, et de là naquit le goût de la physique expérimentale où l'on n'aurait jamais pu faire de grands progrès sans le secours des nouvelles inventions de la mécanique (b).

10. — Il y a des raisons particulières pour lesquelles un peuple a réussi dans un art tandis qu'un autre avec beaucoup de soins n'a pu y réussir.

Par exemple, les Anglais depuis bien des années n'épargnent rien pour avoir de beaux tableaux, et ils n'ont pu avoir un seul peintre de leur nation. Les Italiens, les Français et les Flamands, un très petit nombre d'Allemands et d'Espagnols ont seuls réussi dans cet art. La raison est que les Anglais ne payent que les bons tableaux ; en bannissant les images des Eglises, ils se sont ôté les moyens de faire vivre les mauvais peintres et même les médiocres et, dans tout métier, où le mauvais ouvrier ne peut vivre et où le médiocre n'est point à son aise, il ne se forme point de grands hommes. Nos peintres du Pont-Notre-Dame, qui fournissent de tableaux toutes ces petites églises de village, font une pépinière de grands hommes. En commençant dans un art, on n'est guère assuré d'y réussir ; si donc il faut être sûr de réussir dans un métier pour y avoir du pain, les pères n'y mettront point leurs enfants. Voilà pourquoi, chez les Anglais, il n'y a qu'excessivement peu de peintres et par conséquent point de grands peintres.

(a) D. P., II, 327.

(b) D. P., II, 328.

Presque tous les peintres hollandais n'ont guère peint que des paysages ou des bambochades et je ne crois pas qu'on puisse nommer un seul peintre d'histoire un peu connu qui n'ait pas été catholique (a).

11. — Il y a outre cela bien des hasards qui contribuent aux progrès des sciences et des arts : les récompenses, le goût des princes, des ministres, un phénomène singulier qui excitera la curiosité, et surtout le hasard qui fait naître un tel génie précisément dans un tel temps.

Si Christophe Colomb et Newton étaient morts à quinze ans, on aurait peut-être été deux cents ans de plus sans connaître l'Amérique et le vrai système de l'Univers (b).

II. — *Examen de quelques raisons qu'on donne de la décadence des sciences et du goût.*

(L'ennui du Beau. — La Motte et Fontenelle.)

L'ennui du beau produisit le joli.

Cette raison est une satire de Fontenelle (c) contre La Motte (d) plutôt qu'une explication satisfaisante de la décadence des sciences et du goût, car le beau n'ennuie point. Examinons donc la vérité des applications qu'on a faites de cette maxime en les comparant avec les principales époques de la décadence des arts.

Je remarque, en premier lieu, qu'on ne s'est point avisé de l'appliquer à la décadence des lettres dans la Grèce. Je ne vois point qu'on ait reproché à aucun auteur grec d'avoir gâté le goût de ses compatriotes en courant après l'esprit. Il est vrai qu'on prétend que *Démétrius de Phalère fut le premier, qui, s'attachant à plaire aux oreilles plutôt qu'à toucher les cœurs, rendit en Grèce l'éloquence molle et efféminée et préféra une fausse douceur à une véritable majesté.* Mais on ne fait pas

(a) D. P., II, 296 et 297.

(b) D. P., II, 264 et 265.

(c) Fontenelle (1657-1757) dont Voltaire a dit : « L'ignorant l'entendit, le savant l'admire » et chez qui le jeune Turgot allait fréquemment.

(d) De la Motte (1710-1762). Parmi ses œuvres en prose, les plus remarquées ont été ses *Réflexions sur la critique* en réponse à M^{me} Dacier.

attention que ces reproches sont diamétralement opposés à ceux que Quintilien fait à Sénèque et qu'on a faits dernièrement à La Motte avec beaucoup d'injustice. Sénèque est un déclamateur toujours guindé et dont le ton est encore plus didactique qu'ampoulé; et on lui reproche d'avoir perdu l'harmonie de la langue latine! A l'égard de La Motte, né avec un esprit juste, facile et délicat, mais sans chaleur et sans force, la nature lui avait refusé le génie qui fait les poètes; et une preuve que l'obscurité de ses vers et l'entortillement de ses constructions viennent de son peu de talent pour la versification, plutôt que d'une envie de briller mal conduite, c'est que ces défauts ne se trouvent jamais dans sa prose qui est extrêmement claire, fort simple et fort supérieure à ses vers.

Si on pouvait faire à quelqu'un de nos auteurs le reproche qu'on fait ici à Démétrius de Phalère, ce serait peut-être à Fléchier dont (ses *Oraisons funèbres* exceptées) la plupart des ouvrages sont mieux écrits que pensés.

M. de La Motte et M. de Fontenelle ne sont assurément pas dans le cas d'un pareil reproche: l'un et l'autre ont toujours cherché la raison; et il serait bien plus juste de blâmer La Motte d'avoir trop raisonné et trop peu senti que de dire que l'envie de briller lui a fait négliger les choses pour s'attacher aux mots.

A l'égard de M. de Fontenelle, je ne sais pourquoi on s'opiniâtre à le comparer à Sénèque; quoiqu'ils aient l'un et l'autre beaucoup d'esprit, jamais peut-être tour d'esprit n'a été plus différent que celui de ces deux hommes; l'un est toujours monté sur des échasses; il se guinde aux grandes choses, si j'ose ainsi parler; peut-être qu'on peut reprocher à M. de Fontenelle de les rabaisser quelquefois à son niveau.

L'un, en traitant des sujets de morale intéressants, a trouvé le moyen d'être toujours didactique et souvent ennuyeux; l'autre a su répandre les fleurs de son imagination sur les sciences les plus arides et plaire toujours même quand il semble ne chercher qu'à instruire. Otez-lui quelques endroits où il semble s'abandonner trop au ton de la conversation, rien ne doit empêcher de se livrer au plaisir de goûter la finesse et les grâces de son style et on le regardera toujours comme un des hommes qui a le plus fait d'honneur à son siècle (a).

(a) D. P., III, 305 à 308.

III. — *Origine des sciences : leur aspect mystérieux chez les Asiatiques.*

Les sciences des Orientaux, après la conquête d'Alexandre, furent éclipsées par le brillant de l'érudition des Grecs. Il faut avouer que ceux-ci trouvaient dans leurs propres richesses de quoi justifier la négligence et le mépris avec lequel ils regardèrent les connaissances étrangères : ils ne se seraient pas crus récompensés par elles de la peine d'apprendre des langues barbares...

Les sciences avaient toujours été traitées mystérieusement chez les Asiatiques et, là où les sciences sont *mystères*, il est rare qu'elles ne dégénèrent point en superstitions. Le génie n'est point attaché à certaines familles et à certaines places ; y concentrer les sciences, c'est en éloigner presque tous ceux qui sont capables de les perfectionner. De plus, il est bien difficile que des hommes, pour la plupart médiocres, qui ont reçu la vérité comme un héritage, ne la regardent pas comme une terre et comme un fonds dont ils doivent tirer intérêt. Elle devient, dans leurs mains, l'objet d'un trafic honteux et d'un vil monopole, une espèce de marchandise qu'ils corrompent encore par le mélange absurde des plus ridicules opinions. Ce fut la destinée des anciennes découvertes faites en Orient, mises en dépôt entre les mains des prêtres ; elles s'y étaient altérées au point de n'être plus qu'un amas monstrueux de fables, de magie, et de superstitions les plus extravagantes. Toutes ces absurdités, incorporées à l'ancienne philosophie des Grecs, produisirent le pythagorisme moderne de Jamblique, de Plotin et de Porphyre (a),

IV. — *La tyrannie.*

Les Néron et les Caligula avaient, si j'ose le dire, plus de méchanceté qu'ils n'ont fait de mal. C'est tout le contraire dans le gouvernement des Orientaux ; sans être naturellement fort cruels, nous voyons les Sultans exercer les plus horribles bar-

(a) D. P., II, 315 et 316.

baries. C'est que ceux-ci sont entraînés par les maximes reçues dans l'Etat.

Sous les premiers Césars, le peuple n'était point opprimé ; les provinces jouissaient d'une grande tranquillité ; la justice distributive y était exercée avec assez d'équité. Les gouverneurs n'osaient se livrer à leur avidité qui eût été punie par les empereurs. Par là, la cour tenait, entre le peuple et les grands, la balance qu'elle doit tenir dans tout gouvernement bien réglé (a).

Mais dans l'Orient, il semble que la toute-puissance du trône, celle des gouverneurs généraux, celles des subalternes soient autant de poids énormes qui ne pèsent les uns sur les autres que pour accabler le peuple de toutes leurs forces réunies.

V. — *Descartes.*

Descartes, en secouant le joug de l'autorité des anciens, ne s'est pas encore assez défilé de ses premières connaissances, qu'il avait reçues d'eux. On est étonné qu'un homme, qui a osé douter de tout ce qu'il avait connu, n'ait pas cherché à suivre les progrès de ses connaissances depuis les premières sensations. Il semble qu'il ait été effrayé de cette espèce de solitude et qu'il n'ait pu la soutenir ; il se rejette tout aussitôt dans les idées abstraites dont il avait dû se dépouiller ; il réalise, comme les anciens, de pures abstractions ; il regarde ses idées comme des réalités ; il leur cherche des causes proportionnées à leur étendue, au lieu d'en chercher l'origine. Il est entraîné par les anciens préjugés lorsqu'il les combat. Si je n'étais retenu par le respect et la reconnaissance dus à un si grand homme, je le comparerais à Samson, qui, en renversant le temple de Dagon, est écrasé sous ses ruines (b).

Galilée et Kepler avaient déjà jeté quelques fondements de la vraie philosophie par leurs observations. Mais ce fut Descartes qui sentit la nécessité d'une révolution et qui la fit. Le système des causes occasionnelles, l'idée de tout réduire à la matière et au mouvement, constituent proprement l'esprit de Descartes et

(a) D. P., II, 241 et 242.

(b) D. P., II, 277 et 278.

supposent une analyse d'idées dont les anciens philosophes n'ont point donné d'exemple (a).

VI. — *Les métaphores. — Leurs déformations et les déformations des langues.*

Voilà le seul principe de changement que je trouve dans les langues qui ne se mêlent point avec d'autres, c'est l'affaiblissement des métaphores employées par les écrivains. On sait que la plupart des mots qui expriment des objets qui ne tombent pas immédiatement sous nos sens sont de véritables métaphores prises des choses sensibles : *penser, délibérer, contrition*, etc. Ces mots cependant, prononcés devant nous, ne forment plus d'images ; ils ne nous paraissent que les signes immédiats de nos idées abstraites. Plusieurs ont perdu tous les rapports qu'ils avaient, dans leur origine, aux objets des sens.

Il est sûr que ceux qui ont entendu une expression pareille de la bouche de son inventeur, en ont nécessairement senti la métaphore ; leur esprit accoutumé à la lier avec les idées sensibles avait besoin d'effort pour lui donner une autre signification, mais, à force d'être répétée dans le nouveau sens qu'on lui donnait, ce sens lui devint en quelque sorte propre ; on n'eut plus besoin pour l'entendre dans sa nouvelle signification de se rappeler l'ancienne. L'exercice de la mémoire devint seul nécessaire pour la comprendre et les imaginations faibles qui sont toujours le plus grand nombre, n'y virent que le signe d'une idée purement abstraite et la transmirent à leurs successeurs sur ce pied-là (b).

J'avoue que cela peut faire craindre que toutes ces belles expressions que nous admirons dans nos poètes ne viennent ainsi à perdre leur agrément et que ces fleurs cueillies par les hommes de génie, à force de passer par tant de mains vulgaires, ne se flétrissent un jour ; alors ceux qui naîtraient avec les mêmes talents seraient contraints, pour rendre leurs idées avec la même force, d'inventer de nouveaux tours, de nouvelles expressions, bientôt sujettes à la même décadence, et dans le

(a) D. P., II, 277.

(b) D. P., II, 307 et 308.

cours de ces révolutions, la langue de Corneille et de Racine deviendrait surannée et l'on ne goûterait plus les charmes de leur poésie.

Malgré ce raisonnement, je crois que l'exemple de la langue grecque doit nous rassurer : depuis Homère jusqu'à la chute de l'Empire de Constantinople, c'est-à-dire pendant plus de deux mille ans, elle n'a point changé sensiblement. On a toujours senti les beautés d'Homère et de Démosthène et un petit nombre de mots latins qui se sont glissés dans la langue grecque, n'en ont point altéré le fonds. Les critiques, à la vérité, distinguent à peu près le siècle où les ouvrages ont été écrits, mais ce n'est guère que par un petit nombre de mots étrangers et plus souvent encore par le fonds des choses et par les allusions que font les auteurs aux différents événements (a).

J'en dirai autant du latin, malgré le préjugé si commun qu'il s'altéra par le mélange de la langue des Romains avec celle des nations vaincues ; mais cela est si peu vrai que dans les auteurs latins qui ont écrit pendant que l'Empire a subsisté, à peine peut-on citer quelques tours ou quelques mots empruntés des langues barbares ; encore presque tous ces mots sont-ils des termes d'art ou des noms de dignités ou d'armes nouvelles qui ne sont jamais le fonds d'une langue. Il arrive trop souvent qu'on confond le génie d'une langue avec le goût de ceux qui la parlent.

Claudien avait sans doute un goût bien différent de Virgile, mais sa langue était la même. On nous dit qu'après les bons auteurs du siècle de Léon X, le Cavalier Marin (b) substitua aux grâces de la langue italienne une affectation puérile ; il est vrai que c'est là le caractère de ses ouvrages ; mais il est très faux qu'il l'ait rendu propre à sa langue, et je suis très sûr que les Métastase, les Maffei et tant d'autres auteurs, qui ont ramené en Italie le bon goût et l'amour de la simplicité, n'y ont trouvé aucun obstacle dans le génie italien (c).

En général, la différence du style entre les auteurs éloignés de plusieurs siècles, ne prouve pas plus la différence de leur langue que celle qui se trouve entre des auteurs du même

(a) D. P., II, 308 et 309.

(b) Nom sous lequel Marini, auteur de l'*Adonis*, fut connu en France.

(c) D. P., II, 309 et 310.

temps et qui est souvent aussi grande. Ce n'est point la différence des mots et des tours de phrase, c'est celle du génie qui rend si inférieurs les écrivains des bas siècles (a).

Le raisonnement qui donne lieu à ces réflexions n'a de force que dans le passage des mots d'une langue à l'autre et dans les différentes révolutions d'une langue qui n'est pas encore fixée ; c'est alors que ces expressions, se transmettant de bouche en bouche, n'ont chez ceux qui les reçoivent, que le sens que leur donnent ceux qui les transmettent, sans que le sens propre soit conservé ; mais il n'en est pas de même lorsqu'une langue est fixée : les livres qui l'ont fixée subsistent toujours, et le sens propre du mot se conservant dans la langue, fait qu'on ne perd jamais le sens véritable de la métaphore (b).

Dans ce cas-ci, ce n'est point l'idée du peuple d'une génération qui se transmet au peuple de la génération suivante. Les ouvrages des bons auteurs sont un dépôt où elles se conservent toujours et dans lesquels toutes les générations iront puiser (c).

VII. — *L'éloquence.*

La chaire qui a porté l'éloquence au plus haut point n'a été connue que des modernes. Les grandeurs de Dieu, l'obscurité majestueuse des mystères, la pompe de la religion, le puissant intérêt d'une vie à venir ont ouvert un vaste champ au génie sublime et pathétique des Bossuet et des Saurin (d) ; la grandeur du sujet a même donné en quelque sorte du corps à un autre genre d'éloquence fleurie employée par Fléchier et Massillon, qui sont assurément bien plus éloquents que Lysias et Isocrate, sans atteindre aux grands mouvements de Bossuet (e).

On peut être surpris que les anciens Pères n'aient pas de même saisi cette occasion de faire revivre l'éloquence ; parmi les Grecs et les Romains, on trouve à la vérité dans quelques-uns et surtout dans les Grecs des traits dignes de Démosthène.

(a) D. P., II, 310.

(b) D. P., II, 310 et 311.

(c) D. P., II, 311.

(d) Prédicateur protestant (1677-1730).

(e) D. P., II, p. 303.

Salvien, en parlant aux habitants de Trèves qui, après la révolution de leur ville, demandèrent les jeux du cirque, est aussi éloquent que Démosthène qui fait aux Athéniens un reproche assez semblable à leur amour pour les fêtes. Mais en général, ces traits sont arrachés aux Pères par la force du sujet. La forme d'homélie qu'ils donnaient à leurs discours avait toujours quelque chose de didactique, plus propre à instruire qu'à émouvoir; souvent l'amour de la simplicité leur fit négliger la pompe des images et des autres ornements du discours. Il paraît que Saint Augustin cherche souvent à être éloquent; il y réussit quelquefois, mais ses beautés sont noyées dans une foule de pointes et de traits d'esprit frivoles, où le mauvais goût de son siècle et celui qu'il avait puisé dans sa profession de rhéteur l'entraînent (a).

Vouloir conserver l'admiration des grands modèles, en établissant un goût exclusif des genres nouveaux, est faire comme les Turcs qui ne savent conserver la vertu de leur femme qu'en les tenant en prison. Faut-il ne savoir qu'admirer sans rien produire? Un pareil pédantisme a perdu la Grèce (b).

Nous devons remarquer une chose sur l'éloquence, c'est que, quand nous parlons de ses progrès et de sa décadence, nous ne parlons que de l'éloquence étudiée, des discours d'apparat; car, chez tous les peuples et dans tous les temps, les passions et les affaires ont produit des hommes vraiment éloquents. Les histoires sont remplies d'une éloquence forte et persuasive dans le sein de la barbarie. Le cardinal de Retz était plus éloquent au Parlement qu'en chaire. Voyez Segeste, Arminius, Vibulinus, dans Tacite (c).

Ce qu'on appelle enflure n'est pour ainsi dire qu'un sublime contrefait; la véritable éloquence emploie les figures les plus fortes et les plus animées; mais il faut qu'elles soient produites par un enthousiasme réel. On n'émeut point sans être ému, et le langage de l'enthousiasme a cela de commun avec celui de toutes les passions qu'il est ridicule, lorsqu'il n'est qu'imité, parce qu'il ne l'est jamais qu'imparfaitement.

(a) D. P., II, 303 et 304.

(b) D. P., II, 322.

(c) D. P., II, 300 et 301.

Une flèche tirée juste s'élève jusqu'au but et s'y attache ; lancée plus haut elle retombe : image d'une figure naturelle et d'une figure outrée (a).

Je suis peu étonné de la chute de l'éloquence en Grèce et à Rome. Après la division de l'empire d'Alexandre, les royaumes qui s'établirent sur ses ruines éclipsèrent toutes ces petites républiques de la Grèce où l'éloquence avait brillé avec tant d'éclat. Alexandrie, Antioche devinrent le centre du commerce et des arts, et Athènes ne fut plus qu'une ville sans autorité dans la Grèce, une espèce d'université où on envoyait encore étudier les jeunes gens, mais où les talents ne conduisaient pas à une grande fortune. Les ambitieux étaient à la Cour des Rois où il faut de l'intrigue et non pas de l'éloquence. Les mouvements de la place d'Athènes, dirigés par les orateurs, ne donnaient plus le branle à toute la Grèce.

Qu'on lise les harangues de Démosthène et on verra qu'il n'y en a presque aucune qu'il eût pu prononcer dans les circonstances où Athènes se trouva quelque temps après sa mort. Il ne faut pas s'imaginer que, dans ces circonstances, d'habiles professeurs, quelque talent, quelque goût qu'on leur suppose, puissent conserver la véritable éloquence.

On fait faire aux jeunes gens des amplifications sur toutes sortes de sujets ; mais l'éloquence est un art sérieux qui ne joue point un personnage. On n'a point vu d'hommes de génie, pour faire parade de leur éloquence, invectiver contre Tarquin ou Sylla, ou s'efforcer de persuader à Alexandre de vivre en repos. Aussi, voyons-nous qu'après la chute des républiques, il y eut des déclamateurs et point d'orateurs. A Rome, où les mêmes causes avaient produit les mêmes effets, quelques empereurs passionnés pour l'éloquence et qui ne dédaignaient pas de s'exercer à composer quelques discours, ne firent point naître de Cicéron, parce qu'ils ne firent point renaître les circonstances qui l'avait autrefois produit. On n'est point éloquent quand on n'a rien à dire ; il faut émouvoir ou convaincre (b).

Les matières politiques n'étaient plus abandonnées aux orateurs. Les anciens qui n'avaient point perfectionné l'art du raisonnement n'avaient pas la ressource que nous trouvons dans

(a) D. P., II, 304 et 305.

(b) D. P., II, 301 et 302.

un grand nombre de problèmes philosophiques et moraux qui forment chez nous un genre d'éloquence que nous appelons académique, et qui n'étaient pour eux qu'une occasion de galimatias. Leurs pièces d'éloquence étaient de véritables amplifications d'écolier, dont les sujets peu intéressants par eux-mêmes restaient dans leur platitude naturelle ou étaient relevés par des ornements recherchés qui ne pouvaient que corrompre le goût (a).

Le barreau ne prête point aux grands mouvements de l'éloquence. Un Cicéron, qui accusait ou défendait un citoyen dans l'assemblée du peuple romain revêtue de pouvoir législatif, pouvait se livrer à son génie ; mais quand il s'agit d'examiner dans un tribunal si, selon la loi, tel héritage doit appartenir à Pierre ou à Jacques, il ne faut qu'un ton didactique assez simple, il ne faut que convaincre et un discours qui ne fait que convaincre ne saurait plaire quand on ne s'intéresse pas au sujet (b).

VIII. — *Influence de la liberté sur la formation des génies.*

L'attention que les esprits bornés donnent aux sciences ne peut guère servir qu'à les borner et c'est ce qui est arrivé dans presque tous les États de l'Orient.

Ils croient qu'il ne s'agit que de conserver les sciences dans l'état où elles sont, et c'est souvent perpétuer des erreurs. Tous ces examens des gens de lettres où la police chinoise daigne entrer resserrent nécessairement leur esprit dans les matières qui en sont l'objet ; on apprend et l'on n'invente pas. Pour oser ainsi tracer des routes au génie, il faut mieux connaître sa marche, et c'est ce qui est toujours impossible parce qu'on ne voit ordinairement que ce qui est découvert, et non pas ce qui reste à découvrir. Aussi, la protection donnée aux sciences dans les Royaumes de l'Orient est ce qui les a perdues, ce qui, en les transformant en dogme, a arrêté leurs progrès. La Grèce n'a devancé de si loin les Orientaux dans les sciences qu'elle tenait d'eux que parce qu'elle n'était pas soumise à une seule

(a) D. P., II, 303.

(b) D. P., II, 302 et 303.

autorité despotique. Si elle n'eût formé, comme l'Egypte, qu'un seul corps d'Etat, vraisemblablement un homme comme Lycurgue ou comme Solon, en voulant protéger les sciences, eût prétendu régler les études par des détails de police. L'esprit de secte, assez naturel aux premiers philosophes, fut devenu l'esprit de la nation. Si le législateur eût été disciple de Pythagore, la science de la Grèce eût été à jamais bornée à la connaissance des dogmes de ce philosophe, qu'on eût érigés en articles de foi ; il aurait été ce qu'a été, à la Chine, le célèbre Confucius. Heureusement, la situation où se trouva la Grèce divisée en une infinité de petites républiques, laissa au génie toute la liberté dont il a besoin et qu'on ne doit jamais craindre de lui laisser. Les vues des hommes sont toujours bien bornées en comparaison de celles de la nature. Il vaut mieux être guidés par elle que par de mauvaises lois. Si les sciences ont fait de si grands progrès en Italie et dans le reste de l'Europe, elles le doivent sans doute à la situation où se trouva l'Italie au *xiv^e* siècle, assez semblable à celle de l'ancienne Grèce (a).

On doit remarquer que la nature de notre ancien gouvernement des fiefs a affranchi notre police de tous ces détails, suite ordinaire du despotisme, et a jeté dans la vie particulière un esprit de liberté qui, joint à l'impression des livres et au commerce de toutes les nations ensemble, nous met pour jamais à couvert des inconvénients dont je viens de parler.

IX. — *Diverses causes de progrès.*

Il est des esprits à qui la nature a donné une mémoire capable de rassembler une foule de connaissances, une raison exacte capable de les comparer, de leur donner cet arrangement qu'elle leur met dans tout leur jour, mais à qui, en même temps, elle a refusé cette ardeur de génie qui invente et qui s'ouvre de nouvelles carrières. Faits pour réunir les découvertes des autres sous un point de vue pour les éclaircir, pour les perfectionner même, si ce ne sont pas des flambeaux qui brillent par eux-mêmes, ce sont des diamants qui réfléchissent avec éclat une lumière empruntée, mais, qui, dans une obscurité totale, reste

(a) D. P., II, 313 à 315.

raient confondus avec les pierres les plus viles. Ces esprits ont besoin de venir les derniers (a).

Il ne faut pas croire que, dans ces temps de barbarie et d'obscurité qui succèdent quelquefois aux siècles les plus brillants, l'esprit humain ne fasse aucun progrès ; les arts mécaniques, le commerce, les intérêts des princes, l'usage même de la vie civile font naître une foule de réflexions de détail qui se répandent parmi les hommes, qui se mêlent à l'éducation, et dont la masse grossit toujours en passant de génération en génération. Il en est comme de ces rivières qui se cachent sous la terre pendant une partie de leur cours, mais qui reparaissent plus loin grossies d'une grande quantité d'eaux qui se sont filtrées à travers les terres (b).

Ce n'est point l'erreur qui s'oppose aux progrès de la vérité, ce ne sont point les guerres et les révolutions qui retardent les progrès du gouvernement, c'est la mollesse, l'entêtement, l'esprit de routine et tout ce qui porte à l'inaction (c).

En dirigeant toutes les forces de votre esprit à découvrir des vérités nouvelles, vous craignez de vous égarer et vous aimez mieux suivre les opinions reçues, c'est-à-dire que vous ne voulez point marcher de peur de vous casser les jambes. Mais par là, vous vous trouvez dans le cas de celui qui a les jambes cassées puisque les vôtres vous sont inutiles (d).

Les Chinois ont été fixés trop tôt ; il en est d'eux comme des arbres dont on arrête la tige ; ils poussent des branches dès leur origine, mais ils restent à jamais dans la médiocrité.

Dans les nations peu nombreuses, il est impossible que l'autorité soit affermie et despotique. L'empire du chef ne peut être appuyé que sur une vénération, ou personnelle, ou relative à une famille. La révolte suit bientôt l'abus d'un pouvoir qui n'est réellement fondé que sur le consentement des sujets ; tout l'Etat est sous les yeux de chaque particulier ; ces troupes, cette partie de l'Etat qui lui est étrangère, qui n'en connaît ni les ressorts, ni les intérêts, cette partie de l'Etat qui n'est qu'un instrument aveugle dans les mains d'un chef, n'existe

(a) D. P., II, 322, 323.

(b) D. P., II, 323.

(c) D. P., II, 343.

(d) D. P., II, 342.

point dans une petite société ; elle n'est pas assez riche pour soudoyer à ses dépens des hommes capables de l'asservir, pour payer la trahison de ses membres. Les droits de la liberté ne se perdent pas comme dans l'immensité d'un peuple nombreux ; chacun partage immédiatement les avantages de la société et ne peut trouver un plus grand intérêt à l'opprimer, pour le compte d'un autre en général. Dans une société peu nombreuse, il n'y a pas de populace, l'égalité y règne et en chasse le despotisme ; les rois ne pourraient pas vivre séparés de leurs sujets ; leur peuple est nécessairement leur garde et leur seule cour. Aussi, n'y a-t-il pas d'exemple d'une autorité despotique chez des peuples peu nombreux, à moins qu'elle n'ait été fondée sur quelque croyance superstitieuse, comme celle du Vieux de la montagne.

X. — *De Bacon à Leibnitz.*

Bacon semble un homme qui marche en tremblant dans un chemin rempli de ruines (a) ; il doute, il tâtonne ; Descartes, plus hardi, médite une révolution totale ; Galilée, dans le même temps, interrogeait la nature.

On semble avoir pris à tâche d'immoler la réputation de Descartes à celle de Newton ; on a fait comme les Romains (cette idée peut servir de comparaison pour la flatterie) qui, quand un empereur succédait à l'autre, ne faisaient qu'abattre la tête de la statue du premier et faisaient servir la même statue à la tête du second. Mais dans le temple de la Gloire, il y a des places pour tous les grands hommes. On peut ériger une statue à tous ceux qui la méritent (b).

Descartes me semble avoir vu la nature comme un homme qui jette sur elle un coup d'œil vaste, qui l'embrasse tout entière, qui en fait comme un plan à la vue. Newton l'a examinée plus en détail : il a décrit le pays que l'autre avait découvert (c). Entre ces deux hommes est arrivé ce qui arrive toujours dans tous les genres. Un grand homme ouvre de nouvelles routes à l'esprit humain. Pendant un certain temps, les hommes ne sont

(a) D. P., II, 277.

(b) D. P., II, 279.

(c) D. P., II, 278, 279.

encore que ses élèves. Peu à peu cependant ils aplanissent les routes qu'il a tracées ; ils unissent toutes les parties de ses découvertes ; ils rassemblent en quelque sorte leurs richesses et leurs forces jusqu'à ce qu'un nouveau grand homme s'élève, qui s'élance de nouveau du point où le genre humain est arrivé au niveau de son prédécesseur (a).

Descartes a trouvé l'art de mettre les courbes en équation. Huyghens... Galilée... Newton a tout à coup porté le flambeau de l'analyse jusque dans l'abîme de l'infini (b).

Leibnitz, génie vaste et conciliateur, voulut que ses ouvrages devinssent comme un centre où se réuniraient toutes les connaissances humaines. Il voulut réunir à la fois, et toutes les sciences, et toutes les opinions. Il voulut ressusciter les systèmes de tous les anciens philosophes. Il a voulu faire de la théodicée, comme Pierre de Pétersbourg (c), comme un homme, qui des ruines de tous les édifices de l'ancienne Rome voudrait bâtir un palais régulier (d).

Des académies s'établissaient en France dans la capitale ; bientôt les provinces devaient imiter son exemple ; l'eau du Nil distribuée dans mille canaux devait se répandre partout ; le goût, le style des hommes médiocres s'est perfectionné à l'école des grands hommes du siècle précédent. Ce sont comme des sources élevées qui fertilisent les humbles vallons.

XI. — *Les génies politiques. — L'équilibre européen. — L'hérédité monarchique. — L'esclavage. — Le hasard.*

Les hommes embrassent toute l'étendue des connaissances humaines dans la naissance des choses, la sphère en est si bornée ! Des progrès plus lents les séparent ; chacun se borne à une science particulière. De nouveaux progrès et la liaison des vérités les rapprochent et ramènent l'universalité des connaissances (e).

(a) D. P., II, 279.

(b) D. P., II, 280.

(c) Pierre le Grand, fondateur de Saint-Pétersbourg.

(d) D. P., II, 280, 281.

(e) D. P., II, 348.

Ces hommes, que la variété des opinions a découragés, n'ont pas vu que ce sont des tâtonnements pour aller à la vérité. Il est des héros, comme des astres, dont l'éclat même nous dérobe la figure.

Les petits royaumes de l'Asie mineure devenaient grecs par l'empire naturel des passions policées sur les barbares ; les révolutions donnèrent au royaume de Lydie une certaine supériorité ; peu à peu, il les engloutit tous, jusqu'à ce qu'enfin, — comme ces fleuves enrichis du tribut de mille autres, se réunissent à la mer. — Cyrus parut et avec lui une nation nouvelle. Barbares d'abord, ils ne conservèrent sous ses successeurs que l'ambition ; bientôt la mollesse des vaincus passa aux vainqueurs ; la discipline qui seule peut en contrebalancer les effets et par laquelle la raison supplée à la force des barbares n'était connue qu'en Grèce. La masse de la puissance des Perses vint échouer sur la Grèce (a). Pendant ce temps-là, celle-ci se formait, même dans ses guerres intestines. Philippe, ... César, aussi habile que Philippe et plus généreux, aussi caractérisé qu'Alexandre par les traits qui montrent une âme noble, mais plus égale...

Le plus grand malheur pour les princes, c'est de conserver des prétentions anciennes qu'ils ne peuvent plus faire valoir. Elles nourrissent leur orgueil et les aveuglent sur leurs intérêts ; elles les éloignent de ceux qui devaient être leurs amis et l'ennemi commun en profite (b).

Tous les successeurs d'Alexandre se disputèrent l'empire de la Grèce et cela les empêcha de s'unir contre les Romains.

Qu'il faut de génie pour savoir toujours connaître son intérêt au milieu de toutes ces circonstances qui changent ! et c'est par là que la politique de l'équilibre manquera toujours. L'Europe devient ennemie de la maison d'Autriche ; celle-ci est déjà affaiblie. L'Europe ne le voit pas encore ; l'impression de terreur agit toujours sur les esprits, comme la foudre est déjà dissipée qu'on entend encore au loin le bruit du tonnerre multiplié par les échos des nuages et des rochers ou comme l'aberration des étoiles fixes. Une puissance ne commence à connaître son intérêt que lorsqu'elle excède les autres. Il a fallu que

(a) D. P., II, 237, 238.

(b) D. P., II, 345.

Louis XIV, par la guerre de Hollande, réveillât l'Europe et lui apprit à le craindre. Guillaume devint l'âme de l'Europe. Un fanatisme contre la France s'établit, et lorsque l'Europe combattit pour mettre l'Espagne et l'Empire sur la même tête et fonder une puissance plus formidable que celle de Charles-Quint, elle arracha les Pays-Bas à la maison de France, et par là réunit à jamais l'Espagne à la France, et quand la reine Anne, par la paix d'Utrecht, sauva l'Europe entière encore plus que la France, son peuple l'accusa de faiblesse et de trahison (a).

Quand l'hérédité fut établie, ce qui ne se fit assurément point par la raison, mais par l'ambition, et ce qui peut seul cependant assurer la tranquillité des Etats, on regarda les Etats comme le patrimoine des princes. De là, les femmes gouvernèrent; de là, les partages; de là même, une partie du droit des gens par rapport aux traités, où des princes se transmettent la propriété de provinces entières comme si elles étaient à eux et non aux peuples. Les Etats en Europe suivirent la même loi que les fiefs (b).

Les barbares vinrent interrompre les progrès, mais cette conquête même polica tout le nord de l'Europe; voilà un progrès réel pour le genre humain dans la ruine apparente des sciences et des arts (c) !

Il faut faire attention que les progrès les plus pacifiques chez les anciens peuples, dans les villes de la Grèce, étaient entremêlés de guerres continuelles. C'étaient les Juifs qui bâtissaient les murs de Jérusalem d'une main et combattaient de l'autre (d).

C'est un des inconvénients de l'esclavage des anciens d'avoir diminué le commerce, d'avoir isolé les familles devenues suffisantes à elles-mêmes. La plupart des arts n'étaient point exercés et le peuple, qui se multipliait toujours par les affranchissements, était inoccupé : de là, ces populations immenses d'Alexandrie, de Rome. Le mal fut augmenté par les distributions de blé ; le peuple ne connut que les spectacles, et les révolutions en devinrent un pour lui (e).

(a) D. P., II, 345, 346.

(b) D. P., II, 347.

(c) D. P., II, 343.

(d) *Ibid.*

(e) D. P., II, 339, 340.

Faute d'Auguste de borner l'empire romain au Rhin et à l'Euphrate... Un empire n'est stable que quand il est sans ennemis.

Les hommes qui regardent une eau profonde ne peuvent en découvrir le fond ; ils n'y voient que leur image. C'est ainsi que les hommes n'ont vu dans les causes des effets sensibles que des êtres semblables à eux.

Les hasards amènent une foule de découvertes, et les hasards se multiplient avec le temps. Un jeu d'enfant découvre les télescopes, perfectionne l'optique et étend les bornes de l'univers dans le grand et dans le petit. On sait frapper des médailles et, deux mille ans après, on s'avise d'imprimer des caractères sur le papier, tant le moindre pas est difficile à faire aux hommes (a).

L'acquisition des connaissances chez les premiers hommes et la formation du goût marchaient pour ainsi dire du même pas ; de là, une rudesse grossière. Une trop grande simplicité était leur apanage. S'abandonnant à l'instinct et à l'imagination, ils saisirent peu à peu ces rapports, entre les objets et nous, qui sont les seuls fondements du beau. Dans les derniers temps où, malgré l'imperfection du goût, les esprits sont remplis de connaissances sans nombre, où l'étude des modèles et des règles avait fait perdre de vue la nature et le sentiment, il fallut, à force de réflexions, se ramener où les premiers hommes avaient été conduits par un instinct aveugle.

XII. — *Causes des différences dans les esprits humains.* — *Le hasard. — Les climats.*

Quand on jette les yeux sur la terre et qu'on voit, dans la suite des âges et dans l'étendue de l'univers, un petit nombre de siècles et de régions célèbres par la connaissance des sciences et des arts briller de loin en loin, comme quelques points lumineux au milieu de l'obscurité qui couvre tout le reste, quand on compare les Grecs, les Français, avec les Indiens et les Américains, ou les Grecs du temps d'Alexandre avec ceux de nos jours, et les Français du temps de Saint Louis avec ceux du siècle de Louis XIV, on est frappé de voir l'esprit

(a) D. P., II, 341, 342.

humain si différent de lui-même ; on est tenté de croire que la nature répand le génie avec plus d'abondance dans certains temps et dans certains lieux que dans d'autres, mais cette idée, si l'on veut l'approfondir, s'évanouit. Les habitants des pays barbares n'ont pas moins d'esprit que les autres pour les affaires communes. Il y a plus ; dans le même temps et chez le même peuple, une infinité de personnes bornées par le hasard des circonstances à des travaux grossiers, ne participent point à la lumière qui éclaire leur siècle ; cette lumière ne se répand que sur ceux que leur naissance met à portée de recevoir une éducation plus relevée, et comme ces hasards de la naissance sont absolument indépendants de ceux qui donnent le génie, on conçoit qu'il y a pour les peuples entiers, une espèce d'éducation générale et qu'il peut se trouver entre une nation et une nation la même différence qu'entre un homme et un homme ; on est forcé d'avouer que Corneille, né et élevé dans un village, eût mené toute sa vie la charrue. Corneille, né en Amérique ou dans le *xi^e* siècle, n'eût jamais développé son génie (a).

Un arrangement heureux des fibres du cerveau, plus ou moins de force et de délicatesse dans les organes des sens et de la mémoire, un certain degré de vitesse dans le sang, voilà probablement la seule différence que la nature met entre les hommes. Il y a entre les âmes une inégalité réelle, mais elle nous sera toujours inconnue et ne pourra jamais être l'objet de nos raisonnements. Tout le reste est l'effet de l'éducation ; je dis de cette éducation qui résulte de toutes les sensations, de toutes les idées que nous avons pu acquérir dès le berceau, à laquelle tous les objets qui nous environnent contribuent, et dont les instructions de nos parents et de nos maîtres ne sont qu'une très petite partie. Les causes physiques qui produisent ces dispositions primitives agissent également dans les villages et dans les villes, et sont très vraisemblablement les mêmes dans tous les lieux et dans tous les temps (b).

Je sais que l'opinion de l'influence des climats sur l'esprit des hommes est très répandue. Rien de plus commun que d'entendre opposer l'imagination vive et bondissante des Orien-

(a) D. P., II, 264.

(b) D. P., II, 263, 264.

taux à la pesanteur des peuples du Nord. L'abbé Dubos, dont l'esprit était assez de bâtir des systèmes sur les préjugés communs et de les étayer par les plus étranges paradoxes (a), a adopté cette idée sans ménagement; il va jusqu'à expliquer les variations arrivées chez le même peuple par des variations supposées dans l'état physique du climat; tout cela est soutenu d'une littérature immense et d'une foule de raisonnements.

Cette opinion un peu mitigée, et restreinte aux seules influences du climat toujours les mêmes, a été récemment embrassée par un des plus beaux génies de notre siècle (b).

On a cru être autorisé par l'expérience à trouver entre les différents peuples, une différence pour le cœur et pour l'esprit qui ne peut être attribuée qu'aux influences des climats, mais je répondrai premièrement qu'il faudrait au moins ne recourir à ces causes physiques qu'au défaut des causes morales; il faudrait s'être assuré que les faits sont absolument inexplicables par celles-ci; en second lieu, je ne vois pas qu'on ait envisagé les faits d'une manière à pouvoir juger de leurs causes; on ne voit que le résultat de tous les éléments, si j'ose ainsi parler, qui concourent à produire les opérations de l'esprit, à former un ton de style, un caractère. Or, qu'on y prenne garde; ce n'est point sur le résultat qui nous frappe, sur ce style, sur ce caractère, que tombe immédiatement l'action des causes physiques, ce ne peut être que sur les principes cachés qui, tous, concourent à ce résultat, et ce n'est que par une analyse très fine qu'on peut parvenir à les démêler.

On sait, et Locke l'a démontré, que toutes nos idées nous viennent des sens; toute la différence des esprits vient donc de la différente organisation de nos sens, de la facilité que trouve l'imagination à se peindre de nouvelles sensations, de la liaison des idées, etc.

(a) Dans son *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française* (1734).

(b) D. P., II, 267. Il s'agit ici de Montesquieu dont l'*Esprit des lois* parut en 1748. Le livre XIV est consacré aux climats.

XIII. — *Effets de la formation des grands États. — Les colonies. — Droit des gens. — Newton. — Hérodote.*

Lorsque l'Italie eut commencé à se former, la Grèce y envoya des secours ; peu à peu, il se forma une idée de patrie ; ces peuples furent saisis de la majesté de Rome.

Les guerres de Charles VIII anéantirent tous ces petits tyrans qui gênaient la liberté publique ; il n'y eut plus de petits souverains dans les campagnes ; tout fut soumis à des républiques ou à des princes puissants. Ce choc des grands princes est moins funeste que les disputes des petits. Il semble que les coups se distribuent dans une plus grande masse, que les parties soient moins agitées et conservent davantage la situation qu'elles ont les unes avec les autres.

Les colonies sont comme des fruits qui tiennent à l'arbre jusqu'à ce qu'ils en aient reçu une nourriture suffisante ; alors ils s'en détachent ; ils germent eux-mêmes et produisent de nouveaux arbres. Carthage fit ce qu'avait fait Thèbes et ce que fera un jour l'Amérique (a).

Il y a un droit des gens entre les nations, dès qu'elles ont un certain commerce ensemble, parce qu'il n'y a point de société sans lois.

Newton n'aurait peut-être pas songé, sans les expériences de Richer, que ses principes le conduiraient à donner à la terre la figure d'un sphéroïde. Le plus grand génie n'est point tenté de creuser la théorie s'il n'est excité par des faits. Rarement, les hommes se fient à des raisonnements ; il y a des génies qui ont besoin de sentir un terrain plus solide pour oser s'élan- cer (b).

Je n'admire pas Colomb pour avoir dit : « La terre est ronde, donc en s'élançant toujours à l'Occident je rencontrerai la terre », quoique les choses les plus simples soient souvent les plus difficiles à trouver ; mais ce qui caractérise une âme forte, c'est la confiance avec laquelle il s'abandonna à une mer inconnue sur un raisonnement. Si le courage est la connaissance de ses

(a) Voir la même réflexion dans le dernier discours de Turgot aux Sorboniques.

(b) D. P., II, 279, 280.

forces, quel doit être le génie de celui à qui la vérité connue en donne tant (a) ?

On dit que Frenicle a soupçonné que la pesanteur qui fait tomber les corps sur la terre, retenait les planètes dans leurs orbites ; mais d'une idée si vague et si incertaine à cette vue perçante, à ce coup d'œil du génie de Newton qui pénètre cet abîme de combinaisons et de rapports de tous les corps célestes, à cette intrépidité opiniâtre qui n'est effrayée ni de la profondeur des calculs, ni de la nouveauté des problèmes, qui suit jusqu'au bout ce labyrinthe immense et qui s'élève jusqu'à mettre dans la balance le soleil, les astres et toutes les forces de la nature, il y a toute la distance de Frenicle (b) à Newton (c).

Hérodote n'a écrit que quatre cents ans après Homère, et cependant qu'est-ce qu'Hérodote ? Qu'était-ce donc que ces quatre cents ans ? Qu'était-ce que le temps d'Homère ? Comment la poésie était-elle montée si haut, quand l'histoire était si bas ? Hérodote est prodigieusement inférieur dans son genre à ce qu'Homère est dans le sien, et un des grands défauts d'Hérodote, c'est de ressembler trop à Homère, d'être trop poète, de chercher partout à parer ses récits des ornements de la fable. Savoir que les hommes sont avides du merveilleux, avoir assez de génie pour l'employer agréablement, et plaire : voilà Homère. Il a fallu d'autres réflexions, des progrès plus lents pour deviner qu'il y avait quelquefois des occasions où ce merveilleux plairait moins que la vérité toute nue, que la curiosité des hommes pouvait trouver dans la certitude des objets, un plaisir, un repos qui la dédommagerait avec avantage du nombre, de la variété, de la singularité des aventures, enfin qu'un moyen de plaire mille fois éprouvé pouvait n'être pas toujours sûr. Ces réflexions, ces progrès, étaient réservés à des temps postérieurs à Homère et quatre cents ans après lui, lorsqu'Hérodote écrivait, ces temps n'étaient pas encore arrivés ; souvent une chose qui demande moins de génie qu'une autre dans celui qui la fait, exige plus de progrès dans la masse totale des hommes (d).

(a) D. P., II, 351, 352.

(b) D. P., II, 280.

(c) Géomètre (1605-1675).

(d) D. P., II, 274, 275.

14. — DEUXIÈME LETTRE A L'ABBÉ DE CICÉ

[A. L., minute. — D. P., II, 1 ; reproduction sans le commencement et avec plusieurs altérations.]

(Séjour au Séminaire. — Le monde à Bourges.
Dissertation sur le papier-monnaie.)

Paris, 7 avril 1749.

Les offices dont nous sommes accablés m'ont empêché de vous écrire jusqu'à ce jour, mon cher abbé, et je profite du premier moment de liberté qui se présente. Vous avez sans doute été de même fort occupé, tant par les offices de la semaine sainte que par vos visites dans la ville. J'ai vu du moins une lettre de l'abbé de Véri où il marquait que la compagnie était à Bourges bonne et nombreuse ; je vous en fais mon compliment à tous deux et surtout à lui ; cela pourra adoucir l'ennui d'être éloignés de Paris et vous délasser des fatigues de l'étude et des importantes affaires que vous aurez à traiter. Pour moi, mon cher abbé, vous jugez bien que le séminaire n'est pas un séjour de consolation, mais vous savez aussi qu'il n'en est aucun qui puisse me dédommager du plaisir de vous voir et de vous embrasser aussi souvent que mon amitié le souhaiterait.

Nous voilà réduits à converser de loin. Je n'ai point oublié mes engagements, et pour entamer dès aujourd'hui quelque matière, je vous dirai que j'ai lu les trois lettres que l'abbé Terrasson (a) publia (b) en faveur du système de Law quelques jours avant le fameux arrêt du 21 mai 1720, qui, comme vous croyez bien, le couvrit de ridicule.

(a) Jean Terrasson (1677-1750) membre de l'Académie Française (1732).

(b) Dans le *Mercur*. Voir ci-dessus, p. 28.

Une partie de cet écrit roule sur les rentes constituées, qu'il prétend être usuraires. Il y a dans ses raisonnements du vrai, du faux, et rien d'approfondi. Il ne connaît point assez la nature de l'intérêt, ni la manière dont il est produit par la circulation (a); mais il montre assez bien que le Parlement, dans ses remontrances sur la diminution des rentes, est encore plus ignorant que lui.

Tout le reste de l'ouvrage traite du crédit et de sa nature, et comme c'est là le fondement du *système* ou plutôt *tout le système*, je vous rendrai compte des réflexions que j'ai faites en le lisant. Je crois que les principes qu'il expose sont ceux mêmes de Law, puisqu'il écrivait sans doute de concert avec lui; et dès lors, je ne puis m'empêcher de penser que Law n'avait point des vues assez sûres ni assez étendues pour l'ouvrage qu'il avait entrepris.

« Premièrement, dit l'abbé Terrasson au commencement de sa seconde lettre, *c'est un axiome reçu dans le commerce que le crédit d'un négociant bien gouverné monte au décuple de son fonds.* »

Mais ce crédit n'est point un crédit de billets comme celui de la banque de Law. Un marchand qui voudrait acheter des marchandises pour le décuple de ses fonds, et qui voudrait les payer en billets au porteur, serait bientôt ruiné. Voici le véritable sens de cette proposition : un négociant emprunte une somme pour la faire valoir, et non seulement il retire de cette somme de quoi payer les intérêts stipulés et de quoi la rembourser au bout d'un certain temps, mais encore des profits considérables pour lui-même. Ce crédit n'est point fondé sur les biens de ce marchand, mais sur sa probité et sur son industrie, et il suppose nécessairement un échange à une échéance déterminée, car si les billets étaient payables à vue, le marchand ne pourrait jamais faire valoir l'argent qu'il emprunterait. Aussi est-il contradictoire qu'un billet à vue porte intérêt, et un pareil crédit ne peut passer les fonds de celui qui emprunte. Ainsi le gain que fait le négociant par son crédit, et qu'on prétend être décuple de celui qu'il ferait avec ses seuls fonds, vient uniquement de son industrie; c'est un profit qu'il tire de l'argent qui passe entre ses mains au moyen

(a) Du Pont, a mis « par le travail et la circulation ».

de la confiance que donne son exactitude à le restituer, et il est ridicule d'en conclure, comme je crois l'avoir lu dans Du Tot (a) qu'il puisse faire des billets pour dix fois autant d'argent qu'il en possède.

Remarquez que le Roi ne tire point d'intérêt de l'argent qu'il emprunte ; il en a besoin, ou pour payer ses dettes, ou pour les dépenses de l'État ; il ne peut par conséquent restituer qu'en prenant sur ses fonds, et dès lors il se ruine s'il emprunte plus qu'il n'a. Son crédit ressemble à celui du clergé. En un mot tout crédit est un emprunt et a un rapport essentiel à son remboursement. Le marchand peut emprunter plus qu'il n'a, parce que ce n'est pas sur ce qu'il a qu'il paye, et les intérêts, et le capital, mais sur ce qu'il emprunte, qui, bien loin de dépérir entre ses mains, y augmente de prix par son industrie.

L'État, le Roi, le clergé, les États d'une province, dont les besoins absorbent les emprunts, se ruinent nécessairement si leur revenu n'est pas suffisant pour payer tous les ans, outre les dépenses courantes, les intérêts et une partie du capital de ce qu'ils ont emprunté dans le temps des besoins extraordinaires.

L'abbé Terrasson pense bien différemment. Selon lui, « *le Roi peut passer de beaucoup la proportion du décuple à laquelle les négociants et les particuliers sont fixés.* » Le billet d'un négociant pouvant être refusé dans le commerce, ne circule pas comme l'argent, et par conséquent revient bientôt à sa source ; son auteur se trouve obligé de payer, et se trouve comme privé du bénéfice du crédit. Il n'en est pas de même du Roi : tout le monde est obligé d'accepter son billet et, que ce billet circule comme l'argent, *il paye valablement avec sa promesse même* ». Cette doctrine est manifestement une illusion.

Si le billet vaut de l'argent, pourquoi promettre de payer ? Si le billet tient lieu de monnaie, ce n'est plus un crédit. Law l'a bien senti, et il avoue que le papier circulant est véritablement une monnaie ; il prétend qu'elle est aussi bonne que celle d'or et d'argent. « Ces deux métaux, dit l'abbé Terrasson, ne sont que les signes qui représentent les richesses réelles, c'est-à-dire les denrées. *Un écu est un billet conçu en ces termes :*

(a) *Réflexions politiques sur les finances et le commerce* (1738), t. I, p. 226 : « Un crédit bien gouverné monte au décuple du fonds d'un marchand ; et il gagne autant avec ce crédit que s'il avait dix fois son fonds. Cette maxime est généralement reçue chez tous les négociants. »

Un vendeur quelconque donnera au porteur la denrée ou marchandise dont il aura besoin jusqu'à la concurrence de trois livres, pour autant d'une autre marchandise qui m'a été livrée; et l'effigie du Prince tient lieu de signature. Or, qu'importe que le signe soit d'argent ou de papier ? Ne vaut-il pas mieux choisir une matière qui ne coûte rien, qu'on ne soit pas obligé de retirer du commerce où elle est employée comme marchandise, enfin qui se fabrique dans le Royaume et qui ne nous mette pas dans une dépendance nécessaire des étrangers et possesseurs des mines, qui profitent avidement de la séduction où l'éclat de l'or et de l'argent a fait tomber les autres peuples ; une matière qu'on puisse multiplier selon ses besoins, sans craindre d'en manquer jamais, enfin qu'on ne soit jamais tenté d'employer à un autre usage qu'à la circulation ? Le papier a tous ces avantages, qui le rendent préférable à l'argent. »

Ce serait donc un grand bien que la pierre philosophale si tous ces raisonnements étaient justes car on ne manquerait jamais d'or ni d'argent pour acheter toutes sortes de denrées. Mais était-il permis à Law d'ignorer que l'or s'avilit en se multipliant, comme tout autre chose ? S'il avait lu et médité Locke (a), qui avait écrit vingt ans avant lui, il aurait su que toutes les denrées d'un État se balancent toujours entre elles et avec l'or et l'argent, suivant la proportion de leur quantité et de leur débit ; il aurait appris que l'or n'a point une valeur intrinsèque qui réponde toujours à une certaine quantité de marchandises ; mais que, quand il y a plus d'or, il est moins cher, et qu'on en donne plus pour une quantité déterminée de marchandises ; qu'ainsi l'or, quand il circule librement, suffit toujours au besoin d'un État, et qu'il est fort indifférent d'avoir 100 millions de marcs ou un million, si on achète toutes les denrées plus cher dans la même proportion. Il ne se serait pas imaginé que la monnaie n'est qu'une richesse de signe dont le crédit est fondé sur la marque du prince.

Cette marque n'est que pour en certifier le poids et le titre. Elle en fixe si peu le prix que l'augmentation des monnaies laisse toujours le poids et le titre dans le même rapport avec les denrées et que l'argent non monnayé est aussi cher que le

(a) Les écrits de Locke sur la monnaie datent de 1691 à 1693.

monnayé ; la valeur numéraire n'est qu'une pure dénomination. Voilà ce que Law ignorait en établissant la banque.

C'est donc comme marchandise que l'argent est, non pas le signe, mais la commune mesure des autres marchandises ; et cela, non pas par une convention arbitraire fondée sur l'éclat de ce métal, mais parce que, pouvant se réduire (a) au même titre et se diviser exactement, on en connaît toujours la valeur.

L'or tire donc son prix de sa rareté, et bien loin que ce soit un mal qu'il soit employé en même temps et comme marchandise et comme mesure, ces deux emplois soutiennent son prix.

Je suppose que le Roi puisse établir de la monnaie de papier, ce qui ne serait pas aisé avec toute son autorité : examinons ce qu'on y gagnera. Premièrement, s'il en augmente la quantité, il l'avilit par là même ; et, comme il conserve toujours le pouvoir de l'augmenter, il est impossible que les peuples consentent à donner leurs denrées pour un effet auquel un coup de plume peut faire perdre sa valeur. « Mais, dit l'abbé Terrasson, le Roi, pour conserver son crédit, est intéressé à renfermer le papier dans de justes bornes, et cet intérêt du prince suffit pour fonder la confiance. » Quelles seront ces justes bornes, et comment les déterminer ? Suivons le système dans toutes les différentes suppositions qu'on peut faire, et voyons quelle sera dans chacune sa solidité comparée à son utilité.

J'observe d'abord qu'il est absolument impossible que le Roi substitue à l'usage de l'or et de l'argent celui du papier. L'or et l'argent même, à ne les regarder que comme signes, sont actuellement distribués dans le public, par leur circulation même, suivant la proportion des denrées, de l'industrie, des terres, des richesses réelles de chaque particulier, ou plutôt du revenu de ses richesses comparé avec ses dépenses. Or, cette proportion ne peut jamais être connue, parce qu'elle est cachée et parce qu'elle varie à chaque instant par une circulation nouvelle. Le Roi n'ira pas distribuer sa monnaie de papier à chacun suivant ce qu'il possède de monnaie d'or, en défendant seulement l'usage de celle-ci dans le commerce ; il faut donc qu'il attire à lui l'or et l'argent de ses sujets en leur donnant à la place son papier, ce qu'il ne peut faire qu'en leur donnant ce papier comme

(a) Du Pont avait mis : « pouvant être employé sous diverses formes comme marchandise et ayant, à raison de cette propriété, une valeur vénale un peu augmentée par l'usage qu'on en fait aussi comme monnaie. »

représentatif de l'argent (a). Autrement les peuples ne le prendraient pas. Ainsi les billets de banque portaient leur valeur en argent; ils étaient par leur nature exigibles; et tout crédit l'est, parce qu'il répugne que les peuples donnent de l'argent pour du papier. Ce serait mettre sa fortune à la merci du Prince, comme je le montrerai plus bas.

C'est donc un point également de théorie et d'expérience que jamais le peuple ne peut recevoir le papier que comme représentatif de l'argent, et par conséquent convertible en argent.

Une des manières dont le Roi pourrait attirer à lui l'argent en échange, et peut-être le seul, serait de recevoir ses billets conjointement avec l'argent, et de ne donner que ses billets en gardant l'argent. Alors il choisirait entre ces deux partis : ou de faire fondre l'argent pour s'en servir comme marchandise en réduisant ses sujets à l'usage du papier; ou de laisser circuler conjointement l'argent et le papier représentatifs l'un de l'autre.

Je commence par examiner cette dernière supposition. Alors je suppose que le Roi mette dans le commerce une quantité de papier égale à celle de l'argent (Law en voulait mettre dix fois davantage) : comme la quantité totale des signes se balance toujours avec le total des denrées, qui est toujours le même, il est visible que le signe vaudra la moitié moins, ou, ce qui est la même chose, les denrées une fois davantage. Mais, indépendamment de leur qualité de signe, l'or et l'argent ont leur valeur réelle en qualité de marchandises; valeur qui se balance aussi avec les autres denrées proportionnellement à leur quantité, et qu'ils ne perdent point par leur qualité de monnaie puisqu'on peut toujours le fondre. L'argent vaudra donc plus comme métal que comme monnaie, c'est-à-dire qu'il se balancera avec plus de marchandises comme métal, que le papier avec lequel il se balance comme monnaie. Et, ainsi que je le montrerai plus bas, le Roi est toujours obligé d'augmenter le nombre de ses billets, s'il ne veut les rendre inutiles; cette disproportion augmentera au point que les espèces ne seront plus réciproquement convertibles avec le papier, qui se décriera de jour en jour, tandis que l'argent se soutiendra toujours, et se balancera avec la même quantité de marchandises. Or, dès que le billet n'est plus réciproquement convertible avec l'argent, il n'a

(a) Du Pont a introduit ici une phrase sur le blé qui n'est pas dans le manuscrit.

plus aucune valeur, et c'est ce que je vais achever de démontrer en examinant l'autre supposition, qui est que le Roi réduise absolument ses sujets à la monnaie de papier.

Je remarque qu'elle a un inconvénient général, qui est que, sa quantité étant arbitraire, jamais il ne peut y avoir un fondement assuré à sa balance avec les denrées. La valeur numéraire des monnaies changeant comme le poids, le même poids se balance toujours avec les mêmes denrées. Mais, dans le cas du papier, unique valeur numéraire, rien n'est fixe ; rien n'assure que les billets portent la même somme numéraire que tout l'argent qui est dans le royaume. Donnons-leur, par hypothèse, toute la confiance imaginable ; si on augmente les billets du double, les denrées augmenteront du double, etc.

Il est donc faux premièrement que le *système* soit, comme l'avance l'abbé Terrasson, un moyen d'avoir toujours assez de signes des denrées pour les dépenses qu'on fait, puisqu'il est également contradictoire qu'il n'y ait pas assez d'argent pour contrebalancer les denrées et qu'il puisse y en avoir trop, puisque le prix des denrées se rapporte à la rareté plus ou moins grande de l'argent et n'est que l'expression de cette rareté.

En second lieu, l'avantage que tirera le Roi du *système* sera un avantage passer dans la création des billets, ou plutôt dans leur multiplication, mais qui s'évanouira bien vite, puisque les denrées augmenteront de prix à proportion du nombre des billets.

Je vois ce qu'on répondra : « Il y a ici une différence d'avec la simple augmentation des valeurs numéraires dans laquelle l'espèce s'augmente dans les mains de tous les particuliers chez qui elle est distribuée, et qui n'affecte rien que les dettes stipulées en valeurs numéraires. Ici, cette augmentation se fait tout entière dans la main du Roi, qui se crée ainsi des richesses selon son besoin, et qui, ne mettant le billet dans la circulation qu'en le dépréciant, en a déjà tiré tout le profit quand, par sa circulation, ce billet commence à augmenter le prix des denrées. »

De là, qu'arrivera-t-il ? Le Roi pourra, en se faisant ainsi des billets pour ses besoins, exempter totalement son peuple d'impôts, et faire des dépenses beaucoup plus considérables ; seulement il suffira de connaître (ce qui est aisé par le calcul) quelle est la progression suivant laquelle le nombre des billets doit être augmenté chaque année ; car il est visible que ceux de l'année précédente, ayant augmenté le prix des denrées

en se balançant avec elles pour faire la même dépense, il faut en faire bien davantage la seconde année, suivant une progression qui s'augmentera encore, à mesure que les dépenses, prendront une plus haute valeur nominale. Il faut, en général, toujours garder la même proportion entre la masse totale des anciens billets et celle des nouveaux, le quart, par exemple.

Suivons cette hypothèse dans ses avantages et ses inconvénients, nous tirerons ensuite quelques conséquences.

1° J'avoue que, par ce moyen, le Roi épargnerait à ses sujets non pas les impôts, parce qu'on ne fait rien de rien et que tirer de ses sujets des denrées en leur donnant des billets qui n'équivalent pas à ces denrées, serait toujours se servir de leur bien, mais leur épargnerait du moins les frais et les vexations qui augmentent la quantité et le poids des impôts.

2° Je ne sais trop comment on pourrait connaître si ce secours que le Roi tirerait de ses sujets serait payé par tous dans la proportion de leurs richesses. Il est visible que si le marchand qui a reçu le billet du Roi n'en tire que le prix qu'il doit avoir dans sa circulation avec la masse des billets dont il a augmenté le nombre, ceux avec qui le Roi traiterait immédiatement porteraient seuls le poids des impôts.

La solution de cette question dépend d'un problème assez compliqué : *quand et comment, par la circulation, une somme d'argent nouvelle vient-elle à se balancer avec toute la masse des denrées* ? Il est clair que ce n'est qu'en s'offrant successivement pour l'achat de diverses denrées qu'elle vient les renchérir pour le public. Quand celui qui a reçu l'argent du Roi le répand, il n'a point encore circulé ; ainsi les denrées ne sont point encore enchéries ; ce n'est qu'en passant par plusieurs mains qu'il parvient à les enchérir toutes. Il paraît par là que, quoiqu'on ne puisse avoir là-dessus rien d'absolument précis, il est pourtant vraisemblable que la perte se répandrait assez uniformément sur tous les particuliers.

Mais il est fâcheux qu'un si beau système soit impossible. On sait, par les registres des monnaies, que depuis la refonte générale de 1726, il a été fabriqué en France pour 1.200 millions d'espèces ; celles que les étrangers ont fabriquées se balancent avec celles que les besoins de l'Etat ont fait sortir du royaume. On peut donc compter sur 1.200 millions environ. Le revenu du Roi est d'environ 300, c'est le quart. Le Roi a donc

besoin, pour subvenir à ses dépenses nécessaires, du quart de la masse totale des valeurs numéraires existantes dans l'Etat et répandues dans la circulation. Dans le cas où le Roi se créerait à lui-même tout son revenu, comme dans le cas de la pierre philosophale ou des billets multipliés arbitrairement, au moment de la multiplication, les denrées ne sont pas encore augmentées, il ne serait pas obligé à une plus grande augmentation. La somme des billets sera donc la première année :

$$a + \frac{a}{4} = 1.200 + 300 = 1.500.$$

La seconde année :

$$a + \frac{a}{4} + \frac{a + \frac{a}{4}}{4} = 1.500 + \frac{1.500}{4} = 1.975 (a).....$$

(a) Il est possible que cette lettre soit restée à l'état de projet sans avoir été achevée. Elle a été écrite peu de temps après la publication de l'*Esprit des Loix*.

Montesquieu qui doit occuper dans l'histoire économique, ne serait-ce qu'en raison de l'énorme publicité de ses écrits, plus de place qu'on ne lui en donne quelquefois et qui a été regardé par les Physiocrates, ainsi que par Turgot, comme un maître (Turgot le cite avec Hume, Cantillon, Quesnay et Gournay) avait avancé sur la question du papier-monnaie plus d'une opinion erronée, dans ses *Lettres persanes*, écrites au temps de Law; mais il s'était corrigé dans l'*Esprit des Loix*.

Les personnages des *Lettres persanes* avaient répété les vieux dictons sur les inconvénients du progrès; ils avaient assimilé le papier aux métaux précieux dont ils n'avaient pas compris le rôle économique, et tout en se méfiant du *Système* et de ses auteurs, n'en avaient pas prévu la chute.

« Que nous ont servi, lit-on dans ce petit livre à la date de 1717, l'invention de la boussole et la découverte de tant de peuples. qu'à nous communiquer leurs maladies plutôt que leurs richesses? L'or et l'argent avaient été établis par une convention générale pour être le prix de toutes les marchandises et un gage de leur valeur, par la raison que ces métaux étaient rares et inutiles à tout autre usage. Que nous importait-il donc qu'ils devinssent plus communs et que, pour marquer la valeur d'une denrée, nous eussions deux ou trois signes au lieu d'un? Cela n'en était que plus incommode. »

Plus loin, à la date de 1720 : « La France, à la mort du feu roi (Louis XIV) était un corps accablé de mille maux... Noailles appliqua quelques remèdes topiques, mais il restait toujours un vice intérieur à guérir. Un étranger est venu qui a entrepris cette cure; après bien des remèdes violents, il a cru lui avoir rendu son embonpoint et il l'a seulement rendue bouffie... Tous ceux qui étaient riches, il y a six mois, sont à

15. — LETTRES A L'ABBÉ FARGÈS (a).

I. — *Turgot à l'abbé Fargès* (b).

J'ai grande impatience de vous embrasser
 Et vous avez gagné mon cœur,
 Tout mauvais sujet que vous êtes.
 Quoique le monde séducteur
 Règle tous les pas que vous faites,
 Et quoique sa contagion,
 Empoisonnant toute votre âme,
 Ait étouffé le peu de flamme
 Qu'y versa la dévotion;
 Malgré votre humeur libertine,
 Votre esprit rempli d'agrément
 Fait qu'on vous pardonne aisément
 De ne pas vous plaire à matine.

présent dans la pauvreté et ceux qui n'avaient pas de pain regorgent de richesses. »

Plus loin encore est cette phrase ironique : « Il y a longtemps qu'on a dit que la bonne foi était l'âme d'un grand ministre ».

Melon qui écrivit son *Essai politique sur le commerce*, en 1734 (1^{re} édit.) ne vit pas beaucoup plus clair dans les phénomènes de circulation. « Les variations de valeur de la monnaie sont sans importance, conclut-il ; on peut donc la modifier afin d'accroître le rendement des impôts par la cherté générale ».

Du Tot mit les choses au point dans ses *Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, en 1738 : « Les monnaies sont l'instrument nécessaire de nos échanges réciproques et la mesure qui règle la valeur des biens échangés ; il ne faut pas plus y toucher qu'aux autres mesures ».

Enfin, Montesquieu se rectifiant, écrivit dans l'*Esprit des Lois* : « L'argent tiré des mines de l'Amérique, transporté en Europe, de là encore envoyé en Orient, a favorisé la navigation de l'Europe. C'est une marchandise de plus que l'Europe reçoit en troc de l'Amérique et qu'elle envoie en troc aux Indes.

« Une plus grande quantité d'or et d'argent est donc favorable, lorsqu'on regarde ces métaux comme une marchandise ; elle ne l'est point lorsqu'on les regarde comme signe, parce que leur abondance choque leur qualité de signe qui est beaucoup fondée sur la rareté... »

« S'il arrivait qu'un état ait établi une banque dont les billets dussent faire la fonction de monnaie et que la valeur numéraire de ces billets fût prodigieuse, ... il suivrait de la nature des choses que ces billets s'anéantiraient de la manière qu'ils se seraient établis... »

C'est la conclusion, démontrée par l'expérience, que développa Turgot.

(a) Ou *De Fargès*.

(b) Ces lettres enfantines montrent bien le caractère enjoué du jeune Turgot. Nous n'en donnons toutefois que des extraits.

Adieu, très aimable vaurien,
 Adieu, soyez toujours le même,
 Aimez-moi comme je vous aime,
 Et sur le tout, portez-vous bien !

II. — *L'abbé Fargès à l'abbé Turgot, au Tremblay (a).*

12 octobre 1749.

Être philosophe et poète charmant font deux talents bien rares. Le compas d'Uranie et le pinceau d'Apollon, se trouvent rarement dans la même main. Le héros que vous adorez et dont vous êtes à la fois le disciple et l'admirateur, Voltaire, en un mot, est peut-être le seul qui ait mérité d'être applaudi au théâtre et à l'Académie des sciences. Digne écolier d'un tel maître, vous suivez la même carrière, et vous montrez que le bel esprit balance le philosophe. N'espérez pas provoquer ma verve; j'ai trop d'amour-propre pour laisser apercevoir toute la supériorité que vous avez sur moi; chacun sait que vous êtes plus philosophe, plus aimable, plus dévot que moi; je ne veux pas apprendre à ceux qui l'ignorent que vous êtes meilleur poète. Adieu, mon gros abbé, je vous laisse sur ces réflexions morales.

...Adieu, soyez toujours le même,
 Aimez-moi comme je vous aime,
 Et ne soyez jamais cagot.

Dans le même temps que je cachète ma lettre, M. le Prieur (b) est arrivé et me charge de vous faire bien des compliments. Adieu, je vois avec plaisir qu'il n'y a plus qu'un mois d'ici à la Saint-Martin; c'est bien long, mais enfin, il faudra prendre son mal en patience.

III. — *Turgot à l'abbé Fargès.*

Je ne suis pas, mon cher abbé, la dupe de vos compliments; pour vous faire croire, il n'en fallait pas tant dire. Savez-vous bien que vous avez profané le nom de Voltaire? Je puis avoir beaucoup trop d'amour-propre et il ne m'en faut pas beaucoup pour en avoir trop; mais j'ose dire qu'il est au moins plus raffiné que vous ne semblez le supposer...

(a) Propriété du Prévôt des marchands passée, après sa mort, à la sœur de Turgot, duchesse de Saint-Aignan.

(b) Duplessis d'Argentré.

Au reste, si votre modestie est sincère, elle est bien mal fondée et vous avez grand tort de ne vouloir pas me répondre en vers, car ce que vous m'avez envoyé vaut, en vérité, mieux que mes vers plats et raides, ou pour mieux dire que ma méchante prose rimée. Est-ce pour soutenir l'ironie de votre lettre que vous avez transposé quelques-uns de vos vers afin de rompre la suite des rimes? Ou est-ce exprès? Sûrement que vous avez manqué aux règles dont vous êtes si bien instruit.

... Cette politesse vous a fourni bien des compliments que je prends, je vous assure, pour tels. Il n'en est pas de même des assurances de votre amitié sur lesquelles je compte bien pleinement. Si vos sentiments répondent aux miens, ils sont bien éloignés du compliment, car c'est de tout mon cœur que je vous aime. Je ne devrais pas trop vous dire ce que je pense de vous et il serait bien plus décent à moi de vous prêcher et de vous gronder, mais je n'en ai pas la force; je répète encore ce que je vous ai mandé l'autre jour...

Ce qui doit faire excuser ma faute, c'est qu'elle est celle de tous ceux qui vous connaissent et je ne saurais m'en repentir.

.
Adieu, monsieur l'enfant gâté,
Charmant comme tous vos semblables,
Car, n'en soyez point en courroux,
Ce nom est assez fait pour vous.
On gâte ceux qui sont aimables.

Voilà pourquoi je vous gâte et je vous gâterai toujours. Adieu, mon cher abbé, même secret pour cette lettre que pour l'autre. Ne voilà-t-il pas bien *des riens en rimes redoublées*?

16. — FACULTÉ DE THÉOLOGIE : DÉCISIONS ADMETTANT TURGOT 1^o A LA PREUVE DES MOEURS ET COURS; 2^o A LA MAISON DE SORBONNE.

[B. N., Conclusions de la Sorbonne. — Nourrisson, *Trois révolutionnaires*, 163, 164, 166.]

I. — *Procès-verbal de l'assemblée de la Sorbonne du 23 mai.*

Conclusiones latæ in comitiis Sorbonæ anno D. N. Jesu Christi 1749, priore M. Ludivico Duplessis d'Argentré, Presb.

Rhedoninensi. Die Veneris vigesima tertia Maii, in prævigilio Pentecostes habita sunt comitia generalia eademque ordinaria, in quibus...

2° Censuit via scrutinii procedendum esse circa supplicationem MM. scilicet... M. Annæ Roberti Turgot, diaconi Parisini...

12° Via scrutinii admissi sunt ad probationem morum et cursus pro Societate... M. Anna Robertus Turgot, diaconus Parisinus... Quibus assignati sunt inquisitores sorte ducti, scilicet... M. Turgot, SS. MM. NN. Parent, Maurellet. Ita est : Duplessis d'Argentré, prior (a).

II. — *Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre.*

Die Jovis trigesima octobris, in præ vigilio festi sanctorum omnium habita sunt comitia generalia eademque ordinaria in quibus Societas censuit :... 2° Procedendum esse via scrutinii circa supplicationem MM., scilicet... M. Annæ Robert Turgot,

(a) « Décisions prises dans les assemblées de la Sorbonne, l'an de N.-S. Jésus-Christ 1749, Louis Duplessis d'Argentré, prêtre de Rennes, étant prieur. Le vendredi 23 mai, avant-veille de la Pentecôte a été tenue une assemblée générale et ordinaire, dans laquelle... 2° la Société a été d'avis que l'on procédât par voie de scrutin quant aux demandes des dénommés... M. Anne Robert Turgot, diacre parisien...

« 12° Par voie de scrutin ont été admis à la preuve des mœurs et cours pour la société :

« ... M. Anne Robert Turgot, diacre parisien... auxquels ont été assignés comme examinateurs choisis par le sort... à M. Turgot, maîtres, savoir : Parent et Maurellet; certifié, Duplessis d'Argentré, prieur. »

M. Nourrisson a consacré tout un chapitre de son livre à résoudre la question de savoir si Turgot, comme l'avait prétendu Delort, avait été dans les ordres. Il en résulte que Turgot, dans les actes de la Sorbonne, fut appelé tantôt *diacre parisien*, tantôt *acolyte parisien*, tantôt *sous-diacre*, de sorte qu'on ne peut attacher aucune importance à ces dénominations, qu'enfin Turgot ne figure pas dans la liste des licenciés du temps.

On voit aussi, par une lettre de Turgot à Du Pont de Nemours, que s'il ne s'est pas marié, ce n'est pas parce qu'il était attaché à l'Eglise, mais plus simplement parce qu'il n'avait pas trouvé une femme à sa convenance.

On doit enfin remarquer que, dans les décisions de la Sorbonne, les prénoms de Turgot sont tantôt *Anne-Robert-Jacques*, tantôt *Anne-Robert*, tantôt *Anne-Louis-Jacques*. Ce qui prouve qu'il ne faut pas prendre à la lettre tout ce que ces décisions contiennent.

acoliti Parisiani... 4° Via scrutinii admissi sunt ad Societatem... M. Anna Robertus Jacobus Turgot, acolitus Parisinus... Ego infra scriptus Sorbonæ prior misi in possessionem realem et actualem Societatis Sorbonicæ Annam Ludovicum Jacobum Turgot — Duplessis d'Argentré, prior (a).

III. — *Procès-verbal de l'assemblée du 31 décembre.*

Die Mercurii trigesima prima decembris habita sunt comitia... 9° Via scrutinii electus est in priorem domus M. Anna Robertus Jacobus Turgot, subdiaconus Parisinus... Ita est : Societatis senior, Lenormant (b).

(a) « Le jeudi 30 octobre, avant-veille de la Toussaint, a été tenue une assemblée générale et ordinaire dans laquelle la Société a été d'avis : 2° qu'il serait procédé par voie de scrutin sur la demande des dénommés : M. Anne-Robert Turgot, acolyte parisien..... 4° Par voie de scrutin ont été admis dans la Société : M. Anne-Robert-Jacques Turgot, acolyte parisien... Moi, prieur soussigné, j'ai envoyé en possession réelle et actuelle de la Société de Sorbonne, Anne-Louis-Jacques Turgot... Duplessis d'Argentré, prieur. »

(b) « Le mercredi, 31 décembre, a été tenue une assemblée..... dans laquelle... : 9° Par voie de scrutin a été élu comme prieur de la maison M. Anne Robert Jacques Turgot, sous-diacre parisien. Certifié, Lenormant, doyen. »

On lit dans les *lettres du Prévôt des marchands* à son fils le Chevalier à Malte :

24 janvier 1749. — « Votre frère l'abbé s'accommode fort bien de la vie du séminaire où M. l'abbé Couturier qui en est le supérieur a mille bontés pour lui. Il vient ici dîner une fois toutes les semaines et je suis fort aise de le voir. »

18 mai. — « Votre frère l'abbé était hier si absorbé dans l'étude qu'il n'entendit pas sonner la cloche du dîner, ni même celle du second. L'abbé d'Agoult, chanoine de Notre-Dame, alla voir l'abbé Couturier après le dîner du séminaire et demanda votre frère qu'on fit venir chez l'abbé Couturier. Ce fut alors, qu'étonné de ce qu'on ne dînait pas, et sortant de l'extase où il était, il s'aperçut trop tard que le dîner, et même le second, étaient finis. Vous le reconnaîtrez bien à ce trait. Il doit venir ici vendredi, jour de la séance, où il se dédommagera de ce dîner manqué, car nous sommes déjà sûrs d'un esturgeon, d'un saumon, d'un turbot, de magnifiques soles pour le rôti, de raies, de maquereaux, etc., pour les entrées. »

29 octobre. — « Votre frère l'abbé vient de faire en Sorbonne le *Panegyrique de sainte Ursule* en latin. Il me mande qu'il avait été averti fort peu de jours auparavant ; ainsi, je ne sais pas trop comment il aura réussi. »

1750

17. — REMARQUES CRITIQUES SUR LES RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES DE MAUPERTUIS SUR L'ORIGINE DES LANGUES ET LA SIGNIFICATION DES MOTS (a).

[A. L., Copie. — D. P., II, 102, avec d'assez nombreuses altérations.]

9 mars 1750.

I. — Les signes par lesquels les hommes ont désigné leurs premières idées ont tant d'influence sur toutes nos connaissances que je crois que des recherches sur l'origine des langues, et sur la manière dont elles se sont formées, méritent autant d'attention et peuvent être aussi utiles dans l'étude de la philosophie, que d'autres méthodes que bâtissent souvent des systèmes sur des mots dont on n'a jamais approfondi le sens (b).

Je n'ai que deux petites remarques à faire sur ce premier article :

1° On parle beaucoup de cette influence et personne n'en donne la façon ni les exemples, et c'est là ce qui serait le plus

(a) Les *Réflexions* de Maupertuis auxquelles répond Turgot sont en petit texte.

(b) Maupertuis (1698-1759), philosophe spiritualiste, avait adopté en partie l'idéalisme de Berkeley. Il soutenait qu'il était impossible de mesurer la durée et de découvrir la cause de la liaison et de la succession de nos idées : « Toute réalité dans les objets, disait-il, n'est et ne peut être que ce que j'énonce lorsque je suis parvenu à dire, *il y a*. »

Les remarques de Turgot sont basées sur l'opinion que tout vient des sens. Elles tendent à confondre la sensation avec la perception. Maine de Biran (*Note sur les Réflexions de Maupertuis et de Turgot*, *Œuvres* II, 319) l'a reproché, à Turgot, mais il convient d'observer que les doctrines de Reid (1710-1795) qui ont attribué à l'esprit le pouvoir de connaître directement les choses n'étaient pas encore répandues.

utile. En voici un en passant : les noms donnés à une chose ont été donnés à ce qui en approchait ; de là, l'origine des divisions par classes ; de là, une foule d'abus en théologie, morale, métaphysique, histoire naturelle, belles-lettres, etc. ; de là est peut-être née cette dispute au sujet des différents comiques, savoir s'ils méritent ce nom ou non. Les pauvres humains ont donné des noms *in globo* ; rarement on peint les nuances, et tout objet particulier en est formé et différencié. Voyez que d'abus doivent s'ensuivre.

2° Il me vient à l'esprit qu'il serait fort curieux d'examiner par quelle mécanique l'esprit humain bâtit des systèmes sur des mots purement mots ; comment on trouve ingénieuse une pensée fausse ; mais je n'ai pas le temps, ni la volonté, ni le papier.

II. — On voit assez que je ne veux pas parler ici de cette étude des langues, dont tout l'objet est de savoir que ce qu'on appelle *pain* en France s'appelle *bread* à Londres. Plusieurs langues ne paraissent être que des traductions les unes des autres ; les expressions des idées y sont coupées de la même manière, et dès lors, la comparaison de ces langues entre elles ne peut rien nous apprendre, mais on trouve des langues, surtout chez les peuples fort éloignés, qui semblent avoir été formées sur des plans d'idées si différents des nôtres, qu'on ne peut presque pas traduire dans nos langues ce qui a été une fois exprimé dans celles-là. Ce serait de la comparaison de ces langues avec les autres, qu'un esprit philosophique pourrait tirer beaucoup d'utilité.

1° Il n'y a aucune étude de langue qui se réduise à aussi peu de chose ; il y a toujours au moins *conjugaison* et *syntaxe* à étudier, et après cette étude, on sent malgré soi quel est le génie d'une langue.

2° Il est bien vrai que des langues semblent n'être que des traductions, etc., mais on n'y sent pas moins je ne sais quoi de différent dont il est très bon de se rendre compte. Bien plus, la même langue ne se ressemble pas dans des auteurs différents ; Corneille et La Fontaine parlent-ils la même langue ? Ainsi l'*anglais* et le *français* doivent bien moins se ressembler.

3° Ces plans d'idées différents sont de l'invention de M. de Maupertuis. Tous les peuples ont les mêmes sens et, sur les sens, se forment les idées. Ainsi, nous voyons les fables de tous les peuples se ressembler beaucoup ; les hommes en sont le modèle.

4° Cette difficulté de traduire n'est pas si grande que l'imagine

Maupertuis et elle ne vient pas d'un plan d'idées différent, mais de métaphores qui, à la longue, s'adoucisent dans une langue policée. Deux langues imparfaites se ressemblent ainsi que deux parfaites. Il me vient une comparaison sensible. Une langue imparfaite dira : *sa conduite est pleine de sauts de chèvres* et nous, nous disons, *est pleine de caprices* ; c'est la même chose, et l'un vient de l'autre ; mais l'idée accessoire, comme trop grossière, s'en est allée.

5° Il est bien vrai pourtant que l'étude des langues sauvages serait très utile.

III. — Cette étude est importante non seulement par l'influence que les langues ont sur nos connaissances, mais encore parce qu'on peut retrouver dans la construction des langues des vestiges des premiers pas qu'a faits l'esprit humain. Peut-être sur cela, les *jargons* des peuples les plus sauvages pourraient nous être plus utiles que les langues des peuples les plus exercés dans l'art de parler, et nous apprendraient mieux l'histoire de notre esprit. A peine sommes-nous nés que nous entendons répéter une infinité de mots qui expriment plutôt les préjugés de ceux qui nous environnent que les premières idées qui naissent dans notre esprit : nous retenons ces mots, nous leur attachons des idées confuses ; et voilà bientôt notre provision faite pour tout le reste de notre vie, sans que le plus souvent nous nous soyons avisés d'approfondir la vraie valeur des mots, ni la sûreté des connaissances qu'ils peuvent nous procurer ou nous faire croire que nous possédons.

1° Il est bien sûr que les langues sauvages nous apprendraient mieux les premiers pas qu'a faits l'esprit humain ; sans cela, ils ne sont pas inconnus : beaucoup d'*onomatopées*, des noms de *choses sensibles*, enfin des *métaphores*, voilà les trois premiers pas : pas une construction régulière, beaucoup d'expressions, de gestes, des signes abstraits, mais des choses corporelles. Les idées abstraites paraissent avoir dû venir plus tard à bien des gens ; je ne suis pas de cet avis-là ; j'en ai convaincu l'abbé T. (a) et plus bas, je vous dirai mes raisons. Mais pour connaître notre esprit, il faudrait, vu les choses présentes, nous instruire, par des observations suivies, comment les mots s'arrangent dans notre tête et comment les *signes* font naître les *idées*.

(a) Trublet, d'après Du Pont. L'abbé Trublet (1697-1770), chanoine de Saint-Malo et trésorier de l'Eglise de Nantes, de l'Académie française.

Quant à ces idées *confuses* dont parle Maupertuis, je dirai :
 2° que nous n'attachons aucune idée aux mots, mais nous faisons un arrangement méthodique des signes qui sont pour nous comme une tablature qui nous sert à raisonner. Ce qu'on appelle idées *confuses* sont des idées *abstraites*; voici mon raisonnement en deux mots : rien n'assimile autant les objets que l'ignorance ; les arbres vus de loin ne sont que des arbres. Voyez un peintre qui peint des lointains, il travaille comme l'esprit de l'ignorant ; rien de différencié ; les hommes sont des hommes ; les maisons sont des maisons ; voilà tout et voilà nos idées *confuses*.

IV. — Il est vrai que, excepté ces langues qui ne paraissent que des traductions les unes des autres, toutes les autres étaient simples dans leurs commencements ; elles ne doivent leurs origines qu'à des hommes simples et grossiers, qui ne formèrent d'abord que le peu de signes dont ils avaient besoin pour exprimer leurs premières idées. Mais bientôt, les idées se combinèrent les unes avec les autres et se multiplièrent ; on multiplia les mots, et souvent même au delà du nombre des idées.

1° Si, par langue simple, Maupertuis entend celle où il y a peu de mots, il a tort, et s'il entend autrement, il a tort de dire que les premières langues furent simples.

2° Des hommes grossiers ne font rien de simple ; il faut des hommes perfectionnés, et une langue ne devient simple que lorsque les *mots* sont de *purs signes*, ce qui n'est pas dans l'origine où *tout mot est métaphore* souvent forcée.

3° Les mots sont répétés, mais jamais inventés sans idée ou sensation répondante ; c'est toujours idée.

V. — Cependant ces nouvelles expressions qu'on ajouta dépendirent beaucoup des premières qui leur servirent de bases : et de là est venu que, dans les mêmes contrées du monde, dans celles où ces bases ont été les mêmes, les esprits ont fait assez le même chemin, et les sciences ont pris à peu près le même tour.

1° Ce cinquième article suppose qu'il y a des bases différentes et ce sont partout les sens.

2° Il est faux que les mêmes bases suffisent pour les mêmes

progrès ; les langues aident les progrès, mais seules ne les font pas naître.

VI. — Puisque les langues sont sorties de cette première simplicité, et qu'il n'y a peut-être plus au monde de peuple assez sauvage pour nous instruire dans la recherche d'une vérité pure que chaque génération a obscurcie ; et que, d'un autre côté, les premiers moments de mon existence ne sauraient me servir dans cette recherche ; que j'ai perdu totalement le souvenir de mes premières idées, de l'étonnement que me causa la vue des objets lorsque j'ouvris les yeux pour la première fois, et des premiers jugements que je portai dans cet âge où mon âme plus vide d'idées m'aurait été plus facile à connaître qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce qu'elle était, pour ainsi dire, plus *elle-même*, puisque, dis-je, je suis privé de ces moyens de m'instruire, et que je suis obligé de recevoir une infinité d'expressions établies, ou du moins de m'en servir, tâchons d'en connaître le sens, la force et l'étendue, remontons à l'origine des langues, et voyons par quels degrés elles se sont formées.

1° Maupertuis suppose toujours que c'est aux langues sauvages à nous instruire sur la nature de notre esprit : j'ai dit plus haut ce qu'il faudrait, les choses étant ce qu'elles sont.

2° Je ne comprends pas ce que c'est qu'une *âme vide d'idées* et encore moins comment elle pouvait *se connaître* dans cet état-là. Maupertuis est ici la dupe de l'imagination ; il est bien sûr que je vois mieux les compartiments d'une chambre vide de meubles ; mais une âme pour se voir, a besoin d'idées ; rien n'en suppose peut-être autant que le retour sur soi.

3° Maupertuis ne dit rien, dans tout son ouvrage, qui serve à connaître le sens, la force des mots, et ce n'est que par des observations suivies sur les différents usages des mots, qu'on trouvera leurs sens fixe ou du moins qu'on trouvera leur non-valeur.

VII. — Je suppose qu'avec les mêmes facultés que j'ai d'apercevoir et de raisonner, j'eusse perdu le souvenir de toutes les perceptions que j'ai eues jusqu'ici, et de tous les raisonnements que j'ai faits ; qu'après un sommeil qui m'aurait fait tout oublier, je me trouvasse subitement frappé de perceptions telles que le hasard me les présenterait ; que ma première perception fut, par exemple, celle que j'éprouve aujourd'hui lorsque je dis : *je vois un arbre* ; qu'ensuite j'eusse la même perception que j'ai aujourd'hui lorsque je dis : *je vois un che-*

val. Dès que je recevrais ces perceptions, je verrais aussitôt que l'une n'est pas l'autre, je chercherais à les distinguer, et comme je n'aurais point de langage formé, je les distinguerais par quelques marques et pourrais me contenter de ces expressions, A et B pour les mêmes choses que j'entends aujourd'hui quand je dis, *je vois un arbre, je vois un cheval*. Recevant ensuite de nouvelles perceptions, je pourrais toutes les désigner de la sorte ; et lorsque je dirais par exemple R, j'entendrais la même chose que j'entends aujourd'hui quand je dis : *je vois la mer*.

1° Cette supposition est ridicule ; la faculté d'apercevoir ne subsiste que par les perceptions mêmes et peut-être même suppose-t-elle les signes ; du moins est-il bien vrai que l'homme tel qu'il est à présent a besoin des signes pour raisonner.

2° Un homme seul, tel que le suppose ici Maupertuis, ne serait pas tenté de chercher des marques pour désigner ses perceptions ; ce n'est que vis-à-vis des autres qu'on en cherche.

3° Il s'ensuit de là, et d'ailleurs c'est une chose claire, que le premier dessein du langage et le premier pas est d'exprimer les objets et non les perceptions ; ce second dessein ne vient à l'esprit que lorsque, dans le sang-froid du retour sur soi-même, la perception elle-même devient un objet de perception. Cela paraîtra d'autant plus évident que nos premières idées sont des sensations et que, par l'effet naturel des sensations, nous les rapportons promptement aux objets extérieurs.

Cette observation renverse presque tout l'ouvrage de Maupertuis ; mais j'ai d'autres choses à observer.

VIII. — Mais parmi ce grand nombre de perceptions dont chacune aurait son signe, j'aurais bientôt peine à distinguer à quelle perception chaque signe appartiendrait, et il faudrait avoir recours à un autre langage. Je remarquerais que certaines perceptions ont quelque chose de semblable, et une même manière de m'affecter, que je pourrais comprendre sous un même signe. Par exemple, dans les perceptions précédentes, je remarquerais que chacune des deux premières a certains caractères qui sont les mêmes, et que je pourrais désigner par un signe commun : c'est ainsi que je changerais mes premières expressions A et B en celles-ci, C D, C E, qui ne différeraient des premières que par une nouvelle convention, et répondraient aux perceptions que j'ai maintenant, lorsque je dis : *je vois un arbre, je vois un cheval*.

1° Maupertuis, qui prêche tant qu'il faut remonter aux pre-

miers pas de l'esprit humain, suppose ici un philosophe qui forme un langage de sang-froid : c'est porter l'esprit de système partout. Comment veut-on me faire concevoir la formation d'un langage qui est né dans la chaleur de la sensation et qui est un résultat presque forcé du sentiment actuel qui opérait dans divers instants et sans suites ?

2° Je ne comprends pas comment, dans une langue parlée, on pourrait substituer ainsi des expressions à d'autres ; cela est bon dans un cabinet : je sais bien que Maupertuis traite cela de supposition, mais il sera bien adroit si, avec des suppositions opposées à la vérité, il en tire une explication de l'origine des langues.

IX. — Tant que les caractères semblables de mes perceptions demeureraient les mêmes, je les pourrais désigner par le seul signe C ; mais j'observe que ce signe simple ne peut plus subsister lorsque je veux désigner les perceptions : *je vois deux lions, je vois trois corbeaux* ; et que pour ne désigner dans ces perceptions, par un même signe, que ce qu'elles ont d'entièrement semblable, il faut subdiviser ces signes, et augmenter le nombre de leurs parties. Je marquerai donc les deux perceptions : *je vois deux lions, je vois trois corbeaux*, par C G H et C I K, et j'acquerrai ainsi des signes pour des parties de ces perceptions qui pourraient entrer dans la comparaison des signes dont je me servirai pour exprimer d'autres perceptions qui auront des parties semblables à celles des deux perceptions précédentes.

Le 9^e article n'est qu'une paraphrase du 8^e ; ainsi, même défaut.

X. — Ces caractères H et K, qui répondent à *lions* et à *corbeaux*, ne pourront suffire que tant que je n'aurai point à faire la description des *lions* et des *corbeaux* ; car si je veux analyser ces parties de perceptions, il faudra encore subdiviser les signes.

Je n'ai rien à dire sur le 10^e article.

XI. — Mais le caractère C, qui répond à *je vois*, subsistera dans toutes les perceptions de ce genre, et je ne le changerai que lorsque j'aurai à désigner des perceptions en tout différentes, comme celles-ci : *j'entends des sons, je sens des fleurs*, etc.

Si je voulais faire une mauvaise chicane à Maupertuis, je lui dirais que le caractère C pourrait ne signifier que perception en général et subsister éternellement, soit pour *je vois*, soit pour

j'entends; de là naîtrait non pas de la fausseté, mais une inexactitude étonnante dans le langage, et il y a à parier que, dans les langues les plus policées, il y a beaucoup de mots vagues pour des choses très différentes : *J'ai faim, j'ai soif*, pourquoi ne disons-nous pas : *j'ai son, j'ai couleur*, ou quelque chose de pareil ; la faim et la soif sont peut-être, ainsi que l'a observé Montaigne, deux sens ; mais le malheur a voulu qu'ils n'eussent pas des noms particuliers affectés pour l'espèce de leur sensation.

Un autre exemple : *dixi*, en latin, signifie le passé : *j'ai dit*, et l'aoriste : *je dis*.

En voilà assez, je n'ai pas assez de courage pour faire d'autres recherches.

XII. — C'est ainsi que se sont formées les langues ; et comme les langues une fois formées peuvent induire en plusieurs erreurs et altérer toutes nos connaissances, il est de la plus grande importance de bien connaître l'origine des premières propositions, ce qu'elles étaient avant les langages établis, ou ce qu'elles seraient si l'on avait établi d'autres langages. Ce que nous appelons nos sciences, dépend si intimement des manières dont on s'est servi pour désigner les perceptions, qu'il me semble que les questions et les propositions seraient toutes différentes si l'on avait établi d'autres expressions des mêmes perceptions.

1° Il y a grande apparence qu'avant les langages établis, il n'y avait aucune proposition ; toutes nos idées devaient être des sensations ou des peintures de l'imagination.

2° Si l'on avait établi d'autres langages, ç'aurait été sur la base des sens ; ainsi, les propositions auraient été à peu près les mêmes, et toute la différence aurait été dans les progrès.

3° Si pourtant les premières expressions eussent été plus relatives à un sens qu'à un autre (au goût par exemple), qu'à la vue (dont maintenant plusieurs expressions des autres sens dépendent), cela aurait introduit une métaphysique différente et dans le cas, je suppose, du goût, elle eût été, selon toutes les apparences, plus obscure et moins détaillée, ainsi que les effets du goût.

XIII. — Il me semble qu'on n'aurait jamais fait ni questions ni propositions, si l'on s'en était tenu aux premières expressions simples A B C D, etc., si la mémoire avait été assez forte pour pouvoir dé-

gner chaque perception par un signe simple, et retenir chaque signe sans le confondre avec les autres. Il me semble qu'aucune des questions qui nous embarrassent tant aujourd'hui, ne serait jamais même entrée dans notre esprit, et que, dans cette occasion plus que dans aucune autre, on peut dire que *la mémoire est opposée au jugement*.

Après avoir composé, comme nous l'avons dit, les expressions de différentes parties, nous avons méconnu notre ouvrage : nous avons pris chacune des parties des expressions pour des choses, nous avons combiné les choses entre elles pour y découvrir des rapports de convenance et d'opposition et, de là, est né ce que nous appelons nos sciences.

Mais qu'on suppose pour un moment un peuple qui n'aurait qu'un nombre de perceptions assez petit pour pouvoir les exprimer par des caractères simples : croira-t-on que de tels hommes eussent aucune idée des questions et des propositions qui nous occupent ? Et, quoique les sauvages et les Lapons ne soient pas dans le cas d'un aussi petit nombre d'idées qu'on le suppose ici, leur exemple ne prouve-t-il pas le contraire ?

Au lieu de supposer ce peuple dont le nombre des perceptions serait si resserré, supposons-en un autre qui aurait autant de perceptions que nous, mais qui aurait une mémoire assez vaste pour les désigner toutes par des signes simples indépendants les uns des autres, et qui les aurait, en effet, désignées par de tels signes : ces hommes ne seraient-ils pas dans le cas des premiers dont nous venons de parler ?

Voici un exemple des embarras où nous ont jetés les langages établis.

1° C'est une mauvaise pointe que fait là Maupertuis.

Est-il bien possible de s'en tenir aux expressions simples ? Et quand, par des expressions simples, on marquerait les perceptions de rapports, en serait-ce moins un jugement ?

2° Voilà qui est bien fin ; n'est-il pas évident qu'en diminuant le nombre des idées, vous diminuez les questions ; quant à ce que Maupertuis dit que nous avons pris nos perceptions pour des choses, cela est vrai quelquefois, mais nous verrons plus bas (art. XIV et XV) que Maupertuis a tort en poussant cela trop loin.

3° Supposons, puisque Maupertuis le veut, un peuple tel qu'il le peint ici ; je soutiens qu'il nous ressemblera beaucoup ; il dira *cogito* au lieu de *ego sum cogitans*. Supposons qu'au lieu de *cogito*, il dise simplement A, ce n'en sera pas moins un jugement qui pourra servir au raisonnement.

J'observe encore que les idées de rapport ou de liaison auront toujours un caractère générique, soit qu'il affecte le signe même de l'idée, comme dans les déclinaisons latines, où les différentes terminaisons marquent les différents rapports, soit qu'il ait son être, comme dans les langues d'aujourd'hui.

XIV. Dans les dénominations qu'on a données aux perceptions, lors de l'établissement de nos langues, comme la multitude des signes simples surpassait trop l'étendue de la mémoire, et aurait jeté à tous moments dans la confusion, on a donné des signes généraux aux parties qui se trouvaient le plus souvent dans les perceptions, et l'on a désigné les autres par des signes particuliers, dont on pouvait faire usage dans tous les signes composés des expressions où ces mêmes parties se trouvaient : on évitait, par là, la multiplication des signes simples. Lorsqu'on a voulu analyser les perceptions, on a vu que certaines parties se trouvent communes à plusieurs, et plus souvent répétées que les autres ; on a regardé les premières comme des sujets sans lesquels les dernières ne pouvaient subsister. Par exemple, dans cette partie de perception que j'appelle *arbre*, on a vu qu'il se trouvait quelque chose de commun à *cheval*, à *lion* et à *corbeau*, etc., pendant que les autres choses variaient dans ces différentes perceptions.

On a formé pour cette partie uniforme dans les différentes perceptions un signe général, et on l'a regardé comme *la base* ou *le sujet* sur lequel résident les autres parties des perceptions qui s'y trouvent le plus souvent jointes : par opposition à cette partie uniforme des perceptions, on a désigné les autres parties les plus sujettes à varier par un autre signe général ; et c'est ainsi qu'on s'est formé l'idée de *substance*, attribuée à la partie uniforme des perceptions, et l'idée de *mode* qu'on attribue aux autres.

XV. — Je ne sais pas s'il y a quelque autre différence entre les *substances* et les *modes*. Les philosophes ont voulu établir ce caractère distinctif, que les premières se peuvent concevoir seules, et que les autres ne le sauraient et ont besoin de quelque support pour être conçues. Dans *arbre*, ils ont cru que la partie de cette perception qu'on appelle *étendue*, et qu'on trouve aussi dans *cheval*, *lion*, etc., pouvait être prise pour cette *substance* ; et que les autres parties comme *couleur*, *figure*, etc., qui diffèrent dans *arbre*, dans *cheval*, dans *lion*, ne doivent être regardées que comme des modes. Mais je voudrais bien qu'on examinât si, en cas que tous les objets du monde fussent verts, on n'aurait pas eu la même raison de prendre la *verdeur* pour *substance*.

1° Dans ces articles-ci je ferai la critique de presque toute la suite de l'ouvrage. Et ce que je vais dire, je l'emprunte de l'abbé T. (Trublet). C'est l'idée *d'être* en général et non celle de

substance qui répond à ce qu'il y a d'uniforme, non dans les perceptions, mais dans les objets ; c'est l'idée de *moi* qui est la seule chose uniforme dans les perceptions. Si les hommes s'étaient formé l'idée de *substance* comme le dit Maupertuis, s'ils entendaient par *substance* la partie uniforme des perceptions, ils seraient donc *spinosistes*, mais c'est tout le contraire, et l'idée de *substance* suppose une existence déterminée et singulière ; de plus, si les hommes avaient toujours considéré leurs perceptions, comme fait ici Maupertuis, indépendamment de leurs objets, ils n'auraient jamais eu l'idée de *substance* ou plutôt, elle se serait confondue avec le sentiment de leur existence propre ; mais naturellement portés à supposer hors d'eux-mêmes un objet de leur perception, tous leurs sens et tous les raisonnements qu'ils ont pu faire sur leurs sens, les ont conduits à la même opinion. Comme je ne crois pas nécessaire de prouver cela, je vais vous donner la génération de l'idée de *substance* comme je la conçois.

Plusieurs perceptions du même objet variant entre elles et cependant leur variétés paraissant venir d'un changement de l'objet indépendant de nous, on conçut que l'objet existant hors de nous pouvait recevoir quelques changements ; on l'appela par une métaphore naturelle, *substantia*, *subjectum*, *substratum*, etc. ; et les changements qui survenaient à l'objet, on les appela, à cause de cela même, *accidents* ou, parce qu'ils déterminaient un certain état de l'objet, on leur donna le nom de *qualités*, de *modes*, de *manières d'être*.

De là, les différentes questions sur les *substances* qu'il faut distinguer soigneusement ; on demande d'un arbre par exemple, est-il une *substance* ou un *mode* ? Alors, en supposant l'existence des objets hors de nous, l'on considère l'objet total, et l'on ne saurait se tromper en répondant que c'est une *substance*, car le mot de *substance* est un nom que les hommes ont donné à l'objet existant hors d'eux auquel se rapportent leurs différentes perceptions ; tous les hommes sont d'accord là-dessus, et Spinoza n'a fait que changer la signification des mots ; il a fait un langage plutôt qu'un système nouveau.

On fait une seconde question plus difficile, on demande : dans tel objet quelle est la *substance*, qui est-ce qui existe indépendamment de tous les changements ? La réponse à cette question qui dépend du plus ou moins de connaissances que l'on a de

l'objet en lui-même a varié selon que les lumières ont varié. On a bientôt vu que la *figure*, les *couleurs*, n'étaient pas la *substance*; et quand même la couleur serait la même dans tous les corps, le tact nous aurait bien appris qu'on peut séparer l'idée du corps d'avec celle de couleur. Les Cartésiens, voyant qu'on ne pouvait dépouiller les corps de l'étendue en ont conclu que c'était en cela que consistait la substance des corps. Mais, est-ce l'étendue qui est la substance, ou n'est-elle pas elle-même le résultat de plusieurs substances, comme le veulent les Leibnitiens? Et qui est-ce qui fait que les *monades* sont substances? C'est ce que nous ne pouvons savoir, sans connaître la nature des choses, dont, hélas! nous ne connaissons que les rapports. Vouloir dire quelque chose de plus, c'est confondre les bornes de notre esprit et celles de la nature.

XVI. — Si l'on dit qu'on peut dépouiller l'arbre de sa *verdeur*, et qu'on ne le peut de son *étendue*, je réponds que cela vient de ce que, dans le langage établi, on est convenu d'appeler *arbre* ce qui a une certaine figure, indépendamment de sa verdeur. Mais si la langue avait un mot tout différent pour exprimer un arbre sans verdeur et sans feuilles, et que le mot *arbre* fût nécessairement attaché à la verdeur, il ne serait pas plus possible d'en retrancher la verdeur que l'étendue.

Si la perception que j'ai d'*arbre* est bien fixée et limitée, on ne saurait en rien retrancher sans la détruire. Si elle n'est composée que d'*étendue*, *figure* et *verdeur*, et que je la dépouille de *verdeur* et *figure*, il ne restera qu'une perception vague d'étendue; mais n'aurais-je pas pu, par de semblables abstractions, dépouiller l'*arbre* de l'*étendue* et de la *figure*, et ne serait-il pas resté tout de même une idée vague de *verdeur*?

1° Cette réponse est adroite, mais elle n'est pas sûre. Nos sens seront toujours plus forts que nos abstractions.

2° On ne peut, il est vrai, ni retrancher ni ajouter à une notion complète, mais toute *idée* n'est pas *notion*.

XVII. — Rien n'est plus capable d'autoriser mes doutes sur la question que je fais ici, que de voir que tous les hommes ne s'accordent pas sur ce qu'ils appellent *substance* et *mode*. Qu'on interroge ceux qui n'ont point fréquenté les écoles, et l'on verra, par l'embarras où ils seront pour distinguer ce qui est *mode* et ce qui est *substance*, si cette distinction paraît être fondée sur la nature des choses.

L'embarras des gens du monde ne me surprendrait pas et ne conclurait rien. Demandez-leur ce que c'est que *monnaie* ; ils seront aussi embarrassés et je suis sûr qu'en les aidant à s'exprimer, on trouvera chez eux l'idée de *substance* que j'ai donnée plus haut.

XVIII. — Mais si l'on rejette le jugement de ces sortes de personnes, ce qui ne me paraît pas trop raisonnable ici, où l'on doit plutôt consulter ceux qui ne sont imbus d'aucune doctrine que ceux qui ont embrassé déjà des systèmes ; si l'on veut consulter les philosophes, on verra qu'ils ne sont pas eux-mêmes d'accord sur ce qu'il faut prendre pour *substance* et pour *mode* ; ceux-ci prennent l'*espace* pour une substance, et croient qu'on le peut concevoir seul indépendamment de la *matière* : ceux-là n'en font qu'un *mode*, et croient qu'il ne saurait subsister sans la *matière*. Les uns ne regardent la *pensée* que comme le *mode* de quelque autre *substance* ; les autres la prennent pour *substance* elle-même.

1° Maupertuis raisonne bien ici en homme du monde qui, du désaccord des savants, conclut à l'impossibilité de l'accord entre eux.

2° Ce que dit ici Maupertuis prouve bien que les philosophes ne savent pas assigner où est la *substance*, parce que, effectivement, vu les bornes de notre esprit, cela est très difficile, mais cela empêche-t-il que tous les philosophes ne sachent ce qui est *substance* et ce qui ne l'est pas ? D'ailleurs, il arrive souvent que ce qui est le plus clair, dès qu'il faut remonter à l'origine, devient embrouillé.

XIX. — Si l'on trouve les idées si différentes chez les hommes d'un même pays, et qui ont longtemps raisonné ensemble, que serait-ce si nous nous transportions chez des nations fort éloignées, dont les savants n'eussent jamais eu de communication avec les nôtres et dont les premiers hommes eussent bâti leur langue sur d'autres principes ? Je suis persuadé que si nous venions tout à coup à parler une langue commune dans laquelle chacun voudrait traduire ses idées, on trouverait de part et d'autre des raisonnements bien étranges ou plutôt on ne s'entendrait point du tout. Je ne crois pas cependant que la diversité de leur philosophie vint d'aucune diversité dans les premières perceptions ; mais je crois qu'elle viendrait du langage accoutumé de chaque nation, de cette destination des signes aux différentes parties des perceptions : destination dans laquelle il entre beaucoup d'arbitraire, et que les premiers hommes ont pu faire de manières diffé-

rentes, mais qui, une fois faite de telle ou telle manière, jette dans telle ou telle proposition, et a des influences continuelles sur toutes nos connaissances.

Maupertuis suppose toujours des langues bâties sur d'autres principes, et cependant, plus bas, il convient que la différence ne serait pas dans les premières perceptions qui effectivement ne peuvent pas différer, étant prises des sens.

Son idée d'une langue commune dans laquelle chacun traduirait ses idées est ingénieuse, mais je crois que ce serait moins des raisonnements que des expressions étranges qui en résulteraient. Voici pourquoi : les premières perceptions étant les mêmes, ce ne serait plus que dans les métaphores tirées de différents de nos sens que serait la différence, et c'est ce qui ferait, surtout pour les expressions de pur esprit et d'agrément, un effet singulier ; mais pour le raisonnement, on serait toujours à même d'apprécier la juste valeur des métaphores ; je n'ai pas le temps de m'expliquer au long par des exemples.

2° Il est bien sûr que les langues, une fois faites de certaines façons, mettent plutôt sur les voies de telles connaissances que de telles autres, mais ne croyez pas, dans le sens de Maupertuis, que cela ferait des connaissances opposées à celles que nous avons à présent. Ainsi, une langue où les signes qui peignent les nombres sont courts et rentrant sur eux-mêmes, comme ils sont à présent, conduit à une parfaite arithmétique, au lieu qu'on peut dire hardiment que le peuple qui, pour énoncer le nombre *trois*, a *dix-sept* syllabes n'ira de longtemps jusqu'à exprimer *cent*. Il aura pourtant la même idée que nous du nombre *trois*.

XX. — Revenons au point où j'en étais demeuré, à la formation de mes premières notions. J'avais déjà établi des signes pour mes perceptions ; j'avais formé une langue, inventé des mots généraux et particuliers d'où étaient nés les genres, les espèces, les individus. Nous avons vu comment les différences qui se trouvaient dans les parties de mes perceptions m'avaient fait changer mes expressions simples A et B, qui répondaient d'abord à *je vois un arbre*, *je vois un cheval*, comment j'étais venu à des signes plus composés, CD, CE, dont une partie qui répondait à *je vois*, demeurerait la même dans les deux propositions, pendant que les deux parties exprimées par D et par E, qui répondaient à *un arbre* et à *un cheval*, avaient changé. J'avais encore plus composé mes signes, lorsqu'il avait fallu exprimer des perceptions plus différentes, comme *je vois deux lions*, *je vois trois cor-*

beaux ; mes signes étaient devenus pour ces deux perceptions, CGH et CIK ; enfin, on voit comment le besoin m'avait fait étendre et composer les signes de mes premières perceptions, et commencer un langage.

XXI. — Mais je remarque que certaines perceptions, au lieu de différer par leurs parties, ne diffèrent que par une espèce d'affaiblissement dans le tout ; ces perceptions ne paraissent que des images des autres ; et alors, au lieu de dire CD, *je vois un arbre*, je pourrais dire *c d, j'ai vu un arbre*.

XXII. — Quoique deux perceptions semblent être les mêmes, l'une se trouve quelquefois jointe à d'autres perceptions qui me déterminent encore à changer leur expression. Si par exemple, la perception *c d, j'ai vu un arbre*, se trouve jointe à ces autres, *je suis dans mon lit, j'ai dormi*, etc., ces perceptions me feront changer mon expression *c d, j'ai vu un arbre, en y s, j'ai rêvé d'un arbre*.

XXIII. — Toutes ces perceptions se ressemblent si fort qu'elles ne paraissent différer que par le plus ou le moins de force ; et elles ne paraissent être que de différentes nuances de la même perception, ou l'association de quelques autres perceptions qui me font dire : *je vois un arbre, je pense à un arbre, j'ai rêvé d'un arbre*, etc.

J'ai dit d'avance tout ce qu'il y a à dire sur les articles XX, XXI, XXII, XXIII.

Au lieu de remarques, je hasarderai quelques idées sur l'origine des langues et sur leurs progrès et sur leur influence ; j'irai plus vite que la nature, mais je tâcherai de suivre sa trace.

Les langues ne sont point l'ouvrage d'une raison présente à elle-même.

Dans une émotion vive, un cri, avec un geste qui indique l'objet, voilà la première langue.

Un spectateur tranquille, pour rappeler ce qu'il a vu, imite le son que donnait l'objet ; voilà les premiers mots un peu articulés.

Quelques mots pour peindre les choses et quelques gestes qui répondaient à nos verbes, voilà un des premiers pas. Souvent, on a donné pour nom, aux choses que l'on voyait, un mot analogue au cri que le sentiment de la chose faisait naître : c'est ainsi que Leibnitz pensait que les noms avaient été imposés aux animaux par Adam.

Suivant qu'un sens était plus exercé ou plus flâté qu'un autre, suivant qu'un objet était plus familier, plus frappant qu'un autre, il fut la source des métaphores ; soit que les méta-

phores soient nées du besoin, de la paresse, il est sûr que les premiers progrès des langues se sont faits par ce chemin-là. Pour moi, je crois que les premières métaphores sont nées de ce que le *nouveau* se peint par l'*ancien* dans notre cerveau et que l'*ancien* est en quelque sorte un commencement du nouveau, les métaphores, faisant d'abord presque tout le fonds d'une langue, et les métaphores devant naître d'un sens plutôt que d'un autre, d'un objet plutôt que d'un autre, suivant les circonstances.

De là, sont venues les différentes langues, suivant que le peuple était chasseur, pasteur ou laboureur, et encore, suivant le spectacle qu'offrait le pays.

Le chasseur a dû avoir peu de mots, très vifs, peu liés et les progrès ont dû être lents; le pasteur, dans le repos, a dû faire une langue plus douce, plus polie; le laboureur, plus froide et plus suivie. Le mélange des différents peuples fit naître les *synonymes*, mais comme aucun peuple n'a pris l'objet dans les mêmes circonstances et de la même manière, ces synonymes ne l'ont pas été parfaitement.

Ce ne fut qu'après un long temps que l'analogie put s'établir, parce qu'il a fallu le temps de sentir la similitude des cas dont on parlait. Cette analogie fit disparaître beaucoup d'*onomatopées* et de *métaphores*; les premières disparurent lorsqu'on eut établi des désinences semblables; et les métaphores, dans l'emprunt ou dans le long usage, durent disparaître aussi. En voilà assez pour le présent.

XXIV. — Mais j'éprouve une perception, composée de la répétition des perceptions précédentes et de l'association de quelques circonstances qui lui donnent plus de force et semblent lui donner plus de réalité; j'ai la perception : *j'ai vu un arbre*, jointe à la perception : *j'étais dans un certain lieu*; j'ai celle : *j'ai retourné dans ce lieu*, *j'ai vu cet arbre* : *j'ai retourné encore dans le même lieu*, *j'ai vu le même arbre*, etc. Cette répétition, et les circonstances qui l'accompagnent, forment une nouvelle perception : *je verrai un arbre toutes les fois que j'irai dans ce lieu : enfin, il y a un arbre*.

1° Qu'entend Maupertuis par ces mots « donner plus de réalité ». A l'aide de cette équivoque, il fait bien des sophismes.

2° C'est un raisonnement et non pas une perception nouvelle. Il s'agit de voir s'il est bon et je le crois, quand les impressions

que les objets font sur nous paraissent partir d'un centre commun, quand, en les suivant jusqu'à leur origine, on remonte à une cause commune ; alors, on a raison de la croire hors de nous : ainsi, le tact qui sent, par la résistance d'un objet aux mouvements de notre corps ; ainsi, la vue qui vient de la réflexion de la lumière par la surface des corps. Cette suite de perceptions d'un même objet, en divers temps et diverses circonstances, dont les ressemblances et les différences paraissent également fondées sur l'existence d'un objet toujours le même ou en différents états, tout cela prouve l'existence de cet objet ; et les gestes dont j'ai parlé ci-dessus prouvent que, naturellement, nous disons : voilà un objet hors de nous, la source de nos sensations.

3° Je ne vois pas comment Maupertuis a pu s'imaginer que cette idée, *il y a un arbre*, vint de celles qu'il rapporte. Il est bien vrai que c'est ainsi qu'on prouve l'existence des corps, mais ce n'est point ainsi qu'a pu naître l'idée forte que nous avons de leur existence : une idée, née d'un raisonnement, ne porte pas avec soi le degré de sentiment qui nous entraîne à dire : voilà un corps.

Ceci réfute assez ce que va dire Maupertuis dans l'article XXV. Ce n'est qu'un petit sophisme, et je soutiens hardiment que, même en supposant que je n'eusse vu qu'une fois chaque objet, la proposition *il y a* pourrait bien paraître douteuse à ma raison ; mais elle n'en eût pas moins été la proposition la plutôt prononcée par voie de sensation entraînant.

XXV. — Cette dernière perception transporte pour ainsi dire sa réalité sur son objet, et forme une proposition sur l'existence de l'arbre comme indépendante de moi. Cependant on aura peut-être beaucoup de peine à y découvrir rien de plus que dans les propositions précédentes, qui n'étaient que des signes de mes perceptions. Si je n'avais eu jamais qu'une seule fois chaque perception *je vois un arbre, je vois un cheval*, quelque vives que ces perceptions eussent été, je ne sais pas si j'aurais jamais formé la proposition *il y a* : si ma mémoire eût été assez vaste pour ne point craindre de multiplier les signes de mes perceptions, et que je m'en fusse tenu aux expressions simples A B C D, etc., pour chacune, je ne serais jamais parvenu à la proposition *il y a*, quoique j'eusse eu toutes les mêmes perceptions qui me l'ont fait prononcer. Cette proposition ne serait-elle qu'un abrégé de toutes les perceptions, *je vois, j'ai vu, je verrai, etc.* ?

1° Maupertuis suppose partout que nous cherchons des mots

pour nos perceptions. Au contraire, ce sont les *choses* que nous cherchons surtout à exprimer.

2° Je trouve sa question adroite, mais en convenant que si l'on ne parle que de système, — cela peut être, — je dirai hardiment que quiconque a suivi la nature sentira combien cela est faux.

XXVI. — Dans le langage ordinaire, on dit : *il y a des sons*. La plupart des hommes se représentent les sons comme quelque chose qui existe indépendamment d'eux. Les philosophes cependant ont remarqué que tout ce que les sons ont d'existence hors de nous, n'est qu'un certain mouvement de l'air, causé par les vibrations des corps sonores et transmis jusqu'à notre oreille. Or, dans ce que je perçois, lorsque je dis : *j'entends des sons*, ma perception n'a certainement aucune ressemblance avec ce qui se passe hors de moi, avec le mouvement du corps agité. Voilà donc une perception qui est du même genre que la perception *je vois*, et qui n'a hors de moi aucun objet qui lui ressemble. La perception *je vois un arbre* n'est-elle pas dans le même cas ? Quoique je puisse peut-être suivre plus loin ce qui se passe dans cette perception, quoique les expériences de l'optique m'apprennent qu'il se peint une image de l'arbre sur ma rétine, ni cette image, ni l'arbre ne ressemblent à ma perception.

Voici l'article où Maupertuis montre le plus de subtilité, et, si je ne me trompe, c'est là la façon la plus ingénieuse pour proposer cette difficulté si connue dans les écoles : « Les qualités sensibles ne sont pas dans les corps, quoique nous les y rapportons ; donc aussi, les corps peuvent bien ne pas exister quoique, etc. ».

Mais j'oserai dire que cette difficulté est très faible : voici ma raison. Notre erreur même, en rapportant les qualités sensibles aux objets extérieurs, est une preuve de la réalité d'un objet extérieur par les raisons ci-dessus (remarque sur l'art. XXIV).

Pour répondre entièrement à la difficulté, je dis, en premier lieu, qu'il y a des sensations que nous ne rapportons pas aux objets extérieurs, mais à notre corps ; d'autres, à notre corps que nous ne rapportons pas aux objets extérieurs ; d'autres, à tous les deux ensemble. Pourquoi cette différence ? La voici : elle est fondée sur l'existence des corps, car, ne serait-ce pas un jeu puérile de la divinité que toutes ces différences (différences toujours uniformes) s'il n'existe que mon âme.

En second lieu, toutes ces différences se rapportent à la con-

servation ou au plaisir de notre vie ; elles ont quelque chose de fixe qui peut nous servir de règle, du moins vis-à-vis de ce double objet.

En troisième lieu, je voudrais que Maupertuis fit attention que les hommes les plus grossiers n'attachent pas la même idée à cette proposition : *il y a des sons, des couleurs*, qu'à celle-ci, *il y a des corps*. Un paysan ne saura pas expliquer la différence ; mais il sent, je l'ai éprouvé, qu'il y a plus de réalité dans l'une que dans l'autre, et il verra bien qu'un *son* n'est qu'un effet et non pas un *corps* réel ; une *couleur*, l'extérieur d'un corps, un effet aussi. Voilà tout.

Et enfin, ou Maupertuis ne sera pas de bonne foi, ou il verra que sa façon de raisonner est sophistique en ce qu'il ne compare que les perceptions et qu'il faut de plus comparer l'effet de ces perceptions sur notre esprit : effet qui n'est pas le même quand je dis *j'entends des sons, je vois un arbre*.

Avant de finir, j'ai encore une observation à faire ; dès que nous sommes sujets à recevoir des sensations, ça dut en être une suite que nous les rapportassions aux objets qui les feraient naître. En voici la raison. Laissant à part la nature des sensations (sur laquelle Bouiller a dit de bonnes choses dans son second tome) il est sûr qu'elles sont un *effet* qui n'indique point son *comment* et qui pourtant, pour notre bonheur, a dû indiquer sa cause et l'organe (du moins quelquefois) sur lequel il s'opérait : or, dans cette supposition qui n'en est pas une, nous avons dû placer partout cet effet même, sans quoi, il nous faudrait tout ensemble et la *sensation* et l'*idée* du *comment* afin de ne rapporter au dehors que le *comment*, et alors nous aurions dû être très philosophes dès le berceau.

Tout ce que je viens de dire, joint à ce que j'ai dit en d'autres endroits, me paraît lever la difficulté.

XXVII. — On dira peut-être qu'il y a de certaines perceptions qui nous viennent de plusieurs manières. Celle-ci : *je vois un arbre*, qui est due à ma vue, est encore confirmée par mon toucher. Mais quoique le toucher paraisse s'accorder avec la vue dans plusieurs occasions, si l'on examine bien, l'on verra que ce n'est que par une espèce d'habitude que l'un de ces sens peut confirmer les perceptions que l'on acquiert par l'autre. Si l'on n'avait jamais rien touché de ce qu'on a vu, et qu'on le touchât dans une nuit obscure, ou les yeux fermés, on ne reconnaîtrait pas l'objet pour être le même ; les deux

perceptions : *je vois un arbre, je touche un arbre*, que j'exprime aujourd'hui par les signes CDPQ ne pourraient plus s'exprimer que par les signes CD et PQ, qui n'auraient aucune partie commune, et seraient absolument différentes. La même chose se peut dire des perceptions qui paraîtraient confirmées d'un plus grand nombre de manières.

1° Il est vrai, cela est bien vu, que souvent c'est par habitude qu'un sens confirme l'autre, mais cela n'est pas général, et c'est mal raisonner de dire : « Il y a des *préjugés*, donc tout l'est ».

Je ne peux pas me refuser le plaisir de faire une observation sur les revenants, les spectres, etc.

On expliquerait bien des choses en disant, *un sens confirme l'autre par habitude* et souvent un sens se confirme lui-même.

2° Maupertuis raisonne ici sur le principe de Locke, que le tact ne discernerait pas une *boule* d'un *carré* après l'œil et de la même façon, mais ce principe est faux et très faux. Pour le prouver, je me contenterai ici de vous dire que la lumière peint l'objet, comme par autant de filets qui parlent des points de vue de l'objet, et le toucher le peint en un sens dans notre âme, comme par autant de filets qui partent des points touchés. Cela étant, les images doivent se ressembler.

Je pourrais ajouter que tout se fait par tact, mais il faudrait de plus amples explications.

XXVIII. — Les philosophes seront, je crois, presque tous d'accord avec moi sur ces deux derniers paragraphes, et diront seulement qu'il y a toujours hors de moi quelque chose qui cause ces deux perceptions, *je vois un arbre, j'entends des sons* ; mais je les prie de relire ce que j'ai dit sur la force de la proposition *il'y a*, et sur la manière dont on la forme. D'ailleurs, que sert-il de dire qu'il y a quelque chose qui est cause que j'ai les perceptions *je vois, je touche, j'entends*, si jamais ce que je vois, ce que je touche, ce que j'entends, ne lui ressemble ? J'avoue qu'il y a une cause dont dépendent toutes nos perceptions, *parce que rien n'est comme il est, sans raison*. Mais quelle est-elle cette cause ? Je ne puis la pénétrer, puisque rien de ce que j'ai ne lui ressemble. Renfermons-nous sur cela dans les bornes qui sont prescrites à notre intelligence.

J'avoue à Maupertuis que je ne saurai peut-être pas quelle est cette *cause*, mais il suffira que je sache qu'elle est hors de moi et que c'est un être réel distingué de Dieu et de moi.

XXIX. — On pourrait faire encore bien des questions sur la succession de nos perceptions. Pourquoi se suivent-elles dans un certain ordre ? Pourquoi se suivent-elles avec de certains rapports les unes aux autres ? Pourquoi la perception que j'ai, *je vais dans l'endroit où j'ai vu un arbre*, est-elle suivie de celle, *je verrai un arbre* ? Découvrir la cause de cette liaison est vraisemblablement au-dessus de nos forces.

XXX. — Mais il faut bien faire attention à ce que nous ne pouvons être nous-mêmes les juges sur la succession de nos perceptions. Nous imaginons une durée dans laquelle sont répandues nos perceptions, et nous comptons la distance des unes aux autres par les parties de cette durée qui se sont écoulées entre elles : mais cette durée, quelle est-elle ? Le cours des astres, les horloges et semblables instruments, auxquels je ne suis parvenu que comme je l'ai expliqué, peuvent-ils en être des mesures suffisantes ?

XXI. — Il est vrai que j'ai dans mon esprit la perception d'une certaine durée, mais je ne la connais elle-même que par le nombre des perceptions que mon âme y a placées.

Cette durée ne paraît plus la même lorsque je souffre, lorsque je m'ennuie, lorsque j'ai du plaisir ; je ne puis la connaître que par la supposition que je fais que mes perceptions se suivent toujours d'un pas égal. Mais ne pourrait-il pas s'être écoulé des temps immenses entre deux perceptions que je regarderais comme se suivant de fort près ?

XXXII. — Enfin, comment ne connais-je les perceptions passées que par le souvenir, qui est une perception présente ? Toutes les perceptions passées sont-elles autre chose que des parties de cette perception présente ? Dans le premier instant de mon existence, ne pourrais-je pas avoir une perception composée de mille autres comme passées, et n'aurais-je pas le même droit que j'ai de prononcer sur leur succession ?

Je vais faire tout de suite des remarques sur les quatre derniers articles de l'ouvrage de Maupertuis et je dirai quelles sont mes idées sur la succession de nos perceptions et sur la mémoire.

J'avoue d'abord que je ne saurais expliquer toute la succession de nos idées, mais j'observe que nos premières idées viennent de nos sens, de nos besoins ; elles sont gravées d'autant plus profondément dans notre esprit que nos sens sont plus exercés sur le même objet et que nos besoins continuent à être les mêmes. Elles se lient entre elles d'autant plus que nos sens ont plus d'analogie et que nos besoins ont plus de rapport les uns avec les autres. J'omets ici les circonstances passagères et les liaisons de la société et je dis que les idées, liées entre elles,

s'excitent et se succèdent facilement, parce qu'elles sont placées dans notre esprit en forme de chaînes.

Il arrive cependant quelquefois qu'une idée n'excite pas les idées qui sont le plus liées avec elle ; il faut prendre garde aux circonstances.

Il me semble voir un tas de boules placées sur une table auprès les unes des autres ; suivant le côté où l'on frappe, il en sort plutôt une qu'une autre. Un spectateur tranquille, d'une conversation quelque brillante et sautillante qu'elle fût, pourrait en voir toutes les transitions souvent liées à un mot, et il pourrait aisément deviner les tours d'esprit et les caractères par le mot qui fait passer l'un plutôt que l'autre, et plutôt sur telle matière que sur telle autre.

Quant à la raison pourquoi l'idée, *je vois un arbre* (art. XXIX de Maupertuis) succède à celui-ci, *je vais dans un endroit où j'ai vu un arbre*, elle est simple, c'est que l'arbre y est et Maupertuis me fait rire.

Quant à la durée dont il parle, je conviens qu'il n'y a guère là-dessus qu'une estimation relative qui devient suffisamment exacte pour asseoir un jugement certain. On dirait, à l'entendre parler sur les astres, les horloges, etc., que tout cela est une affaire de simple imagination ; pour moi, je ne sais pas goûter un pareil pyrrhonisme et il annonce, ou un fou, ou un jeu d'esprit assez déplacé pour quiconque n'est plus étudiant en métaphysique.

J'ai dit un mot sur l'analogie de nos sens en parlant de la façon dont nos idées se liaient : c'est une matière sur laquelle, si on faisait des observations un peu fines, on pourrait parvenir à une théorie des sens assez curieuse.

Voici comment je voudrais en partie que l'on s'y prit : il est sûr que les analogies sont de ces choses plutôt *senties* que perçues et que le peuple *sent* longtemps avant que le philosophe en sache rendre raison, car, en passant, ces philosophes me font enrager. Ils dissertent volontiers sur ce que personne ne sait qu'eux et ils ne parlent presque jamais de ce que tout le monde sait. Or, pour revenir à mon sujet, ce que le peuple *sent* se peint dans les langues ; je voudrais donc qu'on examinât dans les langues les métaphores que l'on a faites d'un sens à un autre et des sens à l'esprit ; cela nous mènerait à connaître l'analogie des sens et, en passant, nous montrerait peut-être le *comment* de plusieurs de nos façons de penser. Voici des

exemples : on dit une vue *perçante*, un son *perçant*, une oreille *perçante*; le dernier est le moins en usage; on ne dit pas un goût *perçant*, une odeur *perçante* et l'on dit aussi un esprit *perçant* et non un sentiment, un cœur, etc.; le papier va me manquer.

J'observe en général que l'*ouïe*, la *vue* et l'*esprit* sont analogues; le tact, le goût, l'odorat, le cœur, etc., le sont. Il faudrait suivre cela dans les différentes métaphores, voire même dans les différentes langues; on trouverait des métaphores hardies et agréables qui pourraient donner des vues; d'autres qui prouveraient le mauvais goût d'une nation.

Je viens à la mémoire, l'article XXXII est le plus sot de tous. Qu'est-ce que ces perceptions passées qui font partie de la perception présente? qu'est-ce que cette supposition pyrrhonienne, par où il finit.

Voici ma pensée : toute idée ou signe aperçu fait une impression; elle se lie avec d'autres ou non. Cette impression liée avec d'autres est plus aisée à rappeler. Se rappelle-t-elle, ou rappelle-t-elle la marque qu'elle a laissée, ou en quelque sorte le chaînon qu'elle a fait avec d'autres? Quand elle se représente, elle porte avec soi le sentiment de son autorité; sa place y était et cette place n'était propre qu'à elle; l'esprit le sent; voilà la mémoire. Si elle ne s'était liée avec aucune autre idée, elle voltigerait dans l'esprit et l'on n'aurait pas le sentiment sûr de sa mémoire; et je ne sais si vous avez senti, comme moi, voltiger de ces idées-là dans votre tête si bien que l'on ne sait si on les a eues ou non. Il y a d'autres cas où cela arrive : lorsque, sans avoir déjà été dans l'esprit, elles sont une suite de celles qui y sont; on doute si on ne les a point eues. J'appelle ces idées-là les *remords de l'esprit*; elles font une espèce de reproche de ce que l'on ne les a pas eues.

18. — SUR QUELQUES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU (fragment) (a).

[A. L., minute.]

Il me semble que la question de l'*Existence de Dieu* doit précéder le *Traité de la Religion* (b).

(a) Date incertaine. Ce fragment, comme d'ailleurs les autres écrits de jeunesse de Turgot, montre que l'éducation des Sorboniens n'était nullement étroite.

(b) Voir plus haut la *Liste d'ouvrages à faire*.

Après avoir prouvé que Dieu existe et qu'il nous a créés, on peut faire deux questions. Sommes-nous obligés de tendre au but que Dieu s'est proposé en créant le monde ? Quel but s'est-il proposé ? Ces deux questions renferment toute l'étude de la religion.

Je ne connais rien de plus complet sur l'*Existence de Dieu* que les cahiers ordinaires des professeurs de philosophie, parce qu'ils embrassent toutes les preuves, tandis qu'ordinairement les livres se restreignent à une seule que l'auteur affectionne ; mais souvent une preuve particulière se trouve plus approfondie dans les livres.

Celle qu'on met la première dans les cahiers est celle qu'on appelle *preuve morale* et qu'on prétend tirer du consentement unanime des peuples. La forme qu'on lui donne aujourd'hui et qui est la meilleure de toutes est dans l'ouvrage d'Abbadie (Tome I de son *Traité de la Religion*) (a).

On prouve d'abord le consentement de tous les peuples ; on ajoute que la source de cette doctrine, ne pouvant être ni dans les passions qu'elle combat, ni dans l'éducation, les préjugés et les circonstances extérieures qui varient comme les lieux et les temps, elle ne peut avoir d'autre fondement que la vérité. Cet argument a été vivement et longuement attaqué par Bayle (*Pensées sur la Comète* T. 3).

Je trouve, dans ce qu'il allègue, plus de verbiage que de raisons. Il chicane sur l'unanimité de ce consentement ; il soutient qu'on en peut tirer un aussi bon argument en faveur de l'idolâtrie qu'en faveur de l'existence de Dieu ; que la politique, la fourberie des prêtres ont pu inventer cette doctrine que l'exemple et l'éducation auront répandue et perpétuée.

Je crois qu'il se trompe en établissant tous ces principes mais j'avoue que cette preuve ne me paraît pas non plus convaincante.

Je pense, en premier lieu, qu'elle est inutile. Les hommes n'ont pas eu plus de lumières que moi sur cette question ; il est évident que des raisons qui, par leur propre force, ont persuadé le genre humain doivent être à ma portée et me frapper avec la même vivacité. Par conséquent, leur témoignage et leur autorité ne peuvent faire naître chez moi le

(a) 1684 et 1688.

moindre degré de conviction raisonnable. La raison en est simple : le témoignage suppose nécessairement que le témoin a vu ce que je n'étais pas à portée de voir ; c'est en quelque sorte un supplément à mes sens ; c'est ainsi que la Révélation nous enseigne ce qui passe les bornes de nos lumières naturelles. Si je vois leurs raisons, je n'ai pas besoin d'eux ; si je ne les sens pas, je ne dois pas les croire, puisque ces raisons sont à ma portée autant qu'à la leur.

Quant à la force réelle de cette preuve indépendamment de son utilité, il est clair qu'elle suppose que les hommes qui ont reconnu l'existence de Dieu n'ont pas pu la croire sans démonstrations. Cela est-il prouvé sans réplique et ne peut-on pas dire que les hommes, à qui le sens intime a fait voir que mille choses arrivaient en eux, malgré eux, et que, par conséquent, ils dépendaient de quelques causes extérieures dont ils ignoraient pleinement la nature, ont dû se les représenter comme des êtres intelligents, à peu près semblables à eux, mais plus puissants ? C'est là la marche ordinaire de l'imagination et cette hypothèse était plus à sa portée que celle de l'action nécessaire des différents êtres fondée sur leur essence. L'expérience ne semble-telle pas appuyer cette réponse ?

On a attribué chaque effet à un être particulier, et c'est, je crois, la cause la plus générale de l'idolâtrie. Les sens et l'imagination ne sont point tentés d'aller plus avant ; c'est à la raison à démontrer solidement l'existence et l'unité d'un Dieu. Aussi, voyons-nous que les dieux du paganisme ne sont que des hommes plus puissants que d'autres. Il est naturel aux hommes d'imaginer tout sur leur modèle, parce qu'ils n'en connaissent point d'autre. Si les dieux sont regardés comme ennemis du vice et amis de la vertu, c'est que les hommes sont naturellement portés à aimer la vertu et à haïr le vice, qui, dans la loi de nature, ne sont autre chose que les actions conformes ou opposées, soit à l'instinct moral, soit à l'utilité publique. Dans ces raisons, je ne vois aucune démonstration contre le système d'une nécessité fondée sur l'essence des êtres, comme l'admettent Spinoza, Hobbes et les autres athées ; je crois donc qu'il faut avoir recours à d'autres preuves de l'existence de Dieu.

On a donné encore le nom de *morale* à une démonstration que les scolastiques rangeraient au nombre des *métaphysiques*

s'ils suivaient leurs principes, car selon eux, une certitude morale est une certitude semblable à celle des choses qui forment le cours ordinaire des affaires du monde, et si leur démonstration n'est pas d'une certitude absolue, c'est un pur sophisme; mais ils ne l'appellent *morale* que parce qu'elle est tirée de l'existence même de la *morale* ou de la *loi naturelle*.

On peut proposer cet argument de trois manières différentes. La première est celle du commun des cahiers de philosophie. La *loi naturelle*, disent-ils, existe; elle ne peut exister qu'il n'y ait un principe d'obligation; ce principe ne peut être que la volonté d'un Dieu qui puisse récompenser les observateurs et punir les infracteurs de cette règle de nos actions; donc, il y a un Dieu. Ils prouvent l'existence de la loi naturelle par les différentes relations des actions des hommes; il est différent, en effet, de tuer son père, ou de donner l'aumône à un pauvre.

Le sophisme est bien clair: Qu'entend-on par la *loi naturelle*? est-ce la distinction même de nos actions? est-ce le principe d'obligation? Si c'est la distinction de nos actions, d'où tire-t-on la nécessité de ce principe obligatoire? Quand on ne supposerait point la volonté d'un supérieur, quand il n'y aurait ni peines, ni récompenses dans l'autre vie, aimer et haïr, tuer un homme et le secourir, seraient toujours des choses différentes; l'un serait utile et l'autre nuisible au genre humain; l'un serait conforme et l'autre contraire au sentiment de commisération que tout homme apporte en naissant. L'existence de ce qu'on appellerait, en ce cas, la loi naturelle ne supposerait donc pas nécessairement, un principe extérieur d'obligation. Si au contraire, la loi naturelle est ce principe d'obligation, on suppose son existence, on ne la prouve pas, car nous venons de voir que la distinction seule de nos actions, suite nécessaire des différentes relations qu'elles ne peuvent point ne pas avoir entre elles, puisque deux êtres ne sont point sans relations, nous venons de voir, dis-je, que cette distinction ne suffit pas pour établir ce principe. L'argument ne prouve donc rien.

La seconde manière de prendre cette preuve, est celle de Malebranche; ce n'est qu'une suite de sa théorie générale. Il considère les vérités de morale comme des vérités éternelles, les mêmes dans tous les temps et dans tous les lieux, que tous les hommes voient et qu'ils ne peuvent voir que dans un sujet éternel lui-même, d'où il conclut l'existence de cet être éternel

qui doit avoir tous les attributs de Dieu. Il me semble que le père Malebranche, qui a tant déclamé contre les scolastiques, n'a point été assez en garde contre leur façon de raisonner ; il a, comme eux, regardé les essences des choses, qui ne sont que des idées abstraites, comme des êtres réels. Il ne considère pas que ces prétendues essences ne sont pas même l'objet de notre âme. Comme la source de nos idées est dans nos sens, nous ne voyons point, à proprement parler, tous les objets de la morale et de la métaphysique et, en général, tout ce qui n'est point corps. Ce ne sont que des combinaisons et des abstractions que nous formons, d'après les idées sensibles. L'idée d'être, par exemple, entre dans toutes nos idées, puisque nous ne pouvons rien concevoir que comme existant ; mais si l'on ne considère que l'idée de l'être, on ne considère qu'une pure abstraction. Il en est de même des idées de relation sur lesquelles roule toute la morale ; il est si peu vrai que nous ayons besoin d'en avoir des idées, ou, dans le sens du père Malebranche, des images archétypes présentes à l'âme, que nous ne pouvons même les combiner que par les secours des signes.

Quiconque réfléchira sur les opérations de l'esprit, verra qu'elles ne tombent uniquement que sur les mots et les signes de nos idées ; nous raisonnons comme nous calculons. Un homme qui additionne plusieurs lignes de cinquante chiffres et qui, après avoir trouvé la somme, est obligé d'en étudier les signes pour la savoir, a-t-il une idée archétype de ce nombre ? Le père Malebranche le prétend. Un homme qui aura fait attention le croira-t-il ? Il a calculé juste, en calculant chaque colonne par le moyen d'un très petit nombre de chiffres dont les objets sensibles lui fournissent l'idée ; il sait qu'il a observé toutes les règles à chaque addition particulière, et il ne craint aucune erreur dans la somme générale.

Qui est-ce qui a seulement l'idée de 30 indépendamment des signes ? Il n'est pas possible d'avoir une idée d'un nombre, si on ne peut se représenter distinctement autant de différents objets qu'il y a d'unités dans ce nombre ; c'est pour cela que presque toutes les nations comptent par dix chiffres, parce que le nombre des doigts de la main a familiarisé les hommes avec ce nombre. Les peuples qui ne savent compter que jusqu'à 20, n'ont aucune idée de 21...

19. — LETTRE AU CHEVALIER TURGOT A MALTE.

[A.L., autographe.]

(Détails divers. — Discours à la Sorbonne. — Le Prévôt des marchands.
— Nouvelles littéraires.)

Paris, 31 juillet.

Il y a longtemps, mon très cher Chevalier, que j'avais renoncé à vous écrire et que j'espérais toujours avoir de jour en jour le plaisir de vous embrasser. Je vois avec douleur que votre voyage souffre toujours de nouveaux retards. Le chevalier de Breteuil nous a appris que vous ne comptiez partir qu'au mois de septembre sur un vaisseau de la Religion. Mon père me charge de vous mander qu'il vous conseille de prévenir même son départ, si vous en avez le temps. On dit qu'il passe très souvent des vaisseaux français à Malte et qui sont même plus sûrs que celui de la Religion. Mon père est surpris de vos retards, et vous pourrez juger par la tendresse que j'ai toujours eue pour vous combien ils m'inspirent d'impatience. Il y a assez longtemps que je suis privé du plaisir de vous voir pour le désirer avec ardeur.

Je vous aurais écrit plus souvent, mais après avoir été trois mois dans un état de langueur dont je suis parfaitement rétabli, j'ai eu à faire un discours latin que j'ai prononcé le 3 juillet et dont le succès a été tout au plus flatteur pour moi. J'en ai actuellement quatre petits environ par semaine avec douze arguments, en attendant que j'en prononce un second le 27 novembre (a). Il m'occupe dès à présent beaucoup et je serai charmé de vous y avoir pour auditeur.

Adieu, mon très cher Chevalier, aimez-moi et venez. Vous trouverez la santé de mon père se soutenant toujours dans des alternatives de bien et de mal qui heureusement ne sont accompagnées d'aucun danger, mais qui rendent son état fort triste. Je l'ai quitté hier qu'il est revenu du Tremblay où j'ai aussi passé quelques jours avec M. de Creil (b). Il y a longtemps que je n'ai vu mon père si bien.

(a) La date fut reculée au 11 décembre.

(b) Oncle de Turgot.

Je ne vous mande point de nouvelles : je n'en sais que de littéraires et peu. Le *Catilina* (a) de Voltaire est admirable, aussi bien qu'une pièce de Mme de Graffigny, auteur des *Lettres péruviennes* ; elle a pour titre *Cénie* (b). Je n'entre dans aucun détail ; ce serait m'exposer à laisser passer la poste et à ne vous écrire peut-être de longtemps. Ce ne serait pas la première fois qu'un excès de diligence m'aurait rendu paresseux. Ayez pitié de cette pauvre paresse et ne m'obligez plus à vous écrire.

J'espère que vous m'écrirez le jour précis de votre arrivée. Adieu, soyez toujours sûr de l'amitié la plus tendre de ma part (c).

20. — LETTRES A L'ABBÉ DE... (d) SUR LE SYSTÈME
DE BERKELEY (e)

PREMIÈRE LETTRE

(A.L., deux copies, dont une de la main de Turgot. — D. P., III, 138, texte fortement altéré.]

(Système de Berkeley. — Origine de nos connaissances.)

Octobre.

Tout ce que prouve Berkeley, c'est que la matière existante

(a) *Rome sauvée* ou *Catilina*, tragédie représentée à Sceaux le 21 juin 1750.

(b) Comédie, représentée au Théâtre-Français.

(c) On lit dans les *lettres du Prévôt des marchands* à son fils le Chevalier de Malte :

3 février. — « L'abbé est prieur de Sorbonne ; il a un si gros rhume que j'ai été obligé de le faire venir ici où il est resté huit jours au lit. Il a été saigné deux fois et a pris de la manne et du kermès minéral par demi-grains qui l'ont rétabli en peu de temps. Il avait trainé ce rhume depuis plus de six semaines ».

23 octobre. — « Je vous ai mandé, dans le temps, le succès prodigieux de la harangue que l'abbé fit au mois de juillet dernier ; il doit encore en faire une le 27 du mois prochain... Je reviens le 21 (d'Evèquemont, près Meulan, propriété des Turgot de Saint-Clair) parce que je veux que l'abbé me récite son discours avant de le prononcer en public ».

7 décembre. — « Votre frère l'abbé prononce vendredi prochain une harangue latine. Il me l'a récitée ; elle est plus belle encore que l'autre. Le sujet en est : les progrès de l'esprit et des arts depuis la création du monde. Votre frère a un beau talent, c'est celui de composer au mieux, car il y a bien de l'esprit dans ses discours ».

(d) Probablement, l'abbé de Cicé l'aîné.

(e) Berkeley (1684-1753), évêque de Cloyne, philosophe idéaliste, entreprit

hors de nous n'est point l'objet immédiat aperçu par notre âme. Comment prouvera-t-il que cet être existant hors de nous, cette cause de nos sensations, ce centre commun où elles aboutissent et que tous les hommes appellent matière n'existe pas ? Je n'entreprendrai point de le réfuter ; je vous indiquerai seulement mes principes. Je porte la main sur un objet, je sens une résistance et j'en ai idée par le tact ; en même temps, je vois ma main s'avancer vers cet objet que mes yeux me montraient déjà ; c'est par le secours de mes yeux que je guide ma main ; je la vois s'appliquer à l'objet, qui par là est une cause commune de mes deux sensations qui n'auront nul rapport si ma main n'existe que dans mon idée. Voici quelque chose de plus. En philosophant sur les rapports de mes sens aux objets, en multipliant les raisonnements et les expériences, je découvre que tout cela se fait suivant certaines lois. Je suppose des rayons de lumière réfléchis de l'objet à mon œil, réfractés dans le cristallin. En conséquence et toujours en supposant l'objet et les rayons existants, j'en conclus que des verres convexes interposés m'agrandiront les objets, m'en feront découvrir qui m'échapperaient par leur petitesse. Je taille un verre ou, si vous voulez, l'idée d'un verre ; je le mets entre l'idée de mon œil et l'idée de l'objet ; cet objet s'agrandit ; j'en vois de nouveaux, toujours suivant le plus ou moins de divergence qui serait entre les rayons, si eux et le verre étaient réels ; je regarde au travers d'un prisme, l'objet paraît s'élever par la réfraction plus ou moins grande, suivant que le prisme est plus ou moins dense.

de réfuter les théories matérialistes, fatalistes et sceptiques qui étaient nées de l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, et principalement la *Fable des Abeilles* (1740) de Mandeville. Les disciples de Locke niaient la spiritualité. Le hollandais Mandeville, écrivain satirique, prétendait que ce qu'on appelle vertu n'est qu'un produit de la politique et de la vanité et se moquait plus encore du clergé et des universités que de la morale. En même temps, s'était répandue l'opinion que la connaissance et l'idée sont choses différentes, que l'idée est seulement un moyen de connaissance, une *image* représentative de l'objet. Berkeley accepta cette opinion pour le monde extérieur, mais contesta la réalité objective de nos perceptions. « Tous les corps dont l'assemblage compose ce magnifique univers, » dit-il, « n'existent point en dehors de notre esprit. Les conséquences qui sortiront de là sont que l'athéisme et le scepticisme tomberont totalement. »

Plusieurs années après que fut écrite la lettre de Turgot, Berkeley fut réfuté par Eschenbach (1756).

Or, quelle absurdité d'imaginer que des suppositions toutes chimériques puissent mener à des conclusions toutes vérifiées par l'expérience. On pourrait appliquer ce même raisonnement aux autres sens aussi bien qu'à la vue.

J'ajoute : si les corps n'existent point, la physique est anéantie ; et combien de choses démontrées en physique ? La pression de l'air qui fait monter le mercure dans les tubes ; le mouvement du ciel et de la terre par lequel celle-ci présente successivement ses différents points au soleil ; d'où vient la nuit, si ce n'est de l'interposition de la terre entre le soleil et nous ? Qu'est-ce qui nous nourrit ? Nous mangeons et sans cela nous cessons d'être ; mais n'est-ce que la perception, le goût des viandes, leur être aperçu qui nous soutient ; non, c'est une digestion inaperçue qui se fait dans des viscères qui n'existeront que pour le chirurgien qui nous ouvrira après la mort. Le sang sort d'une piqûre parce qu'il circule dans des vaisseaux qui n'existent point ; puisqu'ils ne sont point actuellement aperçus, ce sang même exactement n'existait point !

On peut tirer encore un autre raisonnement des rapports qu'ont nos idées avec celles des autres hommes. Par quelle bizarrerie l'auteur admet-il ceux-ci ? Les apercevons-nous plus immédiatement que les autres objets et ne peut-on pas leur appliquer tous ces raisonnements, etc. ? De plus, d'où vient que je vois un objet assez grand et qu'un homme qui sera plus éloigné le verra plus petit ? Si la distance, l'objet, les rayons de lumière et mon œil n'existent point ; si l'ordre de nos idées, si la réalité des choses est dans l'ordre des idées de Dieu, pourquoi différents hommes voient-ils le même objet différemment, ou si ce n'est point le même objet qu'ils voient, quel est le lien commun de leurs différentes sensations ? Je ne vois que la volonté arbitraire de Dieu. Mais quel serait tout ce jeu de causes physiques ? Dieu s'en ferait-il un de nous tromper ? La question des causes occasionnelles ne fait rien ici ; si on en avait démontré l'impossibilité, Berkeley serait réfuté par là même ; mais leur possibilité ou même leur réalité ne décident point en sa faveur. Au reste, s'il fallait décider entre les deux opinions, je pencherais pour les causes occasionnelles. Mon principal raisonnement est fondé sur ce que Berkeley démontre fort bien, dans sa théorie de la vision, que les rapports des angles des rayons ne suffisent pas pour nous faire connaître les distances, et

sur ce que je crois en même temps qu'on ne démontre pas moins bien, contre Berkeley, que l'expérience seule ne peut apprendre à les connaître.

En voilà assez sur ce sujet, vous suppléerez par vos réflexions sur ce qui manque aux miennes.

DEUXIÈME LETTRE

[A.L., deux copies. — D. P., III, 143, texte altéré.]

(Notion de la distance. — Existence des corps. — Certitude du moi.
— L'étendue et la substance.)

Je ne vois pas qu'on puisse répondre au raisonnement que je vous ai fait contre Berkeley. Il a beau nous dire que nous ne voyons que nos idées et des modifications de notre âme, outre qu'il y a là-dedans quelque chose qu'il n'a pas assez éclairci, Malebranche l'avait dit équivalentement par rapport à la question présente, en convenant que nous ne voyons pas les corps en *eux-mêmes*. « Mais, ajoute Berkeley, il est certain que rien de semblable à nos idées ne peut exister hors de nous, parce qu'un être qui n'a de réalité qu'en tant qu'*aperçu*, ne peut exister *non aperçu*. »

Il donne encore d'autres raisons, qui ne valent pas mieux. Il ne s'agit pas ici de s'appesantir sur cette question puérile, si la cause de nos sensations leur ressemble ou non.

Je soutiens que la matière existante hors de nous a les propriétés géométriques qui dépendent de la distance, et par conséquent la figure et le mouvement. Rappelez-vous le raisonnement par lequel je prouve l'existence des corps tirée de la cause commune de nos sensations et des sensations des différents hommes, qui se rapportent toutes à ces objets extérieurs, et suivant les mêmes lois tirées de l'ordre de nos sensations, ce qui ne serait qu'une succession bizarre et incompréhensible dans Berkeley, et ce qui suit nécessairement de la supposition de l'existence de la matière.

Je prends un cas particulier de ce raisonnement entre mille qu'il pourrait fournir. Je vois différents objets et Berkeley ne me niera pas que je n'aperçoive entre ce que j'appelle l'*objet*, et une autre *idée* qui me paraît m'appartenir davantage, et que j'appelle *moi*, une troisième idée que j'appelle la distance entre

l'objet et moi. Il ne me niera pas non plus que je puisse appeler toute cette façon de voir, *voir les objets hors de moi*.

Je cherche quelle peut être la cause de ces perceptions des objets. Après bien des raisonnements et des expériences, je parviens à imaginer, non qu'il existe hors de moi des corps qui les excitent (je n'en ai jamais douté), mais que les corps renvoient continuellement des rayons de corpuscules qui, en parvenant à mon œil, s'y réfractent, s'y croisent, et, en frappant la rétine dans différents points, transmettent à l'âme une sensation qu'elle rapporte à l'extrémité de ces rayons. Ce n'est encore là qu'un système, mais bientôt je conclus que, suivant la différente longueur de ces rayons visuels, ce même corps doit paraître plus petit ou plus grand; et comme j'ai le pouvoir, en me donnant l'*idée que je marche*, de changer à volonté l'*idée que j'ai appelée la distance de moi à un objet*, je m'approche de l'objet en question, je le vois plus grand; je m'éloigne, je le vois plus petit. Je combine ce qui arrivera dans mon hypothèse des rayons visuels. Si je mets entre le corps et moi, un verre convexe, je conclus que le corps doit me paraître plus grand. J'agis en conséquence, et j'ai un télescope ou un microscope. Il est visible qu'une hypothèse dont toutes les conclusions sont ainsi vérifiées par l'expérience est réelle, et par conséquent que mes rayons visuels, mon objet, mon œil, mon microscope, existent véritablement hors de moi : ces rayons visuels que je n'avais fait que supposer, qui, dans Berkeley, n'existent même pas, puisqu'ils ne sont point aperçus, sont donc le principe qui lie tout l'ordre de mes sensations. Ce même raisonnement, je puis l'appliquer au système de la pression de l'air sur le mercure contenu dans des tubes, au système de Copernic, à celui de Newton.

La force de ce raisonnement, dans notre cas, est en partie fondée sur ce que les principes matériels, existant réellement, agissent, quoique insensibles, au lieu que ce qui n'est pas ne peut pas agir, ni influer sur l'ordre de nos idées; or, ces rayons, etc., n'existent pas, selon Berkeley, puisqu'ils ne sont point aperçus. J'ajoute aussi que, dans son système, cet ordre d'idées est la chose du monde la plus inexplicable.

Je conçois bien que j'ai besoin, si je mange, d'un estomac et de viscères pour digérer : mais si je ne mange pas, ou si je ne mange qu'en idée, si mon estomac, que je ne vois point, n'est

rien, pourquoi celui qui ouvrira mon corps aurait-il cette idée d'un estomac aussi peu utile pour lui que pour moi ? Je vous ai déjà parlé de cela ; mais, quand on veut se pénétrer d'une idée, il est bon de la répéter.

Tout le rapport des moyens à leur fin, qui paraît si évidemment dans toute la nature, disparaîtrait, si tout n'était qu'une suite d'idées. En un mot, tout est expliqué en supposant l'existence des corps ; tout est obscur — et bizarre — en la niant. Combien de sensations désagréables surtout qui nous avertissent des dangers de notre corps, et qui ne seraient de la part de Dieu qu'un jeu cruel, si les corps n'existaient pas ! Voilà donc les objets extérieurs démontrés à nous *existants*.

Or, les mêmes raisonnements prouvent que les propriétés géométriques, que nous attribuons à l'étendue, appartiennent à la matière, puisqu'ils prouvent que les rayons de lumière forment entre eux différents angles dont les côtés sont terminés par l'objet existant ; d'où je conclus que l'objet existant est la base du cône ou de la pyramide de rayons qui a son sommet dans mon œil et, par conséquent, que les différents points de ces objets qui terminent différents rayons, ont entre eux différents rapports de distance déterminés par la forme des figures ; dès qu'on suppose la distance entre deux objets réelle et non pas idéale, comme elle est variable, la réalité du mouvement et du monde physique est évidemment démontrée par là même.

C'est encore par cette liaison du monde physique avec nos idées et avec les idées des autres hommes, que je prouve la certitude de la mémoire et de l'identité personnelle. En un mot, nos idées n'étant que nos idées, je ne puis m'assurer qu'il existe autre chose au delà qu'en raisonnant sur leurs causes, en formant des hypothèses dont le rapport exact avec les phénomènes est la vérification. Berkeley ne s'assure pas autrement de l'existence des hommes avec lesquels il converse ; pourquoi veut-il que le même argument qui lui prouve l'existence des hommes, ne prouve pas l'existence de la matière ? En a-t-il démontré l'impossibilité ? Connaît-il la nature des choses au point de démontrer qu'il est contradictoire qu'il existe hors de lui des êtres qui aient entre eux des rapports de distance ?

« Mais, dira-t-il, ces rapports de distance sont des rapports idéaux qui ne conviennent qu'à des modifications de mon âme. » Cette difficulté est indépendante de l'existence des objets

hors de nous. Que la matière existe hors de nous ou non, il est toujours certain qu'en vertu de ce que nous rapportons nos sensations de couleur ou de résistance à des distances plus ou moins grandes, nous nous représentons hors de nous des figures géométriques dont un côté n'est pas l'autre, et que nous divisons à notre volonté. Si la division était réelle, Berkeley aurait levé toute la difficulté ; mais il soutient qu'elle n'est qu'*idéale*. Ne pourra-t-il y avoir de division réelle hors de mon âme, parce que dans mon âme il y en a une idéale ?

Ce qui trompe Berkeley, c'est qu'il s'imagine qu'on soutient que les êtres extérieurs ressemblent à nos idées ; ce n'est point cela. Je démontre seulement qu'ils ont les propriétés géométriques qui dépendent de la distance, c'est-à-dire la figure et le mouvement qui appartiennent nécessairement à des êtres composés. Cette figure, il est vrai, et ce mouvement, nos idées les représentent ; mais cela est aussi inconcevable dans son système que dans le nôtre. La difficulté est dans le fait même, et le fait est dans tous les systèmes.

Son raisonnement, tiré de la comparaison entre les qualités premières et les qualités secondaires, ne vaut pas mieux. Il est sûr qu'on est très fondé à soutenir, en même temps, que les couleurs, le goût, etc., ne sont que des modifications de notre âme et que l'étendue existe hors de nous, non pas à la vérité parce que je conçois l'étendue indépendamment d'aucune couleur et que je ne puis concevoir la couleur sans étendue, mais parce que je sais que le goût, les couleurs, etc., sont produits en moi par les mouvements physiques de mes organes.

Il en est bien de même de l'idée de l'étendue ; aussi n'est-ce pas mon idée de l'étendue qui existe hors de moi ; c'est la matière étendue, dont j'ai prouvé l'existence par des arguments qu'on ne saurait appliquer aux couleurs. Il suffit, pour expliquer l'ordre des idées et des sensations, que les rayons visuels puissent exciter en nous les sensations des couleurs, etc., ce qu'ils peuvent faire par le seul mouvement, au lieu qu'ils ne peuvent nous donner l'idée de l'étendue sans former entre eux des angles, et par conséquent sans supposer l'étendue existante hors de nous.

Berkeley n'aurait pas ainsi confondu l'étendue avec ce que les anciens philosophes appelaient *qualités secondaires*, s'il avait bien analysé la manière dont nous acquérons par les sens l'idée

de l'étendue. Les rayons de lumière dessinent sur la rétine un tableau dont chaque point est l'extrémité du rayon. Comme les rayons, suivant leurs différentes vitesses, excitent en nous le sentiment des différentes couleurs, chaque corps a, sur ce tableau, une image qui le distingue. Si l'âme rapportait sa sensation au point où les rayons se réunissent, elle n'aurait aucune idée, parce qu'on ne peut avoir idée de couleur sans avoir idée d'étendue. Si elle rapportait sa sensation à la rétine, on verrait les objets à l'envers ; mais, comme elle rapporte les sensations à une distance prise sur la longueur du rayon, la sensation qui répond à chaque rayon fait un point dans un tableau idéal, supposé à une certaine distance de l'œil et qui se trouve ainsi tracé par l'assemblage de chaque point de couleur particulière. L'idée de l'étendue nous vient donc par l'assemblage des points auxquels nous rapportons nos sensations, quelle que soit l'espèce de sensation. Non seulement chaque couleur, en formant une sensation absolument différente des autres, nous donne cependant une idée pareille de l'étendue ; nous la recevons encore de cette sensation de résistance que nous fait éprouver le toucher ; en un mot, nos sensations sont en quelque sorte les éléments et les points du tableau que l'âme se fait de l'étendue.

Ce qui prouve ceci est que nous ne pouvons imaginer l'étendue sans couleur, quand nous nous la représentons comme existant à quelque distance de nous, et qu'en même temps nous en recevons une idée par le toucher, qui semble n'avoir nul rapport à celles que donnent les couleurs (parce que la sensation n'en a point effectivement), quoique, par rapport aux conséquences et aux propriétés géométriques, l'idée soit absolument la même.

Nous n'avons que deux sens qui nous donnent une idée des figures, parce qu'aucun autre ne nous fournit de sensations que nous puissions rapporter à plusieurs points déterminés. Le son, quoiqu'il nous donne quelquefois l'idée de distance, ne saurait nous donner celle de figure, parce que ne se propageant pas en ligne droite, nous ne pouvons le rapporter à tel ou tel point précis. Mais les sensations qui, par elles-mêmes, ne donnent point l'idée d'une étendue distinctement déterminée, telles que sont celles du froid et du chaud, dès que nous pouvons, par le moyen du toucher, les rapporter à un certain nombre de points, nous la donnent alors.

On doit donc soigneusement distinguer l'idée d'étendue d'avec les sensations, quoiqu'on ne puisse la concevoir que par quelque sensation, et quoiqu'elle en tire son origine. Les sensations nous donnent cette idée, non par leur nature de sensation telle ou telle, de couleur bleue ou rouge, de rudesse ou de poli, de dureté ou de fluidité, mais uniquement par la facilité de les rapporter à différents points déterminés, soit à une grande distance, comme dans la vue, et alors toujours en ligne droite, soit à la surface de notre corps, comme dans toutes les sensations qui nous viennent par le toucher.

Berkeley s'épuise encore à prouver que l'étendue n'est point *une substance*. Je ne répondrai point à ses raisonnements. Je vous dirai seulement que ni Locke ni lui n'ont connu la vraie génération de l'idée de substance, qu'ils confondent ces deux termes, *la substance* et *une substance*, et les deux questions, *l'étendue est-elle une substance*, ou *l'étendue est-elle la substance*? Je m'étendrais davantage là-dessus si j'avais sous les yeux ce que j'ai écrit contre Maupertuis pour prouver *l'existence des corps*, et pour répondre aux raisonnements de Berkeley.

Encore un mot sur l'hypothèse qu'il substitue à l'hypothèse commune. Selon lui, la cause commune de nos sensations et de nos idées n'est autre que *l'ordre des idées de Dieu*, qu'il a rendues perceptibles dans le temps aux âmes qu'il a créées. Je ne m'arrêterai point à une foule de difficultés métaphysiques que ce système fournit. Je remarquerai seulement qu'il n'explique pas ce qu'il faut expliquer. La question est : pourquoi la suite de mes idées a-t-elle toujours certains rapports avec la suite des idées des autres hommes, rapports qui sont uniquement réglés par ceux que nous avons les uns et les autres avec des objets que nous supposons hors de nous? Mais que font à cela *les idées de Dieu*? Sont-ce différentes idées qui causent celles des différents hommes? Alors d'où vient le rapport qui s'y trouve? Est-ce la même *idée de Dieu* qui cause en moi l'idée de blanc, en vous l'idée de jaune, en moi l'idée d'une maison à ma droite, en vous celle d'une masse obscure de dix pieds de long à votre gauche? Y a-t-il entre les *idées de Dieu* des rapports de distance? Réfléchissent-elles des rayons colorés? Les voit-on suivant les règles de la perspective? Et sur quoi sont fondées ces règles?

En voilà assez pour faire voir le ridicule du système.

21. — DISCOURS AUX SORBONNIQUES

I. — *Discours sur les avantages que l'établissement du christianisme a procurés au genre humain, prononcé en latin à l'ouverture des Sorboniques par M. l'abbé Turgot, prieur de Sorbonne, le vendredi 3 juillet 1750 (a).*

[Copie avec le latin en regard et quelques notes de Turgot. — A.L., autre copie avec le latin (b). — D. P., I, 19, avec de nombreuses altérations et suppression du début de l'exorde.]

(Origine divine du Christianisme. — L'univers avant le Christianisme.
— Bienfaits de la Religion nouvelle. — Son influence sur les mœurs.
— Les législateurs antiques et la loi chrétienne.)

La *Religion chrétienne* a Dieu pour auteur, et Dieu pourrait-il nous donner des lois qui ne fussent pas des bienfaits ? Serait-il vrai ce que prétendent ces esprits qui ne cessent d'accuser la Providence pour justifier leurs passions et leurs crimes, que cette religion s'oppose au bonheur des hommes et à l'intérêt des sociétés ? Non, par quelques routes écartées que Dieu conduise les hommes, leur bonheur en est toujours le terme.

Si, sur le mont Sinaï, il a parlé pour la première fois à son peuple du milieu des foudres et des éclairs, cette loi donnée dans un appareil de terreur et de majesté n'était que l'annonce d'une loi plus parfaite et plus digne de Dieu, puisqu'elle porte avec plus d'éclat l'empreinte de sa bonté. Cette foule de cérémonies gênantes, ces lois de rigueur, n'étaient que l'enveloppe qui

(a) Turgot écrivit d'abord ce discours en français. « Turgot, dit Du Pont, parlait la langue des anciens Romains avec noblesse, élégance et correction, aussi parfaitement qu'on le puisse dans ces temps modernes... » « Nous avons, dit encore Du Pont, cédé au Conseil de plusieurs amis de M. Turgot en élaguant ce qui, dans ce premier discours d'apparat, appartenait uniquement aux fonctions, aux devoirs à la position du Prieur de Sorbonne, et ne conservant que ce qui était l'expression des sentiments du Philosophe religieux. » Comme il a été dit p. 31 ci-dessus, Du Pont a fait un peu plus.

(b) La première copie appartient à M. Schelle. — Les Archives du château de Lantheuil renferment plusieurs canevas du discours de Turgot ; deux d'entre eux portent des traits et des corrections de la main de l'abbé Bon.

devait porter jusqu'aux temps marqués par la Providence le germe du salut et du bonheur promis aux nations : elles devaient jusque là mettre une barrière entre le peuple choisi pour en être le dépositaire et les idolâtres dont le mélange aurait pu le corrompre. Depuis le mont Sinaï jusqu'au mont Calvaire, embrassons d'un coup d'œil toute la suite de la Religion : le temps développe à nos yeux les desseins de la Providence, et il ne fait que manifester de plus en plus les trésors de sa bonté : ainsi la religion chrétienne est à la fois l'accomplissement et l'apologie de l'économie Judaïque.

Mais parce qu'elle impose aux passions humaines un joug contre lequel celles-ci se révoltent, on refuse encore d'y reconnaître la main bienfaisante de la Divinité. On se plaint qu'en présentant aux hommes l'espérance des biens éternels, elle leur arrache la jouissance de ceux que la terre leur offre. On va jusqu'à l'accuser d'éteindre le génie, d'abattre le courage, de renverser les plus solides fondements du bonheur des hommes et des sociétés, en substituant une perfection chimérique aux vertus sociales et à l'instinct de la nature.

Censeurs aveugles, bornés dans vos vues à cette courte apparence qu'on appelle le monde, osez-vous juger l'éternité par le moment qui vous échappe et que vous ne connaissez même pas ? Assurés par tant de preuves éclatantes de la vérité du christianisme, environnés des clartés de la Révélation, ne pouvez-vous vous laisser conduire sans murmure à la main d'un père ? Attendez encore un jour, et bientôt il n'y aura plus de temps : et l'Eternel sera justifié pleinement aux yeux de l'Univers. Mais dès à présent, quelle est votre injustice ? Pourquoi ne voyez-vous pas, pourquoi ne voulez-vous pas voir que cette religion toute céleste est encore la source la plus pure de notre félicité dans cette vie, qu'en répandant sur la terre le germe du salut éternel, elle y a versé en même temps les lumières, la paix et le bonheur ? C'est à la preuve de cette vérité que je consacre ce discours (a).

Je ne m'appuierai que sur les faits mêmes, et la comparaison fidèle du monde chrétien avec le monde idolâtre sera la démonstration des avantages que l'Univers a reçus du christianisme. Je m'efforcerai de vous peindre, depuis l'établissement de la

(a) Cette première partie a été supprimée par Du Pont.

doctrine de Jésus-Christ, ce principe toujours agissant au milieu du tumulte des passions humaines, toujours subsistant parmi les révolutions continuelles qu'elles produisent, se mêlant avec elles, adoucissant leurs fureurs, tempérant leur action, modérant la chute des Etats, corrigeant leurs lois, perfectionnant les gouvernements, rendant les hommes meilleurs et plus heureux. La matière est immense, les preuves naissent en foule, leur multitude semble ne pouvoir se plier à aucune méthode : je dois pourtant me borner. Voici le plan de ce Discours.

J'envisagerai dans la première partie les effets de la religion chrétienne sur les hommes considérés en eux-mêmes. Ses effets sur la constitution et le bonheur des sociétés politiques seront l'objet de la seconde. L'humanité et la politique perfectionnées le renfermeront tout entier.

Auguste Assemblée (1), où tant de lumières réunies représentent la majesté de la religion dans toute sa splendeur, en même temps que votre présence m'inspire un respect mêlé de crainte, je ne puis m'empêcher de me féliciter d'avoir à parler devant vous de l'utilité de la religion ; montrer ce que lui doivent les hommes et les sociétés, ce sera rappeler aux uns et aux autres la reconnaissance qu'ils doivent aux ministres zélés qui la font régner dans l'esprit des peuples par leurs instructions, comme ils la font respecter par leurs vertus.

Puisse l'esprit de cette religion conduire ma voix ! Puissé-je, en la défendant, ne rien dire qui ne soit digne d'elle, digne de vous, Messieurs, et du chef illustre (2) d'un corps si respectable, digne de cet homme qui jouit de l'avantage si rare de réunir tous les suffrages, que Rome, que la France, la Cour et les Provinces admirent et chérissent à l'envi, dont l'esprit ami du vrai, prompt à le saisir, à le démêler, semble être conduit par je ne sais quel instinct sublime d'une âme droite et pure dont l'éloquence naïve plait et persuade à la fois, par le seul charme du vrai rendu dans sa noble simplicité ; éloquence préférable à tous les brillants de l'art et la seule digne d'un grand homme qui, enfin, toujours bon, toujours simple et toujours grand, ne doit qu'à ses seules vertus cette considération universelle si flat-

(1) L'Assemblée du Clergé.

(2) Le cardinal de la Rochefoucauld.

teuse, supérieure à l'éclat même de sa haute naissance et des honneurs qui l'environnent (a).

PREMIÈRE PARTIE

I. — L'étrange tableau que celui de l'Univers avant le christianisme ! Toutes les nations plongées dans les superstitions les plus extravagantes, les ouvrages de l'art, les plus viles animaux, les passions mêmes et les vices déifiés, les plus affreuses dissolutions des mœurs autorisées par l'exemple des Dieux et souvent même par les lois civiles. Quelques philosophes, en petit nombre, n'avaient appris de leur raison qu'à mépriser le peuple et non à l'éclairer. Indifférents sur les erreurs et les vices de la multitude, égarés eux-mêmes par les leurs qui n'avaient que le frivole avantage de la subtilité, leurs travaux s'étaient bornés à partager le monde entre l'idolâtrie et l'irréligion. Au milieu de la contagion universelle, les seuls Juifs s'étaient conservés purs ; ils avaient traversé l'étendue des siècles, environnés de toutes parts de l'impiété et de la superstition qui couvraient la terre et dont les progrès s'étaient arrêtés autour d'eux. C'est ainsi qu'autrefois on les avait vus marcher entre les flots de la Mer Rouge, suspendus pour leur ouvrir un passage. Mais ce peuple même, ce peuple de Dieu par excellence, ignorait la grandeur du trésor qu'il devait à la terre : son orgueil avait resserré dans les bornes étroites d'une seule nation l'immensité des miséricordes d'un Dieu. Jésus-Christ paraît ; il apporte une doctrine nouvelle ; il annonce aux hommes que la lumière va se lever pour eux, que la vertu sera mieux connue, mieux pratiquée : le bonheur doit en être la suite : sa religion se répand sur la terre, la prophétie s'accomplit en même temps, et les hommes plus éclairés, plus vertueux, plus heureux, goûtent et découvrent tout à la fois les avantages du christianisme.

L'Evangile est annoncé, les temples et les idoles tombent sans effort ; leur chute n'est due qu'au pouvoir de la vérité, et l'Univers, éclairé par la Religion chrétienne, s'étonne d'avoir été

(a) J.-J. de Roye de la Rochefoucauld (1701-1757), archevêque de Bourges (1729), cardinal (1738), ambassadeur à Rome (1739), abbé de Cluny et de Saint-Vandrille, chargé de la feuille des bénéfices (1755), grand aumônier (1755).

idolâtre. Les superstitions que l'on quitte sont si extravagantes qu'à peine ose-t-on faire un mérite à la religion d'une chose où il semble que la raison l'ait prévenue. Cependant, malgré les raisonnements des philosophes et les railleries des poètes, ils subsistaient toujours, ces temples et ces idoles. Le peuple, esclave toujours docile à l'empire des sens, suivait avec plaisir une religion dont l'éclat séducteur ne le laissait pas réfléchir à son absurdité. En vain, les philosophes l'insultaient : que mettaient-ils à la place d'une erreur qui flattait les sens et qui était à la portée du peuple ? Des rêveries ingénieuses tout au plus, des systèmes enfantés par l'orgueil, soutenus par des sophismes trop subtils pour séduire l'homme ignorant. Disons tout : les plus grands génies avaient encore plus besoin de la religion chrétienne que le peuple, parce qu'ils s'égarèrent avec plus de raffinement et de réflexion. Quelles ténèbres encore dans leurs opinions sur la divinité, la nature de l'homme, l'origine des êtres ! Rappelerais-je ici l'obscurité, la bizarrerie, l'incertitude de presque tous les philosophes dans leurs raisonnements, les idées de Platon, les nombres de Pythagore, les extravagances théurgiques de Plotin, de Porphyre, et de Jamblique ? Le genre humain, par rapport aux vérités mêmes que la raison lui démontre d'une manière plus sensible, a-t-il donc une espèce d'enfance ? La Révélation serait-elle pour lui ce qu'est l'éducation pour les hommes ? (a) Instruits par elle, nos théologiens scolastiques, tant décriés par la sécheresse de leur méthode, n'ont-ils pas, dans le sein même de la barbarie, des connaissances plus vastes, plus sûres et plus sublimes sur les plus grands objets ?

N'aurai-je pas même raison d'ajouter que c'est à eux que nous devons en quelque sorte le progrès des sciences philosophiques ? Lorsque l'Université de Paris, naissante, entreprit de marcher d'un pas égal dans la carrière de toutes les sciences, lorsque l'histoire, la physique et les autres connaissances ne pouvaient percer les ténèbres de ces siècles grossiers, l'étude de la religion, la théologie cultivée dans les écoles et en particulier dans ce sanctuaire de la faculté, cette science, qui participe à l'immutabilité de la religion, prêta en quelque sorte son appui à cette partie de la philosophie qui s'unit de si près avec

(a) Entre autres altérations, Du Pont a supprimé cette phrase et modifié toutes celles où il était question de la Révélation.

elle, qui entrelace, pour ainsi dire, ses branches avec les siennes; elle porta la métaphysique à un point où l'éloquence et le génie de la Grèce et de Rome n'avaient pu l'élever.

A ces noms respectés de Rome et de la Grèce, quelles réflexions viennent me saisir! Superbe Grèce! Où sont ces villes sans nombre que la splendeur des arts avait rendues si brillantes? Une foule de barbares a effacé jusqu'aux traces de ces arts par lesquels vous aviez autrefois triomphé des Romains et soumis vos vainqueurs mêmes. Tout a cédé au fanatisme de cette religion destructrice qui consacre la barbarie. L'Egypte, l'Asie, l'Afrique, la Grèce, tout a disparu devant ses progrès; on les cherche dans elles-mêmes, et l'on ne voit plus que la paresse, l'ignorance et un despotisme brutal établis sur leurs ruines. Notre Europe n'a-t-elle donc pas aussi été la proie des barbares du Nord? Quel heureux abri put conserver au milieu de tant d'orages le flambeau des sciences prêt à s'éteindre? Quoi, cette religion qui s'était établie dans Rome, qui s'était attachée à elle, malgré elle-même, la soutint, la fit survivre à sa chute? Oui, par elle seule, ces vainqueurs féroces déposant leur fierté se soumirent à la raison, à la politesse des vaincus, et en portèrent eux-mêmes la lumière dans leurs anciennes forêts et jusqu'aux extrémités du Nord. Elle seule a transmis dans nos mains ces ouvrages immortels où nous puisons encore les préceptes et les exemples du goût le plus pur, et qui, à la renaissance des lettres, nous ont du moins épargné l'excessive lenteur des premiers pas. Par elle seule enfin, ce génie qui distinguait la Grèce et Rome d'avec les barbares vit encore aujourd'hui dans l'Europe, et si tant de ravages, coup sur coup, si les divisions des conquérants, les vices de leurs gouvernements, le séjour de la noblesse à la campagne, le défaut de commerce, le mélange de tant de peuples et de leurs langages retinrent longtemps l'Europe dans une ignorance grossière; s'il a fallu du temps pour effacer toutes les traces de la barbarie, du moins les monuments du génie, les modèles du goût peu consultés, peu suivis, furent conservés dans les mains de l'ignorance comme des dépôts pour être ouverts dans des temps plus heureux. L'intelligence des langues anciennes fut perpétuée pour la nécessité du service divin. Cette connaissance demeura longtemps sans produire des effets sensibles, mais elle subsista, comme les arbres, dépouillés de leurs feuilles par l'hiver, sub-

sistent au milieu des frimas pour donner encore des fleurs dans un nouveau printemps.

Enfin, la religion chrétienne, en inspirant aux hommes un zèle tendre pour les progrès de la vérité, ne l'a-t-elle pas en quelque sorte rendue féconde ? En établissant un corps de pasteurs pour l'instruction des peuples, n'a-t-elle pas rendu par là l'étude nécessaire à un grand nombre de personnes et dès lors, tendu les mains à une foule de génies répandus sur la masse des hommes ? Plus d'hommes ne se sont-ils pas appliqués aux lettres et par conséquent plus de grands hommes ? Mais dans l'abondance des preuves que mon sujet me présente, puis-je les développer toutes ? Je me hâte de passer à des bienfaits plus importants et plus dignes de la Religion, aux progrès de la Vertu.

II. — Ici, plus encore, je succombe et je cède à l'immensité de la matière. Je passe avec rapidité sur l'amour de Dieu dont la religion chrétienne seule a fait l'essence du culte divin, borné dans les autres religions à demander des biens et à détourner des maux, sur la sévérité de notre loi qui, embrassant les pensées et les sentiments les plus secrets, a appris aux hommes à remonter à la source de leurs passions, et à les extirper avant qu'elles aient pu faire leurs ravages. Mais combien je tourne les yeux vers les choses précieuses que je laisse ! Combien je regrette tant d'objets d'admiration qu'offre l'histoire des premiers chrétiens ! Leur courage, au milieu des supplices, le spectacle de leurs mœurs si pures et le contraste de leur sainteté avec les abominations étalées et consacrées dans les fêtes du paganisme ! Forcé de me borner, je m'arrêterai du moins à ces vertus purement humaines dont les ennemis de la religion se glorifient d'être les apôtres, à ces sentiments de la nature qu'on ose lui reprocher d'avoir affaiblis.

Quoi donc, elle aurait affaibli les sentiments de la nature ! cette religion dont le premier pas a été de renverser les barrières qui séparaient les Juifs des Gentils, cette religion qui, en apprenant aux hommes qu'ils sont tous frères, enfants d'un même Dieu, ne formant qu'une famille immense sous un père commun, a renfermé dans cette idée sublime l'amour de Dieu et l'amour des hommes, et dans ces deux amours tous les devoirs

Elle aurait affaibli les sentiments de la nature ! cette religion dont un des premiers apôtres (celui-là même que Jésus aimait)

accablé d'années, se faisait encore porter dans les assemblées des fidèles et là, n'ouvrait une bouche mourante que pour leur dire :
« *Mes enfants, aimez-vous les uns les autres !* »

Elle aurait affaibli les sentiments de la nature ! cette religion dont la charité, les soins attentifs à soulager tous les malheureux ont fait le caractère constant auquel on a toujours reconnu ses disciples ! « Quoi, dit un empereur fameux par son apostasie, en écrivant au prêtre des idoles, les Galiléens, outre leurs pauvres, nourrissent encore les nôtres. Ces nouveaux venus nous enlèvent notre vertu : ils couvrent d'opprobre notre négligence et notre inhumanité. » Ce prince, vraiment singulier par un mélange de raison et de folie, Platon, Alexandre et Diogène à la fois, devenu ennemi du christianisme par un fanatisme ridicule pour des erreurs consacrées à ses yeux par leur antiquité, assez décriées en même temps pour laisser entrevoir à son orgueil dans leur rétablissement la gloire piquante de la nouveauté, Julien en un mot, est forcé par la vérité de rendre ce témoignage à la vertu des chrétiens.

Elle aurait affaibli les sentiments de la nature, cette religion ! Eh quoi ! dans Athènes, dans Rome, une politique aussi ignorante que cruelle autorisait les pères à exposer leurs enfants ; dans ce vaste empire situé à l'extrémité de l'Asie, et si vanté pour la prétendue sagesse de ses lois, la nature outragée par cette horrible coutume, ses plus tendres cris étouffés n'excitent pas la stupide indifférence des lois chinoises ; sa voix ne s'est point fait entendre au cœur d'un Solon, d'un Numa, d'un Aristote, d'un Confucius ! O Religion sainte, c'est vous qui avez aboli cette coutume affreuse, et si la honte et la misère sont encore quelquefois plus fortes que l'horreur que vous en avez inspirée, c'est vous qui avez ouvert ces asiles où tant de victimes infortunées reçoivent de vous la vie et deviennent des citoyens utiles ; c'est vous qui, par le zèle de tant d'hommes apostoliques, que vous portez aux extrémités du monde, devenez la mère des enfants également abandonnés par leurs parents et par des lois qu'on nous vante comme le chef-d'œuvre de la raison.

O Religion sainte ! on jouit de vos bienfaits et on cherche à se cacher qu'on les tient de vous ! Quel esprit de douceur, de générosité répandu dans l'Europe a rendu nos mœurs moins cruelles ? Si Théodose, dans la punition d'une ville coupable, écoute plus encore sa colère que sa justice, Ambroise lui refuse

l'entrée de l'Église. Louis VII expie par une pénitence rigoureuse le saccagement et l'incendie de Vitry. Ces exemples et tant d'autres ont à la longue répandu la douceur du christianisme dans les esprits. Peu à peu, ils sont devenus plus humains : et comment même ont-ils eu besoin d'un temps si long ? Comment cette humanité, cet amour des hommes que notre religion a consacré sous le nom de charité, n'avait-il pas même de nom chez les anciens ? La sensibilité aux malheurs d'autrui n'est-elle donc pas gravée dans tous les cœurs ? Ses impressions assez vives pour faire reconnaître la sainteté de la Révélation (a), l'étaient-elles trop peu pour la rendre inutile ? C'est donc après quatre mille ans que Jésus-Christ est venu apprendre aux hommes à s'aimer ! Il a fallu que sa doctrine, en ranimant ces principes de sensibilité que chaque homme retrouve dans son cœur, ait en quelque sorte dévoilé la nature à elle-même.

III. — Ici serait-il possible de ne point mêler les preuves du progrès de la vertu parmi les hommes avec celles de l'accroissement de leur bonheur ? Non, ces deux choses sont unies trop étroitement, et vainement les règles de l'éloquence prescriraient de séparer dans le discours ce qui est si près de se confondre dans la vérité. Quel autre motif que celui de la religion a jamais engagé une foule de personnes à abandonner leur famille, à ne plus connaître d'autre intérêt que celui des pauvres ? Qui pourrait compter ces établissements utiles qu'a élevés parmi nous une heureuse émulation à chercher des malheureux et des besoins négligés, et une heureuse industrie à les découvrir, établissements dans lesquels, par le zèle partagé des fidèles, le corps entier de l'Église embrasse à la fois le soulagement de tous ceux qui souffrent. Ceux-ci se dévouent à l'instruction des enfants ; ceux-là à celle des pauvres de la campagne. Des chrétiens gémissent dans les fers des barbares ; des hommes qui ne les connaissent pas quittent leur patrie, passent les mers, s'exposent à mille dangers pour les délivrer : les victimes mêmes de la justice des hommes trouvent encore des consolations dans le sein de la religion et des ressources dans la piété des fidèles.

Temples élevés à Jésus-Christ dans la personne des pauvres ! Ouvrez-vous à nos yeux ! montrez-nous l'humanité dans tout

(a) Du Pont a substitué au mot *Révélation* : *La morale chrétienne*.

l'excès de sa faiblesse et de sa misère, et la religion dans toute sa grandeur ! Montrez-nous, autour de ces lits de souffrance et de larmes, des personnes délicates, élevées dans la pourpre, s'empressant, malgré l'horreur et le dégoût d'un si triste spectacle, de rendre aux malades les services les plus pénibles et les plus assidus.

Verrons-nous quelquefois dans leur nombre, de ces incrédules vertueux, de ces apôtres de la bienfaisance et de l'humanité oublier leurs plaisirs pour venir exercer des vertus qui leur sont si chères ? Pourquoi les y cherchons-nous inutilement ? Ou plutôt pourquoi ne pensons-nous pas à les y chercher ? Disons-le hardiment, c'est que, malgré une vaine ostentation, l'incrédulité née des passions et de l'amour-propre ramène tout à l'amour de soi et de ses plaisirs ; c'est que si la vertu est quelquefois dans la bouche des incrédules, elle est dans le cœur des vrais chrétiens ; c'est que la raison parle, et la religion fait agir.

Ce n'est point aux Titus, aux Trajan, aux Antonin, que la terre doit l'abolissement des combats de gladiateurs, de ces jeux où le sang humain coulait au milieu des applaudissements populaires : c'est à Constantin seul, c'est à Jésus-Christ, c'est par les mains d'un Prince, à qui l'histoire reproche d'avoir été sanguinaire, que la Religion a répandu des bienfaits plus grands que n'a fait la bonté même des princes privés de ses lumières. On lui reproche le sang qu'un faux zèle pour ses intérêts a fait verser : il est vrai que les chrétiens sont hommes, qu'ils ont défendu la religion avec des armes qu'elle condamne, mais le passage du zèle, allumé par la charité, à l'aigreur qui éteint cette charité, passage que l'orgueil humain rend si facile dans les temps d'ignorance surtout, en est sinon l'excuse, du moins le motif. La passion, sans justifier les excès, les fait concevoir. Ah, si le sang des hommes doit couler par la main des hommes ; s'il est déterminé que la terre sera toujours le théâtre sanglant de leurs crimes et de leurs fureurs, que du moins le trouble, l'impétuosité, l'ivresse en dérobe à leurs yeux l'atrocité ! Que le sang-froid, l'idée de jeu attachée à la cruauté n'en rendent pas l'horreur plus douloureuse que la perte même de ceux qui en sont les victimes ! Que je puisse les plaindre sans voir la honte du crime rejaillir sur l'humanité ! Qu'on m'épargne le tourment de chercher dans mon cœur le germe d'un si affreux plaisir !

Ils le goûtaient ce plaisir funeste, ces maîtres du monde, ces idoles de notre orgueil. Leurs yeux avides se repaissaient de la vue du sang et des convulsions de la mort ; leur bizarre cruauté allait jusqu'à prescrire à ces infortunés gladiateurs un art de mourir avec grâce et d'assaisonner le plaisir de leurs tyrans.

Partout où s'est étendu leur empire, les cirques, les amphithéâtres, sont à la fois les monuments de leur goût, de leur puissance et de leur cruauté ; dans ces restes de la grandeur romaine, les nations contemplent encore, avec une curiosité avide et respectueuse, la majesté de ce peuple roi (a).

O que j'aime bien mieux ces édifices gothiques où le pauvre et l'orphelin trouvent un asile ! Monuments respectables de la piété des princes chrétiens et de l'esprit de la religion ! Si votre architecture grossière blesse la délicatesse de nos yeux, vous serez toujours chers aux cœurs sensibles !

Que d'autres admirent, dans cette retraite préparée à ceux qui, dans les combats, ont sacrifié pour l'Etat leur vie et leur santé, toutes les richesses des arts rassemblées, étalant aux yeux des nations la magnificence de Louis XIV, et portant notre gloire au niveau de celle des Grecs et des Romains ; j'admirerai l'usage de ces arts élevés, par l'honneur sublime de servir au bonheur des hommes, plus hauts qu'ils ne l'ont jamais été dans Rome et dans Athènes.

Ainsi, partout où s'étend le christianisme, les monuments de son zèle pour le bonheur de l'humanité portent à la fois dans tous les siècles, et le témoignage de sa bienfaisance, et ses bienfaits mêmes ; ils s'élèvent de toutes parts : peu à peu, ils couvrent la surface de l'Univers ; mais, que dis-je, l'Univers lui-même, considéré sous le point de vue le plus vaste, n'est-il pas un monument de ses bienfaits ? Quel tableau nous présentent ses révolutions depuis l'établissement du christianisme ? Les passions couvrant, comme dans tous les temps, la terre de leurs ravages et la Religion au milieu d'elles, tantôt réprimant leur impétuosité, tantôt répandant ses bienfaits où elles ont fait sentir leur rage.

O Amérique ! vastes contrées, n'avez-vous été dévoilées à nos regards que pour être les tristes victimes de notre ambition et de notre avarice ? Quelles scènes d'horreur et de cruautés nous

(a) Tout ce qui précède a été très altéré par Du Pont.

ont fait connaître à vous ! des nations entières disparaissent de la terre, ou englouties dans les mines, ou anéanties tantôt par la rigueur des supplices, tantôt par le supplice continué d'un esclavage plus dur que la mort, sous des maîtres qui dédaignaient même d'en adoucir la rigueur pour en tirer plus longtemps le profit (a). Ah ! détournons nos yeux de ces horribles images ! Jetons-les sur les immenses déserts de l'intérieur de l'Amérique ; ici, ce ne sont plus des conquérants guidés par l'intérêt ou l'ambition : ce sont des missionnaires que l'esprit de Jésus Christ anime, qui, à travers mille dangers, poursuivent de tous côtés des hommes grossiers qu'ils veulent rendre heureux. Des peuplades nombreuses se forment de jour en jour : peu à peu, ces sauvages, en devenant hommes, se disposent à devenir chrétiens : la terre inculte devient féconde sous des mains devenues industrieuses : des lois fidèlement observées maintiennent à jamais la tranquillité dans ces climats fortunés : les ravages de la guerre y sont inconnus : l'égalité en bannit la pauvreté et le luxe, et y conserve, avec la liberté, la vertu et la simplicité des mœurs : nos arts s'y répandent sans nos vices.

Peuples heureux ! ainsi, vous avez été portés tout à coup des ténèbres les plus profondes à une félicité plus grande que celle des nations les plus policées. Vastes régions de l'Amérique ! cessez de vous plaindre des fureurs de l'Europe ! elle vous a porté sa religion, tout est réparé. Peuples de l'Univers, courez à l'envi vous soumettre à une religion qui éclaire l'esprit, qui adoucit les mœurs, qui fait régner toutes les vertus et le bonheur avec elle : et vous, peuples qui l'avez sucée avec le lait, jouissez avec reconnaissance de ses bienfaits : fermez l'oreille à ces faux sages qui voudraient vous l'arracher ; ce serait vous ôter les lumières, les vertus, le bonheur dont cette religion est la source ; ce serait ôter aux sociétés politiques le plus ferme appui de leur félicité : vous allez le voir dans la seconde partie de ce discours.

SECONDE PARTIE

La nature a donné à tous les hommes le droit d'être heureux : des besoins, des désirs, des passions, une raison qui se combine

(a) Au passage qui suit, Du Pont a substitué une phrase où il parle du « pieux Las Casas ».

en mille manières avec ces différents principes sont les forces qu'elle leur a données pour y parvenir. Mais trop bornés dans leurs vues, trop petitement intéressés, presque toujours opposés les uns aux autres dans la recherche des biens particuliers, les hommes avaient besoin d'une puissance supérieure qui, embrassant dans ses desseins le bonheur de tous, pût diriger au même but et concilier tant d'intérêts différents.

Voyez cet agent universel de la nature : l'eau qui, filtrée par mille canaux insensibles, distribue aux productions de la terre leurs sucs nourriciers, couvre sa surface de verdure, et porte partout la vie et la fécondité ; qui, recueillie en plus grand amas dans les rivières et dans la mer, est le lien du commerce des hommes et réunit toutes les parties de l'Univers ; également répandue sur toute la surface de la terre, elle n'en ferait qu'une vaste mer ; les germes seraient étouffés par l'élément bienfaisant qui doit les développer. Il a fallu que les montagnes portassent leurs têtes au-dessus des nuages pour rassembler autour d'elles les vapeurs de l'atmosphère, et qu'une pente variée à l'infini, depuis leurs sommets jusqu'aux plus grandes profondeurs, en dirigeant le cours des eaux, distribuât partout leurs bienfaits.

Voilà l'image de la souveraineté, de cette subordination nécessaire entre tous les ordres de l'Etat, de cette sage distribution de la dépendance et de l'autorité qui en unit toutes les parties.

De là, les deux points sur lesquels roule la perfection des sociétés politiques, la sagesse et l'équité des lois, l'autorité qui les appuie. Des lois qui combinent tous les rapports que la nature ou les circonstances peuvent mettre entre les hommes, qui balancent toutes les conditions, et qui, de même qu'un pilote habile sait avancer presque à l'opposite du vent par une adroite disposition de ses voiles, sachent diriger au bonheur public les intérêts, les passions et les vices mêmes des particuliers ; une autorité établie sur des fondements solides, qui, réprimant l'indépendance sans opprimer la liberté, assure à jamais, avec l'observation des lois, l'ordre et la tranquillité dans l'Etat : en deux mots, faire le bonheur des sociétés, en assurer la durée, voilà le but et la perfection de la politique : et c'est par rapport à ces deux grands objets que nous allons examiner les progrès de l'art de gouverner, et montrer combien le christianisme y a contribué.

I. — Les premiers législateurs étaient hommes, et leurs lois

portent l'empreinte de leur faiblesse. Quelle vue pouvait être assez vaste pour embrasser d'un coup d'œil tous les éléments des sociétés politiques ? Serait-ce dans l'enfance de l'humanité qu'on aurait pu résoudre le plus difficile, comme le plus intéressant, des problèmes ? Et dans ce labyrinthe ténébreux où la raison sans expérience ne pouvait manquer de s'égarer, n'était-il pas pardonnable aux législateurs de suivre quelquefois la leur trompeuse des passions ou ce qui est la même chose du préjugé qui n'est que l'expression des passions de la multitude. De là, ces vertus chimériques, ces vertus de système, auxquelles on a si souvent immolé la vertu véritable ; de là, ces fausses idées de l'utilité publique restreinte à un petit nombre de citoyens.

O le beau et sage projet que celui de Lycurgue, qui, abandonnant cette sage économie de la nature par laquelle elle se sert des intérêts et des désirs des particuliers pour remplir ses vues générales et faire le bonheur de tous, détruit toute idée de propriété, viole les droits de la pudeur, anéantit les plus tendres liaisons du sang ! Son projet est si extravagant qu'il est obligé d'interdire, à ses citoyens, la culture des terres et tous les arts nécessaires à la vie. Il faut qu'un peuple entier d'esclaves soit soumis à la plus cruelle des tyrannies pour faire jouir leurs maîtres d'une égalité qui ne produit pas même la liberté. Jouets des caprices de ces maîtres barbares, on les dépouille de tous les droits de l'humanité et même des droits sacrés de la vertu, on les force de se livrer à des excès déshonorants et de se rendre eux-mêmes l'exemple de l'horreur du vice pour l'inspirer aux jeunes Lacédémoniens. On pousse en eux l'avilissement de l'humanité jusqu'à regarder comme une action indifférente de les tuer même sans raison ; pour procurer à dix mille citoyens le rare bonheur de mener la vie la plus austère, de faire toujours la guerre sans rien conquérir, des lois sacrifient tout un peuple et ne rendent pas même heureux le petit nombre qu'elles favorisent.

Malheur aux nations dont l'esprit de système a ainsi conduit les législateurs. Ceux qui s'y livrent ne font que resserrer leur objet pour l'embrasser. Les hommes en tout sont faits pour le tâtonnement de l'expérience : les plus grands génies sont eux-mêmes entraînés par leur siècle, et les législateurs systématiques n'ont fait souvent qu'en fixer les erreurs en voulant fixer leurs

lois (a). Or, il est presque impossible qu'un génie qui regarde ses lois comme son ouvrage, en qui l'amour-propre et l'amour du bien public confondus se fortifient l'un l'autre, ne veuille pas assurer à ses établissements une immortalité sur laquelle il fonde la sienne ; il enchainera toutes les parties du gouvernement : la religion, la constitution de l'Etat, la vie civile seront mêlées, entrelacées par mille nœuds qu'il sera impossible de délier et qu'il faudra nécessairement couper, c'est à dire détruire l'Etat dont toutes les forces sont ainsi le soutien de chaque loi particulière. Ainsi, les lois acquièrent une immutabilité funeste, puisqu'elle ferme la porte aux corrections dont tous les ouvrages des hommes ont besoin, et il ne reste plus pour remédier aux abus que la ressource, plus triste que les abus mêmes, d'une révolution totale qui, détruisant la puissance que les lois tirent de l'autorité souveraine, ne leur laisse que celle qu'elles reçoivent d'une utilité éprouvée ou de leur conformité avec l'équité naturelle.

Plus heureuses les nations dont les lois n'ont point été établies par de si grands génies ; elles se perfectionnent du moins, quoique lentement, et par mille détours, sans principes, sans vues, sans projet fixe ; le hasard, les circonstances ont souvent conduit à des lois plus sages que les recherches et les efforts de l'esprit humain ; un abus observé occasionnait une loi ; l'abus de la loi en occasionnait une seconde qui la modifiait : en passant successivement d'un excès à un excès opposé, peu à peu, on se rapprochait du juste milieu (b).

Mais ni ces progrès lents et successifs, ni la variété des événements qui élèvent les Etats sur les ruines les uns des autres, n'ont pu abolir un vice fondamental enraciné chez toutes les nations, et que la seule religion chrétienne a pu détruire. Une injustice générale a régné dans les lois de tous les peuples ; je vois partout que les idées de ce qu'on a appelé le bien public ont été bornées à un petit nombre d'hommes. Je vois que les législateurs les plus désintéressés pour leurs personnes ne l'ont point été pour leurs semblables, pour leurs concitoyens, pour la société dont ils faisaient partie ; c'est que l'amour propre, pour

(a) La première partie du paragraphe qui suit a été supprimé et le reste a été fortement altéré par Du Pont.

(b) Paragraphe supprimé par Du Pont.

embrasser une sphère plus étendue, n'en est pas moins injuste ; c'est qu'on a presque toujours mis la vertu à se soumettre aux opinions dans lesquelles on est né : c'est que ces opinions sont l'ouvrage de la multitude, et que la multitude est toujours plus injuste que les particuliers, parce qu'elle est toujours plus aveugle et toujours plus exempte de remords (a).

Ainsi, dans les anciennes républiques, la liberté était moins fondée sur le sentiment de la noblesse naturelle des hommes que sur un équilibre d'ambition et de puissance entre les particuliers ; l'amour de la patrie était moins l'amour de ses concitoyens qu'une haine commune pour les étrangers. De là, les barbaries que les anciens exerçaient envers leurs esclaves : de là, cette coutume de l'esclavage répandue autrefois dans toute la terre, ces cruautés horribles dans les guerres des Grecs et des Romains, cette inégalité barbare entre les deux sexes qui règne encore aujourd'hui dans l'Orient ; ce mépris de la plus grande partie des hommes, inspiré presque partout aux hommes comme une vertu, poussé dans les Indes jusqu'à craindre de toucher un homme de basse naissance : de là, la tyrannie des grands envers le peuple dans les aristocraties héréditaires, le profond abaissement et l'oppression des peuples soumis à d'autres peuples ; enfin partout, les plus forts ont fait les lois et ont accablé les faibles, et si l'on a quelquefois consulté les intérêts d'une société, on a toujours oublié ceux de l'humanité.

Pour y rappeler les lois, il fallait un principe qui pût élever les hommes au-dessus d'eux-mêmes et de tout ce qui les environne, qui pût leur faire envisager toutes les nations et toutes les conditions d'une vue équitable, et en quelque sorte par les yeux de Dieu même, et c'est ce que la seule religion chrétienne a fait. En vain, les États mêmes auraient été renversés ; les mêmes préjugés régnaient par toute la terre, et les vainqueurs y étaient soumis comme les vaincus. En vain, l'humanité éclairée en aurait-elle exempté un prince, un législateur ; aurait-il pu corriger, par ses lois, une injustice intimement mêlée à toute la constitution des États, à l'ordre même des familles, à la distribution des héritages ? N'était-il pas nécessaire qu'une pareille révolution dans les idées des hommes se fit par degrés insensibles, que les esprits et les cœurs de tous les particuliers fussent

(a) Paragraphe modifié par Du Pont.

changés ? et pouvait-on l'espérer d'un autre principe que celui de la religion ? quel autre pouvait combattre et vaincre l'intérêt et le préjugé réunis ? Le crime de tous les temps, le crime de tous les peuples, le crime des lois mêmes, pouvait-il exciter des remords et produire une révolution générale dans les esprits ?

La religion chrétienne seule y a réussi ; elle seule a mis les droits de l'humanité dans tout leur jour. On a connu enfin les vrais principes de l'union des hommes et des sociétés ; on a su allier un amour de préférence pour la société dont on fait partie avec l'amour général de l'humanité. L'homme a reconnu dans son cœur cette tendresse que la Providence y a répandue pour tous les hommes, mais dont la vivacité mesurée sur leurs besoins mutuels, plus forte dans la proximité, semble s'évanouir en se répandant dans une plus vaste circonférence. Près de nous, les hommes ont plus besoin de nous, et notre cœur nous porte plus rapidement vers eux : hors de la portée de nos secours qu'ont-ils besoin de notre tendresse ? Ils n'échappent à notre cœur et à nos bienfaits qu'en échappant à notre vue : de là, cette vivacité graduée du sentiment selon la distance des objets ; de là, l'amour de nos parents et de nos amis si vif et si tendre, celui de notre patrie et du Gouvernement qui nous protège, amour plus actif peut-être que sensible ; enfin, l'amour de l'humanité plus étendu, qui paraît plus faible, mais dont toutes les forces partagées se réunissent pour maîtriser notre âme à la vue d'un malheureux ; degrés tous justes, quoique inégaux, tous pesés dans la balance équitable de la bonté d'un Dieu.

Développés par la religion chrétienne, ces sentiments ont adouci les horreurs même de la guerre : par elle, ont cessé ces suites affreuses de la victoire, ces villes réduites en cendres, ces nations passées au fil de l'épée, ces prisonniers, ces blessés massacrés de sang-froid, ou conservés pour l'ignominie du triomphe sans respect du trône même ; toutes ces barbaries du droit public des anciens sont ignorées parmi nous ; les vaincus ne sont plus esclaves ; les blessés confondus avec leurs vainqueurs reçoivent dans les mêmes hôpitaux les mêmes secours : par elle, les esclaves même sont devenus libres dans la plus grande partie de l'Europe : elle n'a point aboli partout l'esclavage, quoique elle l'ait partout adouci, parce qu'elle ne s'est point servie d'une loi précise qui eut donné à la constitution des sociétés une secousse trop subite ; et il n'est que plus glorieux pour elle

d'avoir pu arracher les hommes à leur intérêt sans aucun précepte, et seulement en adoucissant peu à peu leurs esprits, en inspirant à leurs cœurs l'humanité et la justice ; par elle seule, les lois n'ont plus été l'instrument de l'oppression ; enfin, elles ont tenu la balance entre les puissants et les faibles ; elles sont devenues véritablement justes.

II. — Ce n'est point assez encore. Les lois doivent enchaîner les hommes, mais les enchaîner pour leur bonheur. Il faut qu'en même temps qu'elles s'appliquent à rendre leurs chaînes plus légères, elles sachent en resserrer les chaînons avec force, qu'une heureuse harmonie entre la partie qui gouverne et la partie qui obéit, également contraire à la tyrannie et à la licence, maintienne à jamais l'ordre et la tranquillité dans l'Etat. Heureuses les sociétés politiques où l'édifice du gouvernement, des mêmes ornements, de la même ordonnance qui en fait l'agrément et la beauté, reçoit en même temps, sa solidité et sa durée ! Heureuses les nations où la félicité des sujets et la puissance des rois se servent l'une à l'autre d'appui ! Heureux les peuples dont les chaînes assurent le bonheur !

Mais, n'est-ce pas à nos yeux que ce spectacle a été réservé ? Les siècles qui ont précédé l'établissement du christianisme, les peuples privés de ses lumières l'ont-ils connu ? Pourquoi celui des anciens qui a fait l'étude la plus profonde des gouvernements, qui a su le mieux en comparer les principes, en peser les avantages, pourquoi le précepteur d'Alexandre croit-il impossible l'accord de l'autorité d'un seul avec la douceur du gouvernement ? Pourquoi ignore-t-il la différence de la monarchie et de la tyrannie ? Pourquoi l'histoire des anciennes républiques montre-t-elle qu'on n'y connaissait guère mieux la différence de la liberté et de l'anarchie ? C'est qu'ils ne connaissaient la monarchie que par l'histoire de leurs tyrans et par le despotisme des rois de Perse ; c'est que le monde ne leur offrait jusqu'alors, dans les divers gouvernements, qu'une ambition sans bornes dans les uns, un amour aveugle de l'indépendance dans les autres, une balance continuelle d'oppression et de révolte.

Ne le dissimulons point : les hommes n'ont point une raison assez supérieure pour sentir, avant l'expérience, la nécessité d'être soumis à l'autorité souveraine. Avides de leur liberté, portés vers ce bien suprême par l'impulsion réunie de tous

leurs désirs particuliers, pouvaient-ils croire qu'il fut un prix capable de la payer ? C'est l'ambition qui a formé les premiers empires ; c'est par elle que de nouveaux conquérants en ont élevé de nouveaux sur les ruines des premiers. Les bornes de l'ambition ne sont point dans elle-même ; elle a voulu que tout pliât sous ses caprices ; les excès de la tyrannie ont souvent produit la liberté. Ailleurs, les peuples fatigués de l'anarchie, se sont rejetés dans les bras du despotisme. En vain, pour arrêter ces combats perpétuels des passions, des législateurs ont essayé de les captiver par des lois : qu'elles sont faibles, les lois contre les passions ! Je crois voir une liqueur bouillante dans les vases fragiles qui la contiennent, qui s'en échappe de tous côtés, qui souvent les brise avec éclat. La Religion, en tempérant son effervescence, en donnant au cœur humain une solidité capable de le soutenir par lui-même, a pu seule fixer enfin ces balancements funestes aux Etats.

En mettant l'homme sous les yeux d'un Dieu qui voit tout, elle a donné à ses passions le seul frein qui pût les retenir. Elle lui a donné des mœurs, c'est-à-dire des lois intérieures plus fortes que tous les liens extérieurs, des lois civiles. Les lois captivent, elles commandent ; les mœurs font mieux, elles persuadent ; elles engagent et rendent le commandement inutile. Il semble que les lois annoncent aux passions l'obstacle qu'elles doivent renverser. Un roi s'irrite contre la loi qui le gêne, le peuple contre celle qui l'asservit. Les mœurs n'opposent point une autorité visible contre laquelle il puisse se faire une réunion. Leur trône est dans tous les esprits : se révolter contre elles, c'est se révolter à la fois contre tous les hommes et contre soi-même : aussi, les mœurs ne sont et ne peuvent être violées que par quelques particuliers et dans quelques parties ; en un mot, elles sont le frein le plus puissant pour les hommes et presque le seul pour les Rois. Or, la seule religion chrétienne a sur toutes les autres cet avantage, par les mœurs qu'elle a introduites, d'avoir partout affaibli le despotisme. Voyez, depuis l'Océan Atlantique sans interruption jusqu'au delà du Gange, toutes les rigueurs de la tyrannie régner avec la religion de Mahomet ! Jetez les yeux par delà cette zone immense, et voyez, au milieu de la barbarie, le christianisme conserver chez les Abyssins la même sûreté pour les princes, la même aisance pour les sujets, le même gouvernement et les mêmes mœurs

qu'il entretient dans l'Europe. Les limites de cette religion semblent être celles de la douceur du gouvernement et de la félicité publique.

En montrant aux Rois le tribunal suprême d'un Dieu qui jugera leur cause et celle des peuples, elle a fait disparaître à leurs yeux mêmes la distance de leurs sujets à eux, comme anéantie, comme absorbée dans la distance infinie des uns et des autres à la Divinité; elles les a, en quelque sorte, égalés dans leur abaissement commun. Les princes et les sujets ne sont plus deux puissances opposées qui, alternativement victorieuses, fassent passer sans cesse les États de la tyrannie à la licence et de l'anarchie au despotisme. Les peuples, par la soumission que la religion leur inspire, les princes, par la modération qu'ils tiennent d'elle, concourent également au même but, au bonheur de tous. « Peuples, soyez soumis à l'autorité légitime », a dit dans tous les temps cette religion, et lors même que le sang des fidèles coulait de toutes parts sur les échafauds, lorsqu'elle voyait toute la puissance des Empereurs armée contre elle, elle répétait encore : « Peuples, soyez soumis à l'autorité légitime, et vous qui jugez la terre, vous Rois, apprenez que Dieu ne vous a confié l'image de sa puissance que pour le bonheur de vos peuples : apprenez à ne regarder plus votre autorité comme l'unique but du gouvernement, à ne plus immoler la fin aux moyens. »

Les princes ont enfin compris ces vérités. Ce qu'il eut été autrefois un crime de dire, est devenu l'éloge des Rois. Je le dis avec joie, parce que je vois en général les peuples plus heureux par cet esprit d'équité et de modération. Je le dis avec reconnaissance pour les princes capables d'en goûter les maximes; enfin, grâce à la religion chrétienne, je le dis hardiment et sans craindre d'irriter les bons Rois en publiant ce qui est gravé dans leur cœur. Ames serviles ! qui croyez flatter les Rois en trahissant la cause de l'humanité, en leur persuadant qu'ils ne doivent considérer qu'eux, que les peuples ne sont faits que pour servir de base à leur grandeur et pour en porter le poids, vos basses adulations sont un outrage aux Rois dignes de l'être.

Ce ne sera pas vous qui m'en désavouerez, grand Prince (a),

(a) Louis XV.

qui regardez le nom de *Bien-aimé* comme le plus cher de vos titres ; vous, dont le cœur sait apprécier le trône par le pouvoir de faire des heureux ; vous avez senti la douceur d'être aimé ; ces cris de joie de tout un peuple transporté, au moment où il apprit que, des portes de la mort, vous reveniez à la vie, ont pénétré dans votre cœur. Avouez-le : ce triomphe a été plus cher à votre sensibilité que le moment où, victorieux de trois nations réunies, vous inspirâtes la terreur à l'Europe : on vous vit alors gémir sur une gloire qui coûtait tant de sang ; vous soupirâtes dès lors après la paix, et vous l'avez faite enfin, sans vous réserver d'autre avantage que celui de faire le bonheur du monde. Puissiez-vous le faire longtemps ! Puissiez-vous protéger longtemps une religion qui doit être si chère à votre cœur, qui ne respire que ce que vous respirez, le plus grand bonheur des hommes.

Et vous, Messieurs, qui, dans ce cours d'exercices, travaillez à vous rendre digne de la défendre, vous la connaissez trop bien pour avoir besoin de nouveaux motifs pour l'aimer. Plus que jamais, des défenseurs instruits et zélés lui sont nécessaires, dans ce siècle où l'irrégion se répand de plus en plus (a). L'Eglise a sur vous les yeux ; elle vous regarde comme le fond de ses plus brillantes espérances, et vous les remplirez un jour.

II. — *Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain. Discours prononcé en latin (b) dans les écoles de Sorbonne, pour la clôture des Sorboniques, par M. l'abbé Turgot, prieur de la maison, le 11 décembre 1750.*

[Copie à la suite du discours du 3 juillet. — A. L., autre copie — D. P., II p. 52, reproduction assez exacte.]

(Les lois naturelles. — Le progrès humain. — Diversité des langues et des degrés de civilisation. — Formation des Empires. — Invention de l'écriture. — Les sciences. — La poésie. — La philosophie dans l'antiquité. — La Grèce et Rome. — Le christianisme. — Le moyen âge. — Les arts mécaniques. — Les langues modernes. — L'imprimerie. — Le siècle de Louis XIV.)

Les phénomènes de la nature, soumis à des lois constantes,

(a) Membre de phrase supprimé par Du Pont.

(b) « Turgot, dit Du Pont, écrivit d'abord ce discours, comme le précé-

sont renfermés dans un cercle de révolutions toujours les mêmes ; tout renaît, tout périt ; et, dans ces générations successives par lesquelles les végétaux et les animaux se reproduisent, le temps ne fait que ramener à chaque instant l'image de ce qu'il a fait disparaître.

La succession des hommes, au contraire, offre de siècle en siècle un spectacle toujours varié. La raison, les passions, la liberté produisent sans cesse de nouveaux événements : tous les âges sont enchaînés les uns aux autres par une suite de causes et d'effets qui lient l'état présent du monde à tous ceux qui l'ont précédé. Les signes arbitraires du langage et de l'écriture, en donnant aux hommes le moyen de s'assurer la possession de leurs idées et de les communiquer aux autres, ont formé de toutes les connaissances particulières un trésor commun qu'une génération transmet à l'autre, ainsi qu'un héritage toujours augmenté des découvertes de chaque siècle ; et le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux d'un philosophe un tout immense qui, lui-même, a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès.

On voit s'établir des sociétés, se former des nations, qui dominant tour à tour et obéissent à d'autres nations ; les Empires s'élèvent et tombent ; les lois, les formes de gouvernement se succèdent les unes aux autres ; les arts, les sciences tour à tour se découvrent et se perfectionnent ; tour à tour retardés et accélérés dans leurs progrès, ils passent de climats en climats ; l'intérêt, l'ambition, la vaine gloire changent à chaque instant la scène du monde, inondent la terre de sang ; et au milieu de leurs ravages, les mœurs s'adoucissent, l'esprit humain s'éclaire, les nations isolées se rapprochent les unes des autres ; le commerce et la politique réunissent enfin toutes les parties du globe, et la masse totale du genre humain par des alternatives de calme et d'agitation, de biens et de maux,

dent, en français ; il n'en conserva que ce qui était l'expression des sentiments du philosophe religieux, et supprima l'exorde relatif à la circonstance. » Cet exorde n'existe point dans les copies que Turgot fit faire, et n'a sans doute pas été écrit ; on ne s'expliquerait pas pourquoi Turgot aurait supprimé des passages relatifs à la religion dans les copies de son second discours, alors qu'il fit copier intégralement son premier discours.

On remarquera que plusieurs passages sont empruntés aux *Recherches sur les causes des Progrès et de la Décadence des sciences et des arts*, notamment le passage relatif aux colonies. p. 222. — Voir aussi p. 31.

marche toujours, quoique à pas lents, à une perfection plus grande.

Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent pas de présenter à vos yeux un tableau si vaste : nous essaierons seulement d'indiquer le fil des progrès de l'esprit humain ; et quelques réflexions sur la naissance, les accroissements, les révolutions des sciences et des arts, rapprochées de la suite des faits historiques, formeront tout le plan de ce discours.

Les Livres Saints, après nous avoir éclairés sur la création de l'Univers, l'origine des hommes et la naissance des premiers arts, nous font bientôt voir le genre humain concentré de nouveau dans une seule famille par un déluge universel. A peine commençait-il à réparer ses pertes, que la division miraculeuse des langues força les hommes de se séparer. La nécessité de s'occuper des besoins pressants de la nourriture dans des déserts stériles et qui n'offraient que des bêtes sauvages, les obligea de s'écarter les uns des autres dans toutes les directions et hâta leur diffusion dans tout l'Univers. Bientôt les premières traditions furent oubliées ; les nations séparées par de vastes espaces et plus encore par la diversité des langages, inconnues les unes aux autres, furent presque toutes plongées dans la même barbarie où nous voyons encore les Américains.

Mais les ressources de la nature et le germe fécond des sciences se trouvent partout où il y a des hommes. Les connaissances les plus sublimes ne sont et ne peuvent être que les premières idées sensibles développées ou combinées, de même que l'édifice, dont la hauteur étonne le plus nos regards, s'appuie nécessairement sur cette terre que nous foulons aux pieds ; et les mêmes sens, les mêmes organes, le spectacle du même Univers, ont partout donné aux hommes les mêmes idées, comme les mêmes besoins et les mêmes penchants leur ont partout enseigné les mêmes arts.

Une clarté faible commence à percer de loin à loin la nuit étendue sur toutes les nations, et se répand de proche en proche. Les habitans de la Chaldée, plus voisins de la source des premières traditions, les Égyptiens, les Chinois paroissent devancer le reste des peuples. D'autres les suivent de loin ; les progrès amènent d'autres progrès ; l'inégalité des nations augmente ; ici les arts commencent à naître ; là, ils avancent à grands pas vers la perfection ; plus loin, ils s'arrêtent dans leur médiocrité ;

ailleurs les premières ténèbres ne sont point encore dissipées ; et, dans cette inégalité variée à l'infini, l'état actuel de l'Univers, en nous présentant à la fois toutes les nuances de la barbarie et de la politesse semées sur la terre, nous montre en quelque sorte sous un seul coup d'œil les monumens, les vestiges de tous les pas de l'esprit humain, l'image de tous les degrés par lesquels il a passé, et l'histoire de tous les âges.

La nature n'est-elle donc pas partout la même ? et si elle conduit tous les hommes aux mêmes vérités, si leurs erreurs mêmes se ressemblent, pourquoi ne marchent-ils pas tous d'un pas égal dans cette route qui leur est tracée ? Sans doute l'esprit humain renferme partout le principe des mêmes progrès ; mais la nature, inégale en ses dons, a donné à certains esprits une abondance de talents qu'elle a refusée à d'autres ; les circonstances développent ces talents ou les laissent enfouis dans l'obscurité ; et, de la variété infinie de ces circonstances, naît l'inégalité du progrès des nations.

La barbarie égale tous les hommes ; et dans les premiers temps, tous ceux qui naissent avec du génie trouvent à peu près les mêmes obstacles et les mêmes ressources. Cependant les sociétés se forment et s'étendent : les haines des nations, l'ambition ou plutôt l'avarice, seule ambition des peuples barbares, multiplient les guerres et les ravages ; les conquêtes, les révolutions mêlent en mille manières les peuples, les langages, les mœurs ; les chaînes de montagnes, les grands fleuves, les mers, en arrêtant entre certaines bornes, les courses des peuples, et par conséquent leurs mélanges, formèrent des langues générales qui devinrent un lien pour plusieurs nations, et partagèrent toutes celles de l'Univers comme en un certain nombre de classes. Le labourage rendit les habitations plus fixes. Il nourrit plus d'hommes qu'il n'en occupe, et dès lors impose à ceux qu'il laisse oisifs la nécessité de se rendre utiles ou redoutables aux cultivateurs. De là, les villes, le commerce, les arts d'utilité ou de simple agrément, la séparation des professions, la différence de l'éducation, l'inégalité des conditions plus grande ; de là, ce loisir par lequel le génie dégagé du poids des premiers besoins sort de la sphère étroite où ils le retiennent, et dirige toutes ses forces à la culture des arts : de là, cette allure plus rigoureuse et plus rapide de l'esprit humain, qui entraîne toutes les parties de la société, et qui reçoit de leur perfection

une vivacité nouvelle. Les passions se développèrent avec le génie ; l'ambition prit des forces ; la politique lui prêta des vues toujours plus vastes ; les victoires eurent des suites plus durables et formèrent des empires dont les lois, les mœurs, le gouvernement, influant diversement sur le génie des hommes, deviennent une espèce d'éducation générale pour les nations, et mettent entre un peuple et un peuple la même différence que l'éducation met entre un homme et un homme.

Réunis, divisés, élevés sur les ruines les uns des autres, les empires se suivent avec rapidité. Leurs révolutions font succéder les uns aux autres tous les états possibles, rapprochent et séparent tous les éléments des corps politiques. Il se fait comme un flux et un reflux de la puissance d'une nation à l'autre, et dans la même nation, des princes à la multitude et de la multitude aux princes. Dans ces balancements, tout se rapproche peu à peu de l'équilibre et prend à la longue une situation plus fixe et plus tranquille. L'ambition, en formant les grands États des débris d'une foule de petits, met elle-même des bornes à ses ravages. La guerre ne désole plus que les frontières des Empires ; les villes et les campagnes commencent à respirer dans le sein de la paix ; les liens de la société unissent un plus grand nombre d'hommes ; la communication des lumières devient plus prompte et plus étendue, et les arts, les sciences, les mœurs avancent d'un pas plus rapide dans leurs progrès. Ainsi que les tempêtes qui ont agité les flots de la mer, les maux inséparables des révolutions disparaissent ; le bien reste, et l'humanité se perfectionne. Au milieu de cette combinaison variée d'événements tantôt favorables, tantôt contraires, dont l'action opposée doit à la longue s'entre-détruire, le génie que la nature, en le distribuant à quelques hommes, a cependant répandu sur la masse totale à des distances égales à peu près, agit sans cesse ; et ses effets deviennent sensibles avec le temps.

Sa marche d'abord lente, ignorée, ensevelie dans l'oubli général où le temps précipite les choses humaines, sort avec elles de l'obscurité par l'invention de l'*écriture*. Précieuse invention ! qui sembla donner aux peuples qui la possédèrent les premiers, des ailes pour devancer les autres nations ! invention inestimable qui arrache au pouvoir de la mort la mémoire des grands hommes et les exemples de la vertu, unit les lieux et

les temps, fixe la pensée fugitive et lui assure une existence durable, par laquelle les productions, les vues, les expériences, les découvertes de tous les âges accumulés servent de base et de degré à la postérité pour s'élever toujours plus haut !

Mais quel spectacle présente la succession des opinions des hommes ! j'y cherche les progrès de l'esprit humain, et je n'y vois presque autre chose que l'histoire de ses erreurs. Pourquoi sa marche, si sûre dès les premiers pas dans l'étude des mathématiques, est-elle dans tout le reste si chancelante, si sujette à s'égarer ? Essayons d'en découvrir les raisons. L'esprit, dans les mathématiques, déduit les unes des autres une chaîne de propositions dont la vérité ne consiste que dans leur dépendance mutuelle. Il n'en est pas de même des autres sciences, où ce n'est plus de la comparaison des idées entre elles que naît la vérité, mais de leur conformité avec une suite de faits réels. Pour la découvrir et la constater, il ne s'agit plus d'établir un petit nombre de principes simples d'où l'esprit n'ait qu'à se laisser entraîner par le fil des conséquences. Il faut partir de la nature telle qu'elle est, et de cette diversité infinie d'effets auxquels ont concouru tant de causes contre-balancées les unes par les autres. Les notions ne sont plus des assemblages d'idées que l'esprit forme à son gré, et dont il connaisse précisément l'étendue. Les idées naissent et s'assemblent dans notre âme presque à notre insu ; les images des objets viennent l'assaillir dès le berceau : peu à peu nous apprenons à les distinguer, moins par rapport à ce qu'ils sont en eux-mêmes, que par rapport à nos usages et à nos besoins ; les signes du langage s'impriment dans l'esprit encore faible, se lient par le moyen de l'habitude et de l'imitation, d'abord aux objets particuliers, puis parviennent à rappeler des notions plus générales : ce chaos d'idées, d'expressions, s'accroît et se confond sans cesse, et l'homme, quand il commence à chercher la vérité, se trouve au milieu d'un labyrinthe où il est entré les yeux bandés : faut-il s'étonner de ses erreurs ?

Spectateur de l'Univers, ses sens en lui montrant les effets lui laissent ignorer les causes ; et chercher par l'examen des effets leur cause inconnue, c'est deviner une énigme, imaginer un ou plusieurs mots, les essayer successivement jusqu'à ce qu'on en rencontre un qui remplisse toutes les conditions.

Le physicien forme des hypothèses, les suit dans leurs consé-

quences ; il les compare à l'énigme de la nature ; il les essaie, pour ainsi dire sur les faits, comme on vérifie un cachet en l'appliquant sur son empreinte : les suppositions, imaginées d'après un petit nombre de faits mal connus, cèdent à des suppositions moins absurdes sans être plus vraies. Le temps, les recherches, les hasards accumulent les observations, dévoilent les liens cachés qui unissent plusieurs phénomènes.

Toujours inquiète, incapable de trouver le repos ailleurs que dans la vérité, toujours excitée par l'image de cette vérité qu'elle croit toucher et qui fuit devant elle, la curiosité des hommes multiplie les questions et les disputes, et les oblige d'analyser, d'une manière toujours plus exacte et plus approfondie, les idées et les faits. Les vérités mathématiques devenues de jour en jour plus nombreuses, et dès là plus fécondes, apprennent à développer des hypothèses plus étendues et plus précises, indiquent de nouvelles expériences qui leur donne à leur tour de nouveaux problèmes à résoudre. Ainsi, le besoin perfectionne l'instrument ; ainsi, les mathématiques s'appuient sur la physique à qui elles prêtent leur flambeau ; ainsi, tout est lié ; ainsi, malgré la diversité de leur marche, toutes les sciences se rendent l'une à l'autre un secours mutuel ; ainsi, à force de tâtonner, de multiplier les systèmes, d'épuiser, pour ainsi dire, les erreurs, on arrive enfin à la connaissance d'un grand nombre de vérités.

Que d'opinions extravagantes ont marqué nos premiers pas ! Quelle absurdité dans les causes que nos pères ont imaginées pour rendre raison de ce qu'ils voyaient ! Quels tristes monuments de la faiblesse de l'esprit humain ! Les sens sont l'unique source de ses idées : tout le pouvoir de l'imagination se borne à combiner les idées qu'elle a reçues d'eux : à peine même peut-elle en former des assemblages dont les sens ne lui fournissent pas le modèle : de là, ce penchant presque invincible à juger de ce qu'on ignore par ce qu'on connaît : de là, ces analogies trompeuses auxquelles la grossièreté des premiers hommes s'abandonnait avec tant d'inconsidération : de là, les égarements monstrueux de l'idolatrie. Les hommes dans l'oubli des premières traditions, frappés de phénomènes sensibles, supposèrent que tous les effets indépendants de leur action étaient produits par des êtres semblables à eux, mais invisibles et plus puissants qu'ils substituèrent à la divinité. Contemplant la nature,

appliquant en quelque sorte leurs regards sur la surface d'une mer profonde, au lieu du fond caché par les eaux, ils n'y virent que leur image. Tous les objets de la nature eurent leurs dieux, qui, formés sur le modèle des hommes, en eurent les attributs et les vices. La superstition consacra partout l'univers les caprices de l'imagination ; et le seul vrai Dieu, seul digne d'être adoré, ne fut connu que dans un coin de la terre, par le peuple qu'il s'était expressément choisi.

Dans cette progression lente d'opinions et d'erreurs qui se chassent les unes les autres, je crois voir ces premières feuilles, ces enveloppes que la nature a données à la tige naissante des plantes, sortir avant elles de la terre, se flétrir successivement à la naissance d'autres enveloppes, jusqu'à ce qu'enfin cette tige paraisse et se couronne de fleurs et de fruits : image de la tardive vérité !

Malheur donc aux nations chez lesquelles par un zèle aveugle pour les sciences, on les resserra dans les limites des connoissances actuelles en voulant les fixer. C'est par cette cause que les régions qui ont été les premières éclairées ne sont pas celles où elles ont fait le plus de progrès. Le respect que l'éclat de la nouveauté imprime aux hommes pour la philosophie naissante tend à perpétuer les premières opinions : l'esprit de secte s'y joint ; et cet esprit est naturel aux premiers philosophes, parce que l'orgueil se nourrit de l'ignorance, parce que moins on sait, moins on doute ; moins on a découvert, moins on voit ce qui reste à découvrir. En Egypte, et longtemps après, dans les Indes, la superstition qui faisait, des dogmes de l'ancienne philosophie, comme le patrimoine des familles sacerdotales, qui, en les consacrant, les enchaînait et les incorporait aux dogmes d'une fausse religion ; dans la grande Asie, le despotisme politique, effet de l'établissement des grands empires dans des siècles barbares ; le despotisme civil né de l'esclavage et de la pluralité des femmes qui en est une suite ; la mollesse des princes ; l'abattement des sujets ; à la Chine, le soin même que prirent les Empereurs de régler les études et de mêler les sciences à la constitution politique de l'Etat, les retinrent à jamais dans la médiocrité ; ces tiges trop fécondes en branches dès leur origine cessèrent bientôt de s'élever.

Le temps s'écoulait et de nouveaux peuples se formaient. Dans l'inégalité des progrès des nations, les peuples policés,

environnés de barbares tantôt conquérants, tantôt conquis, se mêlaient avec eux ; soit que ceux-ci reçussent des premiers leurs arts et leurs lois avec la servitude, soit que vainqueurs, ils cédassent à l'empire naturel de la raison et de la politesse sur la force, les limites de la barbarie se reculaient toujours.

Les Phéniciens, habitants d'une côte aride, s'étaient faits les ministres des échanges entre les peuples. Leurs vaisseaux répandus dans toute la Méditerranée commencèrent à dévoiler les nations aux nations.

L'astronomie, la navigation, la géographie se perfectionnèrent l'une par l'autre. Les côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure se remplirent de colonies phéniciennes. Les colonies sont comme des fruits qui ne tiennent à l'arbre que jusqu'à leur maturité ; devenues suffisantes à elles-mêmes, elles firent ce que fit depuis Carthage, ce que fera un jour l'Amérique.

Du mélange de ces colonies, indépendantes les unes des autres, avec les anciens peuples de la Grèce et avec les restes de tous les essaims de barbares qui l'avoient successivement ravagée, se forma la nation grecque, ou plutôt, ce peuple de nations composé d'une foule de petits peuples qu'une égale faiblesse et la nature du pays, coupé par les montagnes et par la mer, empêchaient de s'agrandir aux dépens les uns des autres, et que leurs associations, leurs intérêts publics et particuliers, leurs guerres civiles et nationales, leurs migrations, les devoirs réciproques des colonies et des métropoles, une langue, des mœurs, une religion commune, le commerce, les jeux publics, le tribunal des Amphyctions mélangeaient, divisaient, réunissaient en mille manières. Dans ces révolutions, par ces mélanges multipliés, se formait cette langue riche, expressive, sonore, la langue de tous les arts.

La poésie, qui n'est que l'art de peindre par le moyen du langage, et dont la perfection dépend si fort du génie des langues qu'elle emploie, se revêtit en Grèce d'une magnificence qu'elle n'avait point connue encore. Ce n'était plus, comme chez les premiers hommes, une suite de mots barbares asservie à la mesure d'un chant rustique et aux pas d'une danse aussi grossière que la joie tumultueuse qu'elle exprimait. Elle s'était parée d'une harmonie qui n'était qu'à elle. L'oreille, toujours plus difficile à contenter, avait conduit à des règles plus sévères ; et si le joug en était devenu plus pesant, les expressions, les tours nouveaux,

les hardiesses heureuses, multipliées à proportion, donnaient plus de force pour le porter.

Le goût avait achevé de proscrire ces figures entassées, ces métaphores gigantesques qu'on reproche à la poésie des Orientaux.

Dans ces contrées de l'Asie où les sociétés se sont mises plus tôt dans un état fixe, où il y a eu plus tôt des écrivains, les langues ont été fixées plus près des premières origines et, dès lors, l'emphase dans le style en est devenue le caractère, parce qu'elle est une suite de la première imperfection du langage. Les langues sont la mesure des idées des hommes : par conséquent, elles n'eurent des noms dans les premiers temps que pour les objets les plus familiers aux sens ; pour exprimer ces premières idées, il fallut se servir de métaphores. Un mot qu'on invente ne signifie rien : il fallut, en rassemblant les signes des idées les plus approchantes, essayer de mettre l'esprit sur la voie de celle qu'on voulait lui donner : l'imagination s'étudia à saisir le fil d'une certaine analogie qui lie, et nos sensations, et leurs différens objets : une analogie imparfaite ou éloignée fit naître ces métaphores grossières et fréquentes que la nécessité plus ingénieuse que délicate emploie, que le goût désavoue, dont les premières langues sont pleines et dont les étymologistes aperçoivent même encore les vestiges dans les plus cultivées.

Les langues, nécessairement maniées par tous les hommes. et dès lors souvent par des hommes de génie, se perfectionnent toujours avec le temps, quand elles ne sont pas fixées par des écrits qui deviennent une règle constante pour juger de leur pureté. L'usage habituel de la parole amène sans cesse de nouvelles combinaisons d'idées, fait remarquer entre elles de nouveaux rapports, de nouvelles nuances, et fait sentir le besoin de nouvelles expressions. De plus, par les migrations des peuples, les langages se mêlent comme les fleuves et s'enrichissent du concours de plusieurs langages.

Ainsi la langue grecque, formée du mélange d'un plus grand nombre de langues, fixée plus tard que celles de l'Asie, réunit l'harmonie, l'abondance et la variété. Homère acheva de la faire triompher, y versa les trésors de son génie et l'éleva au plus haut point par le nombre de sa poésie, le charme de ses expressions, la pompe de ses images.

Dans la suite, la liberté qui, par une révolution naturelle aux

petits États, vint à s'établir dans toutes les villes sur les ruines du gouvernement d'un seul, donna au génie des Grecs un nouvel essor. Les différentes formes d'administration où les passions opposées des puissants et des peuples les précipitaient tour à tour, enseignaient aux législateurs à comparer, à peser tous les éléments des sociétés, à trouver le juste équilibre entre leurs forces, en même temps que les querelles et les intérêts combinés de tant de Républiques voisines ambitieuses, faibles et jalouses, apprenaient aux États à se craindre, à s'observer sans cesse, à contre-balancer les succès par des ligue, et perfectionnaient à la fois, la politique et l'art de la guerre.

Ce ne fut qu'après plusieurs siècles qu'on vit paraître des philosophes dans la Grèce ; ou plutôt, ce ne fut qu'alors que l'étude de la philosophie devint le partage de certains esprits et parut assez vaste pour les occuper tout entiers. Jusque-là, les poètes avaient été à la fois les seuls philosophes et les seuls historiens. Quand les hommes sont ignorants, il est aisé de tout savoir. Mais les idées n'étaient point encore assez éclaircies ; les faits n'étaient point en assez grand nombre ; le temps de la vérité n'était point arrivé : les systèmes des philosophes grecs ne pouvaient être encore qu'ingénieux. Leur métaphysique chancelante sur les plus importantes vérités, souvent superstitieuse ou impie, n'était guère qu'un amas de fables poétiques, ou un tissu de mots inintelligibles ; et leur physique elle-même n'était qu'une métaphysique frivole.

La morale, quoique encore imparfaite, se sentit moins de l'enfance de la raison. Les besoins renaissants qui rappellent sans cesse l'homme à la société et le forcent de se plier à ses lois, cet instinct, ce sentiment du bon et de l'honnête que la Providence a gravé dans tous les cœurs, qui devance la raison, qui souvent l'entraîne malgré elle-même, ramène les philosophes de tous les temps aux mêmes principes fondamentaux de la science des mœurs. Socrate guida ses concitoyens dans le chemin de la vertu ; Platon le sema de fleurs ; le charme de l'éloquence embellit ses erreurs mêmes. Aristote, l'esprit le plus étendu, le plus profond, le plus véritablement philosophe de toute l'antiquité, porta le premier le flambeau d'une analyse exacte dans la philosophie et dans les arts ; et, dévoilant les principes de la certitude et les ressorts du sentiment, il asservit à des règles constantes la marche de la raison et la fougue même du génie.

Siècles heureux ! où tous les beaux-arts répandaient de tous côtés leur lumière ! où le feu d'une noble émulation se communiquait avec rapidité d'une ville à l'autre. La peinture, la sculpture, l'architecture, la poésie, l'histoire s'élevaient partout à la fois, comme on voit dans l'étendue d'une forêt mille arbres divers naître, monter, se couronner ensemble.

Athènes, gouvernée par les décrets d'une multitude dont les orateurs calmaient ou soulevaient à leur gré les flots tumultueux ; Athènes, où Périclès avait appris aux chefs à acheter l'État aux dépens de l'État même, à dissiper ses trésors pour se dispenser d'en rendre compte ; Athènes, où l'art de gouverner le peuple était l'art de l'amuser, l'art de repaître ses oreilles, ses yeux, sa curiosité toujours avide de nouvelles, de fêtes, de plaisirs, de spectacles renaissants, Athènes dut aux mêmes vices de son gouvernement qui la firent succomber sous Lacédémone, cette éloquence, ce goût, cette magnificence, cet éclat dans tous les arts qui l'ont rendue le modèle des nations.

Tandis que les Athéniens, les Spartiates, les Thébains s'arrachent successivement la supériorité sur les autres villes, la puissance macédonienne, ignorée, telle qu'un fleuve qui surmonte ses rives, s'étend lentement dans la Grèce sous Philippe, inonde avec impétuosité l'Asie sous Alexandre. Cette foule de régions, d'États dont les conquêtes des Assyriens, des Mèdes, des Perses, en s'engloutissant successivement les unes les autres, avaient formé ce grand corps, l'ouvrage de tant de conquérants et de tant de siècles, se sépare avec fracas à la mort du vainqueur de Darius. Les guerres entre ses généraux établissent de nouveaux royaumes ; la Syrie, l'Égypte deviennent une partie de la Grèce, et reçoivent la langue, les mœurs et les sciences de leurs conquérants.

Le commerce et les arts rendent Alexandrie la rivale d'Athènes. L'astronomie et les sciences mathématiques y sont portées même plus haut qu'elles ne l'avaient encore été. Surtout on y voit briller cette érudition que jusque-là les Grecs avaient peu connue ; cette espèce d'étude qui s'exerce moins sur les choses que sur les livres, qui consiste moins à produire, à découvrir, qu'à rassembler, à comparer, à juger ce qu'on a produit, ce qu'on a découvert ; qui ne va point en avant, mais qui tourne les yeux en arrière pour observer le chemin qu'on a fait. Les études qui demandent le plus de génie ne sont pas toujours celles

qui supposent le plus de progrès dans la masse des hommes. Il est des esprits à qui la nature a donné une mémoire capable de rassembler une foule de connaissances, une raison exacte capable de les comparer et de leur donner cet arrangement qui les met dans tout leur jour, mais à qui, en même temps, elle a refusé cette ardeur de génie qui invente et qui s'ouvre des routes nouvelles. Faits pour réunir des découvertes anciennes sous un point de vue, pour les éclaircir et même pour les perfectionner, si ce ne sont pas des flambeaux qui brillent par eux-mêmes, ce sont des diamants qui réfléchissent avec éclat une lumière empruntée, mais qu'une obscurité totale confondrait avec les pierres les plus viles.

L'Univers connu, si j'ose ainsi parler, l'Univers commerçant, l'Univers politique s'était agrandi par les conquêtes d'Alexandre. Les dissensions de ses successeurs commençaient à présenter un spectacle plus vaste et, dans ces chocs et ces balancements des grandes puissances, les petites villes de la Grèce situées au milieu d'elles, souvent le théâtre de leurs combats, en proie aux ravages de tous les partis, ne sentirent plus que leur faiblesse. L'éloquence ne fut plus le ressort de la politique : dès lors, avilie dans l'ombre des écoles par des déclamations puériles, elle perdit son éclat avec son pouvoir.

Cependant déjà depuis plusieurs siècles, Rome, dans l'Italie comme dans un monde à part, marchait par une suite continue de triomphes à la conquête de l'Univers. Victorieuse de Carthage, elle parut soudain au milieu des nations. Les peuples tremblèrent et furent soumis : les Romains conquérants de la Grèce connurent un nouvel empire, celui de l'esprit et du savoir. Leur rudesse austère s'apprivoisa. Athènes trouva des disciples dans ses vainqueurs, et bientôt des émules. Cicéron déploya, au Capitole et sur la tribune aux harangues, une éloquence puisée dans les leçons des Grecs et dont ses maîtres asservis ne connaissaient plus que les règles. La langue latine adoucie, enrichie, poliça l'Afrique, l'Espagne et les Gaules. Les limites de l'Univers éclairé se confondirent avec celles de la puissance romaine, et deux langues rivales, le grec et le latin, le partagèrent entre elles.

Les lois de Rome, faites pour gouverner une ville, succombèrent sous le poids du monde entier : la liberté romaine s'éteignit dans des flots de sang. Octave recueillit enfin seul le fruit

des discordes civiles. Usurpateur cruel, prince modéré, il donna à la terre des jours tranquilles. Sa protection éclairée anima tous les arts. L'Italie eut un Homère moins fécond que le premier, mais plus sage, plus égal, aussi harmonieux, peut-être plus parfait. Le sublime, la raison et les grâces s'unirent pour former Horace. Le goût se perfectionna dans tous les genres.

La connaissance de la nature et de la vérité est infinie comme elles : les arts dont l'objet est de nous plaire, sont bornés comme nous. Le temps fait sans cesse éclore de nouvelles découvertes dans les sciences; mais la poésie, la peinture, la musique, ont un point fixe que le génie des langues, l'imitation de la nature, la sensibilité limitée de nos organes déterminent, qu'elles atteignent à pas lents et qu'elles ne peuvent passer. Les grands hommes du siècle d'Auguste y arrivèrent et sont encore nos modèles.

Depuis ce temps jusqu'à la chute de l'Empire, je ne vois plus qu'une décadence générale où tout se précipite. Les hommes ne s'élèvent-ils donc que pour tomber? Mille causes se réunissent pour dépraver de plus en plus le goût : la tyrannie qui abaisse les esprits au-dessous de tout ce qui est grand; le luxe aveugle qui, né de la vanité, et jugeant moins les ouvrages de l'art comme des objets de goût que comme des signes d'opulence, est aussi contraire à leur perfection qu'un amour éclairé de la magnificence lui est favorable; l'ardeur pour les choses nouvelles dans ceux qui n'ayant point assez de génie pour en inventer, n'eurent que trop souvent assez d'esprit pour gâter les anciennes; l'imitation des vices des grands hommes et même l'imitation déplacée de leurs beautés. Les écrivains se multiplient dans les provinces et corrompent la langue : je ne sais quels restes de l'ancienne philosophie grecque, mêlés avec les superstitions orientales, confondus avec une foule d'allégories vaines, avec les prestiges de la magie, s'emparent des esprits, étouffent la saine physique, qui commençait à naître dans les écrits de Sénèque et de Pline l'ancien.

Bientôt l'Empire, abandonné aux caprices d'une milice insolente, devient la proie d'une foule de tyrans qui, en se l'arrachant les uns aux autres, promènent dans les provinces la désolation et le ravage. La discipline militaire s'anéantit, les barbares du Nord pénètrent de tous côtés, les peuples se précipi-

tent sur les peuples, les villes deviennent désertes, les campagnes incultes, et l'Empire d'Occident, affaibli par le transport de toutes les forces à Constantinople, ruiné en détail par tant de ravages redoublés, s'affaisse enfin tout à coup, et laisse les Bourguignons, les Goths, les Francs se disputer ses vastes débris et fonder des royaumes dans les diverses contrées de l'Europe.

Serait-ce dans ce sanctuaire que je passerais sous silence cette nouvelle lumière qui, tandis que l'Empire marchait à sa ruine, s'était répandue sur l'univers; lumière plus précieuse mille fois que celles des lettres et de la philosophie. Religion sainte, pourrais-je vous oublier? Pourrais-je oublier les mœurs perfectionnées, les ténèbres de l'idolâtrie enfin dissipées, les hommes éclairés sur la divinité! Dans la ruine presque totale des lettres, vous seule formiez encore des écrivains qu'animait le désir d'instruire les fidèles ou de repousser les attaques des ennemis de la foi; et quand l'Europe fut la proie des barbares, vous seule apprivoisâtes leur férocité; vous seule avez perpétué l'intelligence de la langue latine abolie; vous seule, nous avez transmis à travers tant de siècles l'esprit, si j'ose ainsi parler, de tant de grands hommes confié à cette langue; et la conservation du trésor des connaissances humaines prêt à se dissiper est un de vos bienfaits.

Mais la plaie du genre humain était trop profonde; il fallait des siècles pour la guérir. Si Rome n'avait été conquise que par un seul peuple, le chef serait devenu Romain, et sa nation aurait été absorbée dans l'Empire avec sa langue. On aurait vu ce que l'histoire du monde présente plus d'une fois : le spectacle d'un peuple policé envahi par des barbares, qui leur communiquent ses mœurs, son langage, ses connaissances, et les force de ne faire avec lui qu'un seul peuple. Cicéron, Virgile, auraient soutenu la langue latine, comme Homère, Platon, Démosthène avaient défendu la leur contre la puissance romaine. Mais trop de peuples, trop de ravages se succédèrent; trop de couches de barbarie furent données coup sur coup avant que les premières eussent le temps de disparaître et de céder à la force des sciences romaines; les conquérants trop nombreux, trop uniquement livrés à la guerre, furent pendant plusieurs siècles trop occupés de leurs dissensions. Le génie des Romains s'éteignit et leur langue se perdit, confondue avec les langues germaniques.

C'est une suite du mélange de deux langues, qu'il s'en forme une nouvelle différente de chacune d'elles : mais il se passe bien du temps avant qu'elles puissent se confondre d'une manière assez intime. La mémoire flottante entre les deux se détermine au hasard pour les expressions de l'une et de l'autre. L'analogie, c'est-à-dire l'art de former les conjugaisons, les déclinaisons, d'exprimer les rapports des objets, d'arranger les expressions dans le discours, n'a plus de règles fixes. Les idées se lient d'une manière confuse; plus d'harmonie, plus de clarté dans le langage. Versez deux liqueurs dans le même vase, vous les verrez se troubler, s'obscurcir et ne reprendre la transparence qu'elles avaient séparément que lorsque le temps a rendu leur mélange plus intime et plus homogène. Ainsi, jusqu'à ce qu'une longue suite de siècles ait achevé de donner au nouveau langage comme sa couleur propre et uniforme, la poésie, l'éloquence, le goût disparaissent presque entièrement. Ainsi, de nouvelles langues naissaient en Europe, et, dans le chaos de leur première formation, l'ignorance et la grossièreté dominaient partout.

Déplorable empire des Césars, faut-il que de nouveaux malheurs poursuivent encore jusqu'aux restes échappés à ton naufrage ! Faut-il que la barbarie détruise à la fois tous les asiles des arts ! Et toi, Grèce aussi, tes honneurs sont donc éclipsés ! Le Nord enfin paraît s'être épuisé, et de nouveaux orages se forment dans le Midi contre les seules provinces qui ne gémissent point encore sous un joug étranger !

L'étendard d'un faux prophète réunit les pâtres errants dans les déserts de l'Arabie ; en moins d'un siècle, la Syrie, la Perse, l'Egypte, l'Afrique, sont couvertes par ce torrent fougueux qui embrasse dans ses ravages depuis les frontières de l'Inde jusqu'à l'Océan Atlantique et aux Pyrénées. L'Empire grec resserré dans des bornes étroites, dévasté au Midi par les Sarrasins, et depuis par les Turcs, au Nord par les Bulgares, désolé au dedans par les factions et par l'instabilité de son trône, tombe dans un état de faiblesse et de langueur, et la culture des lettres et des arts cesse d'occuper des hommes avilis dans une lâche indolence.

En vain, Charlemagne dans l'Occident veut ranimer quelques étincelles d'un feu enseveli sous la cendre ; leur éclat est aussi passager que faible. Bientôt les discordes de ses petits-fils troublent son empire : le Nord fait encore sortir de son sein de nou-

veaux destructeurs : les Normands, les Hongrois, couvrent encore l'Europe de nouvelles ruines et de nouvelles ténèbres. Dans la faiblesse générale, une nouvelle forme de gouvernement achève de tout perdre : la puissance royale anéantie fait place à cette foule de petites souverainetés subordonnées les unes aux autres, entre lesquelles les lois des fiefs entretiennent je ne sais quelle fausse image de l'ordre, au sein même de l'anarchie qu'elles perpétuent.

Les rois sans autorité, les nobles sans frein, les peuples esclaves, les campagnes couvertes de forteresses et sans cesse ravagées, la guerre allumée entre une ville et une ville, un village et un village, pénétrant, si j'ose ainsi parler, toute la masse des royaumes ; tout commerce, toute communication interrompus ; les villes habitées par des artisans pauvres et sans loisir ; les seules richesses, le seul loisir dont quelques hommes jouissent encore, perdus dans l'oisiveté d'une noblesse répandue çà et là dans ses châteaux et qui ne savait que se livrer des combats inutiles à la patrie ; l'ignorance la plus grossière étendue sur toutes les nations, sur toutes les professions ! Tableau déplorable, mais trop ressemblant de l'Europe pendant plusieurs siècles !

Et cependant, du sein de cette barbarie, ressortiront un jour les sciences et les arts perfectionnés. Au milieu de l'ignorance, un progrès insensible prépare les éclatants succès des derniers siècles ; sous cette terre, se développent déjà les faibles racines d'une moisson éloignée. Les villes chez tous les peuples policés sont par leur nature le centre du commerce et des forces de la société. Elles subsistaient ; et si l'esprit du gouvernement féodal, né des anciennes coutumes de la Germanie, combinées avec quelques circonstances accidentelles, les avoit abaissées, c'était dans la constitution des Etats une contradiction qui devait s'effacer à la longue. Je vois bientôt les villes se relever sous la protection des princes ; ceux-ci, en tendant la main aux peuples opprimés, diminuer la puissance de leurs vassaux et rétablir peu à peu la leur.

On étudiait déjà le latin et la théologie dans les Universités avec la dialectique d'Aristote. Dès longtemps, les Arabes musulmans s'étaient instruits dans la philosophie des Grecs, et leurs lumières se répandaient dans l'Occident. Les mathématiques s'étaient étendues par leurs travaux. Plus indépendantes que

les autres sciences de la perfection du goût et peut-être même de la justesse de l'esprit, on ne peut les étudier sans être conduit au vrai. Toujours certaines, toujours pures, les vérités naissaient environnées des erreurs de l'astrologie judiciaire. Les chimériques espérances du grand œuvre, en animant les philosophes Arabes à séparer, à rapprocher tous les éléments des corps, avaient fait éclore sous leurs mains la science immense de la chimie, et l'avaient répandue partout où les hommes peuvent être trompés par leurs désirs avides. Enfin, de tous côtés, les arts mécaniques se perfectionnaient par cela seul que le temps s'écoulait, parce que dans la chute même des sciences et du goût, les besoins de la vie les conservent, et parce que, dès lors, dans cette foule d'artisans qui les cultivent successivement, il est impossible qu'il ne se rencontre quelqu'un de ces hommes de génie qui sont mêlés avec le reste des hommes, comme l'or avec la terre d'une mine.

De là, quelle foule d'inventions ignorées des anciens et dues à ces siècles barbares ! Notre art de noter la musique, les lettres de change, notre papier, le verre à vitres, les grandes glaces, les moulins à vent, les horloges, les lunettes, la poudre à canon, l'aiguille aimantée, la perfection de la marine et du commerce. Les arts ne sont que l'usage de la nature, et la pratique des arts est une suite d'expériences physiques qui la dévoilent de plus en plus. Les faits s'amassaient dans l'ombre des temps d'ignorance, et les sciences dont le progrès, pour être caché, n'en était pas moins réel, devaient reparaitre un jour accrues de ces nouvelles richesses, et telles que ces rivières qui, après s'être dérobées quelque temps à notre vue dans un canal souterrain, se montrent plus loin, grossies de toutes les eaux filtrées à travers les terres,

Différentes suites d'événements naissent dans les différentes contrées du monde, et toutes, comme par autant de routes séparées, concourent enfin au même but, à relever les ruines de l'esprit humain. Ainsi, pendant la nuit, on voit les étoiles se lever successivement ; elles s'avancent chacune sur leur cercle ; elles semblent dans leur révolution commune entraîner avec elles toute la sphère céleste, et nous amener le jour qui les suit. L'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Pologne par les soins de Charlemagne et des Othon, la Russie par le commerce avec l'empire des Grecs cessent d'être des forêts incultes. Le Chris-

tianisme, en rassemblant ces sauvages épars, en les fixant dans des villes va tarir pour jamais la source de ces inondations tant de fois funestes aux sciences. L'Europe est encore barbare ; mais ses connaissances portées chez des peuples plus barbares encore sont pour eux un progrès immense. Peu à peu les mœurs apportées de la Germanie dans le Midi de l'Europe disparaissent. Les nations, dans les querelles des nobles et des princes, commencent à se former les principes d'un gouvernement plus fixe, à acquérir par la variété des circonstances où elles se trouvent le caractère particulier qui les distingue : les guerres contre les Musulmans dans la Palestine, en donnant à tous les États de la chrétienté un intérêt commun, leur apprennent à se connaître, à s'unir, jettent les semences de cette politique moderne par laquelle tant de nations semblent ne composer qu'une vaste République. Déjà, on voit l'autorité royale renaître en France ; la puissance du peuple s'établir en Angleterre ; les villes d'Italie se former en républiques et présenter l'image de l'ancienne Grèce ; les petites monarchies d'Espagne chasser les Maures devant elles et se rejoindre peu à peu dans une seule. Bientôt les mers qui, jusque-là, séparaient les nations, en deviennent le lien par l'invention de la boussole. Les Portugais à l'Orient, les Espagnols à l'Occident découvrent de nouveaux mondes : l'Univers est enfin connu.

Déjà le mélange des langues barbares avec le latin a produit dans la suite des siècles de nouvelles langues. Tandis que l'italienne, moins éloignée de leur source commune, moins mêlée avec les langages étrangers, s'élève la première à l'élégance du style et aux beautés de la poésie, les Ottomans, répandus dans l'Asie et dans l'Europe avec la rapidité d'un vent impétueux, achèvent d'abattre l'empire de Constantinople et dispersent dans l'Occident les faibles étincelles des sciences que la Grèce conservait encore.

Quel art nouveau naît tout à coup comme pour faire voler en tous lieux les écrits et la gloire des grands hommes qui vont paraître ? Que les moindres progrès sont lents en tout genre ! Depuis deux mille ans les médailles présentent à tous les yeux des caractères imprimés sur l'airain et, après tant de siècles, un particulier obscur soupçonne qu'on peut en imprimer sur le papier. Aussitôt les trésors de l'antiquité tirés de la poussière passent dans toutes les mains, pénètrent dans tous les lieux,

vont porter la lumière aux talents qui se perdaient dans l'ignorance, vont appeler le génie au fond de ses retraites.

Les temps sont arrivés. Sors, Europe, de la nuit qui te couvrirait ! Noms immortels des Médicis, de Léon X, de François I^{er}, soyez consacrés à jamais ! Que les bienfaiteurs des arts partagent la gloire de ceux qui les cultivent ! Je te salue, ô Italie ! heureuse terre pour la seconde fois la patrie des lettres et du goût, la source d'où leurs eaux se sont répandues pour fertiliser nos régions. Notre France ne regarde encore que de loin tes progrès. Sa langue encore infectée d'un reste de barbarie ne peut les suivre. Bientôt de funestes discordes déchireront l'Europe entière ; des hommes audacieux ont ébranlé les fondements de la foi et ceux des Empires ; les tiges fleuries des beaux-arts croissent-elles arrosées de sang ? Un jour viendra, et ce jour n'est pas loin, qu'elles embelliront toutes les contrées de l'Europe.

Temps, déployez vos ailes rapides ! Siècle de Louis, siècle des grands hommes, siècle de la raison, hâtez-vous ! Déjà dans les troubles de l'hérésie, la fortune des Etats longtems agitée a achevé de se situer comme par une dernière secousse. Déjà l'étude opiniâtre de l'antiquité a remis les esprits au point où elle s'était arrêtée ; déjà cette multitude de faits, d'expériences, d'instruments, de manœuvres ingénieuses que la pratique des arts accumulait depuis tant de siècles, tirée de l'obscurité par l'impression ; déjà les productions des deux mondes, rassemblées sous les yeux par un commerce immense, sont devenues le fondement d'une physique inconnue jusque là, et dégagée enfin des spéculations étrangères ; déjà de tous cotés des yeux attentifs sont fixés sur la nature : les moindres hasards mis à profit enfantent les découvertes. Le fils d'un artisan, dans la Zélande, assemble en se jouant deux verres convexes dans un tube ; les limites de nos sens sont reculées, et dans l'Italie les yeux de Galilée ont découvert un nouveau ciel. Déjà Kepler, en cherchant dans les astres les nombres de Pythagore, a trouvé ces deux fameuses lois du cours des planètes qui deviendront un jour dans les mains de Newton la clef de l'Univers. Déjà Bacon a tracé à la posterité la route qu'elle doit suivre.

Quel mortel ose rejeter les lumières de tous les âges et les notions mêmes qu'il a cru les plus certaines ? il semble vouloir éteindre le flambeau des sciences pour le rallumer lui seul au

feu pur de la raison. Veut-il imiter ces peuples de l'antiquité chez lesquels c'était un crime d'allumer à des feux étrangers celui qu'on faisait brûler sur les autels des Dieux ? Grand Descartes, s'il ne vous pas été donné de trouver toujours la vérité, du moins vous avez détruit la tyrannie de l'erreur.

La France que l'Espagne et l'Angleterre ont déjà devancée dans la gloire de la poésie ; la France, dont le génie n'achève de se former que lorsque l'esprit philosophique commence à se répandre, devra peut-être à cette lenteur même l'exactitude, la méthode, le goût sévère de ses écrivains. Les pensées subtiles et recherchées ; le pesant étalage d'une érudition fastueuse corrompent encore notre littérature. Etrange différence de nos progrès dans le goût et de ceux des anciens ! L'avancement réel de l'esprit humain se décèle jusque dans ses égaremens ; les caprices de l'Architecture gothique n'appartiennent point à ceux qui n'ont que des cabanes de bois. L'acquisition des connaissances chez les premiers hommes et la formation du goût marchaient, pour ainsi dire, du même pas. De là, une rudesse grossière, une trop grande simplicité étaient leur apanage. Guidés par l'instinct et l'imagination, ils saisirent peu à peu ces rapports entre l'homme et les objets de la nature qui sont les seuls fondemens du beau. Dans les derniers temps où, malgré l'imperfection du goût, le nombre des idées et des connoissances était augmenté, où l'étude des modèles et des règles avait fait perdre de vue la nature et le sentiment, il fallait se ramener par la réflexion où les premiers hommes avaient été conduits par un instinct aveugle : et qui ne sait que c'est là le suprême effort de la raison ?

Enfin, toutes les ombres sont dissipées : quelle lumière brille de toutes parts ! quelle foule de grands hommes dans tous les genres ! quelle perfection de la raison humaine ! Un homme (a) a soumis l'infini au calcul, a dévoilé les propriétés de la lumière qui, en éclairant tout, semblait se cacher elle-même, a mis dans la balance les astres, la terre et toutes les forces de la nature. Cet homme a trouvé un rival. Leibnitz embrasse dans sa vaste intelligence tous les objets de l'esprit humain. Les différentes sciences, resserrées d'abord dans un petit nombre de notions simples, communes à tous, ne peuvent plus, lorsqu'elles sont

(a) Newton.

devenues par leurs progrès plus étendues et plus difficiles, être envisagées que séparément ; mais un progrès plus grand encore les rapproche, parce qu'on découvre cette dépendance mutuelle de toutes les vérités qui, en les enchainant entre elles, les éclaire l'une par l'autre : parce que, si chaque jour ajoute à l'immensité des sciences, chaque jour les rend plus faciles, parce que les méthodes se multiplient avec les découvertes, parce que l'échafaud s'élève avec l'édifice.

O Louis ! Quelle majesté t'environne ! Quel éclat ta main bien-faisante a répandu sur tous les arts ! Ton peuple heureux est devenu le centre de la politesse ! Rivaux de Sophocle, de Ménandre, d'Horace, rassemblez-vous autour de son trône ! Académies savantes, naissez, unissez vos travaux pour la gloire de son règne ! Quelle multitude de monuments publics, de productions du génie, d'arts nouveaux inventés, d'arts anciens perfectionnés ! Qui pourrait suffire à les peindre ? Ouvrez les yeux et voyez ! Siècle de Louis le Grand, que votre lumière embellisse le règne précieux de son successeur ! Qu'elle soit à jamais durable, qu'elle s'étende sur tout l'Univers ! Puissent les hommes faire sans cesse de nouveaux pas dans la carrière de la vérité ! Plutôt encore, puissent-ils devenir sans cesse meilleurs et plus heureux !

Au milieu de ces vicissitudes des opinions, des sciences, des arts et de tout ce qui est humain, jouissez, Messieurs, du plaisir de voir cette religion à laquelle vous avez consacré vos cœurs et vos talents, toujours semblable à elle-même, toujours pure, toujours entière, se perpétuer dans l'Eglise, conserver tous les traits du sceau dont l'a marquée la Divinité. Vous serez ses ministres et vous serez digne d'elle. La Faculté attend de vous sa gloire, l'Eglise de France ses lumières, la Religion ses défenseurs ; le génie, l'érudition et la piété s'unissent pour fonder leurs espérances.

22. — PREMIÈRE ÉLÉGIE DE TIBULLE (a)

Traduction en vers.

[A. L., minutes avec des variantes. — D. P., X, 124, reproduction exacte à quelques mots près.]

(a) Cet essai ne présente pas assez d'intérêt pour être reproduit.
« Il datait, dit Du Pont (*Mémoires*, 17), de la première jeunesse de Tur-

23. — FACULTÉ DE THÉOLOGIE : DÉCISION A LA FIN DU PRIORAT DE TURGOT

[B. N., *Conclusions de la Sorbonne*. — Nourrisson, 166.]

Procès-verbal du 31 décembre 1750.

Die Jovis trigesima prima decembris habita sunt comitia... in quibus : primo gratiis amplissimis actis M. Turgot ob gestum maxima cum laude prioratum, censuit Societas procedendum esse via scrutinii ad electionem tum prioris domus tum conscriptoris. Lenormant, senior Societatis (a).

Turgot quitta ensuite l'état ecclésiastique. Il est intéressant de comparer entre eux les récits des divers biographes à ce sujet,

Du Pont, dans la première édition de ses *Mémoires sur Turgot*, s'exprime ainsi : « La plus grande pureté de mœurs, une modestie qui allait jusqu'à la timidité, une extrême application au travail, les vertus les plus douces et les plus inébranlables, justifiaient les vues de sa famille et l'espoir qu'elle avait de le voir destiné aux premières dignités de l'Eglise.

« Mais son caractère judicieux et réfléchi qui n'a jamais pris une résolution sans avoir d'avance embrassé et analysé toute l'étendue des principes qui peuvent déterminer, des conséquences qui doivent en résulter, des devoirs qu'il s'agit de remplir, — et sa conscience délicate qui ne lui aurait permis d'en négliger aucun, — le décidèrent à ne pas suivre ce parti.

« Personne n'a jamais été plus respectueux et plus soumis que lui pour ses parents. Néanmoins, ce penchant de son cœur à leur plaire en tout, n'empêchait pas sa raison de concevoir que leurs droits sur le choix d'un état pour leurs enfants se réduisent à celui du conseil...

« Turgot borna donc sa déférence pour les projets qu'on avait eus sur

got. Un jour, celui-ci le montra à Saint-Lambert comme un ouvrage de l'abbé Guérin. Saint-Lambert le critiqua avec sévérité; Turgot chercha d'abord à défendre l'ouvrage; ensuite, il dit à Saint-Lambert avant de le quitter : « D'après l'opinion que vous avez prise des vers que je viens de vous lire, je dois vous déclarer qu'ils ne sont pas de l'abbé Guérin, mais de moi. »

(a) « Le jeudi 31 décembre a été tenue une assemblée dans laquelle : 1^o De très amples actions de grâce ayant été rendues à M. Turgot pour la rare distinction avec laquelle il a rempli sa charge de prieur, il a été procédé à l'élection d'un prieur et d'un assesseur. Lenormant, doyen d'âge. »

lui à l'étude de la théologie. Il en fit un cours avec distinction; on peut dire même avec une véritable piété, celle qui s'attache au grand Être par principe, par reconnaissance et par amour. Il a conservé toute sa vie ce sentiment profond et raisonné qui est la base de toutes les religions. »

Dans le tome I des *Œuvres de Turgot* paru en 1844, et dans lequel Du Pont a reproduit ses *Mémoires*, est la note ci-après :

« La résolution de M. Turgot ne fut point approuvée par l'amitié que lui portaient ses condisciples, les abbés de Cicé, de Brienne, de Véri, de Boisgelin. Pour l'en détourner, ils lui demandèrent un rendez-vous dans sa chambre; et l'ainé des deux abbés de Cicé portant la parole, ils lui dirent : « Nous sommes unanimes à penser « que tu veux faire une action tout à fait contraire à ton intérêt et au « grand sens qui te distingue. Tu es un cadet de Normandie et con- « séquemment tu es pauvre. La magistrature exige une certaine « aisance sans laquelle elle perd même de sa considération et ne peut « espérer aucun avancement. Ton père a joui d'une grande renommée ; « tes parents ont du crédit. En ne sortant point de la carrière où ils « t'ont placé, tu es assuré d'avoir d'excellentes abbayes et d'être « évêque de bonne heure. Il sera même facile à ta famille de te pro- « curer un Evêché de Languedoc, de Provence ou de Bretagne. Alors « tu pourras réaliser tes beaux rêves d'administration et sans cesser « d'être homme d'Eglise, tu seras homme d'Etat à ton loisir; tu « pourras faire toute sorte de bien à tes administrés. Jette les yeux « vers cette perspective. Vois qu'il ne tient qu'à toi de te rendre très « utile à ton pays, d'acquérir une haute réputation, peut-être de te « frayer le chemin au ministère. Au lieu que si toi-même tu te fermes « la porte, si tu romps la planche qui est sous tes pieds, tu seras « borné à juger des procès; tu faneras, tu épuiseras, à discuter de « petites affaires privées, ton génie propre aux plus importantes « affaires publiques.

« M. Turgot répondit : « Mes chers amis, je suis extrêmement touché « du zèle que vous me témoignez et plus ému que je ne puis l'exprimer du sentiment qui le dicte. Il y a beaucoup de vrai dans vos « observations. Prenez pour vous le conseil que vous me donnez, « puisque vous pouvez le suivre. Quoique je vous aime, je ne conçois « pas entièrement comment vous êtes faits. Quant à moi, il m'est « impossible de me dévouer à porter toute ma vie un masque sur le « visage. »

« Il quitta son masque. Ils gardèrent le leur. Tous ont été remarquables et très éclairés; le cardinal de Boisgelin et l'abbé de Véri ont joint à leurs lumières un charme entraînant. Le plus jeune des abbés de Cicé, mort archevêque d'Aix, a montré dans l'assemblée provinciale de la Haute Guyenne et dans le Ministère de la Justice

en des temps bien orageux, les talents, les vertus, la capacité d'un homme d'Etat. Mais je révère encore plus, et surtout j'aime mieux le visage constamment découvert de M. Turgot. »

Condorcet (*Vie de Turgot*) a dit de son côté. « Il (Turgot) eut à peine atteint l'âge où l'on commence à réfléchir qu'il prit la résolution de sacrifier à sa liberté et à sa conscience les avantages de la carrière qui lui était destinée, et celle de suivre cependant les études ecclésiastiques et de ne déclarer sa répugnance à ses parents qu'à l'instant de prendre un engagement irrévocable. Cet instant venu, il adressa une lettre motivée à son père et il obtint son consentement. »

Dupuy (*Éloge historique de Turgot*) s'était précédemment exprimé comme suit :

« Ce ne fut donc qu'après avoir mûrement tout pesé qu'il prit le parti, en 1744, d'écrire et de communiquer à son père les raisons qui le déterminaient à ne point s'engager dans les ordres sacrés et à préférer la magistrature. Quoique frappé de surprise à cette nouvelle inattendue, M. Turgot, le père, fut aussi agréablement touché de la confiance que lui montrait son fils, que de la franchise avec laquelle il s'expliquait, et comme il ne pouvait qu'approuver ses motifs, il l'exhorta seulement à ne point prendre un parti définitif avant d'y avoir préparé sa mère par degrés, et, en attendant à continuer le cours de ses études, à s'avancer même le plus qu'il pourrait dans la carrière où on l'avait cru appelé.... Un triste événement (la mort de son père), dont il ne se croyait pas si promptement menacé ouvrit sur ses pas une autre carrière qu'il lui fallut arroser de ses larmes. »

Enfin Morellet dit (*Mémoires*) : « Il ne quitta la maison de Sorbonne qu'en 1750, à la seconde année de sa licence au moment de la mort de son père. »

Quand cet événement survint, Turgot, qui n'avait pas encore vingt-cinq ans, fut émancipé d'âge (10 mars 1751). C'est probablement à la même époque qu'il prit le nom de Turgot de Brucourt.

ŒUVRES DE TURGOT

ET DOCUMENTS LE CONCERNANT

DEUXIÈME PARTIE

TURGOT MAGISTRAT (1751-1761)

Abréviations.

D. P.	Œuvres de Turgot, édition Du Pont de Nemours.
B. N.	Bibliothèque Nationale.
A. L.	Archives du Château de Lantheuil.
A. N.	Archives Nationales.
A. H. V.	Archives de la Haute-Vienne.
A. C.	Archives du Calvados.
S. D.	Sans date.

Les notes de Turgot sont indiquées par des chiffres ; celles de l'éditeur, par des lettres.



24. — LETTRE A MADAME DE GRAFFIGNY SUR LES LETTRES
D'UNE PÉRUVIENNE (a).

(*La Péruvienne*. — L'inégalité des conditions. — La distribution des professions. — La civilisation et la nature. — L'éducation. — Le roman de la *Péruvienne*. — Le mariage. — La bonne intelligence dans la vie commune. — Encore l'éducation.)

[D. P., IX, 260.]

Madame, je ferai donc encore une fois auprès de vous le rôle de donneur d'avis : ce n'est pas sans rire un peu de moi-même ; mais vous le voulez, et le plaisir de vous obéir passe de beaucoup le ridicule de vous conseiller.

J'ai relu *la Péruvienne*. Zilia est une bien digne sœur de *Cénie* (b) : je suis, comme Henri IV, pour le dernier que j'ai entendu. J'aimerais beaucoup mieux me faire honneur d'y découvrir à chaque instant les beautés nouvelles que je suis toujours étonné de n'y avoir pas encore admirées, que de m'amuser à en faire de mauvaises critiques. Mais vous ne demandez pas des éloges, ainsi je dois renoncer à me contenter.

Je réserve, suivant ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire, les critiques de détail pour les dernières, et je commence par vous communiquer les additions que j'imagine qu'on pour-

(a) « Les observations suivantes, dit Du Pont, ont été adressées en 1751 à M^{me} de Graffigny qui, rendant justice à la sagacité et au goût délicat de M. Turgot l'avait prié de lui donner son opinion sur le manuscrit des *Lettres Péruviennes* avant qu'elle le fît imprimer. »

La note de Du Pont n'est pas tout à fait exacte. Il s'agit, dans les observations de Turgot, d'une seconde édition des *Lettres d'une Péruvienne* ; la première édition avait paru en 1747. — Voir ci-dessus p. 35.

(b) Jouée avec grand succès en 1750.

rait faire à l'ouvrage. Vous m'avez paru goûter la principale, qui est de montrer Zilia française, après nous l'avoir fait voir péruvienne ; Zilia jugeant, non plus suivant ses préjugés, mais comparant ses préjugés et les nôtres ; de lui faire envisager les objets sous un nouveau point de vue ; de lui faire remarquer combien elle avait tort d'être étonnée de la plupart des choses ; de lui faire détailler les causes de ces mesures tirées de l'antique constitution du gouvernement, et tenant à la distribution des conditions, ainsi qu'aux progrès des connaissances.

Cette *distribution des conditions* est un article bien important et bien facile à justifier, en montrant sa nécessité et son utilité. Sa nécessité, parce que les hommes ne sont point nés égaux ; parce que leurs forces, leur esprit, leurs passions rompraient toujours entre eux l'équilibre momentané que les lois pourraient y mettre ; parce que tous les hommes naissent dans un état de faiblesse qui les rend dépendants de leurs parents, et qui forme entre eux des liens indissolubles. Les familles inégales en capacité et en force ont redoublé les causes d'inégalité ; les guerres des sauvages ont supposé un chef. Que serait la société sans cette inégalité des conditions ? Chacun serait réduit au nécessaire, ou plutôt il y aurait beaucoup de gens qui n'en seraient point assurés. On ne peut labourer sans avoir des instruments et le moyen de vivre jusqu'à la récolte. Ceux qui n'ont pas eu l'intelligence, ou l'occasion d'en acquérir, n'ont pas le droit d'en priver celui qui les a mérités, gagnés, obtenus par son travail. Si les paresseux et les ignorants dépouillaient les laborieux et les habiles, tous les travaux seraient découragés, la misère serait générale. Il est plus juste et plus utile pour tous que ceux qui ont manqué ou d'esprit, ou de bonheur, prêtent leurs bras à ceux qui savent les employer, qui peuvent d'avance leur donner un salaire et leur garantir une part dans les produits futurs. Leur subsistance alors est assurée, mais leur dépendance aussi. Il n'est pas injuste que celui qui a inventé un travail productif, et qui a fourni à ses coopérateurs les aliments et les outils nécessaires pour l'exécuter, qui n'a fait avec eux pour cela que des contrats libres, se réserve la meilleure part, que pour prix de ses avances il ait moins de peine et plus de loisir. Ce loisir le met à portée de réfléchir davantage, d'augmenter encore ses lumières ; et ce qu'il peut économiser sur la part, équitablement meilleure, qu'il doit avoir dans les produits,

accroît ses capitaux, son pouvoir de faire d'autres entreprises.

Ainsi l'inégalité naîtrait et s'augmenterait même chez les peuples les plus vertueux et les plus moraux. Elle peut avoir, elle a eu le plus souvent beaucoup d'autres causes ; et l'on y retomberait par tous les moyens qu'on voudrait employer pour en sortir. Mais elle n'est point un mal ; elle est un bonheur pour les hommes, un bienfait de celui qui a pesé avec autant de bonté que de sagesse tous les éléments qui entrent dans la composition du cœur humain. Où en serait la société si la chose n'était pas ainsi, et si chacun labourait son petit champ ? Il faudrait que lui-même aussi bâtit sa maison, fit seul ses habits. Chacun serait réduit à lui seul et aux productions du petit terrain qui l'envirionnerait. De quoi vivrait l'habitant des terres qui ne produisent point de blé ? Qui est-ce qui transporterait les productions d'un pays à l'autre ? Le moindre paysan jouit d'une foule de commodités rassemblées souvent de climats fort éloignés. Je prends le plus mal équipé : mille mains, peut-être cent mille, ont travaillé pour lui. La distribution des professions amène nécessairement l'inégalité des conditions. Sans elle, qui perfectionnera les arts utiles ? Qui secourra les infirmes ? Qui étendra les lumières de l'esprit ? Qui pourra donner aux hommes et aux nations cette éducation tant particulière que générale qui forme les mœurs ? Qui jugera paisiblement les querelles ? Qui donnera un frein à la férocité des uns, un appui à la faiblesse des autres ? Liberté ! je le dis en soupirant, les hommes ne sont peut-être pas dignes de toi ! Egalité ! ils te désireraient, mais ils ne peuvent t'atteindre !

Que Zilia pèse encore les avantages réciproques du *sauvage* et de l'*homme policé*. Préférer les sauvages est une déclamation ridicule. Qu'elle la réfute ; qu'elle montre que les vices que nous regardons comme amenés par la politesse sont l'apanage du cœur humain ; que celui qui n'a point d'or est aussi avare que celui qui en a, parce que partout les hommes ont le goût de la propriété, le droit de la conserver, l'avidité qui porte à en accumuler les produits.

Que Zilia ne soit point injuste ; qu'elle déploie en même temps les compensations, inégales à la vérité, mais toujours réelles, qu'offrent les avantages des peuples barbares. Qu'elle montre que nos institutions trop arbitraires nous ont trop souvent fait oublier la *nature* ; que nous avons été dupe de notre

propre ouvrage ; que le sauvage, qui ne sait pas consulter la nature, sait souvent la suivre. Qu'elle critique, surtout, la marche de notre éducation ; qu'elle critique notre pédanterie, car c'est en cela que l'éducation consiste aujourd'hui. On nous apprend tout à rebours de la nature. Voyez le rudiment ; on commence par vouloir fourrer dans la tête des enfants une foule d'idées les plus abstraites. Eux que la nature tout entière appelle à elle par tous les objets, on les enchaîne dans une place ; on les occupe de mots qui ne peuvent leur offrir aucun sens, puisque le sens des mots ne peut se présenter qu'avec les idées, et puisque ces idées ne nous sont venues que par degrés, en partant des objets sensibles. Mais encore on veut qu'il les acquièrent sans avoir les secours que nous avons eus, nous que l'âge et l'expérience ont formés. On tient leur imagination captive ; on leur dérobe la vue des objets par laquelle la nature donne au sauvage les premières notions de toutes les choses, de toutes les sciences même, de l'astronomie, de la géométrie, des commencements de l'histoire naturelle. Un homme, après une très longue éducation, ignore le cours des saisons, ne sait pas s'orienter, ne connaît ni les animaux, ni les plantes les plus communes. Nous n'avons point le coup d'œil de la nature. Il en est de même de la morale, les idées générales gâtent tout encore. On a grand soin de dire à un enfant qu'il faut être juste, tempérant, vertueux ; et a-t-il la moindre idée de la vertu ? Ne dites pas à votre fils : *soyez vertueux*, mais faites-lui trouver du plaisir à l'être ; développez dans son cœur le germe des sentiments que la nature y a mis. Il faut souvent plus de barrières contre l'éducation que contre la nature. Mettez-le dans les occasions d'être vrai, libéral, compatissant ; comptez sur le cœur de l'homme ; laissez ces semences précieuses de la vertu s'épanouir à l'air qui les environne ; ne les étouffez pas sous une foule de paillassons et de châssis de bois. Je ne suis point de ceux qui veulent rejeter les idées abstraites et générales : elles sont nécessaires ; mais je ne pense nullement qu'elles soient à leur place dans notre manière d'enseigner. Je veux qu'elles viennent aux enfants comme elles sont venues aux hommes, par degrés, et en s'élevant depuis les idées sensibles jusqu'à elles.

Un autre article de notre *éducation*, qui me paraît mauvais et ridicule, est notre sévérité à l'égard de ces pauvres enfants. Ils font une sottise, nous les reprenons comme si elle était bien

importante. Il y en a une multitude dont ils se corrigeront par l'âge seul, mais on n'examine pas cela ; on veut que son fils soit bien élevé, et on l'accable de petites règles de civilité souvent frivoles, qui ne peuvent que le gêner, puisqu'il n'en sait pas les raisons. Je crois qu'il suffirait de l'empêcher d'être incommode aux personnes qu'il voit. Le reste viendra petit à petit. Inspirez-lui le désir de plaire, il en saura bientôt plus que tous les maîtres ne pourraient lui en apprendre. On veut encore qu'un enfant soit grave, on met sa sagesse à ne point courir, on craint à chaque instant qu'il ne tombe. Qu'arrive-t-il ? on l'ennuie et on l'affaiblit. Nous avons surtout oublié que c'est une partie de l'éducation de former le corps, et j'en sais bien la raison, elle tient à nos anciennes mœurs, à notre ancien gouvernement. Notre noblesse ignorante ne connaissait que le corps ; c'étaient les gens du peuple qui étudiaient ; c'était uniquement pour faire des prêtres et même des moines ; encore n'étaient-ce que des gens d'un certain âge et dont, par conséquent, les études pouvaient être conduites d'une manière plus grave. De là, on ne s'avisait d'apprendre que le latin ; ce fut alors toute l'éducation, parce que ce n'était pas des hommes que l'on voulait former, mais des prêtres, des gens capables de répondre aux examens que l'on exigeait d'eux. Encore aujourd'hui on étudie en philosophie, non pour être philosophe, mais pour passer maître ès arts.

Qu'est-il arrivé de là ? C'est que quand la noblesse a voulu étudier, elle a étudié selon la forme des collèges établis ; et elle n'a souvent fait que se dégoûter de l'étude.

J'en sais encore une seconde raison ; c'est que les règles générales sont commodes pour les sots et les paresseux ; c'est qu'il faudrait étudier la nature et suivre à la piste le développement d'un caractère pour l'éducation que je demande. Que résulte-t-il encore de tout cela ? que, dans tous les genres, nous avons étouffé l'instinct, et que le sauvage le suit sans le connaître ; il n'a pas assez d'esprit pour s'en écarter. Cependant l'éducation est nécessaire, et l'on s'en aperçoit avant qu'on ait pu apprendre l'art ; on se fait des règles sur de faux préjugés ; ce n'est qu'après bien du temps, qu'en consultant la nature, on acquiert sur le sauvage l'avantage de l'aider, et on se délivre de l'inconvénient de la contredire.

Sur cet article de l'abandon de la nature que nous avons à

nous reprocher, on peut rapporter mille préjugés, mille lois d'une fausse bienséance, d'un honneur faux, qui étouffe si souvent les plus tendres sentiments de notre cœur. Combien d'erreurs, combien de malheurs ne naissent-ils pas d'un principe aussi funeste en morale qu'en métaphysique ! Je parle encore de ces idées générales dont les hommes sont les dupes, qui sont vraies parce qu'elles sont venues de la nature, mais qu'on embrasse avec une raideur qui les rend fausses, parce qu'on cesse de les combiner avec les circonstances. On prend pour *absolu* ce qui n'est que *l'expression d'un rapport*. Combien de fausses vertus, combien d'injustices et de malheurs, doivent leur origine aux préjugés orgueilleux introduits par l'inégalité des conditions ! Et je dis combien de malheurs pour les gens de la condition la plus élevée. Combien, en général, les vertus factices n'ont-elles pas causé d'autres maux ! Ces comparaisons de l'homme sauvage et de l'homme policé peuvent amener une foule d'idées moins désagréables, moins abstraites que celles-ci, sur lesquelles je me suis beaucoup trop étendu.

Mais cette quantité même d'idées, si vous voulez vous y livrer, et quand vous n'en adopteriez qu'une partie, seront un embarras pour la construction du roman. Quoique les *Lettres péruviennes* aient le mérite des *Lettres persanes*, d'être des observations sur les mœurs et de les montrer sous un nouveau jour, elles y joignent encore le mérite du roman, et d'un roman très-intéressant. Et ce n'est pas un de leurs moindres avantages que l'art avec lequel ces deux buts différents sont remplis sans faire tort l'un à l'autre. C'est donc une nécessité absolue, si l'on y veut ajouter beaucoup de morale, d'allonger le roman, et j'avouerai qu'indépendamment de cette nécessité, je pense que quelques changements n'y feraient point mal.

La lecture du roman ne me laisse point satisfait. Je m'intéresse d'abord à Aza ; on me le représente ensuite sous les couleurs odieuses de l'infidélité, du moins je vois que Zilia elle-même en est persuadée. Je m'intéresse ensuite à Déterville, et je vois son bonheur immolé à un caprice de Zilia. Que Déterville, amant de Zilia, eût immolé son amour au plaisir de la voir heureuse ; qu'il eût cédé aux droits qu'avait Aza sur son cœur ; qu'il fût devenu l'ami de l'un et de l'autre, alors il eût trouvé dans sa vertu la récompense d'avoir sacrifié un amour que sa vertu même rendait sans espérance. Mais que des désirs

qui n'offensent en rien la générosité la plus pure trouvent dans les idées de fidélité un obstacle insurmontable, que Zilia nous dise avec emphase que l'infidélité d'Aza ne la dégage point de ses serments, j'appelle cela des héroïnes à la Marmontel, ou, si vous voulez une comparaison plus digne de vous, à la Corneille. Encore, si elle ne donnait d'autres raisons que le trait qui reste dans son cœur, alors elle me laisserait d'elle une haute idée ; je respecterais ses douleurs. Mais faire de ce sentiment un principe et un devoir, c'est dire une chose fausse, et le faux n'intéresse point. Le sentiment touche, les principes d'ostentation n'éblouissent que les sots ; cette ostentation n'est que la coquetterie de la vertu. Qui peut donc vous obliger à rendre Aza infidèle à Zilia ? Vous êtes la maîtresse de le faire son parent au degré qu'il vous plaira ; j'ose dire même que, par égard pour nos mœurs, vous devez nous épargner toute idée d'inceste dans l'amour de Zilia. N'y a-t-il pas tous les jours des dispenses de Rome pour épouser son cousin germain ? Aza n'évite donc pas le reproche d'infidélité, et, comme vous le dites vous-même, les charmes de son Espagnole ont beaucoup d'influence sur ses scrupules : voilà précisément ce qui est odieux.

Je sais bien que vous avez voulu faire le procès aux hommes, en élevant la *constance des femmes* au-dessus de la leur ; cela me rappelle le lion de la fable, qui voyait un tableau où un homme terrassait un lion : « Si les lions savaient peindre, dit-il, les hommes n'auraient pas le dessus. »

Vous qui savez peindre, vous voulez donc les abaisser à leur tour ; mais, au fond, je ne vous conseillerais pas de gâter votre roman pour la gloire des femmes elle n'en a pas besoin. D'ailleurs, il n'en sera ni plus ni moins, et la chose demeurera toujours à peu près égale pour les deux sexes ; dans l'un et dans l'autre, très peu de personnes ont assez de ressources et dans l'esprit et dans le cœur pour résister aux dégoûts, aux petites discussions, aux tracasseries qui naissent si aisément entre les gens qui vivent toujours ensemble. A l'égard des infidélités, je me persuade que les femmes en sont plus éloignées que les hommes par la pudeur que leur inspirent l'éducation et les mœurs publiques. J'aimerais qu'Aza ne fût que proche parent de Zilia. On peut, si vous êtes attachée à l'idée de donner à Zilia une supériorité sur lui, on peut le faire toujours amoureux de son Espagnole, et les charmes de Zilia en triompheraient. Cette

infidélité, fondée sur le désespoir de revoir Zilia, ne serait point assez choquante pour rendre Aza odieux, et suffirait pour servir d'ombre à la constance de Zilia. Je voudrais donc qu'Aza épousât Zilia ; que Déterville restât leur ami, et trouvât dans sa vertu le dédommagement du sacrifice de son amour en reconnaissant les droits d'Aza antérieurs aux siens. Si vous donnez lieu au développement de la tendresse d'Aza, ne justifierez-vous pas mieux le choix de Zilia ? Car c'est encore une chose que les lecteurs aiment beaucoup de s'intéresser immédiatement aux gens, et non pas seulement sur la parole d'autrui. Ne pourrait-on pas même mettre quelquefois dans la bouche d'Aza une partie de cette apologie des hommes policés dont nous avons parlé, et la tendresse inquiète de Zilia ne pourrait-elle pas en tirer un sujet de jalousie et de plaintes ? Le plus difficile serait de trouver moyen d'allonger le roman et de retarder le mariage d'Aza, afin de donner à tous deux le temps de s'écrire. Lui envoyer chercher ses dispenses à Rome, aurait peut-être l'air d'être fait exprès pour la commodité de l'auteur. On pourrait au moins y supposer du retard, ou bien supposer des affaires qui rappelleraient Aza en Espagne pour l'intérêt de ses compatriotes du Pérou ; ou des obstacles aux dispenses de la part de l'Espagne, soit par la crainte du crédit de Zilia sur le cœur d'un amant qui est, comme elle, de la famille des Incas, soit par d'autres raisons de politique. Les dispenses même pourraient être fort difficiles à obtenir à cause de la différence de religion. Tout cela pourrait donner à Aza le temps de converser avec Zilia, et le mettre dans l'obligation d'aller lui-même chercher ses dispenses à Rome. Ne peut-on pas imaginer des oppositions de l'Espagnole qui aimerait Aza, et qui agirait auprès du pape ? Toutes ces difficultés ne seraient-elles point pour des Américains un sujet de réflexions sur ce qui est, en soi et devant Dieu, innocence ou crime, et sur ce que des dispenses y peuvent changer ?

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il faudrait beaucoup d'art pour conserver parmi tant d'observations et de tableaux toute la chaleur de l'intérêt ; je ne le crois cependant pas impossible à l'auteur de *Cénie*. Il y a même bien des réflexions utiles sur nos mœurs que Zilia pourrait lier à l'intérêt de sa tendresse. Ne pourrait-elle point, par exemple, se peindre à elle-même le bonheur dont elle jouirait avec Aza, et cela n'amènerait-il pas des réflexions sur le mariage ?

Il y a longtemps que je pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le *mariage* et le bon mariage. Nous faisons les nôtres avec bassesse, par des vues d'ambition ou d'intérêt; et comme, par cette raison, il y en a beaucoup de malheureux, nous voyons s'établir de jour en jour une façon de penser bien funeste aux États, aux mœurs, à la durée des familles, au bonheur et aux vertus domestiques. On craint les liens du mariage, on craint les soins et la dépense des enfants. Il y a bien des causes de cette façon de penser, et ce n'est point ici le lieu de les détailler. Mais il serait utile à l'État et aux mœurs qu'on s'attachât à réformer là-dessus les opinions, moins par raisonnement que par sentiment, et assurément on ne manquerait point de choses à dire : c'est la nature qui amène le mariage, c'est elle qui ajoute à l'attrait du plaisir l'attrait plus sensible encore de l'amour, parce que, l'homme ayant longtemps besoin de secours, il fallait que le père et la mère fussent unis par un lien durable pour veiller à l'éducation de leurs enfants. C'est cette même nature qui, par la sage providence du Souverain Etre, donne aux animaux une tendresse maternelle qui dure précisément jusqu'au temps où cessera le besoin des petits. C'est elle qui rend leurs caresses si agréables à leurs parents. Zilia pourrait, sans doute, s'étendre sur le bonheur qu'elle se promet avec Aza; elle pourrait avoir vu Céline jouant avec ses jeunes enfants, envier la douceur de ces plaisirs si peu goûtés par les gens du monde; elle pourrait, et ce serait encore un article relatif à la comparaison de l'homme policé et de l'homme sauvage, reprendre ce vice de nos mœurs. On rougit de ses enfants, on les regarde comme un embarras, on les éloigne de soi, on les envoie dans quelque collège ou au couvent pour en entendre parler le moins qu'on peut. C'est une réflexion vraie que les liens de la société naturelle des familles ont perdu de leur force à mesure que la société générale s'est étendue : la société a gêné la nature; on a ôté à sa famille pour donner au public. Ce n'est pas que cette société générale ne soit précieuse à bien des égards, et qu'elle ne puisse même un jour détruire les préjugés qu'elle a établis : cela est tout simple; le premier effet de la société est de rendre les particuliers esclaves du public; le second est d'enhardir tout le monde à juger par soi-même; on se tâte; les plus courageux se hasardent à dire tout haut ce que d'autres pensent tout bas; et à la longue la voix du public devient la voix de la nature et de la vérité, parce qu'à la

longue elle devient le jugement du plus grand nombre. Mais d'abord chacun déguise son avis par la crainte que les uns ont des autres.

Je voudrais aussi que Zilia traitât un peu de l'abus dont je viens de parler ; de la manière dont on fait les mariages sans que les époux qu'on engage se connaissent, uniquement sur l'autorité des parents, qui ne se déterminent que par la fortune de rang ou d'argent, ou de rang que l'on espère bien qui se traduira un jour en argent ; au point qu'un propos qui se tient tous les jours : *il a fait une sottise, un mariage d'inclination*, a dû beaucoup surprendre Zilia. Ce qu'elle dit à l'occasion de la mère de Céline a bien quelque rapport à cette matière, mais je crois qu'on ne peut trop y revenir, et qu'on s'en occupera longtemps avant de corriger les hommes sur cet article.

Je sais que les mariages d'inclination même ne réussissent pas toujours. Ainsi, de ce qu'en choisissant on se trompe, on conclut qu'il ne faut pas choisir. La conséquence est plaisante.

Cette réflexion me conduit à un autre article, bien important pour le bonheur des hommes, dont je souhaiterais que Zilia parlât. Je voudrais approfondir les causes de l'*inconstance* et des dégoûts entre les gens qui s'aiment. Je crois que, quand on a un peu vécu avec les hommes, on s'aperçoit que les tracasseries, les humeurs, les picoteries sur des riens, y mettent peut-être plus de troubles et de divisions que les choses sérieuses. Il est déplorable de voir tant de divisions et tant de personnes malheureuses précisément pour des riens. Combien d'aigreurs naissent sur un mot, sur l'oubli de quelques égards ! Si l'on pesait dans une balance exacte tant de petits torts, si l'on se mettait à la place de ceux qui les ont, si l'on pensait combien de fois on a eu soi-même des mouvements d'humeur, combien on a oublié de choses ! Un mot dit au désavantage de notre esprit suffit pour nous rendre irréconciliables, et cependant combien de fois nous sommes-nous trompés en pareille matière ! Combien de gens d'esprit que nous avons pris pour des sots ! et pourquoi d'autres n'auraient-ils pas le même droit que nous ? Mais leur amour-propre leur fait trouver du plaisir à se préférer à nous. De bonne foi, sans notre amour-propre, en serions-nous si choqués ? L'orgueil est le plus grand ennemi de l'orgueil ; ce sont deux ballons enflés qui se repoussent réciproquement : excusons celui d'autrui et craignons le nôtre. La nature, en formant les

hommes si sujets à l'erreur, ne leur a donné que trop de droits à la tolérance. Eh ! pourquoi ce qui nous regarde en sera-t-il excepté ? Voilà le mal : c'est qu'il est très rare de se juger équitablement, c'est que presque personne ne se pèse avec les autres. Nous sentons les moindres piqures qu'on nous fait : cela doit être, dans le premier mouvement et chacun pour soi ; mais je voudrais qu'après ce premier mouvement, on convint qu'on a tort, du moins qu'on n'exigeât pas que les autres convinssent du leur, s'ils l'ont. Et il est très commun que l'on ait tort des deux côtés, au moins celui de se fâcher.

Qu'il faut d'adresse pour vivre ensemble, pour être complaisant sans s'avilir, pour reprocher sans dureté, pour corriger sans empire, pour se plaindre sans humeur ! Les femmes surtout, qu'on instruit à croire que tout leur est dû, ne peuvent souffrir la contradiction ; c'est, de toutes les dispositions d'esprit, la plus propre à se rendre malheureux et tous ceux avec qui l'on vit. Rien au monde n'est plus triste que de songer toujours aux égards qu'on nous doit ; c'est le vrai moyen d'être insupportable ; c'est faire aux autres un fardeau de ces égards qu'on désire ; on ne se plaît à les rendre que quand ils ne sont point exigés. Le meilleur conseil qu'on puisse donner aux gens qui vivent ensemble est de s'avertir toujours de tous les sujets de plaintes qu'ils peuvent se donner ; cela arrête dans leur source toutes les tracasseries qui deviennent si souvent des haines. Mais il faut le faire avec la confiance la plus entière, s'accoutumer à se condamner de bonne foi, à s'examiner et se juger avec une entière impartialité. Je ne parle pas d'assaisonner les plaintes par les tours les plus agréables, par un mélange de louanges et de tendresse. Que cet art est difficile ! Faute de se rendre propre à l'exercer, on n'ose jamais entrer en explication, ou on ne le fait que quand l'humeur retrace les défauts de son ami, et c'est le seul moment où l'on soit incapable d'y porter la grâce et la bonté qui permettent de tout dire, de tout supporter, qui aident à tout concilier. C'est, au contraire, se faire une arme dangereuse des instruments inventés pour sauver et pour guérir : ce qu'il faut surtout éviter est de parler aux gens de ce qui nous blesse dans le moment où nous en sommes piqués, et il importe de commencer par laisser évanouir son humeur avant d'entrer en éclaircissement. Il est vrai que, de quelque adresse que l'on use pour adoucir les reproches, il y a des personnes qui ne savent pas

les recevoir ; des avis leur paraissent des gronderies ; ils imaginent toujours voir dans celui qui les leur donne une affectation de supériorité et d'autorité que leur cœur repousse ; et il faut avouer que c'est aussi un défaut des donneurs d'avis. J'ai souvent vu des personnes qui disaient pour toute réponse : *Je suis fait comme cela, et je ne changerai pas*. Ce sont des gens dont l'amour-propre embrasse leurs défauts même, qui se les incorporent et qui les chérissent autant qu'eux. Cette mauvaise disposition vient peut-être de la manière dont on nous a donné des avis dans l'enfance, toujours sous la forme de reproche, de correction, avec le ton d'autorité, souvent de menace. De là, une jeune personne, en sortant de la main de ses maîtres ou de ses parents, met tout son bonheur à n'avoir à rendre compte de sa conduite à personne ; l'avis le plus amical lui paraît un acte d'empire, un joug, une continuation d'enfance ; eh ! pourquoi ne pas accoutumer les enfants à écouter les avis avec douceur, en les donnant sans amertume ? Pourquoi employer l'autorité ? Je voudrais qu'on fit sentir réellement à un enfant que c'est par tendresse qu'on le reprend ; et comment le lui faire sentir, si ce n'est par la douceur ? Que je veux de mal à Montaigne d'avoir en quelques endroits blâmé les caresses que les mères font aux enfants ! Qui peut en savoir plus qu'elles ? C'est la loi que la nature a établie, c'est l'instinct que la Providence leur a donné elle-même ; malheur à quiconque prétend en savoir plus qu'elle ! C'est l'assaisonnement que la raison apprend à joindre aux instructions, quand on veut qu'elles améliorent. On ignore apparemment que les caresses d'une mère courageuse inspirent le courage, qu'elles sont le plus puissant véhicule pour faire passer dans une âme toutes sortes de sentiments.

Bien loin de me plaindre des caresses qu'on fait aux enfants, je me plaindrai bien plus de ce qu'on en ignore toute la force, de ce qu'on laisse inutile un instrument si puissant ; je me plaindrai surtout de ce que l'éducation n'est chez nous, la plupart du temps, qu'un amas de règles très frivoles pour enseigner des choses très frivoles. Combien ne serait-il pas à propos d'apprendre aux enfants cet art de se juger eux-mêmes, de leur inspirer cette impartialité qui bannit de la société, sinon l'humeur, du moins les brouilleries qu'occasionne l'humeur ! Combien les hommes ne seraient-ils pas plus heureux s'ils avaient acquis, dès l'enfance, cette adresse à donner des avis, cette doc-

lité à les recevoir et à les suivre dont j'ai parlé ! On croit que l'éducation est impuissante à donner cette attention perpétuelle sur soi même, et surtout cette tranquille impartialité qui semble l'effet d'un don de la nature et de la proportion la plus heureuse entre les humeurs. On connaît bien peu la force de l'éducation ; et j'en dirai une des raisons, c'est qu'on se contente de donner des règles quand il faudrait faire naître des habitudes. Voyez la puissance de l'éducation publique et de ce que le président de Montesquieu appelle les mœurs : combien elle l'emporte sur tous les préceptes ; combien elle règne sur les rois ; à quel point elle dicte les lois ! Qu'on voie Lacédémone et les mœurs que Lycurgue sut y faire observer ; qu'on voie les bizarreries que la coutume et l'opinion conservent aux Indes ; qu'on voie le préjugé, qui n'a de force que celle de l'éducation, triompher des mouvements les plus impétueux de l'amour, et faire même sacrifier la vie ; qu'on voie les hommes embrasser dans tous les temps de fausses vertus, les plus contraires à la nature, tant est puissant l'empire de l'opinion ! tant est solide la chaîne dont tous les hommes se lient les uns aux autres ! Quoi ! cet empire perdrait-il de sa force en appuyant le règne de la vertu ? Quoi ! on aura pu persuader aux femmes malabares de se brûler après la mort de leurs maris, et on ne persuadera point aux hommes d'être justes, doux, complaisants ! Quoi ! cette force qui lutte avec tant de violence, qui surmonte avec tant de supériorité la pente de notre cœur, ne pourra la seconder ! Erreur et lâcheté ! Je crois que la nature a mis dans le cœur de tous la semence de toutes les vertus, qu'elles ne demandent qu'à éclore ; que l'éducation, mais une éducation bien adroite, peut les développer et rendre vertueux le plus grand nombre des hommes. Je crois même qu'on peut l'espérer des progrès de la raison. Je sais que ces progrès ne peuvent être bien rapides ; je sais que le genre humain se traîne avec lenteur pour faire les moindres pas ; je sais qu'il faudrait commencer par apprendre aux parents à donner cette éducation et à en sentir la nécessité : chaque génération doit en apprendre un peu, et c'est aux livres à être ainsi les précepteurs des nations. Et vous, Madame, qui êtes si zélée pour le bonheur de l'humanité, qui peut mieux travailler que vous à répandre ces maximes ? Elles ne sont pas entièrement inconnues. On commence, dans notre siècle, à les entrevoir, à leur rendre justice, et même à les aimer. On ne sait point encore les

inspirer. Quelle maladresse dans l'éducation sur cet article important, et combien il serait aisé de faire pénétrer les sentiments de compassion, de bienveillance dans le cœur des enfants ! Mais les pères sont indifférents, ou sans cesse occupés d'un petit détail d'intérêts. J'ai vu des parents qui enseignaient à leurs enfants que rien n'était si beau que de faire des heureux : je les ai vus rebuter leurs enfants qui leur recommandaient quelques personnes ; il en étaient importunés. Les sollicitations pouvaient être en faveur de gens peu dignes, mais il ne fallait pas songer à ce mal particulier ; il fallait, bien loin d'intimider leur jeune sensibilité, les encourager, faire sentir la peine qu'on avait à les refuser, et la nécessité à laquelle on se trouvait réduit de le faire. Mais on ne songe qu'au moment présent. On leur reproche encore d'avoir été dupes dans leurs libéralités, comme s'ils ne s'en corrigeaient pas assez tôt. C'est l'avarice des parents qui fait ce reproche, et souvent celle des domestiques qui environnent un enfant, et qui, parce qu'ils sont avares, ne souffrent rien plus impatiemment que les libéralités qu'on ne leur fait pas, qui même ont souvent la bassesse de croire que ceux qui leur donnent sont leurs dupes. Ainsi l'on resserre le cœur et l'esprit d'un enfant. Je voudrais, et qu'on évitât d'exciter chez eux une mauvaise honte de faire le bien, et qu'on ne crût pas les y engager par les louanges : elles rebutent un enfant timide ; elles lui font sentir qu'on l'observe et le font rentrer en lui-même ; c'est le comble de l'adresse de les placer à propos. Qu'on leur fasse chercher et saisir les occasions d'être secourables ; car c'est un art qui peut et doit s'apprendre, et faute duquel on en perd mille occasions. Je ne parle pas même de la délicatesse avec laquelle on doit ménager les malheureux qu'on soulage, et pour laquelle la bonté naturelle seule, indépendamment de l'usage du monde, ne suffit pas. Mais surtout le grand point de l'éducation, c'est de prêcher d'exemple. Le gros de la morale est assez connu des hommes ; mais toutes les délicatesses de la vertu sont ignorées du grand nombre : ainsi, la plupart des pères donnent, sans le savoir et même sans le vouloir, de très mauvais exemples à leurs enfants.

En général, je vois qu'ils leur prêchent leurs défauts comme des vertus ; je vois que partout la première leçon qu'on donne aux enfants, c'est d'être économes et de mépriser les domestiques, parce que les parents regardent cela comme une vertu.

On pourrait encore parler sur l'abus de la capitale qui absorbe les provinces; et sur la manière pacifique de conquérir que déployaient les Incas en proposant aux peuples étrangers leurs sciences, leurs arts, leurs lois, l'abondance qu'ils avaient fait naître...

25. — PLAN D'UN OUVRAGE SUR LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE (a).

(Idées générales; divers aspects de la géographie politique. — Esquisse du plan; mappemondes politiques. — Première mappemonde: les races. — Deuxième mappemonde: institution des peuples sur le globe, les colonies et les guerres; les climats. — Troisième mappemonde: la Grèce. — Quatrième mappemonde: l'époque d'Alexandre. — Cinquième mappemonde: la République romaine. — Sixième mappemonde: l'Empire romain; Constantin; les religions; l'intolérance; le christianisme. — Septième mappemonde: les Barbares; Mahomet. — Les Pays-Bas.)

[A. L., copie. — D. P., II, 166, reproduction avec quelques altérations.]

1° Le rapport de la géographie physique à la distribution des peuples sur le globe, à la division des Etats. Vue générale de la division des peuples considérée historiquement. De la formation des Etats, de leurs réunions. Principes de ces réunions tirés du droit public, combinés avec les obstacles ou les facilités qu'y mettent les situations respectives des provinces.

2° La géographie considérée par rapport à la balance du commerce, à la richesse respective des différentes contrées, aux denrées différentes qu'elles produisent, aux branches de commerce qui naissent de ces variétés, à la circulation des marchandises, d'abord en général du globe ou de climat à climat, de celle de peuple à peuple, de celle de province à province.

3° La géographie considérée par rapport aux facilités plus ou

(a) Date incertaine. D'après Du Pont, Turgot commença ce travail et les suivants, étant à la Sorbonne ou peu de temps après en être sorti. Celui qui regarde la *Géographie politique* aurait été fait pour un condisciple qui avait le dessein de composer un ouvrage sous ce titre: le condisciple fut effrayé de la manière étendue dont Turgot voulait que le sujet fût traité: Turgot en faisait la seconde partie d'une suite de travaux dont le premier aurait été l'*Histoire Universelle* et le dernier aurait embrassé toute la *Science du gouvernement* (*Œuvres de Turgot*, note).

moins grandes des communications par terre, par mer et par rivières. Des effets de cette communication sur les conquêtes, sur les ligues, sur les intérêts respectifs des Etats et sur les craintes qu'ils peuvent inspirer. De ses effets sur les différentes branches de commerce relatives à la nature des denrées plus ou moins faciles à transporter, plus ou moins précieuses, sous un volume et un poids plus ou moins grands.

4° La géographie considérée par rapport aux différents gouvernements, aux différents caractères des peuples, à leur génie, à leur valeur, à leur industrie ; séparer ce qui appartient là-dedans aux causes morales : examiner si les causes physiques y ont part, et comment.

5° Le résultat de tous ces principes et leur application, aux intérêts des princes, aux rapports des parties du monde, à ceux des Etats de l'Europe dans leur situation présente, à leur puissance, à leur commerce, à leurs intérêts faux ou vrais, leurs vues, leurs espérances bien ou mal fondées, aux différents systèmes de politique embrassés successivement par chaque cour, au système de l'équilibre, aux révolutions ou possibles, ou vraisemblables. L'application de ces principes à la politique intérieure, à la situation des capitales, à la division des provinces, à la distribution de l'autorité dans ses différents départements, à la balance du commerce, aux diverses branches de productions et de commerces qu'il convient de favoriser, à l'établissement des ports de mer, des chemins, des points de réunion, des capitales, des provinces, des tribunaux, des gouvernements municipaux, de celui même des communautés ; à la balance de la capitale et des provinces, des villes et des campagnes, des provinces et des villes entre elles. Du rapport de la nature du gouvernement à l'étendue des Etats.

Il me semble que toutes ces idées développées formeraient ce que j'appelle la géographie politique.

On peut faire une division plus générale encore, et comprendre tout ce qui regarde le rapport de la géographie à la politique sous deux articles : la diversité des productions et la facilité des communications ; ce sont là, en effet, les deux éléments variables d'après lesquels il faut résoudre tous les problèmes de la géographie politique. Il faudrait cependant y ajouter encore la division des Etats, qui dépend en partie de ces deux principes, mais qui tient aussi en partie aux événements

fortuits qui se sont succédé dans la suite des temps.

On peut ranger tout ce qui regarde la géographie politique sous deux divisions ; la géographie théorique, et la géographie historique.

La première n'est guère que le rapport de l'art du gouvernement à la géographie physique ; comme la terre est le théâtre de toutes les actions humaines, cet objet renfermerait presque tout l'art de gouvernement, et pour ne pas l'y insérer tout entier, il faudrait souvent faire violence à la suite des idées. Mais si on y fait entrer tout, pourquoi déguiser un traité complet de gouvernement sous ce nom étranger de géographie politique ? Ne vaut-il pas mieux présenter la partie sous le nom du tout, que le tout sous le nom de la partie, quelque principale qu'elle puisse être ?

La géographie politique positive ne renferme que deux parties, le présent et le passé. L'état actuel du monde politique, les différentes forces des nations, leurs bornes, leur étendue, leurs qualités physiques, morales et politiques : c'est-à-dire, la quantité d'hommes, les richesses de chaque Etat, le caractère de ses habitants, la facilité ou les obstacles que met à leur agrandissement la nature de leur gouvernement, le commerce des différentes nations, leurs prétentions respectives, leurs intérêts faux ou vrais, le chemin qu'ils suivent à présent, et la direction de leurs mouvements vers un progrès plus grand encore ou vers leur décadence ; voilà la vraie géographie politique, à prendre le mot de géographie sous le sens dans lequel il est pris ordinairement, d'une description de la terre. Mais la géographie, par là même qu'elle est le tableau du présent, varie sans cesse ; et puisque tout ce qui est passé a été présent, l'histoire, qui est le récit du passé, doit être une suite de ces tableaux de l'histoire du monde pris dans chaque moment. Je parle de l'*histoire universelle*.

Si l'on comprend dans la géographie l'état des nations, il y a bien peu à ajouter à la géographie des différentes époques pour en faire l'histoire universelle, tout au plus les noms et les actions de quelques hommes ; en un mot, l'histoire et la géographie placent les hommes dans leurs différentes distances ; l'une exprime les distances de l'espace, l'autre celles du temps. La description nue des terrains, d'un côté, la suite sèche et numérale des années, de l'autre, sont comme la toile où il faut

placer les objets. La géographie ordinaire et la chronologie en déterminent les situations ; l'histoire et la géographie politique les peignent de leurs propres couleurs. La géographie politique est, si j'ose ainsi parler *la coupe* de l'histoire. Il en est des différentes suites d'événements qui forment l'histoire de chaque pays par rapport à celle du monde, comme des fibres qui forment le tissu d'un arbre depuis sa racine jusqu'à son sommet ; elles varient sans cesse entre elles, et chaque point de la hauteur, si on y fait une section transversale, présentera la figure qui lui est propre, en sorte que l'arbre entier n'est que la suite de ces tranches variées. Voilà l'histoire universelle. Chaque moment a une espèce de géographie politique, et ce nom convient spécialement à la description du moment présent où se termine nécessairement le cours des différentes suites d'événements. Je vois encore que, par rapport à cet objet, le nom de géographie politique serait un déguisement de l'histoire universelle. Ne vaut-il pas mieux ranger les choses sous leur vrai titre, et donner : 1° une *histoire universelle raisonnée* ; 2° une *géographie politique* qui en serait la suite ; 3° un *traité du gouvernement* qui renfermerait ce que j'appelle la théorie de la géographie politique ?

Esquisse du plan. Mappemondes politiques.

L'idée générale du globe terrestre considéré comme habitable ; de la diversité des terrains et de leur fertilité ; des plaines, des montagnes, des vallées, de leurs divisions et des bornes naturelles qui les ont occasionnées ; des communications plus ou moins ouvertes entre certaines limites ; des obstacles plus ou moins insurmontables qu'y met la nature ; ruisseaux, rivières, fleuves, mers, coteaux, montagnes, chaînes de montagnes, finages, cantons, territoires, provinces, régions, grands continents.

Description géographique du globe sous ce point de vue, ou *mappemonde*, telle que pourrait la dresser un habitant de la lune avec de bons télescopes.

Deuxième point de vue du globe, considéré par zones et par climats : par rapport à la différente action du soleil, aux différentes lois que suivent les variations du froid et du chaud. Effets généraux et non contestés de ces lois sur la terre considé-

rée en tant qu'habitable. Idée générale de la manière dont les hommes ont pu être épars sur la surface du globe, soit qu'ils soient partis d'un centre unique, soit qu'ils aient été, dès l'origine, répandus partout ; les deux hypothèses doivent produire à peu près les mêmes effets. Vue des habitants du globe ainsi dispersés, et des nations isolées par leur ignorance au milieu des nations. Du nombre d'hommes dans un espace donné aux productions de cet espace. Considérations générales sur la population des Etats, sur les progrès passés et futurs du genre humain. Rapport de ces productions à la manière de vivre des hommes. Premier état où l'on doit supposer à cet égard les habitants du globe. Pour expliquer ce que nous voyons, un philosophe doit remonter jusqu'à cet état de barbarie et d'anéantissement au delà duquel le genre humain n'aurait pu subsister. Supposition des hommes distribués par familles vivant de ce que le hasard leur offre, fruits, insectes, animaux.

Première mappemonde politique, ou division du monde habité par rapport aux différentes espèces d'hommes : blancs, noirs, rouges ; Lapons, Celtes, Tartares, Chinois, Maures, Levantins, Indiens, Malais.

Des changements successifs dans la manière de vivre des hommes, et de l'ordre dans lequel ils se sont suivis : peuples pasteurs, chasseurs, laboureurs.

Des causes qui ont pu retenir plus longtemps certains peuples dans l'état de chasseurs, puis de pasteurs. Des différences qui résultent de ces trois états, par rapport au nombre des hommes, aux mouvements des nations, aux facilités plus ou moins grandes de surmonter les barrières par lesquelles la nature a, pour ainsi dire, assigné aux différentes sociétés leur part sur le globe terrestre, aux communications, aux mélanges des peuples plus ou moins faciles.

Comment les petites sociétés resserrées entre certaines bornes ont, par des mélanges plus fréquents, contracté un caractère, une langue, des mœurs, peut-être même une figure commune, qui forment des nations ; comment des mélanges un peu moins fréquents, renfermés entre des limites plus étendues, mais plus difficiles à franchir, ont donné à ces nations entre elles une ressemblance moins marquée, mais toujours sensible. Comment le genre humain s'est ainsi trouvé divisé en grands

peuples ; comment ces peuples mêmes se sont encore mêlés sur toute l'étendue des grands continents, en sorte que tous les peuples qui se touchent ont pris nécessairement, comme deux couleurs voisines, quelques teintes l'un de l'autre ; et qu'ainsi on ne peut observer de teintes communes entre les peuples d'un continent qui paraissent partir de différents centres, et dont la nuance s'étend jusqu'aux extrémités les plus reculées, en s'affaiblissant par des dégradations plus ou moins rapides, suivant que les communications avec le lieu où l'on doit en chercher l'origine, ont été plus ou moins faciles, et par là plus ou moins fréquentes.

Seconde mappemonde politique, ou distribution des peuples et des nations sur le globe.

Des bornes principales que la nature a données à ces grands peuples, et des communications principales qu'elle laisse ouvertes entre eux, et qui ont pu en quelque sorte diriger les mouvements des nations dans leurs grandes migrations.

Nouvelles réflexions sur les changements successifs dans l'état des nations ; sur l'inégalité des progrès.

Vue générale des hommes divisés en peuples plus ou moins barbares, plus ou moins policés, et représentant sous un coup d'œil dans le tableau du présent les différentes nuances de la barbarie et de la politesse, par lesquelles la nation la plus avancée a successivement passé depuis la première époque de la barbarie.

Idées générales de ces progrès dans les différentes nations et du transport des lumières de l'esprit et du perfectionnement du gouvernement d'un pays à l'autre, et des tableaux que l'univers, considéré sous ce point de vue, a présentés et présentera successivement.

Considérations plus détaillées sur le progrès des peuples.

Les hommes considérés comme formant des sociétés politiques.

De la première formation des gouvernements parmi les peuples sauvages, chasseurs, pasteurs, laboureurs. Des variétés relatives à ces trois manières de vivre.

Considérations générales sur la propriété des choses et des terrains ; occupation, conservation ou occupation continuée, et les effets qui ont dû en résulter.

Laboureurs, habitations, distances ; à quoi relatives ? Mesure des distances, villes. Du rapport entre une ville et son territoire. Origine de ces rapports.

Premiers Etats ; comment ils ont pu se former ; que la force est le seul lien qui en unisse les parties.

Colonies et guerres. — Colonies, rapports entre elles et les métropoles relativement à la facilité de la communication, et par conséquent à la distance de l'une à l'autre : relativement à l'inégalité de la puissance, et ainsi à l'avantage des situations et même à la bonté du gouvernement.

Comparaison des situations des villes entre elles par rapport à l'étendue et à la fertilité du territoire qu'elles occupent, par rapport aux commodités pour le commerce, par rapport à la difficulté de les attaquer.

Guerres entre les villes ; leurs effets. Destruction des vaincus ; transport des habitants, esclavage, ou lois et tributs imposés. Que ces sortes de guerres ont rarement produit des effets durables et formé des États étendus.

Guerres des peuples policés avec les barbares. Conquêtes rapides dans un grand espace, et peu durables par le défaut de liaison entre leurs différentes parties.

Que la conservation à certains égards est une conquête perpétuelle, et suppose par conséquent une aptitude perpétuelle à conquérir, une force constante et toujours applicable, quoique dans un degré inférieur.

Conquêtes moins étendues et renfermées entre des limites naturelles. États médiocres, établissement des capitales. Premiers liens du gouvernement ; despotisme. L'asservissement d'un peuple suppose toujours dans l'Etat une partie opprimante qui, dans les mains du prince, est l'instrument de l'oppression. Cette partie est, ou un peuple particulier dominant par la force de sa situation ou de son caractère, ou un peuple conquérant répandu dans toute l'étendue du pays conquis, ou simplement un corps de troupes disciplinées. Ce dernier moyen est d'autant plus rare qu'on remonte plus haut dans l'antiquité, parce que, dans l'art militaire comme dans les autres, les premiers éléments appartiennent à tous les hommes ; les progrès seuls y mettent des différences.

Du gouvernement des provinces dans les États médiocres et dans les grands empires formés par des conquêtes. Rapport de

la forme du gouvernement à l'étendue des États. Despotisme des grands empires nécessaire dans les premiers temps. Effets du despotisme sur les mœurs civiles. Sur la pluralité des femmes. Causes du despotisme dans certains pays, tels que l'Asie, etc. La nature du pays et la trop grande facilité des conquêtes par l'étendue des plaines et la distance trop grande entre les nations. Le progrès trop rapide de la société dans ces contrées, et l'art de conquérir perfectionné avant que l'esprit humain fût assez avancé pour avoir perfectionné l'art de gouverner, avant que les petits États eussent un gouvernement fixe qu'un conquérant pût laisser subsister, avant que les peuples sussent former des ligues et s'associer entre eux pour défendre leur liberté, avant que les conquérants trouvassent des peuples déjà policés dont ils fussent obligés d'adopter les mœurs et les lois.

Digression sur les climats ; combien leur influence est ignorée. Danger qu'il y aurait à faire usage de ce principe. Fausses applications qu'on en a faites au caractère des peuples et de leurs langages, à la vivacité de l'imagination, à la pluralité des femmes, à la servitude des Asiatiques. Vraies causes de ces effets. Nécessité d'avoir épuisé les causes morales avant d'avoir droit d'assurer quelque chose de l'influence physique des climats. De l'influence morale des climats par les objets qu'ils nous présentent. Différence de l'influence des climats d'avec les effets de la situation, qui sont la première donnée dans tous les problèmes de la géographie politique. Utilité de cette digression.

Réflexions générales sur la manière dont les nations, d'abord isolées, ont porté leurs regards autour d'elles, et sont parvenues peu à peu à se connaître de plus en plus. Progrès dans l'étendue des connaissances géographiques relatives aux états successifs du genre humain. Des principaux rapports qui peuvent unir les peuples : voisinage, commerce, désir de conquérir, craintes réciproques, intérêts communs. Que chaque peuple qui a devancé les autres dans ses progrès est devenu une espèce de centre autour duquel s'est formé comme un monde politique composé des nations qu'il connaissait et dont il pouvait combiner les intérêts avec les siens ; qu'il s'est formé plusieurs de ces mondes dans toute l'étendue du globe, indépendants les uns des autres et inconnus réciproquement ; qu'en s'étendant

sans cesse autour d'eux, ils se sont rencontrés et confondus, jusqu'à ce qu'enfin la connaissance de tout l'univers, dont la politique saura combiner toutes les parties, ne formera plus qu'un seul monde politique, dont les limites sont confondues avec celles du monde physique.

Étendue de ces mondes politiques relative : 1° à l'étendue des États et à la division plus ou moins grande des nations, parce qu'on connaît toujours ses voisins : un Espagnol connaît l'Allemagne, parce qu'il n'y a qu'une nation qui l'en sépare. Si cette nation était divisée en cent petits États, il ne connaîtrait que les plus voisins de l'Espagne ; 2° à la facilité des communications et aux progrès du genre humain dans cette partie ; progrès du commerce, de la navigation. De l'invention de la navigation dans les différentes parties du globe.

Troisième mappemonde politique. — Egypte, haute Asie, Chine, Phénicie et commencement de la Grèce, pays barbares. Idée générale des principaux mondes politiques dans la première époque connue. Nouvelle source du mélange des peuples : le commerce et la navigation. Vues générales sur les progrès du commerce des Phéniciens et leurs colonies. Des colonies maritimes, en quoi différentes des autres ; du commerce, de ses différents états. Sur la balance des nations par rapport à la richesse, et sur les révolutions des Phéniciens.

De la proportion de puissance des colonies avec leur métropole.

Route de l'argent sur le globe.

Indépendance réciproque des colonies, qui devient indépendance absolue lorsqu'elles sont assez puissantes pour se passer de leur métropole, et qui forment autant d'États égaux, dans lesquels la police a profité du degré de connaissance auquel était parvenu l'Orient, sans être infectée par le despotisme qui a présidé à la formation des États dans cette partie du monde, parce que c'est dans cette partie du monde qu'ont été formés les premiers États.

Rapports des colonies phéniciennes avec les anciens habitants du pays. Idées de ces anciens habitants : Pélasges, Thraces, Épirotes, Cariens. Guerres dans la Grèce. Conjectures sur les guerres des Héraclides.

Tableau de la Grèce nécessairement divisée en petits États,

par la simultanéité de la fondation des États et par la nature du pays que coupent les montagnes et la mer.

Des Grecs considérés comme nation et comme république fédérative. — Comme nation s'étendant par leurs colonies, Sicile, grande Grèce, Ionie, Pyrène, Marseille; comme nation comprenant plusieurs petits royaumes, Macédoine, Epire; d'autres, comme la Carie, la Lydie, prenant les mœurs grecques, ainsi qu'aujourd'hui le roi de Prusse prend les mœurs françaises. — Comme république fédérative, formant un corps moins étendu. Ligue des Amphietyons; rapports des colonies et des métropoles. Premiers États de la Grèce; ce qu'on sait de leur politique. Droit public des Grecs.

Guerre de Troie.

Passage du gouvernement monarchique au républicain. Des principales républiques successivement dominantes : institutions singulières de ces républiques, et leur influence sur leurs forces respectives.

De Lacédémone en particulier. Rapports de ses lois à la situation et à l'étendue des États. Dangers de ces institutions singulières, et de leur impossibilité dans les grands États.

Carte politique de la Grèce, de ses principaux États, de leur puissance relative à la navigation. Des principales branches de leur commerce, de leurs ligues les uns contre les autres. De la Grèce comparée avec ses voisins.

Des rois de Macédoine, de l'Asie Mineure, de Lydie; effet singulier de la conquête de la Lydie par Cyrus, qui dévoila l'un à l'autre comme deux mondes politiques. Idée des révolutions qui avaient précédé cet événement dans la haute Asie. — Accroissement du premier empire d'Assyrie, toujours conquis et alternativement augmenté par ses défaites et par ses victoires. Babylo niens, Mèdes, Perses, Egyptiens, effets de la géographie politique sur ces peuples. — Considérations sur ces révolutions; des vallées du Tigre et de l'Euphrate, et des montagnes qui les environnent.

Des incursions des barbares sur les peuples policés. Des Scythes leur double route par la Transoxiane et par les gorges du Caucase.

De l'empire de Cyrus, de ses rapports avec la Grèce, changement que ces rapports mettent dans ceux des Grecs entre eux. Grecs d'Asie, Grecs d'Europe. Influence des forces maritimes. Puissance d'Athènes.

Guerre du Péloponèse. Expédition d'Agésilas. Progrès de la Macédoine. Politique de Philippe; ses projets exécutés par Alexandre.

Quatrième mappemonde politique, à l'époque d'Alexandre. Rome, Carthage, la Chine, Indes. Considérations sur l'expédition d'Alexandre, considérée dans ses effets : 1° par rapport à la Grèce ; 2° par rapport à ses conquêtes ; 3° par rapport aux projets qu'on lui prête.

Discussion sur la possibilité de la durée de son empire, et du gouvernement à y établir.

Division entre ses généraux ; de ses effets. Comment la géographie politique a influé dans l'établissement et dans la fixation des nouveaux États. Plusieurs classes d'États sous les successeurs d'Alexandre. États grecs fondés par ses capitaines dans les pays conquis. États grecs revenus dans leur ancienne situation. Satrapies persanes devenues indépendantes. Intérêts respectifs de ces différents États.

Des États de la Grèce ; combien leur situation était changée et leur état avili par la comparaison des grandes puissances qui mêlaient leurs intérêts avec ceux des petites républiques. Politique des rois de Macédoine, d'Épire, d'Égypte et de Syrie entre eux et avec les Grecs. Les rois de Syrie oublient la haute Asie. Leur situation et le choix qu'ils ont à faire de dominer dans l'ancienne Perse ou en deçà de l'Euphrate. Effets de ce choix.

La haute Asie abandonnée aux Parthes. Premier rapprochement des Chinois et des Européens par les conquêtes de Tsinchi-Hoangti, que nous appelons Gengiskan. Tableau de la formation de l'empire de la Chine ; son commerce avec le Japon. Des royaumes de l'Asie Mineure. État du commerce d'Alexandrie, de Carthage, de Marseille, de la Sicile, de la Grèce. Du commerce des Indes ; de quelle nature il pouvait être.

Circulation générale sur le globe dans ce temps. Des mines d'Espagne ; des îles britanniques. Considérations sur l'état de l'Europe qui, sans être encore policée comme la Grèce, n'était déjà plus barbare. Rapprochement des ligues latines, étrusques, etc., avec l'état où les Carthaginois trouvèrent l'Espagne, et César les Gaules.

Considérations particulières sur les progrès simultanés de

Rome et de Carthage. Idée des conquêtes des Romains. Combinaison singulière de leur caractère, de leur gouvernement, et de la disposition des peuples qui les environnaient. Leur rencontre avec les Carthaginois. Forme de leur guerre. Intérêts que les puissances grecques désiraient y prendre. Destruction de Carthage. Changements que l'introduction des Romains dans le monde politique des Grecs dut apporter à l'intérêt de ceux-ci.

Cinquième mappemonde politique. — Détails sur l'intérieur de la Grèce. Des ligues qui avaient succédé à l'influence des anciennes républiques, des Étoliens, des Achéens, etc.

Des rois de l'Asie Mineure ; des grandes puissances. Réflexions sur le peu de souplesse des cours à changer le système de leur politique quand les circonstances changent. Que l'intérêt des États n'est souvent connu que lorsqu'il est déjà changé. Politique des Romains avec les rois.

Guerres de Mithridate. Domination universelle des Romains.

Considérations sur les conquêtes d'une république ; modifications que mirent aux principes généraux sur cette matière les circonstances particulières aux Romains.

Du gouvernement romain considéré par rapport aux provinces. Des provinces romaines et des États gouvernés par leurs propres lois. Des tributs, des pillages des proconsuls ; du gouvernement des Romains considéré dans la balance des provinces et de Rome, dans la contradiction de la puissance des Romains avec leurs lois et la forme de leur gouvernement. De l'inégalité des particuliers, de la puissance des légions et des généraux.

Des remèdes qu'on aurait pu imaginer pour remédier à ces maux, si on les avait prévus, et si ceux qui étaient assez puissants pour les prévenir ou les réparer, n'eussent pas été assez peu citoyens pour préférer de dominer sur la république ; ou si ceux qui étaient citoyens n'avaient pas été trop attachés à la forme ancienne, parce qu'elle était ancienne.

Idée des troubles de la république. De César, d'Antoine, d'Octave. Etat des provinces pendant ces troubles. Progrès continuels de la domination romaine. Époque d'Auguste.

Sixième mappemonde politique. — Etat de l'univers sous l'empire romain. Intérieur de l'Empire. L'Empire considéré par rapport à ses voisins. Du reste du monde à cette époque.

Considérations sur la forme du gouvernement ; sur le rapport de Rome avec les provinces ; sur la nature du despotisme des empereurs ; sur les vestiges du gouvernement républicain ; sur la distribution de l'autorité dans les provinces. De leur état ; de l'influence des légions ; de l'étendue de l'Empire. Critique du conseil donné par Auguste à ses successeurs, *de coercendo intra fines imperio*.

Des barbares et des Parthes, des peuples des montagnes de l'Arménie.

Sur l'étendue des États en général, relativement à l'administration intérieure, à la forme du gouvernement, à l'autorité plus ou moins bornée, à la manière dont elle se distribue et dont elle agit dans les provinces, à sa distribution en départements ; à la facilité de transporter les forces qui contiennent les peuples dans la soumission et qui répriment les voisins ; à la facilité de transporter les armées différentes dans différents siècles et dans différents pays ; à la facilité des correspondances, des chemins publics, des messageries publiques, etc.

Vices essentiels du gouvernement de l'Empire ; pouvaient-ils être corrigés ? et comment ? Considérations générales sur la difficulté et les moyens de faire subsister un État fort étendu.

Du gouvernement municipal : des sénats de petites villes. Quel parti on en pouvait tirer au lieu de les laisser avilir. Ces idées pouvaient-elles être connues dans les siècles dont il s'agit ? et les circonstances permettraient-elles d'en faire usage ? Que l'Empire ne fut jamais assez grand.

Tableau de l'Empire sous les empereurs. Changements insensibles. Mélange plus intime des parties de l'État. Multiplication du droit de cité. Comment l'empereur cesse d'être l'empereur de Rome, pour être l'empereur de l'Empire, et comment cette révolution dans les idées se fit sans être sentie et sans qu'on en recueillît les avantages.

État du commerce sous les empereurs. Tableau de la circulation générale sur le globe à cette époque.

Essai sur l'intérieur de l'Empire, sur sa division en provinces, sur les métropoles et les diocèses, sur le rapport des villes et des campagnes, sur la culture des terres et le commerce. Établissement des principes de géographie politique relatifs à ces objets, et leur application à l'empire romain.

Carte politique de l'Empire à l'époque de Dioclétien. Révolution des idées par le partage de l'Empire préparé par les trente tyrans. Considérations sur les divisions faites par Dioclétien et ses successeurs.

Intérêts respectifs de ces parties de l'Empire ; comment combinés avec l'intérêt général.

Réflexions sur la manière dont les États s'incorporent par une longue union, en sorte que les barrières naturelles semblent aplanies ; que l'on ne voit pas que les armées romaines aient éprouvé les mêmes difficultés à traverser l'Empire qu'éprouveraient aujourd'hui les armées européennes à passer d'un royaume à l'autre, et pourquoi.

L'empereur d'Italie ne pouvait tirer des Vaudois les mêmes avantages qu'un duc de Savoie. Ces peuples étaient neutres parce que la guerre entre l'empereur des Gaules et l'empereur d'Italie était une guerre d'armée à armée, et non de nation à nation.

Considérations sur ce que l'empire romain serait devenu abandonné à lui-même.

Epoque de Constantin. Translation du siège de l'Empire à Constantinople, et considérations générales sur la position des capitales relativement à l'étendue des Etats, à leur commerce intérieur, à leur commerce extérieur, à la situation des provinces plus ou moins importantes sur lesquelles elles dominent, aux ennemis qu'elles ont à craindre, à leurs projets d'agrandissement, enfin aux établissements déjà faits, aux mouvements qu'a reçus la machine de l'Etat et au danger du changement. Que, dans les grands empires, la situation des capitales n'est déterminée qu'à peu près par la géographie politique.

Faute de Constantin. Si César avait eu le même projet, Constantin n'avait pas les mêmes motifs, et Constantin n'a pris que le mauvais du projet. Il transporta à Constantinople les mêmes défauts qu'avait Rome. — Qu'il fallait joindre au projet de transporter la capitale de l'Empire, celui de conquérir le nord de l'Europe et de ne laisser à l'Empire aucun ennemi à craindre. D'un autre côté, que le projet de César de commencer par vaincre les Parthes avant les Germains, était une faute s'il voulait faire plus qu'Antoine. — Que Julien fit dans la guerre des Perses une faute plus grande encore, et dont l'Empire ne s'est point relevé. — Que la translation de l'Empire à Constantinople

détermina la division absolue des deux empires d'Orient et d'Occident.

Nouvel élément introduit du temps de Constantin dans les problèmes de la géographie politique : la religion.

Considérations sur les premières religions des hommes. De l'idolâtrie; des dieux tutélaires; de la compatibilité de tous les dieux et de tous les cultes. Idée de la manière dont les peuples s'en rapportaient à la parole les uns des autres sur leurs dieux; comment les Latins attribuaient à Neptune les aventures de Ποσειδών. Une pareille religion pouvait bien quelquefois être un instrument dans les mains de la politique pour encourager les peuples; mais sa variété était trop uniforme pour être considérée dans la géographie politique, du moins en grand; car il y a quelques exemples de guerres entreprises par les anciens pour venger la sainteté d'un temple violé. Ces profanations de temples n'étaient qu'une injure; les peuples se battaient pour leurs dieux comme nos chevaliers pour leurs dames. Guerre sacrée contre les Phocéens, en vertu d'un décret des Amphictyons. Mais en général la religion était partout la même; les dieux seuls étaient différents; et si leurs cultes s'étendaient quelquefois, c'était en se mêlant et non en se chassant réciproquement des contrées où ils étaient reçus.

Deuxième espèce de religions : religions exclusives de tout autre culte. Ou elles furent l'ouvrage des législateurs, et en ce cas elles furent bornées à l'étendue d'une nation, et devinrent un mur de séparation entre elle et ses voisins, comme la religion judaïque, et n'eurent pas une grande influence sur la géographie politique. Ou elles n'eurent d'objet que la vérité, comme quelques sectes de philosophie, et seulement alors elles devinrent une sorte d'injure faite au reste du genre humain : les religions chrétienne, mahométane, et peut-être encore d'autres.

Chercher ce que c'est que la secte des lamas, celle des mages, celle des talapoins et celle des brames. Ces sortes de religions se subdivisent encore. Ou elles se bornent à n'être que de simples sectes, à n'éclairer qu'un petit nombre d'hommes choisis dans une nation, sans entreprendre d'éclairer tous les hommes, et en laissant subsister tout l'appareil extérieur du culte établi; telles ont été les sectes des philosophes. Ou elles ont été animées de l'esprit de conversion; elles ont eu pour but

tous les hommes et toutes les nations. C'est alors seulement qu'elles entrent dans la géographie politique.

La religion chrétienne paraît être la première qui ait mérité d'y entrer. Des sectes dans lesquelles elle s'est partagée.

La religion mahométane l'a suivie ; car les autres sectes dont j'ai parlé plus haut sont trop peu connues, et ont produit des effets trop éloignés de nous pour offrir une grande matière à nos spéculations. En général même, autant que je puis me rappeler leur histoire, ces sectes n'ont guère produit de révolutions, et elles ont été plus occupées à se défendre contre l'oppression des mahométans qu'à s'établir dans de nouveaux pays et à s'y troubler mutuellement. Le zèle, dont sans doute elles ont été animées autrefois dans les temps ignorés de leur établissement, puisqu'elles ont pu s'établir, a fait depuis longtemps place à l'indifférence, et leurs prêtres sont plus occupés à jouir qu'à acquérir.

Comment la religion a commencé à influencer sur la politique intérieure et extérieure Pourquoi le christianisme a été persécuté dans l'empire plutôt que les divinités étrangères, les sectes philosophiques et même le judaïsme. De son hétérogénéité avec les cultes établis.

Idée du christianisme. Comment lié au judaïsme. Comment il a étendu la sphère des bienfaits de Dieu sur toute la terre. De sa diffusion dans l'empire romain, principalement : d'abord par les Juifs, ensuite par les Gentils, qu'il a regardés comme égaux aux Juifs.

Premier rapport des religions avec la politique ; la persécution à laquelle elles sont exposées dans leur établissement. Effets de la persécution quand elle est destructive, et quand elle ne l'est pas ; qu'elle est aux religions ce qu'est la taille aux arbres, qu'elle les détruit ou les fortifie. Idée des progrès des religions et des effets de la persécution sur elles relativement à ces progrès. Différence à cet égard d'une secte qui s'élève et d'une secte qui tombe. Difficulté d'arrêter l'une et l'autre dans son élévation ou dans sa chute.

Que la religion chrétienne a dû sa principale force à la vérité de ses dogmes comparée à l'absurdité du paganisme. Le fanatisme est une passion, et toutes les passions sont fondées sur la manière dont leurs objets agissent sur les hommes. Si on aime mieux une femme qu'une autre, elle a, par rapport à son amant,

quelque avantage sur sa rivale. En fait d'opinion, c'est toujours la raison qui fonde cette passion. Il est vrai que la crainte et l'espérance l'augmentent beaucoup; ajoutons l'orgueil. Que les religions, même sous les dehors du fanatisme, se combattent par des raisons; que ces raisons ne tirent pas toujours leur force de la vérité, mais des opinions déjà établies et des préjugés. Que, lors même qu'elles agissent par la force de la vérité, ce n'est pas toujours par une vérité absolue, mais par une vérité relative qui se trouve d'erreur à erreur. Progrès du christianisme et son adoption par Constantin.

Deuxième rapport de la religion à la politique intérieure. Des secours mutuels que se prêtent la religion et le gouvernement. Mélange des deux puissances, ou plutôt usurpations mutuelles de l'une et de l'autre; de là l'intolérance réduite en système et incorporée à la législation et à la constitution des Etats. Intolérance entre les parties d'un même peuple. Intolérance de peuple à peuple, d'où sont venues les guerres de religion.

Troisième rapport de la religion à la politique. Que l'intolérance est plus ou moins incorporée aux religions. Différence à cet égard entre le christianisme et le mahométisme. Intolérance du mahométisme différente de celle des chrétiens. Que les effets de l'intolérance varient suivant que les religions sont plus ou moins éloignées de leur origine et de leur première ferveur, et aussi suivant que les esprits sont plus ou moins éclairés.

Des différentes sectes dans une même religion; du gouvernement ecclésiastique et du lien qu'il peut former entre plusieurs Etats indépendants.

Trois sortes de guerres de religion : guerres faites par les mahométans et par les chevaliers teutoniques pour étendre leur religion. Guerres de religion défensives. — Croisades pour venger les lieux saints et pour rétablir la religion dans les lieux où elle était établie. — Enfin guerres pour défendre la liberté des consciences contre les persécutions; guerre des protestants. — Influence de ces trois intérêts dans la politique. Liaison qu'établissent la diversité et la similitude des religions entre les sujets persécutés d'un prince et les princes voisins de la même religion. Moyens de remédier à ce mal.

Intolérance et tolérance. Fausseté, injustice et inutilité du premier système. Nécessité de la tolérance; examen des différentes manières d'établir la tolérance; fausses idées à ce sujet;

que nulle part on n'en a suivi toutes les conséquences; dangers de ces conséquences. Que la tolérance doit être sans bornes, même par rapport à l'exercice public, et qu'alors seulement la religion n'entrera plus dans la géographie politique, si ce n'est que parce qu'un Etat gouverné suivant le principe de la tolérance sera plus riche et plus peuplé qu'un autre.

Pourquoi le christianisme s'étendit dans l'empire romain; de ses progrès chez les barbares. Des disputes de l'arianisme; de leurs effets par rapport aux barbares.

Etat de l'Empire depuis Constantin jusqu'à sa chute; ravages des barbares; de leurs causes; de leurs premiers mouvements sous Gallien. Faute des Romains de les avoir introduits dans leurs troupes. Faiblesse des empereurs qui achetèrent la paix. Fausse idée du président de Montesquieu sur la trop grande population du Nord, et sur le refoulement des peuples par les conquêtes des Romains.

Epoque de Julien; faute qu'il fit d'attaquer les Perses. L'Empire est ouvert des deux côtés. Des empereurs suivants. De la division absolue de l'Empire sous Arcadius et Honorius. Cours des inondations des barbares dirigé vers l'Occident. Leurs établissements. Ils se chassent les uns les autres, se fixent, se partagent l'Empire. Inondation passagère des Huns; réflexions sur l'état de barbarie. Alors la géographie politique se retrouve, et les bornes anciennes des nations se rétablissent. De la nation des Francs. Idée des ligues formées par les Germains pour défendre leur liberté. Pourquoi l'établissement des Francs dans les Gaules fut plus solide. Qu'ils réunirent une domination étendue dans la Germanie avec la possession des Gaules. Par là, ils conservèrent l'égalité du courage avec les autres Germains qu'ils domptaient par la supériorité de la puissance; le séjour des Gaules n'énerva point la nation. La puissance française devint le rempart de l'Europe, assura l'établissement des nations, et contribua même indirectement aux progrès des armes de Justinien en Italie et en Afrique contre les conquérants amollis de ces contrées.

Septième mappemonde politique. — L'Europe partagée entre les barbares immédiatement avant le règne de Justinien. Etat de l'empire grec; les contrées de la Germanie, possédées par la nation maîtresse de la Gaule, deviennent un poids dans la

balance des nations. Politique de Clovis et de Théodoric. Effets des disputes de l'arianisme dans la conquête des Francs. Idée du gouvernement intérieur de ces différents Etats. Des parages : de la dispersion des nations conquérantes dans l'intérieur des pays conquis, et de la forme du gouvernement qui en est résulté.

Idée de l'aristocratie. Considérations générales sur le mélange des nations : barbares avec barbares ; barbares avec policés. Effets de la rencontre de ces différentes nations : Romains, Gaulois, Francs. Leur mélange.

Nouveau point de vue sur la religion chrétienne qui, cessant d'être incorporée à un seul empire, devient un lien commun entre plusieurs Etats, et rend le siège, Rome, un point de ralliement entre les nations. Autorité des évêques plus grande, et pourquoi plus grande dans l'Eglise et dans l'Etat.

Comment les évêques ont part au gouvernement et deviennent seigneurs, parce que le gouvernement devenant aristocratique, les évêques durent y rentrer, attendu qu'ils tenaient un rang considérable dans la nation. Examiner comment un gouvernement fondé par la voie des conquêtes est devenu aristocratique en Europe et non pas despotique.

Du gouvernement des Germains. Différence de leurs conquêtes avec celles des Tartares dans la haute Asie. Cette différence vient : 1^o des mœurs mêmes des Germains et de la liberté qu'ils conservaient ; différence entre une nation guerrière et une armée de soldats ; 2^o de l'état des pays conquis déjà gouvernés par des lois supérieures à tout ce que les barbares pouvaient imaginer de plus beau ; 3^o du partage des terres fait par les conquérants, qui augmenta la puissance des particuliers à proportion de celle de leurs chefs, et ne laissa à ceux-ci d'autre force que celle des vassaux, sans leur laisser le pouvoir de les opprimer ; 4^o de l'influence que prit la religion parmi ces nations.

Etat du commerce à cette époque ; décadence des villes et du commerce intérieur, faiblesse de la marine. Route de la circulation générale sur le globe.

Réflexions sur la nation juive et sur le rôle qu'elle commençait à jouer dans le commerce d'Alexandrie, de Constantinople, et du reste de l'Europe.

Misère de l'Italie.

Réflexions sur les deux principales puissances du monde : les Francs et l'empire grec. Guerres d'Italie et d'Afrique.

Comparaison des deux puissances ; leurs avantages et leurs désavantages jugés par les principes de la géographie politique et par les défauts de leur gouvernement intérieur.

De la Perse ; des Arabes ; des peuples du nord relativement à l'empire grec.

Naissance de Mahomet. Réflexion sur la situation des Arabes ; sur la liberté qu'ils avaient conservée ; sur la sécurité que leur désunion et leur pauvreté avaient toujours inspirée aux Romains ; sur les avantages de leur situation pour faire des conquêtes... (a).

Ce n'est pas une chose neuve de dire que les Pays-Bas et l'Italie ont ruiné l'Espagne.

Examiner si les princes espagnols n'ont pas pensé plusieurs fois à démembler les Pays-Bas de leur monarchie ; mais celui qui aurait proposé à Philippe II de les céder à quelque prince, eût été regardé comme un fou, et je ne sais de quel œil la reine de Hongrie regarderait aujourd'hui un homme qui lui ferait la même proposition. Il est du moins bien sûr que les Anglais, en faisant la guerre de 1700, ne croyaient pas rendre à la France et à l'Espagne le service le plus signalé : 1° en fomentant leur union ; 2° en ôtant à la France un ennemi puissant ; 3° en forçant l'Espagne à s'occuper de son véritable intérêt, la marine.

.

(a) Lacune dans le manuscrit.

Vers 1751

26. PLAN DE DEUX DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE (a).

[D. P., II, 210.]

(Introduction : marche générale du progrès humain. — *Plan du premier Discours sur la formation des gouvernements et le mélange des nations* : origines des nations ; la Bible ; les chasseurs ; les pasteurs ; les laboureurs ; les villes ; le chef ; les guerres ; le gouvernement intérieur ; les grandes et les petites nations ; les monarchies et les républiques ; les colonies ; les migrations ; le despotisme ; les révolutions ; le rôle des femmes ; l'esclavage. — *Plan du second discours sur les progrès de l'esprit humain* : origine des langues ; les génies ; les climats ; les progrès des langues, des sciences et des arts ; l'histoire ; la philosophie ; les mathématiques ; la logique et la métaphysique ; la morale et la politique ; le mélange des langues ; leur fixation ; le goût.)

Idée de l'Introduction.

Placé par son créateur au milieu de l'éternité et de l'immensité et n'en occupant qu'un point, l'homme a des relations nécessaires avec une multitude de choses et d'êtres, en même temps que ses idées sont concentrées dans l'indivisibilité de son esprit et de l'instant présent.

Il ne se connaît que par ses sensations, qui toutes se rappor-

(a) Date incertaine. « M. Turgot, dit Du Pont, rendait à Bossuet l'hommage que méritent la hauteur de ses pensées et le nerf de son expression... mais il regrettait que le *Discours sur l'histoire universelle* ne fût pas plus riche de vues, de raison, de véritables connaissances ; il le voyait avec peine au-dessous du beau cadre que l'auteur avait choisi... »

« Ce plan n'a pas été achevé ; nous en avons trouvé les premiers linéaments et nous allons les transcrire. »

Ces « linéaments » n'existent pas dans les papiers de Turgot.

tent aux objets extérieurs, et le moment présent est un centre où aboutissent une foule d'idées enchainées les unes avec les autres.

C'est de cet enchainement et de l'ordre des lois que suivent toutes ces idées dans leurs variations continuelles, que l'homme acquiert le sentiment de la réalité. Par le rapport de toutes ses différentes sensations, il apprend l'*existence* des objets extérieurs. Un rapport semblable dans la succession de ses idées lui découvre le passé. Les rapports des êtres entre eux ne sont point des rapports oisifs. Tous peuvent agir les uns sur les autres suivant leurs différentes lois et aussi suivant leurs distances. Ce monde réel dont nous ignorons les bornes, en a pour nous de fort étroites et qui dépendent du plus ou du moins de perfection de nos sens. Nous connaissons un petit nombre d'anneaux de la chaîne, mais les extrémités dans le grand et le petit nous échappent également.

Les lois que suivent les corps forment la *Physique* : toujours constantes, on les décrit, on ne les raconte pas. L'histoire des animaux, et surtout celle de l'homme, offrent un spectacle bien différent.

L'homme, comme les animaux, succède à d'autres hommes dont il tient l'existence, et il voit, comme eux, ses pareils répandus sur la surface du globe qu'il habite. Mais, doué d'une raison plus étendue et d'une liberté plus active, ses rapports avec eux sont beaucoup plus nombreux et plus variés. Possesseur du trésor des signes qu'il a eu la faculté de multiplier presque à l'infini, il peut s'assurer la possession de toutes ses idées acquises, les communiquer aux autres hommes, les transmettre à ses successeurs comme un héritage qui s'augmente toujours. Une combinaison continuelle de ses progrès avec les passions et avec les événements qu'elles ont produits, forme l'*Histoire du genre humain*, où chaque homme n'est plus qu'une partie d'un tout immense qui a, comme lui, son enfance et ses progrès.

Ainsi l'*Histoire universelle* embrasse la considération des progrès successifs du genre humain et le détail des causes qui y ont contribué. Les premiers commencements des hommes; la formation, le mélange des nations; l'origine, les révolutions des gouvernements; les progrès des langues, de la physique, de la morale, des mœurs, des sciences et des arts; les révolu-

tions qui ont fait succéder les empires aux empires, les nations aux nations, les religions aux religions; le genre humain toujours le même dans ses bouleversements, comme l'eau de la mer dans les tempêtes, et marchant toujours à sa perfection. Dévoiler l'influence des causes générales et nécessaires, celles des causes particulières et des actions libres des grands hommes, et le rapport de tout cela à la constitution même de l'homme; montrer les ressorts et la mécanique des causes morales par leurs effets : voilà ce qu'est l'histoire aux yeux d'un philosophe. Elle s'appuie sur la géographie et la chronologie, qui mesurent la distance des temps et des lieux.

En exposant sur ce plan un tableau du genre humain, en suivant à peu près l'ordre historique de ses progrès, et en m'arrêtant aux principales époques, je ne veux qu'indiquer et non approfondir; donner une esquisse d'un grand ouvrage et faire entrevoir une vaste carrière sans la parcourir, de même que l'on voit à travers une fenêtre étroite toute l'immensité du ciel.

*Plan du premier Discours sur la formation des
gouvernements et le mélange des nations.*

Tout l'univers m'annonce un premier être. Je vois partout empreinte la main de Dieu.

Si je veux savoir quelque chose de précis, je suis entouré de nuages.

Je vois tous les jours inventer des arts; je vois dans quelques parties du monde des peuples polis, éclairés, et dans d'autres des peuples errants au sein des forêts. Cette inégalité de progrès dans une durée éternelle aurait dû disparaître. Le monde n'est donc pas éternel; mais je dois conclure en même temps qu'il est fort ancien. Jusqu'à quel point? je l'ignore.

Les temps historiques ne peuvent remonter plus haut que l'invention de l'*écriture*; et, quand elle fut inventée, on ne put d'abord en profiter que pour écrire des traditions vagues, ou quelques faits principaux qui n'étaient fixés par aucune date et qui sont mêlés avec des fables, de manière à en rendre le discernement impossible.

L'orgueil des nations les a portées à reculer leur origine fort loin dans l'abîme de l'antiquité. Mais par rapport à la durée, les

hommes, avant l'invention des nombres, n'ont guère étendu leurs idées au delà du peu de générations qu'ils pouvaient connaître, c'est-à-dire de trois ou de quatre. Ce n'est qu'à un siècle ou un siècle et demi que la tradition, non aidée de l'histoire, peut indiquer l'époque d'un fait connu. Aussi, aucune histoire ne remonte-t-elle beaucoup plus haut que l'invention de l'écriture, si ce n'est par une chronologie fabuleuse, qu'on ne s'est donné la peine de faire que quand les nations, dévoilées les unes aux autres par leur commerce, eurent tourné leur orgueil en jalousie.

Dans ce silence de la raison et de l'histoire, un *livre* nous est donné comme dépositaire de la Révélation. Il nous expose que ce monde existe depuis six ou huit mille ans (selon la variété des exemplaires); que nous tirons tous notre origine d'un seul homme et d'une seule femme; que c'est par la punition de leur désobéissance que l'homme, né pour un état plus heureux, a été réduit à une ignorance et une misère qu'il ne pouvait dissiper en partie qu'à force de temps et de travaux. Il nous crayonne légèrement les inventions des premiers arts, fruits des premiers besoins, et la suite des générations, jusqu'à ce que le genre humain, presque entièrement englouti par un déluge universel, ait été de nouveau réduit à une seule famille, et par conséquent obligé de recommencer. Ce livre ne s'oppose donc point à ce que nous recherchions comment les hommes ont pu se répandre sur la terre, et les sociétés politiques s'organiser. Il donne à ces intéressants événements un nouveau point de départ, semblable à celui qui aurait eu lieu, quand les faits qu'il nous raconte ne seraient pas devenus un objet de notre foi.

Sans provisions, au milieu des forêts, on ne put s'occuper que de la subsistance. Les fruits que la terre produit sans culture sont trop peu de chose; il fallut recourir à la *chasse* des animaux qui, peu nombreux et ne pouvant dans un canton déterminé fournir à la nourriture de beaucoup d'hommes, ont par là même accéléré la dispersion des peuples et leur diffusion rapide.

Des familles ou de petites nations fort éloignées les unes des autres, parce qu'il faut à chacune un vaste espace pour se nourrir : voilà l'état des *chasseurs*.

Ils n'ont point de demeure fixe, et se transportent avec une extrême facilité d'un lieu à un autre. La difficulté des vivres,

une querelle, la crainte d'un ennemi, suffisent pour séparer des familles de chasseurs du reste de leur nation.

Alors ils marchent sans but où la chasse les conduit. Et si une autre chasse les mène dans la même direction, ils continuent à s'éloigner. Cela fait que des peuples qui parlent la même langue se trouvent quelquefois à des distances de plus de six cents lieues, et environnés de peuples qui ne les entendent pas, ce qui est commun parmi les sauvages de l'Amérique, où l'on voit, par la même raison, des nations de quinze à vingt hommes.

Il n'est cependant pas rare que les guerres et les querelles, dont les peuples barbares ne sont que trop ingénieux à se former des motifs, aient occasionné des mélanges qui, d'un grand nombre de nations, ont formé quelquefois une seule nation par une ressemblance générale de mœurs et de langages, divisés seulement en un grand nombre de dialectes.

La coutume des sauvages de l'Amérique d'adopter leurs prisonniers de guerre, à la place des hommes qu'ils perdent dans leurs expéditions, a dû rendre ces mélanges très fréquents. On voit des langues régner dans de vastes étendues de pays, telles que celle des Hurons, aux environs du fleuve Saint-Laurent ; celle des Algonquins, en descendant vers le Mississipi ; celle des Mexicains ; celle des Incas, celle des Topinambous au Brésil et des Guaranis au Paraguay. Les grandes chaînes de montagnes en sont communément les bornes.

Il est des animaux qui se laissent soumettre par les hommes, comme les bœufs, les moutons, les chevaux, et les hommes trouvent plus d'avantages à les rassembler en troupes, qu'à courir après des animaux errants. La vie des *pasteurs* n'a pas tardé à s'introduire partout où ces animaux se rencontraient : les bœufs et les moutons en Europe, les chameaux, les chevreaux en Orient, les chevaux en Tartarie, les rennes dans le Nord.

La vie des *peuples chasseurs* s'est conservée dans les parties de l'Amérique où ces espèces manquent : au Pérou, où la nature a placé une espèce de moutons appelés *llamas*, il s'est formé des pasteurs ; et c'est vraisemblablement la raison qui fait que cette partie de l'Amérique a été policée plus aisément.

Les *peuples pasteurs*, ayant leur subsistance plus abondante et plus assurée, ont été plus nombreux. Ils ont commencé à être

plus riches et à connaître davantage l'esprit de propriété. L'ambition, ou plutôt l'avarice, qui est l'ambition des barbares, a pu leur inspirer le penchant à la rapine, en même temps que le vœu et le courage de la conservation. — Les troupeaux donnent pour les conduire un embarras que n'ont pas les chasseurs, et ils nourrissent plus d'hommes qu'il n'en faut pour les garder. Dès lors, il a dû se trouver entre la promptitude des mouvements des hommes disponibles et celle des nations, une disproportion. Dès lors, une nation ne put éviter le combat contre une troupe d'hommes déterminés, soit chasseurs, soit même membres d'autres nations pastorales, qui demeuraient maîtres des troupeaux s'ils étaient vainqueurs, et qui quelquefois aussi étaient repoussés par la cavalerie des pasteurs, quand les troupeaux de ceux-ci se trouvaient être de chevaux ou de chameaux. Et comme les vaincus ne pouvaient fuir sans mourir de faim, ils suivirent le sort des bestiaux et devinrent esclaves des vainqueurs, qu'ils nourrissent en gardant leurs troupeaux. Les maîtres, débarrassés de tous soins, allaient de leur côté en soumettre d'autres de la même manière. Voilà de petites nations formées qui à leur tour en formèrent de grandes. Ces peuples se répandaient ainsi dans tout un continent jusqu'à ce qu'ils fussent arrêtés par des barrières relativement impénétrables.

Les incursions des peuples pasteurs laissent plus de traces que celles des chasseurs. Susceptibles, par l'oisiveté dont ils jouissent, d'un plus grand nombre de désirs, ils couraient où ils espéraient du butin et s'en emparaient. Ils restaient là où ils trouvaient des pâturages et se mêlaient avec les habitants du pays.

L'exemple des premiers encourageait les autres. Ces torrents grossissaient dans leur course; les peuples et les langues se mêlaient toujours.

Ces conquérants néanmoins se dissipaient bientôt. Quand il n'y avait plus rien à piller, leurs différentes hordes n'avaient plus d'intérêt à rester ensemble, et la multiplication des troupeaux les forçait d'ailleurs de se séparer. Chaque horde avait son chef. Seulement quelque chef principal, ou plus belliqueux, gardait quelque supériorité sur les autres dans l'étendue de sa nation, et en exigeait quelques présents en signe d'hommage.

Enfin de fausses idées de gloire s'y mêlèrent; ce qu'on avait fait d'abord pour piller, on le fit pour dominer, pour élever sa

nation au-dessus des autres, et, quand le commerce des peuples les eut instruits sur les qualités des pays étrangers, pour changer un pays ingrat contre un pays fertile.

Tout prince un peu ambitieux faisait des courses sur les terres de ses voisins, et s'étendait jusqu'à ce qu'il trouvât quelqu'un capable de lui résister ; alors on combattait ; le vainqueur augmentait sa puissance de celle du vaincu, et s'en servait pour de nouvelles conquêtes.

De là, toutes ces inondations de barbares qui ont souvent ravagé la terre ; ces flux et reflux qui font toute leur histoire. De là, ces noms divers qu'ont portés successivement les peuples des mêmes pays, et dont la variété confond les recherches des savants. Le nom de la nation dominante devenait général pour toutes les autres, qui conservaient cependant leur nom particulier. Tels ont été les Mèdes, les Perses, les Celtes, les Teutons, les Cimbres, les Suèves, les Germains, les Allemands, les Scythes, les Gètes, les Huns, les Turcs, les Tartares, les Mogols, les Mandchous, les Kalmoucks, les Arabes, les Bédouins, les Berbères, etc.

Toutes les conquêtes n'ont pas été également étendues ; ce qui n'a pas arrêté cent mille hommes en a arrêté dix mille : ainsi il y a eu un bien plus grand nombre de petites conquêtes renfermées dans les pays coupés. Les révolutions ont dû y être beaucoup plus fréquentes ; les nations ont dû y être plus mêlées. Les fleuves, et encore plus les chaînes de montagnes et la mer, ont formé des barrières impénétrables pour un grand nombre de ces Attila manqués. Ainsi, entre les chaînes de montagnes, des fleuves, des mers, les petits peuples dispersés se sont réunis, fondus ensemble par des révolutions multipliées. Leurs langues, leurs mœurs ont formé, par un mélange intime, comme une couleur uniforme.

Au delà de ces premières barrières naturelles, les conquêtes ont été plus vastes et le mélange moins fréquent.

Des coutumes et des dialectes particuliers forment diverses nations. Tout obstacle qui diminue la communication, et par conséquent la distance, qui est un de ces obstacles, fortifie les nuances qui séparent les nations ; mais, en général, les peuples d'un continent se sont mêlés ensemble, du moins médiatement : les Gaulois avec les Germains, ceux-ci avec les Sarmates, et ainsi jusqu'aux extrémités que de grandes mers ne séparent

point. De là, ces coutumes et ces mots communs à des peuples fort éloignés et forts différents. Il semble que, m'imaginant comme des bandes colorées qui traversent en tout sens toutes les nations d'un continent, je vois les langues, les mœurs, les figures mêmes, former une suite de dégradations sensibles ; chaque nation est la nuance entre les nations ses voisines. Tantôt toutes les nations se mêlent, tantôt l'une porte à l'autre ce qu'elle a elle-même reçu. Mais presque toutes ces révolutions sont ignorées ; elles ne laissent pas plus de traces que les tempêtes sur la mer. Ce n'est que quand elles ont embrassé dans leur cours des peuples policés, que la mémoire s'en est conservée.

Les peuples pasteurs qui se sont trouvés dans des pays fertiles ont sans doute passé les premiers à l'état de *laboureurs*. Les peuples chasseurs, qui sont privés du secours des bestiaux pour engraisser les terres et pour faciliter les travaux, n'ont pu arriver sitôt au labourage. S'ils cultivent quelque terrain, c'est en petite quantité ; quand il est épuisé, ils portent leur habitation ailleurs, et s'ils peuvent quitter la vie errante, ce n'est que par des progrès infiniment lents.

Les laboureurs ne sont pas naturellement conquérants, le travail de la terre les occupe trop ; mais, plus riches que les autres peuples, ils ont été obligés de se défendre contre la violence. De plus, la terre nourrit chez eux bien plus d'hommes qu'il n'en faut pour la cultiver. De là, des gens oisifs ; de là, les villes, le commerce, tous les arts d'utilité et de simple agrément ; de là, les progrès plus rapides en tout genre, car tout suit la marche générale de l'esprit ; de là, une habileté plus grande dans la guerre que celle des barbares ; de là, la séparation des professions, l'inégalité des hommes, l'esclavage rendu domestique, l'asservissement du sexe le plus faible, toujours lié avec la barbarie, augmentant leur dureté en raison de l'augmentation des richesses. Mais en même temps naît une étude plus approfondie du gouvernement.

Les habitants des villes, plus habiles que ceux de la campagne, les assujettirent plus ; ou plutôt un village qui, par sa situation, devenait le centre où les environs se rassemblaient pour la commodité du commerce, plus riche en habitants, devint conquérant et, ne laissant dans les autres que ceux qui étaient nécessaires à la culture des terres, attira chez lui, ou par la voie de

l'esclavage, ou par l'attrait du gouvernement et du commerce, les habitants plus considérables. Le mélange, l'union des parties du gouvernement devint plus intime, plus stable. Dans le loisir des villes, les passions se développèrent avec le génie.

L'ambition prit des forces; la politique lui prêta des vues; les progrès de l'esprit les étendirent : de là, mille formes de *gouvernement*. Les premières furent nécessairement l'ouvrage de la guerre et supposèrent, par conséquent, le gouvernement d'un seul. Il ne faut pas croire que les hommes se soient jamais volontairement donné *un maître* ; mais ils ont souvent consenti à reconnaître *un chef*. Et les ambitieux eux-mêmes, en formant les grandes nations, ont contribué aux vues de la Providence, au progrès des lumières, et par suite à l'accroissement de bonheur du genre humain qui ne les occupait pas du tout. Leurs passions, leurs fureurs mêmes, les ont conduits sans qu'ils sussent où ils allaient. Je crois voir une armée immense dont un vaste génie dirige tous les mouvements. A la vue des signaux militaires, au bruit tumultueux des trompettes et des tambours, les escadrons entiers s'ébranlent, les chevaux mêmes sont remplis d'un feu qui n'a aucun but; chaque partie fait sa route à travers les obstacles sans connaître ce qui peut en résulter; le chef seul voit l'effet de tant de marches combinées : ainsi les passions ont multiplié les idées, étendu les connaissances, perfectionné les esprits, au défaut de la raison dont le jour n'était pas venu et qui aurait été moins puissante si elle eût régné plus tôt.

Celle-ci, qui est la justice même, n'aurait enlevé à personne ce qui lui appartenait, aurait banni à jamais la guerre et les usurpations, aurait laissé les hommes divisés en une foule de nations séparées les unes des autres, parlant des langues diverses.

Borné, par conséquent, dans ses idées, incapable des progrès en tout genre d'esprit, de sciences, d'arts, de police, qui naissent de la réunion des génies rassemblés de différentes provinces, le genre humain serait resté à jamais dans la médiocrité. La raison et la justice, mieux écoutées, auraient tout fixé, comme cela est à peu près arrivé à la Chine. Mais ce qui n'est jamais parfait ne doit jamais être entièrement fixé. Les passions tumultueuses, dangereuses, sont devenues un principe d'action, et par conséquent de progrès; tout ce qui tire les hommes de leur état, tout ce qui met sous leurs yeux des scènes variées,

étend leurs idées, les éclaire, les anime et, à la longue, les conduit au bon et au vrai où ils sont entraînés par leur pente naturelle : tel le froment qu'on secoue dans un van à plusieurs reprises et qui, par son propre poids, retombe toujours purifié de plus en plus des pailles légères qui le gâtaient.

Il est des passions douces qui sont toujours nécessaires et qui se développent d'autant plus que l'humanité est perfectionnée ; il en est d'autres violentes et terribles, comme la haine, la vengeance, qui sont plus développées dans les temps de barbarie ; elles sont naturelles aussi, par conséquent nécessaires aussi : leurs explosions ramènent aux passions douces et les améliorent. C'est ainsi que la fermentation véhémence est indispensable à la confection des bons vins.

Les hommes, instruits par l'expérience, deviennent plus et mieux humains. Aussi paraît-il que, dans ces derniers temps, la générosité, les vertus, les affections douces s'étendant toujours, du moins en Europe, diminuent l'empire de la vengeance et des haines nationales. Mais, avant que les lois eussent formé les mœurs, ces passions odieuses étaient cependant nécessaires à la défense des individus et des peuples. Ce sont, si j'ose ainsi parler, les lisières avec lesquelles la nature et son auteur ont conduit l'enfance du genre humain.

L'homme est encore barbare en Amérique et, dans les premiers temps du reste du monde, il a presque toujours été cruel pour les étrangers. Cet aveuglement partial envers sa patrie, jusqu'à ce que le christianisme et depuis la philosophie lui aient appris à aimer tous les hommes, ressemble à l'état de ces animaux qui pendant l'hiver sont hérissés d'un poil épais et hideux qui doit tomber au printemps ; ou si l'on veut, ses premières passions sont comme les premières feuilles qui enveloppent et cachent la tige nouvelle d'une plante, puis se flétrissent à la naissance d'autres enveloppes, jusqu'à ce que par des accroissements successifs cette tige paraisse et se couronne de fleurs et de fruits. Cette théorie n'est point injurieuse à la Providence : les crimes qui furent commis ont été les crimes de l'homme. Ceux qui se les permirent n'ont pas été heureux, car nul bonheur dans les passions coupables. Ceux qui, pour y résister, déployèrent du courage et de la vertu, ont eu une première récompense dans les sentiments de cette vertu courageuse. La lutte des uns et des autres a augmenté les lumières

et les talents de tous, et donné à la connaissance de ce qui est bien un caractère de certitude, qui de jour en jour parle plus fortement aux consciences, et un charme qui finira par maîtriser tous les cœurs. L'univers ainsi envisagé en grand, dans tout l'enchaînement, dans toute l'étendue de ses progrès, est le spectacle le plus glorieux à la sagesse qui y préside.

Ce n'est que par les bouleversements et les ravages que les nations se sont étendues, que la police, les gouvernements se sont perfectionnés à la longue; comme dans ces forêts de l'Amérique, aussi anciennes que le monde, où de siècle en siècle les chênes se sont succédé les uns aux autres, où de siècle en siècle les chênes, tombant en poussière, ont enrichi le sol de tous les sucS féconds que l'air et les pluies leur ont fournis, où les débris des uns, devenant pour la terre qui les avait produits un nouveau principe de fécondité, ont servi à la production de nouveaux rejetons plus forts encore et plus vigoureux. Ainsi, par toute la surface de la terre, les gouvernements ont succédé aux gouvernements, les empires se sont élevés sur la ruine des empires, leurs débris dispersés se sont rassemblés de nouveau; les progrès de la raison sous les premiers gouvernements, débarrassés de la contrainte des lois imparfaites qu'imposait le pouvoir absolu, ont eu plus de part à la constitution des seconds. Des conquêtes multipliées étendaient les États; l'impuissance d'une législation barbare et d'une police bornée les forçait à se diviser. Ici, les peuples fatigués de l'anarchie se sont jetés dans les bras du despotisme; ailleurs, la tyrannie poussée à l'excès a produit la liberté. Aucune mutation ne s'est faite qui n'ait amené quelque avantage; car aucune ne s'est faite sans produire de l'expérience, et sans étendre, ou améliorer, ou préparer l'instruction. Ce n'est qu'après des siècles et par des révolutions sanglantes que le despotisme a enfin appris à se modérer lui-même et la liberté à se régler; que la fortune des États est enfin devenue moins chancelante et plus durable. Et c'est ainsi que, par des alternatives d'agitation et de calme, de biens et de maux, la masse totale du genre humain a marché sans cesse vers sa perfection.

Dans les premières querelles des nations, un homme supérieur en force, en valeur ou en prudence, détermina, puis força ceux mêmes qu'il défendait à lui obéir.

Cette supériorité seule suffit pour donner un chef aux

hommes rassemblés. Il n'est pas exactement vrai que l'ambition soit l'unique source de l'autorité ; les peuples sont portés à se choisir un chef ; mais ils l'ont toujours voulu raisonnable et juste, non pas insensé et arbitraire.

Chez les nations peu nombreuses, il est impossible que l'*autorité despotique* soit affermie ; l'empire du chef n'y saurait être appuyé que sur le consentement des peuples ou sur une vénération, soit personnelle, soit relative à une famille. La personnelle se perd par l'abus du pouvoir ; et cet abus encore, quand la vénération est pour une famille, motive des révolutions de trône au profit d'un autre membre de la famille qui cherche à satisfaire davantage l'opinion.

Chez les petites nations, tout l'État est sous les yeux de chaque particulier. Chacun partage immédiatement les avantages de la société et ne peut trouver de plus grand intérêt à l'opprimer pour le compte d'un autre. Il n'y a pas assez de richesses arbitrairement applicables pour soudoyer des prévaricateurs ; il n'y a pas de populace ; une sorte d'égalité règne. Les rois n'y pourraient pas vivre séparés de leurs sujets ; leur peuple est nécessairement leur seule garde et leur seule cour. Ils l'aiment mieux, et, quand ils sont sages, ils en sont plus aimés. S'ils ne sont pas sages, les représentations leur arrivent promptement ; la résistance pourrait suivre ; le rassemblement est facile. Le moyen et l'art de faire obéir le plus grand nombre malgré lui par le plus petit ne peuvent exister. Cinq cent mille hommes peuvent en asservir cinquante millions ; mais deux cents hommes n'en asserviront jamais vingt mille, quoique ce soit la même proportion.

Voilà pourquoi le despotisme n'a jamais régné chez les peuples séparés en petites nations : Sauvages, Tartares, Celtes, Arabes, etc., à moins qu'une persuasion superstitieuse n'ait aveuglé les esprits, comme chez les sujets du Vieux de la Montagne.

Voilà pourquoi aussi la *monarchie* même, qui a été partout le premier des gouvernements, attendu qu'il est plus aisé de commander aux hommes que de les engager à s'accorder, et parce que l'autorité militaire, toujours réunie sur une seule tête, a dû rendre naturelle et souvent nécessaire une pareille réunion de la puissance civile, a été au bout d'un certain temps remplacée par la *république* dans presque toutes les villes

réduites à leur territoire adjacent ou à des colonies éloignées. L'esprit d'égalité ne peut en être banni, parce que l'esprit de commerce y règne. L'industrie des hommes réunis ne manque jamais de le faire dominer dans les villes, quand leurs mœurs ne sont pas altérées, absorbées par l'impulsion générale d'un vaste Etat qui les embrasse toutes : soit par l'esprit du despotisme comme chez les Asiatiques ; soit, comme chez les anciens Francs, par l'esprit militaire d'une noblesse qui demeurerait à la campagne et qui avait puisé ses premières habitudes chez des nations errantes qui ne peuvent avoir de commerce. Or, l'esprit de commerce suppose une propriété des biens indépendante de toute autre force que celle des lois : il ne peut s'accoutumer aux avanies orientales.

Dans les États restreints à une seule ville, il était impossible que la royauté se soutint longtemps. Ses moindres écarts y sont et y paraissent plus tyranniques ; et la tyrannie y a moins de puissance, y trouve une résistance plus énergique. La royauté y a plus aisément dégénéré. Les passions de l'homme y ont été plus confondues avec celles du prince. La fortune ou la femme d'un particulier ont pu tenter lui ou les siens. Moins élevé au-dessus de ses sujets, leurs outrages lui ont été plus sensibles ; il a été plus susceptible de courroux. Dans l'enfance de la raison humaine, il est aisé à un prince de s'irriter contre les obstacles que les lois mettent à ses passions et de ne pas voir que ces barrières entre lui et son peuple ne le défendent pas moins contre ses sujets que ses sujets contre lui. Mais, comme il n'est jamais le plus fort dans un petit État, l'abus du pouvoir, qui a dû y être plus fréquent, y a été aussi moins défendu contre la révolte qui en est la suite. De là, les républiques, d'abord aristocratiques et plus tyranniques que la monarchie, parce que rien n'est si affreux que d'obéir à une multitude qui sait toujours ériger ses passions en vertus ; plus durables en même temps, parce que le peuple y est plus avili. Les puissants et les faibles se réunissent contre un tyran ; mais un sénat aristocratique, surtout s'il est héréditaire, n'a que la populace à combattre. Malgré cela, les républiques, bornées à l'étendue d'une ville, tendent naturellement à la *démocratie*, qui a aussi ses graves inconvénients.

Il n'y a que les *colonies* et les *conquêtes* qui aient pu étendre le domaine d'une ville. Les colonies n'ont pu se faire au voisi-

nage d'une ville que dans les premiers temps. Bientôt les terrains qui l'environnaient se sont trouvés occupés ; les colonies furent alors envoyées au loin, et ne restèrent, par conséquent, liées à la métropole qu'autant qu'elles ne furent pas assez solidement établies pour se passer d'elle, comme ces provins qui restent attachés au tronc jusqu'à ce qu'ils soient fortifiés suffisamment et qui alors en sont détachés par le moindre accident, ou comme les fruits qui tiennent à l'arbre jusqu'à leur maturité, par laquelle ils tombent, germent en terre et produisent des arbres nouveaux. Cependant une métaphore assez naturelle fit exprimer les relations de la métropole à la colonie par les noms de *mère* et de *filles* ; les hommes, qui, de tout temps, ont été liés par leur propre langage, inférèrent de ces expressions des devoirs analogues et l'exercice de ces devoirs fut longtemps maintenu par la seule force des mœurs, qui trouvent toujours des défenseurs dans les hommes qu'elles subjuguent, comme les lois dans l'autorité qui les maintient.

Il est rare que les villes fassent des conquêtes. Elles ne s'y adonnent que quand, pour ainsi dire, elles n'ont rien de mieux à faire. Et d'ailleurs, il se trouve communément entre elles une espèce d'équilibre et de jalousie suffisante pour former des ligues contre celle qui s'élèverait trop.

L'amour de la patrie, dans les républiques surtout, rend presque impossible la destruction de la souveraineté d'une ville par des forces égales aux siennes.

Enfin, rarement une ville est conquérante, à moins d'une combinaison singulière de constitution intérieure et de circonstances extérieures qui ne s'est, je crois, jamais trouvée réunie que pour le peuple romain.

Mais quand les villes obéissaient encore à des rois, il fut plus aisé de faire des conquêtes. Un roi belliqueux donnait à sa ville une très grande supériorité ; il put faire quelques conquêtes et réunir plusieurs villes sous sa domination ; plus elle devenait étendue, plus son autorité s'affermissait, plus il pouvait accabler une partie par les autres. L'autorité du prince en devenait le seul centre, et quel que pût être ou paraître l'intérêt des particuliers à secouer le joug, on ne pouvait les réunir que par une longue suite d'intrigues secrètes ; mais le roi était assez puissant pour que la crainte ou l'espérance engageassent ordinairement quelque complice à trahir un tel secret.

Souvent une ambition peu raisonnée poussa les premiers conquérants à s'étendre au loin, et dans l'impossibilité, faute de troupes, ou par leur trop grande distance, de conserver leurs conquêtes, ils se contentèrent d'imposer des tributs qu'on ne payait que tant qu'on était le plus faible.

De là, des guerres perpétuellement renaissantes, et une variété continuelle de succès, de pertes, de nations dominantes successivement, suivant que le hasard leur donnait des rois conquérants.

Les Etats des princes qui régnaient sur des peuples laboureurs et policés jusqu'à un certain point, ont dû se trouver, par l'inégalité des progrès de leurs voisins, entourés de peuples barbares. Quand ils étaient dans leur vigueur, ils se sont étendus en faisant des conquêtes, en portant des colonies chez ceux-ci, en les policant peu à peu; quand ces mêmes États sont retombés dans la faiblesse, les barbares les ont attaqués à leur tour avec avantage; l'envie de dominer sur un pays riche piqua l'ambition des chefs et l'avarice d'un peuple féroce.

Ces torrents, ces migrations des peuples qui, parmi les barbares, se succèdent sans laisser de traces, ont quelquefois embrassé, dans leurs cours, des peuples déjà policés, et ce n'est que de cette manière que la mémoire a pu en venir jusqu'à nous. Alors le peuple barbare adopta la police du vaincu par l'influence que les lumières et la raison sont toujours sûres de prendre sur la force, quand la conquête n'a pas été l'extermination. Les barbares, devenus policés, poliaient leur premier séjour. Les deux peuples n'en formaient qu'un; c'était un empire plus étendu sous un seul chef.

Les peuples policés, plus riches, plus tranquilles, plus accoutumés à une vie molle, au moins sédentaire, surtout dans les pays fertiles qui furent les premiers cultivés, perdent bientôt la vigueur qui les a rendus conquérants, quand une discipline savante n'oppose point une barrière à la mollesse. Les conquérants alors font place à de nouveaux barbares; les empires s'étendent, ils ont leur âge de vigueur et leur décadence; mais leur chute même aide à perfectionner les arts et améliore les lois. Ainsi se succédèrent les Chaldéens, les Assyriens, les Mèdes, les Perses, et la domination de ceux-ci fut la plus vaste (a).

(a) Dans ce *Discours sur l'histoire universelle*, tel que l'a publié Du Pont.

Il était difficile qu'en Grèce, pays coupé d'îles et de montagnes, il se formât de grands empires. Une foule de petits Etats, presque toujours en guerre, conserva l'esprit militaire et y augmenta l'habileté des manœuvres, la perfection des armes, l'intrépidité dans les combats. La police s'étendait aussi par le moyen du commerce. En général, ce sont les peuples des montagnes et des pays froids ou stériles qui ont conquis les plaines et qui ont formé des empires, ou leur ont résisté. Ils sont plus pauvres, plus robustes, plus inaccessibles ; ils ont pu choisir leur temps pour attaquer, et leurs positions pour se défendre. Et, quand ils voulurent être conquérants, ils y avaient plus d'intérêt, ils y trouvèrent plus de facilité.

Les grands empires formés, comme nous venons de le dire, par des barbares, furent despotiques. Le *despotisme* est facile. Faire ce qu'on veut, c'est un code qu'un roi apprend très vite ; il faut de l'art pour persuader, il n'en faut point pour commander. Si le despotisme ne révoltait pas ceux qui en sont les victimes, il ne serait jamais banni de la terre. Un père veut être despote avec ses enfants, un maître avec ses domestiques. La probité ne garantit pas un prince de ce poison ; il veut le bien, et il se fait une vertu de vouloir que tout lui obéisse. Plus un État est grand, plus le despotisme est aisé, et plus on aurait de peine à y établir un gouvernement modéré. Il faudrait pour cela un ordre constant dans toutes les parties de l'État ; il faudrait fixer la situation de chaque province, de chaque ville, lui laisser avec son gouvernement municipal toute la liberté dont elle ne saurait abuser. Que de ressorts à combiner, à mettre en équilibre, et quelle difficulté pour qui ne se doute pas que cela soit nécessaire ! Une conquête faite par des barbares, qui est l'ouvrage de la force, et accompagnée de ravages, met dans l'État un désordre qui demanderait, pour être réparé, le génie le plus vaste, la main la plus adroite, la vertu la plus douce et la plus énergique, le cœur le plus pur et le plus élevé.

Dans l'impossibilité de répondre à tout, on n'imagina rien de mieux que d'établir des gouverneurs aussi despotiques sur le peuple qu'esclaves du prince. Il était plus court de s'adresser à

sont des morceaux que l'on retrouve dans les *Recherches sur les causes des progrès de la décadence des Sciences et des arts* publiées ci-dessus d'après le manuscrit de Turgot. Nous ne reproduisons pas tous ces morceaux.

eux, pour lever les impôts et pour contenir les peuples, que d'en régler soi-même la manière.

Le prince oublia le peuple. Le meilleur gouverneur fut celui qui donna le plus d'argent, et qui sut le mieux gagner les domestiques et les flatteurs habitués du palais. Les gouverneurs avaient des subalternes qui agissaient de même. L'autorité despotique rendait les gouverneurs dangereux ; la cour les traita avec la plus grande rigueur : leur état dépendit du moindre caprice. On chercha des prétextes pour les dépouiller des trésors qu'ils avaient pillés ; et on ne soulagea point les peuples, car l'avarice est encore une qualité naturelle des rois barbares.

On n'a point connu les *impôts* dans l'origine comme une subvention aux besoins de l'Etat ; mais le prince demandait de l'argent, et on était forcé d'en donner. On lui fait des présents par tout l'Orient : les rois n'y sont que des particuliers puissants et avides.

Tous les pouvoirs furent ainsi réunis dans une seule personne, qui n'eut pas même l'adresse d'en diviser la partie qu'elle ne pouvait exercer. Les princes, les gouverneurs, les subalternes furent autant de tyrans subordonnés, qui ne pesèrent les uns sur les autres que pour accabler le peuple avec toutes leurs forces réunies.

Les princes despotiques n'ayant point trouvé de *lois* n'ont guère songé à en faire ; ils jugeaient eux-mêmes. En général, quand la puissance qui fait les lois et celle qui les applique sont identifiées, les lois sont inutiles. Les peines restent arbitraires, ordinairement cruelles de la part des princes, et pécuniaires quand elles sont imposées par les subalternes qui en profitent. A l'égard de la disposition civile des héritages, la coutume ou la volonté des pères en décidait.

On voit aussi par là qu'un gouvernement despotique, qui vient après des lois et des mœurs établies, n'entraîne pas les mêmes inconvénients que ces premières conquêtes faites par des barbares. (a)

En général, les grands états les plus modérés sont ceux qui sont formés de la réunion de plusieurs petits états, surtout quand elle s'est faite lentement.

(a) Voir la note ci-dessus.

Le monarque n'a point au fond d'intérêt à se mêler des détails du gouvernement municipal dans les lieux où il n'est jamais présent : il est porté à le laisser tel qu'il est. Les princes ne peuvent aimer le despotisme qu'autour d'eux, parce que leurs passions (celles du moins qui sont les plus sujettes au caprice) ne sont relatives qu'à ce qui les environne ; ils ne sont pas plus hommes que d'autres.

Voilà pourquoi le despotisme des empereurs romains fit moins de mal que celui des Turcs. Celui-ci entre dans la constitution de leur gouvernement. Il infecte toutes les parties de l'État ; il en enchaîne tous les ressorts. Chaque pacha exerce sur les peuples qui lui sont soumis la même autorité que le grand seigneur a sur lui. Il est chargé seul, et il est responsable de tous les tributs. Il n'a d'autres revenus que ce qu'il tire du peuple au delà de ce qu'il est obligé de fournir au sultan ; et il est forcé de redoubler ses vexations pour subvenir aux présents sans nombre nécessaires pour le maintenir dans son poste. Il n'y a dans l'empire aucune loi pour régler la levée des deniers, aucune formalité dans l'administration de la justice. Tout se fait militairement. Le peuple ne trouve point de protecteurs à la cour contre les abus de pouvoir des grands dont la cour partage les fruits.

Quand c'est le conquérant qui a lui-même institué des gouverneurs dans les provinces, son ignorance a dû le porter à prendre son gouvernement pour modèle et, par conséquent, à établir un despotisme de détail, qui devient alors comme un grand arbre dont les branches s'étendent au loin sur tout l'empire et étouffent toutes les productions de la terre qu'elles couvrent de leur ombre.

Lorsque le *gouvernement militaire* est le seul lien de l'État, et ne forme une nation qu'en l'asservissant à un prince, ce gouvernement est despotique dans son principe, et s'il n'est pas tempéré par les mœurs, il l'est encore dans la pratique. La discipline militaire suppose nécessairement le despotisme et la rigueur. Mais il ne faut pas confondre les nations régies par le gouvernement militaire avec les nations toutes composées de guerriers comme les barbares, Germains et autres. Bien loin de là, leur gouvernement fait naître la liberté. La guerre n'y est point un métier exclusif qui ait besoin d'être étudié, et qui donne à ceux qui l'exercent une supériorité de forces sur le

reste de la société. Une telle nation garde ses droits. Un prince peut asservir son peuple par ses soldats, parce que le peuple est le plus faible; mais comment asservir un peuple de soldats? Ce n'est pas le courage ni l'esprit militaire qui éteignent l'esprit de liberté: tout au contraire.

Les royaumes d'Europe conquis par les barbares du Nord ont donc été préservés du despotisme, parce que ces barbares étaient libres avant la conquête qui se faisait au nom du peuple, et non pas à celui du roi. Les mœurs romaines qui étaient établies, et la religion que les barbares embrassèrent, ont aussi contribué à les en garantir. Les particuliers se dispersèrent dans le pays; ils y partagèrent les avantages de la victoire et la puissance territoriale avec le prince.

Il n'en fut pas de même en Asie, où les peuples conquis se trouvaient d'avance accoutumés au despotisme, parce que les premières conquêtes, antérieures au temps où les mœurs auraient pu se former, avaient été vastes et rapides.

Le despotisme enfante les révolutions; mais on ne fait que changer de tyrans, parce que dans les grands états despotiques, la force des rois n'est établie que par le moyen de leurs troupes, et leur sûreté par le moyen de leurs gardes. Le peuple n'y est point assez fort, ni assez uni, pour arrêter une telle puissance militaire qui substitue un roi à un autre, sûre d'être l'instrument de la tyrannie du successeur, comme elle l'était de celle du prédécesseur.

On sent que tous les effets de ces principes doivent varier à l'infini, selon leur mélange avec les idées de religion reçues et, comme nous l'avons remarqué, avec la vénération pour une certaine famille, parce que l'habitude, sans autre puissance, domine sur les hommes. Il serait aussi aisé aux janissaires, s'ils le voulaient, de choisir un sultan dans la populace que dans la famille ottomane; mais tel est le respect qu'on leur imprime dès l'enfance pour cette famille, qu'ils ne le voudraient pas.

Ce pouvoir de l'éducation est un des grands principes de la durée des gouvernements, au point de les soutenir quand toutes les forces de l'empire sont affaiblies, et d'en cacher la décadence, de sorte qu'au moindre mouvement, on est surpris de voir l'État s'écrouler, comme ces arbres qui paraissent sains, parce que leur écorce est entière, tandis que tout le bois en est

réduit en poudre et n'oppose plus aucune résistance au vent. Or, dans les états despotiques, l'éducation est tout employée à briser les courages. La crainte et le respect s'emparent de l'imagination. Le souverain, environné d'une obscurité formidable, semble gouverner du sein d'un nuage orageux, dont les éclairs éblouissent et les tonnerres inspirent la terreur.

J'ajoute que, dans ces vastes états despotiques, il s'introduit aussi un despotisme qui s'étend sur les mœurs civiles ; qui engourdit encore davantage les esprits ; qui prive la société de la plus grande partie de ses ressources et de ses douceurs, de la coopération des femmes à l'administration de la famille ; qui, en interdisant le commerce des deux sexes, ramène tout à l'uniformité, et met les membres de l'Etat dans un repos léthargique qui s'oppose à tout changement, par conséquent à tout progrès.

En conduisant tout par la force (comme il faut nécessairement le faire dans une société où une foule d'esclaves et de femmes est dans chaque maison riche, comme dans l'Etat, immolée à un seul maître), on éteint le feu de l'esprit, on le resserre dans les entraves d'une législation barbare. Le despotisme perpétue l'ignorance et l'ignorance perpétue le despotisme. Il y a plus : cette autorité despotique devient usage, et l'usage confirme les abus. Le despotisme est comme une masse énorme qui, pesant sur des piliers de bois, affaiblit leur résistance et les affaisse ou les enfonce de jour en jour.

Je parlerai donc de l'*esclavage*, de la *polygamie*, de la *mollesse* qui en sont la suite ; et je vais considérer sur cet article les causes des mœurs différentes parmi les hommes.

L'*asservissement des femmes aux hommes* est fondé par toute la terre sur l'inégalité des forces corporelles. Mais, comme il naît un peu plus d'hommes que de femmes, partout où l'égalité a régné, la *monogamie* a été naturelle ; elle l'est par conséquent chez tous les peuples peu nombreux, pasteurs, chasseurs, laboureurs ; elle l'est chez les peuples divisés en petites sociétés où les États sont renfermés dans l'enceinte des villes comme en Grèce, et dans les républiques démocratiques surtout ; elle l'est chez les peuples pauvres et chez tous les particuliers peu riches dans les pays mêmes où la polygamie est le plus en vogue ; elle l'est même dans les empires dont les mœurs datent du temps où les peuples étaient encore gouvernés en république,

comme l'empire romain et celui des successeurs d'Alexandre, qui, bien que despotiques, n'ont point connu la polygamie.

Cependant les barbares, qui mettent peu de délicatesse en amour, ont tous été portés à la *pluralité des femmes*. Tacite rapporte que les chefs des Germains en avaient quelquefois trois ou quatre ; mais chez un peuple errant et pauvre, le mal ne saurait être contagieux. C'est donc avec les richesses et l'étendue des empires que la polygamie s'est établie ; elle s'est étendue avec l'esclavage.

Les premiers hommes furent cruels dans leurs guerres ; ils n'ont appris la modération qu'à la longue. Les peuples chasseurs massacrent leurs prisonniers ou, quand ils ne les tuent pas, ils les incorporent dans leur nation. Une mère, qui a perdu son fils, choisit un prisonnier qui lui sert de fils ; elle l'aime parce qu'il lui est utile. Les anciens, chez qui les enfants étaient une richesse, qui en recevaient des services, étaient portés à l'adoption des enfants. Peu ou point d'esclaves donc chez les peuples chasseurs ou primitifs.

Les pasteurs commencèrent à connaître l'*esclavage*. Ceux qui conquièrent des troupeaux sont obligés, pour pouvoir vaquer à de nouvelles expéditions, de conserver ceux qui les gardaient.

Les laboureurs portèrent l'esclavage plus loin. Ils eurent, pour employer les esclaves, des services plus variés, des travaux plus fatigants et, à mesure que les mœurs des maîtres se policèrent, l'esclavage devint plus dur et plus avilissant, parce que l'inégalité fut plus grande. Les riches cessèrent de travailler ; les esclaves devinrent un luxe et une marchandise ; des parents mêmes ont vendu leurs enfants. Mais le plus grand nombre des esclaves fut toujours de ceux qui étaient pris en guerre, ou qui naissaient de parents esclaves.

On les occupa dans la maison à tous les offices les plus bas. Ils n'eurent ni biens, ni honneur, en propre ; ils furent dépouillés des premiers droits de l'humanité. Les lois donnaient sur eux une autorité sans bornes, et cela est tout simple : c'étaient leurs maîtres qui faisaient les lois, et ces maîtres croyaient assurer l'oppression par l'oppression. Dans les états despotiques, les princes eurent une foule d'esclaves ; ainsi firent les gouverneurs et les riches mêmes. La vaste étendue des états porta l'inégalité des fortunes au plus haut point. Les capitales devin-

rent comme des gouffres où, de toutes les parties de l'empire, les riches se rassemblèrent avec la multitude de leurs esclaves.

Les femmes esclaves appartenrent aux plaisirs du maître. On le voit dans les mœurs des anciens patriarches, car (et c'est encore un point de jurisprudence antique) le crime d'adultère n'était point réciproque comme parmi nous. Le mari seul se croyait outragé ; c'est une suite de la grande inégalité entre les deux sexes qu'amène la barbarie. Les femmes n'ont jamais eu de droits dans le mariage chez les anciens peuples. Ce n'est que la pauvreté qui a empêché la polygamie de s'établir partout.

Quand, dans la suite, les mœurs et les lois d'une nation furent fixées, le mélange des familles rendit aux femmes des *droits* dont elles n'avaient pas joui lors des premiers temps, parce qu'elles employèrent, dans les républiques surtout, le pouvoir de leurs frères contre la tyrannie de leurs maris.

Dans ces républiques, où tout le monde était égal, les parents d'une fille n'auraient point consenti à se priver pour jamais de sa vue. La polygamie et la clôture des femmes n'ont jamais pu s'y établir. Mais, dans les premiers empires dont nous parlons, peuplés d'une multitude d'esclaves, lorsque les femmes n'avaient aucuns droits, et que les maris en avaient sur leurs esclaves, la pluralité des femmes devint un usage aussi général que le permirent les bornes des fortunes particulières. La jalousie est une suite nécessaire de l'amour : elle inspire sagement aux époux un esprit de propriété mutuelle qui assure le sort des enfants. Cette dernière passion, et plus encore le préjugé de déshonneur qu'on avait attaché à l'infidélité des femmes, s'accrurent avec la polygamie.

L'impossibilité de soumettre les femmes à cette loi de la fidélité, quand ni le cœur, ni les sens, ne pouvaient être satisfaits, fit imaginer de les faire renfermer. Les princes, et ensuite ceux qui furent assez riches, se firent des sérails.

La jalousie fit mutiler des hommes pour garder les femmes. De là, dans les mœurs, une *mollesse* qui ne les adoucit pas, et qui les rendit au contraire plus cruelles.

Les princes étant renfermés avec leurs femmes et leurs esclaves, leurs sujets, qu'ils ne voyaient jamais, furent à peine des hommes pour eux. Leur politique fut toujours la politique des barbares. Elle fut simple, parce qu'ils étaient ignorants et paresseux ; et cruelle, parce qu'il faut moins de temps pour

couper un arbre que pour en cueillir les fruits, et parce que l'art de rendre les hommes heureux est de tous les arts le plus difficile, celui qui renferme le plus d'éléments à combiner.

Cette même mollesse se répandit dans tout l'Etat. De là cet affaiblissement subit des monarchies de l'Orient. Celles des Chaldéens, des Assyriens, des Mèdes et des Perses ne survécurent guère aux premiers conquérants qui les avaient fondés. Il semble qu'elles n'aient subsisté quelque temps qu'en attendant un ennemi pour les détruire. Si quelquefois ces monarchies ont écrasé par le nombre de leurs soldats des nations faibles, elles ont échoué devant toute résistance courageuse et, dès que la Grèce a été réunie, elle a renversé presque sans effort ce colosse immense.

Il n'y a qu'une ressource contre cet abâtardissement général d'une nation, une milice entretenue dans une discipline guerrière, telle que les janissaires turcs ou les mamelouks d'Égypte ; mais cette milice devient souvent terrible à ses maîtres.

Je dois remarquer une chose, c'est que ces inconvénients du despotisme et de la pluralité des femmes n'ont jamais été poussés aussi loin que sous le *mahométisme*. Cette religion, qui ne permet d'autres lois que celles de la religion même, oppose le mur de la superstition à la marche naturelle du perfectionnement. Elle a consolidé la barbarie en consacrant celle qui existait lorsqu'elle a paru, et qu'elle avait adoptée par préjugé de nation. On ne trouve, ni dans l'histoire des anciennes monarchies, ni dans les mœurs de la Chine et du Japon, ces excès d'abaissement des peuples mahométans.

Le despotisme, l'uniformité, et par conséquent l'imperfection des mœurs, des lois, et du gouvernement, se sont conservés dans l'Asie, et partout où les grands empires ont été formés de bonne heure ; et je ne doute pas que les vastes plaines de la Mésopotamie n'y aient contribué. Quand il s'est depuis étendu avec le mahométisme, ce n'a été en quelque sorte que par un transport de mœurs d'un pays à l'autre.

Les peuples qui en ont été préservés sont ceux qui sont restés pasteurs ou chasseurs, ceux qui ont formé de petites sociétés et les républiques. C'est parmi ces peuples que les révolutions ont été utiles ; que les nations y ont participé et, par conséquent, en ont profité ; que la tyrannie n'a pu s'affermir assez pour asservir les esprits ; que la multitude de législa-

tions particulières et celle des révolutions qui indiquaient les fautes des fondateurs des états, et enfin que la chute et le renouvellement de l'autorité souveraine, qui ramenaient les lois à l'examen, ont perfectionné à la longue la législation et le gouvernement. C'est là que l'égalité s'est conservée, que l'esprit, le courage ont pris de l'activité et que l'esprit humain a fait des progrès rapides. C'est là que les mœurs et les lois ont, à la longue, appris à se diriger vers le plus grand bonheur des peuples.

Après ce coup d'œil sur le progrès des gouvernements et de leur morale, il est bon de suivre les progrès de l'esprit humain dans toutes ses révolutions.

Plan du second Discours sur les progrès de l'esprit humain.

Partons de ce chaos où l'âme ne connaît que ses *sensations*, où des sons plus ou moins forts, plus ou moins aigus, où la température et la résistance des objets environnants, où un tableau de figures bizarres diversement colorées, venant assaillir l'âme de toutes parts, la jettent dans une espèce d'ivresse qui est pourtant le germe de la raison.

La manière dont les *idées* commencent à y devenir un peu distinctes et à y influencer sur nos volontés, dépend d'une sorte de mécanique spirituelle commune à tous les hommes : elle peut être l'ouvrage de peu d'instant ; du moins l'exemple des animaux qui savent trouver leur nourriture et, ce qui semble plus difficile, qui savent la chercher peu après leur naissance, paraît le prouver.

Quoique appartenant à l'histoire de la nature, plutôt qu'à celle des faits, cette époque doit être considérée avec attention, puisque les premiers pas en tout genre décident de la direction de la route.

C'est le *mouvement* qui débrouilla ce chaos ; c'est lui qui donna aux hommes les idées de distinctions et celle d'unité. On n'aurait jamais pensé, sans lui, à réfléchir sur la différence des couleurs ; on se serait contenté de la sentir. Mais l'ordre des parties de ce tableau présenté à l'âme change souvent le tableau même.

L'âme apprend à observer ces variations dans leurs cours. Durant les premières expériences de ces changements, on ne

distingua point encore les parties qui conservaient entre elles la même situation relative, soit que le total parût se mouvoir, comme les animaux, soit qu'il parût fixé à la même place, comme un arbre. Ainsi, tant que les images présentes à nos sens ne furent que le résultat de chaque point coloré ou résistant dont elles sont composées, l'esprit ne les conçut, pour ainsi dire, qu'en bloc.

Les premières *idées* individuelles sont donc nécessairement *collectives* par rapport aux parties dont elles sont composées; en aucun temps, l'analyse des ouvrages des hommes n'a pu, ni ne pourra, être poussée au dernier degré; il n'y a point, à proprement parler, d'idées simples; elles se résolvent toutes en résultats de sensations dont les éléments et les causes diverses peuvent être analysés jusqu'à un point dont le terme nous est inconnu.

Mais l'analyse des premiers hommes n'était pas poussée fort loin. Les masses d'idées ne furent divisées qu'à mesure que la variété des phénomènes, et surtout des besoins, amenait l'expérience. Les besoins des hommes ne sont relatifs qu'à ces masses; l'anatomie des fruits est inutile pour s'en nourrir, encore moins l'analyse des idées qui nous avertissent de leur présence. Les idées sont un langage et de véritables *signes* par lesquels nous connaissons l'existence des objets extérieurs. Ce n'est point par raisonnement qu'on s'aperçoit des rapports qu'ils ont avec nous. La Providence, en nous inspirant des désirs, nous a sagement épargné une voie si longue. De là, les hommes ont nécessairement rapporté leurs sensations aux objets extérieurs qu'ils supposent existants. Où en serions-nous, s'il avait fallu qu'avant d'aller chercher leur nourriture ils eussent, de leurs propres sensations regardées uniquement comme des affections de leur âme, conclu l'existence des objets hors d'eux-mêmes?

On a donc commencé par donner des noms relatifs aux masses existantes. Les idées, étant des signes de l'existence des objets extérieurs, ne les représentent point exactement; de loin, un chêne ressemble à un orme, et voilà l'idée d'un arbre, non que j'aie l'idée d'un arbre qui ne soit ni chêne ni orme, mais parce que j'ai une idée qui m'avertit de l'existence d'un arbre sans me dire si c'est l'un ou l'autre. C'est là l'origine de l'*abstraction*. L'idée est simple, sans doute, si on la considère

en elle-même indépendamment de ses rapports, c'est-à-dire que c'est toujours une certaine figure, une certaine couleur ; mais cette figure, cette couleur, l'expérience nous apprend qu'elle est également le signe de l'existence d'un orme ou d'un chêne.

Il en est de même des signes du *langage*. La première fois, ils ne désignèrent qu'un objet déterminé ; mais en s'appliquant à plusieurs objets, ils devinrent généraux. Peu à peu, on distingua différentes circonstances et, pour mettre plus de clarté dans le langage, on donna des noms aux modes ou manières d'être qui ne sont, par rapport à nos idées, que des rapports de distance, ou bien des rapports aux différentes sensations qu'excitent en nous les différents langages que les objets nous parlent, si j'ose m'exprimer ainsi.

Ainsi, les idées des modes requèrent des noms après celles des substances, qui furent regardées comme l'idée principale, quoique les sens nous les procurassent en même temps. Ainsi, ce fut en tirant les signes du langage de leur trop grande généralité, que l'esprit se familiarisa peu à peu avec les idées les plus abstraites. On sent que les idées se multiplièrent à proportion que les langues se perfectionnaient. Les mots qu'exprimaient l'affirmation, la négation, l'action de juger, l'existence, la possession, devinrent le lien de tous nos raisonnements. L'habitude fit appliquer dans les cas semblables ces mêmes abstractions à toutes les racines des langues.

Peu à peu, en donnant ainsi des noms aux différents rapports des objets entre eux ou avec nous, on s'assura la possession de toutes ces idées, et les opérations de l'esprit en acquirent une très grande facilité. Mais, en même temps, le labyrinthe des idées s'embarrassa de plus en plus ; il fut naturel de croire qu'à chaque mot répondait une idée, et cependant les mêmes mots sont rarement synonymes d'eux-mêmes ; ils présentent divers sens selon qu'on les applique : on se devine plus qu'on ne s'entend dans la conversation.

L'esprit, par un exercice presque machinal qui naît de la liaison des idées, saisit assez promptement le sens des *mots* déterminé par les circonstances. Quand on eut cru que les mots répondaient exactement à des idées, on fut fort étonné de voir qu'on ne pouvait convenir sur leur détermination précise ; on fut longtemps à soupçonner que cela venait de ce que les idées étaient différentes, suivant qu'on voulait tirer l'idée générale de

différents cas particuliers ; on s'égara dans des définitions trompeuses qui n'embrassaient qu'une partie de l'objet, et chacun en donnait une différente de la même idée.

Les notions complexes des substances qui, parce qu'elles ont rapport à des objets réels, renferment nécessairement plus ou moins de parties, selon que l'objet est plus connu, furent regardées comme des tableaux des choses mêmes. Au lieu de chercher par quels degrés on avait rassemblé sous un nom général un certain nombre d'espèces, effet dont on aurait trouvé la raison dans des ressemblances générales, on rechercha cette essence commune que les noms exprimaient ; on imagina les genres, les espèces, les individus, et ces *degrés métaphysiques* dont la nature a causé tant de disputes aussi cruelles quelquefois dans leurs effets que frivoles dans leur objet.

Au lieu de regarder ces noms comme des signes relatifs à la manière dont nous apercevons l'échelle des êtres, que nous étendons suivant les ressemblances que nous découvrons, et que nous ne pouvons même étendre trop loin sans courir le risque de les confondre les uns avec les autres, on imagina des *essences abstraites* et incommunicables. On est allé, dans ces derniers temps, jusqu'à en donner aussi aux notions des ouvrages de l'esprit humain, comme la comédie et la tragédie. On a disputé sérieusement pour savoir si un poème appartenait à tel ou tel genre, et rarement on s'est aperçu qu'on ne disputait que sur des mots.

L'erreur fut plus considérable encore à l'égard des signes par lesquels on exprimait les *rapports* des choses. Telles sont toutes les idées morales dont on a raisonné, comme si elles étaient des êtres existants indépendamment des choses qui ont ces rapports les unes aux autres.

L'homme reçoit ses diverses idées dans son enfance, ou plutôt les mots se gravent dans sa tête ; ils se lient d'abord avec des idées particulières ; peu à peu se forme cet assemblage confus d'idées et d'expressions dont on apprend l'usage par imitation. Le temps, par le progrès des langues, a multiplié à l'infini les idées ; et, quand l'homme a voulu se replier sur lui-même, il s'est trouvé dans un labyrinthe où il était entré les yeux bandés. Il ne peut plus retrouver la trace de ses pas ; cependant ses yeux s'ouvrent ; il voit de tous côtés des routes dont il ignore la liaison. Il s'attache à quelques vérités dont il

ne peut douter ; mais d'où lui vient cette certitude ? Il ne connaît rien que par ses idées ; il faut donc qu'il croie que ses idées portent la certitude avec elles ; car d'où la tirerait-il avant d'avoir analysé la manière dont ces idées se forment dans son esprit ? Ouvrage immense, et qui demande plusieurs générations !

Sans savoir trop ce que c'est qu'avoir idée d'une chose, il pose pour principe que tout ce que ses idées lui rapportent d'un objet est vrai : principe séducteur, parce qu'effectivement il est un art de tirer, de notions une fois déterminées, même arbitrairement, des conséquences qui ne peuvent tromper. Le succès, en ce cas, devint une autre source d'erreur. On eut plus de confiance pour le principe, et ses abus n'en dégoutèrent point. Par la même raison que chacun était persuadé qu'il avait la véritable idée de l'objet, on n'était point tenté de récuser un tribunal, auquel personne n'avait recours sans croire l'entendre prononcer en sa faveur. De là, l'obscurité de la logique et de la métaphysique dans tous les temps ; de là, les définitions et les divisions arbitraires.

Ces ténèbres n'ont pu se dissiper que peu à peu ; l'aurore de la raison n'a pu s'élever que par des degrés insensibles, à mesure que les hommes ont analysé de plus en plus leurs idées : non pas qu'ils aient connu d'abord la nécessité d'en distinguer toutes les parties ; mais les disputes mêmes y conduisent, parce que la vérité semble fuir et se dérober à nos recherches jusqu'à ce qu'on soit parvenu aux premiers éléments des idées ; parce qu'en avançant peu à peu on sentit toujours un vide ; et enfin parce que la curiosité fait toujours agir, jusqu'à ce qu'elle ait épuisé l'objet de ses recherches, et qu'aucune question ne peut être épuisée que par le vrai.

Les progrès furent plus ou moins rapides, selon les circonstances et les talents (a).

Le *génie* est répandu sur le genre humain à peu près comme l'or dans une mine. Plus vous prenez de minerai, plus vous recueillez de métal. Plus il y aura d'hommes et plus vous aurez de grands hommes ou d'hommes propres à devenir grands. Les hasards de l'éducation et ceux des événements les développent ou les laissent enfouis dans l'obscurité, ou les immo-

(a) Voir la note ci-dessus.

lent avant l'âge comme les fruits abattus par le vent. Si Virgile eût péri dans l'enfance, nous n'aurions point de Virgile, car il n'y en a pas eu deux (a).

Les progrès, quoique nécessaires, sont entremêlés de *décadences* fréquentes, par les événements et les révolutions qui viennent les interrompre. Aussi, ont-ils été fort différents chez les différents peuples.

Les hommes séparés les uns des autres et sans commerce se sont à peu près également avancés. Nous avons trouvé les petites nations qui vivent de chasse au même point, avec les mêmes arts, les mêmes armes, les mêmes mœurs. Le génie a eu peu d'avantage par rapport aux besoins grossiers; mais, aussitôt que le genre humain fut parvenu à sortir de l'étroite sphère de ces premiers besoins, les circonstances qui mirent tel génie à portée de se développer, combinées avec celles qui lui offrirent tel fait, telle expérience que mille autres auraient vue sans en profiter, introduisirent bientôt une inégalité quelconque.

Chez les peuples barbares, où l'éducation est à peu près la même pour tous, cette inégalité ne put être très considérable. Lorsque les travaux se sont divisés selon les talents, ce qui est très avantageux en soi, puisque tout alors est fait mieux et plus vite, la distribution inégale des biens et des charges de la société fit que la plus grande partie des hommes, occupée de travaux obscurs et grossiers, ne put suivre le progrès des autres hommes, à qui cette distribution donnait du loisir et le moyen de se faire seconder.

L'éducation mit entre les parties d'une même nation une différence plus grande encore que les richesses, et il en fut de même entre les nations.

Le peuple qui eut le premier un peu plus de lumières devint promptement supérieur à ses voisins : chaque progrès donnait plus de facilité pour un autre. Ainsi, la marche d'une nation s'accélérait de jour en jour, tandis que d'autres restaient dans leur médiocrité, fixées par des circonstances particulières, et que d'autres demeuraient dans la barbarie. Un coup d'œil jeté sur la terre nous met, même aujourd'hui, sous les yeux l'histoire entière du genre humain, en nous montrant les vestiges de tous

(a) Voir la note ci-dessus.

ses pas et les monuments de tous les degrés par lesquels il a passé, depuis la barbarie, encore subsistante, des peuples américains, jusqu'à la politesse des nations les plus éclairées de l'Europe. Hélas ! nos pères, et les Pélasges qui précédèrent les Grecs, ont ressemblé aux sauvages de l'Amérique !

On a cherché dans la différence des *climats* une raison de cette différence qui se trouve entre les nations (a). Mais les inductions qu'on en tire sont au moins précipitées, elles sont fort exagérées ; elles sont démenties par l'expérience, puisque sous les mêmes climats les peuples sont différents, et puisque sous des climats très peu semblables, on retrouve si souvent le même caractère et le même tour d'esprit ; puisque l'enthousiasme et le despotisme des Orientaux peuvent naître de la seule barbarie, combinée avec certaines circonstances ; puisque ce langage métaphorique, qu'on nous donne comme un effet de la plus grande proximité du soleil, était celui des anciens Gaulois et des Germains, au rapport de Tacite et de Diodore de Sicile, et qu'il est encore celui des Iroquois au milieu des glaces du Canada. Il est celui de tous les peuples dont la langue est très bornée, et qui, manquant de mots propres, multiplient les comparaisons, les métaphores, les allusions pour se faire entendre, et y parviennent quelquefois avec force, toujours avec peu d'exactitude et de clarté.

Les causes physiques n'agissant que sur les principes cachés qui contribuent à former notre esprit et notre caractère, et non sur les résultats que seuls nous voyons, nous n'avons droit d'évaluer leur influence qu'après avoir épuisé celle des causes morales, et nous être assurés que les faits sont absolument inexplicables par celles-ci, dont nous sentons le principe, dont nous pouvons suivre la marche au fond de notre cœur.

Les idées des premiers hommes furent limitées aux objets sensibles, et par conséquent leurs *langages* furent bornés à les désigner. La foule d'idées abstraites et générales, inconnues encore à un grand nombre de peuples, a été l'ouvrage du temps, et par conséquent ce n'est qu'à la longue qu'on est parvenu à connaître l'art du raisonnement.

L'ordre des objets qu'on a les premiers désignés dans les langues, a été le même partout, ainsi que les premières méta-

(a) Voir la note ci-dessus.

phores et les premières idées abstraites qui règlent les conjugaisons, les déclinaisons, l'analogie des langues les plus barbares (nous n'en connaissons aucune dans son état primitif); car, quelque fixation que la barbarie mette dans les progrès d'une masse d'hommes, ce n'est qu'en la privant des occasions de se perfectionner. Le génie ne manque jamais avec le temps. Ainsi, dans l'usage perpétuel des langues, il est impossible que la variété des combinaisons d'idées qui s'offrent à exprimer, n'annonce pas le besoin de nouveaux signes, pour marquer de nouvelles liaisons ou de nouvelles nuances entre les idées. Et ce besoin, qui est le sentiment de notre indigence, en nous la manifestant, nous apprend à y remédier et devient la source de nos richesses.

Les langues des peuples les plus barbares sont donc aujourd'hui bien loin de leurs premiers essais; il en est de même de tous les progrès qui sont toujours réels, mais quelquefois bien lents; il y a peu d'arts et de sciences dont l'origine ne puisse remonter jusqu'à ces premières époques; tous les arts sont appuyés sur des idées grossières, sur des expériences communes et à la portée de tous les hommes.

On voit le progrès immense que les *sciences* ont fait, et on a perdu l'enchaînement insensible par lequel elles tiennent aux premières idées. On a d'abord observé les *astres* avec les yeux; l'horizon a été le premier instrument, et les trois cent soixante jours de l'année lunisolaire sont le modèle de la division du cercle en trois cent soixante degrés. Les étoiles, depuis la première jusqu'à la quatrième grandeur, sont visibles à tous les hommes. L'alternative des jours et des nuits, les changements des phases de la lune, furent des mesures naturelles du temps; l'alternative du chaud et du froid, et les besoins du labourage, firent comparer le cours du soleil et celui de la lune. De là l'année, les mois, les noms des principales constellations.

La navigation ensuite obligea de perfectionner l'astronomie, et apprit à la comparer à la géographie.

La musique, la danse, la poésie ont encore leur source dans la nature de l'homme. Destiné à vivre en société, sa joie a des signes extérieurs; il fait des sauts et des cris; une joie commune s'exprima par des branles, des sauts, des cris simultanés et confus. Peu à peu, on s'accoutuma à sauter d'une manière semblable; on marqua les pas par des sons, on sépara ceux-ci

par des intervalles réglés. L'oreille, par une expérience bien courte, et en suivant la seule nature, apprend à apprécier les premiers rapports des sons. Quand on voulut communiquer les motifs de sa joie par des paroles, on les régla sur la mesure des sons. Voilà l'origine de la *danse*, de la *musique*, et de la *poésie* faite d'abord pour être chantée. Ce n'est qu'à la longue qu'on s'est contenté de la seule harmonie qui lui est propre, et que l'on n'a connue qu'après qu'elle a été assez perfectionnée pour plaire toute seule. A mesure que ces arts se sont perfectionnés, ils se sont séparés par la nécessité d'un talent particulier.

On indiqua le repos par des sons semblables, et l'oreille apprend aussi à consulter la quantité des syllabes. La nécessité de se plier ainsi à la mesure dut contribuer aux progrès et à l'adoucissement des langues ; la versification devint de jour en jour moins libre ; l'oreille, à force d'expériences, se fit des règles plus sévères ; et, par une heureuse compensation, si le joug en devenait plus pesant, la perfection des langues, les tours nouveaux, les hardiesses heureuses qui se multiplièrent, donnèrent aussi plus de forces pour le porter.

Chez les peuples grossiers, la facilité de retenir les vers, la vanité des nations, les engagea à mettre en chansons leurs actions les plus mémorables. Tels sont les chants des sauvages de nos jours, ceux des anciens bardes, les rimes runiques des habitants de la Scandinavie, quelques anciens cantiques insérés dans les livres historiques des Hébreux, le *Chou-king* des Chinois, et les romances des peuples modernes de l'Europe : ce furent les seules histoires avant l'invention de l'écriture, histoires sans chronologie, et souvent chargées de fausses circonstances, comme on peut le croire.

La pauvreté des langues, et la nécessité des métaphores qui résultait de cette pauvreté, firent qu'on employa les *allégories* et les *fables* pour expliquer les phénomènes physiques. Elles sont les premiers pas de la philosophie, comme on le voit encore aux Indes.

Les *fables* de tous les peuples se ressemblent, parce que les effets à expliquer et les modèles des causes qu'on a imaginées pour les expliquer se ressemblent. Il y a des différences, parce que le vrai seul est unique, et parce que l'imagination n'a qu'une marche, à peu près la même partout, sans que tous ses pas se répondent. De plus, les êtres mythologiques supposés

existants ont été mêlés aux histoires des faits, et dès là très variés. Le sexe des divinités, qui souvent dépendait du genre d'un mot dans une langue, a dû varier aussi les fables chez les différents peuples. Mille circonstances de ces fables leur ont été particulières, sans détruire leurs rapports généraux. Les mélanges et le commerce des nations ont fait naître de nouvelles fables par des équivoques, et des mots mal compris ont augmenté le nombre des anciennes.

Regardant les êtres imaginaires comme réels, tantôt on multiplia les dieux en comptant ceux que diverses nations avaient imaginés pour les mêmes effets, tantôt on prit pour les mêmes ceux qui avaient des attributs semblables. De là, les mélanges de l'histoire de ces dieux. De là, la multitude de leurs actions, surtout quand deux peuples qui avaient la même mythologie se mêlaient, et tels furent les Indiens.

La physique changea sans qu'on cessât de croire les fables, par le double amour de l'antiquité et du merveilleux, et aussi parce que l'éducation les transmettait de siècle en siècle.

Les premières histoires sont aussi des fables inventées de même pour suppléer à l'ignorance de l'origine des empires, des arts, des coutumes ; il est fort aisé d'en reconnaître la fausseté. Tout ce que les hommes inventent n'est assujetti qu'au vraisemblable, c'est-à-dire aux opinions du siècle où ce fait est inventé. Mais ce qu'ils racontent est assujetti au vrai, et ne peut jamais être contredit par des observations postérieures. De plus, avant l'écriture, les hommes n'avaient de monuments que des chansons et quelques pierres auprès desquelles les chansons étaient répétées. Il est clair que, dans celles-ci, on cherchait l'amusement et la gloire plus qu'on ne se souciait d'y éviter l'exagération. Hérodote même est encore poète. Ce n'est qu'après lui qu'on a senti la nécessité de dire vrai pour l'histoire (a).

Les *arts du dessin*, la sculpture, la peinture, ont beaucoup de rapports avec la poésie dans les émotions qu'éprouve l'artiste, et dans celles qu'il veut communiquer. Ils ont eu une origine naturelle dans le désir de conserver des monuments historiques ou mythologiques ; et le génie s'y est exalté par le zèle, ou patriotique, ou religieux qui a voulu exprimer avec sentiment, avec

(a) Voir la note ci-dessus.

profondeur, avec force, les idées et les souvenirs que ces monuments devaient rappeler.

Tous ces arts dépendent beaucoup de l'état différent des hommes, chasseurs, pasteurs ou laboureurs. Ces derniers ayant seuls pu avoir une population nombreuse, et ayant eu besoin pour diriger leur travail de plus de connaissances positives, ont dû nécessairement faire de beaucoup plus grands progrès.

Les connaissances des hommes, qui toutes sont renfermées dans la sensation actuelle, sont de différentes espèces : les unes consistent dans de pures combinaisons d'idées, comme les mathématiques abstraites. D'autres s'attachent aux objets extérieurs, mais n'en prennent, pour ainsi parler, que la surface et leurs effets sur nous ; telle est la poésie, tels sont les arts de goût. D'autres enfin ont pour objet l'existence même des choses. Elles remontent des effets aux causes, des sens aux corps, du présent au passé, des corps visibles aux invisibles, du monde à la Divinité. La croyance de l'existence des corps, et celle des objets passés que rappelle la mémoire, a devancé le raisonnement. On n'a point douté sur la cause immédiate de nos sensations : les causes des mouvements des corps ont formé la physique ; et, dans les premiers temps, on a souvent confondu l'action des corps les uns sur les autres, avec celle de la Divinité.

Aristote, par un travail qui, quoique méprisé aujourd'hui, n'en est pas moins un des plus beaux efforts de l'esprit humain, Aristote sut porter l'analyse à sa perfection, en examinant la manière dont notre esprit passe d'une vérité connue à une inconnue : il sut en tirer les règles de l'art de raisonner et, en démontrant les effets d'une certaine combinaison d'idées, il prouva comment on pouvait s'assurer qu'une proposition était légitimement déduite d'une autre. Il faut avouer que, dans le reste de sa philosophie, il n'a pu faire aucune analyse aussi parfaite, parce que l'énumération des idées n'était point aussi facile. Mais, quelque utile qu'on suppose son travail pour les conséquences, il ne pouvait servir à s'assurer des principes. Quoique Aristote eût avancé que toutes les idées venaient des sens, on fut très longtemps sans chercher d'autres principes que les idées prétendues abstraites, sans remonter à leur origine (a).

(a) Voir la note ci-dessus.

Le défaut des lois de l'*analyse* a longtemps retardé les progrès de la *métaphysique*, et même ceux de la *physique*.

On pourrait confondre ces deux sciences sous un rapport général par lequel elles diffèrent des sciences qu'on appelle *mathématiques*.

Toutes les sciences, sans doute, tirent leur origine des sens; mais les mathématiques ont cet avantage, que c'est d'une application des sens qui n'est pas susceptible d'erreur.

La nécessité de mesurer les campagnes, aidée de la propriété qu'a l'étendue d'être mesurée elle-même par rapport au lieu qu'elle occupe, a fait naître les premiers éléments des mathématiques. Les idées des nombres ne sont ni moins simples, ni moins familières; c'est de ce peu d'idées simples, qu'il est facile de combiner, qu'on a formé les sciences mathématiques, dont tout ce qui est susceptible d'être considéré comme quantité, peut être l'objet. Là, ce ne sont que des conséquences de définitions abstraites qui renferment un si petit nombre d'idées qu'il est facile de les embrasser toutes. Une chaîne de vérités, toutes dépendantes les unes des autres, se forme, chaîne où les hommes n'ont qu'à reconnaître tous les pas qu'ils ont faits pour accumuler vérités sur vérités. Ces vérités deviennent de plus en plus fécondes; plus on avance dans la spéculation, plus on découvre de ces formules générales de calcul d'où l'on peut descendre à des vérités particulières en particularisant les hypothèses. Les vérités, en se combinant, se multiplient et se combinent encore; d'où naît une nouvelle multiplication, parce que chacune devient la source d'une foule de vérités qui ne sont pas moins fécondes que les premières.

A mesure que le nombre de ces vérités connues augmente, à mesure qu'on a examiné les propriétés d'un plus grand nombre de figures, on a exprimé leurs propriétés communes par des formules et des principes généraux qui renfermaient tout ce qu'on connaissait. Ainsi, même dans les mathématiques, on commença par examiner quelques figures familières, un petit nombre de propriétés des lignes : les principes généraux sont l'ouvrage du temps.

De là, comme on a cru que l'ordre le plus beau était celui où d'un seul principe découlait une foule de conséquences, on a été obligé, pour le mettre dans les ouvrages de mathématiques, de refondre de siècle en siècle toute la manière d'enseigner. On n'a

pas vu que cet ordre, prétendu naturel, est arbitraire; qu'en géométrie, où l'on exprime les rapports généraux des figures, ces rapports sont réciproques; qu'on peut également conclure le principe de la conséquence, ou la conséquence du principe: l'équation de l'ellipse peut être tirée de sa construction, comme sa construction de son équation.

S'il y a une méthode préférable, c'est donc celle de suivre les pas de l'esprit humain dans ses découvertes, de faire sentir les axiomes généraux qui naissent de toutes les vérités particulières, et en même temps de faire voir la manière dont elles lient entre elles toutes les vérités précédentes. Ainsi l'image des progrès des mathématiques ressemble à l'Olympe des poètes, dont la pointe était tournée vers la Terre, et qui, à mesure qu'il s'éloignait de la terre, s'élargissait jusqu'à ce qu'il rencontrât le ciel. Ainsi la géométrie s'est étendue jusqu'à l'infini. Les vérités particulières mènent à des formules de plus en plus générales; et, même dans les mathématiques, c'est du particulier au général qu'il faut avancer.

Mais, quand les principes généraux sont trouvés, quelle rapidité ne donnent-ils point aux progrès de ces sciences! L'algèbre, la réduction des courbes en équation, l'analyse de l'infini! C'est une suite de vérités hypothétiques, certaines par là même, et en même temps vérifiées par la nature, parce que les premières hypothèses n'étaient point arbitraires, mais fondées sur les idées d'étendue que nous donnent nos sens, et qu'ils ne nous donnent que parce qu'il y a réellement des êtres étendus dans la nature.

Les mathématiques partent d'un petit nombre d'idées, et en combinent à l'infini les rapports: c'est tout le contraire dans les sciences physiques, où il s'agit, non d'une suite d'idées et de rapports, mais de faits et d'idées qui ont un objet existant passé ou présent (le futur ne peut-être que mathématique), et dont la vérité consiste dans la conformité de nos opinions avec cet objet.

Sous le nom de sciences physiques, je comprends: la *logique*, qui est la connaissance des opérations de notre esprit et de la génération de nos idées; la *métaphysique*, qui s'occupe de la nature et de l'origine des êtres, et enfin la *physique* proprement dite, qui observe l'action mutuelle des corps les uns sur les autres, et les causes et l'enchaînement des phénomènes sen-

sibles. On pourrait y ajouter l'*histoire*, dont la certitude ne peut jamais être aussi grande, parce que l'enchaînement des faits ne peut être aussi lié, et parce que les faits déjà passés depuis longtemps ne peuvent que difficilement être soumis à un nouvel examen. La nature se ressemblant toujours à elle-même, on peut, par des expériences, rappeler sous nos yeux les mêmes phénomènes ou en produire de nouveaux ; mais, si les premiers témoins d'un fait sont peu dignes de foi, le fait reste à jamais dans son incertitude, et ses effets précis ne nous sont jamais connus.

Je ne parle pas des sciences, comme la *morale* et la *politique*, qui dépendent de l'amour de soi réglé par la justice, laquelle n'est elle-même qu'un amour de soi très éclairé. Ce que je dis en général, sur la différence des sciences de combinaison et des sciences d'observation, doit leur être appliqué.

L'homme, dans celles-ci, ne peut se livrer à un petit nombre de principes. Il est à la fois assailli par toutes les idées, forcé de les rassembler en foule parce que tous les êtres sont liés par leur action mutuelle, et obligé en même temps d'analyser avec soin ces idées jusqu'à leurs éléments les plus simples.

La *logique* est fondée sur l'analyse du langage et la réduction des images des objets aux sensations simples dont elles sont composées. La *métaphysique* a dû se ressentir du peu de progrès de cet analyse. Avant d'avoir analysé nos sensations et pénétré leurs causes, l'uniformité réelle des substances matérielles ne nous apparaît pas. Un corps bleu et un corps rouge doivent sembler différents, et l'on n'aurait guère songé à ce qu'ils ont de conforme, si les sens n'avaient montré le corps jugé lui-même comme existant hors de nous, susceptible de diverses couleurs et paraissant sous différentes qualités sensibles. De là, la distinction de substance et de mode, mais qui n'empêcha pas de regarder d'abord les modes comme autant d'êtres existants hors de nous, quoiqu'ils ne pussent exister sans sujet. De là, les erreurs de la plupart des philosophes.

Rien de si confus chez les anciens que toutes ces idées de substance, d'essence, de matière, faute d'en avoir bien connu la génération depuis les premières idées sensibles : cependant on les employait avec toute leur ambiguïté. Combien n'a-t-il pas fallu, pour les expliquer, faire de progrès dans la physique même, dont ces erreurs retardaient la marche ! car la métaphysique et

la physique ont un besoin réciproque l'une de l'autre. Combien ne fallut-il pas de temps pour découvrir que tous les phénomènes sensibles pouvaient s'expliquer par des figures et des mouvements ! Descartes est le premier qui ait bien vu cette vérité. Jusqu'à lui, la physique était restée, faute de ce degré d'analyse, à peu près confondue avec la métaphysique.

Les erreurs de cette dernière tiennent à la façon dont nous recevons, par nos sensations, l'idée des êtres existants hors de nous. Ce n'est qu'en rapportant des points colorés que nous nous formons l'idée de l'étendue visible ; c'est par l'assemblage de quelques sensations qui produisent en nous la résistance des corps au nôtre, que nous nous formons l'idée de l'étendue tangible. Ce n'est que par le raisonnement que nous nous assurons de l'existence des corps qui sont le lien et la cause commune de ces sensations ; mais l'instinct, ou, si l'on veut, la liaison des idées, née de l'expérience, a devancé le raisonnement, et l'on a confondu les corps mêmes avec leurs qualités sensibles. Cette idée a dû nécessairement amener dans toute la métaphysique l'obscurité dont nous parlons, et qu'il est aisé de concevoir, si l'on considère que le jugement que nous portons de l'existence des objets extérieurs n'est que le résultat de leurs rapports avec nous, de leurs effets sur nous, de nos craintes, de nos désirs, de l'usage que nous en avons. Nos sens ne nous étant donnés que pour la conservation et le bonheur de notre être, les sensations ne sont que de véritables signes de nos idées sur ces êtres extérieurs, qui suffisent pour nous les faire chercher ou éviter sans en connaître la nature. Nos jugements ne sont qu'une expression abrégée de tous les mouvements que ces corps excitent en nous, l'expression qui nous garantit la réalité de ces corps par celle même de leur effet. Ainsi notre jugement sur les objets extérieurs ne suppose en aucune manière l'analyse de tant d'idées : nous jugeons en masse.

Il faut observer, d'un autre côté, que le langage ressemble, par rapport à la métaphysique, à l'application que l'on fait de la géométrie à la physique. Mais outre que, dans le langage dont l'usage est habituel et facile, on n'a pas toujours l'attention de ne se permettre aucune contradiction, on ne pourrait y parvenir qu'après avoir défini toutes ses idées, et par là, on formerait, avec la plus grande fatigue, une suite de vérités peu applicables à l'usage de la société qui cependant est le principal but du langage.

Le plus grand scrupule mènerait à n'avoir aucune contradiction dans les termes, à former une chaîne de vérités hypothétiques ; mais cela ne suffit pas dans les sciences qui doivent être comparées à des objets réels. Souvent des problèmes de physique (parce qu'on n'a pas bien vu tous les éléments qui concourent à l'effet) donnent un résultat absolument contraire à l'expérience, quoiqu'il n'y ait pas erreur de mathématiques. Les mots rappellent plutôt des idées qu'ils ne les expriment. Avec une bonne logique, on tirera fort bien des conséquences ; mais qui assurera des principes ? Et supposé qu'ils soient faux, combien la vérité même des conséquences éloignerait-elle de la réalité, si les hommes, ramenés par leurs besoins à leurs sens et à la société, n'étaient pas souvent forcés d'être inconséquents ! Deux idées contradictoires ne paraissent pas l'être ; mais pourquoi ne le paraissent-elles pas ? C'est ordinairement parce que ce sont des idées abstraites dont les objets n'ont point d'existence.

En général, les principes des sciences où l'on ne veut pas s'écarter de la réalité, ne peuvent être que des faits. Les faits ne peuvent être connus en métaphysique que par l'analyse de nos sensations, qui ne sont, par rapport aux causes extérieures, que des effets qui les désignent. En physique, ils ne peuvent l'être que par un examen approfondi de toutes les circonstances qui, lorsqu'il se trouve impossible, devient la borne nécessaire de nos recherches. A qui ne connaît que l'un des côtés d'un pays, il est incertain si c'est une île ou une terre ferme ; voilà le cas où nous sommes pour tous les objets de nos idées quand nous commençons à réfléchir, et encore pour un grand nombre après bien des réflexions.

Cette double confusion du langage et des idées a sans doute beaucoup influé sur la physique. Les hommes, lorsqu'ils ont commencé à raisonner sur les phénomènes qui s'offraient à eux, en ont d'abord cherché la cause, même avant de les bien connaître ; et, comme les véritables causes ne pouvaient être découvertes qu'à la longue, on en imagina de fausses. Toutes les fois qu'il s'agit de trouver la cause d'un effet, ce n'est que par voie d'hypothèse qu'on peut y parvenir lorsque l'effet seul est connu.

On remonte, comme on peut, de l'effet à la cause, pour tâcher de conclure à ce qui est hors de nous. Or, pour deviner la cause

d'un effet quand nos idées ne nous la présentent pas, il faut en imaginer une ; il faut vérifier plusieurs hypothèses et les essayer. Mais comment les vérifier ? C'est en développant les conséquences de chaque hypothèse, et en les comparant aux faits. Si tous les faits qu'on prédit, en conséquence de l'hypothèse, se retrouvent dans la nature précisément tels que l'hypothèse doit les faire attendre, cette conformité, qui ne peut être l'effet du hasard, en devient la vérification, de la même manière qu'on reconnaît le cachet qui a formé une empreinte en voyant que tous les traits de celle-ci s'insèrent dans ceux du cachet.

Telle est la marche des progrès de la *physique*. Des faits mal connus, mal analysés, et en petit nombre, ont dû faire imaginer des hypothèses très fausses ; la nécessité de faire une foule de suppositions, avant de trouver la vraie, a dû en amener beaucoup. De plus, la difficulté de tirer des conséquences de ces hypothèses et de les comparer aux faits, a été très grande dans les commencements. Ce n'est que par l'application des mathématiques à la physique qu'on a pu, de ces hypothèses qui ne sont que des combinaisons de ce qui doit arriver de certains corps mus suivant certaines lois, inférer les effets qui devaient s'ensuivre ; et là-dessus les recherches ont dû se multiplier avec le temps. L'art de faire des expériences ne s'est non plus perfectionné qu'à la longue : d'heureux hasards, qui pourtant ne se présentent qu'à ceux qui ont souvent ces objets devant les yeux et qui les connaissent ; bien plus ordinairement encore, une foule de théories délicates et de petits systèmes de détail souvent aidés encore des mathématiques, ont appris des faits, ou indiqué aux hommes les expériences qu'il fallait faire, avec la manière d'y réussir. On voit ainsi comment les progrès des mathématiques ont secondé ceux de la physique, comment tout est lié, et en même temps comment le besoin d'examiner toutes les hypothèses a obligé à une foule de recherches mathématiques qui, en multipliant les vérités, ont augmenté la généralité des principes, d'où naît la plus grande facilité du calcul et la perfection de l'art.

On peut conclure de tout ceci que les hommes ont dû passer par mille erreurs avant d'arriver à la vérité. De là, cette foule de systèmes, tous moins sensés les uns que les autres, et qui sont cependant de véritables progrès, des tâtonnements pour arriver à la vérité ; systèmes qui, d'ailleurs, occasionnent des recherches,

et sont par là utiles dans leurs effets. Les *hypothèses* ne sont pas nuisibles : toutes celles qui sont fausses se détruisent d'elles-mêmes. Les arrangements prétendus méthodiques, qui ne sont que des dictionnaires arbitraires, sembleraient plutôt arrêter la marche de l'histoire naturelle, en la traitant comme si elle était complète, tandis qu'elle ne peut jamais l'être ; et pourtant ces méthodes font elles-mêmes des progrès. Pline n'est pas plus savant naturaliste que Linné ; au contraire, il s'en faut beaucoup. Mais Pline connaissait moins d'objets et moins de rapports de ces objets. Linné sent davantage combien sa mémoire est accablée du détail des objets, et que, pour les reconnaître, il y faut saisir des rapports. Il en cherche souvent d'arbitraires. Eh bien ! ils céderont à la connaissance des nuances imperceptibles qui unissent les espèces. Le premier pas est de trouver un système ; le second de s'en dégoûter.

Revenons à nos hypothèses physiques dont la variété, comme on voit, est nécessaire, et dont l'incertitude n'empêche pas qu'on ne puisse à la fin trouver les vraies, du moins quand le détail des faits pourra être assez connu. Mais, outre la difficulté d'analyser les faits et de développer des hypothèses, il y a dans la manière dont on les a formées une autre source d'erreurs encore plus considérable. C'est le goût trop séduisant de l'analogie ; l'ignorance voit partout de la ressemblance, et malheureusement l'ignorance juge.

Avant de connaître la liaison des effets physiques entre eux, il n'y eut rien de plus naturel que de supposer qu'ils étaient produits par des êtres intelligents, invisibles et semblables à nous ; car à quoi auraient-ils ressemblé ? Tout ce qui arrivait, sans que les hommes y eussent part, eut son dieu, auquel la crainte ou l'espérance fit bientôt rendre un culte, et ce culte fut encore imaginé d'après les égards qu'on pouvait avoir pour les hommes puissants ; car les dieux n'étaient que des hommes plus puissants et plus ou moins parfaits, selon qu'ils étaient l'ouvrage d'un siècle plus ou moins éclairé sur les vraies perfections de l'humanité.

Quand les philosophes eurent reconnu l'absurdité de ces fables, sans avoir acquis néanmoins de vraies lumières sur l'histoire naturelle, ils imaginèrent d'expliquer les causes des phénomènes par des expressions abstraites, comme *essences* et *facultés*, expressions qui cependant n'expliquaient rien, et dont

on raisonnait comme si elles eussent été des *êtres*, de nouvelles divinités substituées aux anciennes. On suivit ces analogies et on multiplia les facultés pour rendre raison de chaque effet.

Ce ne fut que bien tard, en observant l'action mécanique que les corps ont les uns sur les autres, qu'on tira de cette mécanique d'autres hypothèses, que les mathématiques purent développer et l'expérience vérifier. Voilà pourquoi la physique n'a cessé de dégénérer en mauvaise métaphysique qu'après qu'un long progrès, dans les arts et dans la chimie, eut multiplié les combinaisons des corps, et que, la communication entre les sociétés étant devenue plus intime, les connaissances géographiques ont été plus étendues, que les faits ont été plus certains, et que la pratique même des arts a été mise sous les yeux des philosophes. L'imprimerie, les journaux littéraires et scientifiques, les mémoires des académies, ont augmenté la certitude au point que les seuls détails sont aujourd'hui douteux.

Il est un autre progrès de l'esprit humain moins reconnu, moins avoué, cependant réel, c'est celui qui est relatif aux *arts de goût*, aux tableaux, aux vers, à la musique. Quoi qu'en disent les admirateurs de l'antiquité, les lumières sur ces arts se sont étendues, sans que nous surpassions, ni même atteignons, dans les arts du dessin, la sublime beauté dont la Grèce a (pendant bien peu de temps) offert des modèles.

Comme, sans être arbitraire, le vrai goût est cependant très difficile à saisir, comme sa nature peut être aisément émoussée par toutes sortes d'habitudes, il a été sujet à bien des révolutions. La *peinture* dépend de l'imitation ; l'*architecture* n'a été d'abord assujettie qu'à la manière de bâtir introduite par la commodité. Le mécanisme de ces deux arts s'est perfectionné, mais des modes bizarres ont fait varier le goût. Cette finesse de sentiment, dont dépend sa perfection, ne se trouve ni avec la barbarie, ni avec la mollesse. Elle dépend d'une élégance de mœurs, d'un luxe modéré qui n'étouffe pas encore les lumières, qui soit suffisant pour le débit des objets agréables et pour occuper les artistes médiocres, parmi lesquels se forment et brillent les grands artistes. Aucun art ne peut subsister, si l'on ne parvient à engager un nombre d'hommes suffisant à le cultiver comme simple métier.

Le *luxe outré*, où la vanité fait accumuler les ornements, parce qu'elle les considère moins comme ornements que comme

signes d'opulence, étouffe le goût. On ne cherche plus le plaisir que font les choses aux sens et à l'esprit, on ne rentre plus en soi-même : on n'écoute plus que la *mode*. Le vrai moyen de juger mal en tout genre, c'est de ne pas juger par ses yeux. Quand chacun juge, la multitude juge bien, parce que son jugement est celui du grand nombre ; mais, quand le monde ne fait qu'écouter, la multitude juge mal. Une autre cause de mauvais goût a souvent été le progrès de la mécanique des arts. En tout, les hommes sont sujets à prendre le difficile pour le beau. Arts, vertus, tout est infecté de cette erreur ; de là, les fausses vertus de beaucoup de philosophes.

On n'a connu qu'après un très long temps que la vertu même chez les hommes, ainsi que la beauté dans les arts, dépendait de certains rapports entre les objets et nos organes. L'intelligence aime naturellement à saisir ces rapports, et les arts se perfectionnent quand ils ont atteint ce point. La mécanique de l'art perfectionnée devient un mérite dans l'ouvrier qui songe à montrer son adresse, et ne songe point à la manière dont les objets doivent plaire, qu'il est difficile de déterminer quand on ne la saisit pas avec une sorte d'instinct. De là, l'architecture gothique, dont on ne revint qu'en prenant l'antiquité pour modèle, c'est-à-dire les temps où l'on avait éprouvé cette inspiration.

La Grèce avait aussi perdu le bon goût, ce qui prouve que ce n'est pas la seule barbarie qui l'étouffe ; mais elle s'apercevait moins qu'elle l'avait perdu, parce qu'elle n'avait pas eu à essuyer cette époque d'une barbarie sensible qui avertissait l'Europe d'aller chercher des modèles dans des temps plus heureux.

A l'égard de la peinture et de la sculpture, comme ce sont deux arts très difficiles, elles durent tomber en décadence dès que la protection éclairée des princes leur manqua. Le débit même dans les églises, ni le luxe des particuliers, ne purent les soutenir, car les particuliers étaient appauvris, et, dans la faiblesse du commerce de toutes les parties de l'Europe, on choisissait peu. Le goût, qui se forme d'une comparaison répétée de belles choses, se perd quand le commerce des nations ne les leur met pas sous les yeux. Le barbouilleur du coin suffit à ceux qui n'ont qu'un luxe grossier. De plus, la peinture est un art mercenaire qui demande du génie, et les formes des gouvernements de l'Europe, avilissant tout ce qui n'était pas gentil-

homme, le réduisaient à un pur mécanisme. Pour la Grèce, elle était trop ruinée, trop ravagée, et par l'instabilité de son trône, et par les incursions des Sarrasins et des Bulgares, pour cultiver les arts agréables avec succès. Elle contribua pourtant à réveiller Rome au ^{xiv}^e siècle par l'enthousiasme qu'elle inspira pour l'antiquité.

Il est des parties dans les arts de goût qui ont pu se perfectionner avec le temps, témoin la perspective, qui dépend de l'optique. Mais la couleur locale, l'imitation de la nature, l'expression même des passions, sont de tous les temps. Ainsi, ceux des grands hommes qui, dans tous les temps, ont poussé l'art à un certain point, acquièrent, par rapport aux siècles postérieurs, une certaine égalité, et par là ils sont plus heureux en quelque manière que les philosophes, qui deviennent nécessairement surannés et inutiles par les progrès de leurs successeurs.

Les grands hommes dans l'éloquence et dans la poésie ont la même immortalité, et d'une manière encore plus durable, parce que leurs ouvrages se perpétuent et se multiplient par le moyen des copies. Leurs progrès dépendent des langues, des circonstances, des mœurs et du hasard, qui développent dans une nation plusieurs grands génies (a).

Le mélange des langues les met dans un état de mouvement continuel, jusqu'à ce que leur analogie soit déterminée ; et alors même elles changent, elles s'adoucissent jusqu'à ce que de grands écrivains deviennent des modèles pour juger de leur pureté. Avant ce concours, les langues ne sont jamais fixées. Il est visible que deux langues où les constructions sont différentes, venant à se mêler, il faut du temps pour qu'il en résulte un tout uniforme. De plus, les gens d'étude veulent retenir l'ancienne langue, et la parlent mal parce qu'ils ne la parlent que par étude ; le peuple sans étude parle un langage grossier, dénué de règles et d'harmonie ; plus de poésie, ni dans l'une, ni dans l'autre langue, ou si l'on fait quelques vers, comme ce sont des hommes grossiers qui les font, ces vers sont barbares. Il faut observer que, chez les peuples avancés par le temps dans les arts et dans un certain progrès d'idées, les gens du commun sont plus ignorants que les principaux d'une nation même encore barbare. De plus, les arts mécaniques et la sou-

(a) Voir la note ci-dessus.

mission du peuple abaissent les esprits. Les premières idées des hommes ont une certaine analogie avec l'imagination et les sens, que les idées abstraites leur font perdre, aussi bien que les progrès de la philosophie. On peut, sans doute, réconcilier ces nouvelles idées avec l'imagination, mais il faut pour cela un nouveau progrès.

Les bons poètes ne s'élèvent, le goût et l'élégance ne commencent à se former, que lorsque les langues ont acquis une certaine richesse, et surtout lorsque leur analogie devient stable. Presque toutes les langues sont un mélange de plusieurs langues. Tant qu'elles se mêlent, celle qui en résulte prend une partie de l'une et une partie de l'autre. Dans ce moment de fermentation, les conjugaisons, les déclinaisons, la manière de former les mots, n'ont rien de fixe. Les constructions sont embarrassées, et les pensées sont obscurcies par cet embarras. De plus, les jargons informes changent souvent. Les termes poétiques cessent d'être en usage peu de temps après avoir été inventés, de sorte que la langue poétique ne peut s'enrichir. Quand la langue est une fois formée, il commence à y avoir des poètes ; mais elle ne se fixe que lorsqu'elle a été employée dans les écrits de plusieurs grands génies, parce qu'alors seulement on a un point de comparaison pour juger de sa pureté. C'est peut-être un malheur pour les langues d'être trop tôt fixées, car, tant qu'elles changent, elles s'adoucissent et se perfectionnent toujours. (a)

Les langues peuvent être fixées dans leur analogie, et avoir de grands écrivains longtemps avant qu'elles soient enrichies ; car il n'y a que le mélange des langues qui les empêche de se fixer, et les bons écrivains s'opposent à cet effet du mélange des langues, comme il est arrivé en Grèce par rapport au latin, et par rapport aux langues orientales. Or, l'époque de la *fixation des langues*, plus ou moins près de leur perfection, a une grande influence sur le génie des nations par rapport à la poésie et à l'éloquence. Tous les peuples dont les langues sont pauvres, les anciens Germains, les Iroquois, les Hébreux (preuve que cela ne vient pas du climat), s'expriment par métaphores. Au défaut d'un signe déterminé à une idée, on se servait du nom de l'idée la plus approchante, pour faire deviner de quoi

(a) Voir la note ci-dessus.

l'on voulait parler. L'imagination travaillait à chercher des ressemblances entre les objets, guidée par le fil d'une analogie plus ou moins exacte. On retrouve dans les langues les plus policées des vestiges de ces métaphores grossières que la nécessité, plus ingénieuse que délicate, y avait introduites. Quand l'esprit est familiarisé avec la nouvelle idée, le mot perd son sens métaphorique. Je ne doute pas que nous ne trouvions beaucoup de métaphores dans les langues orientales auxquelles ceux qui les parlent ne pensent point, et cela serait réciproque. Il faut avouer que les langues anciennes admettent des métaphores plus hardies, c'est-à-dire dont l'analogie est moins parfaite, et cela par nécessité d'abord, ensuite par habitude. De plus, les métaphores, semées sur un moindre champ, nous frappent davantage. Nous avons l'imagination aussi vive que les Orientaux, ou du moins on ne contestera pas que les Grecs et les Romains ne l'eussent aussi vive que les anciens peuples du Nord ; mais l'esprit des Grecs, des Romains et le nôtre, étant remplis d'une foule d'idées abstraites, la langue des Grecs, celle des Romains et les nôtres ont dû être moins chargées de figures.

Il s'ensuit qu'elles sont aussi plus propres à exprimer avec plus d'exactitude un beaucoup plus grand nombre de vérités. Si une langue trop tôt fixée peut retarder les progrès du peuple qui la parle, une nation qui a pris une trop prompte stabilité peut, par une raison semblable, être comme arrêtée dans le progrès des sciences. Les Chinois ont été fixés trop tôt ; ils sont devenus comme ces arbres dont on a coupé la tige et qui poussent des branches près de terre. Ils ne sortent jamais de la médiocrité. On a pris chez eux tant de respect pour les sciences à peine ébauchées, et l'on en a tant gardé pour les ancêtres qui leur avaient fait faire ces premiers pas, qu'on a cru qu'il n'y avait rien à y ajouter et qu'il ne s'agissait plus que d'empêcher ces belles connaissances de se perdre (a).

Une maturité précoce, dans les sciences ou dans les langues, n'est pas un avantage à envier. L'Europe, plus tardive que l'Asie, a porté des fruits plus nourrissants et plus féconds. L'instrument que les langues grecque et latine, et nos langues modernes, lui ont offert et nous offrent, est plus difficile à manier, mais il peut s'appliquer à un bien plus grand nombre d'usages

(a) Voir la note ci-dessus.

et de travaux. La multitude des idées abstraites que nos langues expriment, et qui entrent dans nos analogies, demandent un grand art pour être employées. C'est l'inconvénient des langues perfectionnées. Il y a plus de mots qui ne portent point d'images. Il faut donc plus d'habileté et de talent pour peindre dans ces langues devenues si propres à définir et à démontrer. Mais, pour les grands génies, cette difficulté même, qui exerce leur talent et les oblige de déployer leurs forces, les conduit à des succès dont l'enfance des langues et des nations n'était pas susceptible. Les premiers peintres en Grèce n'employaient que trois couleurs; leurs tableaux pouvaient avoir de l'expression, mais Raphaël dessinait aussi bien qu'eux, et le Guide, le Titien, Rubens, avec les mille couleurs dont ils ont chargé leur palette, sont arrivés à une vérité de nature dont les anciens ne pouvaient avoir l'idée. De même le grec et le latin, en donnant des terminaisons sonores aux racines anciennes et dures des langues asiatiques, et nos langues modernes à celles des peuples du Nord, ont facilité l'harmonie; et la multiplicité des analogies a fait naître des tours heureux qui ont donné au style du nombre et de la variété.

De là, vient la beauté, surtout des poésies grecques et latines qui purent, par la constitution particulière de leur analogie, garder les inversions et tirer parti de la quantité des syllabes pour former leur rythme, tandis que presque toutes les autres nations furent réduites, pour marquer sensiblement la mesure, de recourir à la rime. La poésie, une fois portée à sa perfection dans ces langues, est devenue une véritable peinture, quoiqu'on eût pu croire au premier aspect que les langues métaphoriques de l'Orient auraient peint avec plus d'éclat et de force. Il n'en est rien : ces langues peignent aisément, mais grossièrement et mal, sans correction et sans goût.

Les sciences, qui s'exercent sur la combinaison ou la connaissance des objets, sont immenses comme la nature. Les arts, qui ne sont que des rapports à nous-mêmes, sont bornés comme nous; en général, tous ceux qui sont faits pour plaire aux sens ont un point qu'ils ne peuvent passer, et c'est la sensibilité limitée de nos organes qui le détermine; ils sont longtemps à l'atteindre. Par exemple, ce n'est que dans ces derniers temps que la musique a reçu sa perfection, et peut-être même n'y est-elle pas encore. Au reste, on a tort d'écrire contre ceux qui

veulent avancer plus loin : s'ils passent le but, nos sens doivent nous en avertir. La poésie donc, en tant qu'elle rend avec harmonie des images pleines de grâce, n'ira pas plus loin que Virgile. Mais, parfaite en ce point et par rapport au style, elle est susceptible d'un progrès continuel par rapport à beaucoup d'autres. Les passions ne seront pas mieux peintes ; mais la variété des circonstances offrira de nouveaux effets de leurs mouvements ; l'art de combiner toutes les circonstances et de les diriger à l'intérêt ; la vraisemblance, le choix des caractères, tout ce qui tient à la composition des ouvrages, pourra se perfectionner. On acquerra par l'expérience toujours plus d'adresse. Une foule de réflexions fines apprendront la manière dont il faut s'y prendre pour plaire. On saura former des guirlandes agréables de ces fleurs que la nature a données à tous les anciens et ne nous a pas refusées. Enfin, l'imitation soutenue des grands modèles, leurs fautes mêmes, préserveront souvent leurs successeurs des chutes qui déparent quelquefois les plus sublimes écrits. Les progrès de la philosophie, ceux de toutes les connaissances physiques, et l'histoire qui amène à chaque instant de nouveaux événements sur la scène du monde, fourniront aux écrivains ces sujets neufs qui sont l'aliment du génie.

Il y a un autre principe de variation dans le goût : les *mœurs* influent puissamment sur le choix des idées, et, dès lors, il paraît que les peuples, où la société a été la plus florissante, ont dû avoir un goût plus exquis. Le goût consiste à bien exprimer des idées gracieuses ou fortes. Tout ce qui n'est ni fait, ni sentiment, ni image, languit. De là, en partie l'inconvénient des langues avancées et riches en idées abstraites ; il est plus facile d'y bavarder, si j'ose ainsi parler, et moins aisé d'y peindre. La réflexion guérit de ce défaut ; car, quoi qu'en disent nos pédants, on est devenu plus simple dans notre siècle : Voiture y est méprisé. Etrange différence de nos progrès avec ceux des anciens ; les premiers chez eux étaient trop grossiers ; chez nous, ils sont trop subtils ; cela vient de ce que leur goût se formait en même temps que leurs idées ; mais nous avons des idées avant d'avoir du goût.

En général, le goût peut être mauvais : ou par le choix des idées viles, basses, rebutantes, et les peuples riches, à mesure que la société y est plus cultivée, apprennent à les éviter ; ou bien par des images trop peu sensibles. Je m'explique : il y a

dans le plaisir que nous font les comparaisons deux plaisirs; l'un est celui de l'esprit qui rapproche deux idées; l'autre, et le plus grand sans contredit, est celui qui naît de l'agrément même des images qui lui sont présentées. Toutes les images de choses qui parlent à l'imagination et au cœur, qui plaisent aux sens, embellissent le style et y répandent ce charme dont la nature a doué les êtres qui nous environnent et qui font la source de notre bonheur; l'âme sensible en est émue. Mais des images mathématiques, des figures qui sont bien dans la nature, sans y faire partie de cette nature vivante qui seule tient à nous par le lien du plaisir, ces images ne portent avec elles que la sécheresse. Les rapports peuvent être également justes, mais ils sont plus difficiles à saisir, et ne disent rien au cœur. C'est une des grandes différences de l'esprit et du génie. Celui-ci, fondé sur la sensibilité, sait choisir des images capables de mettre l'âme dans ce trouble heureux que donne la vue de la belle nature. Voilà pourquoi tant de nouvelles combinaisons de la matière, que nos découvertes modernes ont mises sous nos yeux, ont si peu enrichi notre poésie. C'est que toutes ces idées, quoique sensibles, n'ont aucun agrément pour nos sens; du moins, il y en a très peu qui aient cet avantage : c'est, par conséquent, un effet des progrès de la philosophie de mettre plus d'esprit dans le style et de le rendre plus froid. Il est encore à éviter de pousser les idées même les plus gracieuses de la nature jusqu'à un détail anatomique où elles perdent leur agrément : c'est ainsi seulement que l'esprit peut déplaire. Je crois que la langue d'un peuple, une fois formée et fixée par de grands écrivains, ne change plus. Ainsi, je pense que la décadence des lettres en Italie et en Grèce ne vint qu'après un temps beaucoup plus long qu'on ne le dit, et qu'alors la poésie tomba dans la même décadence que toutes les autres études, ce qui vint de la décadence même des mœurs de l'Empire. A l'égard de l'éloquence, j'en ai dit ailleurs la raison.

Les anciens, parce qu'ils sont anciens, sont à l'abri de la pédanterie. On sait combien la vanité de montrer son érudition a été dans tous les temps nuisible au goût (a).

(a) Voir la note ci-dessus.

27. — FRAGMENTS DIVERS.

I. — *Pensées et fragments pour l'un des ouvrages sur l'Histoire Universelle ou sur les Progrès et la décadence des Sciences et des Arts (a).*

[D. P., II, 339.]

1. (*Le surnaturel.*) — Lorsque la physique était ignorée, les hommes ont attribué la plupart des phénomènes dont ils ne pouvaient pénétrer la cause à l'action de quelques êtres intelligents et puissants, de quelques dieux dont ils ont supposé la volonté déterminée par des passions semblables aux nôtres. Cette idée a beaucoup retardé le progrès des sciences. Quand un homme regarde une eau profonde, fût-elle claire, il lui est impossible d'en découvrir le fond, s'il n'y voit que sa propre image.

2. (*La discipline.*) — La discipline et la subordination peuvent l'emporter sur la force corporelle, sur la valeur exaltée sur la liberté même, comme on l'a vu dans les guerres contre les barbares. Ils n'ont vaincu l'empire romain que divisé et abattu, mal gouverné, et jamais les légions romaines dans la vigueur de la discipline. Ces légions, au temps de la plus grande liberté, ont connu la discipline la plus sévère.

Mais la république fut asservie dès que le commandement de armées fut continué aux proconsuls pour plusieurs années, et qu'ils purent conserver sous le drapeau les mêmes soldats. Il se forma pour lors entre le proconsul et ses soldats une sorte d'association, un nouveau corps politique, une nation nouvelle, si l'on peut ainsi dire; et, pour la république, cette nouvelle nation ne ressemblait pas mal à un peuple barbare qui serait survenu. L'autorité annuelle des consuls, leurs légions de nouvelle levée

(a) Date incertaine. Sous ce titre, Du Pont a réuni des fragments qui trouvent pour la plupart dans le manuscrit de Turgot: *Recherches sur les causes des progrès et de la décadence des sciences et des arts*, publié ci-dessus au numéro 13. Nous ne reproduisons que les fragments qui n'y sont pas compris.

ne pouvaient guère résister à ces proconsuls devenus princes par le dévouement personnel de leurs vieux soldats.

3. (*Le progrès depuis les invasions.*) — Les moines conservèrent quelques livres, partant quelques lumières; les princes et les magnats quelque faste, partant quelques arts.

Les croisades elles-mêmes rendirent un grand nombre de serfs à la liberté que leurs seigneurs leur vendirent; et elles rapportèrent de l'Asie quelques notions de médecine, de mathématiques, d'astronomie et de commerce.

Lorsque les Grecs, chassés de Constantinople, se réfugièrent en Italie, ils y trouvèrent une terre préparée.

La majesté de Rome n'était pas entièrement oubliée; il lui restait ses monuments et des pompes religieuses. Les Italiens furent poètes et politiques; ils se formèrent des idées de patrie. Les guerres de Charles VIII anéantirent tous les petits tyrans qui gênaient la liberté publique et opprimaient les campagnes. Le pays resta partagé entre des républiques et des princes puissants. Le choc des grands princes est moins funeste que les disputes des petits. Au milieu de leurs guerres, une partie du territoire peut encore être paisiblement cultivée. L'effort partant d'une plus grande masse, et ses coups frappant sur des masses plus grandes aussi, chaque partie souffrait un peu moins, et toutes conservaient davantage leurs situations respectives.

Ce qui s'était fait en Italie fut répété dans l'Europe entière sous de plus grandes proportions. L'Italie fournit aux autres peuples l'exemple et les moyens, les savants, les artistes, les ingénieurs, les militaires habiles, les politiques, les hommes d'Etat.

On arriva où nous sommes, et d'où nous pouvons aller beaucoup plus loin.

4. (*Le droit.*) — Il y a eu un droit des gens entre les nations dès qu'elles eurent un certain commerce ensemble, comme des règles morales entre les hommes dès qu'ils se sont rencontrés, parce qu'il n'y a point de société sans lois.

Mais le droit des gens, quoique toujours fondé sur des principes de justice, a varié selon les idées qu'on s'est formé de ce qui constituait le corps social d'une nation.

On respecte le droit; l'embarras est de savoir qui a droit.

5. (*Le gouvernement des femmes.*) — Les femmes ont été appelées au gouvernement dans la plupart des pays où elles pouvaient succéder aux fiefs. Elles servaient leurs fiefs par des militaires qu'elles choisissaient bien et qu'elles envoyaient à la guerre à leur place. Elles ont gouverné leurs royaumes par des ministres assez généralement bons, car elles ne sont pas mauvais juges du mérite. Quelques-unes ont montré un grand caractère : la volonté n'est pas ce qui leur manque, ni même le courage. Mais aucune reine, aucune impératrice n'a jamais pris une autre femme pour ministre, pour ambassadeur, pour général.

6. (*Les législateurs.*) — C'est surtout relativement à la législation que la marche des lumières est le plus sensible. A la naissance d'une société politique, elle a encore peu de rapports extérieurs et intérieurs. Un homme de génie peut en concevoir l'ensemble, et y assujettir d'une manière systématique son plan de législation ; les autres hommes qui manquent de lumière ou d'autorité ne songent guère alors à lui opposer aucune résistance. Pythagore, Charondas, Lycurgue furent obéis. Le dernier, qui était le moins juste et le moins raisonnable, le fut même bien longtemps après sa mort. Et, dans nos temps modernes, les législateurs du Paraguay, très médiocres, et Guillaume Penn, dont le principal pouvoir était sa vertu, n'éprouvèrent presque aucun embarras. Solon, avec beaucoup plus d'esprit, trouva plus de difficultés, et fit un ouvrage moins durable, parce que sa nation était plus avancée et plus vaniteuse. Il se vit obligé, comme il le disait, de lui donner non pas les meilleures lois, mais les meilleures de celles qu'elle pouvait supporter.

Dans l'état actuel de l'Europe, les devoirs du législateur et le degré d'habileté qu'il lui faut sont d'une étendue qui intimide l'homme capable de la discerner ; qui fait trembler l'homme de bien ; qui exige les plus grands efforts, l'attention la plus soutenue, l'application la plus constante de la part de l'homme de courage que son penchant y conduit, que sa position y dévoue (a).

Il faut une sagacité prodigieuse, et une adresse non moins

(a) Voir ci-dessous un autre fragment relatif aux législateurs.

grande, pour qu'aucune des décisions particulières qui toutes paraissent entraînées et maîtrisées par des circonstances spéciales, ne soit néanmoins en désaccord ni avec les principes fondamentaux, ni avec le plan général.

Cependant, il est si vrai que les intérêts des nations et les succès d'un bon gouvernement se réduisent au respect religieux pour la liberté des personnes et du travail, à la conservation inviolable des droits de propriété, à la justice envers tous, d'où résulteront nécessairement la multiplication des subsistances, l'accroissement des richesses, l'augmentation des jouissances, des lumières et de tous les moyens de bonheur, que l'on peut espérer qu'un jour tout ce chaos prendra une forme distincte, que ses parties se coordonneront, que la science du gouvernement deviendra facile et cessera d'être au-dessus des forces des hommes doués d'un bon sens ordinaire. C'est à ce terme qu'il faut arriver (a).

II. — *Fragments et pensées détachées pour servir à l'ouvrage sur la géographie politique (b).*

[A. L., Copie. — D. P., II, 203 et 349.]

1. (*La géographie politique et le droit public.*) — La maxime qu'il faut retrancher des provinces aux États, comme des branches aux arbres, pour les fortifier, sera encore longtemps dans les livres avant d'être dans les conseils des princes. C'est un des grands objets de la *géographie politique* de déterminer quelle province il est avantageux à un État de conserver; c'est à elle à démontrer qu'il y a des cas où l'on doit se croire heureux d'en perdre. Il est constant que l'ordre établi entre les puissances par la géographie politique, c'est-à-dire par les bornes que la nature a mises entre les États, aurait subsisté et qu'un prince n'aurait jamais possédé ce qu'il aurait été à portée de conserver, si la force, qui est le seul moyen de conserver, eût été le seul moyen d'acquérir. Mais le droit, héréditaire des princes, joint à l'extrême division des états, introduit par le gouvernement féodal, a changé cet ordre naturel,

(a) Le dernier paragraphe semble plutôt de Du Pont que de Turgot.

(b) Titre du manuscrit conservé à Lantheuil.

et a mêlé les états des princes comme les terres des particuliers, parce que le sort des nations a été réglé par les mêmes lois que la distribution des héritages. L'unité du gouvernement n'est plus dans un corps de nation : le souverain est le seul point de réunion.

Dans le langage de l'Europe politique, on doit distinguer une *puissance* d'un *état*. Le roi de Prusse a une puissance, le roi de France a un état. Charles-Quint n'avait qu'une puissance, et l'Espagne a été dans le même cas jusqu'à Philippe V ; elle est devenue un état depuis cette époque ; elle y a gagné une unité d'intérêt qui dirigera nécessairement ses forces, jusqu'à partagées, aux seuls objets qui lui peuvent être utiles. Une puissance, en un mot, redevient un état, lorsqu'elle se réduit aux bornes que sa nature lui a assignées. La *géographie politique* a tracé les limites des états ; le droit public forme les puissances ; mais, à la longue, la géographie politique l'emporte sur le droit public, parce qu'en tout genre la nature l'emporte à la longue sur les lois. On ne conserve longtemps que ce qu'on est à portée d'acquérir, parce qu'on doit toujours perdre à la longue ce qu'on ne peut recouvrer aisément quand on l'a perdu.

2. (*La culture du sol.*) — Nous sommes bien loin de penser à exécuter les idées que je vais proposer, et peut-être appartiennent-elles plus à la politique prise en général qu'à la géographie politique. Jusqu'ici, les hommes ont joui de la fécondité de la terre, comme les sauvages jouissent des fruits des arbres qu'ils n'ont point plantés ; ils en ont profité sans songer à les faire naître. Je m'explique : je ne veux pas dire assurément que le produit annuel de cette fécondité ne soit pas dû à leurs travaux ; sans doute la terre, arrosée de leurs sueurs, a plutôt vendu ses productions à leur industrie qu'elle ne les a données à leurs besoins ; mais ce travail et cette industrie se sont toujours bornés, si je l'ose ainsi dire, à cultiver la terre fertile. On a labouré, ensemencé, dépouillé quelques campagnes ; on n'a point encore songé, du moins en grand, à travailler la terre même et à tirer de notre globe le meilleur parti possible. La multitude des terrains qui sont encore incultes, malgré leur fécondité, nous a dispensés de chercher à découvrir de nouvelles ressources, quand celles qui sont connues sont si loin d'être épuisées ; et en cela nous ressemblons encore aux sauvages, qui ne

songent point à labourer la terre, parce que les fruits qu'elle produit sans culture, et les animaux qu'elle nourrit, suffisent aux besoins de leur petit nombre. Pourquoi désespérerions-nous de donner à de vastes terrains une fécondité qu'ils n'ont pas reçue de la nature? Celle-ci a-t-elle tout fait pour les hommes? Non. Mais elle leur a toujours offert des modèles à suivre, lorsqu'ils ont assez d'industrie et de courage pour imiter ses opérations. Voyons comment elle agit pour rendre les terrains fertiles, et examinons si les mêmes moyens peuvent être mis en usage par l'industrie humaine.

Deux choses contribuent à la fertilité de la terre, la nature du sol et les arrosements.

La nature du sol dépend de la combinaison des différents principes qui composent les terrains, sable, argile, craie, principes dont le juste mélange peut seul seconder le développement des germes, et qui, séparés des autres principes, rendent souvent de vastes régions stériles et inhabitables.

Les arrosements dépendent de la situation du sol, de la disposition des montagnes, de la pente insensible qui, depuis leur sommet jusqu'aux rivières et à la mer, dirige le cours des eaux que l'atmosphère, dans laquelle le soleil les tient suspendues, décharge de temps en temps sur la terre, où elles se distribuent suivant cette inclinaison variée des terrains qui les reçoivent. Cette pente doit être assez douce pour qu'une partie des eaux puisse s'insinuer dans les interstices des terrains supérieurs, en amollir les glèbes, en délayer les sucs et y charroyer ceux dont elle s'est chargée dans l'atmosphère; assez rapide en même temps pour qu'il vienne assez d'eau pour abreuver à leur tour les terres inférieures; et cependant assez inégale pour que l'eau trouve à chaque pas des enfoncements où, comme dans des réservoirs, elle se rassemble en plus grande quantité sous une plus petite surface: afin que, d'autant moins exposée aux effets d'une évaporation trop prompte, elle se rende par mille détours dans d'autres réservoirs où, recueillie et conservée pour les besoins des animaux et des végétaux, elle forme des fontaines, des ruisseaux, et enfin des fleuves qui la rapportent à la mer.

Par cette distribution, dont l'immense variété ne présente à nos sens que l'image du désordre, parce que l'ordre réel n'est jamais que dans l'ensemble, et qu'ici l'ensemble est trop vaste pour nos sens, la terre est rendue habitable et fertile. Je ne

crois pas impossible aux hommes d'employer tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux voies, et toutes les deux mêmes au besoin, pour donner à certains terrains une fertilité qu'ils n'ont pas et suppléer ainsi à la nature, ou plutôt la remplacer de la seule façon possible en l'imitant. Voyons d'abord ce qu'on peut faire pour corriger la nature du sol...

3. (*Les législateurs.*) (a) — J'ai dit dans le brouillon de mon premier discours (b) que ce n'est guère que dans la première antiquité ou chez des peuples encore barbares qu'il y a eu des législations systématiques, et j'en donne pour raison que pour être législateur systématique, il faut pouvoir se flatter d'avoir tout prévu et que cette confiance ne peut se trouver que dans des têtes fort ignorantes. Cela a du vrai, mais l'exception du Paraguay et de la Pensylvanie aurait dû m'en faire voir une autre raison plus décisive dans tous les temps. Il est à croire que les hommes qui se sont mêlés de la législation dans les temps modernes ont été peut-être aussi bornés au moins que les législateurs des premières nations, qui toutefois avaient du génie au défaut de connaissances. Il est plus difficile de croire que, dans les derniers temps, ils aient pu se flatter d'embrasser tout le système de la législation. Quand une nation est étendue et formée, trop d'objets se présentent à la fois, trop d'établissements positifs se sont succédé dans la suite des temps et trop de corps se sont formés dans le corps même de l'État, avec des intérêts et des privilèges différents ; trop de tribunaux, de juridictions dépendantes et indépendantes, se sont établis. La machine du gouvernement s'est compliquée de trop de rapports pour qu'un homme puisse aisément croire qu'il les a tous combinés, et il est encore plus impossible de les oublier. Ils font naître chaque jour une foule de questions à décider qui les présentent aux yeux mêmes qui ne voudraient pas les voir. Ce sont des causes continuellement agissantes et dont les effets se font sentir. Le législateur d'une nation qui commence à se former n'est pas de même contredit dans ses opérations par des établis-

(a) Le texte a été altéré par Du Pont.

(b) Nous n'avons pas retrouvé ce brouillon, mais, dans les fragments publiés par Du Pont comme appartenant à l'un des ouvrages sur l'histoire universelle, etc., et reproduits ci-dessus (p. 326), est un passage analogue à celui auquel Turgot fait allusion.

sements positifs, etc. Les législateurs du Paraguay et de la Pensylvanie ont eu, de même que Lycurgue, cet avantage, si c'en est un.

4. (*Le pouvoir de prévision.*) — La loi de l'aberration n'est pas bornée à l'astronomie. Elle s'étend à tous les objets de la connaissance humaine et surtout à la politique. Toute espèce de lumière ne vient à nous qu'avec le temps ; plus la progression est lente, plus l'objet, entraîné par le mouvement rapide qui éloigne ou rapproche tous les êtres, est déjà loin du lieu où nous le voyons ; avant que nous ayons appris que les choses sont dans une situation déterminée, elles en ont déjà changé plusieurs fois. Ainsi, nous apprenons toujours les événements trop tard et la politique a toujours besoin de prévoir pour ainsi dire le présent.

III. — *Pensées diverses sur la morale (a).*

[A. L., minute. — D. P., III, 294, avec quelques altérations.]

1. (*L'imagination.*) — L'imagination ne nous trompe pas, nous sentons ce que nous croyons sentir. Le bonheur qu'on appelle réel consiste uniquement dans nos sensations, aussi bien que celui que nous appelons imaginaire. Mais l'un est lié avec l'existence des objets qui nous environnent, et forme une chaîne de sensations relatives entre elles. L'autre est moins suivi dans la succession des sensations qui sont plus indépendantes les unes des autres.

Je le crois aussi plus faible ; l'imagination est la mémoire des sens, et peut-être ce qui se passe dans le cerveau, quand les esprits animaux réveillent des idées que nous avons eues, répond-il à ce qui arrive quand deux cordes sont à l'unisson. La corde, qui ne fait que répéter, donne un son bien plus faible que celle qui a été frappée immédiatement.

2. (*La fierté.*) — La fierté n'est déplacée que dans les grands ; elle est en eux insultante pour l'humanité. Dans les petits, elle est le sentiment de la noblesse de l'homme. Gardons-nous de

(a) Titre du manuscrit conservé à Lanthéuil.

confondre, avec cette fierté honnête, la vanité inquiète de certaines gens qui s'irritent sans cesse contre tout ce qu'ils voient au-dessus d'eux, parce qu'intérieurement convaincus de leur propre bassesse, ils ne peuvent se persuader qu'elle échappe à des yeux clairvoyants. Ces gens-là croient toujours lire le mépris dans l'âme des autres et les haïssent, aussi injustes que ce bossu qui, renfermé dans un cabinet de glaces, les brisait avec fureur en mille morceaux.

3. (*Les préjugés.*) — Les hommes savent compter, très peu savent apprécier. De là, l'avarice ; de là aussi, la crainte du *qu'en dira-t-on ?* de là, cette manie française de faire quelque chose ; de là, les mariages insensés où l'on s'épouse sans s'être jamais vus ; de là, enfin, cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers, dans le monde, *bon sens*, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas.

4. (*La vanité.*) — On est bien malheureux quand la vanité n'a de ressource que de haïr les autres.

5. (*Les femmes.*) — Les hommes font aux femmes les honneurs de la société comme on fait les honneurs de son bien.

6. (*Les opinions.*) — J'ai cherché la raison de cette espèce d'incertitude où sont les hommes sur tout ce qui les touche, et de la préférence qu'ils donnent à l'opinion que les autres ont de leur bonheur, aux sentiments qu'ils en auraient eux-mêmes ; et j'ai vu que les hommes sont à l'égard du jugement qu'ils portent de ce qu'ils sentent le plus intimement, comme à l'égard de tous les jugements sur tout autre matière. Un homme voit de loin un arbre et s'en croit bien sûr. Qu'un autre lui dise que ce pourrait bien être un moulin à vent, il en rira d'abord ; mais quand deux, trois personnes qui s'entendront à le tromper lui soutiendront que c'est un moulin, son ton deviendra toujours moins assuré ; il doutera, et si les témoins sont en assez grand nombre, il ne doutera plus, il croira voir lui-même ce que les autres voient : « Je m'étais trompé ; effectivement, je vois bien que c'est un moulin à vent. »

Peu d'hommes savent être sûrs de quelque chose. La vérité semble être comme ces corps dont la figure ne donne point de

prise ; on a beau les saisir, si on n'emploie la plus grande force pour les retenir, ils échappent des mains. Par rapport à la vérité, cette force n'est pas donnée à beaucoup de gens ; c'est pourquoi, dans la recherche du bonheur, on se fie plus à ce qu'on peut compter et rendre palpable à tous, comme l'argent, qu'à la satisfaction du cœur.

Ce n'est donc pas qu'on veuille simplement assurer les autres de son bonheur, c'est que, sans cette assurance des autres, on n'en est pas trop sûr soi-même. Or, il y a des choses, comme l'argent, qui, ayant une valeur convenue dans le public, deviennent en quelque sorte le gage de l'opinion de ce même public. La noblesse, la considération tiennent quelquefois lieu d'argent ; mais on leur préfère celui-ci. Il ne faut que compter ; et pour les autres choses, quoiqu'il soit assez sûr qu'elles ont une valeur, cependant pour en déterminer précisément le degré, il faudrait évaluer, il faudrait juger ; compter est plus tôt fait.

IV. — *Autres pensées.*

[Pensées 1 à 7 : D. P., III, 294. — Pensées 8 et suivantes : A. L., minute ; et, pour la pensée 8, D. P., 214, avec altérations.]

1. (*Origine des sciences et des arts.*) — L'homme a des sens, par eux, il connaît et il jouit. Voilà l'origine des sciences et des arts, soit d'utilité, soit d'agrément. Les uns et les autres sont l'usage des dons que l'Auteur de la nature nous a faits. Quelquefois l'abus a été substitué à l'usage. Est-ce une raison pour vouloir arracher un arbre fertile parce que quelques fruits pris au hasard ont porté sur la langue une saveur âcre ? Elle aurait fait place au parfum le plus doux si l'on avait cueilli les fruits dans l'instant de la maturité.

Qu'est-ce que l'homme, avant le développement de ses idées ? Toutes ses connaissances lui viennent du dehors. Accablé, si l'on peut ainsi parler, au commencement de son existence, par la multitude de ses sensations, il apprend par degrés à les distinguer ; ses besoins l'appellent successivement ; le soleil éclaire les nuages avant de les dissiper.

2. (*Les préjugés.*) — Qu'une vérité soit démontrée, on sait précisément pourquoi on s'y rend, on sait la force du motif ; c'est cela, ni plus, ni moins, et bien des gens diraient volontiers :

Quoi, n'est-ce que cela ? Le préjugé doit son empire à des causes moins connues, à une multitude de petites raisons qu'on n'a jamais comptées et il y gagne tout ce que l'imagination, le désir, la crainte, les passions peuvent ajouter à la force des raisons. On ne sait pas contre quoi on se révolte.

Cromwell aimait mieux gouverner l'Angleterre comme Protecteur que comme Roi, parce que les Anglais savaient jusqu'où s'étendaient les droits d'un roi, mais non pas jusqu'où allaient ceux d'un protecteur.

C'est sans doute pour cela que la raison fait si peu d'enthousiastes.

3. (*Les erreurs.*) — Depuis qu'il y a des hommes, il y a des erreurs, et cependant, quand on y réfléchit avec attention, on a peut être plus de peine à concevoir qu'on se trompe, que l'on n'en aurait à concevoir une espèce d'infailibilité dans les opérations de l'esprit humain. Ce que je dis est un paradoxe et par conséquent a besoin de développement. Si l'on considère la faiblesse de notre esprit, la dépendance où il est du corps, et le petit nombre d'idées qu'il peut embrasser, comparé avec l'immensité de la nature, on croira que les hommes seront éternellement le jouet de mille erreurs et livrés à des disputes interminables ; on sera jusqu'à un certain point fondé à le penser ; car, puisque les hommes se trompent, il faut qu'il y ait quelques raisons pour qu'ils se trompent.

A regarder les choses sous un autre point de vue on pourra désespérer moins d'acquérir des connaissances certaines ; on verra que les bornes de notre esprit ne sont un principe d'erreur que parce que nous voulons juger plus que nous ne voyons, et qu'enfin celui qui consent à beaucoup ignorer, peut parvenir à se tromper fort peu. En effet, à moins de pousser le pyrrhonisme à un excès qui ne mérite pas d'être réfuté, on convient qu'il y a des choses dont la certitude ne laisse point lieu à l'erreur. Il y a donc, en général, des moyens de distinguer ce qui est certain de ce qui ne l'est pas, et une logique exacte doit être comme un crible qui sépare la paille du bon grain.

On ne s'y trompe pas en mathématiques : si la précipitation d'un géomètre le fait tomber dans quelque erreur, il est aisé de l'en convaincre, et du moins personne n'y sera trompé après lui. J'ose croire qu'avec un peu plus de peine on peut arriver au

même point dans les autres sciences ; qu'il n'est aucune dispute sur laquelle les hommes ne puissent être d'accord ; car une dispute est finie quand il est démontré qu'elle ne peut être décidée. Mais cette démonstration de l'impossibilité de décider une dispute, peut très bien n'être applicable qu'au moment où elle a lieu. Et rien n'assure que de nouvelles découvertes ou de nouveaux progrès dans l'esprit humain ne rendront pas un jour très clairs les points contestés. et ne conduiront pas sur eux à des connaissances évidentes, irrésistibles.

Qu'on ne dise point : on a toujours disputé là-dessus ; on disputera toujours. Il n'y a pas cent cinquante ans qu'on disputait encore du véritable arrangement du système planétaire. On n'en est pas moins assuré aujourd'hui du système de Copernic ; et si le temps d'en dire autant du système de Newton n'est pas encore entièrement arrivé, nous y touchons de bien près. Espérons tout ; essayons tout ; si nos efforts sont infructueux, nous ne serons pas plus reculés que nous ne sommes. A espérer trop, on ne perd pas même ce que l'on cherche inutilement ; mais il est certain qu'on n'aura jamais ce que l'on désespère constamment de trouver (a).

4. (*Le mérite.*) — On a grand tort de juger du mérite des actions par la difficulté apparente, et de préférer le courage d'un guerrier qui expose sa vie, à celui d'un homme qui suit la raison malgré le préjugé. On ne songe pas assez que l'effort du dernier est tout entier à lui ; il marche, et l'autre est porté. Les hommes sont des enfants qui ne peuvent faire un pas tout seuls dans le chemin le plus uni. Mais où ne les mène-t-on pas, sur quels précipices, sur quels rochers escarpés ne les porte-t-on pas avec les lisières de la mode et de l'opinion ? On peut avoir beaucoup de courage dans l'esprit et ne vouloir point s'exposer à une mort inutile. Mais ceux qui ont assez de bon sens pour ne se pas soucier d'une mort inutile, et assez de vertu pour ne pas vouloir la donner à des innocents, seront ordinairement les plus propres à la braver, à la repousser avec vigueur, à la recevoir avec noblesse, lorsqu'il s'agira réellement du service de leurs semblables et de la défense de leur pays. Croyez que le courage d'Antoine ne valait pas celui de Caton.

(a) D'après Du Pont, ce fragment n'aurait été écrit qu'en 1757.

5. (*Les jugements.*) — Si un homme pouvait prévoir avec exactitude tous les événements qui dépendent du hasard, et s'il dirigeait entièrement sa conduite là-dessus, il passerait pour fou chez tous les hommes qui ignoreraient ses motifs. Quelle fausseté n'y a-t-il donc pas dans les jugements que nous formons d'après les événements heureux ou malheureux!

6. (*Les empires.*) — L'histoire montre que les empires sont comme des boules de savon, qui n'ont jamais tant d'éclat, et ne sont jamais plus près de crever, de se dissiper, que quand elles sont plus enflées.

Voyez Xerxès couvrant la Grèce d'un million de soldats et Annibal aux portes de Rome ; le premier, il est vrai n'était qu'un despote ; mais le second était un héros.

7. (*Les pédants.*) — Dans tous les temps, il y a un certain nombre de pédants qui, pour se donner un air de gens raisonnables, déclament contre ce qu'ils appellent le mauvais goût de leur siècle, et louent avec excès tout ce qui est du siècle précédent. Du temps de Corneille, on n'osait pas soupçonner qu'il égalât Malherbe. Racine, cet admirable peintre des passions, a presque passé pour un faiseur de madrigaux. Et quand il s'agit de fixer le mérite de notre siècle, à peine paraît-on songer qu'il y ait un Voltaire. Si toutes ces critiques, qui ont autrefois attaqué les ouvrages de tant d'hommes immortels, pouvaient sortir de l'obscurité, dans laquelle elles ont été plongées presque en naissant, tous ces insectes du Parnasse qui s'enorgueillissent de piquer les plus grands hommes au talon, rougiraient de la ressemblance.

On peut apprendre, par les critiques que De Visé (a) publiait autrefois contre Molière et Racine, par celles de Scudéri (1) contre Corneille, quel sera un jour le sort de celles qu'on fait

1. Les observations de Scudéri contre le *Cid* seraient aujourd'hui absolument ignorées, si, en les imprimant avec les œuvres de Corneille, on ne les eût, en quelque sorte, attachées au char de triomphe de ce grand homme, à peu près comme chez certains peuples tartares, les rois traînent après eux, dans toutes leurs courses, les cadavres des ennemis qu'ils ont vaincus, tout pourris et tombant en lambeaux ; ou comme les tombeaux de marbre enserrant les corps morts, pourris dans leur sein, et en conservent longtemps les restes hideux.

(a) Donneau de Visé (1640-1710), fondateur du *Mercure*.

contre *Mérope*, contre *Alzire* (a), contre l'*Essai sur l'Esprit des Nations* (b), contre tant d'autres ouvrages qui font honneur à notre siècle. Quand donc les hommes pourront-ils juger avec impartialité, et ne considérer dans les ouvrages que les ouvrages mêmes? Avec les femmes, les absents ont quelquefois tort; avec les littérateurs critiques, ce sont toujours les présents.

8. (*Origine de l'histoire.*) — Si les progrès des arts, les inventions nouvelles prouvent que le monde n'est pas éternel dans la suite même des générations humaines, la succession des causes et des effets, cet infini où elle se perd, apprend à la raison qu'il est un point où elle doit s'arrêter; l'uniformité de cette chaîne laisse en même temps à l'imagination la liberté de l'étendre ou de la resserrer à son gré. En vain, nous interrogerions les annales des peuples; les temps historiques ne peuvent remonter plus haut que l'invention de l'écriture; ces siècles accumulés, cette haute antiquité dont se vantent quelques nations ne sont évidemment que des chimères inventées par l'orgueil, et les traditions plus modestes des autres peuples n'offrent pas une époque plus certaine. L'imagination des hommes a une portée déterminée comme leur vue; les étoiles nous paraissent toutes à la même distance et la tradition seule, sans le secours de l'écriture, rapproche naturellement tous les faits à la distance d'un petit nombre de générations. Celui qui a créé l'univers peut seul nous éclairer sur ces commencements dans le plus ancien des livres dicté par lui-même à Moïse. Nous voyons le monde sortir de ses mains, l'homme créé dans un état heureux se dégrader lui-même par son crime, les chefs des premières générations se suivre, les premiers arts naître des premiers besoins, le genre humain se multiplier et se corrompre, et bientôt enveloppé presque tout entier par la vengeance divine dans un déluge universel, se concentrer de nouveau dans une seule famille; réparer ses pertes et bientôt se disperser enfin par la diversion miraculeuse des langues. Les nations occupent sur la terre l'espace nécessaire pour les nourrir; les hommes répandus çà et là dans les forêts ne purent vivre que de la chasse des animaux sauvages; ils furent con-

(a) *Mérope et Alzire*, tragédies de Voltaire.

(b) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, de Voltaire.

traints de s'écarter les uns des autres dans toutes les directions, et bientôt les extrémités de l'univers se trouvèrent habitées. Les hommes apprirent à conduire des troupeaux entiers d'animaux. Il fallut au même nombre d'hommes un moindre espace, les peuples devinrent plus nombreux et plus riches. L'ambition et plutôt l'avarice qui est l'ambition des barbares commença à avoir plus d'exercice. L'embarras des troupeaux ralentit la marche des nations et mit entre la promptitude de leurs mouvements et celle des hommes une inégalité ; la victoire réunit plusieurs peuples sous la puissance du vainqueur qui s'en servit pour de nouvelles victoires ; de là, toutes ces révolutions, tous ces flux et reflux des peuples qui font toute l'histoire des pays barbares, ces inondations de nations poussées les unes par les autres, qui ont si souvent ravagé la terre, qui ont mêlé en mille manières les peuples, les langages, les mœurs. Les conquérants s'étendaient jusqu'à ce qu'ils trouvassent des bornes ; les uns ont dominé sur de vastes régions ; les plus faibles et le plus grand nombre n'ont point surmonté des barrières qui n'avaient point arrêté les premiers. Entre les chaînes de montagnes, les fleuves, les mers ; entre ces barrières, les révolutions, les mélanges plus multipliés ont formé des langues générales qui partagent toutes les nations de l'univers comme en un petit nombre de classes (a).

9. (*Les caractères nationaux.*) (b) — Le vulgaire est très porté à donner aux *caractères nationaux* la plus extrême étendue. Lorsqu'une fois il a mis en principe qu'une nation est fourbe, lâche ou ignorante, il n'admet point d'exception, et il attribue le même caractère à tous les individus. Les gens sensés condamnent ces jugements trop généraux, quoiqu'ils reconnaissent en même temps, dans chaque nation, des mœurs qui lui sont propres et certaines qualités qui s'y rencontrent plus fréquemment que chez les nations voisines. Le petit peuple a sûrement plus de probité en Suisse que le peuple du même étage en Irlande, et tout homme prudent, sur cette circonstance seule, mettra quelque inégalité dans la confiance qu'il aura

(a) Cette pensée que Du Pont a insérée, après modifications, dans le discours sur l'*Histoire universelle* paraît dater du temps où Turgot était à la Sorbonne.

(b) Ce fragment porte en titre : vingt-quatrième essai.

pour les particuliers de ces deux nations. C'est avec raison que nous nous attendons à trouver plus d'esprit et de gaieté dans un Français que dans un Espagnol, quoique Cervantès soit né en Espagne. Il est naturel de supposer qu'un Anglais a plus de connaissances qu'un Danois, quoique le Danemark ait produit Tycho-Brahé.

On donne différentes raisons de ces *caractères nationaux* ; les uns les attribuent aux causes morales et les autres aux causes physiques. Par causes morales, j'entends toutes les circonstances qui peuvent influencer l'âme en qualité de motifs ou de raisons et nous faire contracter certaines habitudes. De ce genre, sont la nature du gouvernement, les révolutions dans les affaires publiques, l'aisance ou la misère du peuple, la situation de la nation relativement à ses voisins, et les autres circonstances pareilles. Par causes physiques, j'entends les qualités de l'air et du climat.

10. (*Caractères des différentes langues.*) (a) — Le Français, moins enveloppé que l'Allemand, est moins savant, moins hérissé que l'Anglais ; il est moins profond, plus curieux que l'Italien ; il est peut-être moins agréable, plus naturel que l'Espagnol ; il évite ses écarts, mais il n'égale pas toujours ses beautés ; son talent est d'être propre à tout, mais il n'épuise rien.

Un madrigal chez l'Allemand n'est qu'une sentence d'Épictète, tandis qu'un axiome de morale n'est souvent chez l'Italien qu'une heureuse rencontre de mots joliment contrastés.

11. (*La méditation.*) — Celui à qui la nature a donné un génie vif et aisé ne peut voir sans une espèce de dégoût, un homme plongé dans la méditation.

12. (*Fontenelle.*) — Le calculateur est surpris de trouver dans ses formules, des propriétés qu'il n'y aurait-pas soupçonnées ; le géomètre admire toute l'étendue de ses théorèmes. Le physicien ne voyait dans ses expériences qu'un jeu de la nature ; M. de Fontenelle lui montre qu'elles peuvent servir à expliquer

(a) Les pensées 10 à 16 ont été écrites par Turgot à la suite d'un projet de lettre au *Mercur* qui renferme quelques-unes des idées contenues dans son article *Étymologie*, et qu'il serait sans intérêt de reproduire.

les mystères les plus cachés. Tels sont les avantages que le bel esprit donne au savant.

13. (*La vanité.*) — On a dévoré les écrits de Newton, non parce qu'il était philosophe, mais parce qu'il eût été humiliant à notre vanité de ne pas aller jusqu'à lui. La chimère des *monades* n'a été soutenue si sérieusement que parce qu'on voulait partager, avec les peuples du Nord, la gloire d'accréditer un système dont l'auteur était étranger. On a fait main basse sur les *tourbillons*, moins pour se rapprocher du vrai, que pour se distinguer dans la nouvelle carrière que des savants voisins et rivaux avaient ouverte à leurs compatriotes.

14. (*Le génie allemand.*) — Que la *Théodicée* de Leibnitz serve de modèle à tous ceux qui voudront mettre à profit une vaste érudition, qu'ils sentent que cet ouvrage est moins admirable par la grande connaissance des opinions que par le jugement qu'il emporte et que, si tous ses compatriotes s'étaient également rapprochés du vrai, l'Allemagne aurait contribué plus qu'aucun autre pays à la perfection des arts.

15. (*Les chronographes français.*) — Huet (a), Pletau ont eu une connaissance aussi exacte des temps que les plus fameux chronographes d'Allemagne.

16. (*Le théâtre danois.*) — Les amateurs du théâtre doivent être obligés à M. G. Fuisman de la traduction du théâtre Danois. M. Louis Holberg, auteur de ces pièces, avoue dans sa *Préface* qu'il n'a pas suivi le goût moderne de Paris (et cet aveu fait honneur à son discernement) : « J'ai tâché, dit-il de faire revivre le goût du siècle de Plaute et celui du siècle précédent. Plaute donc, parmi les anciens, et Molière, parmi les modernes, ont été mes guides ; j'ai suivi leurs traces jusque dans leurs irrégularités, car on peut dire de quelques auteurs comiques de notre temps ce que Pline dit des orateurs et des poètes : *Peccant quid nihil peccant.* »

17. (*Les systèmes.*) — Ces systèmes, qui, comme les mausolées,

(a) Huet (1630-1721), sous-précepteur du Dauphin, et de l'Académie française.

monuments de l'orgueil des grands et de la misère des hommes, semblent avoir rendu plus sensible le néant des choses humaines et la mort qu'ils voulaient cacher, ne servent qu'à couvrir la honte de notre ignorance. C'est une bière dont on revêtit un cadavre et qui devient elle-même le signe de la mort.

28. — PLAN INACHEVÉ DE DISCOURS SUR LES PROGRÈS
ET LA DÉCADENCE DES SCIENCES ET DES ARTS. (b)

[A. L., minute. — D., P., II, p. 329, avec quelques altérations.]

1° De la distribution du génie et des talents sur la masse des hommes.

2° De l'influence des langues sur le génie des peuples. De la grossièreté des premières langues et des premiers progrès des hommes. Origine de la poésie ; invention de l'écriture.

3° Commencements des sciences en Orient et en Égypte. Mœurs des Orientaux. Enthousiasme de leur éloquence et de leur poésie, commun à tous les peuples grossiers. Un mot des Juifs.

4° Commencements des Chinois, leurs progrès ; ils s'arrêtent bientôt et pourquoi. Leurs sciences sont concentrées dans leur pays. Raison de cette particularité.

5° Barbarie du reste des hommes dans le même temps. Premiers voyages d'Hercule et des Phéniciens sur les côtes de la Méditerranée ; leur mélange avec les anciens habitants de la Grèce. Formation de la langue et de la nation grecques avant la guerre de Troie.

6° Richesse de la langue des Grecs ; caractère particulier de leur poésie, tiré de la nature de leur langue. Pourquoi elle n'a pas tout l'enthousiasme des Orientaux. Sa perfection sous Homère, environ trois siècles après la guerre de Troie.

7° Constitution particulière de la nation grecque ; son éten-

(b) Date incertaine. D'après Du Pont, Turgot, en entrant dans la magistrature sentit que le temps lui manquerait pour exécuter dans les grandes proportions qu'il avait conçues, son projet d'histoire universelle. Il crut devoir le restreindre à celle des progrès successifs des sciences et des arts et de leurs vicissitudes, dont la première idée se trouvait dans un de ses discours en Sorbonne. Sans renoncer à l'usage des matériaux qu'il avait rassemblés, il resserra son plan général.

due ; la petitesse des états dont elle est composée ; leur union ; leurs divisions. Des métropoles et des colonies. Des jeux publics. Substitution du gouvernement républicain au monarchique facile dans les petits états, effectuée dans la plupart des villes de la Grèce. Langueur de cette nation dans le cours de ces révolutions, quelques siècles après Homère.

8° Commencement de la philosophie en Grèce ; Thalès et la secte ionique. Voyages des Grecs en Égypte. Législateurs des républiques : Solon ; Lycurgue ; Pisistrate, ses soins pour le progrès des lettres. Pythagore, défaut de sa philosophie, commencement des mathématiques. Guerres du Peloponèse, Beaux jours de la Grèce ; émulation entre toutes les villes ; puissance d'Athènes, sa splendeur, Théâtre des Grecs, Progrès dans tous les arts : poésie, peinture, architecture. Règne du goût et de l'éloquence. De Périclès, de Lisias, d'Isocrate, de Démosthène. Etat de la philosophie : Hippocrate, Socrate, Platon, Aristote, Epicure, Eudoxe. Toute la Grèce se polit ; les arts fleurissent à Corinthe, à Syracuse, dans la partie méridionale de l'Italie ; ils sont portés par les Phocéens jusque dans les Gaules. De Pythéas. Commencement de Rome.

9° Révolutions dans la grande Asie. Le commerce des Phéniciens tombe par les progrès de la Grèce, qui parvient à se passer d'eux et par la fondation de Carthage qui porte en Afrique les mœurs de l'Orient ; les Carthaginois, plus formés par là, plus différents des Barbaresques ; les Cadmiens ne se mêlent point avec eux, mais les rendent Phéniciens. Conquêtes des Assyriens ; état florissant de Babylone ; leur chute. Progrès successif des Mèdes et des Perses. Différences de ces nations d'avec les nations chaldéennes et syriennes. Sciences des Perses ; du magisme. Les Perses engloutissent les états des Assyriens, des Egyptiens et des rois de l'Asie Mineure ; ils s'approchent de la Grèce, soumettent les villes de l'Ionie. Langueur des arts dans ces villes pendant ce temps. Ils passent en Europe. Leurs guerres avec les Grecs en attirent plusieurs à leur cour. Révoltes fréquentes des Egyptiens, soutenues par les Grecs. Commerce ouvert entre les deux nations.

10°. Pendant que les Athéniens, les Spartiates et les Thébains s'arrachent successivement la supériorité du pouvoir dans la Grèce, la Macédoine s'élève. Philippe, le plus habile des Grecs, savant à diviser ses ennemis et à les vaincre les

uns par les autres, forme le projet d'unir toute la Grèce sous sa domination et d'attaquer avec toutes ses forces la puissance de la Perse ; il fait la conquête de la Grèce. Eclat de l'éloquence grecque dans la bouche de Démosthènes. Philippe favorise les arts ; il meurt. Alexandre hérite de sa puissance et de ses vues ; il protège les sciences, détruit l'empire des Perses, et pousse ses conquêtes jusqu'aux Indes.

11° Etat du reste du monde pendant ces révolutions de l'Europe et de l'Asie occidentale. Des Chinois ; de Confucius et de sa philosophie. De la suppression des livres sous Tsin-Chi-Hoangti ; suites de cette suppression. Renaissance des lettres ; protégées, mais mal ; trop mêlées avec la constitution de l'Etat, trop réduites à l'histoire et à la morale.

Antiquité de la philosophie chez les Indiens ; remplie de fables et d'absurdités tirées de la mythologie des différents peuples qui ont dominé successivement dans cette partie du monde.

Le peu de progrès des autres peuples, Celtes, Germains, Scythes ; leurs connaissances, inutiles à considérer, parce qu'ils n'ont eu aucune influence sur les sciences qui se sont établies ensuite dans les mêmes pays.

12° Mort d'Alexandre. Division de son empire. Les Perses se relèvent dans les parties orientales de leur empire où ils conservent sous les Arsacides et ensuite sous les Khosroès leurs anciennes coutumes et leur philosophie jusqu'à la conquête des Arabes. Les généraux d'Alexandre partagent le reste de ses dépouilles ; la Mésopotamie, la Syrie et l'Egypte deviennent parties de la Grèce. Les petites républiques de la Grèce se relèvent, en même temps que les royaumes se forment des débris de l'Empire d'Alexandre ; mais toutes ces républiques sont incapables de résister à ces royaumes. L'Asie mineure se divise en un grand nombre d'états sous divers généraux d'Alexandre. Les côtes du Pont-Euxin sont soumises à plusieurs rois demi-grecs et demi-barbares. Chute de la grande éloquence en Grèce ; décadence d'Athènes et du théâtre. Fondation d'Antioche et d'Alexandrie ; splendeur de cette dernière ville ; affection des Ptolémée pour les lettres. Alexandrie devient le séjour des savants. Il s'y forme peu de grands hommes pour la poésie, parce qu'un gouvernement tyrannique peut former des savants en protégeant les lettres, mais ne laisse point assez d'essor au

génie. Les Grecs commencent à cultiver ce que nous appelons érudition et à tourner les yeux sur les auteurs qui les avaient précédés. Progrès des mathématiques : Euclide, Proclus, Archimède, Eratosthène, Hipparque. Etat du reste de la philosophie. Les sciences de l'Orient demeurent sans éclat devant celles des Grecs, mais ne sont point détruites. Un mot des Juifs.

13° Après la guerre de Carthage, les Romains se répandent dans la Grèce et s'en rendent les maîtres. Ils s'instruisent de la philosophie des Grecs et de leur éloquence. La langue latine s'adoucit et s'enrichit. Les rhéteurs grecs qui ne pouvaient point former d'hommes éloquents dans leurs pays en forment à Rome. Commencements de la poésie latine. Plaute et Térence. Rome pousse toutes ses conquêtes dans tout l'univers et porte sa langue dans tout l'Occident. Etat des sciences et des arts en Grèce sous la république romaine. Brillant de l'éloquence à Rome; la langue achève de se polir et de se fixer. Cicéron, Hor-tensius, César; les Romains peu philosophes.

14° Guerres civiles de Rome. Guerres civiles utiles aux talents et aux lettres par le mouvement qu'elle met dans les esprits, surtout dans les républiques. De César, d'Antoine, d'Auguste, de Mécenas, de Virgile. Tyrannie d'Auguste, modérée par sa politique.

15° Tibère, Caligula, Claude, Néron. Progrès de la servitude et décadence des lettres. Abattement des Romains. Caractère de la tyrannie de ces princes. Etat des provinces de la Grèce; écoles dans les Gaules. Fausses idées sur cette décadence. Fausses applications qu'on en fait. De Rome, de Sénèque, de Lucain, de Pétrone. Alexandrie se soutient. Mélange des sciences des Grecs avec celles de l'Orient. Naissance du christianisme. Guerres civiles après Néron. Vespasien, Titus, Domitien, Juvénal, les Pline, Tacite. Ruine et dispersion des Juifs; le christianisme s'étend. Des Valentiniens, des Gnostiques. Naissance du Pythagorisme moderne. Etat des arts en Grèce et à Rome dans ces temps de la décadence du goût. La peinture et la sculpture restent dans la main des Grecs.

16° Trajan, les Antonins, bons empereurs; l'Empire est plus tranquille. Pourquoi le goût ne revient pas à Rome. Fanatisme des Romains pour la nation et la philosophie grecques. Etat de la philosophie grecque de ce temps; esprit de secte des grecs. Lucien, Plutarque, Pausanias, Jamblique, Plotin, Porphyre,

Ptolémée. Alexandrie devient l'école la plus fameuse du christianisme. L'Afrique devient romaine. Caractère des Africains ; génie de Tertullien et de saint Cyprien. Inutilité de la protection des empereurs pour l'éloquence. Charlatanerie des savants grecs. Sévère. Les empereurs se succèdent au gré des soldats. Invasion des barbares. Quelques poètes sous Probus. Pourquoi en petit nombre et médiocres ? Pourquoi les génies n'étaient pas préparés ? Ce n'est pas toujours le plus grand génie qui est le meilleur écrivain de son siècle. Dioclétien, etc. Etudes à Milan et à Carthage. Rome tombe.

17° Constantin. L'Empire devient chrétien. Constantinople devient l'émule de Rome. Effet de la religion chrétienne sur les lettres et sur la philosophie des païens. Disputes frivoles des chrétiens. Eloquence des Pères de l'Eglise. Pourquoi médiocre ? Tyrannie de Constance. Caractère de Julien ; son esprit, son pédantisme. Monarchisme de ces philosophes. De Libanius, de Proeresius. Roi de l'éloquence. Valentinien, Théodose, Claudien et Jérôme, saint Augustin ; platonisme des Pères. Métaphysique ancienne rectifiée. Chute de Rome. Décadence de tous les arts. Commencement des disputes de religion chez les Grecs. Commencement des moines.

18° Conquêtes des peuples du nord. Leurs ravages ; l'ignorance, le mauvais goût s'établissent avec eux. Les Romains déjà ruinés, sous leurs ravages, vivent sous leur empire. La religion adoucit ces tigres ; forme du gouvernement de ces peuples. Ils abandonnent les villes et demeurent dans les campagnes. Le goût est détruit, les moines conservent quelques livres des sciences, mais fort bornées parce qu'elles l'étaient chez les anciens ; les arts se conservent, raisons de ces différences. Décadence du latin. Son mélange avec les langues barbares, effet de ce mélange. La chute de l'idolâtrie avait déjà diminué le goût des arts. De l'architecture gothique. Décadence du goût chez les Grecs. Conversion de l'Angleterre, de Rome et de l'Italie. Etat des choses en Orient, en Occident pendant la première race, jusqu'aux conquêtes des Sarrasins...

29. — RÉFLEXIONS SUR LES LANGUES.

I. — *Réflexions générales et pensées diverses* (a).

[A. L., minute. — D. P., III, 85.]

(Utilité de l'étude des langues pour la métaphysique et pour l'histoire.
— Exemples d'analogies dans les métaphores.)

On sait aujourd'hui que l'utilité de l'étude des langues ne se borne pas à rendre communes à toutes les nations les richesses de l'esprit. Dans notre siècle, la philosophie, ou plutôt la raison, en étendant son empire sur toutes les sciences, a fait ce que firent autrefois les conquêtes des Romains parmi les nations ; elle a réuni toutes les parties du monde littéraire, elle a renversé les barrières qui faisaient de chaque science comme un état séparé, indépendant, à l'égard des autres. On s'est aperçu que la formation et la dérivation des mots, les changements insensibles, les mélanges, les progrès et la corruption des langues étaient de véritables phénomènes déterminés par des causes déterminées, et dès lors un objet de recherche pour les philosophes. La vraie métaphysique, dont Locke nous a ouvert le premier le chemin, a encore mieux prouvé combien l'étude des langues pourrait devenir curieuse et importante, en nous apprenant quel usage nous faisons des signes pour nous élever, par degrés, des idées sensibles aux idées métaphysiques, et pour lier le tissu de nos raisonnements ; elle a fait sentir combien cet instrument de l'esprit, que l'esprit a formé et dont il fait tant d'usage dans ses opérations, offrait de considérations importantes sur la mécanique de sa construction et de son action. On

(a) Date incertaine. D'après Du Pont, Turgot avait projeté et commencé un ouvrage sur la *Formation des Langues* et la *Grammaire générale* dont il n'aurait été retrouvé que la *Préface* et *quelques observations* détachées. Ce sont les *Réflexions* ici publiées.

Condorcet dit de son côté (*Vie de Turgot*, 225) :

« M. Turgot avait formé une liste complète de tous les *sons de la langue*, à chacun desquels il proposait d'attacher un caractère. Comme toutes les nuances de la prononciation entraient dans cette liste, il avait porté à 38 au moins le nombre de ces caractères, au moyen desquels on aurait appris à lire et à écrire en même temps avec beaucoup de facilité. Ce travail ne s'est pas retrouvé dans ses papiers. »

a vu que les signes de nos idées, inventés pour les communiquer aux autres, servaient encore à nous en assurer la possession et à en augmenter le nombre ; que les signes et les idées formaient comme deux ordres relatifs de choses, qui se suivaient dans leurs progrès avec une dépendance mutuelle, qui marchaient en quelques sortes sur deux lignes parallèles, par les mêmes détours, et s'appuyant perpétuellement l'un sur l'autre ; enfin, qu'il était impossible de connaître bien l'un sans les connaître tous deux. Nos idées abstraites n'ayant point un modèle existant hors de nous, et n'étant que des signes de nos idées collectives, tous les raisonnements des philosophes ne seront que de perpétuelles équivoques, si, par une juste analyse, on ne marque avec précision quelles sont les idées qui entrent dans la composition de ces idées abstraites, et surtout à quel point elles sont déterminées. On ne saurait lire aucun ancien philosophe sans reconnaître combien le défaut de cette précaution a produit d'erreurs.

L'étude des langues bien faite serait peut-être la meilleure des logiques : en analysant, en comparant les mots dont elles sont composées, en les suivant depuis la formation jusqu'aux différentes significations qu'on leur a depuis attribuées, on suivrait ainsi le fil des idées, on verrait par quels degrés, par quelles nuances les hommes ont passé de l'une à l'autre ; on saisirait la liaison et l'analogie qui sont entre elles ; on pourrait parvenir à découvrir quelles ont été celles qui se sont présentées les premières aux hommes, et quel ordre ils ont gardé dans la combinaison de ces premières idées. Cette espèce de *métaphysique expérimentale* serait en même temps l'histoire de l'esprit du genre humain et du progrès de ses pensées, toujours proportionné au besoin qui les a fait naître. Les langues en sont à la fois l'expression et la mesure.

L'*histoire des peuples* ne reçoit pas moins de jour de la connaissance des langues. Les temps historiques, qui ne peuvent remonter beaucoup plus haut que l'invention de l'art d'écrire, sont renfermés dans un espace assez borné pour notre curiosité ; plus loin est un vide indéterminé, obscur, que l'imagination s'est plu à remplir de mille fables. C'est dans ces ténèbres que les premières origines des nations vont se perdre loin de la portée de notre vue. D'anciens voyageurs ont autrefois élevé des colonnes chargées d'inscriptions pour servir de monuments de

leur passage; les peuples anciens, dans leurs courses, ont laissé pour monuments des noms de leurs langues, imposés aux bois, aux fleuves et aux montagnes; une partie de ces langues s'est conservée, mêlée avec celle des habitants plus anciens et avec celle des nouveaux conquérants qui sont encore venus grossir ce mélange; monuments obscurs, mais précieux, parce qu'ils sont les seuls qui nous restent de ces temps reculés, les seuls qui puissent jeter une lumière faible sur l'origine de plusieurs coutumes répandues aujourd'hui chez des peuples fort éloignés, entre lesquels nous ne soupçonnons pas qu'il y ait jamais eu de liaison. On peut s'en servir pour éclaircir d'anciennes traditions, pour débrouiller le chaos de la mythologie, et pour y démêler les traces de plusieurs faits historiques confondus aujourd'hui avec les fables qui les obscurcissent.

J'ai envisagé sous ces deux points de vue, et surtout sous le premier, le peu de langues que j'ai eu occasion d'étudier. J'ai cru qu'il serait utile d'en choisir quelqu'une pour en faire une analyse exacte, et j'ai destiné ce discours à servir d'introduction à cet ouvrage. Je commencerai par rechercher l'origine et les commencements des langues. J'essaierai de suivre la marche des idées qui a présidé à leur formation et à leurs progrès, et je m'efforcerai de découvrir les principes de la grammaire générale qui les règle toutes. J'entrerai dans le détail des effets qui suivent leurs différents mélanges, et de ce qu'on appelle l'analogie et le génie des langues. J'exposerai ensuite la manière dont j'ai conçu qu'on devait les analyser, et le plan que je me suis fait de ce travail...

1° *Amo* vient d'AMMA, *mater*, *ama-o*.

La même analogie se trouve dans la langue hébraïque : AMAN, *amavit*, *nutrivit*, d'AMMA, *mère*. On dit aussi de REKHEM, *uterus*, RAKHAM, *dilexit*, *vivido affectu prosecutus est*.

2° *Cadaver* vient de CADO; comme de NABAL, *cecidit*, vient en hébreu NEBELAH, *cadaver*. NABAL signifie aussi *stultus*, et vient de la même racine, *quasi mente caducus*.

3° *Pupilla*, diminutif de *pupa*, signifie *petite fille*, aussi bien que *la prunelle de l'œil*. Le grec κόρη a aussi les deux significations. La prunelle, en hébreu, s'appelle *bath-ghnaïn*, *la fille de l'œil*. Comment trois nations différentes se sont-elles rencontrées dans une expression qui nous paraît si bizarre? Les

anciens faisaient-ils allusion à cette image réfléchie qu'on voit dans la prunelle en s'y regardant? ou bien cette expression, usitée parmi nous, *conserver comme la prunelle de l'œil*, est-elle une espèce de renversement de l'ancienne expression, par laquelle on appelait la prunelle *ce que l'on conserve comme sa fille*, et dans laquelle la prunelle n'est plus le terme qu'on compare, mais le terme qui est comparé?

4^o WATHASCHERESCH-SCHARASCHEÏHA, *et radicavi radices ejus*. (Ps. 80, v. 10). Cette sorte d'expression superflue est extrêmement commune en hébreu; nous l'avons même en français, *filer du fil*. Il n'y a là aucune emphase affectée, comme on l'a imaginé; nous dirions : *elle a jeté ses racines*. Mais le génie de la langue hébraïque demande ici une attention particulière. Les verbes hébreux, dans l'origine, n'ont point été composés comme les latins et les grecs, par la conjugaison de la racine avec le verbe substantif. Quand on a commencé à les former, les abstractions du verbe substantif n'étaient pas vraisemblablement assez familières pour avoir des noms particuliers; c'est pour cela qu'on s'est servi des pronoms pour désigner les personnes, et que les verbes hébreux ont une terminaison masculine et une féminine, parce que les pronoms sont différents pour les deux sexes. A l'égard des temps, un léger changement dans le mot radical en marquait la différence. On suivit la route tracée, et l'on forma ainsi les différentes acceptions des verbes; celles qui expriment une action réciproque, s'expriment suivant le paradigme *hithpahel*. Le sens qui répond au latin *justificare* est celui de la conjugaison *hiphilghnil*. On voit bien que le génie du latin, formé après les expressions des idées abstraites, exprime tout par leur combinaison, *facere justum, justificare*. L'hébreu, plus ancien, a été forcé de modifier la racine. Il en a été de même des actions relatives et pour les exprimer, on modifia le nom de la chose avec laquelle elles avaient rapport. Avant qu'on fût familiarisé avec l'idée abstraite *faire*, il était plus court de dire *filer* que *faire du fil*. Il se forma ainsi une analogie : l'imagination accoutumée à la suivre, dira plutôt *raciner ses racines*, qu'elle n'ira chercher l'idée de *pousser* ou de *jeter*. Communément on ne joindra point le verbe avec le nom pour éviter le pléonasme : on dira tout simplement *filer*. Mais, si on voulait exprimer que le *fil* est *blanc*, il faudrait dire, *filer du fil blanc*. Ici, dans *radicari radices ejus*, c'est le

ejus qui rend le pléonasme nécessaire ; sans cela, on n'aurait mis que *wathascheresch, osculetur me osculo oris sui* ; c'est encore là *oris sui*, qui rend le pléonasme nécessaire.

5° SCHAMAÏM THAKIN EMOUNATHEKA BAHM. *Cœli, posuisti veritatem tuam in eis*, et non pas *in cœlis posuisti veritatem tuam*. (Ps. 89, v. 3). Ce tour d'expression si commun, en hébreu, qu'on le retrouve encore trois fois dans ce même psaume, exprime bien la marche naturelle de l'imagination. L'objet qui la frappe le premier est d'abord désigné en nominatif, parce qu'on ne sait pas encore quelle modification il faudra lui donner pour l'accorder avec le reste de la phrase. C'est le mot *posuisti* qui détermine le cas *in eis*, pour dire *in cœlis*. Il faut en quelque sorte voir d'un coup d'œil toutes les idées qui entrent dans la phrase ; il faut être familiarisé avec les adverbes, les régimes, et toutes les expressions des idées abstraites. C'est ce que les hommes encore grossiers qui, en formant les premières langues, en ont déterminé le génie, ne pouvaient faire. Ils ne prévenaient point les idées que la suite du discours peut amener. Dans les langues modernes, nous sommes si familiarisés avec les expressions des idées abstraites, comme les articles, les pronoms, les relatifs, les adverbes, les verbes auxiliaires, que notre construction, où le nominatif précède toujours le verbe, nous paraît plus naturelle, quoiqu'elle nous oblige de rejeter l'idée qui nous frappe la première pour en aller chercher une purement abstraite. C'est ce qui fait que ceux qui pensent en se représentant les objets à l'imagination, s'expriment souvent avec moins de facilité que ceux qui pensent par la liaison des signes des idées ; et il est vrai que plus les langues ont fait de progrès, plus elles donnent d'exercice à cette dernière faculté. Celui qui se sert des signes à ses expressions tout arrangées, par une habitude en quelque sorte mécanique ; mais l'homme qui pense par images a, outre le travail de concevoir les idées, celui d'en arranger les expressions selon la grammaire. Si on conçoit ainsi : *les cieux, vous avez mis le témoignage de vos promesses en eux*, il faut se traduire ensuite soi-même en français : *vous avez mis le témoignage de vos promesses dans les cieux*.

6° EMOUNATHEKA SEBIBOUTHEKA. (Ps. 89, v. 9). On dirait fort bien en français : *la vérité vous environne*, mais ce ne serait pas le sens de l'hébreu : *emounatheka* signifie en cet endroit *la fidélité à remplir vos promesses* ; quelquefois il veut dire *le gage, l'as-*

assurance de cette fidélité. On sent que cette interprétation rend la phrase intraduisible dans notre langue. Mais pourquoi? C'est parce que le mot *environne* est une métaphore physique qu'on ne peut appliquer à une vertu, à une qualité morale, qu'en personnifiant celle-ci, ou du moins en la regardant comme une espèce de substance. Or, cette personnification n'a pas également lieu dans toutes les langues, ni pour toutes les qualités. Cette variété ne vient pas, comme on pourrait le croire, de la vivacité d'imagination différente chez les peuples différents. Chez toutes les nations, on personnifie et on *substantifie*, si j'ose ainsi parler, toutes sortes de qualités morales; mais il faut pour cela qu'elles puissent s'exprimer par un seul mot; l'assemblage d'idées qui forme une périphrase avertit trop sensiblement que l'idée est une simple combinaison faite par l'esprit, pour qu'on puisse supporter de lui voir attribuer, même métaphoriquement, des propriétés qui supposeraient une existence réelle. Pour la métaphore, il faut quelque analogie entre les idées et il faut, du moins, que la justesse n'en soit pas détruite dans la phrase même.

II. — *Autres réflexions sur les langues.*

[A. L., minute.]

(Exemples de formation des mots.)

1° Les langues, qui sont les signes et l'expression de nos pensées, sont aussi la mesure exacte de nos connaissances. Inventées par le besoin, toujours proportionnées à son étendue, leurs bornes se resserrent et s'élargissent comme celles des idées. Le langage des premiers hommes était grossier comme eux. Restreints aux sensations actuelles et à la mémoire des sensations passées, ils ne savaient qu'exprimer les sentiments de joie, de douleur, de crainte, d'admiration, par des gestes et par ces cris naturels : *ah, oh, aïe!* que nous appelons interjections. A l'égard des objets qui frappaient leurs sens, à mesure que le besoin de se communiquer les impressions qu'ils recevaient se faisait sentir, ils employaient quelques signes accompagnés ordinairement, pour plus de clarté, d'un geste indicatif.

2° Ces signes sont arbitraires, dans ce sens qu'ils ne sont pas liés nécessairement avec ce qu'ils signifient, mais il ne faut pas

croire qu'ils soient uniquement l'effet d'un choix libre et réfléchi. Les hommes étaient incapables de concevoir l'utilité qu'ils pourraient retirer de la communication de leurs pensées et par conséquent de convenir entre eux de les exprimer par des signes. Ceux qui savent combien il est difficile aux hommes de former, je ne dis pas de nouvelles idées, mais de nouvelles combinaisons d'idées, sentiront bien l'impossibilité d'une pareille convention ; pour ceux qui n'en seraient pas convaincus, je les invite à essayer eux-mêmes de forger une certaine quantité de termes nouveaux ; la peine qu'ils auront à y réussir leur apprendra combien il en aurait fallu aux premiers hommes, qui n'avaient pas comme nous la mémoire déjà chargée d'un grand nombre de mots et de syllabes qu'il ne s'agit que de combiner pour se convaincre encore bien clairement de la stérilité de l'esprit humain. Il n'y a qu'à considérer les animaux et les plantes, que nos peintres ou nos poètes ont voulu peindre ; ils n'ont pu composer leur chimère, leur centaure, leur hippocriche qu'en assemblant assez grossièrement les parties des animaux les plus connus, tandis qu'au contraire, la découverte du Nouveau Monde nous en a mis sous les yeux une immense variété d'espèces toutes différentes de celles que nous voyons en Europe ; tant il est vrai que l'imagination qu'on croit si vaste est incomparablement plus bornée que la nature, même la nature soumise à nos sens, et que le seul moyen de beaucoup imaginer est de beaucoup voir. Ne cherchons donc point l'origine des langues dans une convention arbitraire qui supposerait d'ailleurs des signes déjà établis, car, comment la faire sans parler ?

3^e Les hommes ont suivi la nature qui les guidait sans savoir où elle les conduisait, et celui qui le premier se serait servi d'un mot, songeant à exprimer son besoin actuel et point du tout à inventer une expression générale de ce besoin. Les premiers signes portaient donc avec eux leur interprétation ; autrement, on ne les aurait point entendus. Il fallait encore qu'ils fussent fournis par les circonstances mêmes de l'objet ; où les aurait-on pris ? Le premier signe du besoin ou du désir fut vraisemblablement d'étendre la main vers l'objet et de la ramener vers soi, en y joignant quelques sons inarticulés. Si cet objet faisait quelque impression sur le sens de l'ouïe, quelque bruit, ce but devenait son nom ; si c'était un animal, on imitait son

cri ; c'est là l'onomatopée ou ressemblance de son, source la plus générale des mots qui composent nos langues. Elle est aussi la cause pour laquelle des peuples qui parlent des langues très différentes donnent souvent aux mêmes choses les mêmes noms. Qu'on examine ces mots, communs à des nations fort éloignées, et on verra, s'il n'y a point eu de communication entre elles, que ce sont de véritables onomatopées ; tels sont plusieurs noms d'animaux : *bos*, *corvus*, *grillus*, etc., les mots qui expriment leurs cris différents : *hennir*, *béler*, *miauler*, *crousser* et presque tous ceux qui désignent le bruit ou la percussion qui le cause, comme *fragor*, *fracas*, *claque*, *frapper*, *choc*, *tac*, *strock* et un grand nombre d'autres qui échappent à ma mémoire et qui se retrouvent dans plusieurs langues.

4° Il y a des mots encore plus généralement répandus parmi tous les peuples et qui ne doivent point leur origine à une ressemblance de son. Je mets dans cette classe, outre les interjections, les mots de *papa* ou *baba* et de *mama*, en usage chez toutes les nations du nouveau monde comme de l'ancien, pour signifier *père* et *mère* ; ces syllabes sont les premières qu'un enfant puisse prononcer parce qu'elles sont les plus faciles et, par là, elles deviennent le nom des premiers objets qu'il connaît ; et *mama* est partout le nom de la mère parce qu'il se prononce plus aisément que *papa* et qu'un enfant connaît sa mère avant son père. Ces noms ont été donnés pour la même raison aux mamelles des femmes, *mamma*, *papilla* et même, si chez d'autres peuples on employa d'autres noms pour signifier *père* et *mère*, on y remarque ordinairement quelque chose d'enfantin, des lettres faciles à prononcer, et presque toujours, une répétition des mêmes sons. Ainsi, dans l'ancienne langue tudesque ou gothique, et encore aujourd'hui dans le dialecte des Frisons *atta* ou *tata* veut dire père ; *dad* en hébreu, *טאטא* en grec, *téton* en français, *bubbi* en anglais, signifient *mamelle*.

5° A l'égard des objets qui n'affectent pas le sens de l'ouïe, ils sont en petit nombre ; les signes des choses insensibles ont été d'abord appliqués aux choses sensibles, et parmi celles-ci, il en est peu qui ne rendent quelque son ; le feu ne s'allume point, l'eau ne s'écoule point, sans bruit ; un arbre, quand le vent agite ses feuilles, une pierre même, en fait en tombant. Celui qui le premier aura imposé un nom à ces objets, aura peut-être saisi quelque-une de ces circonstances qui le frappaient dans l'ins-

tant. Peut-être même cette circonstance était-elle étrangère à la chose qu'il voulait désigner ; ce n'était peut-être qu'un rapport accidentel ou imaginaire avec une autre. Enfin, ces objets ont souvent dû leurs noms à des rencontres fortuites qu'il est inutile de chercher et impossible de deviner.

J'ajoute qu'il y a une certaine analogie entre nos différents sens, analogie dont on connaît peu le détail et qui demanderait pour être connue des observations fines et une analyse assez délicate des opérations de l'esprit sur lesquelles elle influe beaucoup et qu'elle dirige souvent sans qu'on s'en aperçoive, soit que cette analogie soit fondée dans la nature même de notre âme ou seulement dans la liaison que nous mettons entre certaines idées et certaines sensations que l'habitude où nous sommes de les éprouver en même temps, soit qu'elle soit la même chez tous les hommes, soit qu'elle diffère selon les temps, les lieux et les esprits. Il est toujours sûr que nous sentons quelque affinité entre des sensations très différentes, entre des sensations et des idées. Par exemple, ce n'est point par métaphore qu'on dit que le goût d'une grenade est *acide*, car cette espèce de goût n'a pas d'autre nom. Ce mot signifie cependant dans son origine *pointu*, et vient d'*acus*, pointe ; personne ne croira que jamais on ait pu dire que ce goût fut *rond* ou *carré*. Il est pourtant sûr qu'il n'y a point de rapport entre une pointe et les objets du goût ; y aurait-il donc quelque ressemblance entre la sensation d'aigreur et une piqure. On dit qu'un morceau de bois qui se rompt, *éclate* : on dit un bruit *éclatant*, une lumière *éclatante* ; sans doute, il se trouve entre toutes ces choses et une infinité d'autres, bien des rapports dignes d'être constatés et expliqués par les philosophes et dans lesquels les hommes ont souvent puisé les signes de leurs idées.

6° On sent bien que la diversité des circonstances et des rapports dont nous venons de parler doit en jeter une très grande dans les noms de la plupart des objets. Cette variété doit aussi s'étendre sur les mots qui tirent leur origine de l'onomatopée, car cette ressemblance de son n'est point exacte et ne saurait l'être. L'agitation de l'air qui produit les sons en produit une variété infinie suivant les causes qui l'excitent. Il n'y a peut-être pas deux espèces de corps dont la percussion fasse sur nos oreilles une impression semblable ; le seul mouvement de l'air modifié par les obstacles qu'il rencontre fait naître mille sons.

Il s'en faut beaucoup que nos organes puissent les former tous, et même que nous employions à désigner les objets, tous ceux que nous pouvons former dont plusieurs ne sont pas propres à nous servir de signes.

7° Quoique chaque son en particulier ne frappe notre oreille ou plutôt notre âme que comme une sensation simple ; cependant cette même oreille nous y fait distinguer trois manières différentes dont elle en est affectée et qui servent de fondement aux trois différentes manières dont nous pouvons comparer les sons entre eux. Nous distinguons donc dans les sons ; l'intensité, ou la force plus ou moins grande ; le ton musical aigu ou grave ; enfin le son lui-même, où nous ne connaissons point de plus et de moins, mais une diversité que nous sentons sans pouvoir la définir qu'en disant que l'un n'est pas l'autre et dont nous ignorons également la nature et les causes. Nous savons que la force du son dépend de la quantité d'air agité et le ton musical de la vitesse de ses vibrations : l'un et l'autre ne sont que des rapports ; nous ne pouvons les apprécier que par comparaison : un son considéré tout seul n'est ni fort ni faible, ni *ut*, ni *ré*, ni *sol* ; nous n'avons aucun point fixe pour juger de sa force ou de sa hauteur absolue. Cette raison seule aurait empêché les hommes de s'en servir à désigner les objets, mais il y en a plusieurs autres dont il est inutile de parler.

L'autre différence que nous apercevons dans les sons a quelque chose de plus absolu et peut-être est-ce à cause de cela même que nous en connaissons si peu la nature. Mais ce qui la rend impénétrable à notre curiosité, la rend bien utile à l'expression de nos besoins et de nos idées. Chaque son a un caractère distinct qui le fait reconnaître indépendamment de tout autre qui, dans l'esprit, se lie immédiatement avec l'idée dont il est le signe. Les sons des objets de la nature, par la facilité que nous avons à les distinguer et à les imiter, nous ont procuré une espèce de langue naturelle bien imparfaite, mais qui nous a épargné les premiers pas toujours si difficiles et si longs, quand on a besoin pour les faire du secours de la réflexion.

8° Mais, pour en revenir au point d'où cette digression sur la nature des sons nous a écartés, il s'en faut bien que nous imitions exactement tous les sons de la nature. La diversité en est presque infinie et nous ne comptons dans la langue française que quinze voyelles et dix-neuf consonnes, en y comprenant

l'aspiration *h*. Plusieurs nations ont des consonnes et des voyelles que nous n'avons pas et n'en ont pas que nous en avons : nous ne connaissons pas les diphtongues, si communes dans un grand nombre de langues. Les hommes n'ont donc imité les sons de la nature qu'à peu près et, dans cet à peu près, il y a du plus et du moins.

Cet écart que l'à peu près suppose toujours peut se faire de différents côtés. Qu'on propose à plusieurs français de prononcer le *th* des anglais : l'un prononcera *d*, l'autre *ts* et un troisième *s* ou *z*, ou *g*, sans qu'aucun puisse attraper la prononciation qu'après un assez long exercice. J'en dirai autant du *ghnaïn* des Hébreux, qu'on prononce *gaïn*, *khain*, *gnain*, *ngaïn* ; l'oreille même est embarrassée à distinguer des sons auxquels elle n'est pas faite, et ces changements d'une lettre en une autre, qui exercent si souvent les étymologistes, ne viennent que de cet embarras.

Les premiers hommes, en voulant imiter les sons naturels, étaient dans le même cas où nous sommes quand nous voulons imiter les sons des langues étrangères avec cette différence que nos organes ont avec ceux des étrangers une analogie qu'ils n'ont pas avec les corps sonores et que l'habitude les a rendus en nous bien plus souples qu'ils n'étaient dans les premiers hommes. Les sons que formaient ceux-ci étaient encore bien moins articulés que les nôtres et par là bien plus sujets à être confondus.

Un choix précédé d'une longue suite d'épreuves a borné le nombre des sons de nos langues au petit nombre de ceux qui sont produits par un mouvement des organes plus déterminé. Peu à peu les hommes ont cessé de se servir de ces sons mitoyens entre certaines lettres. Telles sont plusieurs aspirations si fréquentes dans l'hébreu ; tel est un son mitoyen entre un *l* et un *d* que je prends pour exemple, car il est facile de l'expliquer ; on prononce un *l* en appuyant le bout de la langue contre le palais à quelque distance des dents, et le *d* en portant le bout de la langue au haut de la mâchoire supérieure ; si on porte la langue dans l'espace intermédiaire, le son sera différent.

Les premiers hommes, dans l'embarras où ils étaient pour former des sons, pliaient assez leurs organes de toutes sortes de manières ; ils essayaient d'un son pour passer à un autre

souvent, dans la rapidité de ce passage, les deux sons étaient presque confondus ; de là, cette multitude d'aspirations, de sifflements, de sons composés dont fourmillent les langues anciennes et peu cultivées. Les hommes les ont à la longue presque tous bannis de leurs langues en choisissant les sons qui demandaient un mouvement de la langue plus déterminé, soit par l'articulation de ses muscles, soit par la situation des parties de la bouche où il se terminait.

9° Ces principes une fois posés, il est aisé de concevoir que le même bruit naturel a pu être imité de mille manières différentes, que dans l'impuissance de le faire exactement, on a tantôt employé deux sons pour exprimer un son simple qui n'était ni l'un ni l'autre, tantôt substitué un son simple à un son composé, et que les mêmes objets ont dû recevoir autant de dénominations différentes qu'ils ont été nommés de fois par des hommes qui n'avaient point de commerce ensemble et, puisque l'histoire nous représente les premiers hommes comme semés çà et là dans les forêts et presque sans commerce entre eux, on ne doit pas être plus surpris de voir les langues tirer leur origine de la nature et différer entre elles que de voir des arbres sortis de germes semblables et développés par les mêmes lois, former toutes sortes de figures par l'entrelacement de leurs branches. La nature, en employant les mêmes ressorts à la production des individus des mêmes espèces, leur laisse toujours un certain jeu qui fait qu'ils se ressemblent tous par des rapports généraux et qu'en même temps ils ont tous des traits particuliers qui les distinguent, et cette loi s'étend sur les esprits comme sur les corps.

Si les langues ont dû, dès leurs premiers pas, s'écarter si fort les unes des autres, leurs progrès sans doute ne les ont pas rapprochées. Il est vrai de dire cependant que, dans toutes ces variétés, on voit une certaine ressemblance ; on peut toujours suivre la trace de l'action de la nature qui les a toutes dirigées sur le même plan, parce qu'elle est partout la même. Ce sont ces variétés et ces rapports que je vais tâcher d'expliquer en observant les langues dans leurs progrès.

10° Un homme avait employé un son pour désigner un objet ; celui qui l'avait entendu le répétait dans une occasion semblable ; peu à peu, il se liait dans leur esprit avec l'idée de cet objet. Leurs enfants apprenaient à saisir cette liaison et à en

faire usage, comme ils apprennent aujourd'hui leur langue maternelle; c'était la langue de la famille. Les besoins multipliés donnaient occasion de distinguer différentes parties d'un objet, d'observer différents rapports, de former des abstractions. On inventa de nouveaux signes; des hommes qui avaient imaginé séparément des signes différents pour les mêmes objets se rapprochèrent pour s'entendre. Il fallut choisir; le nom qu'on avait plus souvent occasion de répéter, devint le nom de l'objet; ainsi communément, il gardait celui qui lui était donné dans la famille la plus nombreuse, mais comme il n'était guère possible que les deux mots fussent toujours employés dans les mêmes circonstances, le plus commun désignait proprement l'objet; l'autre, ne le signifiait qu'avec la circonstance particulière à laquelle il était déterminé dans le temps de la concurrence. Les langues n'ont guère d'autres synonymes.

Voilà deux sources de l'avancement de la richesse des langues, le progrès des idées et le mélange des peuples. Je commence par le progrès des idées, je passerai au mélange des peuples et je suivrai les deux causes dans leurs effets réunis...

III. --- *Sur le mot amour et sur l'amour de Dieu (a).*

[A. L., minute.]

1° Ce qu'on croit entendre le plus est bien souvent ce que l'on entend le moins. Les mots qu'on emploie dans l'usage ordinaire et qui s'appliquent tantôt à une chose, tantôt à une autre, sont surtout très obscurs et il est impossible de s'en servir dans les raisonnements, si, par une analyse exacte, on n'en a déterminé le sens précis. Il n'y a pas d'autre moyen d'y réussir que d'examiner les origines du mot et les différentes circonstances dans lesquelles on l'emploie; car un mot par lui-même ne signifiant rien, il est clair que ce n'est que dans l'usage commun qu'en font les hommes qu'il faut rechercher le sens, parce que le sens d'un mot est l'idée qu'il excite dans l'esprit de ceux qui l'entendent.

(a) Cet article, qui resta inachevé, était probablement destiné à l'*Encyclopédie* comme les deux articles : 1° *Définition* (Logique) et 2° *Dieu* (*Existence de*) dont il est parlé dans la note (a) de l'article *Étymologie*, n° 37 ci-dessous.

Un des mots dont on abuse le plus, est celui d'*amour* appliqué à la divinité.

2° Je remarque d'abord que l'étymologie de ce mot vient de la tendresse réciproque des pères et des enfants ; d'*ama*, mère, on a fait en hébreu *amam*, *amavit*, et en latin *ama-o*, *amo*, et il a signifié cette tendresse que les parents ressentent pour leurs enfants et qui les porte à leur procurer tout ce qui peut contribuer à leur bonheur. Ce sentiment de tendresse s'étend à bien d'autres objets, à ses amis, à sa maîtresse, même aux animaux : mais il ne peut avoir pour objet que des êtres animés ; on n'éprouve un sentiment à la vue des êtres inanimés qu'en les considérant comme des signes qui nous rappellent l'idée des personnes que nous avons aimées. Il semble que cette tendresse renferme un retour sur nous-mêmes, une espèce de comparaison de nous à l'objet aimé qui ne peut avoir lieu que quand il s'agit d'êtres animés. Si on dit qu'on *aime* certains mets, la promenade, etc., c'est dans un autre sens que nous allons expliquer.

L'amour pour les personnes d'un autre sexe renferme, outre ce sentiment, le désir de jouir des plaisirs attachés à l'union des corps ; le mot d'amour s'est étendu à l'idée totale attachée à ces sentiments et, comme le désir de la jouissance lui est commun avec tous les désirs qu'excitent en nous les objets sensibles, on s'est servi du mot *aimer* pour exprimer ces désirs. On dit : *aimer certaines viandes, aimer certains fruits, aimer le vin, aimer les tableaux, aimer en général les choses sensibles* ; dans ce sens, que chacun se rende compte à lui-même de ce qu'il entend par le mot *aimer*, et il trouvera que ce n'est autre chose que trouver du plaisir dans la jouissance d'une chose. Une remarque très importante, c'est que ce mot de *jouissance* s'applique encore indifféremment à des objets différents : *jouir d'un concert, jouir d'un tableau, jouir d'un mets*, sont trois choses qui n'ont de commun que de mettre l'âme dans un état agréable.

Comment on trouve du plaisir dans la jouissance des objets sensibles, comment l'application de nos organes à ces objets excite dans nous ce plaisir ? C'est ce qu'on ne peut expliquer sans connaître la nature de notre âme plus à fond qu'il ne nous est donné de le faire.

3° Voilà donc deux amours distingués ; l'un de *tendresse*,

qui a lieu par rapport aux êtres animés, et que j'appelle ici *amour de complaisance* ; l'autre renferme l'idée de la *jouissance* d'un objet et le désir d'en jouir ou du moins l'habitude de le goûter et que j'appellerai *goût* ou *désir*. Il faut pourtant faire ici une observation, c'est que, malgré la distinction que j'ai posée, il y a, dans la nature des choses, certains rapports entre la manière dont nous aimons les objets animés et les inanimés. Qu'on se rappelle cette situation de l'âme où elle goûte une sensation continue de plaisir, le frais de l'ombre, l'odeur des fleurs, et ce mélange de sensations confuses qu'inspire la vue de la campagne et des objets de la nature ! Il y a là-dedans quelque chose de cette complaisance que j'attribue pour caractère à la tendresse. Ce n'est pourtant pas encore la *tendresse* ; c'est la nuance entre elle et le goût qu'on a pour les objets inanimés ; on ne l'appelle pas *amour* ; elle est une véritable jouissance ; mais le sentiment de la tendresse en est aussi une véritable et peut-être la plus douce de toutes ; ainsi, le mot d'*aimer*, pris dans ce sens, signifie *jouir de ce sentiment*. En toute autre occasion, il ne signifie qu'un désir un peu continu de jouir d'un objet, ou simplement l'habitude d'y trouver du plaisir.

Ce n'est pas que la tendresse ne fasse naître des désirs, mais ces désirs sont de véritables désirs de cette tendresse même. On aime un ami ; on désire le revoir. Je dirai qu'on désire de jouir encore plus vivement de la tendresse qu'on sent pour lui, car le plus grand plaisir qu'il y ait à aimer, c'est d'aimer...

8° On dit communément que tout homme aime le bien en général. Cela n'a jamais pu se dire que de l'amour de désir, jamais on n'a eu ce sentiment de tendresse pour le bien, en général, qui n'est point un être particulier, ni animé. Mais cela n'est pas même exactement vrai de l'amour de désir : une idée abstraite ne peut être l'objet du désir proprement dit qui, comme l'a remarqué Locke, est une espèce de malaise causé par la privation de l'objet. Il est seulement vrai que partout où l'âme trouvera le sentiment d'un plaisir, elle le désirera ; mais qu'on y prenne garde, j'ai dit *sentiment* et non *connaissance*. L'expérience prouve que la connaissance n'excite point un désir proprement dit ; le désir suppose le goût, et le goût le sentiment. On ne désire point les objets dont on ne peut se former d'images sensibles ; on a vu des paysans n'être nullement tou-

chés de sommes importantes qu'on leur offrait, parce qu'ils ne se formaient point d'idée du bonheur que cela pouvait leur procurer. Par conséquent, l'idée du bien en général, qui n'est qu'une abstraction, ne peut exciter de désir.

9° On nous dit bien que l'on doit désirer ce qui est désirable, aimer ce qui est aimable, plaisants arguments ! Comme si l'on désirait, comme si l'on aimait de la même manière qu'un logicien tire des conséquences d'un syllogisme ! Comme si tout désir n'était pas l'effet d'un besoin ! Ces gens-là tombent dans un défaut bien commun parmi les métaphysiciens, c'est de regarder comme une réalité absolue une idée purement relative.

L'auteur de l'*Action de Dieu sur la créature*, parle des beautés inestimables de l'essence divine ; qu'est-ce que cela veut dire ? D'où nous est venue l'idée du beau ? Des sens. Nous appelons beau ce qui a un rapport avec les organes de la vue, de l'ouïe et avec quelques-unes de nos facultés intellectuelles, tel que nous ressentions un certain plaisir par leur application à l'objet. Il en est de même « d'infiniment aimable, d'infiniment désirable », pur galimatias ! Il n'y a rien de désirable, ni d'aimable que ce qui a avec nous les rapports qui excitent en nous cette tendresse dont nous avons parlé ou bien ces désirs qui ne sont que le sentiment de notre besoin. Pour ces rapports, si nous consultons l'expérience, nous trouverons qu'ils nous sont donnés avec les différents objets suivant les différentes vues de la société. La tendresse maternelle est nécessaire pour l'éducation des enfants ; la tendresse des deux sexes a dû être ajoutée à l'attrait du plaisir parce que, l'éducation des enfants devant être longue, il fallait que le père et la mère fussent réunis pour y veiller. En général, ces sentiments qui ajoutent à nos plaisirs la jouissance du bonheur d'autrui, la tendresse des hommes les uns pour les autres, graduée suivant les différentes distances, étaient nécessaires pour le maintien de la société. La compassion, l'amour de la patrie, l'amitié, en sont autant de branches.

10° Nos désirs sensibles sont destinés, ou au bien-être, ou à la conservation de notre corps en particulier et de l'espèce en général. Il faut pourtant avouer qu'il y a des sortes de désirs et de tendresse même qui ne se rapportent point à des objets sensibles. Je m'explique : je sais qu'un homme que je n'ai

jamais vu et que je ne verrai jamais, un homme mort, a été généreux, tendre, bienfaisant : Titus, Louis XII, Henri IV ; je lis dans les histoires le détail de leurs actions ; je me sens pour eux un sentiment très analogue à ce que j'appelle tendresse ; je les aime véritablement. Mais pourquoi ? c'est que je les représente à mon imagination et que les objets de l'imagination affectent l'âme comme ceux des sens, quoique moins vivement.

Ceux qui nous ont rendu des services éprouvent encore de nous un sentiment particulier de tendresse que nous nommons *reconnaissance*, qui, par conséquent, peut nous rattacher à un être qui ne nous soit connu que par ses bienfaits.

11° A l'égard du désir, quoique la connaissance abstraite qui nous apprend que telle ou telle chose nous mènera au bonheur ne puisse exciter en nous ce malaise de l'âme d'où naît le désir, cependant, elle peut produire en nous quelque chose d'équivalent. Quoique le désir du bien en général ne soit point un sentiment, il est un principe abstrait formé d'après les désirs particuliers de chaque bien. Or, ces principes abstraits, quand ils sont sûrs, quand leur application est certaine, nous engagent, dans la pratique, à préférer raisonnablement un bonheur certain, quoique non sensible, à un autre moins grand et plus sensible : c'est ainsi que nous préférons les biens éternels dont nous n'avons ni idée, ni sentiment, aux plaisirs de la terre ; mais il est toujours vrai que nous ne sentons point pour ceux-là ce malaise de l'âme, à moins que nous ne nous les représentions sous des images sensibles, et là dessus j'en appelle à l'expérience. Ce n'est pas que je veuille nier que la découverte d'une vérité puisse nous donner un plaisir véritablement sensible, que notre cœur ne puisse être ému par un discours sur la vérité, sur la vertu, sur le bonheur, en général, et sans aucune application particulière. Mais, dans le premier cas, c'est que la curiosité est un de nos besoins, c'est que l'inquiétude qu'elle excite en nous ne trouve de repos que dans le vrai ; enfin, c'est que ce plaisir n'est que l'accomplissement d'un désir. Or, ce désir est toujours particulier, toujours fondé sur quelque chose de sensible, ou, si vous voulez, sur ce que l'âme voit que les idées sensibles lui manquent, que cette connaissance, cette certitude où elle voudrait se reposer la fuit et, comme une découverte fait toujours naître autant de questions qu'elle en résout, comme le champ des connaissances s'étend toujours devant nos yeux à

mesure que nous le parcourons, l'âme s'élève de désir en désir, ainsi que de vérité en vérité, sans cesser de désirer ni d'apprendre, et pourtant sans jamais désirer de tout connaître, de même que sans jamais savoir tout.

12° A l'égard du second cas, si l'éloquence sait nous émouvoir par les seules idées de vérité, de vertu, de bonheur en général, c'est souvent parce que l'imagination fait des applications particulières, et c'est toujours parce que les mots, n'étant parvenus à exprimer ces idées abstraites qu'en s'appliquant à des objets particuliers et sensibles, et s'y appliquant encore presque toujours, restent liés dans notre âme avec le sentiment qu'ils excitent en nous; c'est parce qu'en général nous n'avons point d'idées purement abstraites et universelles; elles le sont dans leur signification grammaticale; mais elles réveillent toujours une foule d'idées accessoires auxquelles elles se lient et par lesquelles seules peut-être nous pouvons les saisir. Si l'on n'entend par *aimer Dieu* qu'un pareil sentiment pour le bonheur, j'y consens; mais à parler dans la rigueur philosophique, c'est proprement devoir, à la mémoire de quelques sensations agréables, un certain degré de sentiment que la confusion et le trouble des idées rendent indéterminé et confus.

Il me semble que cette analyse de l'amour fait disparaître bien des difficultés.

13° On demande si l'amour est intéressé? Il est bien aisé de répondre à cette question.

Parle-t-on de tendresse? Il est clair qu'elle est désintéressée; on ne peut pas plus aimer un objet parce qu'on y trouve son profit, que goûter une belle musique par le même motif. Dire que nous ne pouvons aimer que parce que nous trouvons du plaisir à aimer et en conclure que l'amour est intéressé, c'est la même chose que si on disait qu'on trouve l'odeur d'une rose agréable par intérêt parce qu'on y trouve du plaisir; l'un et l'autre sentiment sont fondés sur le rapport des objets à nos organes et à nos facultés, rapport nécessaire. Il n'y a de libre que de faire attention aux objets qui nous peuvent inspirer les sentiments de tendresse, comme il est libre d'approcher une rose de son nez. Il est vrai de dire que tout ce qui porte le caractère d'agrément, tout ce qui peut nous faire plaisir, nous imprime ce sentiment en faveur des personnes qui nous le procurent: la beauté, l'esprit, le caractère, les bienfaits reçus nous font aimer les per-

sonnes. Mais cet amour n'est pas pour cela intéressé; il vient de ce que ces choses-là nous inspirent naturellement ce sentiment, car souvent nous n'en espérons aucune utilité. Il faut encore observer que tout cela est toujours sensible ou représenté par l'imagination.

14° Si l'on parle du désir, il n'est pas moins clair qu'il est toujours intéressé, car il est contradictoire de ne pas désirer ce qu'on désire, de ne pas vouloir jouir, de sentir son besoin pour l'amour d'un autre.

15° Appliquons tous ces principes à la question de l'*amour de Dieu*. Si l'on prétend simplement que l'on est obligé d'avoir pour Dieu un amour de reconnaissance pour les biens que nous en avons reçus, alors, il n'est pas douteux qu'on a raison et que cet amour ne soit véritablement sensible ou pour parler scolastiquement, *affectif*; mais veut-on parler d'une autre tendresse? Je dis qu'elle ne peut naître que dans un rapport sensible de nos facultés à l'objet aimé, rapport qui ne peut se trouver ici parce que Dieu n'est présent ni aux sens, ni à l'imagination.

16° L'idée de Dieu est l'idée de cause proportionnée aux effets que nous voyons et formée d'après eux; c'est à *posteriori* que nous prouvons son existence et ses attributs; il ne peut donc affecter les sens, ni l'imagination, que par le plaisir que nous font les effets, et ce sera l'amour de reconnaissance. Si l'on entend le désir: cet amour est absolument impossible dans la Religion naturelle, puisqu'elle ne peut nous faire imaginer qu'il y ait quelque manière de jouir de Dieu et il n'est possible, après la Révélation, qu'en étendant le sens des mots et en appelant désir cette détermination active de l'esprit qui fait préférer un bien connu à un autre bien, puisque nous ne pouvons jamais nous faire une idée de cette jouissance (a)...

(a) On voit, d'après les documents déjà publiés, quelle était l'activité de Turgot. « Ses jours étaient infiniment remplis, dit Du Pont; il étudiait sérieusement l'histoire naturelle; il se perfectionnait dans la géométrie transcendante et dans l'astronomie. Ce fut encore alors qu'il se livra le plus aux langues modernes étrangères, qu'il apprit l'allemand, qu'il traduisit Gessner, Hume et Tucker.

1751-1754

30. — DÉCISIONS RELATIVES A LA SITUATION DE TURGOT, COMME MEMBRE DU PARLEMENT ET COMME MAITRE DES REQUÊTES.

I. — *Lettre de provisions à Turgot d'un office de conseiller substitut du procureur général au Parlement de Paris.*

Décembre 1751.

[Cette lettre n'a pas été retrouvée.]

II. — *Lettre de provisions à Turgot d'une charge de Conseiller Lay au Parlement.*

[A. L., expédition notariée.]

Versailles, 30 décembre 1752.

Louis, par la grâce de Dieu,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Nous accordâmes au mois de décembre de l'année dernière à notre cher et bien-aimé le sieur Anne-Robert-Jacques Turgot nos lettres de provisions d'un office de notre Conseiller substitut de notre Procureur général en notre Cour de Parlement de Paris, et aujourd'hui nous sommes si satisfaits de son exactitude et de son premier travail que nous avons cru devoir lui donner notre agrément pour la charge de Conseiller Lay en notre Cour de Parlement que lui a résignée notre amé et féal le sieur Etienne-François d'Aligre. Le choix que nous avons fait en faveur dudit sieur Turgot pour ladite charge de Conseiller doit être pour lui une marque de la confiance que nous donnons ses bonnes qualités et ses talents, et doit être aussi un témoignage de l'estime et de la satisfaction que méritent les services que nous rend le sieur

Turgot son frère, en qualité de Président de notre cour de Parlement, ceux que nous a rendus le feu sieur Turgot, leur père, en qualité de Prévôt des marchands de la ville de Paris et de Conseiller d'Etat ordinaire, et ceux que leurs ancêtres ont rendus à notre Etat dans nos cours et dans nos conseils et dans les différentes places dont les ont honorés les Rois nos prédécesseurs.

A ces causes... nous avons, audit sieur Anne-Robert-Jacques Turgot, donné et octroyé ledit état et office de notre Conseiller Lay... dont il a payé, en nos revenus casuels, le droit de survivance, en exécution de l'édit du mois de décembre 1709 et de la déclaration du 9 août 1722, et que tenait ledit sieur Etienne-François d'Aligre, qui en jouissait à titre de survivance et qui en a fait la résignation en faveur dudit sieur Turgot par acte du 14 novembre dernier... pour ledit office avoir, tenir et exercer, en jouir et user... à condition toutefois que ledit sieur Turgot ait atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis suivant son extrait baptistaire du 10 mai 1727... et pourvu que ledit sieur Turgot n'ait dans le nombre des officiers de notre Cour du Parlement aucun autre parent ni allié aux degrés prohibés par nos ordonnances que notre amé et féal le sieur Michel-Jacques Turgot son frère... et quant au degré de parenté qui est entre lesdits sieurs Anne-Robert-Jacques Turgot et ledit sieur Turgot, son frère, président de notre Cour, nous l'en avons relevé et dispensé par nos lettres du 9 du présent mois... à condition cependant que la voix dudit sieur Anne-Robert-Jacques Turgot ne sera comptée que pour une avec celle dudit sieur son frère lorsqu'elle s'y trouvera conforme... (a)

III. — *Lettre accordant à Turgot une dispense d'âge et de services pour une charge de maître des requêtes.*

[A. L., original.]

Versailles, 10 mai 1753.

Louis, à notre amé et féal le sieur de Lamoignon, Chancelier.
Notre amé et féal Anne-Robert-Jacques Turgot, sieur de Bru-

(a) L'expédition porte que Turgot prêta le serment accoutumé, le 11 janvier 1753.

court, Conseiller en notre Cour de Parlement, a fait représenter qu'il souhaiterait se faire pourvoir d'une charge de notre Conseiller en nos Conseils, maître des requêtes ordinaire de notre Hôtel, mais qu'en étant âgé que de vingt-six ans et quelques jours, suivant son extrait baptistaire du 10 mai 1727, et n'ayant exercé l'office de Conseiller dont il est revêtu que depuis le 11 janvier dernier qu'il y a été reçu, il aurait besoin de nos lettres de dispense de ce qui lui manque non seulement de l'âge de trente et un ans accomplis, mais encore du service des six années requis par nos édits... et nous a très humblement supplié de les lui accorder.

A ces causes, voulant favorablement traiter ledit sieur Turgot de Brucourt et lui donner de nouvelles marques de l'estime et de la confiance que méritent ses talents et les services que nous a rendus le feu sieur Turgot, son père, dans les charges qu'il a remplies en qualité de Prévôt des marchands de notre bonne ville de Paris et de Conseiller d'Etat ordinaire et de ceux qu'ont de même rendus ses ancêtres dans nos cours, dans nos Conseils et dans les différentes places dont les Rois nos prédécesseurs les ont honorés,

Nous vous mandons, par ces présentes signées de notre main, que lorsque ledit sieur Turgot de Brucourt vous fera apparoir de nos lettres de provisions dudit état et office... vous ayez à l'y recevoir sans vous arrêter à ce qui lui manque des trente et une années d'âge et des six années de service...

IV. — *Lettre approuvant l'acquisition par Turgot d'une charge de maître des requêtes.*

[A. N., Extrait des registres du Conseil d'État.]

Marly, 22 mai 1753.

Sur la requête présentée au Roi en son Conseil par Anne-Robert-Jacques Turgot, sieur de Brucourt, Conseiller au Parlement, contenant que Sa Majesté, ayant réduit par édit du mois d'août 1752 au nombre de 80 les offices de maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel et ordonné entre autres choses qu'à l'avenir ceux qui auraient obtenu l'agrément de Sa Majesté pour l'un desdits offices seraient tenus de consigner aux revenus casuels la somme de 100.000 livres à laquelle le prix de chacun

des offices demeurerait irrévocablement fixé, le suppliant, après avoir obtenu l'agrément de Sa Majesté pour l'un desdits offices a consigné au bureau des revenus casuels la somme de 100.000 livres le 16 avril dernier... en sorte qu'il a satisfait en ce qui est ordonné par l'édit...

Le Roi étant en son Conseil...

Le suppliant sera pourvu de celui desdits offices qui se trouve aujourd'hui vacant par la démission du sieur Camus de Pontcarré de Viarme... sans qu'il soit tenu de prendre et de rapporter le consentement ni la démission dudit sieur de Viarme, sauf audit sieur de Viarme ou de ses ayant cause à retirer des revenus casuels... les deniers consignés.

V. — *Lettre de provisions à Turgot d'une charge de maître des requêtes.*

[A . L., expédition.]

Versailles, le 28 mai 1753.

Louis, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Après les services qu'avait rendus notre amé et féal Anne-Robert-Jacques Turgot, sieur de Brucourt, pendant plus d'une année en qualité de substitut de notre Procureur général en notre cour de Parlement de Paris, nous lui accordâmes au mois de décembre dernier les provisions de la charge de conseiller lay en notre Cour de Parlement dont il est actuellement revêtu et dans laquelle il s'est distingué par son exactitude et ses talents. On nous a aujourd'hui rendu de si favorables témoignages dudit sieur Turgot de Brucourt que nous sommes résolus de l'appeler dans nos conseils et de le pourvoir d'une charge de Maître des Requêtes ordinaire de notre hôtel, en sorte que par ce moyen nous nous assurerons pour l'avenir les services qu'on doit attendre de lui et nous reconnaitrons ceux que nous a rendus le sieur Turgot, son père, dans les charges qu'il a remplies en qualité de Prévôt des marchands de la ville de Paris et de Conseiller d'Etat ordinaire et ceux que ses ancêtres ont rendus à notre Etat dans nos Cours et dans les différentes places dont les Rois nos prédécesseurs les ont honorés.

A ces causes,... nous avons audit sieur Anne-Robert-Jacques Turgot donné... l'état et office de notre Conseiller en nos Con-

seils, Maître des requêtes ordinaire de notre hôtel dont il a payé, en nos revenus casuels, le droit de survivance en exécution de l'édit du mois de décembre 1709 et de la déclaration du 9 août 1722 et que tenait le sieur J.-B. le Camus de Pontcarré de Viarme... duquel nous avons donné l'agrément audit sieur Turgot de Brucourt et ordonné par arrêt du Conseil du 22 du présent mois que les provisions lui en seraient octroyées au moyen de la consignation qu'il a faite entre les mains du sieur Bertin, trésorier général de nos revenus casuels, de la somme de 100.000 livres à laquelle nous avons fixé par édit du mois d'août de l'année dernière le prix de chacun des offices de maître des requêtes. Pour le dit état et office, avoir, tenir, exercer.

Encore bien que ledit sieur Turgot de Brucourt ne soit âgé que de vingt-six ans et un mois et quelques jours, suivant son extrait baptistaire du 10 mai 1727, délivré le 14 décembre 1751 par le vicaire de la paroisse de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris... et quant à ce qui manque audit sieur Turgot de Brucourt des trente et une années d'âge et des six années de service requises par nos ordonnances, l'en avons relevé et dispensé par notre lettre du 10 et du présent mois. Si donnons mandement (a)...

VI. — *Institution d'office par le Roi d'une Chambre des Vacations au Parlement de Paris et nomination de Turgot à cette Chambre.*

[Isambert, *Anciennes lois françaises.*]

(Versailles, 18 septembre 1753.)

Le 5 mai, le Parlement arrêta de cesser son service. Le 9 mai, quatre conseillers furent arrêtés chez eux à 4 heures du matin par des officiers de mousquetaires et envoyés dans des prisons d'Etat; sept autres conseillers furent exilés dans des localités désignées; quatorze autres furent envoyés dans leurs terres.

Le 10, la Grand'Chambre fut transférée à Pontoise; elle y tint

(a) Turgot prêta serment le même jour. Il avait versé pour les provisions 5.775 livres et pour le droit de marc d'or, avec 4 sols pour livre, 1.296 livres. Les 100.000 livres du prix de l'office lui furent remboursés le 1^{er} septembre 1775. Le traitement des maîtres de requêtes était de 4 à 5.000 livres, souvent moins.

séance au mois de juillet ; le président Michel-Jacques Turgot, marquis de Sousmont, assista aux délibérations.

Mais le Parlement avait, le 7 avril, refusé d'obéir à l'ordre de reprendre son service et avait à Pontoise renouvelé ses arrêtés ; les vacances arrivèrent sans que la Chambre des vacations ait été organisée. C'est pour ne pas interrompre le cours de la justice qu'une *Chambre des vacations* fut instituée d'office par le Roi. Elle fut ainsi composée :

Conseillers d'État.

Feydeau de Brou.
Poulletier..
Feydeau de Marville.

Le Peletier de Beaupré.
Pallu..
Pontcarré de Viarme.

Maîtres des requêtes.

Poncher..
Maboul..
Choppin d'Arnouville.
Bignon..
Baillou..
D'Argonges..
Maynon d'Invaux..
De Bérulle..
Boutin..
De la Corée.

Cypierre..
Pajot de Marcheval..
Boullongne..
Miromesnil..
Feydeau de Brou..
Pongret de la Blinière..
De Gourgues..
Turgot..
Rouillé d'Orfeuil..
Amelot de Chaillou.

VII. — *Lettres patentes instituant une Chambre Royale (a) pour remplacer provisoirement le Parlement et nommant Turgot à cette Chambre.*

(1^{er} novembre 1755.)

Le Parlement n'ayant pas repris son service après les vacances, et la Grand'Chambre ayant été exilée à Soissons, il fut institué une *Chambre Royale* pour connaître de toutes les affaires civiles et criminelles et de police du ressort du Parlement. La *Chambre Royale* fut ainsi composée :

Conseillers d'État (18).

Lefèvre d'Ormesson, *président*.
Tachereau de Baudry..
Feydeau de Brou..
Chauvelin..
D'Aguesseau.

D'Aguesseau de Fresnes..
De Trudaine..
Poulletier..
Gilbert des Voysins..
Bidé de la Granville.

De Fontanieu.	Pallu.
Feydeau de Marville.	De Vanolles.
Barberie de Courteilles.	Castanier d'Auriac.
Le Peletier de Beauprè.	Pontcarré de Viarme.

Maîtres des requêtes (40).

1 Poncher.	Maynon d'Invau.
2 Maboul.	De Bérulle.
3 Choppin d'Arnouville.	Bernard de Balanvilliers.
4 Bertier de Sauvigny.	Boutin.
5 Gagnat de Longny.	Le Nain.
6 Bignon.	Lefèvre de Caumartin.
7 Gagne de Perigny.	De la Corée.
8 Boula de Quincy.	De Cypierre.
9 L'Escalopier de Nouras.	Pajot de Marcheval.
0 Merault de Villeron.	De Chaumont de la Galaisière.
1 Thiroux.	De Boullongne.
2 Thiroux d'Esperennes.	Dedelay de la Garde.
3 Baillou.	Huë de Miromesnil.
4 De Montaran.	Feydeau de Brou.
5 Dufour de Villeneuve.	De Fontanière.
6 Bertin.	Pongret de la Blinière.
7 De Silhouette.	De Gourgues.
8 Poullétier de la Salle.	Turgot.
9 D'Argonges de Fleury.	Rouillé d'Orfeuil.
0 Bourgeois de Boynes.	Amelot de Chaillou.

Faisant fonctions de procureur général : Bourgeois de Boynes.
Avocats généraux : Feydeau de Brou, Amelot (a).

VIII. — *Suppression de la Chambre Royale et rétablissement du Parlement.*

30 août 1754. — Lettres Patentes supprimant la Chambre Royale.

[Isambert, *Anciennes lois françaises.*]

20 août et 2 septembre 1754. — Déclaration Royale rétablissant le Parlement.

[A. N., X^e, 288. Registre de la Chambre des Enquêtes.]

(a) Turgot rapporta un assez grand nombre d'affaires à la Chambre Royale. La plus importante nous a paru être une affaire Michel Levy, banquier à Pichery, près Strasbourg, rapportée le 30 mars 1754 [A.N., Y⁴³, 9,686].

1753-1754

31. — FRAGMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

I. — *Remarques sur les notes qui accompagnent la traduction de Child (a).*

[A. L., minute.]

(Effets du haut intérêt de l'argent. — Le commerce des grains.
— Le prêt à intérêt.)

1. (*Effets du haut intérêt.*) — Je ne sais s'il est exact de dire que le haut prix de l'intérêt de l'argent arrête la circulation et qu'en le rendant à charge, il nous oblige en quelque sorte de l'enfouir en le convertissant en magots et en vaisselle. Il paraît, au contraire, au premier coup d'œil, que plus l'argent est haut et moins on doit en être embarrassé ; car c'est le bas prix d'une chose qui la rend embarrassante pour le propriétaire. Si le rentier opulent place son argent en vaisselle et en bijoux, ce n'est donc pas que les débouchés lui manquent ; c'est bien plutôt parce qu'ils sont trop faciles, c'est parce qu'on s'enrichit en trop peu

(a) Cette traduction est celle qui a été publiée sous le titre : *Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent*, par Josias Child, chevalier baronnet, avec un petit traité contre l'usure par le chevalier Thomas Culpeper, traduits de l'anglais. Amsterdam et Berlin, 1754.

Elle est due à Vincent de Gournay et à Butel-Dumont. Elle devait être accompagnée de notes étendues dont Gournay, à l'automne de 1752, avait déjà rédigé la majeure partie, mais dont le contrôleur général Machault ne permit pas la publication. (Voir Schelle, *Vincent de Gournay*). D'après la *Correspondance littéraire*, la traduction aurait été faite pour préparer les esprits à une réduction du taux de l'intérêt, autrement dit à une conversion des effets publics.

de temps, qu'on préfère bientôt le plaisir de dépenser ce qu'on a acquis à celui d'augmenter sa fortune. Une économie de quelques années suffit pour rétablir une maison ; de là, naît la dissipation et l'énorme accroissement du luxe. Le luxe est le fruit de l'excessive inégalité des fortunes et de l'oisiveté. Or, le haut intérêt de l'argent produit l'inégalité des fortunes parce que l'argent attire l'argent et absorbe tous les profits de l'industrie. Il produit l'oisiveté parce qu'il offre un moyen facile de s'enrichir sans travailler.

Le haut intérêt de l'argent augmente donc les débouchés, mais il produit le luxe et le luxe fait qu'on dédaigne ces débouchés.

2. (*Le commerce des grains.*) — Les exemples de la Hollande, de Gênes, et de Venise, où l'Etat est impuissant et pauvre, quoique les particuliers soient opulents, ne sont point applicables à la question de l'intérêt de l'argent, puisqu'il est plus bas dans ces républiques que dans aucun autre état de l'Europe.

Gênes et Venise sont des états faibles relativement aux états plus puissants dont ils sont environnés. Je ne sais si la proportion des revenus publics et des forces militaires à l'étendue de leur territoire et à l'état de leur commerce est la même que dans la plupart des autres Etats de l'Europe. Si cette proportion est au-dessous, je crois qu'il faut en louer leurs gouvernements, car outre qu'il n'est pas décidé qu'elle ne soit pas trop forte dans bien des états plus puissants, ces républiques auraient beau accabler leurs sujets d'impôts, elles n'en seraient pas plus en état de résister à leurs voisins et les peuples seraient malheureux en pure perte.

A l'égard de la Hollande, il s'en faut bien que l'Etat soit pauvre ou faible à proportion de son étendue ; il est vrai que les ressorts du gouvernement sont aujourd'hui affaiblis par l'énormité des dettes publiques et par les changements arrivés dans la constitution de l'Etat, mais les Hollandais ne doivent en accuser que leur imprudence et les guerres auxquels ils se sont livrés dans l'aveuglement de leur prospérité. L'affaiblissement de la Hollande est d'ailleurs une suite nécessaire des accroissements du commerce des autres nations.

Je serais fâché que la différence du taux de l'intérêt en France

et en Angleterre fut la cause de la différence de penser sur le commerce des grains ; car on ne manquerait pas d'en faire un argument contre la liberté de ce commerce, sous prétexte que les étrangers en profiteraient pour nous enlever tous nos grains dans les temps d'abondance, pour nous les revendre dans les temps de disette, avec un profit dont la nation serait privée.

3. (*Le prêt à intérêt.*) — I. Dans la vérité, je crois que nos préjugés sur cette matière ont une autre origine ; dans l'établissement de toutes les lois faites sur les grains, on n'a écouté que les cris du consommateur sans songer aux besoins du cultivateur ; cette façon de penser est née dans les républiques où la souveraineté réside dans le peuple d'une ville, parce que les habitants des villes ne sont que consommateurs. La crainte des séditions et l'empire des cris du peuple sur des magistrats timides qui voient toujours les villes de plus près que la campagne, l'ont perpétuée dans presque toutes les villes d'Italie : des compagnies ont le privilège exclusif du blé et de l'huile qu'elles fournissent au peuple à un prix fixé par le gouvernement et qui ne varie jamais. Nos législateurs ont adopté à cet égard les dispositions des lois Romaines et se sont en cela conformés aux cris populaires. Les mêmes préjugés ont régné par toute l'Europe et chez les Anglais ; ceux-ci les ont secoués plus tôt que nous, moins parce que l'argent est plus bas chez eux que parmi nous, que parce qu'ils ont été éclairés avant nous sur les principes du commerce.

II. Lorsque les Anglais ont changé de façon de penser sur la police des grains, ils avaient autant de désavantage vis-à-vis les Hollandais par la différence de l'intérêt de l'argent qu'ils ont aujourd'hui d'avantage sur nous. Les Hollandais n'ont point trouvé assez de profits à enlever leurs blés pour décourager les Anglais de faire eux-mêmes des magasins et ceux-ci ont trouvé un intérêt assez fort pour détruire tous leurs préjugés.

III. Je crois qu'il en serait de même parmi nous ; il est vrai qu'en Angleterre les dispositions de l'Acte de navigation pouvaient écarter la concurrence des Hollandais et contre-balancer les effets des différents prix de l'argent. Mais ne pouvons-nous pas y suppléer en partie ? L'inspection du gouvernement sur l'entrée et la sortie des grains, l'attention à baisser ou à augmenter les droits à propos, ne suffiraient-elles pas pour écarter

la concurrence des étrangers et pour assurer à nos magasiniers un profit honnête? Mais je doute même que cela fût nécessaire.

IV. Défendre l'intérêt, comme a fait Moïse, c'est défendre de prêter, parce qu'on ne prêterait pas gratis, surtout lorsqu'on pourra emprunter aux étrangers. C'est donner à ceux-ci et aux violeurs de la loi le monopole de l'usure et par conséquent l'encherir. Les lois agraires chez les Juifs suppléaient à ce que les lois sur le prêt pouvaient avoir de contraire à la culture des terres.

Le Français qui veut me prêter sur mon billet ne m'oblige pas de lui aliéner mon fonds, mais il m'aliène le sien; il renonce au droit d'exiger son remboursement, mais je ne renonce pas à le rembourser. Au reste, ni le Français, ni le Hollandais ne sont usuriers; le prix de l'argent, comme celui de toute autre chose, doit se fixer par le rapport de l'offre à la demande et non par des lois.

V. Je ne sais si 5 p. 100 sont aujourd'hui aussi désavantageux pour nous, vis à-vis les Anglais et les Hollandais. Il y a dans la différence de l'intérêt de l'argent quelque chose d'absolu et quelque chose de relatif.

VI. Je ne m'étendrai pas sur la matière trop vaste du crédit public, mais je voudrais examiner en elle-même l'utilité du transport des dettes et l'avantage qui en résulte, et les moyens pour le rendre plus avantageux.

VII. Si toutes les sommes payées par les apprentis et aux réceptions (a) étaient employées à rembourser les dettes des communautés et non en fêtes, édifices et procès, le mal, en le laissant subsister quelque temps porterait peut-être avec lui son remède. N'y aurait-il pas moyen d'établir là-dessus un bureau d'administration?...

VIII. Cette gêne que Child propose (b), imposée au fabricant, n'est pas injuste, mais à quoi peut-elle servir? A donner des facilités pour vendre à la pièce, mais la déclaration du fabri-

(a) Dans les corporations d'arts et métiers.

(b) Child demandait la liberté de l'industrie, sauf pour quelques genres d'étoffes dont le Roi et le Parlement jugeraient à propos d'établir des magasins publics et auxquels « on voudrait faire l'honneur d'accorder un sceau public sur la foi duquel elles pourraient être achetées comme si c'était sur la foi publique et la garantie de l'Angleterre ». Il voulait aussi que les fabricants missent leur marque sur les pièces et y attachassent leur plomb, qui indiquerait la largeur et la longueur (*Traité*, p. 308, 310).

cant ne suffit-elle pas ? S'il est de mauvaise foi n'en sera-t-il pas également puni par son discrédit, qu'il ait marqué sa pièce ou non.

IX. Je doute fort que les règlements soient utiles même pour le premier établissement des manufactures. Des exemples et des prix vaudraient mieux.

X. Sur le gain de l'Etat lorsque le marchand perd.

XI. Ce n'est pas le défaut de débouchés, mais la trop grande quantité, d'un côté, et l'espèce de honte attachée au commerce, de l'autre, qui en retirent l'argent et augmentent l'intérêt.

XII. Si les Rois l'avaient bien voulu, la noblesse commercerait; il fallait faire donner des exemples et de grands exemples.

II. — *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des états.*

(1. Plan général. — 2. La propriété. — 3. Le négociant. — 4. Les entraves à la liberté; les taxes.)

[A. L., minute.]

1. (*Plan général.*) I. — Principes du commerce. Echange des objets de nos désirs. Principe de leur évaluation dans le rapport de la demande à la quantité.

II. — Évaluation abstraite des différentes denrées qui naît de la précédente, et par laquelle elles se mesurent l'une par l'autre. Que toute denrée est monnaie, et que toute monnaie est denrée.

III. — Des estimations en troupeaux; des coquilles; des métaux. Pourquoi ils ont été choisis universellement pour être gages de toutes les autres denrées.

IV. — Que le prix de l'argent varie par rapport aux autres marchandises et par rapport aux autres métaux. Qu'ainsi les marchandises enchérissent quand il y a plus d'argent et réciproquement.

V. — Du change.

VI. — De la vivacité de la circulation.

VII. — Du crédit. En quoi il consiste; de ses différentes formes. Billets au porteur, lettres de change, contrats de constitution; usage du papier dans le commerce; etc. Que le crédit augmente équivalement à la masse des fonds d'un état.

VIII. — Des stipulations. Signes de l'argent, du crédit. De son rapport essentiel au remboursement. Stipulation à temps; stipulation pour d'autres lieux. Principes du change; principes de l'intérêt; mélange des deux principes.

IX. — Langage des stipulations. Valeurs numéraires des monnaies. Effets de l'augmentation et de la diminution, par rapport au roi, par rapport au peuple, par rapport à l'état; n'influent que sur les stipulations légales, sur les appointements des charges, et non sur le commerce subséquent, car le prix des denrées monte et baisse à proportion. Les appointements des charges ne sont point la raison pour laquelle on les prend, et voilà pourquoi ils n'augmentent pas comme les valeurs numéraires. Des refontes; leur danger; leur profit est plus pour l'étranger que pour le roi. Bornes du droit que le roi peut prendre sur les monnaies. De la proportion entre les métaux.

X. — Des différentes espèces de crédit; crédit sans intérêt et exigible, crédit circulant ou billet au porteur; celui-ci n'est qu'un déguisement du premier; c'est parce qu'il est exigible par tous et toujours qu'il est moins souvent exigé. Qu'il a des bornes. S'il peut porter intérêt? Du système de Law; erreur de cette opération. Jusqu'à quel point le gouvernement pourrait employer les billets. Quelle serait l'utilité qu'il en retirerait; qu'il faudrait ne regarder cet expédient que comme un emprunt sans intérêt; que, par conséquent, il faudrait ne s'en servir que dans les besoins de l'État et retirer tous les ans une partie des billets pour pouvoir faire usage de la même ressource.

XI. — En quoi consiste la richesse d'un état? Quand un état où il y a plus d'argent est plus riche? Que la richesse d'un état consiste dans le nombre d'hommes et que le nombre des hommes dépend de l'emploi qu'on leur donne et des aliments qu'on leur fournit. Qu'un état riche en argent vend plus cher, vend moins et est bientôt forcé d'acheter; qu'ainsi, il y a des bornes à l'enrichissement des États par le commerce. La seule production des matières utiles est une richesse. De la richesse pour l'État, relativement au bonheur des peuples. De la richesse de l'État pour le roi, relativement aux dépenses que le roi fait, ou chez lui, ou chez l'étranger.

Application de ces principes aux richesses des Hollandais et à la pauvreté de l'Espagne. Comparaison de l'or avec la pluie; torrent, stagnation. Que la quantité d'or a nécessairement causé

la chute de l'Espagne, et qu'en rétablissant ses manufactures et son commerce, elle se détruirait encore. Que l'argent est sa denrée ; que ne pouvant l'échanger contre l'argent, il faut qu'elle l'échange contre les denrées. Qu'il est impossible que celui qui a l'or désire plutôt l'or que les agréments que l'or peut lui procurer et que, par conséquent, il ne devienne plus acheteur que vendeur ; si cet effet n'était pas forcé, il faudrait le hâter.

Qu'il faut que l'or s'écoule d'un pays où il n'est pas en équilibre avec les autres nations. En quoi consiste cet équilibre ? Ce que l'Espagne aurait pu et peut faire pour remédier au mal que lui font ses mines ; il aurait fallu faire acheter l'or à ses sujets par des travaux utiles, mais le malheur, c'est que l'or était devenu trop abondant pour être vendu cher, et, peut-être, fallait-il en donnant aux étrangers le commerce de l'Amérique faire d'assez grands efforts pour la garder et la peupler, non comme un coffre-fort, mais comme un champ à cultiver ; il faut discuter toutes ces idées.

De l'équilibre entre les Etats par rapport à l'argent. Que les pays où l'argent est plus commun et à meilleur marché, sont plus propres à certains commerces peu lucratifs, parce que le commerçant se contentera d'un gain plus modéré. Que tout établissement nouveau, en fait de commerce, rapportant peu, on l'abandonnera par cette raison dans le pays où il y aura moins d'argent.

De la plus grande richesse en argent d'une nation par rapport à la puissance du prince. Puissance de Philippe II.

Multiplication du peuple. Comment la richesse en argent peut y contribuer ? Exemple de la Hollande. Question s'il y a des cas où un prince puisse et doive thésauriser.

XII. — Comparaison de l'agriculture et des manufactures. Nécessité de l'agriculture et des manufactures, facilité avec laquelle celles-ci se détruisent. Raisons de préférence pour l'agriculture.

XIII. — Considérations politiques sur le luxe.

2. (*La propriété.*) — Commercer, c'est échanger, c'est donner ce qu'on a pour recevoir ce qu'on n'a pas. La propriété d'une part, le désir de l'autre, voilà les deux éléments du commerce. A proprement parler, il en faut même compter quatre, parce que, dans tout échange, il y a deux termes ; deux choses possédées ;

deux choses désirées par celui qui ne les possède pas et transmises en conséquence de l'un à l'autre. La propriété de part et d'autre est la base de l'échange ; sans elle, il ne peut y en avoir ; le désir de part et d'autre est le motif de l'échange, et c'est de la comparaison des désirs réciproques que naît l'évaluation ou l'appréciation des choses échangées, car le prix d'une chose, le motif qui engage le possesseur à s'en défaire, ce motif ne peut être qu'un avantage équivalent ; et il ne juge que cet avantage est équivalent que par le désir qu'il peut en avoir. Ainsi, tout ce qui peut être possédé et désiré peut être l'objet d'un échange et entrer dans le commerce ; je dis possédé et désiré, j'aurais pu dire tout ce qui est possédé, car tout ce qui peut être possédé peut être désiré, quoique tout ce qui peut être désiré ne puisse pas être possédé.

Je vais entrer dans quelques détails sur les vraies notions de la possession ou de la propriété que je prendrai dans un sens un peu plus général que les jurisconsultes ; je tâcherai ensuite de développer la manière dont les désirs des hommes, en se balançant réciproquement, ont formé l'évaluation des denrées, et comment on est parvenu à établir une mesure générale de cette évaluation ou, ce qui est la même chose, une monnaie.

Les jurisconsultes définissent le *domaine* ou la *propriété* le droit d'user et d'abuser ; mais cette définition me paraît n'avoir été imaginée que pour mettre une différence entre la *propriété* et l'*usufruit*. Il fallait, à ce qu'il me semble, pour se former des idées nettes sur cette matière, remonter aux premiers principes de la possession ; examiner les premiers rapports des objets de la nature avec nous, par lesquels ils excitent nos désirs et nos craintes. Ils satisfont à nos besoins ; ils deviennent la source commune où nous puisons tour à tour le plaisir et la douleur. Il fallait montrer comment l'idée de *jouissance* a fait naître l'idée de *possession*, comment les objets de nos désirs offerts par la nature à tous les hommes sont sortis de cette communauté générale et ont été attribués à différents particuliers, enfin, chercher dans les différentes limitations qu'on a pu donner à ce droit des particuliers ou, ce qui est la même chose, à la propriété, l'origine des différentes manières de posséder et des différentes conventions que les hommes peuvent faire entre eux par rapport à la possession des choses.

Ce n'est point ici mon objet d'examiner comment les différents objets de la nature servent à nos besoins et à nos plaisirs, quelle est la cause de la liaison qui se trouve entre l'application de ces objets à nos organes et à nos sensations, et comment par cette liaison notre âme sort d'elle-même, cesse d'être isolée au milieu des êtres, connaît l'univers, en jouit, et forme avec d'autres intelligences semblables à elle une société dont les membres, par des sacrifices mutuels, vendent, pour ainsi dire, et achètent le bonheur. Il me suffira de remarquer qu'il y a dans la manière dont les hommes peuvent tourner les objets de la nature à leur usage, des différences fondées sur la nature de ces objets, sur la diversité des organes auxquels ils sont destinés et des besoins qu'ils doivent satisfaire, enfin, sur les progrès même de l'esprit humain dans l'invention des arts, par lesquels ce qui pouvait être regardé comme inutile et indifférent aux premiers hommes, peut rentrer dans la sphère de nos désirs, soit par une connaissance plus approfondie de ses rapports avec nous, comme certains aliments recherchés et presque tous les remèdes de la médecine, soit parce qu'on a appris à l'employer comme moyen ou comme instrument pour se procurer des choses d'une utilité plus immédiate. Quelles que soient ces différences, elles sont toutes comprises sous les deux mots d'*user* et de *jouir* ; ces deux mots ne sont pas synonymes, et le mot d'*user* paraît avoir une acception plus étendue ; le mot de *jouir* semble borné aux objets agréables, et il n'embrasse un grand nombre d'objets utiles que parce que nos plaisirs sont presque tous fondés sur la satisfaction de nos besoins. Le mot d'*user* embrasse de plus tous les objets que l'homme n'emploie que comme moyens pour se procurer la satisfaction de ses besoins ou, pour mieux dire, des plaisirs, car, si aux yeux du physicien qui considère l'économie animale et les rapports de nos sens, la conservation de notre corps, nos plaisirs, ne sont que des besoins, il est encore plus vrai qu'aux yeux du métaphysicien, qui examine ce que sont nos sensations en elles-mêmes, le poids, si j'ose ainsi parler, avec lequel elles pressent notre âme, la mécanique de nos désirs, nos besoins, ne sont que des plaisirs. *Jouir* ou, pour se servir de l'expression la plus générale, *user*, voilà donc le premier degré du droit que peuvent avoir les hommes sur les objets de leurs désirs ; ils tiennent ce droit de la nature et, dans l'origine, il est commun à

tous. Les autres droits le supposent et n'en sont que des limitations ; et ces limitations ne s'étendent pas à tous les objets ; il en est qui restent communs à tous les hommes et je dois examiner comment quelques-uns ont cessé de l'être.

Il est des objets auxquels l'usage que nous pouvons en faire n'ôte rien et dont tous les hommes peuvent jouir à la fois sans se nuire les uns aux autres. Il en est aussi qui se détruisent par l'usage, ou qui, sans se détruire, ne peuvent satisfaire à la fois qu'un seul homme, ou du moins qu'un nombre déterminé, tels sont les *aliments*. Tous les objets de la nature sont renfermés dans ces deux classes et en participent plus ou moins, car depuis le ciel, dont la vue est commune à tous, jusqu'aux aliments qui ne peuvent assouvir que la faim d'un seul, la variété infinie des êtres qui nous environnent remplit presque toutes les nuances intermédiaires entre ces deux extrêmes : il est clair que les choses qui se détruisent par l'usage ou, en général, dont un homme ne peut user sans priver d'autres hommes de leur usage, l'occupation ou le droit du premier occupant et, dans le cas de concurrence, la force, les a tirées de cet état de nature dans lequel elles étaient communes à tous, ou du moins offertes à tous. Il est clair encore que le droit d'occupation a été le seul qui ait pu les en tirer puisque nous les supposons communes. Voilà le premier droit particulier ou la première limitation du droit des autres hommes sur la chose occupée, l'*usage* ; et dans le cas où cet usage détruit la chose même, ce droit est aussi fort qu'il puisse l'être.

3. (*Le négociant.*) — Le négociant est un homme qui achète pour revendre et revendre avec profit. Or, il ne règle le prix, ni de l'achat, ni de la vente. L'un et l'autre de ces prix sont réglés par le rapport de l'offre à la demande, dans le lieu où se fait chaque vente ; c'est donc au négociant à s'arranger sur ce prix qui ne dépend pas de lui.

Toutes les opérations du commerce ont pour base la connaissance exacte de la valeur des denrées et de toutes les circonstances qui concourent à fixer cette valeur, puisque c'est sur la différence des prix des denrées, dans les lieux et les temps différents, combinée avec les frais de transport et de garde que le négociant appuie toutes ses spéculations.

Le négociant compare les diverses productions de la nature

et des arts dans les différents climats, leur valeur respective, les frais d'exportation et les moyens d'échange.

La connaissance du négociant embrasse l'état actuel des productions de la nature et des arts dans les différents climats.

La science du négociant qui, au premier coup d'œil, paraît bornée à des connaissances de détail devient cependant par la multitude et l'enchaînement de ces détails, un objet immense.

4. (*Les entraves à la liberté du commerce; les taxes.*) — ... Les faits sont aisément contredits, pour peu qu'ils soient, ou éloignés, ou compliqués, et cette manière de raisonner est en général plus propre à éterniser les disputes qu'à les terminer. Mais, sans insister sur le préjugé qui en résulte, il suffit de considérer que la production des chevaux n'est qu'une branche du commerce, comme la production des bœufs et des moutons, et que les principes qui démontrent qu'aucune branche de commerce ne peut prospérer sans la liberté ne sont pas moins applicables à celui des *haras* qu'à tout autre.

Les atteintes multipliées qu'on a données à la liberté du commerce, sous prétexte de *police*, peuvent se réduire à deux classes; je ne parle pas de celles qui n'ont été établies que dans des vues de finance et pour le profit du fisc. Les unes ont eu pour objet d'assurer la bonne foi du commerce, de maintenir le bas prix des marchandises, de veiller à ce qu'elles fussent de bonne qualité, en un mot de *protéger l'acheteur*; les autres ont eu pour but de faire naître certaines branches de commerce ou de les étendre, d'en restreindre d'autres, d'enlever aux étrangers celles dont ils sont en possession pour se les approprier, de *favoriser* en un mot la *production* des objets de commerce et de la diriger par rapport à la quantité, à la qualité ou au choix, de la manière qu'on s'est imaginé devoir être le plus utile à l'État.

A la première classe, on doit rapporter la *fixation du prix* des denrées par l'autorité du magistrat, les *règlements* pour les différentes manufactures, les apprentissages, examens, réceptions, auxquels sont astreints les maîtres des différentes *communautés* et l'existence même de ces différentes communautés

qu'on a regardées sans doute comme un moyen d'assurer le service public et de mettre tout le commerce, plus sous la main du magistrat.

Il fallait que ceux qui ont imaginé les premiers de *taxer* les denrées eussent bien peu réfléchi sur la manière dont les intérêts réciproques du vendeur et de l'acheteur se balancent pour fixer le prix de chaque chose. Ces deux intérêts concourent pour les engager à convenir ensemble, car l'un a autant besoin de vendre que l'autre d'acheter ; mais ils se divisent et se combattent sur la fixation du prix, car l'un veut vendre cher et l'autre veut acheter à bon marché.

Voilà donc deux intérêts contraires, dont l'un balance et limite l'autre : le désir de vendre cher cède au besoin de vendre ; le désir d'acheter bon marché cède au besoin d'acheter. Chacun compare en lui-même ces deux intérêts et se détermine en conséquence à offrir plus ou à demander moins, jusqu'à ce que, tous deux étant d'accord, le marché soit conclu.

A ne considérer qu'une seule vente isolée entre deux particuliers, il est bien évident que l'échange serait toujours parfaitement égal et qu'aucun des deux ne pourrait être lésé, puisque les choses échangées ne peuvent avoir d'autre prix que celui qu'y a mis le désir de chacun des deux contractants et qu'eux seuls peuvent juger de ce désir. A la vérité, lorsque plusieurs personnes offrent la même marchandise à vendre et que plusieurs se présentent aussi pour l'acheter, il s'établit un prix commun, parce que l'acheteur, pouvant choisir entre les vendeurs, n'achèterait pas à un prix plus haut de l'un ce que l'autre lui offrirait à un prix plus bas, de même que le vendeur, n'étant pas forcé de vendre à l'un plutôt qu'à l'autre, ne livrera pas au premier sa marchandise à un prix plus bas que celui qu'il peut espérer d'un second. Dans ce cas de concurrence réciproque entre les vendeurs et les acheteurs, le prix est fixé par le débat entre la totalité des vendeurs, d'une part, et la totalité des acheteurs, de l'autre, au lieu de l'être par le débat entre deux personnes seulement ; mais le rapport de l'offre à la demande est toujours l'unique principe de cette fixation. Quand il y a une grande quantité de la marchandise à vendre ou peu d'acheteurs, elle baisse de prix ; quand, au contraire, la denrée est rare ou les acheteurs nombreux, le prix augmente. Il est certainement possible qu'un particulier soit trompé en achetant

quelque chose au-dessus du prix courant, s'il a négligé de s'en instruire et s'il s'en rapporte aveuglément au premier mot d'un marchand qu'il ne connaît pas, mais il n'est jamais possible que le prix courant soit trop fort, ni trop faible ; il faudrait pour cela que la marchandise considérée en elle-même eût un *prix naturel*, indépendamment de ce qu'elle est plus ou moins rare, plus ou moins demandée ; or, c'est ce qui n'est, ni ne peut être, puisqu'il n'y a que la comparaison du besoin qu'ont tous les acheteurs pris collectivement avec l'offre de tous les vendeurs pris aussi collectivement qui en établisse la valeur vénale

C'est ce qui a fait dire à M. de Montesquieu que le « Prince ou le Magistrat ne peuvent pas plus taxer la valeur des marchandises qu'établir par une ordonnance que le rapport d'un à dix est égal à celui d'un à vingt » (a).

Taxer le prix des denrées pour empêcher les citoyens d'être trompés par un marchand qui abuserait de leur ignorance en leur vendant au-dessus du prix courant, ce serait une puérilité. Ce serait entreprendre de faire faire au gouvernement ce que chacun peut faire et ce que chacun fera beaucoup mieux que lui ; ce serait d'ailleurs entreprendre une chose impossible, car le *prix courant* de toutes les marchandises varie sans cesse ; il faudrait donc que le magistrat changeât sans cesse son ordonnance et, avant qu'il fut assez instruit pour la changer en connaissance de cause, il aurait déjà pu survenir plusieurs variations.

Taxer le prix des denrées pour régler le prix courant lui-même, c'est-à-dire pour le tenir bas en faveur des acheteurs, c'est d'abord commettre une injustice ; car, pourquoi favoriser plutôt l'acheteur que le vendeur ? Ne contractent-ils pas tous, avec la même liberté, avec la même propriété, l'un de sa marchandise, l'autre de son argent : ne sont-ils pas égaux aux yeux de la loi et du magistrat ? C'est de plus commettre une injustice imprudente, car si la politique pouvait ici faire pencher la balance inégalement, ce devrait être plutôt du côté du vendeur. En dernière analyse, le vendeur et l'acheteur se confondent avec celui qui produit et celui qui consomme ; or, il est assez évident que c'est le travail du producteur qui fournit

(a) *Esprit des Lois*, l. 22, c. 7.

à tous les besoins de la société, et que ce travail n'a pour but que le profit de la vente. C'est attaquer le principe fondamental de toute société, en donnant atteinte au droit de propriété, dont la jouissance pleine et entière est le but de toute législation, le motif qui a engagé les hommes à quitter l'état de sauvages pour se rassembler en sociétés et se soumettre à des lois. Enfin, c'est aller directement contre le but qu'on se propose qui est de procurer au peuple sa subsistance au plus bas prix possible.

Ce but s'atteindrait tout naturellement par la concurrence, que la liberté amènera toujours. Le débit et la consommation appellent de toutes parts les vendeurs et ceux-ci baissent le prix à l'envi les uns des autres pour déterminer les acheteurs à leur donner la préférence. Ils ne peuvent pas cependant baisser jusqu'à renoncer à tout profit puisqu'ils vivent de leur trafic ; il faut qu'ils gagnent leur subsistance, leur déboursés et l'intérêt des avances qu'exige leur commerce. Lorsque la concurrence a réduit le profit des vendeurs à ce point, les denrées sont au plus bas prix qu'il soit possible ; si elles baissaient davantage, le vendeur vendrait à perte et, par conséquent, il cesserait de vendre et le producteur de produire. Que fera le magistrat ? Tentera-t-il de régler le prix courant au-dessous de ce prix qu'on peut appeler le *prix fondamental*. Malheur à lui s'il y pouvait réussir ! Bientôt le commerce cesserait : au lieu de la cherté qu'il veut éviter, il aurait la disette. Bientôt, il serait obligé de hausser les prix pour rappeler les marchands qui, à leur tour, lui feraient la loi, parce que la crainte de s'exposer aux caprices de cette police inquiète, écartant tous ceux qui peuvent chercher d'autres débouchés, diminuerait la concurrence et, réduisant les marchands à un plus petit nombre, leur donnerait la facilité de se liguier. Il cherchera sans doute à fixer le prix courant à un taux équitable par lequel ni le consommateur, ni le vendeur, ne soient lésés, c'est-à-dire à faire ce que la concurrence ferait bien plus sûrement sans lui.

Mais de quel moyen se servira-t-il pour connaître ce taux équitable ? Chaque marchand le sait très bien, car il sait ce que sa marchandise lui coûte et, par conséquent, il sait à quel point il peut baisser le prix sans entamer le profit nécessaire à sa subsistance et au soutien de son commerce ; et c'est

parce que chaque marchand fait, en particulier, ce calcul que la concurrence produit si sûrement l'effet de baisser le prix et de limiter les gains, autant qu'ils peuvent l'être, sans nuire à la production. Mais le magistrat ignore parfaitement cette valeur fondamentale de chaque chose. Pour la savoir, il faudrait qu'il sût tous les métiers, qu'il connût la valeur de chaque marchandise dans chaque lieu d'où on la tire.

Il ne peut suppléer à son ignorance qu'en consultant quelques personnes du métier, intéressées à le tromper, et qui le peuvent bien plus aisément qu'elles ne pourraient tromper l'intérêt de leurs concurrents. Si, pour vérifier leurs rapports, il fait faire sous ses yeux des expériences, quelque attention qu'il y donne, il sera encore trompé, parce qu'il est encore obligé, pour faire ces expériences, de s'adresser à ces mêmes gens du métier, et parce que ces gens-là qui sont payés de leurs soins et qui n'ont rien à perdre, ni à gagner, dans l'épargne des frais, y mettent toujours moins d'économie que lorsqu'ils travaillent pour leur propre compte. L'expérience, même faite avec bonne foi, donne donc toujours un prix fondamental un peu plus haut que le véritable et, par conséquent, tous les soins que le magistrat se donne pour faire une taxe équitable le conduiront toujours à fixer un prix plus fort que celui auquel la denrée aurait été réduite par la seule concurrence libre.

Dans presque toutes les villes du Royaume, le magistrat taxe le prix du pain d'après des tarifs qui portent ce que doit valoir le pain à raison des différents prix entre lesquels la mesure de blé peut varier. Ces tarifs ne se ressemblent aucunement dans les différentes villes et quelquefois la différence est très grande, en sorte que, le prix du blé étant égal, on paye le pain plus cher dans un lieu que dans un autre. Or, il est évident que cette inégalité est toujours au préjudice du consommateur dans le lieu où le pain est le plus cher ; il est certain que dans celui où il est le plus bas, il l'est au-dessus du prix fondamental, sans quoi la taxe ne pourrait subsister. On a fait depuis peu des expériences pour établir le rapport du prix du pain au prix du blé. D'après les résultats qui en ont été publiés, le prix du pain serait partout beaucoup trop cher. On n'est cependant pas encore d'accord sur ce point de police. La concurrence aurait bientôt fixé les idées, si, d'un côté, on cessait de taxer le pain, et que, de l'autre, on supprimât le monopole des commu-

nautés de boulangers en permettant à qui voudrait de vendre du pain.

32. — LETTRES A UN GRAND VICAIRE SUR LA TOLÉRANCE (a).

I. — *Première Lettre à un grand vicaire (1753).*

[D. P., II, 353.]

Vous me demandez à quoi je réduis la *protection* que l'État doit accorder à la religion dominante ?

Je vous réponds, qu'à parler exactement, aucune religion n'a droit d'exiger d'autre protection que la liberté ; encore perd-elle ses droits à cette liberté quand ses dogmes ou son culte sont contraires à l'intérêt de l'État.

Je sens bien que ce dernier principe peut quelquefois donner prétexte à l'intolérance, parce que c'est à la puissance politique à juger si telle ou telle chose nuit à l'intérêt de l'État ; et parce que cette puissance, exercée par des hommes, est souvent dirigée par leurs erreurs. Mais ce danger n'est qu'apparent : ce sont les hommes déjà intolérants qui font servir ce principe de voile à leurs préjugés. Ceux, au contraire, qui sont convaincus des avantages de la tolérance, n'en abuseront pas. Ils sentiront toujours que, s'il y a dans une religion un dogme qui choque un peu le bien de l'État, il est fort rare que l'État en ait rien à craindre, pourvu que ce dogme ne renverse pas les fondements de la société ; que les règles du droit public bien établies, bien éclaircies, et le pouvoir de la raison ramèneront plutôt les hommes au vrai que ne le feraient des lois par lesquelles on attaquerait des opinions que les hommes regarderaient comme sacrées ; que, si la persécution ne presse pas le ressort du fana-

(a) Du Pont dit que les *Lettres sur la tolérance* furent adressées à l'un des condisciples de Turgot, mais qu'on ignore lequel. Brienne était grand vicaire à Rouen, Véri grand vicaire à Bourges, Cicé l'ainé, depuis évêque d'Autun, grand vicaire ailleurs. Il est probable que c'est à ce dernier que les lettres furent adressées. Il est à remarquer qu'à l'époque où elles furent écrites un des intimes de Turgot, l'abbé Bon, défendit l'archevêque de Paris contre le Parlement dans les *Lettres d'un Homme du Monde au sujet des billets de confession et de la bulle Unigenitus*, 1753.

tisme, la fausseté du dogme deviendra dans l'esprit des gens sages, contre cette religion, une démonstration qui la minera à la longue, et fera écrouler de lui-même un édifice contre lequel toutes les forces de l'autorité se seraient brisées ; qu'alors, pour l'intérêt même de cette religion et pour se justifier à eux-mêmes leur croyance, ses ministres seront forcés de devenir inconséquents, et de donner à leurs dogmes des adoucissements qui les rendront sans danger. Enfin, les véritables tolérants sentiront qu'il n'y a rien à craindre d'une religion vraie. Ils compteront sur l'empire de la vérité ; ils sauront qu'une religion fausse tombera plus sûrement en l'abandonnant à elle-même et à l'examen des esprits tranquilles, qu'en réunissant ses sectateurs par la persécution ; et qu'il est très dangereux de rallier les hommes à la défense des droits de leur conscience et de tourner vers cette défense l'activité de leur âme, qui ne manquerait pas de les diviser sur l'usage qu'ils ont à faire de ces droits, si on les en laissait jouir pleinement. Me voilà un peu écarté de la question que vous m'avez faite : j'y reviens.

J'ai dit qu'aucune religion n'avait droit à être protégée par l'État. Il suit immédiatement, du principe de la tolérance, qu'aucune religion n'a de droit que sur la soumission des consciences. L'intérêt de chaque homme est isolé par rapport au salut ; il n'a dans sa conscience que Dieu pour témoin et pour juge. Les liens de la société n'ont rapport qu'aux intérêts dans la poursuite desquels les hommes ont pu s'entr'aider, ou qu'ils ont pu balancer l'un par l'autre. Ici le secours des autres hommes serait impossible, et le sacrifice de leur véritable intérêt serait un crime. L'État, la société, les hommes en corps, ne sont donc rien par rapport au choix d'une religion ; ils n'ont pas le droit d'en adopter une arbitrairement, car une religion est fondée sur une conviction.

Une religion n'est donc dominante que de fait et non pas dans le droit ; c'est-à-dire que la religion dominante, à parler selon la rigueur du droit, ne serait que la religion dont les sectateurs seraient les plus nombreux.

Je ne veux cependant pas interdire au gouvernement toute protection d'une religion. Je crois, au contraire, qu'il est de la sagesse des législateurs d'en présenter une à l'incertitude de la plupart des hommes. Il faut éloigner des hommes l'irréligion et

l'indifférence qu'elle donne pour les principes de la morale. Il faut prévenir les superstitions, les pratiques absurdes, l'idolâtrie dans laquelle les hommes pourraient être précipités en vingt ans, s'il n'y avait point de prêtres qui prêchassent des dogmes plus raisonnables. Il faut craindre le fanatisme et le combat perpétuel des superstitions et de la lumière ; il faut craindre le renouvellement de ces sacrifices barbares qu'une terreur absurde et des horreurs superstitieuses ont enfantées chez des peuples ignorants. Il faut une instruction publique répandue partout, une éducation pour le peuple, qui lui apprenne la probité, qui lui mette sous les yeux un abrégé de ses devoirs sous une forme claire, et dont les applications soient faciles dans la pratique. Il faut donc une religion répandue chez tous les citoyens compris dans l'État, et que l'État en quelque sorte présente à ses peuples, parce que la politique qui considère les hommes comme ils sont, sait que, pour la plus grande partie, ils sont incapables de choisir une religion ; et que, si l'humanité et la justice s'opposent à ce qu'on force des hommes à adopter une religion qu'ils ne croient pas, cette même humanité doit porter à leur offrir le bienfait d'une instruction utile et dont ils soient libres de faire usage. Je crois donc que l'État doit, parmi les religions qu'il tolère, en choisir une qu'il protège ; et voici à quoi je réduis cette protection pour ne blesser ni les droits de la conscience, ni les sages précautions d'une politique équitable, qui doit éviter d'armer les sectes les unes contre les autres par des distinctions capables de piquer leur jalousie.

Je voudrais que l'État ne fit autre chose pour cette religion que d'en assurer la durée, en établissant une instruction permanente et distribuée dans toutes les parties de l'État, à la portée de tous les sujets ; c'est-à-dire que je ne veux autre chose, sinon que chaque village ait son curé ou le nombre de ministres nécessaire pour son instruction, et que la subsistance de ces ministres soit assurée indépendamment de leur troupeau, c'est-à-dire par des biens-fonds. Ce n'est pas là un droit qu'ait la religion ; car c'est à celui qui la croit et qui croit avoir besoin d'un ministre, à le payer. Mais on sent bien que, s'il n'y avait pas des ministres dont la subsistance fût indépendante des révolutions qui arrivent dans les esprits, toutes les religions s'élèveraient successivement sur les ruines les unes des autres, et la

seule avarice laisserait bien des cantons sans aucune instruction. Je ne laisserais donc aux ministres des religions tolérées que les subsides de leurs disciples, ou, si je leur permettais d'avoir quelques fonds, je permettrais aussi à leurs disciples de les aliéner ; et peut-être, à la longue, ce moyen suffirait-il pour réunir les esprits sans violence dans une même croyance, du moins si la religion protégée était raisonnable. Il est évident qu'il faudrait exiger de ceux qui professeraient la religion protégée des formes pour donner et pour ôter leurs bénéfices ; mais l'établissement et l'application de ces formes n'appartiendraient jamais sous aucun rapport à l'autorité civile. Les tribunaux civils seraient toujours obligés, en jugeant le possessoire, de se conformer à la décision des corps ecclésiastiques ; et si par hasard ceux-ci commettaient des injustices en destituant quelque ministre, il faudrait dire que ce ministre n'avait pas un véritable droit sur ce bénéfice, et que cette injustice n'est pas plus du ressort des tribunaux que celle d'un maître qui renvoie un domestique.

Un État choisira ordinairement pour l'adopter la secte la plus nombreuse ; il y a toujours à parier qu'elle est celle de ceux qui gouvernent. Il faut pourtant avouer que toute religion n'est pas propre à être ainsi adoptée par la politique. Une religion qui paraîtrait fausse par les lumières de la raison, et qui s'évanouirait devant ses progrès, comme les ténèbres devant la lumière, ne devrait point être adoptée par le législateur. Il ne faut pas élever un de ces palais de glace que les Moscovites se plaisent à décorer, et que le retour de la chaleur détruit nécessairement, souvent avec un fracas dangereux. On ne devrait pas non plus accorder de protection spéciale à une religion qui imposerait aux hommes une multitude de chaînes qui pussent influer sur l'état des familles et sur la constitution de la société : par exemple, une religion qui mettrait des obstacles au nombre et à la facilité des mariages, une religion qui aurait établi un grand nombre de dogmes faux et contraires aux principes de l'autorité politique, et qui en même temps se serait fermé la voie pour revenir de ses erreurs qu'elle aurait consacrées, ou qu'elle se serait incorporées, ne serait pas faite pour être la religion publique d'un état : elle n'aurait droit qu'à la tolérance.

Si l'on pensait ainsi, et si l'infailibilité de l'Église n'était pas

vraie (si elle l'est, l'État n'en est point juge), on pourrait croire que la religion catholique ne devrait être que la *tolérée*. La religion protestante ou l'arminianisme ne présentent pas les mêmes inconvénients politiques; mais leurs dogmes tendraient-ils contre les progrès de l'irréligion?

La religion naturelle, mise en système, et accompagnée d'un culte, en défendant moins de terrain, ne serait-elle pas plus inattaquable?

Ce ne sont point là des questions qu'il faille proposer à un grand vicaire. Voilà ce que c'est que de prendre la plume. Je ne voulais vous écrire que quatre mots, et je perce dans la nuit. Adieu, je vous embrasse bien tendrement.

II. — *Le Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat sur les affaires présentes.*

(Par Loménie de Brienne.)

[1^{re} édition, sans nom d'auteur (avec la date de mai 1754) : Rome, 1754; in-8° et in-12° (a). — 2^e édition, par feu M. Turgot, s. l., 1788, in-8°. — 3^e édition, par feu M. Turgot, ministre d'État. Imprime-

(a) Il fut répondu au *Conciliateur* par : *Le Conciliateur redressé, ou Réponse aux lettres etc.*, en France, 1754, in-12°. Cet opuscule est sans intérêt.

Le Conciliateur est généralement attribué à Turgot. C'est pour ce motif que nous le reproduisons. Mais tout fait supposer qu'il a été écrit par Brienne.

Ni Du Pont dans la première édition de ses *Mémoires sur Turgot*, ni Condorcet dans sa *Vie de Turgot* n'ont, en effet, parlé du *Conciliateur*.

La première attribution de cet ouvrage à Turgot a été faite en 1788, par Naigeon¹ (quelques-uns disent par Condorcet) au moment où il était question de donner la liberté civile aux protestants; Brienne était principal ministre. La troisième édition est sortie en 1791 de l'imprimerie de Du Pont, alors député de Nemours à la Constituante; à cette époque, les querelles entre le clergé constitutionnel et le clergé insoumis étaient très vives et Brienne, évêque constitutionnel quoique cardinal, recevait un bref du pape contre la constitution civile.

Cette troisième édition fut précédée d'un Avertissement où on lit :

« Turgot était sorti depuis quatre ans du séminaire où ses parents l'avaient placé pour en faire un évêque, mais d'où sa vertu l'avait fait sortir parce

¹ Naigeon (1738-1810), admirateur de Diderot et éditeur de ses Œuvres.

rie de Du Pont, député de Nemours, 1791, in-8°, avec un avertissement de l'éditeur. — 4^e édition, D. P., II, 389. — 5^e édition, D. D., II, 688.]

qu'il ne voulait pas faire un métier qui répugnait à sa conscience.

« *Le Conciliateur* fut réimprimé en 1787... par de bons citoyens. Les mêmes ont cru qu'il convenait d'en donner une nouvelle édition, au moment où l'Assemblée nationale a ajourné la discussion sur les moyens de faire cesser les maux que les querelles religieuses ont produits...

« Les Jésuites n'existent plus ; le lieu où était situé Port-Royal fera une bonne ferme... La France libre attend avec confiance les mesures que prescrivent ses représentants pour qu'un reste de fanatisme qui agite quelques individus en sens contraire ne trouble plus la paix publique et pour que chaque citoyen puisse jouir des droits qui lui sont assurés par la raison et par la Constitution. »

Dans les *Œuvres de Turgot* (2^e lettre sur la tolérance, p. 380), Du Pont dit, dans une note, que Turgot « ne voulait pas avouer le *Conciliateur* et que l'ayant publié sous le nom de *Lettres d'un Ecclésiastique à un magistrat*, quoiqu'il fût devenu magistrat et eût cessé d'être ecclésiastique, il n'aurait pu l'avouer sans lui ôter la force qu'il avait cru devoir lui donner par la qualité supposée de l'auteur... Quant au style, il avait affecté avec raison celui du personnage dont il jugeait que les fonctions pourraient donner plus de poids aux arguments qu'il désirait que le Gouvernement, les tribunaux et le public adoptassent ».

Dans les *Œuvres de Turgot*, Du Pont, encore, mit en tête de la reproduction du *Conciliateur* un avertissement, différent de celui de 1791 et ainsi conçu :

« M. Turgot ne fit imprimer (en 1754) que fort peu d'exemplaires du *Conciliateur*, pour les ministres, les conseillers d'Etat et quelques amis. Le Roi lut cet écrit et fut persuadé ; il ordonna le silence, ne persécuta et ne laissa persécuter personne. Tout s'apaisa comme de soi-même. »

Il y a, dans ces derniers mots, une erreur. Dans l'année 1754, beaucoup de religionnaires durent quitter la France et Louis XV avait parlé de « détruire cette engeance ».

Enfin, dans le premier volume (p. 34) des mêmes *Œuvres de Turgot*, Du Pont avait dit :

« *Le Conciliateur* est le premier service important que M. Turgot ait rendu à la patrie. Il détermina la conduite modérée du roi et du ministre. »

On peut admettre, en effet, que ce petit livre ait contribué en 1754 à apaiser les esprits à Paris ; cela ne prouve point que Turgot en soit l'auteur et Morellet affirme le contraire, dans ses *Mémoires* (I, 18).

« Après sa licence, dit-il, l'abbé de Brienne fut fait grand vicaire à l'archevêché de Rouen, mais conservant toujours l'habitude de l'application et du travail qu'il commençait encore à tourner davantage vers tout ce qui tenait à l'administration, il écrivit, en 1754, un petit ouvrage qui est resté inconnu et qu'on ne distribua que sous le manteau ; un ecclésiastique qui voulait être évêque, était bien forcé en ce genre d'être sage avec sobriété et de cacher un peu sa sagesse. Cet ouvrage est le *Conciliateur*... où les

Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez donc à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.

(M. DE FÉNELON, *Arch. de Cambrai.*)

LETTRE I. — 1^{er} mai 1754.

Serait-il vrai, Monsieur, comme je l'ai entendu dire en quittant Paris, que le roi songeât à renouveler les anciens règlements contre les protestants, et en même temps à donner gain de cause au Parlement contre le clergé ? Il ne m'a pas paru possible que, par l'inconséquence la plus frappante, le Conseil proposât à la fois deux excès aussi opposés et prit, dans l'une et l'autre affaire, le parti le moins juste et le moins raisonnable.

Quoi donc ! tandis qu'il serait permis aux évêques d'exclure les protestants du nombre des citoyens, il leur serait ordonné de distribuer les grâces du Ciel à ceux qu'ils en jugent indignes ! N'est-ce pas la même autorité qui doit déclarer capables ou incapables de recevoir tous les sacrements ? Faut-il moins de dispositions pour la communion que pour le mariage ? Si le prince peut obliger à donner le sacrement de l'eucharistie, pourquoi n'oblige-t-il pas à donner le sacrement dont il a voulu faire dépendre l'état de ses sujets ? Le mariage n'a-t-il pas plus de rapport au civil que la communion ? Pourquoi donc laisser aux ecclésiastiques tant de liberté sur l'un, et vouloir la leur ôter sur l'autre ? Pourquoi gêner les protestants et favoriser les jansénistes ?

Le Conseil a sans doute fait ces réflexions, et il n'y a pas d'apparence que la fin de toutes les affaires présentes soit le projet bizarre de persécuter en même temps les calvinistes et le clergé.

principes sains et vrais sont énoncés d'une manière nette, précise, complète et solidement établis... »

Plus loin (p. 30 et 31), Morellet raconte qu'à la Sorbonne avait été entamée une discussion très approfondie entre Turgot, Brienne et lui sur la grande question de la tolérance civile des opinions religieuses.

Ces détails précis rendent difficile la supposition d'une erreur de mémoire chez Morellet quant à la paternité de l'ouvrage.

Mais si le Conseil a fait ces réflexions, Monsieur, il faut qu'une grande partie du public ne les ait pas faites : rien n'est si commun que d'entendre dire aux mêmes gens, et à des gens qui devraient être instruits, qu'il ne faut gêner personne, et en même temps qu'on doit traiter les protestants de rebelles. « Pourquoi, dit-on, tourmenter les consciences ? » Et tout de suite on ajoute : « Ne serait-il pas mieux de tourner tout son zèle à la destruction du calvinisme ? »

Cette contradiction ne viendrait-elle pas de deux idées bien vraies, qu'on ne distinguerait point assez ? Je veux dire la nécessité de ne point contraindre les consciences dans l'ordre civil, et la nécessité de n'admettre qu'une religion dans l'ordre spirituel.

Vous savez qu'il y a deux sortes de tolérances : la tolérance civile, par laquelle le prince permet, dans ses États, à chacun de penser ce qu'il lui plaît, et la tolérance ecclésiastique, par laquelle l'Eglise accorderait la même liberté dans la religion. Ne confondrait-on pas aujourd'hui ces deux choses ? Ne serait-on pas tantôt trop contraire aux protestants, parce qu'on veut exclure la tolérance ecclésiastique, et tantôt trop favorable aux jansénistes, parce qu'on sent l'équité de la tolérance civile ?

J'ai imaginé, Monsieur, que c'était là la seule source des divisions actuelles ; j'ai cru même qu'en éclaircissant ces idées, et en distinguant avec soin ces deux espèces de tolérances, il serait aisé de voir quel parti la cour doit prendre vis-à-vis des protestants et vis-à-vis du clergé. J'ai fait plus, j'ai succombé à la tentation de mettre par écrit des réflexions que nous avons faites plusieurs fois ensemble ; je vous les envoie, vous jugerez si je leur ai donné toute la précision et toute la clarté nécessaires.

Voici, Monsieur, quels sont mes principes. Il ne peut y avoir qu'une religion vraie. La Révélation admise, toute religion qui s'écarte de la Révélation est une imposture ; Dieu ne peut avoir qu'un langage.

Il n'y a donc qu'une seule voie de salut, parce que, hors de la véritable religion, il n'y a aucun salut à espérer. Peut-on se promettre les récompenses du Seigneur, quand on n'est pas docile à sa voix ?

Il est convenu entre nous que la religion chrétienne est cette seule religion vraie à laquelle il faut être soumis pour être sauvé ; le nombre et l'éclat de ses miracles, la sainteté de sa doctrine, la foi de ses martyrs, tout nous annonce qu'elle nous a été donnée par celui qui commande aux éléments.

Comme il ne peut y avoir qu'une seule religion vraie, aussi dans cette religion ne peut-il y avoir qu'une seule foi, un seul culte, une seule morale. L'Eglise est la société des fidèles qui, soumis aux mêmes pasteurs, unis par la même croyance, participent aux mêmes sacrements. Il n'y a donc rien de si absurde que d'admettre dans

L'Eglise cette liberté de conscience, cette tolérance ecclésiastique, qui tantôt augmente et tantôt diminue le nombre des articles de foi, qui outre ou pervertit la morale, qui dans une seule religion en introduit plusieurs et qui rassemble toutes les erreurs où il ne doit y avoir qu'une vérité ! Monstre inventé par Jurieu (a), dont l'esprit a su, par une contradiction bizarre, réunir cette licence d'opinions avec le fanatisme le plus aveugle et l'intolérance la plus cruelle.

Puisqu'il n'y a qu'une voie de salut, tous les hommes doivent la suivre et empêcher les autres de s'en écarter. Ce que la prudence nous prescrit, la charité nous en fait un devoir pour nos frères, et nous ne devons rien épargner, pour convertir les cœurs au Seigneur.

La conversion d'une âme dépendant de l'intime persuasion des vérités qu'on veut lui faire goûter, le véritable, le seul moyen de convertir est de persuader. Pour rendre quelqu'un bon chrétien, il ne suffit pas de lui faire dire *je crois*, si la conscience n'avoue ce que la langue prononce ; ce serait rendre coupable d'un parjure celui qu'on voudrait retirer de l'erreur ; on n'est converti qu'autant qu'on est convaincu.

Outre ce moyen de convertir, l'Eglise doit en avoir un particulier qui soit propre en même temps à punir et à corriger. La société des fidèles ne devant admettre qu'une seule croyance, elle doit pouvoir retrancher de son sein ceux qui enseignent une doctrine contraire à la sienne.

L'excommunication, l'anathème sont donc des peines que l'Eglise a droit d'infliger, pour punir les rebelles, et se conserver sans tache. Toute religion, toute société peut exclure ceux qui ne pensent pas comme elle ; sans cela, elle ne se conserverait pas cette unité précieuse qui lui est nécessaire pour subsister.

Mais ce que peut faire la société des fidèles, chaque fidèle ne le peut pas. Il n'appartient à personne de dire anathème à son frère ; on n'a que la voie de la persuasion, qu'il ne faut jamais négliger, pour y suppléer par celle de l'aigreur et des menaces.

L'Eglise elle-même ne peut avoir pour punir que la voie de l'excommunication ; toute punition corporelle lui est interdite, parce que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde. La religion conseille aux chrétiens les austérités de la pénitence ; mais ses ministres ne sont pas en droit de les y contraindre par la force : il n'y a que l'apôtre encore charnel, qui ait pu désirer que le feu du ciel descendit sur les Samaritains qui ne voulaient pas recevoir le fils de Dieu (1). Jésus-Christ est venu pour sauver les âmes et non les

(1) « Vis dicamus ut ignis descendat de cœlo et consumat illos... Et conversus Jesus increpavit illos dicens : Nescitis ejus spiritus estis : Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. » Luc, ix.

(a) Théologien, auteur de l'*Histoire du Calvinisme et du Papisme*, 1682.

perdre. Les tourments rendent malheureux dans ce monde, mais ils ne rendent pas heureux dans l'autre (1). Pour qu'une religion subsiste dans un Etat, il n'est pas nécessaire qu'elle soit la religion du prince. On sait les progrès étonnants que le christianisme a faits sous les empereurs païens ; on sait ceux qu'il fait tous les jours par le zèle de nos missionnaires ; les sujets peuvent être fidèles, et le prince n'être pas encore éclairé.

Quoiqu'une religion ne soit pas la religion du prince, elle ne s'en gouverne pas moins d'une manière fixe et invariable ; elle n'en a pas moins ses lois, sa croyance, sa coutume et son culte. L'Eglise sous les Néron fixait ses articles de foi, comme sous les Constantin ; elle excluait également de son sein ceux qui déchiraient ses entrailles.

Quand un prince embrasse une religion, il n'a pas droit d'y rien changer ; il devient disciple et non réformateur. La profession de foi n'ajoute rien à la puissance. Auguste était aussi maître que Constantin, Trajan que Théodose.

S'il s'élève quelque dispute dans la religion, le roi n'a donc aucun droit à sa décision. Avant qu'il l'eût embrassée, cette dispute eût été terminée par les lois de cette religion : ces mêmes lois doivent subsister ; elles ne peuvent dépendre de la croyance incertaine du prince ; elles deviennent respectables pour lui ; mais il n'en est pas l'arbitre. ♥

Un prince qui devient chrétien est donc un fidèle de plus qui se soumet à la vérité ; mais, dans l'ordre de la religion, ce n'est qu'un simple fidèle ; c'est un enfant que l'Eglise reçoit, ce n'est pas un maître qu'elle se donne.

Un prince chrétien ne peut donc pas plus qu'un simple fidèle dire anathème à ses frères : à la vérité, placé dans un rang où les exhortations sont plus puissantes, les conseils plus efficaces, les exemples plus imposants, il doit chercher à ramener, par tous ces moyens, ceux qui se sont écartés de la vérité ; mais loin de lui les voies de contrainte et d'autorité ! Dans la religion, le prince a plus d'obligations qu'un particulier ; il n'a pas plus d'empire.

Mais si le prince n'a pas le droit de dire anathème à ses frères, il n'a pas non plus celui de les punir lorsqu'ils ne pensent pas comme lui. On ne peut punir que lorsqu'on peut commander. Si Jésus-Christ reprend l'apôtre intolérant, que dirait-il au prince persécuteur ? C'est se méfier du Dieu qu'on sert que d'employer pour établir son culte les armes fragiles de l'autorité humaine. La religion, établie malgré les persécutions, aurait-elle besoin du bras du prince pour se

(1) L'officialité, telle qu'elle est actuellement, est donc un tribunal où les évêques n'ont pas assez du pouvoir qui leur appartient, et ont trop de celui qui ne leur appartient pas.

soutenir ? C'est être chrétien que de désirer que tout le monde le devienne ; c'est être tyran que d'y contraindre le dernier des sujets.

Quoique ces principes me paraissent démontrés, Monsieur, je sens qu'ils ne le paraîtront pas à tout le monde. Mais, avant de les justifier plus amplement, je me hâte d'en tirer les conséquences relatives aux affaires présentes, persuadé qu'un des meilleurs moyens de faire goûter un sentiment est d'en montrer l'utilité.

Le prince a quatre sortes de personnes à contenter : les protestants, les jansénistes, les évêques et le Parlement. Il paraît difficile de les satisfaire tous. Chaque parti a ses préjugés ; mais ce ne sont pas les préjugés qu'il faut consulter ; la faveur même ne doit avoir aucune part dans cette occasion. La justice seule doit décider : que le prince ne fasse exactement que ce qu'il a droit de faire, chaque parti se plaindra d'abord de ce qu'il n'aura pas fait davantage en sa faveur ; mais, bientôt après, chaque parti le bénira d'avoir su rendre à chacun ce qui lui est dû.

Or, voici ce que le Roi est en droit de faire.

Il doit dire aux protestants : « Je gémis et je dois gémir de vous voir séparés de l'unité ; la persuasion où je suis que la vérité ne se trouve que dans le sein de l'Eglise catholique et la tendresse que j'ai pour vous, ne me permettent pas de voir votre sort sans douleur. Mais quoique vous soyez dans l'erreur, je ne vous en traiterai pas moins comme mes enfants. Soyez soumis aux lois ; continuez d'être utiles à l'Etat dont vous êtes membres, et vous trouverez en moi la même protection que mes autres sujets. Mon apostolat est de vous rendre tous heureux. »

Il doit dire aux jansénistes : « Je voudrais que l'Eglise fût sans division, mais il ne m'appartient pas de les terminer ; je voudrais qu'on pût ne pas vous dire anathème, mais ce n'est pas à moi qu'il appartient de le suspendre ou de le prononcer. Je suis fidèle et je ne suis pas juge. Tout ce qui me regarde, c'est de vous faire jouir tranquillement de votre état de citoyens : ce n'est que sous ce rapport que je dois m'intéresser à vous. Ne craignez donc ni peine, ni exil, ni prisons. Fasse le Ciel que la paix revienne dans l'Eglise ! mais malheur à moi si ses divisions en entraînaient dans l'Etat ! »

Il doit dire aux évêques : « Personne ne respecte plus que moi votre voix ; je suis soumis à vos décisions ; je n'aurai d'autre foi que la vôtre ; mais jamais je ne me mêlerai des affaires de la religion. Si les lois de l'Eglise devenaient celles de l'Etat, je mettrais la main à l'encensoir ; or, je n'ai aucun droit pour exiger de mes sujets qu'ils pensent comme moi. Employez vos exemples, vos exhortations pour les convertir ; mais ne comptez pas sur mon autorité. Si j'étais assez malheureux pour n'être pas chrétien, serais-je en droit de vous obliger à cesser de l'être ? Vous avez vos lois pour terminer les divi-

sions, je vous en laisse les arbitres ; mais je ne prêterai point des armes temporelles à l'autorité spirituelle. Inutilement me presseriez-vous de tourmenter les protestants et les jansénistes, d'exiler les uns, d'emprisonner les autres, de les priver tous de leurs charges ; je vous dirai avec le même esprit que vous admirez dans Gamaliel (a) : « Sans doute que leur doctrine est l'ouvrage des hommes ; Dieu « saura bien la détruire (1). » Comptez donc sur ma soumission comme fidèle ; comme roi, ne comptez que sur la même justice que je dois à tous mes sujets. »

Il doit dire aux Parlements : « Mon autorité et la vôtre se confondent ; je vous ai confié mon pouvoir, et je ne songe pas à le retirer ; mais vous ne pouvez en avoir plus que moi-même ; je n'en ai aucun dans l'ordre spirituel : mon empire n'est pas établi pour sauver les âmes. Votre juridiction ne peut donc avoir plus d'étendue : laissez aux évêques le soin de terminer les divisions de l'Eglise ; ayez seulement attention que mes sujets ne soient pas inquiétés dans leur honneur, dans leur fortune, dans leur vie : réservez-vous tout ce qui les regarde comme citoyens ; laissez à l'Eglise tout ce qui les regarde comme fidèles. »

Voilà, Monsieur, ce que le Roi est en droit de dire à chaque parti, suivant les principes que j'ai établis : tout autre langage deviendrait nécessairement celui de l'usurpation ; et, favorisant un parti contre l'autre, exclurait toujours la paix et la tranquillité. Mais il est temps d'établir plus au long ces principes, et de répondre aux difficultés qu'on peut faire contre tout ce que je viens de dire. Ce sera pour la lettre suivante.

LETTRE II. — 8 mai 1754.

Tout ce que j'ai dit ci-dessus, Monsieur, est fondé sur le principe de la tolérance civile. Quoique tous les hommes soient portés à l'admettre, on est si accoutumé à l'entendre proscrire, qu'on craint presque, en l'adoptant, de se rendre coupable de témérité, et de paraître indifférent sur la religion. Nous avons le cœur tolérant ; l'habitude nous a rendu l'esprit fanatique. Cette façon de penser, trop commune en France, est peut-être l'effet des louanges prodiguées à la révocation de l'édit de Nantes : on a déshonoré la Religion pour flatter Louis XIV ; il faut donc montrer, plus au long, que la tolérance ecclésiastique est la seule que la religion exclue, et que cette même

(1) « *Discedite ab hominibus istis, et sinite illos ; quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur.* » Act. v, 38.

(a) Savant rabbin du temps de Jésus-Christ, qui défendit les apôtres et se fit baptiser.

religion proscrit l'intolérance civile. Pour le faire voir, je n'aurai recours à aucune de ces raisons purement humaines, qui peuvent éclairer la foi du chrétien, mais qui ne doivent pas la guider. J'ai appris à ne connaître dans la religion que l'autorité ; je donnerai pour garants de mon sentiment Jésus-Christ et les Pères de l'Eglise : vous trouverez, Monsieur, dans les ouvrages de ces derniers, les mêmes raisonnements que nous avons faits plusieurs fois ; revêtus de leur autorité, ils vous paraîtront plus respectables.

Je vous ai déjà montré Jésus-Christ reprenant ses apôtres, qui voulaient que le feu du ciel tombât sur les Samaritains ; chaque instant de sa vie est marqué par un trait du même esprit. Il ne dit pas à ses disciples d'implorer le secours des princes pour contraindre les infidèles, et d'employer l'autorité humaine pour ramener les âmes à lui ; mais il leur dit de laisser croître l'ivraie au milieu du bon grain jusqu'au temps de la moisson, où le maître lui-même en fera le discernement. Il fait des miracles pour convaincre les esprits, et non pour subjuguier les corps. Si ses apôtres lui proposent d'éloigner les soldats qui viennent pour se saisir de lui, il leur répond qu'une légion d'anges serait prête de venir à ses ordres pour exterminer ses persécuteurs, mais que son royaume n'est pas de ce monde. Il fait un miracle pour leur apprendre à ne pas confondre les droits de Dieu et ceux de César, les choses du ciel avec celles de la terre. S'il leur dit d'engager tout le monde à venir au souper du père de famille, quelque fortes que soient ses expressions, elles ne signifient que la vivacité du zèle dont ses ministres doivent être animés. *Pressez-les d'entrer*, leur dit-il ; et une preuve qu'il n'a pas voulu dire : *contraindez-les*, c'est que les convives ont toujours été les maîtres de refuser, et que d'autres ont été invités à leur place. Si ses apôtres eux-mêmes veulent le quitter, il ne leur dit que ces paroles tendres : « Et vous aussi, vous voulez donc vous en aller ! » Et comment aurait-il approuvé la contrainte ? Ce sont moins les hommages extérieurs qu'il demande, que le sacrifice du cœur et l'adhésion de l'esprit. Un consentement donné à la crainte ou à l'intérêt ne rend pas chrétien ; pour l'être, il faut croire : l'autorité peut bien arracher un sacrifice, mais elle ne peut persuader. Ce n'est donc pas là la voie que Jésus-Christ a marquée à sa religion pour s'étendre : il a même exclu les peines que la loi juudaïque ordonnait contre les infracteurs (1). L'en-

(1) Ces lois de la religion juive ne peuvent faire une objection contre la tolérance. Chez le peuple juif, Dieu était roi. La religion était donc nécessairement confondue avec l'Etat. C'était être criminel de lèse-majesté que de violer la loi. D'ailleurs, ces lois ne s'étendaient qu'à ceux qui y étaient soumis, comme les lois d'un monastère. La religion juive était très tolérante d'ailleurs pour les opinions purement spéculatives. Le saducéisme même, qui niait la résurrection des corps, n'était pas excepté de sa tolérance.

fant prodigue, qui quitte la maison paternelle, n'est point poursuivi pour servir d'exemple; on désirera, mais on ne précipitera pas son retour.

Tel est, Monsieur, l'esprit de l'Evangile. Je me défierais cependant de moi-même, et je croirais l'avoir mal compris, si je ne voyais les mêmes sentiments dans les Pères. Vous serez étonné de la force avec laquelle les fondateurs de notre religion prêchent cette même tolérance, si contraire aux idées de quelques personnes peu instruites.

« Il n'y a que l'impiété, dit Tertullien, qui ôte la liberté de religion et qui prétende enchaîner les opinions sur la Divinité, en sorte qu'on ne puisse adorer le Dieu qu'on veut, et qu'on soit forcé de croire celui qu'on ne veut pas. Que nous importent les sentiments des autres? La force n'appartient point à la religion; on doit l'embrasser de plein gré, et non par contrainte (1). »

« Le propre de la vraie religion, dit saint Athanase, n'est pas de contraindre, mais de persuader... C'est ce que Jésus-Christ voulait nous faire entendre, quand il disait au peuple : « Si quelqu'un veut venir à moi »; et à ses apôtres : « Et vous aussi, vous voulez donc me quitter (2) ! »

« La foi, dit saint Ambroise, vient de la volonté, et non de la nécessité (3). »

« Si quelqu'un ne veut pas croire, dit saint Chrysostome, qui est-ce qui a droit de l'y contraindre (4) ? »

« Ce n'est pas, dit Théophilacte, que je veuille commander à votre foi, qui doit être volontaire; car qui peut faire croire quelqu'un malgré lui (5) ? »

Mais personne n'a parlé sur ce point plus fortement que Lactance. « Il faut défendre la religion, dit-il, non par le meurtre, mais par le martyre; non par la persécution, mais par la patience; non par le crime, mais par la foi... Si vous voulez défendre la religion par les supplices, vous ne la défendez pas, vous la souillez, vous la transgressez. Rien n'est si volontaire que la religion... Nous ne demandons pas qu'on adore Dieu malgré soi; et si quelqu'un ne le fait pas, nous n'avons pas contre lui de colère... C'est dans la religion, dit-il ailleurs, que la liberté a établi sa demeure (6). »

« Vous comprenez, disait saint Hilaire à l'empereur Constance,

(1) Ad scapulam.

(2) Ad solit. vit. agent.

(3) Fides voluntatis est, non necessitatis.

(4) Si quis nolit credere, quis habet cogendi jus?

(5) Non quod fidei vestrae imperem, quæ voluntaria est : quis enim ad hanc invitum cogit et nolentem?

(6) Lib. X. Institut. cap. xx et cap. vii.

qu'on ne doit contraindre personne, et vous ne cesserez de veiller à ce que chacun de vos sujets jouisse des douceurs de la liberté... Permettez aux peuples de prendre pour guides ceux qu'ils voudront... Il n'y aura alors ni divisions ni murmures... Dieu a plutôt montré qu'on devait le connaître qu'il ne l'a exigé... Il a rejeté tout hommage forcé. Si l'on employait la violence en faveur de la vraie foi, les évêques s'élèveraient et diraient : « Dieu est le Dieu de tous les hommes ; il « n'a pas besoin d'un hommage involontaire ; il rejette toute profession « forcée ; il ne faut pas le tromper, mais le servir ; c'est pour nous « et non pour lui que nous devons l'adorer. Je ne puis recevoir que « celui qui veut, écouter que celui qui prie, mettre au nombre des « chrétiens que celui qui croit. O douleur ! dit-il encore, les « hommes protègent la religion de Dieu (1) ! »

Saint Augustin lui-même, qui n'a pas toujours été porté à la douceur, disait aux manichéens : « Que ceux-là sévissent contre vous, qui ignorent combien il est difficile de découvrir la vérité et d'éviter les erreurs. Pour moi, je ne puis sévir contre vous ; je vous dois les mêmes égards et la même douceur qu'on me devait et qu'on a eus pour moi, lorsque j'étais comme vous aveugle et insensé (2) »

Tel a toujours été le langage des Pères ; j'ai abrégé leurs témoignages pour n'être pas obligé de répéter les mêmes raisons. Leurs ouvrages ont presque tous été écrits quand les païens persécutaient les chrétiens. Quelque différence sensible qu'il pût y avoir entre les traits de mensonge qui accompagnaient le paganisme, et les caractères de vérité que portait avec soi la religion chrétienne, les Pères, pour éloigner les persécutions, ne disaient point aux empereurs païens : « C'est à tort que vous persécutez une religion qui nous a été donnée par le Tout-Puissant ; l'autorité ne doit être employée que pour la vérité, et nous seuls vous l'annonçons. » Ce n'étaient pas là les armes dont ils se servaient pour arrêter le glaive des persécuteurs ; c'était contre la persécution elle-même, contre l'autorité civile qui se mêlait de commander aux esprits, contre la nécessité qu'on voulait leur imposer d'adorer ce qu'ils ne croyaient pas ; c'était contre la *contrainte*, en un mot, qu'ils dirigeaient toutes leurs attaques ; ils la regardaient comme le caractère distinctif de toutes les fausses religions (3).

(1) Ad. Constant. et ad Aux.

(2) Contra Manich.

(3) On se sert encore des mêmes armes dans tous les traités faits pour combattre la religion païenne, et plus particulièrement le mahométisme. On y prouve qu'une religion, dont les apôtres ont exercé leur mission l'épée à la main, ne peut être que fourberie et imposture ; mais si le sang que Mahomet a répandu prouve si victorieusement contre lui, n'est-ce pas dés honorer la religion chrétienne que de prétendre la soutenir par les mêmes moyens ?

L'*Histoire ecclésiastique* nous fournit un bel exemple de cette manière de penser, dans un des saints les plus célèbres qu'ait eus l'Eglise d'Occident. Saint Martin ne voulut pas communiquer avec quelques évêques d'Espagne, qui n'avaient d'autre tort que d'avoir demandé à l'empereur Maxime la mort des priscillianistes ; et lorsqu'à la sollicitation de ce prince, et pour sauver la vie à ces mêmes hérétiques, il se fut laissé ébranler dans cette résolution, son historien nous apprend que cette complaisance fut pour lui le sujet du repentir le plus amer ; « tant il paraissait horrible, dit M. l'abbé de Fleury (*Discours sur l'histoire ecclésiastique*), que des évêques eussent trempé dans la mort de ces hérétiques, quoique leur secte fût une branche de l'hérésie détestable des manichéens ».

Je sais que dans la suite quelques ministres de l'Eglise, excités par un zèle indiscret, ont armé le bras des princes contre les hérétiques ; mais, si leur conduite en cela fait honneur à leur foi, elle n'en fait pas assurément à leur charité. Quand même, par des raisons humaines dont la religion rougit, quelques évêques, dans les siècles postérieurs, auraient intéressé les princes dans la cause de la religion, que peut faire leur autorité contre celle des premiers Pères de l'Eglise, qui vivaient dans des temps moins éloignés de Jésus-Christ et dans les siècles de persécutions, c'est-à-dire dans un temps où la doctrine était la plus pure et où les passions ne pouvaient pas influencer sur leur langage ? Le concile de Tolède défend qu'on fasse violence à personne pour l'obliger à croire (1). Ximénès enfreint les décrets du concile pour étendre l'inquisition. Ximénès suit un zèle aveugle ; mais les décrets du concile n'en sont pas moins respectables.

Voilà donc, Monsieur, la tolérance civile vengée des insultes de ceux qui imaginent que, pour être chrétien, il faut être persécuteur. Il ne me reste plus qu'à répondre aux difficultés qu'on peut faire, tant sur les principes déjà établis, que sur les conséquences que j'en ai tirées. « Quoi ! dira-t-on, le salut des âmes n'est-il pas une chose assez intéressante pour mériter l'attention du prince ? Ne doit-il pas employer toute son autorité pour remettre ses sujets dans la voie du ciel ? Et comment pourra-t-il remplir ce devoir, s'il est tolérant ? »

1^o Si l'utilité d'une chose rendait légitimes tous les moyens de la procurer, chacun pourrait dire à son voisin : « Sois catholique, ou je te tue ». Inutilement observerait-on qu'un particulier n'a aucun droit sur la vie d'un autre. Cet exemple démontre que l'utilité ne peut pas donner ce droit, même au prince, qui ne l'a pas par sa dignité. Quelque avantageux que puissent être des droits, s'ils sont usurpés, ils sont injustes. Il n'y a point de principe plus pernicieux que celui qui autoriserait à être utile aux autres malgré eux. Il est utile sans

(1) « Præcepit synodus nemini deinceps ad credendum vim inferre. »

doute que tout le monde fasse son salut ; mais il serait impossible et même dangereux que le soin en fût remis à l'autorité humaine : impossible, puisque ce ne serait pas être chrétien que de ne l'être que parce que le prince le voudrait ; dangereux, puisque ce serait exposer les peuples à toutes sortes de vexations. De plus, si ce principe était vrai, le prince aurait droit de punir ses sujets pour les fautes journalières, comme les mensonges, les excès dans le boire et dans le manger, etc., fautes qui ne sont pas moins contraires au salut que l'hérésie et l'infidélité. Il me semble qu'on est sur cet article d'une inconséquence extrême : on regarderait comme un tyran celui qui punirait pour un mensonge ; on loue quelquefois celui qui punit pour une erreur. Une faute contre la charité est-elle donc plus excusable, moins dangereuse à la société, moins nuisible au salut, qu'une faute contre la foi ?

« Ce n'est pas le prince, dit-on, qui se mêle de décider ; il suit et fait exécuter les décisions de l'Eglise. Le concile de Trente a proscrit les protestants ; la Constitution proscrit les jansénistes : le prince a fait de ces décisions des lois de l'Etat : ceux qui y contreviennent enfreignent les lois du royaume ; ils peuvent être punis sans que, pour cela, le roi soit regardé comme s'étant mêlé des affaires de la religion. »

Mais le roi a-t-il le droit de faire une loi de l'Etat, du concile de Trente ou de la Constitution ? Les premiers Pères de l'Eglise ne demandaient pas aux princes païens de faire de l'Evangile une loi de l'Empire. Ils ne leur demandaient que la liberté de professer leur religion, et ils les remerciaient lorsqu'ils avaient le bonheur de l'obtenir. C'est toujours à ces premiers temps qu'il faut remonter pour fixer les bornes des deux puissances. Quand les princes sont devenus chrétiens, les évêques, pour se mêler des affaires d'Etat, ont demandé que leurs décisions fussent des lois du royaume. Les princes, ou par zèle, ou par intérêt, s'imaginant avoir par là plus d'autorité sur leurs sujets, ont cru devoir y condescendre ; les uns et les autres se sont trompés ; ils ont perdu des deux parts en voulant usurper ; chacun s'est attribué des droits qu'il n'avait pas, et par conséquent chacun a dérogé aux droits qu'il avait ; car la même loi étant devenue loi de l'Eglise et de l'Etat, comment leurs prétentions auraient-elles pu être éclaircies ?

Mais remontons à l'origine des choses ; nous verrons la religion telle qu'elle devrait toujours être, séparée du gouvernement ; l'Eglise occupée du salut des âmes, l'Empire occupé du bonheur des peuples ; l'un et l'autre ayant ses lois distinctes, comme les choses du ciel doivent l'être de celles de la terre. Faire un édit d'une décision de l'Eglise, ce n'est pas à la vérité usurper vis-à-vis d'elle le droit de fixer les articles de foi ; mais c'est l'usurper vis-à-vis des peuples ;

c'est les obliger à s'attacher à l'Eglise qu'on regarde comme la véritable ; c'est les contraindre à adopter un sentiment, parce qu'il nous paraît le plus vrai ; c'est, parce qu'on croit une chose, la vouloir faire croire aux autres : n'est-ce donc pas là dominer sur les consciences, et se mêler des affaires de la religion ? Si le roi de France peut faire du concile de Trente et de la Constitution des lois de l'Etat, le roi d'Angleterre n'en pourrait-il pas faire autant de la suprématie, le turc de l'Alcoran, chaque prince de sa religion ? Cette idée nous révolte, parce que dans les pays étrangers nous serions les persécutés : ne doit-elle pas nous révolter de même quand nous pouvons être les persécuteurs ?

« Mais, ajoutera-t-on, le prince sera donc obligé de tolérer dans ses Etats toutes sortes de religions, celles-là même qui seraient contraires au bien de la société, qui ordonneraient des sacrifices humains, etc. ? » A Dieu ne plaise que j'établisse jamais des principes si contraires au bonheur de la société ! je ne cherche qu'à lui être utile. Les actions sont la seule chose qui intéresse l'Etat dans la religion. Quant à la doctrine, et même à la morale, dans les objets de pure spéculation, elles doivent lui être indifférentes. Or, les actions sont contraires au bien de la société, ou ne le sont pas. Si elles n'y sont pas contraires, pourquoi défendrait-on d'en faire un acte de religion ? Si elles le sont, elles sont déjà prosrites et ne peuvent jamais être autorisées. Il est indifférent à l'Etat que chaque jour je purifie mon corps par différentes ablutions. Cette pratique peut être superflue, mais elle ne peut être dangereuse : les rois n'ont pas droit de m'empêcher d'en faire une cérémonie religieuse, mais il est défendu de tremper ses mains dans le sang des autres. Si je prêche une religion qui le permet, le prince peut, il doit même, me proscrire ; mais c'est moins l'action religieuse que l'action criminelle qui sera défendue ; ce ne sera un crime d'immoler, que parce que c'en est déjà un de tuer. Les peuples ne sont pas indépendants des rois dans leurs actions ; ils ne le sont que dans l'hommage qu'ils prétendent en faire à la Divinité.

« Si le roi, poursuit-on, est obligé de permettre toutes les religions dont la doctrine n'est pas contraire au bien de l'Etat, quel assemblage monstrueux de sentiments allez-vous introduire ! Croyez-vous que la paix puisse subsister dans des esprits remplis de principes si opposés ? L'unité de religion n'est-elle pas nécessaire dans un gouvernement ? Nos campagnes fument encore du sang répandu dans les guerres de religion. »

Je sais de combien de guerres les hérésies ont été la source ; mais n'est-ce point parce qu'on a voulu les persécuter ? L'homme qui croit de bonne foi, croit encore avec plus de fermeté quand on veut le forcer de changer de croyance sans le convaincre ; il devient opiniâtre

alors ; son opiniâtreté allume son zèle ; son zèle l'enflamme ; on a voulu le convertir, on en a fait un fanatique, un furieux. Les hommes dans leurs opinions ne demandent que la liberté ; si vous voulez la leur ôter, vous leur mettez les armes à la main ; supportez-les, ils resteront tranquilles, comme les luthériens le sont à Strasbourg. C'est donc l'unité de religion à laquelle on veut contraindre, et non la multiplicité d'opinions qu'on tolère, qui occasionne les troubles et les guerres civiles. Les païens permettaient toute opinion ; les Chinois suivent les mêmes principes ; la Prusse n'exclut aucune secte ; la Hollande les réunit toutes ; et ces peuples n'ont jamais eu de guerres de religion. L'Angleterre et la France ont voulu n'avoir qu'une religion ; Londres et Paris ont vu ruisseler le sang de leurs habitants.

« Mais les assemblées qui sont nécessaires pour chaque religion ne pourront-elles pas devenir dangereuses ? » — Oui, sans doute, si vous les proscrivez ; on n'y sera occupé alors que des moyens de se soutenir et de venger sa foi opprimée. Mais laissez aux hommes la liberté de se trouver dans les mêmes lieux pour offrir à Dieu le culte qu'ils jugent lui être agréable ; et leurs assemblées, quel que soit ce culte, ne seront pas plus dangereuses que celles des catholiques. Toutes ont pu servir de prétexte à des esprits séditieux ; aucune n'en servira lorsqu'elles seront libres ; et si quelqu'un malintentionné venait à en abuser, il serait facile d'arrêter les progrès du mal. Les assemblées des protestants sont secrètes, parce qu'elles sont défendues ; autorisées, elles seraient aussi publiques que les nôtres : pourquoi veut-on que l'assemblée d'une secte soit plus nuisible à l'Etat que l'assemblée d'une autre ? Qu'en Angleterre ce soit celle des catholiques, en France celle des protestants, partout celle qui ne pense pas comme le prince ? Toute assemblée civile qui est séditieuse doit être interdite ; toute assemblée religieuse doit être permise, parce qu'elle est toujours indifférente.

« Mais, dira-t-on encore, n'y aura-t-il pas un milieu entre la persécution et la tolérance ? Sans employer les châtimens, le prince ne peut-il pas exclure des charges ceux qui ne pensent pas comme lui, les punir par l'exil, par, etc. ? »

Le prince, en ces matières, n'est pas plus en droit d'infliger des peines légères, que d'en infliger de considérables ; il faut être juge pour punir. La liberté, l'honneur, la fortune des sujets, ne sont pas des biens dont le prince puisse disposer plus que de leur vie. Si le roi peut exiler un janséniste, il peut lui enjoindre de ne l'être pas ; car l'exil est une punition, une privation de la liberté. Quant aux charges, autre chose est de ne les point donner aux individus que l'on n'en croit pas dignes (ce qui est un droit ou, pour mieux dire, un devoir incontestable des princes et des gouvernemens), autre chose d'en déclarer incapable toute une classe de citoyens, dans laquelle on

peut rencontrer et l'on sait même qu'il existe beaucoup d'hommes de capacité et de vertu. Alors c'est avilir cette classe. Mais peut-on, doit-on, avilir en masse, des hommes qui n'ont commis aucun délit ? Voulons-nous être de meilleure foi ? Demandons-nous ce que nous pensons de la loi qui, en Angleterre, exclut des charges les catholiques ; et ce que nous nous répondrons en notre faveur, répondons-nous-le en faveur de nos frères errants.

« Mais cette tolérance qu'on accorderait aux protestants serait une véritable intolérance contre les évêques, qu'on forcerait sans doute à les marier. »

Je ne prétends pas obliger les évêques à donner un sacrement malgré eux ; c'est un bien dont je leur laisserai toujours l'administration ; mais je voudrais que ce ne fût ni le sacrement de baptême, ni celui de mariage, qui fixât l'état des citoyens. J'en reviens toujours aux premiers temps de l'Eglise ; les enfants étaient légitimes et jouissaient de l'héritage de leurs pères, sans l'un et l'autre de ces sacrements. Il est encore mille moyens de rendre leur état indépendant.

« Mais le prince souffrira donc que ses sujets soient vexés par les évêques, que ceux-ci dominent sur les consciences et refusent les sacrements aux jansénistes ? »

Le prince souffrira ce qu'il n'est pas en droit d'empêcher, ce qu'il ne peut empêcher qu'en commettant une injustice, c'est-à-dire en usurpant les droits de l'Eglise, et en tourmentant lui-même ses sujets. Je ne conçois pas comment on ne veut pas comprendre que le Roi ne peut enjoindre aux évêques de donner les sacrements aux jansénistes, qu'en s'arrogeant le droit de décider qu'ils n'en sont pas indignes, et en décidant en même temps qu'on ne peut jouir de l'état de citoyen sans les avoir reçus : deux choses qui excèdent manifestement son autorité. Il suffit, pour en être persuadé, de considérer que toute autorité légitime a nécessairement le moyen de faire exécuter ce qu'elle ordonne : or, malgré tous les arrêts et les décrets, on ne pourra jamais obliger les évêques à donner les sacrements aux jansénistes. Le refus ne regarde donc pas l'autorité humaine. S'il est accompagné d'injures, le prince peut punir le prêtre qui insulte ; les injures ne sont pas plus permises dans l'église que dans la rue. Mais le Roi ne peut connaître du refus, encore moins de ce qui l'occasionne (1).

(1) On m'a demandé, en lisant cet ouvrage, si le Roi au moins ne pourrait pas défendre les refus de sépulture, qui déshonorent et celui qui meurt et la famille qui lui survit. — Voici quelle a été ma réponse. On doit considérer la sépulture sous trois rapports : dans l'ordre naturel, dans l'ordre civil et dans l'ordre de la religion. — Dans l'ordre naturel, un homme meurt ; son cadavre infecterait l'air par des exhalaisons pestilentiellées ; la sépulture est un moyen sûr de préserver les vivants. Voici l'origine de

« Le roi n'aura donc aucune inspection sur tout ce qui peut concerner la religion ; et si, par hasard, il s'élève quelque dispute qui mette le trouble dans l'Etat, il ne pourra le réprimer. » — Qu'entend-on par inspection sur ce qui concerne la religion ? Est-ce inspection sur le

son établissement dans l'ordre civil : les bienfaiteurs de la patrie, les grands hommes ont été honorés même après leur mort ; on a respecté leurs cadavres : de là, les tombeaux magnifiques, les pyramides d'Egypte, les urnes des Romains, l'honneur attaché à la sépulture et, par une suite nécessaire, le déshonneur au refus. — La religion a élevé nos idées : l'humanité et la politique, dans la sépulture, n'ont eu proprement égard qu'aux vivants, qu'elles ont voulu préserver de la contagion et encourager par l'honneur : la religion a plus considéré les morts, en faveur desquels elle s'efforce de calmer la colère du Seigneur par ses prières ; ainsi, dans la sépulture actuelle, dont les ministres sont ceux de la religion, il doit y avoir un rapport sous lequel elle intéresse le magistrat, et un sur lequel il ne peut avoir d'inspection.

L'inhumation du corps, le plus ou moins de pompe (je ne parle pas de pompe sacrée), voilà ce qui regarde le magistrat. Les prières, les cérémonies, le lieu saint où doivent reposer les os des morts, voilà le patrimoine de l'Eglise : il faut donc la laisser maîtresse d'en disposer ; elle ne peut accorder la sépulture qu'à ceux qu'elle regarde comme ses enfants ; vouloir la forcer à le faire, c'est l'obliger à traiter comme un des siens celui qu'elle a toujours proscrit ; c'est envier au véritable fidèle un droit que lui seul peut avoir sur les prières des ministres de sa religion. Mais pourquoi ce refus de sépulture ecclésiastique serait-il déshonorant ? Il ne prouve rien autre chose, sinon que celui dont on ne veut pas enterrer le cadavre ne pensait pas comme celui qui le refuse : et peut-on être déshonoré pour avoir eu une opinion différente ? Ce déshonneur ne vient donc que de ce que la sépulture a été confiée aux seuls prêtres ; le refus de sépulture ecclésiastique entraîne donc nécessairement le refus de sépulture civile. Celui qui ne pense pas comme son curé est traité comme celui que l'Etat a proscrit : l'hérétique, comme le voleur qui meurt sur la potence. Voilà la seule source de l'atteinte que les refus de sépulture donnent à la réputation. Pour en préserver les sujets, il n'est pas nécessaire de forcer les ecclésiastiques à enterrer les cadavres de tous ceux qui n'auront pas pensé comme eux : ce serait une injustice de plus. La source du mal vient de ce que la sépulture civile et la sépulture ecclésiastique sont confondues ; le remède est donc de les séparer. Pour que l'Etat remplît ses obligations envers le maréchal de Saxe, il n'était pas nécessaire d'obliger son évêque à l'enterrer ; il a suffi de le faire transporter dans un lieu où l'on a pu lui rendre les honneurs qu'il avait mérités. Quand il meurt un calviniste en Normandie, la famille va demander au juge du lieu la permission de l'enlever, et nile mort, ni la famille ne sont déshonorés. Une pareille liberté, accordée à chacun, remédierait à tous les inconvénients. Il n'est pas à craindre que les morts restent longtemps sans sépulture, et voilà le seul objet du magistrat.

Cet article et celui des baptêmes et mariages demanderaient plus de discussion ; mais ce ne sont ici que des principes.

dogme ? Les opinions sont par leur nature indépendantes de toute autorité ; elles ne se commandent point : la persuasion seule peut les faire changer. Est-ce inspection sur le culte ? Mais le culte fait partie du dogme : les cérémonies, les pratiques sont toutes des articles essentiels de chaque religion : la messe et l'office divin ne nous séparent pas moins des protestants que la confession et la présence réelle. Ce serait donc gêner les consciences, et dominer sur les esprits, que de vouloir déterminer à chacun la manière dont il doit servir Dieu. D'ailleurs, les opinions purement spéculatives et le culte ne doivent pas être indifférents à chaque particulier ; mais ils doivent l'être à l'Etat, puisque ce n'est ni le dogme, ni le culte, qui rendent bon ou mauvais citoyen. Ce sera donc sur la morale d'une religion et sur ses ministres que portera l'inspection que doit avoir le prince ; mais cette inspection, quelque étendue qu'elle puisse être, ne doit pas porter atteinte à la tolérance civile. Je l'ai déjà dit, toute doctrine, toute action contraire au bien de la société, doit être défendue. Pour la défendre, il est égal qu'elle soit ou ne soit pas un acte de religion ; son rapport au bien public ; voilà la règle du prince. S'il est sage, il proscrie tout ce qui s'y oppose ; il ordonne tout ce qui le favorise ; il tolère tout ce qui est indifférent ; mais, dans ce qu'il permet et ce qu'il défend, il n'a égard qu'à l'utilité civile, et jamais au salut des âmes. L'opinion des sujets ne dépend pas de celle du roi ; mais leur opinion n'exempte pas leurs actions de ses lois. Le prince, qui permettrait de croire en Mahomet, ne serait pas obligé pour cela de permettre la polygamie : il ne forcerait personne à la croire mauvaise et condamnable ; mais l'utilité de son Etat lui en ferait défendre la pratique ; et, sans attention à ce que l'Alcoran autorise, ni à ce qu'il proscrie, l'opposition de la multiplicité des femmes au bien public suffirait pour qu'il l'empêchât de s'introduire. Dans le voleur qu'on punit, on n'a point d'égard à l'Évangile ; il est condamné, non comme mauvais chrétien, mais comme mauvais citoyen. A l'égard des ministres du culte, qui peut douter de l'inspection que le prince doit avoir sur eux ? Le sacerdoce n'en rend personne exempt : les évêques ne doivent qu'à Dieu compte de l'administration des choses spirituelles ; mais dans l'ordre civil ils ne sont que sujets et, par conséquent, pas plus indépendants que les autres. Si leurs disputes élèvent quelque trouble dans l'Etat, le roi peut sans doute les réprimer ; mais qu'il prenne garde de se tromper sur les moyens : le seul, le véritable, est de ne se jamais mêler de leurs divisions. Il n'y a eu des guerres de religions que lorsqu'une secte a été favorisée préférablement à l'autre ; le crédit qu'on lui donne enfle sa vanité, irrite celle des autres, et rend par là la réunion impossible. L'inspection du prince se réduit donc à la tolérance des opinions et à la vigilance contre les actions nuisibles.

« Mais vous anéantissez l'autorité des Parlements, vous blâmez leur conduite. » — Il s'en faut beaucoup : j'admire la sagesse des Parlements lorsqu'ils représentent au roi le sort des malheureux sujets vexés pour leurs sentiments ; je trouve que, puisqu'on a fait de la Constitution une loi de l'Etat, ils doivent être attentifs à son exécution et à ses suites ; je crois même que, si le Roi avait quelque droit sur l'administration de sacrements, les Parlements seraient plus à portée que le Conseil de l'exercer. Mais je voudrais que la Constitution ne fût pas une loi de l'Etat ; que le Parlement, pour se défendre de la regarder comme telle, n'eût pas cherché à prouver qu'elle n'est pas loi de l'Eglise, comme si ces deux choses étaient liées et inséparables ; je voudrais que le Roi laissât aux évêques le soin de disposer des sacrements et des choses spirituelles, sans faire dépendre de leur volonté l'état de ses sujets ; je voudrais, en un mot, qu'une déclaration, dictée par l'esprit de tolérance, laissât aux magistrats la liberté d'être bons juges, sans les obliger à être persécuteurs.

« Cette déclaration, dira-t-on enfin, mécontentera tout le monde : les évêques, à qui le prince paraîtra ne se plus intéresser au soin de la religion ; les Parlements, qui seront privés d'un droit qu'ils s'attribuent ; et les jansénistes qui verront continuer les refus de sacrements dont ils se plaignent. » — J'imagine bien que chaque parti sera d'abord fâché de se voir privé des droits qu'il voulait usurper ; mais, comme il est encore plus doux de ne pas perdre ceux qu'on a et qu'on doit avoir, chaque parti remerciera bientôt le prince de les avoir conservés.

Il y a eu un temps où on aurait pu craindre la façon de penser du clergé ; celui d'aujourd'hui est trop éclairé pour se plaindre quand le Roi cessera, je ne dis pas de s'intéresser au sort de la Religion qu'il doit respecter, mais de prétendre disposer des choses spirituelles.

Les Parlements, qui ne désirent que la tranquillité des peuples et l'exercice de l'autorité qui leur a été confiée, ne tendront plus à usurper le droit des évêques, quand ceux-ci n'en pourront plus abuser.

Les jansénistes ne demandent qu'à être tolérés ; les louanges qu'ils donnent dans leurs écrits aux principes de la tolérance ; celles qu'ils viennent de donner, dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, à l'édit de l'impératrice-reine, dont la sagesse, au lieu de nous détromper, n'excite en nous qu'une admiration stérile ; tout nous assure que les anti-constitutionnaires ne demandent qu'à jouir tranquillement de l'état de citoyen ; ils désirent moins d'être administrés que de n'être pas persécutés ; ils croient ne mériter aucun refus, et savent que la charité supplée à tout.

Ainsi, loin qu'aucun parti fût mécontent, les évêques remercieraient le roi de les avoir laissés maîtres dans la Religion ; les Parle-

ments, de leur avoir confié son autorité ; les jansénistes, de n'avoir plus à craindre ni peines, ni exils, ni prisons : tout le monde, enfin, bénirait un gouvernement aussi sage, dont l'autorité ne serait employée qu'à faire jouir chacun paisiblement des biens pour la conservation desquels elle est établie.

J'allais finir, Monsieur ; mais, comme il m'est venu quelques réflexions capables de rendre toutes ces vérités plus sensibles, je crois ne devoir pas les omettre.

Première réflexion. — Nous avons toujours proscrit en France l'inquisition, ce tribunal odieux, qui a porté le fer et la flamme dans l'empire du Dieu de paix et de charité : or, tout odieux qu'est ce tribunal, celui qu'établit l'intolérance ne le serait pas moins. Si les prisons de l'inquisition sont terribles, la France n'en a que trop qui ont souvent retenti des cris de la conscience opprimée ; et, si les unes sont injustes, les autres peuvent-elles être autorisées ? Nous, qui condamnons avec horreur le ministre de l'Eglise qui veut forcer les esprits, donnerons-nous au prince le droit de les subjuguier ? Nous regardons avec indignation les vexations qui gênent en Italie et en Espagne les droits de la conscience ; un peu de réflexion nous empêcherait de regarder nos concitoyens avec moins de charité que les étrangers.

Deuxième réflexion. — Vous avez déjà vu, Monsieur, que, pour vous prouver la nécessité de la tolérance, et pour vous faire sentir le peu d'autorité des princes dans les affaires de la religion, je vous ai rappelé souvent les premiers temps de l'Eglise où les princes n'étaient pas encore chrétiens. Pour justifier encore ce que j'ai avancé, supposons que des disputes actuelles fussent arrivées dans un pays où le prince ne fût ni janséniste, ni constitutionnaire : à Berlin, par exemple, le roi de Prusse, quoique protestant, a permis aux catholiques de bâtir une église dans sa capitale ; si, parmi eux, il se trouvait quelques jansénistes auxquels ils prétendissent refuser les sacrements, ne serions-nous pas étonnés de voir entrer le prince dans leurs disputes, et prétendre leur dicter des lois ? Sans qu'il s'ingérât dans leurs divisions, ne se termineraient-elles pas ? N'arriverait-il pas, ou que, comme en Hollande, les jansénistes feraient une église à part, ou que, comme du temps des premiers hérétiques, leurs opinions viendraient à se confondre et à se réunir ? Quelque chose qui arrivât, nous serions révoltés de voir le prince protestant se mêler des affaires catholiques. La foi du prince change-t-elle donc quelque chose aux moyens que Dieu a établis pour maintenir sa religion ? Et ce que le roi de Prusse devrait faire, n'est-il pas la règle de ce que doivent faire nos rois ?

Troisième réflexion. — Il y a longtemps qu'on a comparé le salut de l'âme à la santé du corps ; les évêques se sont qualifiés eux-mêmes de

médecins spirituels. Les erreurs sont des maladies qui infectent les esprits ; ceux qui gouvernent les consciences sont établis pour y appliquer les remèdes. Jugeons donc de la liberté qui doit régner dans l'ordre du salut, par celle que chacun doit avoir pour gouverner sa santé : quelque excellent que soit un remède, ne trouverions-nous pas de la dureté à un prince qui voudrait obliger ses sujets à s'en servir préférablement à tout autre ? Ne lui dirait-on pas que la confiance ne s'ordonne point, que chacun est maître de sa santé, et qu'on ne guérit personne malgré lui ? Ne crierions-nous pas à l'injustice ? Si le roi faisait plus et, si la confiance qu'il aurait à ce remède l'engageait à ordonner que tous les médecins de son royaume eussent à s'en servir dans toutes les occasions, ne seraient-ils pas en droit de lui représenter que personne ne peut mieux connaître qu'eux l'utilité d'un remède ; qu'elle varie suivant les différents tempéraments et suivant les différentes dispositions, dont eux seuls peuvent être juges ; qu'ils ne peuvent pas avoir tous une conduite uniforme ; qu'ils souffriront plutôt mille tourments que de donner un remède qui peut être dangereux et que jamais on ne pourra les contraindre à tuer quelqu'un avec connaissance de cause ? Si, malgré ces justes représentations, le roi persistait à vouloir obliger tous ses sujets à prendre de ce remède, et tous les médecins à en donner, même lorsqu'ils en croiraient l'application dangereuse, que penserions-nous d'une telle conduite ? Ne nous paraîtrait-elle pas contraire aux premières lumières de la raison ? Je laisse faire à chacun l'application de cette comparaison, pour ne pas paraître trop mêler les choses profanes avec les choses ecclésiastiques.

Je crois, M., avoir assez justifié la tolérance. Il y a un siècle, ces principes auraient pu choquer bien des personnes ; mais nous devenons tous les jours plus éclairés et nous apprenons à distinguer dans la religion ce qui lui est essentiel de ce que les hommes y ont ajouté. Nous détestons plus que jamais l'inquisition ; nous admirons l'édit de tolérance de l'impératrice-reine : le roi de Prusse nous paraît sage pour avoir, quoique protestant, accordé aux catholiques le libre exercice de leur religion. La révocation de l'Edit de Nantes nous révolte ; nos troupes gémissent lorsqu'elles sont employées contre les protestants ; enfin, on a soutenu dans quelques thèses de la Faculté de théologie la tolérance civile ; plusieurs écrits paraissent l'inspirer ; tous les discours y tendent. Espérons donc, M., que dans peu les esprits, rendus à eux-mêmes, rougiront d'un aveuglement qui n'a que trop influé sur la conduite des princes et dont tant d'hommes ont été les victimes. Que nous serions heureux l'un et l'autre, M., si nous pouvions y contribuer !

III. — *Deuxième lettre à un grand vicaire (1754) (a).*

[D. P., I, 361.]

Je suis toujours étonné et affligé de vous voir vous refuser à mes principes sur la tolérance, pour lesquels je vous avoue que j'ai un attachement qui va fort au delà de la simple persuasion.

Comment pouvez-vous dire que vous voulez qu'on ne force pas à suivre la religion dominante, mais qu'on empêche de prêcher contre elle, et que cette distinction fait tomber ce qu'il y a de plus précieux dans mes objections ?

Ne roulent-elles pas toutes sur le principe fondamental que le prince n'est pas juge de la vérité et de la Divinité ? Qu'a donc en soi de si précieux l'intolérance pour qu'on y soit tant attaché ? Attaquant indifféremment le vrai et le faux, n'est-ce pas au vrai qu'elle doit être le plus funeste, en détruisant par la violence la séduction impérieuse par laquelle il commande aux esprits. D'ailleurs, de quel droit le prince m'empêchera-t-il d'obéir à Dieu, qui m'ordonne de prêcher sa doctrine ? Le prince est souvent dans l'erreur : Dieu peut donc ordonner le contraire du prince. S'il y a une religion vraie, auquel des deux faudra-t-il obéir ? N'est-ce pas Dieu seul qui a le droit de commander ? Si le prince a la vraie doctrine, ce n'est que par un hasard indépendant de sa place et, par conséquent, sa place ne lui donne aucun titre pour en décider. Empêcher de prêcher, c'est toujours s'opposer à la voie de la conscience ; c'est toujours être injuste ; c'est toujours justifier la révolte et, par conséquent, toujours donner lieu aux plus grands troubles. Le zèle, dès qu'il est contredit, s'enflamme et embrase tout. L'intolérance est un lierre qui s'attache aux religions et aux états, qui les enchaîne et les dévore ; si l'on veut l'extirper, il faut en détruire les derniers rameaux ; s'il en reste à terre un seul, le lierre renaîtra tout entier. En fait d'opinions, les rameaux font racines comme ceux du lierre. — En voilà bientôt assez sur ce sujet. Les prin-

(a) Cette lettre est, observe Du Pont, « de près d'un an postérieure à la première et il paraît, par ce qu'elle dit des questions auxquelles le grand vicaire devait répondre par *oui* ou par *non*, qu'il y en a eu au moins une entre elles ; on ne l'a pas retrouvée. » Le *Conciliateur* avait été imprimé dans l'intervalle.

cipes se déduisent de leurs conséquences, comme les conséquences des principes. Je ne vois rien à ajouter à des démonstrations; et jusqu'ici vous n'avez pas dit un mot contre mon principe fondamental, l'incompétence du prince.

C'est pour la dernière fois que je vous parlerai de la tolérance, et j'imagine qu'après ma lettre la question doit être épuisée entre nous, peut-être même l'est-elle déjà; du moins, je vous avoue que le sentiment que vous embrassez sur cette question est une énigme pour moi. La liaison que vous croyez voir entre le mien et le pyrrhonisme, en fait de religion, m'en paraît une autre aussi difficile à expliquer. Il me semble, au contraire, qu'il a pour fondement la confiance qu'on doit avoir dans l'empire du vrai sur tous les esprits, et la certitude qu'il y a une religion vraie. Sans doute que les hommes sont capables de juger de cette vérité; mais ils ne seront capables de juger ni de celle-là, ni d'aucune autre, lorsqu'on tiendra leurs opinions dans l'esclavage, et lorsqu'on opposera dans leurs âmes à l'empire de la vérité les intérêts les plus puissants, l'espérance de la fortune, la crainte de perdre leurs biens, leur honneur, leur vie. Les hommes peuvent juger de la vérité de la religion, et c'est précisément à cause de cela que d'autres n'en doivent pas juger pour eux, parce que le compte sera demandé à la conscience de chacun; d'ailleurs, en bonne foi, si quelqu'un en pouvait juger pour d'autres, seraient-ce les princes, et Louis XIV en savait-il plus là-dessus que Leclerc ou Grotius?

Vous répondez à la suite des propositions sur chacune desquelles je vous demande *oui* ou *non*, « qu'il n'est pas nécessaire d'être infaillible dans l'exercice d'un droit pour avoir ce droit; sans quoi il n'y aurait nul droit chez les hommes et qu'il suffit de pouvoir prendre connaissance de la vérité ». Et je crois qu'il faudrait être infaillible pour prendre sur soi une décision d'où dépend pour ses sujets une éternité de bonheur ou de malheur. Je crois qu'il faudrait être infaillible pour avoir un droit inutile à l'intérêt de la société, et qui n'a pu entrer dans la convention originelle qui a donné l'être à cette société. Cela suffit pour faire tomber vos rétorsions, parce que mon argument ne suppose pas que l'infailibilité soit nécessaire pour l'exercice de tout droit; mais seulement d'un droit dans lequel l'erreur mettrait nécessairement en contradiction avec la Divinité, et entraînerait pour les sujets une éternité de malheur, c'est-à-dire

leur ferait sacrifier à l'autorité de la société un intérêt dont cette société ne peut les dédommager, ce qui serait contre la nature de toute convention. Or, tel serait le droit accordé au prince de juger de la religion, s'il y a une religion vraie. — S'il y a une religion vraie, on ne peut avoir pour elle trop de respect : c'est une injure à la religion qu'on veut rendre exclusive, c'est une impiété à demi secrète, qui motivent l'intolérance.

Pour répliquer à votre réponse, je remarquerai que la dernière de mes propositions n'est pas tirée immédiatement de la première, et que c'est, sur la liaison de chaque conséquence avec ses prémisses immédiates, que je vous ai demandé le *oui* ou le *non*. Je vous le demande encore. J'ajouterai un mot pour répondre plus en détail à vos rétorsions.

Le prince peut ordonner des choses injustes, dites-vous. Donc, ajoutez-vous, par mes principes, il n'aurait pas droit d'ordonner en général des actions aux citoyens. Il peut condamner des innocents, continuez-vous, et je conviendrai que le prince a le même droit de commander en matière de religion qu'il a d'ordonner des choses injustes, ou de condamner des innocents. — Mais il n'a aucun de ces droits, quoiqu'il ne soit pas impossible qu'il fasse toutes ces choses. — Il est nécessaire, pour développer ce qu'il y a d'obscur dans cette matière, de remonter aux principes des droits des princes et de commencer par s'en former des notions claires : les conséquences naîtront d'elles-mêmes.

Je ne connais que deux sortes de droits parmi les hommes : la *force*, si tant est qu'on puisse l'appeler un droit, et l'*équité* ; car les conventions, qui semblent faire une des principales sources des droits qui régissent le genre humain, se rapportent à l'une ou à l'autre de ces deux espèces.

La *force* est le seul principe de droit que les athées admettent. Chaque membre de la société, ou plutôt généralement selon eux, chaque être intelligent a un intérêt et des forces pour parvenir à ce but. Il exerce l'énergie de ses forces relativement à cet intérêt, et cette énergie n'est arrêtée que par l'action contraire des forces des autres êtres intelligents dont l'intérêt s'oppose au sien. De l'équilibre de toutes ces forces, il résulte un mouvement général vers l'intérêt commun, qui n'est autre chose que la somme des intérêts particuliers modérés les uns par les autres. Dans ce système, le droit et la force se confondent : le

fort aurait droit d'opprimer le faible ; mais les faibles, en se liguant, résistent à l'oppression de leur société. Les lois sont les articles du traité par lequel les membres qui la composent se sont réunis ; ces lois sont le résultat de l'intérêt du plus grand nombre, ou des plus forts qui obligent le petit nombre ou les faibles d'observer ces lois, c'est-à-dire de céder à leur volonté. Les lois, disent-ils encore, approchent d'autant plus de la perfection qu'elles embrassent l'intérêt d'un plus grand nombre d'hommes, et qu'elles les favorisent tous plus également, parce qu'alors seulement l'équilibre est établi entre tous les intérêts et toutes les forces. Dans ce système, dire qu'un homme n'a pas droit d'opprimer un autre homme, c'est dire que cet autre a la force de résister à l'oppression. Si ce mot de droit y est employé dans quelque autre sens, ce n'est que relativement aux conventions ; et les conventions n'ont elles-mêmes de force que par le pouvoir, qu'ont les sociétés qui les ont formées, de les faire exécuter.

La vraie morale connaît d'autres principes. Elle regarde tous les hommes du même œil ; elle reconnaît dans tous un droit égal au bonheur, et cette égalité de droit, elle ne la fonde pas sur le combat des forces des différents individus, mais sur la destination de leur nature et sur la bonté de celui qui les a formés, bonté qui se répand sur tous ses ouvrages. De là, celui qui opprime s'oppose à l'ordre de la Divinité ; l'usage qu'il fait de son pouvoir n'est qu'un abus. De là, la distinction du pouvoir et du droit.

Le fort et le faible ont beau peser inégalement dans la balance du pouvoir, cette balance n'est pas celle de l'équité ; le Dieu qui tient celle-ci dans ses mains, ajoute ce qui manque à l'égalité dans un des côtés. L'injustice de l'oppression n'est pas fondée sur une ligue du faible avec le faible qui les mette en état de résister, mais sur la ligue du faible avec Dieu même. En un mot, tous les êtres intelligents ont été créés pour une fin ; cette fin est le bonheur, et cette fin leur donne des droits fondés sur cette destination. C'est sur ces droits que le Dieu qui les a créés les juge, et non sur leurs forces. Ainsi, le fort n'a aucun droit sur le faible ; le faible peut être contraint, jamais obligé, de se soumettre à la force injuste. Les règles d'équité, d'après lesquelles Dieu juge les actions des hommes, sont le tableau de leurs droits respectifs. L'usage qu'ils font de leur

pouvoir n'est pas toujours conforme à ce tableau ; mais, pour savoir si cet usage est juste ou injuste, c'est ce tableau divin qu'il faut consulter : les conventions elles-mêmes ne forment qu'un droit subordonné à ce droit primitif ; elles ne peuvent obliger que ceux qui ont été parties libres et volontaires. Ceux qui s'en trouvent lésés peuvent toujours réclamer les droits de l'humanité. Toute convention contraire à ces droits n'a d'autre autorité que le droit du plus fort ; c'est une vraie tyrannie. On peut être opprimé par un seul tyran, mais on peut l'être tout autant et aussi injustement par une multitude. Ainsi les Lacédémoniens ne pouvaient avoir le droit de faire périr les enfants contrefaits ; leur faiblesse les abandonnait à la cruauté ; des conventions abominables les condamnaient ; l'équité parlait pour eux, et les Lacédémoniens étaient des monstres.

Suivons l'application de ces deux sortes de principes par rapport au droit qu'aurait le prince, ou, si vous voulez, la société en général, d'ordonner des choses injustes, de punir des innocents, et de juger la religion. Cette application sera le développement de votre rétorsion et sa réponse.

Dans les principes des athées, qui regardent la force comme le seul fondement du droit, le prince a droit de faire tout ce que ses sujets lui laissent faire. Son intérêt s'étend suivant les rayons d'une sphère dont il est le centre, jusqu'à ce qu'il se trouve arrêté par la résistance d'autres intérêts.

Je conviendrai, en ce cas, que le prince aurait le droit, ce serait à dire le pouvoir, non seulement d'ordonner en général, mais d'ordonner des choses injustes, c'est-à-dire des choses que ses sujets trouveraient injustes parce qu'elles seraient contraires à leur intérêt.

Si on dit, dans un autre sens, qu'il ordonne des choses injustes, ou qu'il fait punir des innocents, cela ne signifie autre chose, sinon qu'il se trompe, en ordonnant des choses contraires à l'intérêt public, lorsqu'il croit faire des lois conformes à cet intérêt. Mais ce n'est là qu'une simple erreur qui ne change rien à la nature de son droit, parce que ce droit dérive toujours de la supériorité de ses forces. Je conviendrai par la même raison qu'il aurait le même droit de juger des choses de religion ; du moins, s'il avait tort d'en juger, ce ne serait qu'en ce qu'il croirait fausement par là assurer la tranquillité et la soumission de ses sujets : la question du juste serait, dans ce cas particulier,

comme dans tous les autres qu'on voudrait régler par le même principe, réduite à celle de l'utile. Cette utilité serait relative à celui dont la puissance serait plus grande, au prince ou au peuple, suivant la constitution du gouvernement. Ainsi, le prince aurait, si vous le voulez, et dans cette hypothèse, droit d'ordonner des choses de la religion ; mais si ses sujets ne jugeaient pas à propos de lui obéir, ils auraient droit de se révolter contre lui, et la tranquillité ne pourrait être rétablie que lorsque chacun serait content. Belle constitution d'Etat !

Cependant, il serait encore alors, non de la justice, mais de la sagesse du prince, de n'exiger de ses sujets que le moins qu'il serait possible. Sa politique devrait être économe de lois gênantes ; elle se donnerait garde d'en imposer auxquelles l'esprit des peuples répugnerait invinciblement ; par conséquent, elle souffrirait tout culte et toute prédication qui n'ébranlerait point l'Etat ; elle ne proscrirait que l'intolérance, parce que l'intolérance est la cause du trouble.

Un prince sage pourra, sans le vouloir, juger des innocents à mort, et devra toujours juger malgré cela, parce que le jugement des crimes est nécessaire pour la tranquillité publique ; il ne jugera point des choses de la religion, non parce qu'il peut se tromper en cette matière, mais parce qu'il est inutile et nuisible au maintien de la tranquillité publique qu'il en porte aucun jugement.

Nous n'avons raisonné, ni vous, ni moi, dans ce système immoral et foncièrement impie. Les avantages de la tolérance sont bien plus marqués dans l'autre système où nous supposons un droit réel fondé, non sur l'équilibre des forces, mais sur le rapport de l'enchaînement des vues de la Providence pour le bonheur de tous les individus. Dans ce système, essentiellement raisonnable et pieux, tout droit de la part du supérieur est le fondement d'un devoir de la part de l'inférieur. Si le puissant ordonne au delà de ce que le faible doit faire, il empiète sur les droits de celui-ci, dont la liberté ne doit pas être restreinte par la seule supériorité des forces. Dans le tableau des droits respectifs de chaque créature, sur lequel nous avons supposé que Dieu réglait ses jugements, le supérieur et l'inférieur ont leurs limites marquées ; les droits et les devoirs sont réciproques : droit d'aller jusque-là, devoir ne pas aller au delà. Si, dans l'exercice des droits, on ne veut plus les faire correspondre

exactement aux devoirs, ils cessent d'être conformes au tableau ; ils dégénèrent en usurpation. De là, suit immédiatement cette conséquence que, si la religion est vraie et le prince faillible, le prince ne peut avoir droit d'en juger, parce que ce ne peut être un devoir pour les sujets d'obéir.

Voici le raisonnement en forme. Si la religion est vraie, ce ne peut jamais être un devoir d'en abandonner ni la profession, ni la prédication. Or, si un prince faillible avait droit d'ordonner de quitter la profession ou la prédication de toute religion qui n'est pas la sienne, ce serait un devoir d'abandonner la profession ou au moins la prédication de la vraie religion lorsque le prince l'ordonnerait. Donc le prince ne peut avoir droit d'ordonner de quitter une religion qui n'est pas la sienne. Est-ce la majeure, la mineure, ou la conséquence que vous niez ? La majeure est claire ; la mineure est fondée sur le principe que je viens de prouver, que tout droit suppose un devoir de la part de l'inférieur ; l'argument est en forme, c'est donc une démonstration.

Le raisonnement ainsi présenté, votre rétorsion disparaît, car l'argument est fondé sur l'opposition des ordres du prince avec les ordres de Dieu, dans le cas où un prince faillible voudrait ordonner quelque chose en matière de religion ; et cette opposition des deux volontés n'a pas lieu dans votre rétorsion. Vous me dites, de ce que le prince ordonne des choses injustes, on conclurait mal qu'il n'a pas en général droit d'ordonner ; on conclurait mal aussi qu'il a droit d'ordonner des choses injustes ; car ces choses ne seraient point injustes si elles étaient légitimement ordonnées. Le droit n'est pas plus opposé au droit que la vérité à la vérité. Ce n'est point parce que le prince est faillible qu'il n'a pas droit d'ordonner des choses injustes, c'est parce que ces choses sont injustes par l'hypothèse. De même, ce n'est point parce que le prince est faillible qu'il n'a pas droit de juger de la religion, mais parce qu'un prince faillible qui juge des choses de la religion, fait une loi à laquelle ses sujets ne peuvent obéir en conscience.

Ni de ce que le prince n'a pas droit d'ordonner des choses injustes, ni de ce qu'il ne peut proscrire une religion, on ne peut conclure qu'il n'ait pas en général droit de faire des lois qu'il juge conformes à l'intérêt de la société ; et la raison que je vous en donne est très bonne : c'est que l'erreur dans l'exer-

exercice d'un droit légitime ne détruit pas ce droit ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, c'est que l'illégitimité d'un abus de pouvoir n'empêche pas que l'exercice de ce pouvoir réduit à ses justes bornes ne soit légitime et, par conséquent, qu'on ne puisse dans un sens abstrait dire en général que l'usage de ce pouvoir est un droit, en sous-entendant toujours qu'il doit être réduit à ses justes bornes. Car prenez-y garde, puisqu'il est vrai que le prince peut faire des lois injustes, on ne peut dire que dans un sens abstrait qu'il a droit en général de faire des lois, et ce n'est que par la restriction sous-entendue dans la proposition générale qu'on peut les concilier toutes deux.

Supposons, en effet, que le prince fasse une loi injuste. Cette supposition renferme deux cas :

1^o La loi peut être injuste en ce qu'elle commande une chose injuste, et que le sujet ne puisse exécuter sans crime. Il est clair que, dans ce cas particulier, le prince n'a pas eu droit de faire cette loi et que, par conséquent, la proposition générale n'est pas vraie sans restriction.

Dans le second cas, la loi n'est injuste qu'en ce qu'elle prive le citoyen de quelque droit, ou même de la vie, comme la condamnation à mort d'un innocent, ou la confiscation injuste des biens, ou même une simple atteinte donnée à la liberté des sujets par un commandement purement arbitraire. Il est encore vrai, dans ce cas, que la loi est injuste, et que le roi passe ses droits, comme dans le premier cas. Mais il y a une différence ; c'est que, dans celui-ci, les sujets ont peut-être quelques devoirs à remplir. On peut dire que, plutôt que de troubler la société, ils doivent souffrir cette injustice particulière qui ne fait tort qu'à eux ; mais cela ne contredit point ce que j'ai avancé, que les droits et les devoirs étaient réciproques. Ce n'est pas au prince qui abuse de son pouvoir que ce particulier, victime de l'injustice, doit sa soumission : c'est plutôt à la partie innocente de la société, qu'il n'a pas droit de troubler pour la réparation de l'injustice qu'il souffre provisoirement, parce que, dans l'ordre des desseins de Dieu, cette société est plus que lui. Et remarquez que je ne fonde ce devoir que sur l'innocence de cette partie de la société qui serait troublée par la révolte contre un ordre injuste. Car, quoique la société en général soit plus que le particulier, elle n'a pas pour cela droit de l'opprimer ; il a des droits même contre elle, et il doit participer à ses

avantages à proportion de sa mise. Ainsi, si sans troubler cette partie innocente de la société qui n'a point de part au jugement inique, un homme injustement condamné pouvait se soustraire au supplice, il en aurait le droit, et l'impuissance seule peut l'en empêcher. Il sera toujours vrai que le prince ou le magistrat aura fait un crime, hors le cas de l'erreur invincible, en imposant une loi ou infligeant une condamnation injuste, et que celui qui souffrira de l'injustice pourra sans crime la repousser, pourvu qu'il ne trouble pas le reste de la société.

Dans le premier cas d'injustice dont j'ai parlé plus haut, il est bien clair que le prince ne peut sans crime ordonner de faire une chose injuste, et qu'on est, dans ce cas, obligé de lui désobéir.

La question réduite à ces termes, à moins de donner aux princes une autorité arbitraire et dont ils ne rendent pas compte même à Dieu, on ne peut jamais dire qu'ils aient droit, en général, d'ordonner et de juger sans aucune exception. Et du moment que l'on suppose l'ordre injuste, c'est le cas de l'exception.

Or, quand dans le système de l'équité, on demande si les princes ont le droit de juger des choses de la religion, on demande s'ils le peuvent sans crime et sans empiéter sur les droits légitimes de leurs sujets, sans courir le risque de s'opposer à l'ordre de Dieu. On demande si, parce qu'ils sont princes, leurs sujets sont obligés de leur obéir en cette matière. Je ne sais pas ce que c'est qu'une loi légitime à laquelle ce soit un crime de se soumettre. J'ai prouvé que ni le prince ne peut ordonner, ni les sujets obéir sans crime, sur les choses de la religion. Le droit n'existe donc pas, et la religion est dans le cas de l'exception au droit général qu'a le prince d'ordonner.

Dans les choses civiles, quoique le roi puisse se tromper, on dit qu'il a eu droit d'ordonner ; mais, lorsqu'il se trompe dans une chose civile, après avoir pris tous les moyens possibles de ne pas se tromper, qu'arrive-t-il ? D'un côté, la nécessité où il est de prendre un parti, et la possibilité morale de l'erreur, l'exemptent du crime ; de l'autre, la nécessité de présumer la justice dans des ordres revêtus de certaines formes, et l'impuissance où sont les sujets de discerner certaines injustices particulières, ou de s'y opposer sans causer de plus grands maux,

les obligent de s'y soumettre. C'est là le seul moyen d'expliquer raisonnablement votre maxime générale, que le roi a toujours le droit d'ordonner, quoiqu'il puisse souvent ordonner des choses injustes.

Maintenant, supposé que l'erreur soit bien connue de lui, que le prince ait fait de propos délibéré une injustice, il est un tyran et, dans ce cas particulier, il n'a point de droit; en un mot, on ne peut dire qu'il a droit en général d'ordonner, que parce que l'on ne présume pas l'injustice ou l'abus du droit. Dès qu'on suppose cette injustice, on ne peut plus présumer le contraire. L'intolérance est une tyrannie et passe les droits du prince comme toute loi injuste; elle forme nécessairement une exception au droit général qu'il a d'ordonner, parce qu'elle est évidemment injuste.

Vous me direz que le prince juge le contraire, et que la présomption est pour ses jugements ou du moins la provision, parce qu'il n'y a point d'autorité sur la terre qui puisse l'empêcher de les exécuter. Qui doute que celui qui a la force en main ne se fasse toujours obéir? Un sultan fait couper la tête du premier veuu. On a pu ordonner une Saint-Barthélemy, établir une inquisition : mais n'y a-t-il point de tyrans? Eh bien! un prince intolérant en est un, par cela même; et je n'ai pas prétendu autre chose. Si ses sujets sont en état de lui résister, leur révolte sera juste. Les Anglais ont chassé Jacques II, comme les Portugais ont déposé Alphonse, qui s'amusait à tuer les passants à coups de carabine par sa fenêtre. Si les sujets sont plus faibles, ils souffriront; mais Dieu les vengera. Tel est le sort des hommes dès qu'ils ne regardent pas religieusement la justice éternelle comme leur loi fondamentale; marchant entre l'oppression et la révolte, ils usurent mutuellement les uns sur les autres des droits qu'ils n'ont pas. On souffre de part et d'autre jusqu'à un certain point, et c'est ordinairement l'excès du mal qui force à chercher le remède; mais il n'y a que la raison qui, en éclairant tous les hommes sur leurs droits respectifs, puisse établir la paix parmi eux sur des fondements solides. Voilà pourquoi il est si fort à désirer qu'on prêche la tolérance.

Je ne vous en parlerai cependant pas davantage. Je crois à présent la question à peu près épuisée. Je vous ai fait assez attendre cette lettre; vous verrez, à sa date et aux répétitions

qui s'y trouvent, qu'elle a été faite à plusieurs reprises. Telle qu'elle est, je vous prie de me la renvoyer, ainsi que la précédente, où je vous demande le *oui* ou le *non* sur chacune de mes propositions.

Quoique le *Conciliateur* soit dans mes principes et dans ceux de notre ami, je suis étonné des conjectures que vous avez formées. Ce n'est ni son style, ni le mien (α).

Le père peut enseigner ce qu'il croit la vérité, mais ne peut avoir d'autorité et faire sortir de sa famille ce que vous appelez un enfant *discole*. L'enfant, comme enfant, a des droits qu'il ne peut perdre par la seule volonté de son père : il faut que cette volonté soit fondée sur un droit antérieur, et le droit d'un père sur la conscience de son fils est contradictoire dès qu'on suppose qu'il y a une religion vraie, et que chacun a une âme à sauver.

Au reste, 1^o le trouble dans la petite société ne viendra pas de ce que l'enfant pensera autrement que le père, mais de ce que le père veut forcer son fils à penser comme lui. Ce n'est pas la différence des opinions, c'est l'intolérance qui s'oppose à la paix, et la crainte chimérique du trouble est précisément ce qui a troublé l'univers.

2^o La comparaison entre le magistrat et le père de famille, juste à certains égards, ne doit pas être trop poussée. Le père est tuteur nécessaire de ses enfants ; il doit non seulement les conduire dans les choses qui regardent les devoirs de la société, mais dans celles qui regardent leurs avantages particuliers. Le magistrat laisse, et doit laisser aux particuliers, le choix des biens qui leur sont personnels. Ils n'y ont pas besoin de lui, et il y serait dans l'impossibilité de les bien diriger ; l'exercice de son autorité est bornée à ce que les hommes se doivent les uns aux autres ; et dire que chacun se sauve pour soi, ce n'est pas là une métaphysique contraire à la morale naturelle. D'ailleurs, dans les choses où il s'agit du bonheur particulier des enfants sans aucun rapport à la société générale, je soutiendrai toujours que le devoir des pères se borne au simple conseil. C'est la façon de penser contraire qui a fait tant de malheureux pour leur bien, qui a produit tant de mariages forcés, sans compter les vocations. Toute autorité qui s'étend au delà du nécessaire est une tyrannie.

(α) Voir ci-dessus la note relative au *Conciliateur*, p. 391.

3° Ce n'est point parce que j'ai été frappé des inconvénients d'une liberté illimitée, que j'ai dit que la société doit au peuple une éducation religieuse, puisque je veux qu'avec cette éducation la liberté reste illimitée, du moins quand les opinions n'attaquent point les principes de la société civile. C'est des inconvénients de l'ignorance et de l'irrégion absolue que j'ai été frappé, et il n'y a aucune contradiction dans mes principes. L'établissement des fonds pour la subsistance des ministres d'une religion ne touche en rien aux droits de la conscience, et la distinction des fins de la religion et de la société ne prouve point que l'Etat ne puisse établir ainsi des ministres d'une religion, parce que le but de l'Etat n'est pas de montrer aux citoyens le chemin du salut dont il doit leur laisser le choix, mais de leur offrir une voie d'instruction utile. L'Etat n'est pas juge des moyens de se sauver; donc il ne doit pas forcer à prendre celui-ci ou celui-là. L'Etat juge de l'utilité d'une éducation religieuse pour les peuples; donc il peut en établir une, pourvu qu'il ne force pas : il est ici, pour suivre votre comparaison, à la place du père de famille; il a la voie du conseil.

4° Quand j'ai dit que la religion dominante l'est de fait, et non de droit, j'ai ajouté le mot à *la rigueur*. On peut bien, si l'on veut, dire que la religion protégée par l'Etat est dominante de droit, pourvu qu'on ne prétende pas qu'elle soit adoptée par l'Etat comme vraie, ni que l'Etat puisse juger de sa vérité. Elle sera protégée, c'est-à-dire que ses ministres auront des biens-fonds; mais cette protection ne doit jamais tourner contre les autres religions auxquelles l'Etat doit la liberté.

5° La société peut choisir une religion pour la protéger, mais elle la choisit comme utile, et non comme vraie; et voilà pourquoi elle n'a pas droit de défendre les enseignements contraires : elle n'est pas compétente pour juger de leur fausseté; ils ne peuvent donc être l'objet de ses lois prohibitives, et si elle en fait, elle n'aura pas droit de punir les contrevenants, je n'ai pas dit les rebelles, il n'y en a point où l'autorité n'est pas légitime.

6° Dès que la société n'a pas droit sur les consciences, elle n'a pas droit de bannir de son sein ceux qui refusent de se soumettre à ses lois sur la religion pour suivre leur conscience, attendu que les membres de la société ont des droits qu'elle ne peut leur faire perdre par des lois injustes. La patrie et le

citoyen sont enchaînés par des nœuds réciproques. Or, que la société n'ait aucun droit sur les consciences, c'est ce dont on ne peut douter, s'il est vrai que l'Etat ne soit pas juge de la religion, et qu'il ne faille pas être mahométan à Constantinople et anglican à Londres. Dire que tous les délits sont des cas de conscience, et ceux même dont la violation blesse la société civile, c'est dire une chose vraie ; mais qu'en conclut-on ? Dieu a pu punir Cartouche ; mais a-t-il été roué parce qu'il avait offensé Dieu ? Tout ce qui blesse la société est soumis au tribunal de la conscience : mais tout ce qui blesse la conscience n'est punissable par la société que parce qu'il viole l'ordre public : or, la société est toujours juge de cette violation, quoiqu'on allègue une conscience erronée. Et vous ne pouvez pas argumenter contre moi de cet aveu, parce que nous convenons tous deux que la religion ne blesse point l'ordre extérieur.

7° Il me semble n'avoir pas supposé ce qui est en question sur les bornes des juridictions temporelles et spirituelles. Je suis parti d'un point convenu, que chacun a une âme à sauver, et qu'on ne se sauve pas pour autrui.

8° Ce principe, que rien ne doit borner les droits de la société sur le particulier, que le plus grand bien de la société, me paraît faux et dangereux. Tout homme est né libre, et il n'est jamais permis de gêner cette liberté, à moins qu'elle ne dégénère en licence, c'est-à-dire qu'elle ne cesse d'être liberté en devenant usurpation. Les libertés, comme les propriétés, sont limitées les unes par les autres. La liberté de nuire n'a jamais existé devant la conscience. La loi doit l'interdire, parce que la conscience ne la permet pas. La liberté d'agir sans nuire ne peut, au contraire, être restreinte que par des lois tyranniques. On s'est beaucoup trop accoutumé dans les gouvernements à immoler toujours le bonheur des particuliers à de prétendus droits de la société. On oublie que la société est faite pour les particuliers ; qu'elle n'est instituée que pour protéger les droits de tous, en assurant l'accomplissement de tous les devoirs mutuels.

9° Je ne dispute pas à l'Eglise la juridiction sur la foi, les mœurs et la discipline, qu'elle exerçait sous les empereurs païens. Je ne disconvions pas que l'Eglise et l'Etat, dans le fait, ne se soient enchaînés l'un à l'autre par bien des nœuds ; mais je soutiens que ces nœuds sont abusifs et nuisibles à tous les

deux dès qu'ils tendent à les faire empiéter l'un sur l'autre ; cela s'appelle s'embrasser pour s'étouffer. La suprématie des Anglais, le pouvoir temporel des papes, voilà les deux extrêmes de l'abus.

10° Le dogme de l'infailibilité n'est dangereux qu'autant qu'on le suppose faux. Mais il est certainement faux ou inapplicable quand l'exercice de l'infailibilité est confié à ceux qui ne sont pas infailibles, c'est-à-dire aux princes ou aux gouvernements ; car alors naissent de là deux conséquences nécessaires, l'intolérance et l'oppression du peuple par le clergé, et l'oppression du clergé par la cour.

11° Les guerres albigeoises et l'inquisition établies en Languedoc, la Saint-Barthélemy, la Ligue, la révocation de l'édit de Nantes, les vexations contre les jansénistes, voilà ce qu'a produit cet axiome : Une loi, une foi, un roi.

Je reconnais le bien que le christianisme a fait au monde ; mais le plus grand de ses bienfaits a été d'avoir éclairci et propagé la religion naturelle. D'ailleurs, le plus grand nombre des chrétiens soutiennent que le christianisme n'est pas le catholicisme ; et les plus éclairés, les meilleurs catholiques, conviennent qu'il est encore moins l'intolérance. Ils sont, en cela, d'accord avec toutes les autres sectes vraiment chrétiennes, car les signes caractéristiques du christianisme sont et doivent être la *douceur* et la *charité*.

33. — SUR LE JANSÉNISME ET LE PARLEMENT

I. — *Fragments d'une histoire du jansénisme* (a).

(Origines du jansénisme. — La question du libre arbitre. Les Jésuites. — L'*Augustinus*. — Le Cardinal de Mazarin.)

[A. L., minute incomplète allant de la page 2 à la page 23, puis passant à la page 59. — D. P., IX, 340 ; reproduction assez exacte du principal fragment.]

... L'union que la conformité des talents et des vertus avait fait naître entre les illustres solitaires (de Port-Royal) dont Pascal

(a) Date incertaine.

A propos des querelles religieuses Turgot disait, à ce que rapporte Du Pont :

« On ne peut disputer que sur ce qui n'est pas clair. C'est pourquoi l'on

devenait l'ami était resserrée par un lien plus fort encore ; par une même façon de penser sur des questions difficiles et par un zèle d'autant plus ardent pour la défense des opinions qu'ils avaient cru devoir adopter, que ces opinions étaient attaquées avec une chaleur égale par des adversaires nombreux et puissants (a).

Alors commencèrent à éclater ces querelles tristement fameuses qui, sous les noms de *jansénisme* et *molinisme*, ont déchiré si longtemps l'Eglise de France, ont agité même l'Etat, ont fait le malheur d'une foule d'hommes respectables dans les deux partis, et dont l'incendie, si on peut le croire à peu près éteint, fume du moins encore de toutes parts autour de nous.

Le fond de la dispute avait pour objet ce qu'on doit penser sur la grâce, la prédestination et le libre arbitre.

L'homme est libre. Entraîné par le sentiment qu'il a de sa propre détermination lorsqu'il agit, il ne résiste point à cette conviction intérieure : c'est d'après elle qu'il ose apprécier ses actions et celles des autres, qu'il approuve ou qu'il blâme. qu'il jouit du témoignage d'une conscience pure, ou qu'il est déchiré par ses remords ; c'est, d'après elle, qu'il n'est pas en lui de voir du même œil le traître qui l'assassine, et la pierre qui le blesse par sa chute. Mais comment l'homme est-il libre ? Comment cette liberté se concilie-t-elle avec l'influence des motifs sur la

ne dispute point sur la géométrie, ni même sur les vérités morales, qui ont aussi leur évidence.

« Quant aux matières obscures, tant qu'elles continuent à l'être, on conteste à forces à peu près égales ; et la discussion peut durer sans inconvénient jusqu'à la conviction, ou jusqu'à l'ennui, sans que l'autorité publique ait autre chose à y faire que d'interdire l'injure et de réprimer les voies de fait.

« Mais, si elle a le malheur de prendre parti, elle s'expose à commettre, même avec bonne intention, des persécutions injustes, à exciter des murmures, à provoquer des résistances qui troublent l'Etat, et dont les conséquences ne peuvent être prévues. »

Du Pont a dit encore :

« Le morceau qu'on va lire est un fragment qu'il a donné, avec le droit d'en faire usage, à M. l'abbé Bossut, pour lequel il avait une amitié particulière. Ce savant a cru devoir en adopter quelques idées, et même quelques expressions, dans l'excellent *Discours préliminaire* qu'il a placé à la tête de l'édition des *œuvres de Pascal*, en 1779. » La lecture de ce *Discours préliminaire* de l'abbé Bossut n'y fait pas retrouver le travail de Turgot.

(a) Fragment non reproduit par Du Pont.

volonté, avec l'action universelle et continue de la cause première et toute-puissante par laquelle tout existe et chaque chose est ce qu'elle est, avec la connaissance certaine qu'a la Divinité non seulement du présent et du passé, mais encore de l'avenir ? Ces questions difficiles ont été, dès les premiers pas de la philosophie, le tourment et l'écueil de la curiosité humaine.

Les différentes sectes de philosophes grecs se partagèrent entre les deux opinions opposées du libre arbitre et de la fatalité ; et dès lors, on put observer que les partisans du système de la nécessité faisaient profession de la morale la plus rigide dans la spéculation et dans la pratique, comme si, à force de vertus et en portant l'austérité jusqu'à l'excès, ils avaient voulu expier envers la société les conséquences destructives de toute morale qu'on imputait à leur doctrine métaphysique.

Les hommes, même en soumettant leur raison à des dogmes qu'ils respectent comme enseignés immédiatement par la Divinité, n'ont pu renoncer à cette curiosité ardente et indiscreète qui les pousse à raisonner sur tout, à vouloir expliquer tout. La même diversité d'opinions, qui avait régné entre les philosophes de l'antiquité, a partagé les écoles des théologiens, et a formé dans toutes les religions des sectes rivales. Parmi les mahométans, les questions de la prédestination et du libre arbitre sont un des principaux points qui divisent les sectateurs d'Omar et ceux d'Ali. C'était chez les Juifs un des objets de dispute entre les pharisiens et les saducéens.

Dans le christianisme, ce dogme de la vocation gratuite à la foi et au salut, si fortement inculqué par saint Paul comme un des principaux fondements sur lesquels s'appuie l'économie de la loi naturelle ; cette doctrine consacrée dans l'Eglise, que la sanctification est un don de Dieu, que les hommes ne peuvent rien sans son secours ; enfin, tous les mystères de la prédestination et de la grâce ont encore redoublé l'épaisseur du voile qui couvre ces profondeurs.

Cependant, les premiers siècles du christianisme s'écoulèrent avant qu'il s'élevât, sur cette matière, des disputes assez vives pour troubler la paix de l'Eglise. Les discussions qu'occasionna la doctrine de Pélagé furent même renfermées dans les bornes de l'Eglise d'Occident, et c'est sans doute par cette raison que les théologiens qui donnent le plus à la liberté citent avec tant de complaisance le témoignage des Pères grecs en faveur de

leurs opinions. En effet, dans les temps de tranquillité, où toutes les vues se portent presque entièrement sur la morale et sur la pratique des vertus chrétiennes, il est naturel que les personnes chargées d'instruire les peuples insistent principalement sur un dogme aussi étroitement lié à la moralité des actions humaines que l'est celui de la liberté. On connaît ce mot d'un prédicateur janséniste, qui disait qu'*il s'était souvent surpris de se trouver moliniste en chaire*. Peut-être que, si l'on examinait bien les conséquences rigoureuses des idées métaphysiques de Suarez et de Molina lui-même, on trouverait que, dans son cabinet, plus d'un docteur moliniste a pu s'étonner à son tour de se rapprocher un peu du jansénisme.

Quoi qu'il en soit, c'est quand l'attention se fixe sur la partie spéculative de la religion que les difficultés se présentent de toutes parts ; c'est alors que, dans l'embarras de concilier des opinions qu'on regarde comme des vérités également certaines, mais dont la liaison n'est point accessible à nos recherches, les esprits se partagent et se passionnent par préférence pour celles qui sont les plus analogues à leur caractère, à leur manière de voir et de sentir, pour celles surtout qui paraissent se prêter le plus aux explications systématiques qu'ils se permettent d'imaginer. Cette prédilection est combattue par une prédilection contraire, et l'on dispute comme si le point de dogme auquel chaque parti se rallie était directement attaqué par le parti contraire. Dans la chaleur du zèle qu'on met à le défendre, on en exagère l'expression, l'on affaiblit celle des vérités auxquelles s'attache l'autre parti. De là, ces écarts qui, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ont altéré la pureté du dogme et ont été successivement frappés des anathèmes de l'Eglise. Souvent le parti qui avait fait condamner les excès de l'un, tombant dans l'excès opposé, se voyait condamné à son tour ; et, malgré ces condamnations alternatives, les deux partis toujours subsistants ne cessaient de se combattre et de reproduire de nouvelles erreurs, fort peu différentes de celles qui avaient été précédemment condamnées.

Saint Augustin, par le zèle et les lumières qu'il déploya dans ses disputes contre les pélagiens, mérita d'être appelé par excellence *le docteur de la grâce*, et d'être regardé par les siècles suivants comme le guide le plus sûr dans cette partie de la science de la religion. Avant de défendre la doctrine de la grâce

contre Pélage et ses sectateurs, il avait combattu les erreurs des manichéens contraires au libre arbitre. Par cette circonstance-là même, les théologiens des écoles opposées ont pu puiser des armes dans ses ouvrages ; mais, comme la controverse qu'il soutint contre les pélagiens fut plus longue et plus animée, le parti dont les opinions s'éloignent le plus des erreurs pélagiennes a trouvé plus de facilité à s'appuyer de son autorité, et s'est toujours particulièrement fait gloire de marcher sous la bannière de saint Augustin.

Après la condamnation de Pélage et des pélagiens mitigés, connus sous le nom de *semi-pélagiens*, la chute de l'empire romain, l'ignorance et la barbarie, qui couvrirent l'Europe pendant plusieurs siècles, semblèrent amortir la curiosité humaine sur ces objets. On en disputa cependant encore dans les couvents des moines, et depuis dans les universités, lorsque les études scolastiques se ranimèrent. L'école de saint Thomas d'Aquin, qui adopta ce que la doctrine de saint Augustin avait de plus rigide, parut y ajouter quelque chose de plus encore, en voulant l'expliquer par le système spéculatif d'une *prémotion* physique, système suivant lequel Dieu lui-même imprimerait à la volonté le mouvement qui la domine. D'autres écoles s'élevèrent, et se firent un point d'honneur de contredire en tout les thomistes ; le système de la *prémotion* physique fut surtout combattu. On reprochait à ses défenseurs d'introduire le fatalisme ; de rendre Dieu auteur du péché, de le représenter comme un tyran qui, avoir défendu le crime à l'homme, le nécessite à devenir coupable et le punit de l'avoir été. Les thomistes, à leur tour, reprochaient à leurs adversaires de transporter à la créature une puissance qui n'appartient qu'à Dieu, et de renouveler les erreurs de Pélage, en anéantissant le pouvoir de la grâce et en faisant l'homme auteur de son salut.

Malgré l'aigreur de ces imputations réciproques et l'animosité qu'elles devaient inspirer, un concours heureux de circonstances en modéra les effets. Les deux opinions opposées avaient partagé les universités, et chaque parti avait à sa tête deux ordres rivaux, tous deux puissants, tous deux recommandables par une égale réputation de science et de piété, tous deux également chers au siège de Rome par le zèle infatigable avec lequel ils s'étaient voués à étendre son autorité. Les papes avaient un trop grand intérêt à conserver ces deux appuis de leur puissance, pour faire

pencher la balance en faveur de l'un des deux contre l'autre. Ainsi les franciscains n'eurent jamais assez de crédit pour faire condamner les opinions des dominicains : et, malgré la vénération qu'on avait pour les écrits de saint Thomas d'Aquin, jamais les dominicains ne purent empêcher ses adversaires de soutenir librement la doctrine de Scot. Les deux systèmes furent regardés comme de simples opinions abandonnées à la dispute et dans lesquelles la foi n'était point intéressée. Dès lors, la chaleur qu'elles excitaient ne pouvait sortir de l'enceinte des écoles où elles étaient nées. Comment, en effet, le peuple pourrait-il s'échauffer pour des questions métaphysiques qui lui sont indifférentes, et sur lesquelles ceux qui s'en occupent ne peuvent tenter de lui faire prendre un avis qu'en discutant le fond même de la question, qu'il n'entend, ni ne prétend entendre ? Pour parvenir à l'émouvoir, il faut lui faire voir dans la question autre chose que la question même, l'indigner contre la révolte à l'autorité qu'il respecte ou contre la rigueur d'une persécution injuste ; il faut pouvoir lui persuader qu'il s'agit de l'essence même de la religion, et que les fondements de la foi sont ébranlés ; il faut pouvoir faire retentir à son oreille les noms d'hérétique et d'ennemi de l'Église. Un théologien, obligé d'avouer que l'opinion qu'il combat n'est que fausse, et non pas criminelle, n'a plus aucun moyen pour rendre ses adversaires odieux ; aussi, jamais question sur laquelle l'autorité a laissé soutenir librement le pour et le contre n'a-t-elle occasionné et n'occasionnera-t-elle aucun trouble. Les dominicains et les franciscains disputèrent donc, et le peuple ne le sut même pas. Le dogme de la liberté continua d'être la base de l'enseignement populaire, toujours dirigé du côté moral et pratique.

Luther et Calvin parurent : ces nouveaux réformateurs, ardents à chercher des contrariétés entre la croyance de l'Église catholique et la doctrine des premiers siècles du christianisme, prétendirent embrasser les principes que saint Augustin avait développés contre les pélagiens, et allèrent beaucoup au delà. Les disciples de Luther revinrent bientôt à des principes plus doux ; et même une partie des calvinistes, quoique un peu plus tard, abandonnèrent, sous le nom d'arminiens, la doctrine de leur maître pour prendre celle de Pélage. Mais, lors de l'établissement du protestantisme, le *prédestinationisme* le plus outré était une des erreurs les plus chères à ses premiers prédicateurs, et

par conséquent une de celles que les théologiens catholiques combattirent avec le plus de vivacité. Cette société fameuse qui, née pendant la plus violente agitation de ces nouveaux orages, se croyait suscitée pour combattre et vaincre cet essaim d'ennemis que l'enfer déchaînait de toutes parts contre l'Église romaine, les jésuites, se dévouèrent à la controverse avec cette activité, cette ardeur persévérante, principe de leur grandeur et de leur chute, et qui les a toujours caractérisés. Il se peut que leur aversion pour les assertions outrées des hérétiques qu'ils réfutaient, ait contribué à leur faire choisir, parmi les opinions catholiques, celles qui s'en éloignaient le plus. Bientôt, malgré l'injonction que leur avait faite leur fondateur de s'attacher à la doctrine de saint Thomas, la doctrine contraire domina dans la société. Ses écrivains déployèrent toute la subtilité de leur génie, toutes les ressources de la métaphysique du temps, pour la développer; pour en donner des explications nouvelles; pour combiner des systèmes propres à le concilier avec toutes les vérités que la foi enseigne sur la grâce; pour dépouiller, s'il était possible, ces matières de l'obscurité mystérieuse qui les couvre. Molina (a), pour expliquer comment la liberté des actions humaines s'accorde avec la prescience divine, imagina d'employer ce qu'il appelle la *science moyenne* ou la *science des futurs conditionnels*, espèce particulière de prévision par laquelle, suivant lui, Dieu prévoit ce qui ne sera pas, mais ce qui serait, si telle ou telle autre chose était arrivée. Molina fonde ainsi la prescience sur une connexion entre la condition et l'action, connexion qui ne peut être nécessaire, puisque, la condition n'ayant point été et ne devant point être réalisée, il n'a existé, ni n'existera, aucun exercice de la liberté, aucune détermination qui en puisse être l'effet. Cette explication ne fait donc que substituer à la difficulté résultant de la prescience une difficulté peut-être plus grande résultant de l'explication même. Suarez, pour expliquer comment Dieu opère par sa grâce le salut de l'homme, supposa un concours de puissance divine par lequel Dieu opère l'action au même moment que l'homme la détermine, sans que l'opération de l'un ni de l'autre ait aucune antériorité de temps. Il explique la science moyenne, inventée par son confrère, d'une manière assez subtile, et pour expliquer comment la grâce pro-

(a) Jésuite espagnol (1535-1600).

duit infailliblement son effet sans que l'homme en soit moins libre d'y céder ou d'y résister; mais cette explication a encore le défaut de laisser subsister tout entière la difficulté qu'elle essaye de résoudre.

Ces systèmes plus ou moins nouveaux, plus ou moins ingénieux, furent vivement attaqués à leur naissance. Les dominicains, en combattant Luther et Calvin, n'avaient rien perdu de leur attachement à l'ancienne doctrine de leur ordre. Ils purent être blessés des traits que les écrivains jésuites cherchaient quelquefois à faire retomber sur elle, en paraissant les diriger uniquement contre celle des hérétiques. Ils s'élevèrent avec force contre ces rivaux, devenus plus redoutables que l'ordre de saint François. Les disputes s'animèrent tellement que le Saint-Siège crut devoir s'en occuper. Les théologiens des deux ordres débattirent leurs opinions devant ces assemblées si connues sous le nom de Congrégations *de Auxiliis*. Rome eut encore cette fois la sagesse de ne rien prononcer. Mais l'acharnement des deux partis fut augmenté par l'éclat de ces disputes solennelles. La haine que les jésuites avaient de bonne heure inspirée donna beaucoup d'alliés à la cause des dominicains. De célèbres théologiens des universités des Pays-Bas opposèrent aux progrès des opinions des jésuites le respect, transmis d'âge en âge dans l'Eglise, pour les ouvrages de saint Augustin. Ils s'attachèrent à étudier spécialement ses écrits contre les pélagiens, et à former, des principes divers qu'il y a jetés, un système lié qui leur parut également éloigné et des excès de Calvin, et des adoucissements par lesquels ils reprochaient à Molina d'avoir altéré l'austérité du dogme. En France, plusieurs personnes éclairées et pieuses, qui joignaient au même respect pour saint Augustin la même haine pour la Société, aimaient à se rallier à ces docteurs flamands, et entretenaient avec eux des correspondances. Le célèbre Duvergier, abbé de Saint-Cyran (a), était à la tête de ce parti naissant.

Cependant, les jésuites avaient réussi à faire condamner à Rome quelques propositions hasardées, extraites des ouvrages de l'université de Louvain. Pendant ce temps, Corneil Jansen, évêque d'Ypres, si connu sous le nom de *Jansénius* (b), homme

(a) Duvergier de Hauranne (1581-1643).

(b) Jansénius (1585-1638).

respectable par sa science et par ses mœurs, et fort éloigné de prévoir qu'un jour son nom deviendrait un signal de discorde et de haine, s'occupait dans le silence du cabinet à méditer et à rédiger en corps de système les principes qu'il avait cru reconnaître dans les écrits du docteur de la grâce. Il écrivit son ouvrage en latin, et l'intitula *Augustinus*; il le finit en le soumettant au jugement de l'Église et mourut paisiblement avant de l'avoir fait imprimer.

Lorsque ses amis le publièrent après sa mort, toute l'école de Molina fut soulevée; mais l'ouvrage eut une foule d'approbatrices, et dans les Pays-Bas, et en France. Arnauld et les solitaires de Port-Royal, amis de Saint-Cyran, prirent ouvertement la défense de l'évêque d'Ypres; la fureur des jésuites n'en fut que plus irritée : à l'intérêt de soutenir l'honneur de leur théologie attaquée, se joignait le désir de se venger d'une société de savants qui n'étaient pas seulement pour eux des ennemis, mais des rivaux par lesquels ils se voyaient déjà éclipsés dans presque tous les genres de littérature. Ils firent les plus grands efforts pour obtenir à Rome la condamnation de l'*Augustinus*; et le pape, en effet, condamna en masse cinq propositions extraites ou plutôt rédigées d'après ce livre, comme renfermant en substance, sous cinq chefs, tout le fondement de la doctrine qu'il contient.

Nous ne pouvons ici nous refuser à une observation et aux réflexions qu'elle fait naître. Ce livre de Jansénius est un énorme in-folio, dont tout l'objet est d'établir quelle a été, suivant l'auteur, l'opinion de saint Augustin sur quelques points de théologie fort difficiles en eux-mêmes, et sur lesquels tout ce qui est essentiel à la foi est suffisamment établi par les différentes décisions de l'Église. Ce livre est écrit dans une langue que le peuple n'entend pas, et il n'a jamais été traduit dans aucune langue. La forme et le style non seulement n'ont rien d'agréable, mais sont plutôt propres à rebuter le plus grand nombre des lecteurs. Et il faut bien que cela soit, puisque, après tout l'éclat qui a suivi la condamnation de ce livre, malgré l'acharnement avec lequel il a été attaqué et défendu par deux partis opposés pendant un siècle entier, il n'est presque pas possible de trouver un homme qui l'ait lu, je ne dis pas parmi les gens du monde, je ne dis pas parmi les gens de lettres, mais parmi les théologiens, parmi ses plus ardents adversaires, parmi ses plus zélés

partisans, parmi ceux qui l'ont défendu au prix de leur fortune et de leur liberté.

Nous avons eu occasion de voir bien des hommes des deux partis, s'occupant par état, et souvent avec passion, et du livre et de la matière qu'il traite, nous n'en avons trouvé aucun qui, interrogé s'il avait lu l'*Augustinus*, ne nous ait avoué que non. Dans quelle obscurité serait donc resté ce livre, s'il n'eût pas été condamné, puisque la condamnation même n'a pu en faire connaître que le nom ! Quelque venin qu'il pût renfermer, quel mal aurait-il fait ? bien certainement aucun. Maintenant qu'on pèse les maux sans nombre qui ont résulté de sa condamnation, peut-on n'être point affligé qu'Innocent X et Alexandre VII n'aient pas laissé dans la poussière des bibliothèques un livre que personne n'aurait lu ? S'il contenait des erreurs, si l'auteur avait, contre son intention, donné lieu à des conséquences trop rapprochées des opinions de Calvin, ces pontifes n'auraient-ils pas dû regarder ces conséquences, par rapport à l'auteur mort dans la paix de l'Église, comme désavouées d'avance par sa soumission, et par rapport à l'instruction des fidèles, comme suffisamment condamnées dans les ouvrages même de Calvin ? On tire aussi des conséquences dures de la doctrine des thomistes ; on en tire de la doctrine des molinistes : elle sont désavouées par ceux à qui on les impute, et l'Église, contente de leur désaveu, n'a voulu condamner aucune des deux opinions, quoiqu'elles ne puissent pas être toutes les deux vraies. Peut-on ne pas regretter que le pape n'ait point usé de la même réserve sur le livre de Jansénius ?

On est fondé à croire que le cardinal Mazarin, alors premier ministre de France, appuyait à Rome les sollicitations des jésuites contre ce livre, et que son crédit contribua beaucoup au succès de leurs vues. Ce n'était assurément pas l'intérêt politique de la France qui lui dictait ses démarches, et l'on ne soupçonnera pas le cardinal Mazarin d'avoir mis beaucoup de zèle à faire condamner un livre erroné sur les matières de la grâce ; il ne s'intéressait ni à la doctrine, ni à la société des jésuites ; mais il savait que quelques-uns des solitaires de Port-Royal avaient été liés avec le cardinal de Retz son ennemi : il voulait les punir de l'attachement qu'ils lui conservaient, et ce misérable intérêt lui a suffi pour allumer un embrasement d'un siècle. Un ministre peut-il être excusable de livrer son pays aux

angers du fanatisme? Peut-il les ignorer? Et si, lorsque de toutes parts ils frappent les yeux, le désir de servir de petits intérêts, d'exercer de petites vengeances, de satisfaire de petites haines, l'engage à susciter, à fomentier sourdement des étincelles qu'il ne dépendra pas de lui d'éteindre, quel droit n'acquiert-il pas à l'exécration de la postérité?...

II. — *Plan d'un ouvrage contre le Parlement.* (Fragments)

(Les droits du Parlement et les droits du Roi.)

[A. L., minute.]

Introduction. — Je ne suis ni courtisan, ni parlementaire. Il faut craindre la séduction qui fait approuver tout ce qui ressemble à la résistance et à l'amour de la liberté; je vois dans l'avenir, ou plutôt dans l'expérience du passé, des motifs de crainte qui me font frémir et qui n'ont déjà été que trop justifiés. J'ai cru, comme citoyen, devoir prévenir mes compatriotes sur des dangers qu'ils ne prévoient pas et leur montrer où ils sont. Si je déplaïs, ma conscience me rassurera.

La question qui agite aujourd'hui l'État se réduit à celle-ci : le Parlement a-t-il le droit de résister à la cour, en telle sorte que la cour ne puisse jamais en quelque cas que ce soit, vaincre la résistance; car il faut écarter toutes les questions particulières et frivoles qui ont fait naître les premières disputes. Je vois le Parlement incompetent pour juger des choses spirituelles, mais ce pourra être l'objet d'un autre ouvrage. Il est assez différent ici que le Parlement ait tort ou raison dans l'affaire du clergé; il s'agit de son autorité et l'autorité est une chose indépendante du point sur lequel elle s'exerce. Dans tout gouvernement, il faut que quelqu'un ait le dernier mot et une puissance co-active autorisée par les lois. Puisque cette puissance est toujours exercée par des hommes, il faut bien qu'ils se trompent quelquefois et que, par conséquent, l'autorité de leur jugement soit la même, soit qu'ils se trompent, soit qu'ils aient raison. La question sera donc : si, dans la constitution de notre monarchie, c'est le Roi ou le Parlement qui a cette autorité? Cette question peut être examinée de différents côtés et lors-

qu'elle sera résolue, elle donnera lieu à de nouvelles questions.

1° On peut examiner cette question du côté des anciennes origines du gouvernement et des corps qui y ont été formés ; c'est là le côté historique et on pourra diviser cette question en deux autres : la question du fait et une autre au moins aussi importante, à quel point des faits anciens peuvent fonder des droits nouveaux.

2° Ceci nous conduit à demander s'il ne faut pas plutôt, en pareille matière, partir de ce qui est, que de rechercher vainement ce qui a été...

Les Parlements n'ont aucune puissance véritable, aucune force réelle, mais ils ont deux sortes de moyens pour soutenir leur autorité : les uns sont réels ; les autres d'opinion.

Les moyens réels tirent même leur plus grande force de l'opinion. Les moyens réels sont de deux espèces : embarras suscités à la cour ; craintes inspirées à tout ce qui s'oppose à leurs prétentions.

Les moyens d'opinion consistent à paraître toujours les défenseurs du peuple, à poursuivre avec éclat les abus vrais ou faux...

34. — SUR LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE.

(Fragment)

(Le commerce national. — Paris et les provinces.
Les manufactures.)

[A. L., minute.]

Il serait à désirer sans doute qu'un état pût produire tout ce qui est nécessaire à la consommation de ses habitants, mais comme la terre n'est pas propre à toutes sortes de productions la politique et plus encore l'intérêt des propriétaires, dicte ordinairement de faire porter à la terre la denrée qu'elle donne avec plus d'abondance ; c'est le moyen d'en tirer le meilleur parti possible, à moins que cette denrée ne soit beaucoup moins précieuse qu'une autre et que la valeur de celle-ci ne dédommage de la grande quantité de l'autre. Ainsi, une terre produit plus de bois pesant en bois taillis qu'en futaie et cependant, on peut préférer la futaie, parce que, sous un poids égal, le bois aug

rente de prix par la grosseur et la longueur des pièces. Le commerce supplée à ce que l'Etat ne produit pas et la denrée dont il a trop se change contre celle dont il n'a pas assez. Cette diversité de productions, jointe au plus ou moins de facilité des communications, renferme presque toute la *Géographie politique*, par rapport au commerce : 1° de royaume à royaume ; 2° de province à province.

Le législateur, par rapport au premier article, doit avoir pour objet qu'on se passe le plus qu'il est possible de l'étranger et, par rapport au second, que l'argent soit distribué dans tout l'Etat, le plus également qu'il est possible, par une circulation continuelle, en sorte que les provinces riches en denrées payent tribut à l'industrie des provinces plus pauvres. Sans quoi, l'argent sortant d'une province sans y entrer, elle s'appauvrit et se dépeuple de plus en plus, parce que, ne pouvant, par sa stérilité, nourrir ses habitants qu'en achetant au dehors les denrées nécessaires à la vie, si l'argent qui en sort ne rentre pas par le moyen des manufactures, le pays ne pourra plus nourrir ses habitants. C'est ce qui arriverait à la Pologne, qui n'a point de manufactures, si elle n'était fertile en blé et c'est ce qui arrive à beaucoup de provinces dans tous les Etats de l'Europe.

En France, toutes celles qui ne sont pas extrêmement fertiles, ou au moins situées très heureusement par rapport au commerce, s'appauvrissent de jour en jour, parce que Paris est un gouffre où vont s'absorber toutes les richesses de l'Etat, où les manufactures et les bagatelles attirent l'argent de toute la France par un commerce aussi ruineux pour nos provinces que pour les étrangers. Le produit des impôts s'y dépense pour la grande partie et la petite vanité de ceux qui gouvernent, jointe à leur ignorance, ne manque pas d'y accumuler toutes les manufactures nouvelles. Une des grandes occupations d'un intendant du commerce est aujourd'hui de montrer ses manufactures et de faire admirer aux dames la beauté des bâtiments et l'agrément des ouvrages.

Une manufacture, située dans une province pauvre, serait bonne, au contraire, enrichir le pays, à faire vivre des hommes qui n'ont point de ressources ; mais on ignorerait à qui on en est redevable. Il est vrai que les ouvriers, vivant dans une province où les denrées sont à meilleur marché, coûteraient

moins à soudoyer; qu'avec les mêmes fonds, on pourrait en employer une plus grande quantité, que les ouvrages se donneraient à un moindre prix et, par conséquent, se vendraient plus aisément chez l'étranger; que la difficulté d'établir des manufactures semblables et de donner les marchandises à aussi bas prix, dans les commencements d'un établissement nouveau et toujours coûteux, découragerait l'étranger qui voudrait nous enlever ce commerce et l'assurerait à la France lorsqu'il serait une fois établi.

Enfin, la vanité des entrepreneurs, moins excitée par la curiosité des acheteurs, ne mettrait pas, à loger les ouvriers superbement, des fonds qui seraient mieux employés à les multiplier, à les payer plus grandement.

Si on établissait la nouvelle Manufacture de porcelaine (a) dans le fond d'une province pauvre, près d'une forêt, sur le bord de quelque rivière du Berry qu'on rendrait navigable, on procurerait des richesses à ce pays par l'emploi de ses bois et par un nouvel emploi de l'industrie de ses habitants; on n'augmenterait pas cette énorme consommation de bois qui se fait dans la capitale et qui augmente tous les jours, qui peu à peu épuise les provinces de proche en proche au point que les bois de construction commencent à manquer; les fourneaux échauffés à moins de frais, diminueraient d'autant le prix de la porcelaine. Cette marchandise, précieuse sous un petit volume, se transporterait presque sans frais à Paris par le canal de Briare. En descendant la Loire jusqu'à Nantes, elle serait à portée de la mer et se distribuerait dans le Nord en remontant cette rivière; il ne lui resterait qu'un trajet assez court jusqu'à Lyon d'où elle se distribuerait dans le Midi et en la perfectionnant, elle pourrait enlever à la Saxe ce commerce que notre luxe a rendu si important dans ces derniers temps. Mais il faut avouer en même temps que M^{me} de P. (b) ne serait point à portée de l'aller voir en se promenant, que ce ne serait point une occasion de songer au ministre qui en est chargé et que, peut-être, il ne serait pas si aisé de trouver des fonds capables de suffire à cet établissement. En France, on ne travaille point pour l'Etat, on travaille pour la Cour.

(a) La Manufacture de Sèvres fut fondée en 1756.

(b) De Pompadour.

Les terres portent du blé, du foin, des vignes, des bois, des légumes, du chanvre; on en emploie même, mais en petite quantité, à élever quelques plantes d'usage dans le commerce, surtout dans les teintures, comme le safran. Il en est d'autres qu'on ne cultive point dans ce pays et qu'on aime mieux tirer des étrangers ou de ses colonies, telles que le tabac; d'autres qu'on est forcé d'en tirer, telles que le café, le sucre, l'indigo, etc. Le droit naturel semble laisser à chacun le soin de disposer de sa terre à son gré. C'est une suite du droit de propriété que les jurisconsultes définissent le droit d'user et d'abuser, mais malgré cette définition bonne ou mauvaise, on ne peut douter que le législateur, n'ait le droit de régler cet usage pour l'utilité générale de la société (1); d'empêcher par exemple qu'un homme ne substitue une magnificence stérile à une fécondité utile et qu'une terre destinée à nourrir un peuple de travailleurs ne soit plus que la promenade de quelques hommes oisifs. Il faut remonter aux premiers droits de l'humanité; la terre a été donnée à tous les hommes; ils sont tous fils de même père et aucun n'a été déshérité. Le partage des terres est une suite nécessaire de la nature de la société; les inclinations particulières y conduisaient nécessairement et c'est la voie que la Providence avait tracée pour établir dans les sociétés cette inégalité de richesses d'où naît cet ordre, cette subordination, cette échelle d'états différents qui se distribuent entre les différents emplois, les différents arts nécessaires au bonheur de tous, et qui n'auraient jamais pu être exercés par des hommes toujours occupés des premiers besoins inséparables de la pauvreté et de l'égle distribution des richesses : voilà ce qui légitime le partage des terres et des droits de propriété. Un droit ne va pas plus loin que le titre sur lequel il est fondé, parce que l'effet est toujours proportionné à sa cause. Le droit de propriété est établi sur l'utilité générale; il y est donc subordonné, et la puissance législative a droit de veiller à l'emploi que fait chaque particulier de ses terres; seulement l'équité et l'intérêt public même lui prescrivent de léser le moins qu'il est possible l'intérêt du particulier; plusieurs ordonnances rendues au sujet

1. Ce sont là les lois politiques, bien différentes des lois civiles, et qui doivent se combiner avec elles. Qui ne regarde que les lois politiques est un tyran; qui ne regarde que la loi civile est un légiste ignorant.

des bois et qui ont pour but leur conservation, montrent qu'on a su quelquefois se servir du droit.

Cette distribution des terres par rapport à leurs différentes productions peut se faire : 1° relativement au corps même de l'Etat comparé avec les pays étrangers ; 2° dans l'Etat, entre le corps de l'Etat et ses colonies ; 3° dans l'Etat lui-même, entre les différentes provinces, entre les différents cantons, les différentes paroisses, entre les différentes pièces de terre. Et dans tous ces différents regards, cette distribution doit être appuyée sur la physique et la politique combinées ; sur la physique, parce que chaque terre a des propriétés différentes qu'il faut toujours consulter ; sur la politique, tant pour ce qui regarde l'utilité absolue des denrées comparées entre elles et relative à leur consommation plus ou moins grande, que pour ce qui regarde leur utilité relative à la position des lieux qui en rend le débit plus ou moins aisé.

Relativement au corps de l'Etat, il est très possible qu'un Etat consente à se priver tout à fait d'une denrée, parce que la terre qu'il y destinerait lui produit une denrée plus précieuse et qu'il vend plus cher à l'étranger qu'il n'achète de lui celle dont il se prive ; il y a souvent de la folie à vouloir s'opiniâtrer à tirer tout de chez soi ; si les Anglais voulaient planter des vignes, ils se priveraient du revenu des terres qu'ils y consacraient et n'auraient qu'une petite quantité de très mauvais vin, et qui leur coûterait bien plus cher que celui qu'ils achètent en France.

Depuis le fameux Acte de navigation des Anglais, toutes les puissances de l'Europe ont suivi l'exemple de ces républicains ambitieux et on cherche partout à se passer des autres nations. S'il était possible que chaque puissance parvint à son but, il arriverait que tout commerce entre les nations serait détruit, parce que tout commerce est fondé sur des besoins réciproques. Cette politique est bonne quand une seule puissance s'en sert contre toutes les autres. C'est un de ces secrets qui peuvent faire la fortune de celui qui le possède et qui n'enrichit plus personne quand il est divulgué.

Aujourd'hui, toutes les nations de l'Europe sont trop éclairées pour souffrir qu'une seule puissance en fasse usage au préjudice de toutes les autres et la nécessité du commerce les forcera d'abandonner de concert une politique trop opposée à nos

mœurs pour subsister. Le luxe sauvera le commerce; ce que l'équité n'aurait pas obtenu de la politique, la folie des hommes le lui arrachera; après tout, les nations, comme les hommes, ne sont riches que pour jouir.

Une politique plus noble peut tenir lieu de ces lois gênantes pour le commerce. Si la nature du terrain qui se refuse à certaines productions, ou le plus grand avantage qu'on trouvera à faire porter à la terre des denrées plus utiles, s'oppose à ce qu'un Etat tire de lui-même certaines denrées, des colonies bien situées et en bon état lui fourniront ces denrées et lui procureront en même temps un débit plus prompt des siennes; il étendra sa domination avec son commerce; ces besoins réciproques seront un lien qui attachera la colonie à sa métropole; le maître d'un Etat plus vaste, sans recourir à des lois gênantes et qu'on ne peut guère faire observer rigoureusement sans tyrannie, pourra se rendre indépendant de toutes les autres puissances et mettre entre toutes les parties de son Etat un juste équilibre. Cette utilité des colonies a été si sensible qu'on a été jusqu'à défendre la culture de certaines denrées dans l'Etat principal pour soutenir les colonies. C'est par principe qu'on fit arracher les tabacs qu'on avait permis de planter dans quelques paroisses de Guyenne; si je ne me trompe, Melon rapporte avec éloge ce fait (a). Mais il faut avouer que l'Etat n'en a guère profité; il y a près de dix-huit ans que Melon écrivait et près de trente ans que cette opération a été faite, et encore aujourd'hui, le tabac qui se consomme en France se tire pour la plus grande partie des étrangers. Ou il fallait laisser croître le tabac en France, ou il fallait mettre nos colonies en état d'en fournir à notre consommation.

Au moyen des colonies, si elles étaient bien administrées, un Etat puissant serait en état de se passer entièrement des étrangers et, comme les petits Etats ne peuvent avoir de colonies, parce qu'il faut une certaine proportion entre le corps de l'Etat et les colonies, comme entre la tige et les branches, sans laquelle celles-ci sont ou trop faibles ou trop indépendantes, il soutiendra le commerce parce qu'il sera le facteur des petits Etats...

(a) *Essai politique sur le Commerce*, 2^e édition, p. 161, 1736.

35. — QUESTIONS IMPORTANTES SUR LE COMMERCE A L'OCCASION DES OPPOSITIONS AU DERNIER BILL DE NATURALISATION DES PROTESTANTS ÉTRANGERS, DE JOSIAS TUCKER (a).

[Traduction et notes, par Turgot ; Paris, 1755. — Non reproduit par Du Pont.]

SECTION I. — Questions préliminaires sur les préjugés du peuple, sur les termes d'*étranger* et d'*anglais*, sur les services que les étrangers ont autrefois rendus au commerce de cette nation.

I. Si les préjugés populaires doivent être regardés comme la pierre de touche de la vérité ? Si ce n'est pas de cette source que sont venues les plus vives oppositions contre l'établissement de la tolérance chrétienne dans les trois royaumes, contre la plantation des haies et la clôture des héritages, contre les péages pour l'amélioration des grands chemins, enfin contre toute entreprise dictée par l'esprit public, contre toute inven-

(a) Tucker, clergyman (1711-1799), d'abord recteur de Collège à Bristol, puis doyen de Gloucester, auteur d'un *Bref essai sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande-Bretagne relativement au commerce* (1750-1753) où il se montra libéral sur la plupart des questions économiques. Il le fut moins dans d'autres ouvrages.

Le pamphlet traduit par Turgot était intitulé :

Reflections on the expediency of a law for the naturalisation of foreign protestants: in two parts: the first, being historical remarks on the late naturalisation bill; the second, queries occasioned by the same. Londres, 1751-1752.

Turgot traduisit une autre brochure de Tucker sur les *Guerres de Commerce*, mais sa traduction n'a pas été publiée et le manuscrit n'en a pas été retrouvé. La traduction des *Questions importantes* fut à la fois un livre de propagande en faveur de la tolérance religieuse et un livre d'économie politique. La *Correspondance littéraire* en prit texte pour parler de la Saint-Barthélémy, de l'Édit de Nantes, etc.

La traduction des *Questions importantes* est le premier travail de Turgot qui ait été imprimé de son vivant.

tion utile et nouvelle? Si cette populace aveugle, dont les clameurs arrêtent depuis quarante ans la naturalisation des protestants étrangers, ce n'est pas ce même peuple imbécile que nous avons entendu crier : *L'intérêt terrien!* (1) *point de commerce! point de marchands!*

1. L'intérêt *terrien* (*landed-interest*), c'est l'intérêt des propriétaires de terres opposé à l'intérêt des propriétaires d'argent (*money'd interest*, ou l'intérêt *rentier*. Je me suis servi, au lieu de périphrase, de ces mots *terrien* et *rentier*, qui sont aussi français dans ce sens que les mots *landed* et *money'd* étaient anglais dans ce même sens, lorsqu'on s'en est servi pour la première fois. Par la multitude des emprunts auxquels les besoins vrais ou faux de l'État ont forcé le gouvernement d'Angleterre depuis plus de soixante ans, la nation se trouve chargée d'un capital immense dont elle paye l'intérêt aux particuliers qui lui ont prêté leurs fonds. Ces intérêts se prennent sur les revenus de l'État, c'est-à-dire sur la taxe des terres et sur la consommation; de là, la division de la nation en deux parties, et l'opposition de leurs intérêts. Le propriétaire des terres, créancier de l'État, voit à regret passer une partie des fruits de son champ et de son industrie dans les mains du rentier, c'est-à-dire d'un citoyen oisif, d'un usurier avide, qui, sans rien produire dans l'État, en dévore la substance. La réduction de l'intérêt et l'extinction des dettes de l'État, dût-elle être l'effet d'une banqueroute totale, sont l'objet des vœux avoués ou secrets de ce parti. Le propriétaire d'argent, au contraire, se regarde comme le soutien du crédit public et la ressource de l'État dans les temps orageux; il s'efforce de soutenir le prix des billets de banque et autres valeurs fictives, en exagérant les effets de la circulation de l'argent et du mouvement rapide que lui donne l'agiotage de ces papiers. Il flotte sans cesse entre deux craintes, celle d'être remboursé ou réduit à un intérêt plus faible, si l'État devient trop riche, et celle de perdre par une banqueroute totale le capital et l'intérêt, si la dette de l'État vient à surpasser ses forces. Ce parti est, en général, plus dépendant de la cour, parce que toute sa fortune, appuyée sur la sûreté des promesses du gouvernement, serait entièrement renversée avec lui dans la première révolution. La cour, par cette raison, le favorise. Ces deux partis ont succédé en Angleterre à ceux des *whigs* et des *torys*, dont on leur donnait encore le nom, il y a quelques années, et qui s'y sont fondus insensiblement. On sait que ce nom de *whigs* a servi d'abord à distinguer les presbytériens des épiscopaux ou *torys*. Quelque temps après, les *whigs* étaient les républicains, et les *torys* les partisans de l'autorité royale. Enfin on donne aujourd'hui le nom de *whigs* aux propriétaires d'argent, parce que les gens de ce parti, attachés au roi Guillaume et depuis à la maison d'Hanovre, et promoteurs de la grande guerre de 1700 et de presque toutes celles qui ont suivi, sont devenus possesseurs de la plus grande partie des effets publics. Ainsi, cette fameuse division de la nation anglaise a été d'abord une dispute de religion, puis une querelle politique, et est enfin devenue une discussion d'argent. Ce changement, qui s'est fait d'une manière lente et en quelque façon inaperçue, est l'histoire abrégée du caractère anglais depuis un siècle, et c'est un

II. Si ce mot *étranger* n'emporte pas dans notre usage ordinaire quelque idée d'injure ou de mépris? Si la nation anglaise a quelque droit de traiter ainsi le reste des hommes? Si les nationaux qui entrent dans des desseins funestes à leurs pays ne méritent pas le mépris qu'on a pour les étrangers, et si au contraire les étrangers qui font servir leurs vertus et leur industrie au bien général de ce royaume ne doivent pas être respectés comme de vrais patriotes?

III. Si ce n'est pas aux leçons des étrangers que nous devons toutes nos connaissances sur certaines manufactures d'étoffes, draps, serges, droguets, soieries, velours, rubans, dentelles, cotons, toiles, papiers, chapeaux, fers, aciers, cuivre, laiton, etc.? Si nos ancêtres eussent agi en hommes sages, s'ils eussent vraiment servi la patrie, en empêchant ces manufacturiers de s'y fixer? Cependant leur établissement n'avait-il pas à combattre les mêmes craintes chimériques dont on nous étourdit, et ne disait-on pas alors comme aujourd'hui, que ces étrangers venaient ôter le pain de la bouche aux Anglais?

SECTION II. — De l'introduction des nouvelles manufactures, de la perfection des anciennes, et de l'accroissement du commerce.

I. Si l'on peut jamais savoir certainement, avant de l'avoir

spectacle assez curieux pour ceux qui étudient la marche du génie des nations.

On sent aisément que toutes les matières agitées dans le Parlement sont envisagées relativement à ces deux intérêts, et décidées par l'intérêt réel ou imaginaire du parti dominant. En général, les propriétaires d'argent désirent la guerre, qui soutient l'intérêt de l'argent plus haut; ils ont aussi cependant un grand intérêt de soutenir le commerce, dont la chute entraînerait celle du crédit public: les propriétaires de terres haïssent la guerre qui force à de nouveaux emprunts et à de nouvelles taxes. L'empressement de leurs adversaires à exalter les avantages du commerce, et à confondre l'agiotage avec le commerce, les a souvent rendus indifférents sur les projets relatifs à cette grande partie de l'administration politique, et les a empêchés de sentir que le produit de la balance retombe toujours entre leurs mains; ce parti d'ailleurs est plus nombreux, composé de la plus grande partie des habitants des provinces; par là, il est en quelque sorte plus peuple, plus attaché aux anciens préjugés, et plus sujet à s'aveugler sur son véritable intérêt, pour peu qu'il soit difficile à saisir. On verra dans ce petit ouvrage plusieurs exemples des effets de cette ignorance: la conservation des communautés d'artisans et les obstacles à la naturalisation des étrangers sont les principaux. (*Note de Turgot*).

éprouvé, que les étrangers ne peuvent ni introduire de nouvelles manufactures, ni perfectionner les anciennes, et fixer à quel point la perfection du travail et le bas prix de la main-d'œuvre peuvent influer sur notre commerce étranger?

II. S'il n'est pas certain, au contraire, que les étrangers nous surpassent dans l'art de fabriquer plusieurs sortes de papier, d'étoffes de soie, de velours, de brocarts, d'étoffes d'or et d'argent, de fil à dentelle de différentes espèces, de réseaux d'or et d'argent, dans la teinture en noir et en écarlate, dans la fabrique des draps légers pour les pays chauds, des tapis et tapisseries (1), dans plusieurs branches de celle des toileries, batistes,

1. Il y a une loi portée la vingt-cinquième année du règne de Charles II, et qui subsiste encore, pour la naturalisation de tous les ouvriers en toiles et en tapisseries. Je ferai peut-être plaisir à quelques-uns de mes lecteurs de l'insérer ici.

ACTE POUR L'ENCOURAGEMENT DES MANUFACTURES DE TOILES ET DE TAPIS-
SERIES. — « I. Vu l'immense quantité de toiles et autres ouvrages de lin et de chanvre, et la quantité de tapisseries de haute-lisse qui sont journellement importées des pays étrangers dans ce royaume, ce qui ne peut manquer de le ruiner et de l'appauvrir par l'enlèvement de ses monnaies, l'épuisement et la diminution journalière de ses capitaux, et le manque d'emploi de ses pauvres; quoique les matières employées dans la fabrique de ces tapisseries soient ici plus abondantes, plus parfaites et moins chères que dans le pays d'où elles sont importées; et quoique à l'égard du chanvre et du lin on put en recueillir ici en très-grande abondance et d'une très-bonne qualité, si en établissant des manufactures destinées à employer ces matières, on en ôtait le profit à ceux qui sont en possession de les semer et de les cultiver.

« II. A ces causes, et afin d'encourager ces différentes manufactures, il sera ordonné et il est ordonné par sa très-excellente majesté le Roi, avec et par l'avis et le consentement des seigneurs spirituels et temporels, et des communes assemblées dans le présent parlement, et de leur autorité, qu'à compter du premier jour d'octobre prochain, il sera permis à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, natives de ce royaume ou étrangères, d'exercer librement et sans payer aucune réception, taxe ou bienvenue, dans toutes les villes d'Angleterre et du pays de Galles, privilégiées ou non privilégiées, incorporées, ou non incorporées, le métier et l'art de broyer, de teiller, de préparer le chanvre et le lin; comme aussi de fabriquer et blanchir le fil, d'ourdir, fabriquer, laver et blanchir toutes sortes de toiles faites de chanvre et de lin seulement; comme aussi le métier et l'art de fabriquer toutes sortes de filets pour la pêche, et toutes sortes de cordages; comme aussi le métier et l'art de fabriquer toutes sortes de tapisseries, nonobstant toutes les lois, statuts ou usages à ce contraires.

« III. Tout étranger qui aura établi ou exercé quelque une des manufac-

linons, etc. ; dans le dessin, la peinture, la sculpture, la dorure, dans l'art de faire des carrosses, dans l'imprimerie, dans la bijouterie, dans les manufactures de faïence et de porcelaine, dans la préparation des cuirs, dans l'art de graver sur le verre, de tremper et d'adoucir l'acier? S'il n'est pas de l'intérêt de l'Angleterre de présenter à ces étrangers un appât suffisant pour se les attirer et pour augmenter le nombre de ces mains utiles et industrieuses, qui sont incontestablement la force et la richesse d'un Etat?

III. Si le commerce de la Grande-Bretagne n'est plus susceptible d'accroissement, et si un plus grand nombre de mains, de nouveaux intéressés, des correspondances multipliées, l'industrie, l'économie, la sobriété devenues plus communes, n'augmenteraient pas nos manufactures, notre commerce, notre navigation et nos richesses nationales? Si même les liaisons que nos nouveaux citoyens conserveraient nécessairement avec leurs anciens compatriotes n'ajouteraient pas au commerce de la nation de nouvelles correspondances, de nouvelles commissions, de nouvelles branches de négoce?

tures, ou quelqu'un des arts ci-dessus, véritablement et de bonne foi, pendant l'espace de trois ans, dans l'étendue tant de ce royaume d'Angleterre que de la principauté de Galles, et dans la ville de Berwick sur la Tweed, pourra de ce moment jouir de tous les privilèges dont jouissent les sujets naturels de ce royaume, en prêtant préalablement les serments de fidélité et de suprématie, en présence des deux juges de paix les plus voisins de son domicile, autorisés à cet effet par les présentes.

« IV. Il est encore ordonné et déclaré que les étrangers qui exerceront, conformément au présent acte, quelqu'un des métiers ci-dessus nommés, ne pourront jamais être assujettis à aucune taxe, subvention ou imposition, au delà de celles que payeront les sujets naturels de Sa Majesté, à moins qu'ils ne fassent le commerce avec les pays étrangers, soit en important, soit en exportant des marchandises ; auquel cas ils seront sujets aux mêmes droits que les étrangers ont coutume de payer, mais pendant les cinq premières années seulement, et non au delà. »

Il eût été bien à désirer que les dispositions de cette loi eussent été universellement connues, et que le public en eût recueilli les avantages que le législateur s'était proposés. Mais aujourd'hui elle paraît presque aussi complètement oubliée que si elle n'avait jamais existé. Quoi qu'il en soit, elle suffit pour prouver que, dans l'opinion de nos législateurs, la naturalisation des manufacturiers étrangers est un moyen d'employer les pauvres, et non pas de leur ôter le pain de la bouche. (*Note de Tucker.*)

SECTION III. — Des matériaux pour le travail, et de l'emploi des pauvres.

I. Si nous travaillons maintenant toutes les matières premières que la Grande-Bretagne et l'Irlande produisent ou pourraient produire, toutes celles qu'on pourrait tirer de nos colonies ou introduire de chez l'étranger; ou, ce qui revient au même, s'il ne nous serait pas possible d'employer dans nos manufactures une plus grande quantité de laine (1), de soie

1. Les opposants au bill de naturalisation objectent que nous avons manufacturé dans ces derniers temps, sans le secours des étrangers, toute la laine que produit ce royaume : de là, ils infèrent que nous n'aurions point assez de laine pour occuper un plus grand nombre d'ouvriers. Mais on les prie de considérer :

1° Qu'il est très possible que l'industrie perfectionnée trouve des moyens pour élever et pour nourrir dans ce royaume un plus grand nombre de moutons qu'on ne fait aujourd'hui, non seulement sans diminuer la quantité des terres labourables, mais même en faisant servir cette multiplication de bestiaux à procurer une plus grande fertilité ; la méthode de nourrir des moutons pendant l'hiver avec des *turneps* est à peine connue dans la principauté de Galles, et n'est que très-peu en usage dans plusieurs comtés d'Angleterre, en sorte que les habitants sont obligés de vendre au dehors les moutons dont leurs troupeaux s'augmentent chaque année, de peur d'être obligés de faire de trop grandes provisions de fourrage pour l'hiver;

2° Que les Français embarquent de Bilbao tous les ans environ douze mille sacs de laine fine, indépendamment de la quantité immense de laine plus grossière que la Provence et le Languedoc reçoivent de la Catalogne et du midi de l'Espagne, pendant que les Anglais n'en reçoivent pas en tout cinq mille sacs. Outre cela, les Français tirent des laines d'Afrique, de Turquie, des Pays-Bas autrichiens et de la Pologne : marchés qui seraient ouverts aux Anglais comme aux Français, si notre commerce devenait assez étendu pour cela.

3° Si par le moyen d'un commerce libre et étendu, nous pouvions, en échange de notre poisson et de nos manufactures, nous procurer une plus grande importation de soie crue, de coton, de lin, etc., pour les porter et les travailler dans notre pays même, ce serait la même chose pour ce royaume que si la production de nos laines augmentait réellement, parce que ce serait un moyen d'en réserver une plus grande quantité pour l'employer à de nouvelles sortes d'ouvrages.

4° Si les raisonnements sur lesquels s'appuient nos faiseurs d'objections étaient fondés, il s'ensuivrait que les Français devraient congédier au moins les trois quarts de leurs ouvriers en laine, puisque ce pays produit à peine assez de laine pour le quart des ouvriers qui l'emploient aujourd'hui. Les Anglais devraient aussi chasser tous leurs manufacturiers en soie, puisque l'Angleterre ne produit point du tout de soie crue. Telles sont les conséquences nécessaires d'un pareil principe. (*Note de Tucker.*)

brute, de coton, de chanvre, de lin, de fer, de cuivre, de laiton, d'étain (1), de plomb, etc., que nous ne faisons aujourd'hui? Et si l'on peut jamais craindre de manquer de matières à mettre en œuvre aussi longtemps qu'on pourra en augmenter la production au dedans ou l'importation du dehors?

II. S'il y a, dans le fait, un seul pays dans lequel la terre ou le commerce laisse manquer la matière au travail, quand l'activité et l'industrie ne manquent pas aux habitants?

III. S'il n'y a pas de trop bonnes raisons à donner du manque d'occupation de quelques hommes, sans recourir à la supposition du défaut de matières?

SECTION IV. — Sur les causes du manque d'emploi des hommes.

I. S'il n'y a pas une circulation du travail comme une circulation de l'argent, et si la circulation de l'argent sans travail n'est pas plus préjudiciable qu'utile à la société, comme les loteries et le jeu nous le prouvent d'une manière trop claire et trop funeste?

II. Si pour découvrir les causes du manque d'emploi des hommes, il ne faut pas commencer par chercher les causes qui embarrassent la circulation du travail?

III. Si un Etat mal peuplé est aussi favorable à la circulation du travail qu'un Etat rempli d'habitants qui se donnent les uns aux autres un emploi réciproque, et s'il n'est pas, au contraire, bien remarquable que ce sont précisément les habitants des provinces les plus désertes qui vont chercher au loin, chez les peuples les plus nombreux, l'ouvrage et l'emploi dont ils manquent dans leurs propres pays?

IV. Si les monopoles, les privilèges exclusifs, les jurandes ne sont pas autant d'obstacles à la circulation du travail?

V. Si les besoins artificiels des hommes (2), habilement mis

(1) Un droit plus fort sur l'exportation de l'étain brut, et un encouragement suffisant pour l'exportation de l'étain travaillé, procureraient un emploi sûr à des milliers de pauvres; par là, nous tirerions tout le profit possible de ce métal, d'autant plus précieux qu'il est presque entièrement dans nos mains. (*Note de Tucker*).

(2) Les besoins naturels de l'humanité ne peuvent être qu'en petit nombre: la nourriture, le vêtement, un abri contre les injures de l'air, voilà des choses fort simples sur lesquelles les hommes les moins industriels peuvent, en général, se procurer tout ce que la vie animale exige. Mais comme les

en œuvre et réglés par de sages lois, ne sont pas le grand ressort de la machine du commerce ?

VI. Mais si, lorsque ces besoins dégénèrent en intempérance, en folie, en vice, ils ne deviennent pas un grand obstacle au mouvement constant et régulier de cette machine, et s'ils ne tendent pas nécessairement à l'arrêter enfin tout à fait ?

VII. Si le commerce, considéré sous le point de vue le plus étendu, n'a pas avec les principes de la bonne morale une liaison essentielle ? Si, en conséquence, la corruption actuelle des mœurs ne doit pas être regardée comme la vraie cause pour laquelle tant d'hommes manquent d'emploi, parce que la débauche leur a fait perdre et le goût du travail et le crédit nécessaire pour se procurer des matières à travailler ?

VIII. Si les besoins artificiels des ivrognes sont par leur nature aussi étendus, aussi *commerçables*, pour ainsi dire, que ceux d'un peuple sobre, frugal, industrieux, qui échange son travail avec le nécessaire ou les commodités de la vie, c'est-à-dire avec le travail des autres, et qui augmente le nombre des citoyens en nourrissant des enfants pour fournir après lui cette carrière respectable ?

IX. Si le jeu, la débauche, la mendicité, la paresse, les maladies ne donnent pas aussi de l'emploi à quelques hommes, par exemple, aux prêtres et au bourreau ?

X. Si un peuple vicieux et corrompu travaillera à aussi bas prix et aussi bien qu'un peuple vertueux et sobre ? Si notre commerce étranger ne souffre pas par cette cause ? Si la quantité de nos exportations n'augmentera pas sensiblement lorsque nous travaillerons mieux et à meilleur marché que nous ne faisons, et si nos vices nationaux ne sont pas encore,

les hommes, dans cet état, n'auraient pas été fort éloignés de celui des brutes, la plus grande partie des obligations morales, qui forment l'essence de la vertu sociale et de nos devoirs respectifs, y aurait été inconnue. Si donc il entre dans les vues sages de la Providence qu'il y ait un rapport réel et une subordination entre les différents membres de la société, il doit y avoir des besoins artificiels relatifs aux différents Etats ; et mieux un homme remplit les devoirs de son rang, plus il est à portée de contribuer au bonheur général en donnant un mouvement constant et régulier à la circulation du travail et de l'industrie dans tous les ordres de la société auxquels il est enchaîné par des rapports multipliés. C'est là un des points essentiels par où l'homme diffère de la brute. (*Note de Tucker.*)

sous ce point de vue, une seconde cause du manque d'emploi des hommes ?

XI. Si, dans toutes les contestations relatives à des points de commerce (lorsque, par exemple, le marchand et le fabricant portent au Parlement des prétentions directement contradictoires), il n'y a pas un moyen facile et naturel pour reconnaître où se trouvent le bien général et l'intérêt de la nation, en demandant *quel système fera employer plus de bras en Angleterre, quel système fera porter chez l'étranger plus d'ouvrages de nos manufactures* ? La réponse à cette question ne serait-elle pas toujours la décision du procès ?

XII. Une recrue d'étrangers sobres, économes, industriels, ne créerait-elle pas de nouvelles sources d'emploi au dedans et d'exportation au dehors ?

SECTION V. — Examen des autres causes auxquelles on attribue le manque d'emploi des hommes.

I. S'il est possible dans la nature des choses que tous les négoces et tous les métiers soient à la fois surchargés d'hommes, et si, en supposant que pour ôter à toutes les professions ce prétendu superflu, on retranche de chacune un certain nombre d'hommes, en sorte que la même proportion subsiste entre elles, ceux qui resteront n'auront pas évidemment le même droit de se plaindre qu'ils pouvaient avoir auparavant (1) ?

II. Si, tandis que chaque marchand ou chaque fabricant, pour son intérêt particulier, trouve toujours que trop de gens se mêlent de son négoce, il y en a cependant un seul qui pense dans le fait (2) que le trop grand nombre d'hommes occupés à d'autres professions lui ôte des pratiques ?

(1) S'il y a trop de 1.000 charpentiers pour fournir aux besoins de 100.000 habitants, il y en aura trop de 100 pour fournir au besoin de 10.000. Le nombre des habitants est donc ici indifférent. La surcharge n'est donc qu'une disproportion entre le nombre des hommes dans un métier, et celui des hommes qui exercent les autres métiers : une surcharge, répartie proportionnellement sur toutes les professions, laisserait donc subsister entre elles le même équilibre, et ne serait plus une surcharge. (*Note de Turgot.*)

(2) Un tailleur trouve qu'il y a trop de tailleurs ; mais le cordonnier qui en paye d'autant moins cher ses habits, trouve peut-être qu'il n'y en a pas assez, et réciproquement. Comptez les voix sur la prétendue surcharge de

III. Si une profession particulière ou une branche de commerce quelconque se trouvait quelquefois surchargée (1), le mal ne porterait-il pas avec lui son remède ? Quelques-uns de ceux qui exercent ce métier n'en prendraient-ils pas un autre (2) ? Ne se formerait-il pas moins d'apprentis pour un métier devenu moins lucratif ? Employer un autre remède ne serait-ce pas, pour guérir un mal passager, en introduire de bien plus dangereux et bien plus propres à s'enraciner ?

IV. Si nous avons un grand nombre de bras inoccupés par

chaque profession en particulier, et vous trouverez, d'un côté, les seuls artisans de chaque profession, et de l'autre, tout le corps entier de la société : la prétention de chaque profession a toujours contre elle la pluralité des voix. C'est ainsi que Cicéron prouve la supériorité du courage des Romains sur les autres nations, en opposant, à la prétention de chacune, l'accord de toutes les autres à lui préférer les Romains. (*Note de Turgot.*)

(1) Plusieurs métiers peuvent éprouver une sorte de fluctuation par les variations des habillements et les caprices de la mode ; et, par là, il sera très souvent vrai qu'ils auront ou trop ou trop peu de mains. Dans une pareille circonstance, les personnes attachées au métier que la mode abandonne, manquent effectivement d'emploi. Mais qui peut tirer de là un argument contre le bill de naturalisation ? La même chose n'arriverait-elle pas, quand il n'y aurait en Angleterre que la dixième partie du peuple qu'elle nourrit ; et les villes les moins habitées n'en font-elles pas tous les jours l'expérience ?

Un deuil long et général dans une nation est encore une cause qui augmente prodigieusement la demande d'une sorte de marchandise et qui arrête totalement le débit de quelques autres ; mais on ne peut pas empêcher de pareils hasards : ils pourraient arriver en France ou en tout autre pays sans aucun rapport au nombre des habitants. (*Note de Tucker.*)

(2) Quelque vrais que soient ces principes, il faut avouer que les variations dans les modes et les caprices des consommateurs font souvent qu'une profession particulière se trouve réellement surchargée d'hommes. L'industrie se met d'elle-même en équilibre avec les salaires offerts. S'il y a un métier où l'on gagne plus, un certain nombre d'artisans abandonne celui où l'on gagne moins. Mais, si la communication est interceptée entre les différents canaux de l'industrie par des obstacles étrangers ; si des règlements téméraires empêchent le fabricant de se plier au goût du consommateur ; si des communautés exclusives, des apprentissages de dix ans pour des métiers qu'on peut apprendre en dix jours ; si des monopoles de toute espèce lient les bras à ce malheureux artisan, qu'un changement de mode oblige de renoncer à un travail qui ne le nourrit plus, le voilà condamné par notre police à l'oisiveté, et forcé de mendier ou de voler. C'est ainsi que, par nos règlements et nos communautés, les hommes nous deviennent à charge. Mais est-ce là un argument contre l'augmentation du nombre des citoyens, ou contre nos communautés exclusives et nos règlements ? (*Note de Turgot.*)

le défaut de demande de leur travail, quelle sera la meilleure politique, de chasser ou d'appeler des consommateurs ?

V. Je suppose qu'on chasse la moitié des hommes qui sont actuellement dans la Grande-Bretagne, qu'importe quel nom on leur donne, je demande si c'est un moyen de procurer plus de travail à ceux qui resteraient, et si, au contraire, cinq millions d'habitants de plus n'augmenteraient pas du double l'emploi des hommes et les consommations ?

Le chevalier Josias Child n'a-t-il pas traité d'erreur populaire cette idée, que nous avons plus de mains que nous n'en pouvons employer ? Était-ce un bon juge en matière de commerce ? Et n'est-ce pas une maxime incontestable *que le travail d'un homme donne du travail à un autre homme* (a) ?

SECTION VI. — Faux prétexte : Commençons par trouver de l'emploi pour ces étrangers avant de les appeler. — Réponse.

I. Dans quel pays a-t-on jamais naturalisé ou pu naturaliser des étrangers sur un semblable plan ? Et sur quel autre objet voudrait-on écouter de pareils raisonnements ?

II. S'il fallait s'être aperçu d'un vide dans quelques professions, et d'un vide qui ne se remplirait pas avant de permettre aux étrangers de s'établir parmi nous, quel métier ceux-ci trouveraient-ils à faire ? Et quels acheteurs voudraient attendre si longtemps ?

III. Des jeunes gens ne se mettent-ils pas tous les jours apprentis boulangers, bouchers, tailleurs, etc. ? Ne s'établissent-ils qu'après s'être aperçus de quelque vide dans le commerce ? Ou bien serait-il possible qu'un homme, lorsqu'il manque de pain, de viande ou d'habits, attendit que les apprentis eussent fini leur temps et levé boutique pour leur compte ?

IV. Quel vide éprouve-t-on actuellement en Hollande ? Si cependant quarante mille étrangers se présentaient pour s'y fixer, croit-on que leurs offres fussent rejetées ?

V. La quantité du travail et les occasions d'emploi ne sont-elles pas en proportion de la quantité du peuple ? Si donc il

(a) Child, *Traité sur le commerce*, etc., déjà cité. Dans cet ouvrage est un chapitre sur *La naturalisation des étrangers*, où est demandée la naturalisation des Juifs (p. 290).

n'y avait dans cette île que dix mille habitants, n'y en aurait-il pas encore quelques-uns qui manqueraient d'ouvrage? N'est-ce pas là précisément le cas où sont les sauvages de l'Amérique, auxquels nous ressemblerions alors à cet égard?

VI. Si, tandis que nous n'aurions que dix mille habitants, plusieurs manquaient d'un emploi constant et régulier, serait-ce une raison pour ne pas appeler parmi nous des étrangers? Ou si ce manque d'emploi pour les naturels est une raison suffisante contre l'admission des étrangers, ne doit-elle pas autant porter à défendre qu'on fasse des enfants avant que ceux qui sont déjà nés soient pourvus d'emploi?

VII. Combien ne nous éloignons-nous pas de cette politique dans l'administration de nos colonies, où nous savons si bien le prix du nombre des hommes!

SECTION VII. — La multiplication des habitants est la force d'un royaume.

I. S'il n'y a pas dans la Bible un certain passage à l'égard duquel presque toute la nation anglaise semble s'être rendue coupable d'une infidélité héréditaire? C'est au chap. xiv des *Proverbes*, v. 28 : « La multitude du peuple est la gloire du roi. » Si ce passage s'accorde bien avec la maxime que nous avons déjà trop de peuple?

II. Si les Français n'ont pas, mieux que nous, rendu hommage à cette leçon du plus sage des hommes? Si, tandis que chez eux le gouvernement invite au mariage par les voies puissantes de l'honneur et de l'intérêt, les plus petits maris de village ne s'arrogent pas souvent chez nous le droit d'empêcher qu'on ne publie les bans de ceux qui pourraient devenir, le moins du monde, à charge à la paroisse?

III. Si le jeune duc de Bourgogne, parvenu à l'âge de trente ans, ne pourra pas conduire dans les combats un corps considérable de jeunes gens à la fleur de leur âge et qui lui auront dû leur naissance? Et si l'on doit espérer qu'un seul Anglais battra dix de ces jeunes soldats?

IV. Quelle est la force d'un État? Toutes choses égales, l'État le plus fort n'est-il pas le plus peuplé?

V. Une nation pauvre peut-elle armer et entretenir de grandes forces navales? Un pays mal peuplé peut-il n'être pas pauvre?

Et ce pays peut-il réserver pour combattre ses ennemis un nombre d'hommes suffisant, sans faire un préjudice notable à la culture des terres et aux manufactures ?

VI. Lequel entend le mieux l'intérêt de l'Angleterre, de celui qui dit qu'elle est trop peuplée, ou du chevalier Guillaume Petty (1), qui souhaitait que tous les habitants de l'Écosse et de l'Irlande fussent transportés en Angleterre, et qu'après cela ces contrées fussent submergées par la mer ?

VII. Cette idée étroite que *nous avons trop d'hommes* ne conduirait-elle pas à penser qu'il est avantageux à la nation qu'un si grand nombre de ses citoyens s'ôtent la vie à eux-mêmes, sans quoi nous serions encore plus surchargés d'habitants ?

VIII. Y a-t-il au monde un pays où les exécutions de justice soient aussi fréquentes qu'en Angleterre ? Y en a-t-il un où le nombre de ceux qui abrègent eux-mêmes leurs jours par la débauche et l'intempérance soit aussi grand ?

IX. Y a-t-il une seule nation, protestante ou catholique, où la mode de vivre garçon ait autant prévalu que parmi nous ; où les mariages produisent aussi peu d'enfants ; et où il périsse autant de jeunes gens depuis leur naissance jusqu'à l'âge de vingt et un ans ? Y a-t-il par conséquent un pays où la naturalisation des étrangers soit aussi nécessaire qu'en Angleterre pour y conserver le même fonds d'habitants qu'elle a aujourd'hui ?

SECTION VIII. — L'augmentation du peuple est la richesse d'un État.

I. Quelles sont les richesses d'un État ? Qui donne la valeur aux terres, si ce n'est le nombre des habitants ? Et qu'est-ce que l'argent, autre chose qu'une mesure commune, une espèce de tailles (2) ou de jetons, qui sert à évaluer, ou si l'on veut à

1. Le chevalier Guillaume Petty ne faisait pas là un souhait bien raisonnable. Une étendue de terre déterminée peut porter une certaine quantité d'hommes, et quand elle n'y est pas, c'est la faute de l'administration. En politique comme en économie, la terre est la seule richesse réelle et permanente ; quoiqu'il soit vrai qu'un pays peu étendu puisse quelquefois, par l'industrie de ses habitants, l'emporter sur un pays beaucoup plus vaste dans la balance du commerce et de la politique, telle est la Hollande ; mais d'autres pays n'ont qu'à vouloir. (*Note de Turgot.*)

(2) Les tailles sont de petits morceaux de bois sur lesquels les boulangers

exprimer, le prix de quelque travail dans chacun de ses passages d'une main dans l'autre ?

II. Si le travail est la vraie richesse, si l'argent n'en est que le signe, le pays le plus riche n'est-il pas celui où il y a le plus de travail ? N'est-il pas celui où les habitants plus nombreux se procurent les uns aux autres de l'emploi ?

III. Un pays mal peuplé a-t-il jamais été riche ? Un pays bien peuplé a-t-il jamais été pauvre ?

VI. La province de Hollande n'est-elle pas environ la moitié moins grande que le comté de Devon ? N'a-t-elle pas dix fois plus d'habitants et au moins vingt fois plus de richesses ? Ne suffit-elle pas à des subsides plus forts pour les besoins publics ? N'est-elle pas en état d'entretenir des flottes et des armées plus considérables (1) ?

V. Quand est-ce que la balance du commerce penche en faveur d'une nation contre une autre ? S'il y a en France ou en Suède quarante mille personnes employées à des ouvrages destinés pour l'Angleterre, et dix mille seulement en Angleterre

et les bouchers font des entailles qui leur servent de signes pour compter le pain et la viande qu'ils fournissent. (*Note de Turgot.*)

(1) Les sentiments du feu prince d'Orange sur ce sujet méritent beaucoup d'attention, tant par l'autorité de sa personne que par la solidité de ses raisons, dans le traité intitulé : *Propositions faites aux États généraux pour relever et réformer le commerce de la république*. Il observe que, parmi les causes morales et politiques de l'établissement et de l'avancement du commerce, la principale a été « la maxime inaltérable et la loi fondamentale d'accorder un libre exercice à toutes les religions ; cette tolérance a paru, de tous les moyens, le plus efficace pour engager les étrangers à s'établir et à se fixer dans ces provinces : et dès lors le plus puissant ressort de la population, la politique constante de la république, a été de faire de la Hollande un asile assuré et toujours ouvert pour tous les étrangers persécutés et opprimés : jamais ni alliance, ni traités, ni égards, ni sollicitations de quelque puissance que ce soit, n'ont pu affaiblir ou détruire ce principe, ou détourner l'Etat de protéger ceux qui sont venus s'y réfugier pour y trouver leur sûreté.

« Pendant le cours des persécutions exercées dans les différents pays de l'Europe, l'attachement invariable de la république à cette loi fondamentale a fait qu'une foule d'étrangers s'y sont non seulement réfugiés eux-mêmes avec tous leurs fonds en argent comptant et leurs meilleurs effets, mais qu'il ont encore introduit et fixé dans le pays différentes fabriques, manufactures, arts et sciences, qu'on n'y connaissait pas, quoique les matières nécessaires pour ces manufactures manquaient entièrement en Hollande, et qu'on ne pût les faire venir des pays étrangers qu'avec de grandes dépenses. » (*Note de Tucker.*)

qui travaillent pour la France ou la Suède, à laquelle de ces nations la balance sera-t-elle avantageuse? Si l'on avoue que la France et la Suède ont sur nous l'avantage de la balance, n'est-il pas de l'intérêt de l'Angleterre d'attirer chez elle et d'enlever à ces deux royaumes cet excédent de manufacturiers qui fait leur supériorité?

Quel est le meilleur moyen d'affaiblir les Etats voisins dont la puissance et l'industrie nous font ombrage? Est-ce de forcer leurs sujets à rester chez eux, en refusant de les recevoir et de les incorporer parmi nous, ou de les attirer chez nous par les bons traitements, et en les faisant jouir des avantages des autres citoyens?

VII. Si l'on voulait faire une estimation générale des richesses de l'Angleterre, par où s'y prendrait-on pour les supputer? Par le nombre des acres de terre? Par celui des maisons? Mais d'où tout cela tire-t-il sa valeur, si ce n'est du nombre des habitants qui possèdent, emploient, achètent, vendent, voient et exportent toutes ces choses ou ce qu'elles produisent?

SECTION IX. — La multiplication des habitants augmente le revenu des propriétaires de terres.

I. Les terres voisines de Londres ne sont-elles pas affermées quarante fois plus haut que les terres d'une bonté égale situées dans les provinces éloignées de l'Angleterre, dans la principauté de Galles ou dans l'Ecosse? D'où vient cette différence dans le revenu des terres, si ce n'est de la différence dans le nombre des habitants? Et si ces terres éloignées produisent encore quelque argent, ne le doivent-elles pas à la facilité d'en transporter les fruits dans les lieux plus peuplés?

II. Si l'on pouvait transporter la ville de Bristol à quarante milles du lieu qu'elle occupe, toutes les terres qui l'environnent aujourd'hui ne baisseraient-elles pas de valeur?

III. Si la peste enlevait cent mille hommes dans les provinces du Nord ou de l'Ouest de l'Angleterre, et qu'on ne pût y venir d'ailleurs, le revenu des terres ne tomberait-il pas sur-le-champ?

Si, au contraire, cent mille étrangers de différentes professions allaient s'y fixer et augmenter la consommation des den-

rées produites par les terres voisines, ne verrait-on pas la valeur de ces terres croître à proportion ?

IV. Comment les fermiers payeront ils le prix de leurs baux s'ils ne trouvent point de marché pour vendre ? Et qu'est-ce qu'un marché, si ce n'est un certain nombre d'habitants rassemblés (1) ?

SECTION X. — L'amélioration des terres dépend de la multiplication du peuple.

I. Si les terres de la Grande-Bretagne sont autant en valeur qu'elles puissent l'être ? Et pourquoi un acre de terre voisin de quelque grande ville produit-il dix fois plus de grain qu'un acre de terre n'en rapporte ordinairement dans les provinces éloignées, quoique la qualité de la terre soit la même, et qu'il n'y ait de différence que dans la culture ?

Si c'est le fumier des villes qui cause cette fertilité, d'où vient ce fumier, d'où viennent toutes sortes d'engrais, n'est-ce pas de la multitude des habitants ?

II. N'y a-t-il pas des millions d'acres de terres possédés par des particuliers (sans compter nos communes, nos marais, nos bruyères et nos forêts) qui rapporteraient en denrées de toute espèce dix fois plus qu'ils ne font aujourd'hui, s'ils étaient bien cultivés, et si la demande encourageait la production ?

III. Quel motif peut porter un gentilhomme à cultiver et à améliorer ses terres, si le profit n'est pas au moins égal à la dépense qu'il y fait ? Et quel sera ce profit dans une province éloignée de la mer, si de nouveaux habitants ne viennent pas augmenter la consommation en même proportion que les denrées ?

IV. Est-ce avec raison qu'on se plaint aujourd'hui de ce que les paysans aiment mieux faire apprendre à leurs enfants des métiers faciles, que de les destiner aux travaux pénibles de l'agriculture ? L'exclusion des étrangers remédiera-t-elle à ce mal ?

V. Puisque les campagnes sont la source commune qui fournit des hommes aux différents métiers et à la livrée, ces étrangers qui viennent ici remplir les fonctions de manœuvres ou de

(1) Il y a du bonheur dans cette expression. (*Note de Turgot.*)

domestiques, ne font-ils pas qu'on enlève moins de personnes à la charrue? Je suppose qu'on renvoie tous ces étrangers, ne faudra-t-il pas que leur place soit remplie par des gens qui sans cela auraient toujours été occupés aux travaux de la campagne?

VI. N'avons-nous plus de lumières à attendre des autres nations sur les moyens de perfectionner l'agriculture, et sommes-nous sûrs que ces étrangers, de qui nous tenons tant de découvertes utiles sur la culture des prairies, le jardinage, et les autres parties de l'économie rustique, n'ont plus rien à nous apprendre?

VII. Un pays mal peuplé a-t-il jamais été bien cultivé? Dans quelles provinces de l'Angleterre les terres sont-elles aujourd'hui améliorées avec plus de soin, dans celles qui ont le moins d'habitants, ou dans celles qui en ont le plus?

VIII. Est-il de la prudence et de la bonne politique de laisser de si vastes terrains en landes et en communes auprès de la capitale du royaume? A quoi servent aujourd'hui ces terrains, qu'à rassembler les voleurs, à faciliter leurs brigandages, et à leur assurer une retraite contre les poursuites de la justice? Si ces landes étaient bien cultivées, fermées de haies et remplies d'habitants, tous ces désordres auraient-ils lieu?

SECTION XI. — Les deux intérêts du royaume, l'intérêt *terrien*, l'intérêt *du commerce*, rentrent l'un dans l'autre.

I. Quel est le véritable intérêt *terrien*? Un projet avantageux au commerce de la nation peut-il jamais être opposé à l'intérêt des possesseurs des terres?

II. Si notre commerce tombe, si nos rivaux s'emparent de nos arts, si les maisons sont abandonnées, les marchands dispersés et les manufacturiers forcés de chercher une autre patrie, que deviendront alors nos fermes et nos herbages? Comment le tenancier payera-t-il sa rente? Comment le gentilhomme pourra-t-il soutenir son rang, son état, et satisfaire aux taxes et aux réparations?

III. Si le commerce est encouragé, si le nombre des marchands et des manufacturiers augmente, si toutes les chaînes et les entraves qu'on a données au commerce sont un jour brisées, si la circulation devient par là plus vive et les débouchés plus assurés, où les profits qui en doivent résulter iront-ils enfin se rendre? N'est-ce pas dans la main du propriétaire des terres?

IV. Lorsque les gentilshommes qui possèdent des terres se laissent entraîner à exclure les étrangers et à imposer des charges au commerce, n'agissent-ils pas contre leur propre intérêt? Ne sont-ils pas dupes de ces monopoleurs qui osent mettre un vil intérêt personnel en balance avec l'intérêt public?

SECTION XII. — Situation des étrangers qui ont de l'argent dans nos fonds publics, et des commerçants et artisans riches qui vivent dans certains pays de l'Europe.

I. Le travail étant incontestablement la richesse d'un pays, quelle espèce d'habitants produit le plus de travail : ceux qui ne peuvent se procurer qu'un petit nombre de choses de commodité ou d'agrément, ou ceux qui sont assez riches pour en payer beaucoup? Si ce sont les derniers, n'est-ce pas l'intérêt de la nation d'inviter tous les étrangers qui ont de l'argent dans nos fonds publics, à le venir dépenser parmi nous?

II. S'il y a dans nos fonds publics entre 15 et 20 millions sterling dus à l'étranger, ne doit-on pas regarder les biens de chaque particulier comme engagés au paiement de cette somme? En ce cas, n'est-ce pas l'intérêt de l'emprunteur d'inviter et d'engager le prêteur à résider chez lui, à acheter tout ce dont il a besoin des laboureurs et des ouvriers de son pays, et à lui payer ainsi une sorte de rente qui le dédommage de l'engagement d'une partie de ses fonds? Le prêteur doit-il donc solliciter comme une grande faveur et acheter à prix d'argent la permission de dépenser sur les terres de l'emprunteur de l'argent emprunté?

III. Ne peut-on pas citer des exemples récents d'étrangers qui, après avoir pourvu à la sûreté de leur argent en le plaçant dans nos fonds publics, ont cependant préféré de vivre hors de l'Angleterre à cause de l'aversion que les Anglais ont pour les étrangers?

IV. N'y a-t-il pas des pays dans l'Europe où les négociants et les artisans sont traités avec le plus grand mépris, sans autre motif que leur profession? N'y en a-t-il pas où ils n'osent paraître riches et mettre leurs effets à découvert? L'adoption de pareils citoyens serait-elle donc désavantageuse au royaume? Toutes les voix de la nation ne devraient-elles pas au contraire se réunir pour les inviter à venir partager avec nous le bonheur de vivre sous un gouvernement libre?

V. Les ouvriers, les commerçants, les artistes étrangers sont-ils familiarisés avec la nature de notre constitution ? Savent-ils approfondir et débattre des questions de politique comme nous autres Anglais ? Et quand ils entendent dire que le bill de naturalisation a été rejeté par les représentants de la nation, peuvent-ils en conclure autre chose, sinon que nous refusons aux étrangers l'entrée de notre pays, ou qu'au moins les lois du royaume ne leur accordent pas la même protection qu'aux naturels ? Ne devons-nous pas chercher à les détromper sur un point aussi important ?

SECTION XIII. — Des taxes de toute espèce, et particulièrement de la taxe pour les pauvres.

I. Qui paye toutes les taxes, si ce n'est le travail des peuples et les denrées qu'ils consomment ? Dans quels pays, par conséquent, les taxes produisent-elles davantage ? Dans ceux qui ont le moins, ou le plus d'habitants ?

II. S'il est nécessaire de lever tous les ans une certaine somme pour les besoins du gouvernement et pour payer l'intérêt des dettes publiques, et s'il se trouve quelques non-valeurs dans les différentes branches des douanes et des excises, comment suppléera-t-on à ces non-valeurs, si ce n'est en augmentant la taxe sur les terres ? Tous les possesseurs de terres ne sont-ils pas, par conséquent, aussi intéressés que les autres à favoriser de tout leur pouvoir l'augmentation du nombre des habitants ?

III. Les Français réfugiés ne sont-ils pas chargés d'entretenir leurs pauvres ? Ne sont-ils pas même imposés dans quelques lieux pour le soulagement des pauvres anglais ? Si ce fait est vrai, sous quel prétexte s'écrie-t-on que le bill proposé augmenterait la taxe des pauvres ?

IV. Le commerce ou les terres souffriraient-elles, s'il venait dans le royaume assez d'étrangers pour contribuer de vingt ou trente mille livres sterling par an à l'entretien des pauvres, et soulager d'autant les nationaux ?

V. Supposons qu'on chassât aujourd'hui tous les étrangers établis ici depuis soixante-dix ans et plus, ainsi que tous leurs descendants, serait-ce le moyen de diminuer le nombre des pauvres anglais, ou de réduire la taxe imposée pour leur entretien ? Le fardeau n'en deviendrait-il pas au contraire encore plus pesant pour les possesseurs des terres ?

VI. Le meilleur moyen de décider s'il est expédient d'admettre parmi nous les étrangers, ne serait-il pas de faire un compte exact entre les Anglais et les étrangers établis ici depuis plus de soixante-dix ans, de dresser une espèce de bilan des avantages qu'ils se sont mutuellement procurés, rédigé sous la forme de dettes et de créances réciproques, à peu près ainsi :

Dettes de l'Anglais à l'étranger. — Consommation faite par celui-ci de nos denrées et de nos manufactures. Augmentation du revenu des maisons et des terres. Accroissement de notre commerce et de notre navigation. Taxes, douanes et excises payées par les étrangers.

Dettes de l'étranger à l'Anglais. — Sommes avancées ou données par charité à quelques étrangers.

De quel côté pencherait cette énorme balance ?

SECTION XIV. — Du droit de naissance d'un Anglais (1).

I. Qu'est-ce que ce droit de naissance d'un Anglais ? Est-ce un droit, un privilège qu'il ait d'être pauvre et misérable, tandis que ses voisins augmentent leurs richesses et leur commerce ? Un pareil droit de naturalité vaudrait-il *douze sous*, et mériterait-il qu'on cherchât à le conserver ?

II. Quels sont les gens qui travaillent à priver les Anglais de leur droit de naissance ? Ceux qui proposent les moyens de rendre l'Angleterre riche, florissante, le centre des arts et le magasin des nations, ou ceux qui voudraient enchaîner et borner son commerce, favoriser les monopoles, les associations exclusives, et s'opposer à la multiplication des habitants et à l'emploi de l'industrie, sous prétexte de conserver la pureté du sang anglais ?

III. Tout ce qui tend à nous priver des profits attachés au travail ne donne-t-il pas atteinte aux véritables droits de notre naissance ? Toutes les gênes et les restrictions par lesquelles les Anglais sont forcés d'acheter plus cher et de vendre à plus bas prix, ne sont-elles pas autant d'entreprises sur leurs droits et leurs libertés ? Qui sont les vrais coupables ?

(1) « Mais pour en revenir au sujet que je traite, c'est-à-dire à l'examen de ce qui arriverait si les whigs avaient le dessus, le bill de naturalisation, qui vient d'être rejeté, passerait encore en loi, et le droit de naissance d'un Anglais serait encore réduit à ne pas valoir 12 sous. » (*L'Examineur*, n° XXV, janvier 1710). (*Note de Tucker.*)

IV. A-t-on jamais inséré dans aucun bill pour la naturalisation quelque clause qui tendît à priver les bourgeois de nos villes de jurandes, de leurs droits et de leurs privilèges ? Et les promoteurs de ces bills n'ont-ils pas toujours déclaré que les membres des jurandes conserveraient ces prétendus privilèges aussi longtemps qu'ils le voudraient, et jusqu'à ce qu'ils demandassent eux-mêmes à en être débarrassés ?

SECTION XV. — Du véritable intérêt des Anglais.

I. Qu'est-ce que les privilèges des maîtres ? Sont-ils réels, ou imaginaires ? Les habitants de Birmingham, de Manchester et de Leeds (1) accepteraient-ils de pareils privilèges si on les leur offrait ?

II. Les artisans de Westminster sont-ils pauvres parce qu'ils sont privés des *libertés de la cité*, les artisans de Londres sont-ils plus riches parce qu'ils en jouissent (2) ?

III. Si un artisan profite de l'exclusion donnée à ceux qui ne sont pas maîtres et vend plus cher, la même raison ne fait-elle pas qu'il achète aussi plus cher des autres artisans ? S'il veut n'avoir point de rivaux, les maîtres des autres métiers n'auront-ils pas le même motif pour désirer de n'en point avoir ? Et lorsque ceux-ci seront parvenus à détruire leurs concurrents, celui-là n'y perdra-t-il pas des gens qui auraient pu devenir ses pratiques ?

IV. Chaque artisan ne veut-il pas acheter au meilleur marché et vendre le plus cher qu'il est possible ? Mais comment cela peut-il être, tant que le commerce ne sera pas libre ?

(1) Les arts et les métiers sont libres dans ces trois villes : on n'y achète point la maîtrise ; ce sont les trois villes d'Angleterre où il y a le plus d'ouvriers, et où les manufactures ont fait le plus de progrès. (*Note de Turgot.*)

(2) Nul ne peut exercer un métier à Londres, dans ce qu'on appelle les *libertés de la cité*, s'il n'est reçu maître ; au lieu que, dans le faubourg de Westminster les professions sont libres, ainsi que dans la ville même de Paris, le faubourg Saint-Antoine, la rue de la Jussienne, et d'autres lieux privilégiés, comme le Temple, l'Abbaye, etc., où les trois quarts de l'industrie de Paris sont réfugiés. Il est assez singulier que ce soit précisément aux lieux consacrés au monopole qu'on ait donné le nom de franchises ou de libertés. Il semble que par les idées de notre ancienne police, le travail et l'industrie soient défendus par le droit commun, et qu'on ait seulement accordé par grâce ou vendu à quelques particuliers des dispenses de cette loi. (*Note de Turgot.*)

SECTION XVI. — Dans le commerce, si l'on n'a pas des rivaux au dedans, on en a au dehors.

I. Si l'on a nécessairement des rivaux, ou au dedans, ou au dehors, lequel fait le plus de mal au royaume, que nos négociants aient pour concurrents leurs compatriotes ou des étrangers?

II. La concurrence dans l'intérieur a-t-elle jamais nui à aucune nation, et ce proverbe, que la sagesse va avec les sous et la folie avec les livres sterling, ne se vérifie-t-il pas sensiblement dans la personne de ces gens qui s'opposent à toute concurrence entre les marchands, les gens de métier et les artistes?

III. Qu'est-ce que le bien public? N'est-il pas, pour la plus grande partie, l'effet naturel de l'émulation entre les membres de la même société? Et que deviendraient l'industrie, la tempérance, la frugalité et le désir d'exceller dans son art, si l'émulation n'existait pas?

IV. Lequel vaut mieux pour le public, ou des associations entre nos manufacturiers et nos marchands, ou une grande concurrence entre eux? Laquelle de ces deux choses tend le plus fortement à hausser le prix de nos exportations et à diminuer nos richesses?

V. Si nos marchands du Portugal se plaignent qu'ils perdent quelquefois, ou qu'ils ne gagnent pas assez sur les draps qu'ils envoient à Lisbonne, ferons-nous bien de supprimer la moitié de nos fabriques de draps? Et si nous prenions ce parti, le vide qui s'ensuivrait dans la consommation du Portugal ne serait-il pas bientôt rempli par les Français, les Hollandais? Nos ouvriers en drap n'iraient-ils pas bientôt chercher en France et en Hollande l'occupation que nous leur aurions interdite chez nous?

SECTION XVII. — Examen de cette objection : Que les étrangers ôteraient le pain de la bouche à nos compatriotes, et nous enlèveraient les secrets du commerce.

I. Quels étrangers enlèveront plutôt le pain de la bouche à nos compatriotes, ceux qui sont au dedans du royaume, ou ceux qui sont au dehors?

II. Si nos bons Anglais pouvaient voir avec un télescope ces marchands et ces manufacturiers qui, dans toute l'Europe, travaillent à les supplanter et à faire tomber le débit de leurs

fabriques, ne diraient-ils pas alors avec bien plus de vérité : « Voilà, voilà ceux qui nous ôtent le pain de la bouche » ? Mais, en rejetant le bill pour la naturalisation, se flatte-t-on de remédier à ce mal ?

III. Si quelqu'un a porté chez l'étranger les secrets de notre commerce, est-ce aux étrangers qu'il faut s'en prendre, ou aux Anglais ? Ne sont-ce pas les Anglais, établis depuis peu dans plusieurs royaumes de l'Europe, qui ont enseigné aux peuples de ces royaumes à faire certains ouvrages dont nous possédions seuls la perfection ? N'avons-nous pas des preuves indubitables qu'ils ont eux-mêmes sollicité des édits pour interdire l'entrée de ces ouvrages fabriqués, en Angleterre ?

IV. Ne fabrique-t-on pas en Angleterre des outils de toute espèce qu'on embarque journellement pour l'usage des manufactures étrangères ? Et les ouvriers anglais n'iront-ils pas montrer aux étrangers l'usage de ces outils dès qu'ils y seront engagés par l'offre d'un prix suffisant ?

V. Si les rois de France, d'Espagne, de Portugal, de Prusse, etc., veulent établir chez eux quelques manufactures anglaises, quel sera le meilleur moyen pour y réussir ? Sera-ce d'attirer des ouvriers anglais par des récompenses et des salaires avantageux, ou bien de dépenser beaucoup pour envoyer ici leurs propres sujets et pour les y entretenir jusqu'à ce qu'ils soient instruits à fond de nos pratiques ? Laquelle de ces deux voies est la plus prompte, la plus sûre, la moins dispendieuse, la plus communément pratiquée, et avec le plus de succès ?

SECTION XVIII. — Il est également de la bonne politique d'envoyer des Anglais dans nos colonies, et d'attirer des étrangers pour venir augmenter notre nombre.

I. N'est-ce pas un principe fondamental du gouvernement et du commerce, que l'augmentation du travail produit l'augmentation du peuple ?

II. Les colonies et les plantations, dirigées par des mesures convenables (1), n'augmentent-elles pas le travail ?

(1) On peut voir quelles sont ces mesures convenables dans l'*Essai sur le commerce* (a), et je suppose que le chevalier Josias Child avait dans l'esprit

(a) La mesure indiquée dans l'*Essai sur la nature du commerce* de Cantillon (p. 93, Londres, 1755), est l'assolement triennal ; froment, petit blé, jachère.

III. L'Espagne aurait-elle été dépeuplée par les colonies qu'elle a envoyées en Amérique, si l'on n'eût porté dans la Nouvelle-Espagne que des marchandises fabriquées dans l'ancienne ?

IV. Puisqu'un si grand nombre de Français, d'Anglais, de Hollandais, d'Italiens, etc., sont aujourd'hui employés à fabriquer tout ce qui est nécessaire pour l'approvisionnement des Indes espagnoles, l'ancienne Espagne ne serait-elle pas couverte d'hommes si cette multitude d'artisans y avait été transplantée avec leurs femmes et leurs familles ?

V. Si le travail reçoit un accroissement subit dans une ville, le peuple n'y afflue-t-il pas de toutes les parties du royaume à proportion de cet accroissement ? Le même bien n'aurait-il pas lieu pour tout un royaume, si l'on permettait aux étrangers de s'y établir ?

VI. Mais si, au contraire, on refusait de les admettre, cette augmentation de travail ne s'éloignerait-elle pas de la ville ou du royaume dont nous parlons pour se fixer dans un autre où la main-d'œuvre serait à plus bas prix ? Des statuts, des gênes et des prohibitions sont-elles capables d'empêcher cet effet ? Les Espagnols, instruits à leurs dépens de cette vérité, ne s'efforcent-ils pas à présent de réparer leur faute en attirant chez eux des étrangers ? Et les Anglais ne semblent-ils pas, au contraire, se blonger dans les mêmes erreurs ?

VII. N'est-il pas, au contraire, de la prudence de tenir toujours dans l'Etat deux portes ouvertes, l'une pour envoyer aux colonies tous ceux qui, par quelque raison que ce soit, veulent s'y planter, et l'autre pour recevoir dans le royaume toutes les personnes qui désirent de vivre parmi nous ?

VIII. Si quelques personnes parmi nous, après avoir été imprudentes ou malheureuses, veulent elles-mêmes se retirer dans des lieux où leur conduite passée ne soit point connue, ou si d'ambition en pousse d'autres à chercher fortune dans les pays étrangers, n'est-ce pas une excellente politique d'ouvrir à ces aventuriers le chemin de nos colonies plutôt que de les laisser passer chez des peuples qui probablement sont nos rivaux ?

Quelques-unes de ces mesures, lorsqu'il a avancé que c'était une erreur populaire de dire que les colonies tendaient à diminuer le nombre des habitants de la métropole. (*Note de Tucker.*)

SECTION XIX. — Si, en cas que le bill de naturalisation eût passé, il est probable que les mendiants en eussent le plus profité ?

I. Un bill de naturalisation est-il un motif dont les mendiants aient besoin ?

Si mille mendiants étrangers venaient dans ce pays, la loi donne-t-elle aux juges de paix (1), aux maires ou à quelques autres magistrats le pouvoir de les faire sortir de la Grande-Bretagne, de lever quelque taxe à cet effet, ou d'y appliquer une partie des revenus publics ? Si les magistrats n'ont pas ce pouvoir, le bill de naturalisation donnerait-il aux mendiants plus de facilité qu'ils n'en ont à présent ?

II. Les fainéants sont-ils les plus portés à quitter leur pays ? Les gens de cette sorte, Écossais ou Gallois, qui n'ont cependant point de mer à passer, les Irlandais, qui sont volontiers mendiants de profession, prennent-ils la peine de venir en Angleterre pour faire ce métier ? Si l'on voit quelquefois des gens de ces pays-là demander l'aumône en Angleterre, ne sont-ce pas pour la plupart des travailleurs qui étaient venus chercher de l'ouvrage, mais que des maladies ou des accidents inévitables ont réduits à cette nécessité ?

III. Quel but un étranger mendiant pourrait-il se proposer en passant en Angleterre, dont il n'entend pas même la langue, et comment pourrait-il payer les frais de son passage ?

IV. Quand un Anglais veut faire fortune dans un pays étranger, se propose-t-il d'y vivre dans la paresse et dans l'oisiveté ? De même, un marchand ou un artiste étranger qui vient en Angleterre peut-il espérer de s'y enrichir par d'autres moyens que par une application et une industrie au moins égales, sinon supérieures à celle des nationaux ?

V. Cette objection, « que nous serons inondés de mendiants étrangers », peut-elle subsister avec celle-ci, « que les étrangers supplanteront les nationaux et leur ôteront le pain de la bouche » ?

SECTION XX. — Si, en cas que le bill pour la naturalisation eût passé, il est probable que les libertins et les mauvais sujets eussent été les plus empressés à en profiter ?

I. Quelles précautions prend-on maintenant pour empêcher les

(1) Les juges de paix ont le pouvoir de renvoyer en Irlande les mendiants

libertins et les mauvais sujets de venir s'établir en ce pays? Tout ce qu'il y a de scélérats dans l'Europe ne savent-ils pas, par l'exemple ou par le témoignage des Anglais qui voyagent parmi eux, que l'Angleterre est un pays où l'on peut être aussi vicieux que l'on veut? Qu'importe-t-il à un homme perdu, à une prostituée, à un escroc, d'être ou de n'être pas naturalisés? Ces gens, pour la plupart, ne sont-ils pas citoyens du monde?

II. Lorsque des commerçants ou des artistes sont contraints d'abandonner leur patrie pour obéir à leur conscience et à leur religion, est-il probable qu'ils augmentent parmi nous la débauche, et qu'ils corrompent nos mœurs comme ces cuisiniers, ces baladins, ces chanteurs et ces violons étrangers, qui ne peuvent subsister qu'en offrant sans cesse de nouveaux aliments à nos vices?

III. Si nos rivaux avaient le choix d'envoyer dans chacune des villes commerçantes d'Angleterre une colonie de marchands et de manufacturiers, ou une colonie de chanteurs et de violons, laquelle des deux croit-on qu'ils nous envoyassent, et laquelle paraissions-nous le plus disposés à bien recevoir?

IV. Les artisans pauvres sont-ils, dans aucun endroit du monde, aussi débauchés et aussi corrompus qu'en Angleterre? Et, par conséquent, n'est-il pas bien plus à craindre que les Anglais ne corrompent les étrangers, qu'il ne l'est que les étrangers ne corrompent les Anglais?

V. La Hollande n'est-elle pas ouverte à tout le monde? Observe-t-on cependant que le peuple y soit pour cela plus débauché? Où avons-nous vu par expérience que les réfugiés flamands et français établis ici aient introduit dans nos mœurs une nouvelle corruption?

SECTION XXI. — Quel est le moyen le plus doux et le plus efficace pour réformer les mœurs d'une nation?

I. Peut-on imaginer quelque moyen efficace pour la réformation des mœurs avec lequel la naturalisation des protestants étrangers soit incompatible? Ne sera-t-elle pas au contraire un moyen de plus pour y parvenir? Et les deux ne concourent-ils

irlandais, mais ils ne peuvent chasser les mendiants étrangers, et je me suis assuré de ce fait. (*Note de Tucker.*)

pas admirablement ensemble ? Ou, pour dire la même chose autrement, les bons exemples ne donnent-ils pas une nouvelle force aux bonnes lois ?

II. L'émulation n'est-elle pas un des ressorts les plus puissants sur les hommes ? N'est-elle pas très vive (1) entre les habitants de cette île et les étrangers ? Et ne pourrait-on pas s'en servir comme d'un instrument très efficace pour réformer les nationaux ?

III. La méthode de fouetter, d'enfermer dans les hôpitaux, de transporter dans les colonies, de pendre même, n'a-t-elle pas été assez longtemps pratiquée ? Toutes ces rigueurs, employées jusqu'à présent sans succès, n'indiquent-elles pas la nécessité d'essayer enfin quelque autre voie ? S'il est prouvé que le bill de naturalisation n'attirerait ici que des étrangers sobres et industrieux, l'esprit d'émulation ne pourrait-il pas porter les Anglais à imiter ces mêmes vertus ?

(1) L'ingénieur abbé Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, tome II, chapitre xv, fait à ce sujet une observation intéressante et utile.

« Les Anglais d'aujourd'hui, dit-il, ne descendent pas, généralement parlant, des Bretons qui habitaient l'Angleterre quand les Romains la conquièrent ; néanmoins, les traits dont César et Tacite se servent pour caractériser les Bretons conviennent aux Anglais : les uns ne furent pas plus sujets à la jalousie que le sont les autres. Tacite écrit qu'Agricola ne trouva rien de mieux pour engager les anciens Bretons à faire apprendre à leurs enfants le latin, la rhétorique et les autres arts que les Romains enseignaient aux leurs, que de les piquer d'émulation en leur faisant honte de ce qu'ils se laissaient surpasser par les Gaulois. L'esprit des Bretons, disait Agricola, était de meilleure trempe que celui des Gaulois, et il ne tenait qu'à eux, s'ils voulaient s'appliquer, de réussir mieux que leurs voisins. L'artifice d'Agricola réussit, et les Bretons, qui dédaignaient de parler latin, voulurent se rendre capables de haranguer en cette langue. Que les Anglais jugent eux-mêmes si l'on n'emploierait pas encore aujourd'hui chez eux avec succès l'adresse dont Agricola se servit. »

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici un autre exemple de la même nature, quoique d'un ordre un peu inférieur, à la vérité, mais aussi plus récent et très-applicable au sujet. Le jardinier en chef d'un pair de ce royaume employait à faire de nouveaux jardins un grand nombre d'ouvriers, tant Anglais qu'Irlandais ; mais il n'avait encore pu les engager à remplir même passablement leur tâche, lorsqu'il s'avisait de séparer les deux nations et de les piquer d'émulation l'une contre l'autre. Cet heureux expédient eut tout le succès désiré : ils firent bien plus d'ouvrage, et l'ouvrage fut bien mieux fait, lorsqu'on leur eut dit que c'était pour l'honneur de l'Angleterre ou pour l'honneur de l'Irlande, qu'ils n'eussent fait pour quelque autre considération qu'on leur eût proposée. (*Note de Tucker.*)

IV. Je suppose que les ouvriers d'un métier s'entendent pour ne travailler que trois jours par semaine et pour mettre leur travail pendant ces trois jours à un prix exorbitant : quels motifs emploiera-t-on pour rompre cette confédération pernicieuse ? La crainte des magistrats sera-t-elle, dans un gouvernement comme le nôtre, aussi efficace que la force de l'émulation ? L'ouvrier imprudent ou débauché sera-t-il rappelé à son devoir par quelque punition que ce soit, aussi promptement que par la vue des étrangers employés au même travail dont il n'a pas voulu se charger ? Et la méthode d'exciter l'émulation n'est-elle pas plus douce, plus humaine, plus convenable au génie d'un peuple qui n'est pas entièrement barbare, plus propre à tous égards à produire le bien général ?

SECTION XXII. — L'admission des étrangers considérée par rapport à la constitution de l'Eglise et à celle de l'Etat.

I. Sous quel rapport l'admission des protestants étrangers mettrait-elle en péril l'excellente constitution de notre Eglise ? Quelle était là-dessus l'opinion de nos réformateurs ?

II. Les Eglises étrangères ont-elle jamais montré de l'aver-sion pour l'épiscopat, pour l'usage des liturgies, pour nos articles et nos homélies, ou pour aucune partie de nos constitutions ecclésiastiques, et n'ont-elles pas même souvent regardé l'Eglise anglicane comme l'ornement et le soutien de la réformation ?

III. Les Anglais ne sont-ils pas notés aujourd'hui dans l'Europe comme les défenseurs des systèmes les moins orthodoxes et de toutes les opinions latitudinaires ? Voit-on dans quelque autre pays les articles fondamentaux de la religion naturelle ou révélée attaqués aussi outrageusement qu'en Angleterre ?

IV. Les principales personnes du clergé dans les pays étrangers, soit calvinistes, soit luthériens, ne se sont-elles pas fait agréer à la société qui s'est formée à Londres pour la propagation de l'Evangile chez les infidèles, conformément à la doctrine et à la discipline de l'Eglise anglicane ? Si donc quelques-uns de leurs disciples venaient se fixer parmi nous, serait-ce en arrivant en Angleterre qu'ils s'aviseraient de rompre avec l'Eglise établie ?

V. Les protestants étrangers qui ont cherché parmi nous un asile contre les persécutions de l'Église romaine se sont-ils conduits avec indécence ? Ont-ils manqué de respect pour le clergé anglican ? Leurs descendants ne sont-ils pas aussi bien intentionnés que qui que ce soit pour ce même clergé, et est-il probable, en quelque nombre qu'ils viennent, qu'ils veuillent jamais donner aucun sujet de plainte contre eux ?

VI. Sous quel rapport l'admission des protestants étrangers mettrait-elle en péril la constitution de l'État ? Que pensent là-dessus les patriotes les plus distingués et les meilleurs politiques ?

VII. Les protestants étrangers haïssent-ils la liberté ? Aiment-ils l'esclavage, sont-ils ennemis de la maison régnante, et attachés aux intérêts du prétendant ?

VIII. Dans quelles intrigues, dans quelles conspirations, dans quelles révoltes a-t-on vu entrer quelques-uns des protestants étrangers qui vivent parmi nous ? Quels livres, quels traités ont-ils écrits ou protégés qui tendissent à renverser les droits et les privilèges des sujets, ou les justes prérogatives de la couronne ?

IX. L'adoption des étrangers, qui fortifie tous les gouvernements du monde, affaiblira-t-elle le gouvernement d'Angleterre ? Aura-t-on raison en France d'engager les Anglais, les Écossais et Irlandais catholiques à s'y établir, et tort en Angleterre d'y appeler les protestants persécutés ? Chaque fabricant attiré de chez une nation rivale n'est-il pas une double perte pour elle ?

SECTION XXIII. — Des leçons de l'humanité, et des principes du christianisme.

I. Est-ce un acte d'humanité et de bienfaisance de refuser tout asile et toute protection à des malheureux persécutés ? Serait-ce ainsi que nous voudrions qu'on en agit avec nous si nous étions dans des circonstances semblables ?

II. Quand un protestant persécuté dans une ville fuit dans une autre, suivant le précepte de Jésus-Christ, est-il bien conforme à la religion que nous professons, et comme chrétiens et comme protestants, de lui fermer les portes et de l'empêcher d'entrer ? Les protestants étrangers en usèrent-ils ainsi avec les

Anglais fugitifs qui cherchaient à se dérober aux persécutions de notre sanguinaire reine Marie ?

III. Si, pour la punition de nos crimes, ce royaume retombe encore sous la puissance d'un papiste intolérant et bigot, ne regarderions-nous pas comme un procédé aussi contraire au christianisme qu'à l'humanité, le refus que feraient nos voisins protestants de nous recevoir parmi eux et de nous protéger ?

IV. L'inutilité des démarches faites dans ce pays en faveur de la naturalisation n'a-t-elle pas été souvent employée avec adresse par les prêtres français pour persuader aux protestants d'embrasser la religion romaine ? Et ne leur fournit-elle pas un prétexte bien plausible pour dire que les Anglais refusent aux protestants étrangers tout asile dans leur malheur, tandis que les catholiques romains procurent tous les secours imaginables aux membres de leur communion ? Cette comparaison de notre conduite avec la leur ne montre-t-elle pas la religion romaine sous un jour bien avantageux ? Quel scandale pour nous, et quel reproche !

V. En rejetant le bill de naturalisation, n'avons-nous pas encouragé le gouvernement et le clergé de France à appesantir leurs mains sur les protestants ? Tout récemment, la persécution ne s'est-elle pas relâchée en France pendant que nous étions en balance sur le bill de naturalisation, et n'a-t-elle pas repris de nouvelles forces depuis que nous l'avons rejeté ? Ne sommes-nous pas ainsi devenus en quelque sorte complices des persécutions de l'Eglise romaine, par cette conduite directement contraire à l'intérêt, à la puissance et à l'honneur de notre Eglise et de notre nation ?

36. — ÉPIGRAMME SUR LE TRAITÉ DE VERSAILLES (a).

[*Correspondance littéraire*, IV, 112. — *Almanach des Muses*, 1793. — Mastier, *La philosophie de Turgot*. — *Chansonnier historique* du XVIII^e siècle, par E. Raunier, à l'année 1759.]

Des nœuds par la prudence et l'intérêt tissus,
 Un système garant du repos de la terre,
 Vingt traités achetés par deux siècles de guerre,
 Sans pudeur, sans motifs, en un instant rompus ;
 Aux injustes complots d'une race ennemie
 Nos plus chers intérêts, nos alliés vendus ;
 Pour cimenter sa tyrannie,
 Nos trésors, notre sang, vainement répandus ;
 Les droits des nations, incertains, confondus ;
 L'Empire déplorant la liberté trahie ;
 Sans but, sans succès, sans honneur,
 Contre le Brandebourg l'Europe réunie ;
 De l'Elbe jusqu'au Rhin le Français en horreur ;
 Nos rivaux triomphants, notre gloire flétrie,
 Notre marine anéantie,
 Nos villes sans défense et nos ports saccagés,
 Le crédit épuisé, les peuples surchargés ;
 Voilà les dignes fruits de vos conseils sublimes !
 Trois cent mille hommes égorgés,
 Bernis, est-ce assez de victimes ?
 Et les mépris d'un roi (b) pour vos petites rimes
 Vous semblent-ils assez vengés ? (c)

(a) On attribua d'abord cette épigramme au comte de Tressan. La *Correspondance littéraire* en donna la paternité à Voltaire : « Je crois que le premier poète du siècle ne devrait pas se faire une peine de l'avouer. » Ensuite on y mit le nom de Turgot. L'abbé de Véri est à cet égard très affirmatif dans son *Journal*.

(b) Frédéric II, qui avait écrit :

Je n'ai pas tout dépeint ; la matière est immense
 Et je laisse à Bernis la stérile abondance.

(c) Turgot, raconte Véri, écrivit en lettres moulées deux exemplaires de

37. — ÉTYMOLOGIE (a). Article de l'Encyclopédie.

[*Encyclopédie*, tome VI ; erratum, tome VII. — D. P., III, 1, sans l'erratum.]

(Définition. — Sources des conjectures étymologiques. — Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies. — Utilité des recherches étymologiques ; les définitions. — Lettre du président De Brosses.)

ÉTYMOLOGIE (s. f.). C'est l'origine d'un mot.

Le mot dont vient un autre mot s'appelle *primitif*, et celui

cette épigramme et alla en redingote les mettre à la porte Saint-Denis à l'adresse de deux personnes ; l'épigramme se répandit rapidement. On sait aujourd'hui que l'abbé de Bernis n'était pas l'auteur du traité d'alliance entre la France et l'Autriche.

(a) Il existe dans les manuscrits de Turgot plusieurs fragments de deux projets d'articles, qui paraissent dater de 1753 ou 1754 et avoir été écrits pour l'*Encyclopédie*. Le premier pour le mot : *Définition (Logique)*, les autres pour le mot : *Dieu ; Existence de Dieu*. Voici un extrait de ce dernier :

« On peut procéder de deux manières. On peut porter d'abord sa vue sur l'idée que les hommes se sont faite de la divinité, déterminer précisément ce que c'est que Dieu par l'énumération exacte des qualités qu'on lui attribue et chercher à prouver qu'un tel être existe ou bien jeter les yeux sur les phénomènes qui nous environnent, en rechercher les causes, trouver qu'en remontant, on arrive à une cause unique intelligente et montrer que l'idée de cette cause est précisément celle à laquelle les hommes ont attaché le nom de Dieu.

« De ces deux manières d'entrer en matière, quand la première serait possible, on aurait toujours fait un long circuit très inutile ; quand l'idée de Dieu serait très clairement développée, on aurait toujours à prouver la proposition : un tel être existe. Et comment la prouver, si ce n'est en remontant des phénomènes à leur cause ? Quel autre point fixe pouvons-nous prendre dans tous nos raisonnements, que les impressions faites sur notre âme dans le moment présent ? Il faut bien que toute notre certitude se réduise à notre sens intime puisque c'est nous qui sommes sûrs.

« Comment prouver cette proposition, si ce n'est en se laissant guider par les phénomènes eux-mêmes et en déduisant chaque propriété de la cause des circonstances du phénomène ?

« Les hommes, frappés des phénomènes, en ont cherché les causes. Ils ont vu des corps se mouvoir en cédant à l'impulsion d'autres corps. Ils ont senti en eux-mêmes une force à laquelle la matière obéissait. De là, la distinction des causes mécaniques et intelligentes ; on s'est servi des unes et des autres pour expliquer la nature, suivant ce que paraissaient exiger les circonstances des effets particuliers. Tout ce qui semblait se diriger à une

qui vient du primitif s'appelle *dérivé*. On donne quelquefois au primitif même le nom d'*étymologie* : ainsi l'on dit que *pater* est l'*étymologie* de *père*.

Les mots n'ont point avec ce qu'ils expriment un rapport nécessaire ; ce n'est pas même en vertu d'une convention formelle, et fixée variablement entre les hommes, que certains sons réveillent dans notre esprit certaines idées. Cette liaison

fin marquée était rapporté à une cause intelligente ; la philosophie bornée des premiers hommes assignait une cause à chaque effet, à peu près comme un voyageur qui n'aurait fait que raser les côtes de l'Égypte, y compterait autant de fleuves différents que le Nil aurait présenté d'embouchures à ses yeux. De là, le *Polythéisme*.

« Un examen plus approfondi des phénomènes montra les rapports et la liaison ; les effets particuliers indiquèrent des phénomènes généraux et féconds. Ceux-ci conduisirent à d'autres toujours plus généreux et d'autant moins nombreux. En suivant le cours de ces rameaux multipliés, en remontant vers leur origine, on les vit se confondre dans un canal unique. L'univers ne parut plus qu'un grand phénomène et l'on ne connut plus qu'une seule cause à laquelle on attribua toute la puissance et toutes les perfections qu'on avait jusque-là partagées entre une foule de divinités. Telle a été la marche générale de l'esprit humain, lorsqu'il n'a point été éclairé des lumières de la Révélation, et c'est aussi la route que nous prétendons suivre ; ainsi, nous n'entreprenons point, en commençant, de définir exactement la divinité...

« Si, avant d'avoir prouvé que Dieu existe, nous voulions le définir : de deux choses l'une, ou nous entreprendrions seulement d'exposer ce que les hommes ont entendu par ce mot, ou nous chercherions à décrire la nature de l'être auquel on a donné ce nom, tel qu'il existe hors de nous et indépendamment des notions de notre esprit.

« Dans le premier cas, nous aurions autant de définitions à donner qu'il y a eu de systèmes imaginés successivement sur la divinité : ce serait faire l'histoire des opinions des hommes sur cette matière et ce n'est point ici notre objet ; nous nous permettrons seulement quelques réflexions là-dessus dans l'article *Dieux* (a).

« Dans le second cas, l'entreprise serait impossible, parce qu'il n'y a que les notions abstraites qu'on puisse ainsi fixer par avance. Elles sont notre ouvrage ; les définir, c'est rendre compte des opérations de notre esprit ; mais définir une substance considérée comme hors de nous, c'est rendre compte des propriétés qu'elle a réellement, et pour cela, il faut les connaître, c'est-à-dire prouver qu'elles existent réellement dans cette substance. Au reste, quand même il serait possible de développer très clairement l'idée de Dieu, nous aurions toujours à prouver qu'il existe un être conforme à cette idée ; mais nous ne le prouverions que par l'examen des phénomènes, par la recherche de leurs causes... »

(a) Ce membre de phrase laisse supposer que Turgot devait faire, pour l'*Encyclopédie*, les articles *Dieu* et *Dieux*.

est l'effet d'une habitude formée durant l'enfance à force d'entendre répéter les mêmes sons dans des circonstances à peu près semblables ; elle s'établit dans l'esprit des peuples sans qu'ils y pensent ; elle peut s'effacer par l'effet d'une autre habitude qui se formera aussi sourdement et par les mêmes moyens. Les circonstances dont la répétition a déterminé dans l'esprit de chaque individu le sens d'un mot, ne sont jamais exactement les mêmes pour deux hommes ; elles sont encore plus différentes pour deux générations. Ainsi, à considérer une langue indépendamment de ses rapports avec les autres langues, elle a dans elle-même un principe de variation. La prononciation s'altère en passant des pères aux enfants ; les acceptions des termes se multiplient, se remplacent les unes les autres ; de nouvelles idées viennent accroître les richesses de l'esprit humain ; on détourne la signification primitive des mots par des métaphores ; on la fixe, à certains points de vue particuliers, par des inflexions grammaticales ; on réunit plusieurs mots anciens pour exprimer les nouvelles combinaisons d'idées. Ces sortes de mots n'entrent pas toujours dans l'usage ordinaire : pour les comprendre, il est nécessaire de les analyser, de remonter des *composés* ou *dérivés* aux mots *simples* ou *radicaux*, et des acceptions métaphoriques au sens primitif. Les Grecs qui ne connaissaient guère que leur langue, et dont la langue, par l'abondance de ses inflexions grammaticales et par sa facilité à composer des mots, se prêtait à tous les besoins de leur génie, se livrèrent de bonne heure à ce genre de recherches, et lui donnèrent le nom d'*étymologie*, c'est-à-dire connaissance du vrai sens des mots ; car *ἐτυμον τῆς λέξεως* signifie le *vrai sens d'un mot*, d'*ἔτυμος*, vrai.

Lorsque les Latins étudièrent leur langue, à l'exemple des Grecs, ils s'aperçurent bientôt qu'ils la devaient presque tout entière à ceux-ci. Le travail ne se borna plus à analyser les mots d'une seule langue, à remonter du dérivé à sa racine ; on apprit à chercher les origines de sa langue dans des langues plus anciennes, à décomposer non plus les mots, mais les langues : on les vit se succéder et se mêler, comme les peuples qui les parlent. Les recherches s'étendirent dans un champ immense ; mais, quoiqu'elles devinssent indifférentes pour la connaissance du vrai sens des mots, on garda l'ancien nom d'*étymologie*. Aujourd'hui les savants donnent ce nom à toutes

les recherches sur l'origine des mots ; c'est en ce sens que nous l'emploierons dans cet article.

L'histoire nous a transmis quelques *étymologies*, comme celles des noms des villes ou des lieux auxquels les fondateurs ou les navigateurs ont donné, soit leur propre nom, soit quelque autre, relatif aux circonstances de la fondation ou de la découverte.

A la réserve du petit nombre d'*étymologies* de ce genre qu'on peut regarder comme certaines, et dont la certitude purement testimoniale ne dépend pas des règles de l'art étymologique, l'origine d'un mot est en général un fait à deviner, un fait ignoré, auquel on ne peut arriver que par des conjectures, en partant de quelques faits connus. Le mot est donné : il faut chercher dans l'immense variété des langues les différents mots dont il peut tirer son origine. La ressemblance du son, l'analogie du sens, l'histoire des peuples qui ont successivement occupé la même contrée, ou qui y ont entretenu un grand commerce, sont les premières lueurs qu'on suit : on trouve enfin un mot assez semblable à celui dont on cherche l'*étymologie*. Ce n'est encore qu'une supposition, qui peut être vraie ou fausse : pour s'assurer de la vérité, on examine plus attentivement cette ressemblance ; on suit les altérations graduelles qui ont conduit successivement du primitif au dérivé ; on pèse le plus ou le moins de facilité du changement de certaines lettres en d'autres ; on discute les rapports entre les concepts de l'esprit et les analogies délicates qui ont pu guider les hommes dans l'application d'un même son à des idées très différentes ; on compare le mot à toutes les circonstances de l'énigme : souvent il ne soutient pas cette épreuve, et on en cherche une autre. Quelquefois (et c'est la pierre de touche des *étymologies*, comme de toutes les vérités de fait), toutes les circonstances s'accordent parfaitement avec la supposition qu'on a faite ; l'accord de chacune en particulier forme une *probabilité* ; cette probabilité augmente dans une progression rapide, à mesure qu'il s'y joint de nouvelles vraisemblances ; et bientôt, par l'appui mutuel que celles-ci se prêtent, la supposition n'en est plus une, et acquiert la certitude d'un fait.

La force de chaque ressemblance en particulier, et leur réunion, sont donc l'unique principe de la certitude des *étymologies*, comme de tout autre fait, et le fondement de la distinc-

tion entre les *étymologies* possibles, probables et certaines.

Il suit de là que l'*art étymologique* est, comme tout art conjectural, composé de deux parties, l'art de former les conjectures ou les suppositions, et l'art de les vérifier ou, en d'autres termes, l'invention et la critique. Les sources de la première, les règles de la seconde, sont les divisions naturelles de cet article, car nous n'y comprendrons point les recherches qu'on peut faire sur les causes primitives de l'institution des mots, sur l'origine et les progrès du langage, sur les rapports des mots avec l'organe qui les prononce et les idées qu'ils expriment. La connaissance philosophique des langues est une science très vaste, une mine riche de vérités nouvelles et intéressantes. Les *étymologies* ne sont que des faits particuliers sur lesquels elle appuie quelquefois des principes généraux ; ceux-ci, à la vérité, rendent à leur tour la recherche des *étymologies* plus facile et plus sûre ; mais, s'il s'agissait de présenter ici tout ce qui peut fournir aux étymologistes des conjectures ou des moyens de les vérifier, il faudrait y traiter de toutes les sciences. Nous ajouterons seulement, sur l'utilité des recherches étymologiques, quelques réflexions propres à désabuser du mépris que quelques personnes affectent pour ce genre d'études.

Sources des conjectures étymologiques.

En matière d'*étymologie*, comme en toute autre matière, l'invention n'a point de règles bien déterminées.

Dans les recherches où les objets se présentent à nous, où il ne faut que regarder et voir, dans celles aussi qu'on peut soumettre à la rigueur des démonstrations, il est possible de prescrire à l'esprit une marche invariable qui le mène sûrement à la vérité ; mais, toutes les fois qu'on ne s'en tient pas à observer simplement ou à déduire des conséquences de principes connus, il faut *deviner*, c'est-à-dire qu'il faut, dans le champ immense des suppositions possibles, en saisir une au hasard, puis une seconde, et plusieurs successivement, jusqu'à ce qu'on ait rencontré l'unique vraie. C'est ce qui serait impossible, si la gradation qui se trouve dans la liaison de tous les êtres, et la loi de continuité généralement observée dans la nature, n'établissaient entre certains faits et un certain ordre d'autres faits

propres à leur servir de causes, une espèce de voisinage qui diminue beaucoup l'embarras du choix. En présentant à l'esprit une étendue moins vague, et en le ramenant d'abord du possible au vraisemblable, l'*analogie* lui trace des routes où il marche d'un pas plus sûr ; des causes déjà connues indiquent des causes semblables pour des effets semblables. Ainsi, une mémoire vaste et remplie, autant qu'il est possible, de toutes les connaissances relatives à l'objet dont on s'occupe ; un esprit exercé à observer, dans tous les changements qui le frappent, l'enchaînement des effets et des causes, et à en tirer des analogies ; l'habitude surtout de se livrer à la méditation, ou, pour mieux dire peut-être, à cette rêverie nonchalante dans laquelle l'âme semble renoncer au droit d'appeler ses pensées, pour les voir en quelque sorte passer toutes devant elle, et pour contempler, dans cette confusion apparente, une foule de tableaux et d'assemblages inattendus, produits par la fluctuation rapide des idées que des liens, aussi imperceptibles que multipliés, amènent à la suite les unes des autres : voilà, non les règles de l'invention, mais les dispositions nécessaires à quiconque veut inventer, dans quelque genre que ce soit ; et nous n'avons plus ici qu'à en faire l'application aux recherches étymologiques, en indiquant les rapports les plus frappants, et les principales analogies qui peuvent servir de fondement à des conjectures vraisemblables.

1^o Il est naturel de ne pas chercher d'abord loin de soi ce qu'on peut trouver sous sa main. L'examen attentif du mot dont on cherche l'*étymologie*, et de tout ce qu'il emprunte, si j'ose ainsi parler, de l'analogie propre de sa langue, est donc le premier pas à faire. Si c'est un *dérivé*, il faut le ramener à sa *racine*, en le dépouillant de cet appareil de terminaisons et d'inflexions grammaticales qui le déguisent ; si c'est un *composé*, il faut en séparer les différentes parties : ainsi, la connaissance profonde de la langue dont on veut éclaircir les origines, de sa grammaire, de son analogie, est le préliminaire le plus indispensable pour cette étude.

2^o Souvent le résultat de cette décomposition se termine à des mots absolument hors d'usage ; il ne faut pas perdre pour cela l'espérance de les éclaircir, sans recourir à une langue étrangère : la langue même dont on s'occupe s'est altérée avec le temps. L'étude des révolutions qu'elle a essuyées fera voir dans

les monuments des siècles passés ces mêmes mots dont l'usage s'est perdu, et dont on a conservé les dérivés ; la lecture des anciennes chartes et des vieux glossaires en découvrira beaucoup ; les dialectes ou patois usités dans les différentes provinces, qui n'ont pas subi autant de variations que la langue polie, ou du moins qui n'ont pas subi les mêmes, en contiennent aussi un grand nombre : c'est là qu'il faut chercher.

3° Quelquefois, les changements arrivés dans la prononciation effacent dans le dérivé presque tous les vestiges de sa racine. L'étude de l'ancien langage et des dialectes fournira aussi des exemples des variations les plus communes de la prononciation ; et ces exemples autoriseront à supposer des variations pareilles dans d'autres cas. L'orthographe, qui se conserve lorsque la prononciation change, devient un témoin assez sûr de l'ancien état de la langue, et indique aux étymologistes la filiation des mots, lorsque la prononciation la leur déguise.

4° Le problème devient plus compliqué lorsque les variations dans le sens concourent avec les changements de la prononciation. Toutes sortes de tropes et de métaphores détournent la signification des mots ; le sens figuré fait oublier peu à peu le sens propre, et devient quelquefois à son tour le fondement d'une nouvelle figure ; en sorte qu'à la longue le mot ne conserve plus aucun rapport avec sa première signification. Pour retrouver la trace de ces changements entés les uns sur les autres, il faut connaître les fondements les plus ordinaires des tropes et des métaphores ; il faut étudier les différents points de vue sous lesquels les hommes ont envisagé les différents objets, les rapports, les analogies entre les idées, qui rendent les figures plus naturelles ou plus justes. En général, l'exemple du présent est ce qui peut le mieux diriger nos conjectures sur le passé ; les métaphores que produisent à chaque instant sous nos yeux les enfants, les gens grossiers, et même les gens d'esprit, ont dû se présenter à nos pères, car le besoin donne de l'esprit à tout le monde. Or, une grande partie de ces métaphores, devenues habituelles dans nos langues, sont l'ouvrage du besoin, les hommes, pour désigner aux autres les idées intellectuelles et morales, ne pouvant employer que les noms des objets sensibles : c'est par cette raison, et parce que la nécessité n'est pas délicate, que le peu de justesse des métaphores n'autorise pas toujours à les rejeter des conjectures étymologiques. Il y a des

exemples de ces sens détournés, très bizarres en apparence, et qui sont indubitables.

5° Il n'y a aucune langue, dans l'état actuel des choses, qui ne soit formée du mélange ou de l'altération de langues plus anciennes, dans lesquelles on doit retrouver une grande partie des racines de la langue nouvelle, quand on a poussé aussi loin qu'il est possible, sans sortir de celle-ci, la décomposition et la filiation des mots ; c'est à ces langues étrangères qu'il faut recourir. Lorsqu'on sait les principales langues des peuples voisins, ou qui ont occupé autrefois le même pays, on n'a pas de peine à découvrir quelles sont celles d'où dérive immédiatement une langue donnée, parce qu'il est impossible qu'il ne s'y trouve une très grande quantité de mots communs à celle-ci, et si peu déguisés, que la dérivation n'en peut-être contestée. C'est ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'être versé dans l'art étymologique pour savoir que le français et les autres langues modernes du midi de l'Europe se sont formés par la corruption du latin mêlé avec le langage des nations qui ont détruit l'empire romain. Cette connaissance grossière, où mène la notion purement historique des invasions successives du pays par différents peuples, indique suffisamment aux étymologistes dans quelles langues ils doivent chercher les origines de celle qu'ils étudient.

6° Lorsqu'on veut tirer d'une langue ancienne les mots d'une langue moderne, par exemple les mots français du latin, il est très bon d'étudier cette langue, non seulement dans sa pureté et dans les ouvrages des bons auteurs, mais encore dans ses tours les plus corrompus, dans le langage du plus bas peuple et dans celui des provinces.

Les personnes élevées avec soin et instruites de la pureté du langage s'attachent ordinairement à parler chaque langue sans la mêler avec d'autres : c'est le peuple grossier qui a le plus contribué à la formation de nouveaux langages ; c'est lui qui, ne parlant que pour le besoin de se faire entendre, néglige toutes les lois de l'analogie, ne se refuse à l'usage d'aucun mot, sous prétexte qu'il est étranger, dès que l'habitude le lui a rendu familier ; c'est de lui que le nouvel habitant est forcé, par les nécessités de la vie et du commerce, d'adopter un plus grand nombre de mots ; enfin c'est toujours par le bas peuple que commence le langage mitoyen qui s'établit nécessairement entre

deux nations rapprochées par un commerce quelconque, parce que, de part et d'autre, personne ne voulant se donner la peine d'apprendre une langue étrangère, chacun de son côté en adopte un peu, et cède un peu de la sienne.

7° Lorsque, de cette langue primitive, plusieurs se sont formées à la fois dans différents pays, l'étude de ces différentes langues, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées, la comparaison de la manière différente dont elles ont altéré les mêmes inflexions, ou les mêmes sons de la langue-mère, en se les rendant propres; celle des directions opposées, si j'ose ainsi parler, suivant lesquelles elles ont détourné le sens des mêmes expressions; la suite de cette comparaison, dans tout le cours de leurs progrès, et dans leurs différentes époques, serviront beaucoup à donner des vues pour les origines de chacune d'entre elles. Ainsi l'italien et le gascon, qui viennent du latin comme le français, présentent souvent le mot intermédiaire entre un mot français et un mot latin, dont le passage n'eût paru trop brusque et trop peu vraisemblable, si on eût voulu tirer immédiatement l'un de l'autre, soit que le mot ne soit effectivement devenu français que parce qu'il a été emprunté de l'italien ou du gascon, ce qui est très fréquent; soit qu'autrefois ces trois langues aient été moins différentes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

8° Quand plusieurs langues ont été parlées dans le même pays et dans le même temps, les traductions réciproques de l'une à l'autre fournissent aux étymologistes une foule de conjectures précieuses. Ainsi, pendant que notre langue et les autres langues modernes se formaient, tous les actes s'écrivaient en latin et, dans ceux qui ont été conservés, le mot latin nous indique très souvent l'origine du mot français, que les altérations successives de la prononciation nous auraient dérobée; c'est cette voie qui nous a appris que *métier* vient de *ministerium*; *marguillier* de *matricularius*, etc. Le *Dictionnaire* de Ménage est rempli de ces sortes d'étymologies, et le *Glossaire* de Ducange en est une source inépuisable. Ces mêmes traductions ont l'avantage de nous procurer des exemples constatés d'altérations très considérables dans la prononciation des mots, et de différences très singulières entre le dérivé et le primitif, qui sont surtout fréquentes dans les noms des saints; et ces exemples peuvent autoriser à former des conjectures aux-

quelles, sans eux, on n'aurait osé se livrer. M. Fréret a fait usage de ces traductions d'une branche à une autre, dans sa dissertation sur le mot *dunum*, où, pour prouver que cette terminaison celtique signifie une ville, et non pas une montagne, il allègue que les Bretons du pays de Galles ont traduit ce mot dans le nom de plusieurs villes par le mot de *caër*, et les Saxons par le mot de *burgh*, qui signifie incontestablement ville : il cite en particulier la ville de *Dumbarton*, en gallois *Caër-Briton*, et celle d'*Édimbourg*, appelée par les anciens Bretons *Dun-Eden*, et par les Gallois d'aujourd'hui *Caër-Eden*.

9° Indépendamment de ce que chaque langue tient de celles qui ont concouru à sa première formation, il n'en est aucune qui n'acquière journellement des mots nouveaux qu'elle emprunte de ses voisins et de tous les peuples avec lesquels elle a quelque commerce. C'est surtout lorsqu'une nation reçoit d'une autre quelque connaissance ou quelque art nouveau, qu'elle en adopte en même temps les termes. Le nom de *boussole* nous est venu des Italiens avec l'usage de cet instrument. Un grand nombre de termes de l'art de la verrerie sont italiens, parce que cet art nous est venu de Venise. La minéralogie est pleine de mots allemands. Les Grecs ayant été les premiers inventeurs des arts et des sciences, et le reste de l'Europe les ayant reçus d'eux, c'est à cette cause qu'on doit rapporter l'usage général parmi toutes les nations européennes de donner des noms grecs à presque tous les objets scientifiques. Un étymologiste doit donc encore connaître cette source et diriger ses conjectures d'après toutes ces observations, et d'après l'histoire de chaque art en particulier.

10° Tous les peuples de la terre se sont mêlés en tant de manières différentes, et le mélange des langues est une suite si nécessaire du mélange des peuples, qu'il est impossible de limiter le champ ouvert aux conjectures des étymologistes. Par exemple, on voudra, du petit nombre de langues dont une langue s'est formée immédiatement, remonter à des langues plus anciennes ; et souvent quelques-unes de ces langues seront totalement perdues : le celtique, dont notre langue française a pris plusieurs racines, est dans ce cas ; on en rassemblera les vestiges épars dans l'irlandais, le gallois, le bas-breton, dans les anciens noms des lieux de la Gaule, etc. Le saxon, le gothique, et les différents dialectes anciens et modernes de la

langue germanique, nous rendront en particulier la langue des Francs. On examinera soigneusement ce qui s'est conservé de la langue des premiers maîtres du pays dans quelques cantons particuliers, comme la Basse-Bretagne, la Biscaye, l'Épire, dont l'appreté du sol et la bravoure des habitants ont écarté les conquérants postérieurs. L'histoire indiquera les invasions faites dans les temps les plus reculés, les colonies établies sur les côtes par les étrangers, les différentes nations que le commerce ou la nécessité de chercher un asile, ont conduites successivement dans une contrée. On sait que le commerce des Phéniciens s'est étendu sur toutes les côtes de la Méditerranée, dans un temps où les autres peuples étaient encore barbares; qu'ils y ont établi un très grand nombre de colonies; que Carthage, une de ces colonies, a dominé sur une partie de l'Afrique, et s'est soumis presque toute l'Espagne méridionale. On peut donc chercher dans le phénicien ou l'hébreu un grand nombre de mots grecs, latins, espagnols, etc. On pourra par la même raison supposer que les phocéens, établis à Marseille, ont porté dans la Gaule méridionale plusieurs mots grecs. Au défaut même de l'histoire, on peut quelquefois fonder ses suppositions sur les mélanges des peuples plus anciens que les histoires mêmes. Les courses continues des Goths, et des autres nations septentrionales, d'un bout de l'Europe à l'autre, celles des Gaulois et des Cimmériens dans des siècles plus éloignés, celles des Scythes en Asie, donnent droit de soupçonner des migrations semblables, dont les dates trop reculées seront restées inconnues, parce qu'il n'y avait point alors de nations policées pour en conserver la mémoire, et par conséquent le mélange de toutes les nations de l'Europe et de leurs langues, qui a dû en résulter. Ce soupçon, tout vague qu'il est, peut être confirmé par des *étymologies* qui le supposent la réalité, si d'ailleurs elles portent avec elles un caractère marqué de vraisemblance; et, dès lors, on sera autorisé à recourir encore à des suppositions semblables pour trouver d'autres étymologies. Ἀμῆλγειν, *traire le lait*, composé de la préfixe privatif et de la racine μελγ, *lait*; *mulgeo* et *mulceo*, en latin; qui rapportent manifestement à la racine *milk* ou *mulk*, qui signifie *lait* dans toutes les langues du Nord; cependant cette racine n'existe seule, ni en grec, ni en latin. Les mots *styern*, allemand; *star*, anglais; ἀστὴρ, grec; *stella*, latin, ne sont-ils pas évidemment la même racine, ainsi que le mot μῆνη, la lune

d'où *mensis* en latin ; et les mots *moon*, anglais ; *maan*, danois, *mond*, allemand ? Des *étymologies* si bien vérifiées m'indiquent des rapports étonnants entre les langues polies des Grecs et des Romains, et les langues grossières des peuples du Nord. Je me prêterai donc, quoique avec réserve, aux *étymologies*, d'ailleurs probables, qu'on fondera sur ces mélanges anciens des nations et de leurs langages.

11° La connaissance générale des langues dont on peut tirer des secours pour éclaircir les origines d'une langue donnée, montre plutôt aux *étymologistes* l'espace où ils peuvent étendre leurs conjectures, qu'elle ne peut servir à les diriger ; il faut que ceux-ci tirent, de l'examen du mot même dont ils cherchent l'origine, des circonstances ou des analogies sur lesquelles il puissent s'appuyer. Le sens est le premier guide qui se présente : la connaissance détaillée de la chose exprimée par le mot, et de ses circonstances principales, peut ouvrir des vues. Par exemple, si c'est un lieu, sa situation sur une montagne ou dans une vallée ; si c'est une rivière, sa rapidité, sa profondeur ; si c'est un instrument, son usage ou sa forme ; si c'est une couleur, le nom des objets les plus communs, les plus visibles auxquels elle appartient ; si c'est une qualité, une notion abstraite, un être en un mot, qui ne tombe pas sous les sens, il faudra étudier la manière dont les hommes sont parvenus à s'en former l'idée, et quels sont les objets sensibles dont ils ont pu se servir pour faire naître la même idée dans l'esprit des autres hommes, par voie de comparaison ou autrement. La théorie philosophique de l'origine du langage et de ses progrès, des causes de l'imposition primitive des noms, est la lumière la plus sûre qu'on puisse consulter. Elle montre autant de sources aux *étymologistes*, qu'elle établit de résultats généraux, et qu'elle décrit de pas de l'esprit humain dans l'invention des langues. Si l'on voulait entrer ici dans les détails, chaque objet fournirait des indications particulières qui dépendent de la nature de celui de nos sens par lequel il a été connu, de la manière dont il a frappé les hommes, et de ses rapports avec les autres objets, soit réels, soit imaginaires. Il est donc inutile de s'appesantir sur une matière qu'on pourrait à peine effleurer ; l'article ORIGINES DES LANGUES auquel nous renvoyons ne pourra même renfermer que les principes les plus généraux : les détails et l'application ne peuvent être le fruit

que d'un examen attentif de chaque objet en particulier.

L'exemple des *étymologies* déjà connues, et l'analogie qui en résulte, sont le secours le plus général dont on puisse s'aider dans cette sorte de conjectures, comme dans toutes les autres, et nous en avons déjà parlé. Ce sera encore une chose très utile de se supposer à la place de ceux qui ont eu à donner des noms aux objets, pourvu qu'on se mette bien à leur place, et qu'on oublie de bonne foi tout ce qu'ils ne devaient pas savoir, on connaîtra par soi-même, avec la difficulté, toutes les ressources et les adresses du besoin : pour la vaincre, on formera des conjectures vraisemblables sur les idées qu'ont voulu exprimer les premiers nomenclateurs, et l'on cherchera dans les langues anciennes les mots qui répondent à ces idées.

12^o Je ne sais si, en matière de conjectures étymologiques, les analogies, fondées sur la signification des mots, sont préférables à celles qui ne sont tirées que du son. Le son paraît appartenir directement à la substance même du mot, mais la vérité est que l'un sans l'autre n'est rien, et qu'ainsi l'un et l'autre rapports doivent être perpétuellement combinés dans toutes nos recherches. Quoi qu'il en soit, non-seulement la ressemblance des sons, mais encore des rapports plus ou moins éloignés, servent à guider les étymologistes du dérivé à son primitif. Dans ce genre, rien peut-être ne peut borner les inductions, et tout peut leur servir de fondement, depuis la ressemblance totale, qui, lorsqu'elle concourt avec le sens, établit l'identité des racines, jusqu'aux ressemblances les plus légères ; on peut ajouter, jusqu'au caractère particulier de certaines différences. Les sons se distinguent en voyelles et en consonnes, et les voyelles sont brèves ou longues. La ressemblance dans les sons suffit pour supposer des *étymologies*, sans aucun égard à la quantité, qui varie souvent dans la même langue d'une génération à l'autre, ou d'une ville à une ville voisine : il serait superflu d'en citer des exemples. Lors même que les sons ne sont pas entièrement les mêmes, si les consonnes se ressemblent, on n'aura pas beaucoup d'égards à la différence des voyelles. Effectivement, l'expérience nous prouve qu'elles sont beaucoup plus sujettes à varier que les consonnes : ainsi les Anglais, en écrivant *grâce* comme nous, prononcent *gréce*. Les Grecs modernes prononcent *ita* et *ipsilon*, ce que les anciens prononçaient *êta* et *upsilon* ; et ce que les Latins

prononçaient *ou*, nous le prononçons *u*. On ne s'arrête pas même lorsqu'il y a quelque différence entre les consonnes, pourvu qu'il reste entre elles quelque analogie, et que les consonnes correspondantes dans le dérivé et dans le primitif se forment par des mouvements semblables des organes ; en sorte que la prononciation, en devenant plus forte ou plus faible, puisse changer aisément l'une en l'autre. D'après les observations faites sur les changements habituels de certaines consonnes en d'autres, les grammairiens les ont rangées par classes relatives aux différents organes qui servent à les former : ainsi le *p*, le *b* et l'*m* sont rangés dans la classe des *labiales*, parce qu'on les prononce avec les lèvres (*voyez au mot LETTRES*, quelques considérations sur le rapport des lettres avec les organes). Toutes les fois donc que le changement ne se fait que d'une consonne à une autre consonne du même organe, l'altération du dérivé n'est point encore assez grande pour faire méconnaître le primitif. On étend même ce principe plus loin, car il suffit que le changement d'une consonne en une autre soit prouvé par un grand nombre d'exemples, pour qu'on se permette de le supposer ; et véritablement on a toujours droit d'établir une supposition dont les faits prouvent la possibilité.

13° En même temps que la facilité qu'ont les lettres à se transformer les unes dans les autres donne aux étymologistes une liberté illimitée de conjecturer, sans égard à la quantité prosodique des syllabes, au son des voyelles, et presque sans égard aux consonnes mêmes, il est cependant vrai que toutes ces choses, sans en excepter la quantité, servent quelquefois à indiquer des conjectures heureuses. Une syllabe longue (je prends exprès pour exemple la quantité, parce que qui prouve le plus prouve le moins), une syllabe longue autorise souvent à supposer la contraction de deux voyelles, et même le retranchement d'une consonne intermédiaire. Je cherche l'étymologie de *pinus* ; et comme la première syllabe de *pinus* est longue, je suis porté à penser qu'elle est formée des deux premières du mot *picinus*, dérivé de *pix*, et qui serait effectivement le nom du pin, si on avait voulu le définir par la principale de ses productions. Je sais que l'*x*, le *c*, le *g*, toutes les lettres *gutturales*, se retranchent souvent en latin, lorsqu'elles sont placées entre deux voyelles, et qu'alors les deux syllabes

se confondent en une seule qui reste longue : *maxilla, axilla, vexillum, texela; mala, ala, velum, tela*.

14° Ce n'est pas que ces syllabes contractées, et réduites à une seule syllabe longue ne puissent, en passant dans une autre langue, ou même par le seul laps de temps, devenir brèves; aussi ces sortes d'inductions sur la quantité des syllabes, sur l'identité des voyelles, sur l'analogie des consonnes, ne peuvent guère être d'usage que lorsqu'il s'agit d'une dérivation immédiate. Lorsque les degrés de filiation se multiplient, les degrés d'altération se multiplient aussi, à un tel point que le mot n'est souvent plus reconnaissable. En vain, les degrés d'altération se multipliant, prétendrait-on exclure les transformations de lettres en d'autres lettres très éloignées. Il n'y a qu'à supposer un plus grand nombre d'altérations intermédiaires, et deux lettres, qui ne pouvaient se substituer immédiatement l'une à l'autre, se rapprocheront par le moyen d'une troisième. Qu'y a-t-il de plus éloigné qu'un *h* et un *s* ? cependant le *b* a souvent pris la place de l'*s* consonne ou du *digamma* éolique. Le *digamma* éolique, dans un très grand nombre de mots adoptés par les Latins, a été substitué à l'esprit rude des Grecs, qui n'est autre chose que notre *h*, et quelquefois même à l'esprit doux : témoin ἑσπερος, *vesper*; ἡρ, *ver*, etc. De son côté l'*s* a été substitué, dans beaucoup d'autres mots latins, à l'esprit rude des Grecs : ὑπέρ, *super*; ἑξ, *sex*; ὅς, *sus*, etc. La même aspiration a donc pu se changer indifféremment en *b* et en *s*. Qu'on jette les yeux sur le *Vocabulaire hagiologique* de l'abbé Chatelain, imprimé à la tête du *Dictionnaire de Ménage*, et l'on se convaincra, par les prodigieux changements qu'ont subis les noms des saints depuis un petit nombre de siècles, qu'il n'y a aucune étymologie, quelque bizarre qu'elle paraisse, qu'on ne puisse justifier par des exemples avérés; et par cette voie on peut, au moyen des variations intermédiaires, multipliées à volonté, démontrer la possibilité du changement d'un son quelconque en tout autre son donné. En effet, il y a peu de dérivation aussi étonnante au premier coup d'œil, que celle de *jour*, tirée de *dies*; et il y en a peu d'aussi certaine. Qu'on réfléchisse de plus, que la variété des métaphores entées les unes sur les autres, a produit des bizarreries peut-être plus grandes, et propres à justifier par conséquent des *étymologies* aussi éloignées par rapport au sens,

que d'autres le sont par rapport au son. Il faut donc avouer que tout a pu se changer en tout, et qu'on n'a droit de regarder aucune supposition étymologique comme absolument impossible.

Mais faut-il conclure de là qu'on peut se livrer avec tant de savants hommes à l'arbitraire des conjectures, et bâtir sur des fondements aussi ruineux de vastes systèmes d'érudition, ou bien qu'on doit regarder l'étude des *étymologies* comme un jeu puéril, bon seulement pour amuser des enfants?

Il faut prendre un juste milieu. Il est bien vrai qu'à mesure qu'on suit l'origine des mots, en remontant de degré en degré, les altérations se multiplient, soit dans la prononciation, soit dans les sons, parce que, excepté les seules inflexions grammaticales, chaque passage est une altération dans l'un et dans l'autre; par conséquent, la liberté de conjecturer s'étend en même raison. Mais cette liberté, qu'est-elle, sinon l'effet d'une incertitude qui augmente toujours? Cela peut-il empêcher qu'on ne puisse discuter de plus près les dérivations les plus immédiates, et même quelques autres étymologies qui compensent, par l'accumulation d'un plus grand nombre de probabilités, la distance plus grande entre le primitif et le dérivé, et le peu de ressemblance entre l'un et l'autre, soit dans le sens, soit dans la prononciation? Il faut donc, non pas renoncer à rien savoir dans ce genre, mais seulement se résoudre à beaucoup ignorer. Il faut, puisqu'il y a des *étymologies* certaines, d'autres simplement probables, et quelques-unes évidemment fausses, étudier les caractères qui distinguent les unes des autres, pour apprendre, sinon à ne se tromper jamais, du moins à se tromper rarement. Dans cette vue, nous allons proposer quelques règles de critique, d'après lesquelles on pourra vérifier ses propres conjectures et celles des autres. Cette vérification est la seconde partie et le complément de l'art étymologique.

Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies.

La marche de la critique est l'inverse, à quelques égards, de celle de l'invention : tout occupée de créer, de multiplier les systèmes et les hypothèses, celle-ci abandonne l'esprit à tout son essor et lui ouvre la sphère immense des possibles ; celle-là, au contraire, ne paraît s'étudier qu'à détruire, à

écarter successivement la plus grande partie des suppositions et des possibilités ; à rétrécir la carrière, à fermer presque toutes les routes, et à les réduire, autant qu'il se peut, au point unique de la certitude et de la vérité. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille séparer dans le cours de nos recherches ces deux opérations, comme nous les avons séparées ici, pour ranger nos idées sous un ordre plus facile : malgré leur opposition apparente, elles doivent toujours marcher ensemble dans l'exercice de la méditation ; et bien loin que la critique, en modérant sans cesse l'essor de l'esprit, diminue sa fécondité, elle l'empêche au contraire d'user ses forces, et de perdre un temps utile à poursuivre des chimères : elle rapproche continuellement les suppositions des faits ; elle analyse les exemples, pour réduire les possibilités, et les analogies trop générales qu'on en tire, à des inductions particulières et bornées à certaines circonstances ; elle balance les probabilités plus grandes et les rapports plus prochains. Quand elle ne peut les opposer les uns aux autres, elle les apprécie ; où la raison de nier lui manque, elle établit la raison de douter. Enfin, elle se rend très difficile sur les caractères du vrai, au risque de le rejeter quelquefois, pour ne pas risquer d'admettre le faux avec lui.

Le fondement de toute la critique est un principe bien simple, que toute vérité s'accorde avec tout ce qui est vrai ; et que réciproquement, ce qui s'accorde avec toutes les vérités est vrai : de là suit qu'une hypothèse, imaginée pour expliquer un effet, peut être regardée comme en étant la véritable cause lorsqu'elle explique toutes les circonstances de l'effet, dans quelque détail qu'on analyse ces circonstances et qu'on développe les corollaires de l'hypothèse.

On sent aisément que, l'esprit humain ne pouvant connaître qu'une très petite partie de la chaîne qui lie tous les êtres, ne voyant de chaque effet qu'un petit nombre de circonstances frappantes, et ne pouvant suivre une hypothèse que dans ses conséquences les moins éloignées, le principe ne peut jamais recevoir cette application complète et universelle, qui nous donnerait une certitude du même genre que celle des mathématiques. Le hasard a pu tellement combiner un certain nombre de circonstances d'un effet, qu'elles correspondent parfaitement avec la supposition d'une cause qui ne sera pourtant pas la vraie. Ainsi l'accord d'un certain nombre de circonstances pro-

duit une probabilité, toujours contrebalancée par la possibilité du contraire dans un certain rapport, et l'objet de la critique est de fixer ce rapport. Il est vrai que l'augmentation du nombre des circonstances augmente la probabilité de la cause supposée, et diminue la probabilité du hasard contraire, dans une progression tellement rapide, qu'il ne faut pas beaucoup de termes pour mettre l'esprit dans un repos aussi parfait que le pourrait faire la certitude mathématique elle-même.

Cela posé, voyons ce que fait le critique sur une conjecture ou sur une hypothèse donnée. D'abord, il la compare avec le fait considéré, autant qu'il est possible, dans toutes ses circonstances et dans ses rapports avec d'autres faits. S'il se trouve une seule circonstance incompatible avec l'hypothèse, comme il arrive le plus souvent, l'examen est fini. Si, au contraire, la supposition répond à toutes les circonstances, il faut peser celles-ci en particulier, discuter le plus ou le moins de facilité avec laquelle chacune se prêterait à la supposition d'autres causes ; estimer chacune des vraisemblances qui en résultent, et les compter, pour en former la probabilité totale.

La recherche des *étymologies* a, comme toutes les autres, ses règles de critique particulières, relatives à l'objet dont elle s'occupe, et fondées sur la nature. Plus on étudie chaque matière, plus on voit que certaines classes d'effets se prêtent plus ou moins à certaines classes de causes ; il s'établit des observations générales d'après lesquelles on exclut tout d'un coup certaines suppositions, et l'on donne plus ou moins de valeur à certaines probabilités. Ces observations et ces règles peuvent sans doute se multiplier à l'infini ; il y en aurait même de particulières à chaque langue et à chaque ordre de mots ; il serait impossible de les renfermer toutes dans cet article, et nous nous contenterons de quelques principes d'une application générale, qui pourront mettre sur la voie : le bon sens, la connaissance de l'histoire et des langues, indiqueront assez les différentes règles relatives à chaque langue en particulier.

1^o Il faut rejeter toute *étymologie* qu'on ne rend vraisemblable qu'à force de suppositions multipliées. Toute supposition enferme un degré d'incertitude, un risque quelconque : et la multiplicité de ces risques détruit toute assurance raisonnable. Si donc on propose une *étymologie* dans laquelle le primitif soit tellement éloigné du dérivé, soit pour le sens, soit pour le

son, qu'il faille supposer entre l'un et l'autre plusieurs changements intermédiaires, la vérification la plus sûre qu'on en puisse faire sera l'examen de chacun de ces changements. L'*étymologie* est bonne, si la chaîne de ces altérations est une suite de faits connus directement, ou prouvés par des inductions vraisemblables ; elle est mauvaise, si l'intervalle n'est rempli que par un tissu de suppositions gratuites. Ainsi, quoique *jour* soit aussi éloigné de *dies* dans la prononciation, qu'*alfana* l'est d'*equus*, l'une de ces *étymologies* est ridicule, et l'autre est certaine. Quelle en est la différence ? Il n'y a entre *jour* et *dies* que l'italien *giorno*, qui se prononce *dgiorno*, et le latin *diurnus*, tous mots connus et usités ; au lieu que *fanacus*, *anacus*, *aquus*, pour dire *cheval*, n'ont jamais existé que dans l'imagination de Ménage. Cet auteur est un exemple frappant des absurdités dans lesquelles on tombe en adoptant sans choix ce que suggère la malheureuse facilité de supposer tout ce qui est possible : car il est très vrai qu'il ne fait aucune supposition dont la possibilité ne soit justifiée par des exemples. Mais nous avons prouvé qu'en multipliant à volonté les altérations intermédiaires, soit dans le son, soit dans la signification, il est aisé de dériver un mot quelconque de tout autre mot donné : c'est le moyen d'expliquer tout, et dès lors de ne rien expliquer ; c'est le moyen aussi de justifier tous les mépris de l'ignorance.

2° Il y a des suppositions qu'il faut rejeter, parce qu'elles n'expliquent rien ; il y en a d'autres qu'on doit rejeter parce qu'elles expliquent trop. Une *étymologie* tirée d'une langue étrangère n'est pas admissible, si elle rend raison d'une terminaison propre à la langue du mot qu'on veut éclaircir ; toutes les vraisemblances dont on voudrait l'appuyer ne prouveraient rien, parce qu'elles prouveraient trop : ainsi, avant de chercher l'origine d'un mot dans une langue étrangère, il faut l'avoir décomposé, l'avoir dépouillé de toutes ses inflexions grammaticales, et réduit à ses éléments les plus simples. Rien n'est plus ingénieux que la conjecture de Bochart sur le nom d'*insula britannica*, qu'il dérive de l'hébreu *Baratanac*, pays de l'étain, et qu'il suppose avoir été donné à cette île par les marchands phéniciens ou carthaginois qui allaient y chercher ce métal. Notre règle détruit cette *étymologie* : *britannicus* est un adjectif dérivé, où la grammaire latine ne connaît de radical que le mot *Britan*. Il en est de même de la terminaison celtique

magum, que Bochart fait encore venir de l'hébreu *mohun*, sans considérer que la terminaison *um* ou *us* (car *magus* est aussi commun que *magum*) est évidemment une addition faite par les Latins pour décliner la racine celtique *mug*. La plupart des étymologistes hébraïsants ont été plus sujets que les autres à cette faute ; et il faut avouer qu'elle est souvent difficile à éviter, surtout lorsqu'il s'agit de ces langues dont l'analogie est fort compliquée et riche en inflexions grammaticales. Tel est le grec, où les augments et les terminaisons déguisent quelquefois entièrement la racine. Qui reconnaîtrait, par exemple, dans le mot ἡμμενος, le verbe ἄπτω, dont il est cependant le participe très régulier ? S'il y avait un mot hébreu *hemmen*, qui signifiât comme ἡμμενος, *arrangé* ou *joint*, il faudrait rejeter cette origine pour s'en tenir à la dérivation grammaticale. J'ai appuyé sur cette espèce d'écueil, pour faire sentir ce qu'on doit penser de ceux qui écrivent des volumes d'*étymologies*, et qui ne connaissent les langues que par un coup d'œil rapide jeté sur quelques dictionnaires.

3° Une *étymologie* probable exclut celles qui ne sont que possibles. Par cette raison, c'est une règle de critique presque sans exception, que toute *étymologie* étrangère doit être écartée, lorsque la décomposition du mot dans sa propre langue répond exactement à l'idée qu'il exprime : ainsi celui qui, guidé par l'analogie de *parabole*, paralogisme, etc., chercherait dans la préposition grecque *παρά* l'origine de *parasol* et *parapluie*, se rendrait ridicule.

4° Cette *étymologie* devrait être encore rebutée par une autre règle presque toujours sûre, quoiqu'elle ne soit pas entièrement générale, c'est qu'un mot n'est jamais composé de deux langues différentes, à moins que le mot étranger ne soit naturalisé par un long usage avant la composition, en sorte que ce mot n'ait besoin que d'être prononcé pour être entendu. Ceux mêmes, qui composent arbitrairement des mots scientifiques, s'assujettissent à cette règle, guidés par la seule analogie, si ce n'est lorsqu'ils joignent à beaucoup de pédanterie beaucoup d'ignorance, ce qui arrive quelquefois ; c'est pour cela que notre règle a quelques exceptions.

5° Ce sera une très bonne loi à s'imposer, si l'on veut s'épargner bien des conjectures frivoles, de ne s'arrêter qu'à des suppositions bien appuyées sur un certain nombre d'inductions

qui leur donnent déjà un commencement de probabilité, et les tirent de la classe trop étendue des simples possibles : ainsi, quoiqu'il soit vrai, en général, que tous les peuples et toutes les langues se sont mêlés en mille manières, et dans des temps inconnus, on ne doit pas se prêter volontiers à faire venir de l'hébreu ou de l'arabe le nom d'un village des environs de Paris. La distance des temps et des lieux est toujours une raison de douter ; et il est sage de ne franchir cet intervalle qu'en s'aidant de quelques connaissances positives et historiques des anciennes migrations des peuples, de leurs conquêtes, du commerce qu'ils ont entretenu les uns chez les autres ; et, au défaut de de ces connaissances, il faut au moins s'appuyer sur des *étymologies* déjà connues, assez certaines, et en assez grand nombre pour établir un mélange des deux langues. D'après ces principes, il n'y a aucune difficulté à remonter du français au latin, du tudesque au celtique, du latin au grec. J'admettrai plus aisément une *étymologie* orientale d'un mot espagnol, qu'une d'un mot français, parce que je sais que les Phéniciens, et surtout les Carthaginois, ont eu beaucoup d'établissements en Espagne ; qu'après la prise de Jérusalem, sous Vespasien, un grand nombre de Juifs furent transportés en Lusitanie, et que, depuis, toute cette contrée a été possédée par des Arabes.

6° On puisera, dans cette connaissance détaillée des migrations des peuples, d'excellentes règles de critique pour juger des *étymologies* tirées de leurs langues, et apprécier leur vraisemblance. Les unes seront fondées sur le local des établissements du peuple ancien : les *étymologies* phéniciennes des noms de lieu seront plus recevables, s'il s'agit d'une côte ou d'une ville maritime, que si cette ville était située dans l'intérieur des terres ; une *étymologie* arabe conviendra dans les plaines et dans les parties méridionales de l'Espagne ; on préférera pour des lieux voisins des Pyrénées des *étymologies* latines ou basques.

7° La date du mélange des deux peuples, et du temps où les langues anciennes ont été remplacées par de nouvelles, ne sera pas moins utile ; on ne tirera point d'une ville celtique le nom d'une ville bâtie, ou d'un art inventé, sous les rois francs.

8° On pourra encore comparer cette date à la quantité d'altérations que le primitif aura dû souffrir pour produire le dérivé ; car les mots, toutes choses d'ailleurs égales, ont reçu d'autant

plus d'altérations, qu'ils ont été transmis par un grand nombre de générations, et surtout que les langues ont essuyé plus de révolutions dans cet intervalle. Un mot oriental, qui aura passé dans l'espagnol par l'arabe, sera bien moins éloigné de sa racine que celui qui sera venu des anciens Carthaginois.

9° La nature de la migration, la forme, la proportion et la durée du mélange qui en est résulté, peuvent aussi rendre probables ou improbables plusieurs conjectures ; une conquête aura apporté bien plus de mots dans un pays, lorsqu'elle aura été accompagnée de transplantation d'habitants ; une possession durable, plus qu'une conquête passagère ; plus, lorsque le conquérant a donné ses lois aux vaincus, que lorsqu'il les a laissés vivre selon leurs usages ; une conquête, en général, plus qu'un simple commerce. C'est en partie à ces causes, combinées avec les révolutions postérieures, qu'il faut attribuer les différentes proportions dans le mélange du latin avec les langues qu'on parle dans les différentes contrées soumises autrefois aux Romains, proportions d'après lesquelles les *étymologies* tirées de cette langue auront, tout le reste égal, plus ou moins de probabilité : dans le mélange, certaines classes d'objets garderont les noms que leur donna le conquérant ; d'autres, ceux de la langue des vaincus ; et tout cela dépendra de la forme du gouvernement, de la manière dont l'autorité et la dépendance seront distribuées entre les deux peuples, des idées qui doivent être plus ou moins familières aux uns ou aux autres, suivant leur état et les mœurs que leur donne cet état.

10° Lorsqu'il n'y a eu entre deux peuples qu'une simple liaison, sans qu'ils se soient mélangés, les mots qui passent d'une langue dans l'autre sont le plus ordinairement relatifs à l'objet de cette liaison. La religion chrétienne a étendu la connaissance du latin dans toutes les parties de l'Europe où les armes des Romains n'avaient pu pénétrer. Un peuple adopte plus volontiers un mot nouveau avec une idée nouvelle, qu'il n'abandonne les noms des objets anciens auxquels il est accoutumé. Une étymologie latine, d'un mot polonais ou irlandais, recevra donc un nouveau degré de probabilité, si ce mot est relatif au culte, aux mystères et aux autres objets de la religion. Par la même raison, s'il y a quelques mots auxquels on doive se permettre d'assigner une origine phénicienne ou hébraïque, ce sont les noms de certains objets relatifs aux premiers arts

et au commerce : il n'est pas étonnant que ces peuples qui, les premiers, ont commercé sur toutes les côtes de la Méditerranée, et qui ont fondé un grand nombre de colonies dans toutes les îles de la Grèce, y aient porté les noms des choses ignorées des peuples sauvages chez lesquels ils trafiquaient, et surtout les termes de commerce. Il y aura même quelques-uns de ces mots que le commerce aura fait passer des Grecs à tous les Européens, et de ceux-ci à toutes les autres nations. Tel est le mot de *sac*, qui signifie proprement en hébreu *étouffe grossière*, propre à emballer les marchandises. De tous les mots qui ne dérivent pas immédiatement de la nature, c'est peut-être le plus universellement répandu dans toutes les langues. Notre mot d'*arrhes*, *arrhabon*, est encore purement hébreu, et nous est venu par la même voie. Les termes de commerce parmi nous sont portugais, hollandais, anglais etc., suivant la date de chaque branche de commerce et le lieu de son origine.

11° On peut, en généralisant cette dernière observation, établir un nouveau moyen d'estimer la vraisemblance des suppositions étymologiques fondées sur le mélange des nations et de leurs langages : c'est d'examiner quelle était, au temps du mélange, la proportion des idées des deux peuples, les objets qui leur étaient familiers, leur manière de vivre, leurs arts et le degré de connaissances auquel ils étaient parvenus. Dans les progrès généraux de l'esprit humain, toutes les nations partent du même point, marchent au même but, suivent à peu près la même route, mais d'un pas très inégal. Nous prouverons, à l'article *Langues*, que les langues, dans tous les temps, sont à peu près la mesure des idées actuelles du peuple qui les parle ; et, sans entrer dans un grand détail, il est aisé de sentir qu'on n'invente des noms qu'à mesure qu'on a des idées à exprimer. Lorsque des peuples, inégalement avancés dans leurs progrès, se mêlent, cette inégalité influe à plusieurs titres sur la langue nouvelle qui se forme du mélange. La langue du peuple policé, plus riche, fournit au mélange dans une plus grande proportion et le teint, pour ainsi dire, plus fortement de sa couleur ; elle peut seule donner les noms de toutes les idées qui manquaient au peuple sauvage. Enfin, l'avantage que les lumières de l'esprit donnent au peuple policé, le dédain qu'elles lui inspirent pour tout ce qu'il pourrait emprunter des barbares, le goût de l'imitation que l'admiration fait naître dans ceux-ci,

changent encore la proportion du mélange en faveur de la langue policée, et contrebalancent souvent toutes les autres circonstances favorables à la langue barbare, celle même de la disproportion du nombre entre les anciens et les nouveaux habitants. S'il n'y a qu'un des deux peuples qui sache écrire, cela seul donne à sa langue le plus précieux avantage, parce que rien ne fixe plus les impressions des mots dans la mémoire que l'écriture. Pour appliquer cette considération générale, il faut la détailler ; il faut comparer les nations aux nations, sous les différents points de vue que nous offre leur histoire, apprécier les nuances de la politesse et de la barbarie. La barbarie des Gaulois n'était pas la même que celle des Germains, et celle-ci n'était pas la barbarie des sauvages d'Amérique ; la politesse des anciens Tyriens, des Grecs, des Européens modernes, forme une gradation aussi sensible ; les Mexicains, barbares en comparaison des Espagnols (je ne parle que par rapport aux lumières de l'esprit), étaient policés par rapport aux Caraïbes. Or, l'inégalité d'influence des deux peuples, dans le mélange des langues, n'est pas toujours relative à l'inégalité réelle des progrès, au nombre des pas de l'esprit humain, et à la durée des siècles interposés entre un progrès et un autre progrès, parce que l'utilité des découvertes, et surtout leur effet imprévu sur les mœurs, les idées, la manière de vivre, la constitution des nations et la balance de leurs forces, n'est en rien proportionnée à la difficulté de ces découvertes, à la profondeur qu'il faut percer pour arriver à la mine, et au temps nécessaire pour y parvenir : qu'on en juge par la poudre et l'imprimerie ! Il faut donc suivre la comparaison des nations dans un détail plus grand encore, y faire entrer la connaissance de leurs arts respectifs, des progrès de leur éloquence, de leur philosophie, etc ; voir quelles sortes d'idées elles ont put se prêter les unes aux autres, diriger et apprécier ses conjectures d'après toutes ces connaissances, et en former autant de règles de critique particulières.

12° On veut quelquefois donner à un mot d'une langue moderne, comme le français, une origine tirée d'une langue ancienne, comme le latin, qui, pendant que la nouvelle se formait, était parlée et écrite dans le même pays en qualité de langue savante. Or, il faut bien prendre garde de prendre pour des mots latins, les mots nouveaux auxquels on ajoutait des ter-

minaisons de cette langue, soit qu'il n'y eût véritablement aucun mot latin correspondant, soit plutôt que ce mot fût ignoré des écrivains du temps. Faute d'avoir fait cette légère attention, Ménage a dérivé *marcassin* de *marcassinus*, et il a perpétuellement assigné pour origine à des mots français de prétendus mots latins, inconnus lorsque la langue latine était vivante, et qui ne sont que ces mêmes mots français, latinisés par des ignorants; ce qui est, en fait d'*étymologie*, un cercle vicieux.

13° Comme l'examen attentif de la chose, dont on veut expliquer le nom, et de ses qualités, soit absolues, soit relatives, est une des plus riches sources de l'invention, il est aussi un des moyens les plus sûrs pour juger certaines *étymologies* : comment fera-t-on venir le nom d'une ville d'un mot qui signifie *pont*, s'il n'y a point de rivière? M. Fréret a employé ce moyen avec le plus grand succès dans sa dissertation sur l'*étymologie* de la terminaison celtique *dunum*, où il réfute l'opinion commune qui fait venir cette terminaison d'un prétendu mot celtique et tudesque, qu'on veut qui signifie *montagne*. Il produit une longue énumération des lieux dont le nom ancien se terminait ainsi : *Tours* s'appelait autrefois *Cæsarodunum*; *Leyde*, *Lugdunum Batavorum*; *Tours* et *Leyde* sont situés dans des plaines. Plusieurs lieux se sont appelés *Uxellodunum*, et *uxel* signifiait aussi *montagne*; ce serait un pléonasme. Le mot de *Noviodunum*, aussi très commun, se trouve donné à des lieux situés dans des vallées : ce serait une contradiction.

14° C'est cet examen attentif de la chose, qui peut seul éclairer sur les rapports et les analogies que les hommes ont dû saisir entre les différentes idées, sur la justesse des métaphores et des tropes par lesquels on a fait servir les noms anciens à désigner des objets nouveaux. Il faut l'avouer, c'est peut-être par cet endroit que l'art *étymologique* est le plus susceptible d'incertitude. Très souvent, le défaut de justesse et d'analogie ne donne pas droit de rejeter les *étymologies* fondées sur des métaphores; je crois l'avoir dit plus haut, en traitant de l'invention. Il y en a surtout deux raisons : l'une est le versement d'un mot, si j'ose ainsi parler, d'une idée principale sur l'accessoire, la nouvelle extension de ce mot à d'autres idées, uniquement fondée sur le sens accessoire, sans égard au primitif, comme quand on dit un cheval *ferré d'argent*; et les nouvelles métaphores entées sur ce nouveau sens, puis les unes sur les autres au point de présenter

un sens entièrement contradictoire avec le sens propre. L'autre raison, qui a introduit dans les langues des métaphores peu justes, est l'embarras où les hommes se sont trouvés pour nommer certains objets qui ne frappaient en rien le sens de l'ouïe, et qui n'avaient, avec les autres objets de la nature, que des rapports très éloignés. La nécessité est leur excuse. Quant à la première de ces deux espèces de métaphores si éloignées du sens primitif, j'ai déjà donné la seule règle de critique sur laquelle on puisse compter ; c'est de ne les admettre que dans le seul cas où tous les changements intermédiaires sont connus : elle resserre nos jugements dans des limites bien étroites, mais il faut bien les resserrer dans les limites de la certitude.

Quant aux métaphores produites par la nécessité, cette nécessité même nous procurera un secours pour les vérifier : en effet, plus elle a été réelle et pressante, et plus elle s'est fait sentir à tous les hommes, plus elle a marqué toutes les langues de la même empreinte. Le rapprochement des tours semblables, dans plusieurs langues très différentes, devient alors une preuve que cette façon détournée d'envisager l'objet était aussi nécessaire, pour pouvoir lui donner un nom, qu'elle semble bizarre au premier coup d'œil. Voici un exemple assez singulier, qui justifiera notre règle. Rien ne paraît d'abord plus étonnant que de voir le nom de *pupilla*, petite fille, diminutif de *pupa*, donné à la prunelle de l'œil. Cette *étymologie* devient indubitable par le rapprochement du grec *κόρη*, qui a aussi ces deux sens, et de l'hébreu *bathghnaïn*, la prunelle, mot pour mot, *la fille de l'œil* : à plus forte raison ce rapprochement est-il utile pour donner un plus grand degré de probabilité aux *étymologies* fondées sur des métaphores moins éloignées. La tendresse maternelle est peut-être le premier sentiment que les hommes aient eu à exprimer ; et l'expression en semble indiquée par le mot de *mama* ou *ama*, le plus ancien mot de toutes les langues. Il ne serait pas extraordinaire que le mot latin *amare* en tirât son origine. Cette opinion devient plus vraisemblable, quand on voit en hébreu le même mot *amma*, mère, former le verbe *amam*, *amavit* ; et il est presque porté jusqu'à l'évidence, quand on voit dans la même langue *rekhem*, *uterus*, former le verbe *rakham*, *vehementement amavit*.

15° L'altération supposée dans les sons forme seule une grande partie de l'art étymologique, et mérite aussi quelques considé-

variations particulières. Nous avons déjà dit (8°) que l'altération du dérivé augmentait à mesure que le temps l'éloignait du primitif, et nous avons ajouté, *toutes choses d'ailleurs égales*, parce que la quantité de cette altération dépend aussi du cours que ce mot a dans le public. Il s'use, pour ainsi dire, en passant dans un plus grand nombre de bouches, surtout dans la bouche du peuple, et la rapidité de cette circulation équivaut à une plus longue durée; les noms des saints, et les noms de baptême les plus communs, en sont un exemple. Les mots qui reviennent le plus souvent dans les langues, tels que les verbes *être, faire, vouloir, aller*, et tous ceux qui servent à lier les autres mots dans le discours, sont sujets à de grandes altérations; ce sont ceux qui ont le plus besoin d'être fixés par la langue écrite. Le mot *inclinaison* dans notre langue, et le mot *inclination*, viennent tous deux du latin *inclinatio*. Mais le premier, qui a gardé le sens physique, est plus ancien dans la langue; il a passé par la bouche des arpenteurs, des marins, etc. Le mot *inclination* nous est venu par les philosophes scolastiques, et a souffert moins d'altérations. On doit donc se prêter plus ou moins à l'altération d'un mot, suivant qu'il est plus ancien dans la langue, que la langue était plus ou moins formée, était surtout, ou n'était pas, fixée par l'écriture lorsqu'il a été introduit; enfin, suivant qu'il exprime des idées d'un usage plus ou moins familier, plus ou moins populaire.

16° C'est par le même principe, que le temps et la fréquence de l'usage d'un mot se compensent mutuellement pour l'altérer dans le même degré. C'est principalement la pente générale que tous les mots ont à s'adoucir ou à s'abrégier qui les altère; et la cause de cette pente est la commodité de l'organe qui les prononce. Cette cause agit sur tous les hommes: elle agit d'une manière insensible, et d'autant plus que le mot est plus répété. Son action continue, et la marche des altérations qu'elle a produites, a dû être et a été observée. Une fois connue, elle devient une pierre de touche sûre pour juger d'une foule de conjectures étymologiques; les mots, adoucis ou abrégés par l'euphonie, ne retournent pas plus à leur première prononciation que les eaux ne remontent vers leur source. Au lieu d'*obtinere*, l'euphonie a fait prononcer *optinere*; mais jamais, à la prononciation du mot *optare*, on ne substituera celle d'*obtate*. Ainsi, dans notre langue, ce qui se prononçait comme *exploits*, tend de jour en

jour à se prononcer comme *succès* ; mais une étymologie où l'on ferait passer un mot de cette dernière prononciation à la première, ne serait pas recevable.

17° Si, de ce point de vue général, on veut descendre dans les détails, et considérer les différentes suites d'altérations, dans tous les langages, que l'euphonie produisait en même temps, et en quelque sorte parallèlement les unes aux autres, dans toutes les contrées de la terre ; si l'on veut fixer aussi les yeux sur les différentes époques de ces changements, on sera surpris de leur irrégularité apparente. On verra que chaque langue, et dans chaque langue chaque dialecte, chaque peuple, chaque siècle, changent constamment certaines lettres en d'autres lettres, et se refusent à d'autres changements aussi constamment usités chez leurs voisins. On conclura qu'il n'y a à cet égard aucune règle générale.

Plusieurs savants, et ceux en particulier qui ont fait leur étude des langues orientales, ont, il est vrai, posé pour principe que les lettres distinguées dans la grammaire hébraïque, et rangées par classes sous le titre de lettres des mêmes organes, se changent réciproquement entre elles, et peuvent se substituer indifféremment les unes aux autres dans la même classe ; ils ont affirmé la même chose des voyelles, et en ont disposé arbitrairement, sans doute, parce que le changement des voyelles est plus fréquent dans toutes les langues que celui des consonnes, mais peut-être aussi parce qu'en hébreu les voyelles ne sont point écrites.

Toutes ces observations ne sont qu'un système, une conclusion générale de quelques faits particuliers, qui peut être démentie par d'autres faits en plus grand nombre.

Quelque variable que soit le son des voyelles, leurs changements sont aussi constants, dans le même temps et dans le même lieu, que ceux des consonnes : les Grecs ont changé le son ancien de l'*éta* et de l'*upsilon* en *i* ; les Anglais donnent, suivant des règles constantes, à notre *a* l'ancien son de l'*éta* des Grecs ; les voyelles font, comme les consonnes, partie de la prononciation dans toutes les langues, et dans aucune langue la prononciation n'est arbitraire, parce que, en tous lieux, on parle pour être entendu. Les Italiens, sans égard aux divisions de l'alphabet hébreu, qui met l'*i*od au rang des lettres du palais, et l'*l* au rang des lettres de la langue, changent l'*l* précédé d'une consonne

en *i tréma* ou mouillé faible, qui se prononce comme l'*i*od des Hébreux : *platea, piazza* ; *blanc, bianco*. Les Portugais, dans les mêmes circonstances, changent constamment cet *l* en *r*, *branco*. Les Français ont changé ce mouillé faible, ou *i* consonne des Latins, en notre *j* consonne, et les Espagnols en une aspiration gutturale. Ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations multipliées à l'infini, dont les causes nous échappent : étudions-en seulement la succession comme on étudie les faits historiques. Leur variété connue, fixée à certaines langues, ramenée à certaines dates, suivant l'ordre des lieux et des temps, deviendra une suite de pièges tendus à des suppositions trop vagues, et fondées sur la simple possibilité d'un changement quelconque. On comparera ces suppositions au lieu et au temps, et l'on n'écouterà point celui qui, pour justifier, dans une *étymologie* italienne, un changement de l'*l* des Latins précédé d'une consonne en *r*, alléguerait l'exemple des Portugais et l'affinité de ces deux sons. La multitude des règles de critique qu'on peut former sur ce plan, et d'après les détails que fournira l'étude des grammaires, des dialectes et des révolutions de chaque langue, est le plus sûr moyen pour donner à l'art étymologique toute la solidité dont il est susceptible ; parce qu'en général, la meilleure méthode pour assurer les résultats de tout art conjectural, c'est d'éprouver toutes ses suppositions en les rapprochant sans cesse d'un ordre certain de faits très nombreux et très variés.

18° Tous les changements que souffre la prononciation ne viennent pas de l'euphonie. Lorsqu'un mot, pour être transmis de génération en génération, passe d'un homme à l'autre, il faut qu'il soit entendu avant d'être répété ; et, s'il est mal entendu, il sera mal répété : voilà deux organes et deux sources d'altération. Je ne voudrais pas décider que la différence entre ces deux sortes d'altérations puisse être facilement aperçue : cela dépend de savoir à quel point la sensibilité de notre oreille est aidée par l'habitude où nous sommes de former certains sons, et de nous fixer à ceux que la disposition de nos organes rend plus faciles. Quoi qu'il en soit, j'insérerai ici une réflexion qui, dans le cas où cette différence pourrait être aperçue, servirait à distinguer un mot venu d'une langue ancienne ou étrangère d'avec un mot qui n'aurait subi que ces changements insensibles que souffre une langue d'une génération à l'autre, et par

le seul progrès des temps. Dans ce dernier cas, c'est l'euphonie seule qui cause toutes les altérations. Un enfant naît au milieu de sa famille et de gens qui savent leur langue ; il est forcé de s'étudier à parler comme eux. S'il entend, s'il répète mal, il ne sera point compris, ou bien on lui fera connaître son erreur, et à la longue il se corrigera. C'est, au contraire, l'erreur de l'oreille qui domine et qui altère le plus la prononciation. Lorsqu'une nation adopte un mot qui lui est étranger, et lorsque deux peuples différents confondent leurs langages en se mêlant, celui qui, ayant entendu un mot étranger, le répète mal, ne trouve point dans ceux qui l'écoutent de contradicteur légitime, et il n'a aucune raison pour se corriger.

19° Il résulte, de tout ce que nous avons dit dans le cours de cet article, qu'une *étymologie* est une supposition ; qu'elle ne reçoit un caractère de vérité et de certitude que de sa comparaison avec les faits connus, du nombre des circonstances de ces faits qu'elle explique, des probabilités qui en naissent, et que la critique apprécie. Toute circonstance expliquée, tout rapport entre le dérivé et le primitif supposé, produit une probabilité : aucun n'est exclu ; la probabilité augmente avec le nombre des rapports, et parvient rapidement à la certitude. Le sens, le son, les consonnes, les voyelles, la quantité se prêtent une force réciproque.

Tous les rapports ne donnent pas une égale probabilité. Une *étymologie* qui donnerait d'un mot une définition exacte, l'emporterait sur celle qui n'aurait avec lui qu'un rapport métaphorique. Des rapports supposés d'après des exemples, cèdent à des rapports fondés sur des faits connus ; les exemples indéterminés, aux exemples pris des mêmes langues et des mêmes siècles. Plus on remonte de degrés dans la filiation des *étymologies*, plus le primitif est loin du dérivé : plus toutes les ressemblances s'altèrent, plus les rapports deviennent vagues et se réduisent à de simples possibilités, plus les suppositions sont multipliées. Chacune est une source d'incertitude : il faut donc se faire une loi de ne s'en permettre qu'une à la fois, et par conséquent de ne remonter de chaque mot qu'à son *étymologie* immédiate : ou bien il faut qu'une suite de faits incontestables remplisse l'intervalle entre l'un et l'autre et dispense de toute supposition. Il est bon, en général, de ne se permettre que des suppositions déjà rendues vraisemblables par quelques inductions. On doit vérifier, par l'histoire des conquêtes et des migrations des

peuples, du commerce, des arts, de l'esprit humain en général, et du progrès de chaque nation en particulier, les *étymologies* qu'on établit sur les mélanges des peuples et des langues ; par des exemples connus, celles qu'on tire des changements du sens, au moyen des métaphores ; par la connaissance historique et grammaticale de la prononciation de chaque langue et de ses révolutions, celles qu'on fonde sur les altérations de la prononciation : comparer toutes les *étymologies* supposées, soit avec la chose nommée, sa nature, ses rapports et son analogie avec les différents êtres ; soit avec la chronologie des altérations successives, et l'ordre invariable des progrès de l'euphonie ; rejeter enfin toute *étymologie* contredite par un seul fait, et n'admettre comme certaines que celles qui seront appuyées sur un très grand nombre de probabilités réunies.

20° Je finis ce tableau raccourci de tout l'art étymologique, par la plus générale des règles, qui les renferme toutes, celle de douter beaucoup. On n'a point à craindre que ce doute produise une incertitude universelle ; il y a, même dans le genre étymologique, des choses évidentes à leur manière : des dérivations si naturelles, qui portent un air de vérité si frappant, que peu de gens s'y refusent. A l'égard de celles qui n'ont pas ces caractères, ne vaut-il pas beaucoup mieux s'arrêter en deçà des bornes de la certitude, que d'aller au delà ? Le grand objet de l'art étymologique n'est pas de rendre raison de l'origine de tous les mots sans exception, et j'ose dire que ce serait un but assez frivole. Cet art est principalement recommandable en ce qu'il fournit à la philosophie des matériaux et des observations pour élever le grand édifice de la théorie générale des langues : or, pour cela, il importe bien plus d'employer des observations certaines, que d'en accumuler un grand nombre. J'ajoute qu'il serait aussi impossible qu'inutile de connaître l'*étymologie* de tous les mots : nous avons vu combien l'incertitude augmente dès qu'on est parvenu à la troisième ou quatrième *étymologie*, combien on est obligé d'entasser de suppositions, combien les possibilités deviennent vagues : que serait-ce, si l'on voulait remonter au delà, et combien, cependant, ne serions-nous pas loin encore de la première imposition des noms ? Qu'on réfléchisse à la multitude de hasards qui ont souvent présidé à cette imposition : combien de noms tirés de circonstances étrangères à la chose, qui n'ont duré qu'un instant, et dont il n'est resté aucun vestige !

En voici un exemple : un prince s'étonnait, en traversant les salles du Palais (a), de la quantité de marchands qu'il voyait. « Ce qu'il y a de plus singulier, lui dit quelqu'un de sa suite, est qu'on ne peut rien demander à ces gens-là, qu'ils ne vous le fournissent sur-le-champ, la chose n'eût-elle jamais existé. » Le prince rit ; on le pria d'en faire l'essai. Il s'approcha d'une boutique, et dit : « *Madame, vendez-vous des... des FALBALAS ?* » La marchande, sans demander l'explication d'un mot qu'elle entendait pour la première fois, lui dit : « *Oui, Monseigneur* » ; et lui montrant des pretintailles et des garnitures de robes de femmes : « *voilà ce que vous demandez ; c'est cela même qu'on appelle des FALBALAS.* » Ce mot fut répété et fit fortune (b). Combien de mots doivent leur origine à des circonstances aussi légères, et aussi propres à mettre en défaut toute la sagacité des étymologistes ! Concluons, de tout ce que nous avons dit, qu'il y a des étymologies certaines, qu'il y en a de probables, et qu'on peut toujours éviter l'erreur, pourvu qu'on se résolve à beaucoup ignorer.

Nous n'avons plus, pour finir cet article, qu'à y joindre quelques réflexions sur l'utilité des recherches étymologiques, pour les disculper du reproche de frivolité qu'on leur fait souvent.

Depuis qu'on connaît l'enchaînement général qui unit toutes les vérités ; depuis que la philosophie, ou plutôt la raison, par ses progrès, a fait dans les sciences ce qu'avaient fait autrefois les conquêtes des Romains parmi les nations ; qu'elle a réuni toutes les parties du monde littéraire, et renversé les barrières qui divisaient les gens de lettres en autant de petites républiques, étrangères les unes aux autres, que leurs études avaient d'objets différents, je ne saurais croire qu'aucune sorte de recherches ait grand besoin d'apologie : quoi qu'il en soit, le développement des principaux usages de l'étude étymologique ne peut être inutile, ni déplacé, à la suite de cet article.

L'application la plus immédiate de l'art étymologique est la recherche des origines d'une langue en particulier. Le résultat de ce travail, poussé aussi loin qu'il peut l'être, sans tomber dans des conjectures trop arbitraires, est une partie essentielle de

(a) Le Palais de Justice.

(b) Littré dit que l'origine de ce mot date du temps de Louis XIV, mais est inconnue.

l'analyse d'une langue, c'est-à-dire de la connaissance complète du système de cette langue, de ses radicaux, de la combinaison dont ils sont susceptibles, etc. Le fruit de cette analyse est la facilité de comparer les langues entre elles sous toutes sortes de rapports, grammatical, philosophique, historique, etc. On sent aisément combien ces préliminaires sont indispensables pour saisir en grand, et sous son vrai point de vue, la théorie générale de la parole et de la marche de l'esprit humain dans la formation et les progrès du langage; théorie qui, comme toute autre, a besoin, pour n'être pas un roman, d'être continuellement rapprochée des faits. Cette théorie est la source d'où découlent les règles de cette grammaire générale qui gouverne tous les langues, à laquelle toutes les nations s'assujettissent en croyant ne suivre que les caprices de l'usage, et dont enfin les grammaires de toutes nos langues ne sont que des applications partielles et incomplètes. L'histoire philosophique de l'esprit humain, en général, et des idéals des hommes, dont les langues sont tout à la fois l'expression et la mesure, est encore un fruit précieux de cette théorie. Tout l'article *Langues*, auquel je renvoie, sera un développement de cette vérité, et je n'anticiperai point ici sur cet article. Je ne donnerai qu'un exemple des services que l'étude des langues et des mots, considérée sous ce point de vue, peut rendre à la saine philosophie, en détruisant des erreurs invétérées.

On sait combien de systèmes ont été fabriqués sur la nature et l'origine de nos connaissances; l'entêtement avec lequel on a soutenu que toutes nos idées étaient innées, et la multitude innombrable de ces êtres imaginaires dont nos scolastiques avaient rempli l'univers, en prêtant une *réalité* à toutes les abstractions de leur esprit : *virtualités, formalités, degrés métaphysiques, entités, quiddités*, etc., etc. Rien, je parle d'après Locke, n'est plus propre à en détromper, qu'un examen suivi de la manière dont les hommes sont parvenus à donner des noms à ces sortes d'idées abstraites ou spirituelles, et même à se donner de nouvelles idées par le moyen de ces noms. On les voit partir des premières images des objets qui frappent les sens, et s'élever par degrés jusqu'aux idées des êtres invisibles et aux abstractions les plus générales. On voit les échelons sur lesquels ils se sont appuyés, les métaphores et les analogies qui les ont aidés, surtout les combinaisons qu'ils ont faites de signes déjà inven-

tés, et l'artifice de ce calcul de mots par lequel ils ont formé, composé, analysé toutes sortes d'abstractions inaccessibles aux sens et à l'imagination, précisément comme les nombres exprimés par plusieurs chiffres, sur lesquels cependant le calculateur s'exerce avec facilité. Or, de quel usage n'est pas, dans ces recherches délicates, l'art étymologique, l'art de suivre les expressions dans tous leurs passages d'une signification à l'autre, et de découvrir la liaison secrète des idées qui a facilité ce passage? On me dira que la saine métaphysique, et l'observation assidue des opérations de notre esprit, doivent suffire seules pour convaincre tout homme sans préjugé que les idées, même des êtres spirituels, viennent toutes des sens : on aura raison, mais cette vérité n'est-elle pas mise, en quelque sorte, sous les yeux d'une manière bien plus frappante, et n'acquiert-elle pas toute l'évidence d'un point de fait, par l'étymologie si connue des mots *spiritus*, *animus*, πνεῦμα, *rouakh*, etc., *pensée*, *délibération*, *intelligence*, etc.? Il serait superflu de s'étendre ici sur les *étymologies* de ce genre qu'on pourrait accumuler ; mais je crois qu'il est très désirable qu'on s'en occupe un peu d'après ce point de vue. En effet, l'esprit humain, en se repliant ainsi sur lui-même pour étudier sa marche, ne peut-il pas retrouver, dans les tours singuliers que les premiers hommes ont imaginés pour expliquer des idées nouvelles en parlant des objets connus, bien des analogies très fines et très justes entre plusieurs idées, des rapports de toute espèce que la nécessité toujours ingénieuse avait saisis, et que la paresse avait depuis oubliés? N'y peut-il pas voir souvent la gradation qu'on a suivie dans le passage d'une idée à une autre et dans l'intervention de quelques arts et, par là, cette étude ne devient-elle pas une branche intéressante de la métaphysique expérimentale? Si ces détails sur les langues et les mots dont l'art étymologique s'occupe sont des grains de sable, il est précieux de les ramasser, puisque ce sont des grains de sable que l'esprit humain a jetés dans sa route, et qui peuvent seuls nous indiquer la trace de ses pas. Indépendamment de ces vues curieuses et philosophiques, l'étude dont nous parlons peut devenir d'une application usuelle, et prêter à la logique des secours pour appuyer nos renseignements sur des fondements solides. Locke, et depuis, M. l'abbé de Condillac, ont montré que le langage est véritablement une espèce de calcul, dont la grammaire, et même la logique en grande partie, ne

sont que les règles ; mais ce calcul est bien plus compliqué que celui des nombres, sujet à bien plus d'erreurs et de difficultés. Une des principales est l'espèce d'impossibilité où les hommes se trouvent de fixer exactement le sens des signes auxquels ils n'ont appris à lier des idées que par une habitude formée dans l'enfance, à force d'entendre répéter les mêmes sons dans des circonstances semblables, mais qui ne le sont jamais entièrement ; en sorte que, ni deux hommes, ni peut-être le même homme, dans des temps différents, n'attachent précisément au même mot la même idée. Les métaphores, multipliées par le besoin et par une espèce de luxe d'imagination, qui s'est aussi dans ce genre créé de faux besoins, ont compliqué de plus en plus les détours de ce labyrinthe immense, où l'homme, introduit, si j'ose ainsi parler, avant que ses yeux fussent ouverts, méconnaît sa route à chaque pas. Cependant tout l'artifice de ce calcul ingénieux dont Aristote nous a donné les règles, tout l'art du syllogisme, est fondé sur l'usage des mots dans le même sens : l'emploi d'un même mot dans deux sens différents fait de tout raisonnement un sophisme ; et ce genre de sophisme, peut-être le plus commun de tous, est une des sources les plus ordinaires de nos erreurs. Le moyen le plus sûr, ou plutôt le seul, de nous détromper et peut-être de parvenir un jour à ne rien affirmer de faux, serait de n'employer dans nos inductions aucun terme dont le sens ne fût exactement connu et défini. Je ne prétends assurément pas qu'on ne puisse donner une bonne définition d'un mot sans connaître son *étymologie* ; mais du moins est-il certain qu'il faut connaître avec précision la marche et l'embranchement de ses différentes acceptions. Qu'on me permette quelques réflexions à ce sujet.

J'ai cru voir deux défauts régnants dans la plupart des *définitions* que présentent les meilleurs ouvrages philosophiques. J'en pourrais citer des exemples, tirés des auteurs les plus estimés et les plus estimables, sans sortir même de l'*Encyclopédie*. L'un consiste à donner pour la définition d'un mot l'énonciation d'une seule de ses acceptions particulières ; l'autre défaut est celui de ces définitions dans lesquelles, pour vouloir y comprendre toutes les acceptions du mot, il arrive qu'on n'y comprend, dans le fait, aucun des caractères qui distinguent la chose de toute autre, et que par conséquent on ne définit rien.

Le premier défaut est très commun, surtout quand il s'agit de

ces mots qui expriment les idées abstraites les plus familières, et dont les acceptions se multiplient d'autant plus par l'usage fréquent de la conversation, qu'ils ne répondent à aucun objet physique et déterminé qui puisse ramener constamment l'esprit à un sens précis. Il n'est pas étonnant qu'on s'arrête à celle de ces acceptions dont on est le plus frappé dans l'instant où l'on écrit, ou bien qui est la plus favorable au système qu'on a entrepris de prouver. Accoutumé, par exemple, à entendre louer l'imagination comme la qualité la plus brillante du génie ; saisi d'admiration pour la nouveauté, la grandeur, la multitude, et la correspondance des ressorts dont sera composée la machine d'un beau poème, un homme dira : « J'appelle *imagination* cet esprit inventeur qui sait créer, disposer, faire mouvoir les parties et l'ensemble d'un grand tout. » Il n'est pas douteux que si, dans toute la suite de ses raisonnements, l'auteur n'emploie jamais dans un autre sens le mot *imagination* (ce qui est rare), l'on n'aura rien à lui reprocher contre l'exactitude de ses conclusions : mais qu'on y prenne garde, un philosophe n'est point autorisé à définir arbitrairement les mots ; il parle à des hommes pour les instruire ; il doit leur parler dans leur propre langue, et s'assujettir à des conventions déjà faites, dont il n'est que le témoin, non pas le juge. Une *définition* doit donc fixer le sens que les hommes ont attaché à une expression, et non lui en donner un nouveau. En effet, un autre jouira aussi du droit de borner la définition du même mot (*imagination*) à des acceptions toutes différentes de celles auxquelles le premier s'était fixé. Dans la vue de ramener davantage ce mot à son origine, il croira y réussir en l'appliquant au talent de présenter toutes ses idées sous des images sensibles, d'entasser les métaphores et les comparaisons. Un troisième appellera *imagination* cette mémoire vive des sensations, cette représentation fidèle des objets absents, qui nous les rend avec force, qui nous tient lieu de leur réalité, quelquefois même avec avantage, parce qu'elle rassemble sous un seul point de vue tous les charmes que la nature ne nous présente que successivement. Ces derniers pourront encore raisonner très bien, en s'attachant constamment au sens qu'ils auront choisi ; mais il est évident qu'ils parleront tous trois une langue différente, et qu'aucun des trois n'aura fixé toutes les idées qu'excite le mot *imagination* dans l'esprit des Français qui l'entendent,

mais seulement l'idée momentanée qu'il aura plu à chacun d'eux d'y attacher.

Le second défaut est né du désir d'éviter le premier. Quelques auteurs ont bien senti qu'une définition arbitraire ne répondait pas au problème proposé, et qu'il fallait chercher le sens que les hommes attachent à un mot dans les différentes occasions où ils l'emploient. Or, pour y parvenir, voici le procédé qu'on a suivi le plus communément. On a rassemblé toutes les phrases où l'on s'est rappelé d'avoir vu le mot qu'on voulait définir ; on en a tiré les différents sens dont il était susceptible, et on a tâché d'en faire une énumération exacte. On a cherché ensuite à exprimer, avec le plus de précision qu'on a pu, ce qu'il y a de commun dans toutes ces acceptions différentes que l'usage donne au même mot ; c'est ce qu'on a appelé *le sens le plus général* du mot ; et, sans penser que le mot n'a jamais eu ni pu avoir, dans aucune occasion, ce prétendu sens, on a cru en avoir donné la définition exacte. Je ne citerai point ici plusieurs définitions où j'ai trouvé ce défaut ; je serais obligé de justifier ma critique, et cela serait peut-être long. Un homme d'esprit, même en suivant une méthode propre à l'égarer, ne s'égare que jusqu'à un certain point : l'habitude de la justesse le ramène toujours à certaines vérités capitales de la matière ; l'erreur n'est pas complète et devient plus difficile à développer. Les auteurs que j'aurais à citer sont dans ce cas ; et j'aime mieux, pour rendre le défaut de leur méthode plus sensible, le porter à l'extrême. C'est ce que je vais faire dans l'exemple suivant.

Qu'on se représente la foule des acceptions du mot *esprit*, depuis son sens *spiritus*, *haleine*, jusqu'à ceux qu'on lui donne dans la chimie, dans la littérature, dans la jurisprudence, *esprit acide*, *esprit de Montaigne*, *esprit des lois*, etc. ; qu'on essaye d'extraire de toutes ces acceptions une idée qui soit commune à toutes, on verra s'évanouir tous les caractères qui distinguent l'*esprit* de toute autre chose, dans quelque sens qu'on le prenne. Il ne restera pas même l'idée vague de *subtilité*, car ce mot n'a qu'un sens, lorsqu'il s'agit d'une substance immatérielle ; et il n'a jamais été appliqué à l'esprit, dans le sens de talent, que d'une manière métaphorique. Mais quand on pourrait dire que l'esprit, dans le sens le plus général, est une chose subtile, avec combien d'êtres cette qualification ne lui serait-elle pas com-

mune ! Et ce serait là une *définition* qui doit *convenir au défini, et ne convenir qu'à lui* ? Je sais bien que les disparates de cette multitude d'acceptions différentes sont un peu plus grandes, à prendre le mot dans toute l'étendue que lui donnent les deux langues latine et française ; mais on m'avouera que, si le latin fût resté langue vivante, rien n'aurait empêché que le mot *spiritus* n'eût reçu tous les sens que nous donnons aujourd'hui au mot *esprit*.

J'ai voulu rapprocher les deux extrémités de la chaîne, pour rendre le contraste plus frappant : il le serait moins, si nous n'en considérions qu'une partie ; mais il serait toujours réel. A se renfermer même dans la langue française seule, la multitude et l'incompatibilité des acceptions du mot *esprit* sont telles, que personne, je crois, n'a été tenté de les comprendre ainsi toutes dans une seule *définition*, et de définir l'esprit en général. Mais le vice de cette méthode n'est pas moins réel, lorsqu'il n'est pas assez sensible pour empêcher qu'on ne la suive : à mesure que le nombre et la diversité des acceptions diminuent, l'*absurdité* s'affaiblit ; et, quand elle disparaît, il reste encore l'*erreur*. J'ose dire que presque toutes les *définitions* où l'on annonce qu'on va définir les choses *dans le sens le plus général*, ont ce défaut, et ne définissent véritablement rien, parce que leurs auteurs, en voulant renfermer toutes les acceptions d'un mot, ont entrepris une chose impossible : je veux dire, de rassembler sous une seule idée générale des idées très différentes entre elles, et qu'un même mot n'a jamais pu désigner que successivement, en cessant en quelque sorte d'être le même mot.

On trouverait des moyens d'éviter ces deux défauts, ordinaires aux définitions, dans l'étude historique de la génération des termes et de leurs révolutions. Il faudrait observer la manière dont les hommes ont successivement augmenté, resserré, modifié, changé totalement le sens propre de la racine primitive, autant qu'il est possible d'y remonter. Il faudrait ensuite en faire autant pour les nouvelles métaphores, entées souvent sur ces premières sans aucun rapport au sens primitif. On dirait : « Tel mot, dans un temps, a reçu cette signification ; la génération suivante y a ajouté cet autre sens ; les hommes l'ont ensuite employé à désigner telle idée ; ils y ont été conduits par analogie ; cette signification est le sens propre ; cette

autre est un sens détourné, mais néanmoins en usage. » On distinguerait dans cette généalogie d'idées un certain nombre d'époques : *spiritus, souffle ; esprit, principe de la vie ; esprit, substance ; esprit, talent de penser*, etc. Chacune de ces époques donnerait lieu à une définition particulière : on aurait du moins toujours une idée précise de ce qu'on doit définir ; on n'embrasserait point à la fois tous les sens d'un mot, et en même temps on n'en exclurait arbitrairement aucun ; on exposerait tous ceux qui sont reçus ; et, sans se faire le législateur du langage, on lui donnerait toute la netteté dont il est susceptible, et dont nous avons besoin pour raisonner juste.

Sans doute, la méthode que je viens de tracer est souvent mise en usage, surtout lorsque l'incompatibilité des sens d'un même mot est trop frappante ; mais, pour l'appliquer dans tous les cas, et avec toute la finesse dont elle est susceptible, on ne pourra guère se dispenser de consulter les mêmes analogies qui servent de guide dans les recherches étymologiques.

Ce n'est point ici le lieu de fixer les cas où cette méthode est indispensablement nécessaire, et ceux où l'on pourrait s'en passer, ni de développer l'usage dont elle pourrait être pour comparer les mots entre eux.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'elle doit être générale, et que le secours des *étymologies* y est utile dans tous les cas.

Au reste, ce secours devient d'une nécessité absolue, lorsqu'il faut connaître exactement, non pas le sens qu'un mot a dû ou doit avoir, mais celui qu'il a eu dans l'esprit de tel auteur, dans tel temps, dans tel siècle. Ceux qui observent la marche de l'esprit humain dans l'histoire des anciennes opinions, et plus encore ceux qui, comme les théologiens, sont obligés d'appuyer des dogmes respectables sur les expressions des livres révélés, ou sur les textes des auteurs, témoins de la doctrine de leur siècle, doivent marcher sans cesse le flambeau de l'*étymologie* à la main, s'ils ne veulent tomber dans mille erreurs. Si l'on part de nos idées actuelles sur la matière et ses trois dimensions ; si l'on oublie que le mot qui répond à celui de *matière*, *materia*, *ματ* signifiait proprement *du bois*, et par métaphore, dans le sens philosophique, les *matériaux* dont une chose est faite, ce fonds d'être qui subsiste parmi les changements continuels des formes, en un mot ce que nous appelons aujourd'hui *substance*, on sera souvent porté mal à propos à charger les

anciens philosophes d'avoir nié la *spiritualité* de l'âme, c'est-à-dire d'avoir mal répondu à une question que beaucoup d'entre eux ne se sont jamais faite. Presque toutes les expressions philosophiques ont changé de signification ; et, toutes les fois qu'il faut établir une vérité sur le témoignage d'un auteur, il est indispensable de commencer par examiner la force de ses expressions, non dans l'esprit de nos contemporains et dans le nôtre, mais dans le sien et dans celui des hommes de son siècle. Cet examen, fondé si souvent sur la connaissance des *étymologies*, fait une des parties les plus essentielles de la critique : nous exhortons à lire, à ce sujet, l'*Art critique* du célèbre Le Clerc ; ce savant homme a recueilli dans cet ouvrage plusieurs exemples d'erreurs très importantes, et donne en même temps des règles pour les éviter.

Je n'ai point encore parlé de l'usage le plus ordinaire que les savants aient fait jusqu'ici de l'art étymologique, et des grandes lumières qu'ils ont cru en tirer, pour l'éclaircissement de l'histoire ancienne. Je ne me laisserai point emporter à leur enthousiasme : j'inviterai même ceux qui pourraient y être plus portés que moi, à lire la *Démonstration évangélique*, de M. Huet ; l'*Explication de la Mythologie*, par Lavaur ; les longs *Commentaires* que l'évêque Cumberland et le célèbre Fourmont ont donnés sur le fragment de Sanchoniaton (*a*) ; l'*Histoire du Ciel*, de M. Pluche ; les ouvrages de M. Pezron sur les Celtes ; l'*Atlantique*, de Rudbeck, etc. Il sera très curieux de comparer les différentes explications que tous ces auteurs ont données de la mythologie et de l'histoire des anciens héros. L'un voit tous les patriarches de l'Ancien Testament et leur histoire suivie où l'autre ne voit que des héros suédois ou celtes ; un troisième, des leçons d'astronomie et de labourage, etc. Tous présentent des systèmes assez bien liés, à peu près également vraisemblables, et tous ont la même chose à expliquer. On sentira probablement, avant d'avoir fini cette lecture, combien il est frivole de prétendre établir des faits sur des *étymologies* purement arbitraires, et dont la certitude serait évaluée très favorablement en la réduisant à de simples possibilités. Ajoutons qu'on y verra en même temps que, si ces auteurs s'étaient

(a) Auteur d'une histoire de la Phénicie dont des fragments ont été conservés par Eusèbe.

astreints à la sévérité des règles que nous avons données, ils se seraient épargné bien des volumes.

Après cet acte d'impartialité, j'ai droit d'appuyer sur l'utilité dont peuvent être les *étymologies*, pour l'éclaircissement de l'*ancienne histoire* et de la *fable*. Avant l'invention de l'écriture, et depuis, dans les pays qui sont restés barbares, les traces des révolutions s'effacent en peu de temps, et il n'en reste d'autres vestiges que les noms imposés aux montagnes, aux rivières, etc., par les anciens habitants du pays, et qui se sont conservés dans les langues des conquérants. Les mélanges des langues servent à indiquer les mélanges des peuples, leurs courses, leurs transplantations, leurs navigations, les colonies qu'ils ont portées dans les climats éloignés. En matière de conjectures, il n'y a point de cercle vicieux, parce que la force des probabilités consiste dans leur concert; toutes donnent et reçoivent mutuellement: ainsi les *étymologies* confirment les *conjectures historiques*, comme nous avons vu que les conjectures historiques confirment les *étymologies*; par la même raison, celles-ci empruntent et répandent une lumière réciproque sur l'origine et la migration des arts, dont les nations ont souvent adopté les termes avec les manœuvres qu'ils expriment. La décomposition des langues modernes peut encore nous faire retrouver, jusqu'à un certain point, des langues perdues, et nous guider dans l'interprétation d'anciens monuments que leur obscurité, sans cela, nous rendrait entièrement inutiles. Ces faibles lueurs sont précieuses, surtout lorsqu'elles sont seules; mais, il faut l'avouer, si elles peuvent servir à indiquer certains événements à grande masse, comme les migrations et les mélanges de quelques peuples, elles sont trop vagues pour servir à établir aucun fait circonstancié. En général, des conjectures sur des noms me paraissent un fondement bien faible pour asseoir quelque assertion positive; et, si je voulais faire usage de l'étymologie pour éclaircir les anciennes *fables* et le commencement de l'histoire des nations, ce serait bien moins pour élever que pour détruire. Loin de chercher à identifier, à force de suppositions, les dieux des différents peuples, pour les ramener à l'histoire corrompue ou à des systèmes raisonnables d'idolâtrie, soit astronomique, soit allégorique, la diversité des noms des dieux de Virgile et d'Homère, quoique les personnages soient calqués les uns sur les autres, me ferait penser

que la plus grande partie de ces dieux latins n'avaient dans l'origine rien de commun avec les dieux grecs ; que tous les peuples assignaient, aux différents effets qui frappaient le plus leurs sens, des êtres pour les produire et y présider ; qu'on partageait entre ces êtres fantastiques l'empire de la nature arbitrairement, comme on partageait l'année entre plusieurs mois ; qu'on leur donnait des noms relatifs à leurs fonctions, et tirés de la langue du pays, parce qu'on n'en savait pas d'autre ; que, par cette raison, le dieu qui présidait à la navigation s'appelait *Neptunus*, comme la déesse qui présidait aux fruits s'appelait *Pomona* ; que chaque peuple faisait ses dieux à part et pour son usage, comme son calendrier ; que, si dans la suite, on a cru pouvoir traduire les noms de ces dieux les uns par les autres, comme ceux des mois, et identifier le *Neptune* des Latins avec le *Poseidon* des Grecs, cela vient de la persuasion où chacun était de la réalité des siens et de la facilité avec laquelle on se prêtait à cette croyance réciproque, par l'espèce de courtoisie que la superstition d'un peuple avait, en ce temps là, pour celle d'un autre. Enfin j'attribuerais en partie, à ces traductions et à ces confusions de dieux, l'accumulation d'une foule d'aventures contradictoires sur la tête d'une seule divinité, ce qui a dû compliquer de plus en plus la mythologie, jusqu'à ce que les poètes l'aient fixée dans des temps postérieurs.

A l'égard de l'histoire ancienne, j'examinerais les connaissances que les différentes nations prétendent avoir sur l'origine du monde ; j'étudierais le sens des noms qu'elles donnent dans leurs récits aux premiers hommes, et à ceux dont elles remplissent les premières générations. Je verrais, dans la tradition des Germains, que *Theut* fut père de *Mannus*, ce qui ne veut dire autre chose, sinon que *Dieu créa l'homme*. Dans le fragment de Sanchoniaton, je verrais, après l'air ténébreux et le chaos, l'Esprit produire l'Amour ; puis naître successivement les êtres intelligents, les astres, les hommes immortels, et enfin, d'un certain vent *Colpias* et de la Nuit, *Aeon* et *Protogonos*, c'est-à-dire, mot pour mot, le *Temps* (représenté pourtant comme un homme) et le premier homme ; ensuite plusieurs générations, qui désignent autant d'époques des inventions successives des premiers arts. Les noms donnés aux chefs de ces générations sont ordinairement relatifs à ces arts, le *Chasseur*, le *Pêcheur*, le *Bâtitteur*, et tous ont inventé les arts dont

ils portent le nom. A travers toute la confusion de ce fragment, j'entrevois bien que le prétendu Sanchoniaton n'a fait que compiler d'anciennes traditions qu'il n'a pas toujours entendues ; mais à quelque source qu'il ait puisé, peut-on jamais reconnaître dans son fragment un récit historique ? Ces noms dont le sens est toujours assujetti à l'ordre systématique de l'invention des arts, ou identique avec la chose même qu'on raconte, comme celui de *Protogonos*, présentent sensiblement le caractère d'un homme qui dit ce que lui ou d'autres ont imaginé et cru vraisemblable, et répugnent à celui d'un témoin qui prend compte de ce qu'il a vu ou de ce qu'il a entendu dire à d'autres témoins. Les noms répondent aux caractères dans les comédies, et non dans les sociétés ; la tradition des Germains est dans le même sens : on peut juger par là de ce qu'on doit penser des auteurs qui ont osé préférer ces traditions informes à la narration simple et circonstanciée de la Genèse.

Les anciens expliquaient presque toujours les noms des villes par le nom de leurs fondateurs ; mais cette façon de nommer les villes est-elle réellement bien commune ? Et beaucoup de villes ont-elles eu un fondateur ? N'est-il pas arrivé quelquefois qu'on ait imaginé le fondateur et son nom d'après le nom de la ville, pour remplir le vide que l'histoire laisse toujours dans les premiers temps d'un peuple ? L'*étymologie* peut, dans certaines occasions, éclaircir ce doute. Les historiens grecs attribuent la fondation de Ninive à *Ninus* ; et l'histoire de ce prince, ainsi que celle de sa femme *Sémiramis*, est assez bien circonstanciée, quoiqu'un peu romanesque. Cependant *Ninive*, en hébreu, langue presque absolument la même que le chaldéen, *Nineveh*, est le participe passif du verbe *navah*, *habiter* ; suivant cette étymologie, ce nom signifierait *habitation*, et il aurait été assez naturel pour une ville, surtout dans les premiers temps où les peuples, bornés à leur territoire, ne donnaient guère un nom à la ville que pour la distinguer de la campagne. Si cette étymologie est vraie, tant que ce mot a été entendu, c'est-à-dire jusqu'au temps de la domination persane, on n'a pas dû lui chercher d'autre origine, et l'histoire de *Ninus* n'aura été imaginée que postérieurement à cette époque. Les historiens grecs qui nous l'ont racontée n'ont écrit, effectivement, que longtemps, après ; et le soupçon que nous avons formé s'accorde d'ailleurs très bien avec les livres sacrés, qui

donnent Assur pour fondateur à la ville de Ninive. Quoi qu'il en soit de la vérité absolue de cette idée, il sera toujours vrai qu'en général, lorsque le nom d'une ville a, dans la langue qu'on y parle, un sens naturel et vraisemblable, on est en droit de suspecter l'existence du prince qu'on prétend lui avoir donné son nom, surtout si cette existence n'est connue que par des auteurs qui n'ont jamais su la langue du pays.

On voit assez jusqu'où et comment on peut faire usage des *étymologies* pour éclaircir les obscurités de l'histoire.

Si, d'après ce que nous avons dit pour montrer l'utilité de cette étude, quelqu'un la méprisait encore, nous lui citerions l'exemple des Le Clerc, des Leibnitz, et de l'illustre Fréret, un des savants qui ont su le mieux appliquer la philosophie à l'érudition. Nous exhortons aussi à lire les Mémoires de M. Falconet, sur les *étymologies de la langue française* (*Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, tome XX), et surtout les deux Mémoires que M. le président De Brosses a lus à la même Académie, sur les *Etymologies* : titre trop modeste, puisqu'il s'y agit principalement des grands objets de la théorie générale des langues, et des raisons suffisantes de l'art de la parole. Comme l'auteur a bien voulu nous les communiquer, nous en avons quelquefois profité et nous en eussions profité plus souvent, s'il ne fût pas entré dans notre plan de renvoyer la plus grande partie des vues profondes et philosophiques dont ils sont remplis, aux articles *Langues*, *Lettres*, *Onomatopée*, *Métaphore*, etc.

Nous concluons dans cet article, en disant avec Quintilien : *Ne quis igitur tam parva fastidiat elementa... quia interiora velut sacri hujus adeuntibus apparebit multa rerum subtilitas, quæ non modo acuere ingenia, sed exercere altissimam quoque eruditionem possit* (a).

(a) Au sujet de cet article, Morellet rapporte que les éditeurs de l'*Encyclopédie* lui en avaient confié la rédaction. Diderot lui remit dans ce but un manuscrit du président De Brosses, premier président du Parlement de Bourgogne (1709-1777), qui servit depuis à l'ouvrage de cet auteur : *Traité de la formation mécanique des langues*. Morellet réduisit en peu d'espaces, méthodiquement et clairement, les idées du Président, « trop souvent délayées et confuses », et y ajouta quelques vues nouvelles. Ayant communiqué son manuscrit à Turgot, celui-ci trouva qu'il ne convenait pas à l'article *Etymologie*, mais plutôt à celui d'*Onomatopée* ou mécanisme de la formation des mots. Comme Turgot avait rassemblé un grand nombre

38. — EXISTENCE.

Article de l'Encyclopédie.

[*Encyclopédie*, t. VI ; erratum, tome VII. — D. P. III, 95, sans l'erratum.]

(Définition. — De la notion de l'existence. — Des preuves de l'existence des êtres extérieurs.)

EXISTENCE. (s. f.) (métaphysique). Ce mot est opposé à celui de *néant* et plus étendu que ceux de *réalité* et d'*actualité* qui sont opposés, le premier à l'*apparence*, le second à la *possibilité simple* ; il est synonyme de l'un et de l'autre comme un terme général l'est des termes particuliers qui lui sont subordonnés et signifie, dans la forme grammaticale, *l'état d'une chose en tant qu'elle existe*.

Mais qu'est-ce qu'*exister* ? Quelle notion les hommes ont-ils dans l'esprit lorsqu'ils prononcent ce mot et comment l'ont-

d'idées sur le même sujet, il témoigna le désir de se charger de l'article *Etymologie*.

Une partie de ces faits fut connue et cela valut à Turgot une accusation de plagiat ; on prétendit qu'il avait copié De Brosses.

Le Président écrivit à ce propos à son oncle De Fargès la lettre ci-après qui mit les choses au point :

« Lorsque l'article de Turgot parut dans l'*Encyclopédie*, je m'attendais à lire mon propre ouvrage ; je trouvai une dissertation toute différente. Je m'en suis plaint, non de l'article qui est très philosophique, très critique et beaucoup mieux fait qu'il ne l'eût été de ma façon. Mais ce n'est pas la peine de demander pour s'en servir une chose que l'on connaît pour finir par n'en rien faire ; j'ai su depuis que l'article était de M. Turgot. On voit, à la vérité, en le lisant, qu'il a vu mon petit traité. Et comment lui en faire un reproche puisqu'il a la bonté de le répéter avec éloge dans l'article même.

« Nous avons certains principes communs, il en emploie d'autres dont je n'ai pas fait usage et réciproquement ; sa marche et son ordre sont différents des miens. Il a des dissertations sur la critique, sur les définitions, etc., dont il n'est nullement question dans mon traité. Nous convenons sur la division des dérivations en trois classes : certaines, probables, et possibles ; mais nous différons essentiellement sur le fond de la chose. L'article composé par M. Turgot était déjà imprimé, lorsque je fus pressé de lire chez vous mon petit traité... L'article *Etymologie* est à lui, mon traité est à moi. » (Tissot, *Turgot, sa vie, son administration, ses ouvrages*, p. 252, d'après les renseignements fournis par M. Th. Foisset, auteur d'un travail sur le Président De Brosses : *Histoire des Lettres et du Parlement au XVIII^e siècle*.)

ils acquise ou formée ? La réponse à ces questions sera le premier objet que nous discuterons dans cet article ; ensuite, après avoir analysé la notion de l'*existence*, nous examinerons la manière dont nous passons, de la simple expression passive et interne de nos sensations, aux jugements que nous portons sur l'*existence* même des objets, et nous essayerons d'établir les vrais fondements de toute certitude à cet égard.

De la notion de l'existence.

Je pense, donc je suis, disait Descartes. Ce grand homme voulant élever sur des fondements solides le nouvel édifice de sa philosophie, avait bien senti la nécessité de se dépouiller de toutes les notions acquises, pour appuyer désormais toutes ses propositions sur des principes dont l'évidence ne serait susceptible ni de preuve, ni de doute. Mais il était bien loin de penser que ce premier raisonnement, ce premier anneau par lequel il prétendait saisir la chaîne entière des connaissances humaines, supposât lui-même des notions très abstraites, et dont le développement était très difficile, celles de *pensée* et d'*existence*. — Locke, en nous apprenant, ou plutôt en nous *prouvant* le premier, que toutes les idées nous viennent des sens, et qu'il n'est aucune notion dans l'esprit humain à laquelle on ne soit arrivé en partant uniquement des sensations, nous a montré le véritable point d'où les hommes sont partis, et où nous devons nous replacer, pour suivre la génération de toutes nos idées. — Mon dessein n'est cependant point ici de prendre l'homme au premier instant de son être, d'examiner comment ses sensations sont devenues des idées, et de discuter si l'expérience seule lui a appris à rapporter ses sensations à des distances déterminées, à les sentir les unes hors des autres, et à se former l'idée d'*étendue*, comme le croit M. l'abbé de Condillac ; ou si, comme je le crois, les sensations propres de la vue, du toucher, et peut-être de tous les autres sens, ne sont pas, au contraire, nécessairement rapportées à une distance quelconque les unes des autres, et ne présentent pas elles-mêmes l'idée de l'*étendue*.

Je n'ai pas besoin de ces recherches : si l'homme à cet égard a quelque chemin à faire, il est tout fait longtemps avant qu'il songe à se former la notion abstraite de l'*existence* ; et je puis bien le supposer arrivé à un point que les brutes mêmes ont

certainement atteint, si nous avons le droit de juger qu'elles ont une âme. Il est au moins incontestable que l'homme a su voir avant que d'apprendre à raisonner ou à parler ; et c'est à cette époque certaine que je commence à le considérer.

En le dépouillant donc de tout ce que le progrès de ses réflexions lui a fait acquérir depuis, je le vois, dans quelque instant que je le prenne, ou plutôt je me sens moi-même assailli par une foule de sensations et d'images que chacun de mes sens m'apporte, et dont l'assemblage me présente un monde d'objets distincts les uns des autres, et d'un autre objet qui seul m'est présent par des sensations d'une certaine espèce, et qui est le même que j'apprendrai dans la suite à nommer *moi*. Mais ce monde sensible, de quels éléments est-il composé ? Des points noirs, blancs, rouges, verts, bleus, ombrés ou clairs, combinés en mille manières, placés les uns hors des autres, rapportés à des distances plus ou moins grandes, et formant par leur contiguité une surface plus ou moins enfoncée sur laquelle mes regards s'arrêtent : c'est à quoi se réduisent toutes les images que je reçois par le sens de la vue. La nature opère devant moi sur un espace indéterminé, précisément comme le peintre opère sur une toile.

Les sensations de froid, de chaleur, de résistance, que je reçois par le sens du *toucher*, me paraissent aussi comme dispersées ça et là dans un espace à trois dimensions, dont elles déterminent les différents points ; et dans lequel, lorsque les points tangibles sont contigus, elles dessinent aussi des espèces d'images, comme la vue, mais à leur manière. et tranchées avec bien moins de netteté.

Le *goût* me paraît encore une sensation locale, toujours accompagnée de celles qui sont propres au toucher, dont elle semble une espèce limitée à un organe particulier.

Quoique les sensations propres de l'*ouïe* et de l'*odorat* ne nous présentent pas à la fois (du moins d'une façon permanente) un certain nombre de points contigus qui puissent former des figures et nous donner une idée d'étendue, elles ont cependant leur place dans cet espace dont les sensations de la vue et du toucher nous déterminent les dimensions ; et nous leur assignons toujours une situation, soit que nous les rapportions à une distance éloignée de nos organes, ou à ces organes mêmes.

Il ne faut pas omettre un autre ordre de sensations plus péné-

trantes, pour ainsi dire, qui, rapportées à l'intérieur de notre corps, et en occupant même quelquefois toute l'habitude, semblent remplir les trois dimensions de l'espace, et porter immédiatement avec elles l'idée de l'étendue solide. Je ferai de ces sensations une classe particulière sous le nom de *tact intérieur*, ou sixième sens. J'y rangerai les douleurs qu'on ressent quelquefois dans l'intérieur des chairs, dans la capacité des intestins et dans les os même ; les nausées, le malaise qui précède l'évanouissement, la faim, la soif, l'émotion qui accompagne toutes les passions ; les frissonnements, soit de douleur, soit de volupté ; enfin cette multitude de sensations confuses qui ne nous abandonnent jamais, qui circonscrivent en quelque sorte notre corps, qui nous le rendent toujours présent, et que par cette raison quelques métaphysiciens ont appelé : *sens de la coexistence de notre corps*.

Dans cette espèce d'analyse de toutes nos idées purement sensibles, je n'ai point rejeté les expressions qui supposent des notions réfléchies, et des connaissances d'un ordre très postérieur à la simple sensation ; il fallait bien m'en servir. L'homme réduit aux sensations n'a presque point de langage, et il n'a pu les désigner que par les premiers noms qu'il aura donnés aux organes qui les reçoivent ou aux objets qui les excitent ; ce qui suppose tout le système de nos jugements sur l'*existence des objets extérieurs*, déjà formé. Mais je suis sûr de n'avoir peint que la situation de l'homme réduit aux simples impressions des sens, et je crois avoir fait l'énumération exacte de celles qu'il éprouve. Il en résulte que toutes les idées des objets que nous apercevons par les sens, se réduisent, en dernière analyse, à une foule de sensations de couleurs, de résistance, de sons, etc., rapportées à différentes distances les unes des autres, et répandues dans un espace indéterminé, comme autant de points dont l'assemblage et les combinaisons forment un tableau *solide* (si l'on peut employer ici ce mot dans la même acception que les géomètres), auquel tous nos sens à la fois fournissent des images variées et multipliées indéfiniment.

Je suis encore loin de la notion de l'*existence*, et je ne vois jusqu'ici qu'une impression passive, ou tout au plus le jugement naturel par lequel plusieurs métaphysiciens prétendent que nous transportons nos propres sensations hors de nous-mêmes, pour les répandre sur les différents points de l'espace que nous

examinons. — Ce tableau, composé de toutes nos sensations, cet univers idéal n'est jamais le même deux instants de suite ; et la mémoire, qui conserve dans le second instant l'impression du premier, nous met à portée de comparer ces tableaux passagers, et d'en observer les différences. (Le développement de ce phénomène n'appartient point à cet article, et je dois encore le supposer, parce que la mémoire n'est pas plus le fruit de nos réflexions que la sensation même. Nous acquérons insensiblement les idées de changement et de mouvement. (Remarquez que je dis *idée*, et non pas *notion*.) Plusieurs assemblages de ces points colorés, chauds ou froids, etc., nous paraissent changer de distance les uns par rapport aux autres, quoique les points eux-mêmes qui forment ces assemblages gardent entre eux le même arrangement, la même coordination. Cette coordination nous apprend à distinguer ces assemblages de sensations par masses. Ces masses de sensations coordonnées sont ce que nous appellerons un jour : *objets* ou *individus*. Nous voyons ces individus s'approcher, se fuir, disparaître quelquefois entièrement pour reparaitre encore. Parmi ces objets ou groupes de sensations qui composent ce tableau mouvant, il en est un qui, quoique renfermé dans des limites très étroites, en comparaison du vaste espace où flottent tous les autres, attire notre attention plus que tout le reste ensemble. Deux choses surtout le distinguent : sa présence continuelle, sans laquelle tout disparaît, et la nature particulière des sensations qui nous le rendent présent ; toutes les sensations du toucher s'y rapportent, et circonscrivent exactement l'espace dans lequel il est renfermé. Le goût et l'odorat lui appartiennent aussi ; mais ce qui attache notre attention à cet objet d'une manière plus irrésistible, c'est le plaisir et la douleur, dont la sensation n'est jamais rapportée à aucun autre point de l'espace. Par là, cet objet particulier, non seulement devient pour nous le centre de tout l'univers, et le point d'où nous mesurons les distances, mais nous nous accoutumons encore à le regarder comme notre *être* propre ; et, quoique les sensations qui nous peignent la lune et les étoiles ne soient pas plus distinguées de nom que celles qui se rapportent à notre corps, nous les regardons comme étrangères, et nous bornons le sentiment du *moi* à ce petit espace circonscrit par le plaisir et par la douleur. Mais cet assemblage de sensations auxquelles nous bornons ainsi

notre être, n'est dans la réalité, comme tous les autres assemblages de sensations, qu'un objet particulier du grand tableau que forme l'univers idéal.

Tous les autres objets changent à tous les instants, paraissent et disparaissent, s'approchent et s'éloignent les uns des autres, et de ce *moi*, qui, par sa présence continuelle, devient le terme nécessaire auquel nous les comparons. Nous les apercevons hors de nous, parce que l'objet que nous appelons *nous*, n'est qu'un objet particulier comme eux, et parce que nous ne pouvons rapporter nos sensations à différents points d'un espace, sans voir les assemblages de ces sensations les uns hors des autres ; mais, quoique aperçus hors de nous, comme leur perception est toujours accompagnée du *moi*, cette perception simultanée établit entre eux et nous une relation de présence qui donne aux deux termes de cette relation, le *moi* et l'objet extérieur, toute la réalité que la conscience assure au sentiment du *moi*.

Cette conscience de la présence des objets n'est point encore la notion de l'*existence*, et n'est pas même celle de *présence* ; car nous verrons, dans la suite, que tous les objets de la sensation ne sont pas pour cela regardés comme présents. Les objets dont nous observons la distance et les mouvements autour de notre corps, nous intéressent par les effets que ces distances ou ces mouvements nous paraissent produire sur lui, c'est-à-dire par les sensations de plaisir et de douleur que ces mouvements peuvent nous donner, dont ils sont accompagnés ou suivis pour nous. — La facilité que nous avons de changer à volonté la distance de notre corps aux autres objets immobiles, par un mouvement que l'effort qui l'accompagne nous empêche d'attribuer à ceux-ci, nous sert à chercher les objets dont l'approche nous donne du plaisir, à éviter ceux dont l'approche est accompagnée de douleur. La présence de ces objets devient la source de nos désirs et de nos craintes, et le motif des mouvements de notre corps, dont nous dirigeons la marche au milieu de tous les autres corps, précisément comme un pilote conduit une barque sur une mer semée de rochers et couverte de barques ennemies. Cette comparaison, que je n'emploie point à titre d'ornement, sera d'autant plus propre à rendre notre idée sensible, que la circonstance où se trouve le pilote n'est qu'un cas particulier de la situation où se trouve l'homme

dans la nature, environné, pressé, traversé, choqué par tous les êtres ; suivons-la.

Si le pilote ne pensait qu'à éviter les rochers qui paraissent à la surface de la mer, le naufrage de sa barque, entr'ouverte pas quelque écueil caché sous les eaux, lui apprendrait sans doute à craindre d'autres dangers que ceux qu'il aperçoit ; il n'irait pas bien loin non plus, s'il fallait qu'en partant il vit le port où il désire arriver. Comme lui, l'homme est bientôt averti, par les effets trop sensibles d'êtres qu'il avait cessé de voir, soit en s'éloignant, soit dans le sommeil, ou seulement en fermant les yeux, que les objets ne sont point anéantis pour avoir disparu, et que les limites de ses sensations ne sont point les limites de l'univers. De là naît un nouvel ordre de choses, un nouveau monde intellectuel, aussi vaste que le monde sensible était borné. Si un objet emporté loin du spectateur par un mouvement rapide se perd enfin dans l'éloignement, l'imagination suit son cours plus loin que la portée des sens, prévoit ses effets, mesure sa vitesse ; elle conserve le plan des situations relatives des objets que les sens ne voient plus ; elle tire des lignes de communication des objets de la sensation actuelle à ceux de la sensation passée ; elle en mesure la distance ; elle parvient même à prévoir les changements qui ont dû arriver dans cette situation, par la vitesse plus ou moins grande de leur mouvement. L'expérience vérifie tous ces calculs, et dès lors les objets absents entrent, comme les présents, dans le système général de nos désirs, de nos craintes, des motifs de nos actions ; l'homme, comme le pilote, évite et cherche les objets qui échappent à tous ses sens.

Voilà une nouvelle chaîne, et de nouvelles relations par lesquelles les êtres supposés hors de nous se lient à la conscience du *moi*, non plus par la simple perfection simultanée, puisque souvent ils ne sont point aperçus du tout, mais par la connexité qui lie entre eux les changements de tous les êtres et nos propres sensations, comme causes et effets les uns des autres.

Cette nouvelle chaîne de rapports s'étendant à une foule d'objets hors de la portée des sens, l'homme est forcé de ne plus confondre les êtres mêmes avec ses sensations. Il apprend à distinguer les uns des autres les objets *présents* (c'est-à-dire renfermés dans les limites de la situation actuelle, liés avec la

conscience du *moi* par une perception simultanée) et les objets *absents*, c'est-à-dire les êtres indiqués seulement par leurs effets, ou par la mémoire de sensations passées ; objets que nous ne voyons pas, mais qui, par un enchaînement quelconque des causes et des effets, agissent sur ce que nous voyons ; que nous verrions, s'ils étaient placés dans une situation et à une distance convenables, et que d'autres êtres semblables à nous voient peut-être dans le moment même : c'est-à-dire encore que ces *êtres*, sans nous être présents par la voie des sensations, forment entre eux, avec ce que nous voyons, et avec nous-mêmes, une chaîne de rapports, soit d'actions réciproques, soit de distance seulement ; rapports dans lesquels, le *moi* étant toujours un des termes, la réalité de tous les autres nous est certifiée par la conscience de ce *moi*.

Essayons à présent de suivre la notion de l'*existence* dans les progrès de sa formation. Le premier fondement de cette notion est la conscience de notre propre sensation, et le sentiment du *moi* qui résulte de cette conscience. La relation nécessaire entre l'être apercevant et l'être aperçu, considéré hors du *moi*, suppose dans les deux termes la même réalité. Il y a, dans l'un et dans l'autre, un fondement de cette relation, que l'homme, s'il avait un langage, pourrait désigner par le nom commun d'*existence* ou de *présence* ; car ces deux notions ne seraient point encore distinguées l'une de l'autre.

L'habitude de voir reparaître les objets sensibles après les avoir perdus quelque temps, et de retrouver en eux les mêmes caractères et la même action sur nous, nous a appris à connaître les êtres par d'autres rapports que par nos sensations, et à les en distinguer. Nous donnons, si j'ose ainsi parler, notre aveu à l'imagination qui nous peint ces objets de la sensation passée avec les mêmes couleurs que ceux de la sensation présente, et qui leur assigne, comme celle-ci, un lieu dans l'espace dont nous nous voyons environnés ; et nous reconnaissons, par conséquent, entre ces objets imaginés et nous, les mêmes rapports de distance et d'action mutuelle que nous observons entre les objets actuels de la sensation. Ce rapport nouveau ne se termine pas moins à la conscience du *moi*, que celui qui est entre l'être aperçu et l'être apercevant : il ne suppose pas moins dans les deux termes la même réalité, et un fondement de leur relation

qui a pu être encore désigné par le nom commun d'*existence* ; ou plutôt l'action même de l'imagination, lorsqu'elle représente ces objets avec les mêmes rapports d'action et de distance, soit entre eux, soit avec nous, est telle que les objets actuellement présents aux sens peuvent tenir lieu de ce nom général, et devenir comme un premier langage qui renferme, sous le même *concept*, la réalité des objets actuels de la sensation, et celle de tous les êtres que nous supposons répandus dans l'espace. Mais il est très important d'observer que ni la simple sensation des objets présents, ni la peinture que fait l'imagination des objets absents, ni le simple rapport de distance ou d'activité réciproque, commun aux uns et aux autres, ne sont précisément la chose que l'esprit voudrait désigner par le nom général d'*existence* : c'est le fondement même de ces rapports, supposé commun au *moi*, à l'objet vu et à l'objet simplement distant, sur lequel tombent véritablement, et le nom d'*existence*, et notre affirmation, lorsque nous disons qu'une chose *existe*.

Ce fondement n'est ni ne peut être connu immédiatement, et ne nous est indiqué que par les rapports différents qui le supposent : nous nous en formons cependant une espèce d'idée que nous tirons par voie d'abstraction du témoignage que la conscience nous rend de nous-mêmes et de notre sensation actuelle, c'est-à-dire que nous transportons en quelque sorte cette conscience du *moi* sur les objets extérieurs, par une espèce d'assimilation vague, démentie aussitôt par la séparation de tout ce qui concerne le *moi*, mais qui ne suffit pas moins pour devenir le fondement d'une abstraction ou d'un signe commun, et pour être l'objet de nos jugements.

Le concept de l'*existence* est donc le même dans un sens, soit que l'esprit ne l'attache qu'aux objets de la sensation, soit qu'il l'étende sur les objets que l'imagination lui présente avec des relations de distance ou d'activité, puisqu'il est toujours primitivement renfermé dans la conscience même du *moi* généralisé plus ou moins. A la manière dont les enfants prêtent du sentiment à tout ce qu'ils voient, et l'inclination qu'ont eue les premiers hommes à répandre l'intelligence et la vie dans toute la nature, je me persuade que le premier pas de cette généralisation a été de prêter à tous les objets vus hors de nous tout ce que la conscience nous rapporte de nous-mêmes, et qu'un homme, à cette première époque de la raison, aurait autant de

peine à reconnaître une substance matérielle, qu'un matérialiste en a aujourd'hui à croire à une substance purement spirituelle, ou un cartésien à recevoir l'attraction.

Les différences que nous avons observées entre les animaux et les autres objets, nous ont fait retrancher de ce concept l'intelligence et successivement la sensibilité. Nous avons vu qu'il n'avait été d'abord étendu qu'aux objets de la sensation actuelle ; et c'est à cette sensation, rapportée hors de nous, qu'il était attaché, en sorte qu'elle en était comme le signe inséparable, et que l'esprit ne pensait pas à la distinguer. Les relations de distance et d'activité des objets à nous étaient cependant aperçues ; elles indiquaient aussi avec le *moi* un rapport qui supposait également le fondement commun auquel le concept de l'*existence*, emprunté de la conscience du *moi*, n'était pas moins applicable ; mais, comme ce rapport n'était présenté que par la sensation elle-même, on ne dut spécialement y attacher le concept de l'*existence* que lorsqu'on reconnut des objets absents. Au défaut du rapport de sensation, qui cessait d'être général, le rapport de distance et d'activité généralisé par l'imagination, et transporté des objets de la sensation actuelle à d'autres objets supposés, devint le signe de l'*existence* commune aux deux ordres d'objets, et le rapport de la sensation actuelle ne fut plus que le signe de la *présence*, c'est-à-dire d'un cas particulier compris sous le concept général d'*existence*.

Je me sers de ces deux mots, pour abrégér et pour désigner les deux notions qui commencent effectivement à cette époque à être distinguées l'une de l'autre, quoiqu'elles n'aient point encore acquis toutes les limitations qui doivent les caractériser dans la suite. Les sens ont leurs illusions, et l'imagination ne connaît point de bornes : cependant, et les illusions des sens, et les plus grands écarts de l'imagination, nous présentent des objets placés dans l'espace avec les mêmes rapports de distance et d'activité que les impressions les plus régulières des sens et de la mémoire. L'expérience seule a pu apprendre à distinguer la différence de ces deux cas, et à n'attacher qu'à l'un des deux le concept de l'*existence*. On remarqua bientôt que, parmi ces tableaux, il y en avait qui se représentaient dans un certain ordre, dont les jets produisaient constamment les mêmes effets qu'on pouvait prévoir, hâter ou fuir, et qu'il y en avait d'autres absolument passagers, dont les objets ne produisaient

aucun effet permanent, et ne pouvaient nous inspirer ni craintes, ni désirs, ni servir de motifs à nos démarches. Dès lors, ils n'entrèrent plus dans le système général des êtres au milieu desquels l'homme doit diriger sa marche, et on ne leur attribua aucun rapport avec la conscience permanente du *moi*, qui supposât un fondement hors de ce *moi*. On distingua donc, dans les tableaux des sens et de l'imagination, les objets *existants* des objets simplement *apparents*, et la *réalité* de l'*illusion*. La liaison et l'accord des objets aperçus, avec le système général des êtres déjà connus, devint la règle pour juger de la réalité des premiers, et cette règle servit aussi à distinguer la sensation de l'imagination, dans le cas où la vivacité des images et le manque de points de comparaison auraient rendu l'erreur inévitable, comme dans les songes et les délires ; elle servit aussi à démêler les illusions des sens eux-mêmes dans les miroirs, les réfractions, etc., et ces illusions une fois constatées, on ne s'entint plus uniquement à séparer l'*existence* de la sensation ; il fallut encore séparer la sensation du concept de l'*existence*, et même de celui de présence, et ne la regarder plus que comme un signe de l'une et de l'autre, qui pourrait quelquefois tromper.

Sans développer, avec autant d'exactitude que l'ont fait depuis les philosophes modernes, la différence de nos sensations et des êtres qu'elles représentent, sans savoir que les sensations ne sont que des modifications de notre âme, et sans trop s'embarrasser si les êtres existants et les sensations forment deux ordres de choses entièrement séparés l'un de l'autre, et liés seulement par une correspondance plus ou moins exacte et relative à de certaines lois, on adopta de cette idée tout ce qu'elle a de pratique. La seule expérience suffit pour diriger les craintes, les désirs et les actions des hommes les moins philosophes, relativement à l'ordre réel des choses, telles qu'elles existent hors de nous ; et cela ne les empêche pas de continuer à confondre les sensations avec les objets mêmes, lorsqu'il n'y a aucun inconvénient pratique. Mais, malgré cette confusion, c'est toujours sur le mouvement et la distance des objets que se règlent nos craintes, nos désirs et nos propres mouvements : ainsi, l'esprit dut s'accoutumer à séparer totalement la *sensation* de la notion d'*existence*, et il s'y accoutuma tellement, qu'on en vint à la séparer aussi de la notion de présence, en sorte que ce mot *présence* signifie non seulement l'*existence* d'un objet

actuellement aperçu par les sens, mais qu'ils s'étend même à tout objet renfermé dans les limites où les sens peuvent actuellement apercevoir, et placé à leur portée, qu'il soit aperçu ou non.

Dans ce système général des êtres qui nous environnent, sur lesquels nous agissons, et qui agissent sur nous à leur tour, il en est que nous avons vus paraître et reparaitre successivement, que nous avons regardés comme parties du système où nous sommes placés nous-mêmes, et que nous cessons de voir pour jamais : il en est d'autres que nous n'avons jamais vus, et qui se montrent tout à coup au milieu des êtres, pour y paraître quelque temps, et disparaître après sans retour. Si cet effet n'arrivait jamais que par un transport local, qui ne fit qu'éloigner l'objet pour toujours de la portée de nos sens, ce ne serait qu'une absence durable ; mais un médiocre volume d'eau, exposé à un air chaud, disparaît sous nos yeux sans mouvement apparent ; les arbres et les animaux cessent de vivre, et il n'en reste qu'une très petite partie méconnaissable, sous la forme d'une cendre légère. Par là, nous acquérons les notions de destruction, de mort, d'anéantissement. De nouveaux êtres, du même genre que les premiers, viennent les remplacer ; nous prévoyons la fin de ceux-ci en les voyant naître ; l'expérience nous apprendra à en attendre d'autres après eux. Ainsi, nous voyons les êtres se succéder comme nos pensées.

Ce n'est point ici le lieu d'expliquer la génération de la notion du temps, ni de montrer comment celle de l'*existence* concourt avec la succession de nos pensées à nous la donner. Il suffit de dire que lorsque nous avons cessé d'attribuer aux objets ce rapport avec nous, qui leur rendait commun le témoignage que nos propres pensées nous rendent de nous-mêmes, la mémoire, en nous rappelant leur image, nous rappelle en même temps ce rapport qu'ils avaient avec nous dans un temps où d'autres pensées, qui ne sont plus, nous rendaient témoignage de nous-mêmes, et nous disons que ces objets *ont été* : la mémoire leur assigne des époques et des distances dans la durée comme dans l'étendue. L'imagination ne peut suivre le cours des mouvements imprimés au corps, sans comparer la durée avec l'espace parcouru ; elle conclura donc, du mouvement passé et du lieu présent, de nouveaux rapports de distance qui ne sont pas encore : elle franchira les bornes du moment où nous sommes, comme

elle a franchi les limites de la sensation actuelle. Nous sommes forcés alors de détacher la notion d'*existence* de tout rapport qui n'existe pas encore, et qui n'existera peut-être jamais avec nous et avec la conscience de nos pensées. Nous sommes forcés de nous perdre nous-mêmes de vue, et de ne plus considérer, pour attribuer l'*existence* aux objets, que leur enchainement avec le système total des êtres dont l'*existence* ne nous est, à la vérité, connue que par leur rapport avec la nôtre, mais qui n'en sont pas moins indépendants, et qui n'en existeront pas moins lorsque nous ne serons plus. Ce système, par la liaison des causes et des effets, s'étend indéfiniment dans la durée comme dans l'espace. Tant que nous sommes un des termes auxquels se rapportent toutes les autres parties par une chaîne de relations actuelles, dont la conscience de nos pensées présentes est le témoin, les objets *existent*. Ils *ont existé*, si, pour en retrouver l'enchainement avec l'état présent du système, il faut remonter des effets à leurs causes. Ils *existeront*, s'il faut, au contraire, descendre des causes aux effets : ainsi, l'*existence* est *passée*, *présente* ou *future*, suivant qu'elle est rapportée par nos jugements à différents points de la durée.

Mais, que l'*existence* des objets soit passée, présente ou future, nous avons vu qu'elle ne peut nous être certifiée, si elle n'a, ou par elle-même, ou par l'enchainement des causes et des effets, un rapport avec la conscience du *moi*, ou de notre *existence* momentanée. Cependant, quoique nous ne puissions sans ce rapport assurer l'*existence* d'un objet, nous ne sommes pas pour cela autorisés à la nier, puisque ce même enchainement de causes et d'effets établit des rapports de distance et d'activité entre nous et un grand nombre d'êtres, que nous ne connaissons que dans un très petit nombre d'instantants de leur durée, ou qui même ne parviennent jamais à notre connaissance. Cet état d'incertitude ne nous présente que la simple notion de *possibilité*, qui ne doit pas exclure l'*existence*, mais qui ne la renferme pas nécessairement. Une chose possible, qui existe, est une chose actuelle ; ainsi toute chose actuelle est existante, et toute chose existante est actuelle, quoique *existence* et *actualité* ne soient pas deux mots parfaitement synonymes, parce celui d'*existence* est absolu, et celui d'*actualité* est corrélatif de *possibilité*.

Jusqu'ici, nous avons développé la notion d'*existence*, telle

qu'elle est dans l'esprit de la plupart des hommes ; ses premiers fondements, la manière dont elle a été formée par une suite d'abstractions de plus en plus générales, et différenciées d'avec les notions qui lui sont relatives ou subordonnées. Mais nous ne l'avons pas encore suivie jusqu'à ce point d'abstraction et de généralité où la philosophie l'a portée. En effet, nous avons vu comment le sentiment du *moi*, que nous regardons comme la source de la notion d'*existence*, a été transporté par abstraction aux sensations mêmes regardées comme des objets hors de nous ; comment ce sentiment du *moi* a été généralisé, en en séparant l'intelligence et tout ce qui caractérise notre être propre ; comment ensuite une nouvelle abstraction l'a encore transporté, des objets de la sensation à tous ceux dont les effets nous indiquent un rapport quelconque de distance ou d'activité avec nous-mêmes. Ce degré d'abstraction a suffi pour l'usage ordinaire de la vie, et la philosophie seule a eu besoin de faire quelques pas de plus, mais elle n'a eu qu'à marcher dans la même route ; car, puisque les relations de distance et d'activité ne sont point précisément la notion de l'*existence*, et n'en sont en quelque sorte que le signe nécessaire, comme nous l'avons vu ; puisque cette notion n'est que le sentiment du *moi* transporté par abstraction, non à la relation de distance, mais à l'objet même qui est le terme de cette abstraction, on a même le droit d'étendre encore cette notion à de nouveaux objets, en la resserrant par de nouvelles abstractions, et d'en séparer toute relation avec nous, de distance et d'activité, comme on avait précédemment séparé toute relation de l'être aperçu à l'être apercevant. Nous avons reconnu que ce n'était plus par le rapport immédiat des êtres avec nous, mais par leur liaison avec le système général dont nous faisons partie, qu'il fallait juger de leur *existence*. Il est vrai que ce système est toujours lié avec nous, par la conscience de nos pensées présentes ; mais il n'est pas moins vrai que nous n'en sommes pas parties essentielles, qu'il existait avant nous, qu'il existera encore après nous, et que, par conséquent, le rapport qu'il a avec nous n'est pas nécessaire pour qu'il existe, et l'est seulement pour que son *existence* nous soit connue : par conséquent, d'autres systèmes entièrement semblables peuvent exister dans la vaste étendue de l'espace, isolés au milieu les uns des autres, sans aucune activité réciproque, et avec la seule relation de

distance, puisqu'ils sont dans l'espace. Et qui nous a dit qu'il ne peut pas y avoir aussi d'autres systèmes, composés d'êtres qui n'ont pas même entre eux ce rapport de distance, et qui n'existent point dans l'espace? Nous ne les concevons point. Qui nous a donné le droit de nier tout ce que nous ne concevons pas, et de donner nos idées pour bornes à l'univers? Nous-mêmes, sommes-nous bien sûrs d'exister dans un lieu, et d'avoir avec aucun être des rapports de distance? Sommes-nous bien sûrs que cet ordre de sensations, rapportées à des distances idéales les unes des autres, correspond exactement avec l'ordre réel de la distance des êtres existants? Sommes-nous bien sûrs que la sensation, qui nous rend témoignage de notre propre corps, lui fixe dans l'espace une place mieux déterminée que la sensation qui nous rend témoignage de l'*existence* des étoiles, et qui, nécessairement détournée par l'aberration, nous les fait toujours voir où elles ne sont pas? Or, si le *moi*, dont la conscience est l'unique source de la notion d'*existence*, peut n'être pas lui-même dans l'espace, comment cette notion renfermerait-elle nécessairement un rapport de distance avec nous? Il faut donc encore l'en séparer, comme on en a séparé le rapport de l'activité et de sensation. Alors la notion d'*existence* sera aussi abstraite qu'elle peut l'être, et n'aura d'autre signe que le mot même *existence*; ce mot ne répondra, comme on le voit, à aucune idée ni des sens, ni de l'imagination, si ce n'est à la conscience du *moi*, généralisée, et séparée de tout ce qui caractérise non-seulement le *moi*, mais même tous les objets auxquels elle a pu être transportée par abstraction. Je sais bien que cette généralisation renferme une vraie contradiction, mais toutes les abstractions sont dans le même cas, et c'est pour cela que leur généralité n'est jamais que dans les signes et non dans les choses. La notion d'*existence* n'étant composée d'aucune autre idée particulière que de la conscience même du *moi*, qui est nécessairement une idée simple, étant d'ailleurs applicable à tous les êtres sans exception, ce mot ne peut être, à proprement parler, défini et il suffit de montrer par quels degrés la notion qu'il désigne a pu se former.

Je n'ai pas cru nécessaire, pour ce développement, de suivre la marche du langage et la formation des noms qui répondent à l'*existence*, parce que je regarde cette notion comme fort antérieure aux noms qu'on lui a donnés, quoi-

que ces noms soient un des premiers progrès des langues.

Je ne traiterai pas non plus de plusieurs questions agitées par les scolastiques sur l'*existence*, comme : *si elle convient aux modes, si elle n'est propre qu'à des individus*, etc. La solution de ces questions doit dépendre de ce qu'on entend par *existence*, et il n'est pas difficile d'y appliquer ce que j'ai dit. Je ne me suis que trop étendu, peut-être, sur une analyse beaucoup plus difficile qu'elle ne paraîtrait importante; mais j'ai cru que la situation de l'homme dans la nature au milieu des autres êtres, la chaîne que ces sensations établissent entre eux et lui, et la manière dont il envisage ses rapports avec eux, doivent être regardés comme les fondements mêmes de la philosophie, sur lesquels rien n'est à négliger. Il ne me reste qu'à examiner quelles sortes de preuves nous avons de l'*existence des êtres extérieurs*.

Des preuves de l'existence des êtres extérieurs.

Dans la supposition où nous ne connaîtrions d'autres objets que ceux qui nous sont présents par la sensation, le jugement par lequel nous regarderions ces objets comme placés hors de nous et répandus dans l'espace à différentes distances, ne serait point une erreur; il ne serait que le fait même de l'impression que nous éprouvons, et il ne tomberait que sur une relation entre l'objet et nous, c'est-à-dire entre deux choses également idéales, dont la distance serait aussi purement idéale, et du même ordre que les deux termes. Car le *moi*, auquel la distance de l'objet serait alors comparée, ne serait jamais qu'un objet particulier du tableau que nous offre l'ensemble de nos sensations; il ne nous serait rendu présent, comme tous les autres objets, que par des sensations, dont la place serait déterminée relativement à toutes les autres sensations qui composent le tableau, et il n'en différerait que par le sentiment de la conscience, qui ne lui assigne aucune place dans un espace absolu. Si nous nous trompions alors en quelque chose, ce serait bien plutôt en ce que nous bornons cette conscience du *moi* à un objet particulier, quoique toutes les autres sensations répandues autour de nous soient également des modifications de notre substance. Mais, puisque Rome et Londres existent pour nous lorsque nous sommes à Paris, puisque nous jugeons les êtres comme

existant indépendamment de nos sensations et de notre propre existence, l'ordre de nos sensations qui se présentent à nous les unes hors des autres, et l'ordre des êtres placés dans l'espace à des distances réelles les unes des autres, forment donc deux ordres de choses, deux mondes séparés, dont un au moins (c'est l'ordre réel) est absolument indépendant de l'autre. Je dis *au moins*, car les réflexions, les réfractions de la lumière et tous les jeux de l'optique, les peintures de l'imagination, et surtout les illusions des songes, nous prouvent suffisamment que toutes les impressions des sens, c'est-à-dire les perceptions des couleurs, des sons, du froid, du chaud, du plaisir et de la douleur, peuvent avoir lieu, et nous représenter autour de nous des objets, quoique ceux-ci n'aient aucune *existence réelle*. Il n'y aurait donc aucune contradiction à ce que le même ordre des sensations, telles que nous les éprouvons, eût lieu sans qu'il existât aucun autre être, et de là naît une très grande difficulté contre la *certitude* des jugements que nous portons sur l'ordre réel des choses, puisque ces jugements ne sont et ne peuvent être appuyés que sur l'ordre idéal de nos sensations.

Tous les hommes qui n'ont point élevé leur notion de l'*existence* au-dessus du degré d'abstraction par lequel nous transportons cette notion des objets immédiatement sentis aux objets qui ne sont qu'indiqués par leurs effets et rapportés à des distances hors de la portée de nos sens (*voyez la première partie de cet article*), confondent dans leurs jugements ces deux ordres de choses. Ils croient voir, ils croient toucher les corps; et quant à l'idée qu'ils se forment de l'*existence* des corps invisibles, l'imagination les leur peint revêtus des mêmes qualités sensibles, car c'est le nom qu'ils donnent à leurs propres sensations, et ils ne manquent pas d'attribuer ainsi ces qualités à tous les êtres. Ces hommes-là, quand ils voient un objet où il n'est pas, croient que des images fausses et trompeuses ont pris la place de cet objet, et ne s'aperçoivent pas que leur jugement seul est faux. Il faut l'avouer, la correspondance entre l'ordre des sensations et l'ordre des choses est telle, sur la plupart des objets dont nous sommes environnés et qui font sur nous les impressions les plus vives et les plus relatives à nos besoins, que l'expérience commune de la vie ne nous fournit aucun secours contre ce faux jugement, et qu'ainsi il devient en quelque sorte naturel et involontaire. On ne doit donc pas être étonné que la plupart des

hommes ne puissent pas imaginer qu'on ait besoin de prouver l'*existence* des corps.

Les philosophes qui ont le plus généralisé la *notion de l'existence*, ont reconnu que leurs jugements et leurs sensations tombaient sur deux ordres de choses très différents, et ils ont senti toute la difficulté d'asseoir leurs jugements sur un fondement solide. Quelques-uns ont tranché le nœud en niant l'existence de tous les objets extérieurs, et en n'admettant d'autre réalité que celle de leurs idées : on les a appelés *égoïstes* et *idéalistes*. Quelques-uns se sont contentés de nier l'*existence des corps* et de l'univers matériel, et on les a nommés *immatérialistes*. Ces erreurs sont trop subtiles pour être fort répandues ; à peine en connaît-on quelques partisans, si ce n'est chez les philosophes indiens, parmi lesquels on prétend qu'il y a une secte d'*égoïstes*. C'est le célèbre évêque de Cloyne, le docteur Berkeley (*a*), connu par un grand nombre d'ouvrages, tous remplis d'esprit et d'idées singulières, qui, par ses dialogues d'*Hylas* et de *Philonoüs*, a, dans ces derniers temps, réveillé l'attention des métaphysiciens sur ce système oublié. La plupart ont trouvé plus court de le mépriser que de lui répondre, et cela était en effet plus aisé. On essayera, dans l'article IMMATÉRIALISME, de réfuter ses raisonnements et d'établir l'*existence* de l'univers matériel : on se bornera dans celui-ci à montrer combien il est nécessaire de lui répondre, et à indiquer le seul genre de preuves dont on puisse se servir pour assurer non seulement l'*existence des corps*, mais encore la réalité de tout ce qui n'est pas compris dans notre sensation actuelle et instantanée.

Quant à la nécessité de donner des preuves de l'*existence des corps* et de tous les êtres extérieurs ; en disant que l'expérience et le mécanisme connu de nos sens prouvent que la sensation n'est point l'objet, qu'elle peut exister sans aucun objet hors de nous, et que cependant nous ne voyons véritablement que la sensation, l'on croirait avoir tout dit, si quelque métaphysicien, même parmi ceux qui ont prétendu réfuter Berkeley, n'avait encore recours à je ne sais quelle présence des objets par le moyen des sensations, et à l'inclination qui nous porte involontairement à nous fier là-dessus à nos sens. Mais comment la sensation pourrait-elle être immédiatement et par elle-même un

(a) Voir la réfutation de son système, numéro 20 ci-dessus, p. 185.

témoignage de la présence des corps, puisqu'elle n'est point le corps, et surtout puisque l'expérience nous montre tous les jours des occasions où cette sensation existe sans les corps? Prenons celui des sens auquel nous devons le plus grand nombre d'idées, la vue. Je vois un corps, c'est-à-dire que j'aperçois à une distance quelconque une image colorée de telle ou telle façon : mais qui ne sait que cette image ne frappe mon âme que parce qu'un faisceau de rayons, mûs avec telle ou telle vitesse, est venu frapper ma rétine sous tel ou tel angle? Qu'importe donc de l'objet, pourvu que l'extrémité des rayons, la plus proche de mon organe, soit mue avec la même vitesse et dans la même direction? Qu'importe même du mouvement des rayons, si les filets nerveux qui transmettent la sensation de la rétine au *sensorium* sont agités de mêmes vibrations que les rayons de lumière leur auraient communiquées? Si l'on veut accorder au sens du toucher une confiance plus entière qu'à celui de la vue, sur quoi sera fondée cette confiance, sur la proximité de l'objet et de l'organe? Mais ne pourrais-je pas toujours appliquer ici le même raisonnement que j'ai fait sur la vue? N'y a-t-il pas aussi, depuis les extrémités des papilles nerveuses répandues sous l'épiderme, une suite d'ébranlements qui doit communiquer au *sensorium*? Qui peut nous assurer que cette suite d'ébranlements ne peut commencer que par une impression faite sur l'extrémité extérieure du nerf, et non par une impression quelconque qui commence sur le milieu? En général, dans la mécanique de tous nos sens, il y a toujours une suite de corps dans une certaine direction, depuis l'objet que l'on regarde comme la cause de la sensation jusqu'au *sensorium*, c'est-à-dire jusqu'au dernier organe au mouvement duquel la sensation est attachée. — Or, dans cette suite, le mouvement et la direction du point qui touche immédiatement le *sensorium* ne suffisent-ils pas pour nous faire éprouver la sensation, et n'est-il pas indifférent à quel point de la suite le mouvement ait commencé, et suivant quelle direction il ait été transmis? N'est-ce pas par cette raison que, quelle que soit la courbe décrite dans l'atmosphère par les rayons, la sensation est toujours rapportée dans la direction tangente de cette courbe? Ne puis-je pas regarder chaque file nerveux par lequel les ébranlements parviennent jusqu'au *sensorium*, comme une espèce de rayon? Chaque point de ce rayon ne peut-il pas recevoir immédiatement un ébranlement pareil à

celui qu'il aurait reçu du point qui le précède et, dans ce cas, n'éprouverons-nous pas la sensation, sans qu'elle ait été occasionnée par l'objet auquel nous la rapportons ? Qui a pu même nous assurer que l'ébranlement de nos organes est la seule cause possible de nos sensations ? En connaissons-nous la nature ? Si, par un dernier effort, on réduit la présence immédiate des objets de nos sensations à notre propre corps, je demanderai, en premier lieu, par où notre corps nous est rendu présent : si ce n'est pas aussi par des sensations rapportées à différents points de l'espace, et pourquoi ces sensations supposeraient-elles plutôt l'*existence* d'un corps distingué d'elles que les sensations qui nous représentent des arbres, des maisons, etc., que nous rapportons de même à différents points de l'espace ? Pour moi, je n'y vois d'autre différence, sinon que les sensations rapportées à notre corps sont accompagnées de sentiments plus vifs, ou de plaisir ou de douleur ; mais je n'imagine pas pourquoi une sensation de douleur supposerait plus nécessairement un corps malade, qu'une sensation de *bleu* ne suppose un corps réfléchissant certains rayons de lumière. Je demanderai, en second lieu, si les hommes à qui on a coupé des membres, et qui sentent des douleurs très vives qu'ils rapportent à ces membres retranchés, ont par ces douleurs un sentiment immédiat de la présence du bras ou de la jambe qu'ils n'ont plus ? Je ne m'arrêterai pas à réfuter les conséquences qu'on voudrait tirer de l'inclination que nous avons à croire à l'*existence* des corps malgré tous les raisonnements métaphysiques : nous avons la même inclination à répandre nos sensations sur la surface des objets extérieurs, et tout le monde sait que l'habitude suffit pour nous rendre les jugements les plus faux presque naturels. Concluons qu'aucune sensation ne peut immédiatement, et par elle-même, nous assurer de l'*existence* d'aucun corps.

Ne pourrions-nous donc sortir de nous-mêmes et de cette espèce de prison où la nature nous retient enfermés et isolés au milieu de tous les êtres ? Faudra-t-il nous réduire, avec les *idéalistes*, à n'admettre d'autre réalité que notre propre sensation ? Nous connaissons un genre de preuves auquel nous sommes accoutumés à nous fier ; nous n'en avons même pas d'autres pour nous assurer de l'*existence* des objets, qui ne sont pas actuellement présents à nos sens, et sur lesquels cependant nous n'avons aucune espèce de doute : c'est l'*induction* qui se tire

des effets pour remonter à la cause. Le témoignage, source de toute certitude historique, et les monuments qui confirment le témoignage, ne sont que des phénomènes qu'on explique par la supposition du fait historique. Dans la physique, l'ascension du vif-argent dans les tubes par la pression de l'air, le cours des astres, le mouvement diurne de la terre, et son mouvement annuel autour du soleil, la gravitation des corps, sont autant de faits qui ne sont prouvés que par l'accord exact de la supposition qu'on en a faite avec les phénomènes observés. Or, quoique nos sensations ne soient, ni ne puissent être, des substances existantes hors de nous, quoique les sensations actuelles ne soient, ni ne puissent être, les sensations passées, elles sont des faits; et si, en remontant de ces faits à leurs causes, on se trouve obligé d'admettre un système d'êtres intelligents ou corporels existants hors de nous, et une suite de sensations, antérieures à la sensation actuelle, enchaînée à l'état antérieur du système des êtres existants, ces deux choses, l'*existence des êtres extérieurs* et notre *existence passée*, seront appuyées sur le seul genre de preuves dont elles puissent être susceptibles; car, puisque la sensation actuelle est la seule chose immédiatement certaine, tout ce qui n'est pas elle ne peut acquérir d'autre certitude que celle qui remonte de l'effet à sa cause.

Or, on peut remonter d'un effet à sa cause de deux manières : ou le fait dont il s'agit n'a pu être produit que par une seule cause qu'il indique nécessairement, et qu'on peut démontrer la seule possible par la voie d'exclusion; ou il a pu être produit par plusieurs causes.

Si c'est le premier cas, alors la certitude de la cause est précisément égale à celle de l'effet : c'est sur ce principe qu'est fondé le raisonnement : *Quelque chose existe, donc de toute éternité il a existé quelque chose*; et tel est le vrai fondement des démonstrations métaphysiques de l'*existence de Dieu*. Cette même forme de procéder s'emploie aussi le plus communément dans une hypothèse avouée, d'après des lois connues de la nature; c'est ainsi que, les lois de la chute des graves étant données, la vitesse acquise d'un corps nous indique démonstrativement la hauteur dont il est tombé.

L'autre manière de remonter des effets connus à la cause inconnue consiste à deviner la nature, précisément comme une énigme, à imaginer successivement une ou plusieurs hypothèses,

à les suivre dans leurs conséquences, à les comparer aux circonstances du phénomène, à les essayer sur les faits, comme on vérifie un cachet en l'appliquant sur son empreinte; ce sont là les fondements de l'art de déchiffrer, ce sont ceux de la critique des faits, ceux de la physique; et puisque ni les êtres extérieurs, ni les faits passés, n'ont avec la sensation actuelle aucune liaison dont la nécessité nous soit démontrée, ce sont aussi les seuls fondements possibles de toute certitude au sujet de l'*existence des êtres extérieurs* et de notre *existence passée*. Ce n'est point ici le lieu de développer comment ce genre de preuves croît en force, depuis la vraisemblance jusqu'à la certitude, suivant que les degrés de correspondance augmentent entre la cause supposée et les phénomènes; ni de prouver qu'elle peut donner à nos jugements toute l'assurance dont ils sont susceptibles et que nous pouvons désirer. Cela doit être exécuté aux articles CERTITUDE (a) et PROBABILITÉ. A l'égard de l'application de ce genre de preuves à la certitude de la mémoire et à l'*existence des corps*, voyez IDENTITÉ PERSONNELLE. MÉMOIRE et IMMATERIALITÉ.

39. — EXPANSIBILITÉ

Article de l'Encyclopédie.

[*Encyclopédie*, tome V; Erratum, t. VII. — D. P., III, 155, sans l'erratum.]

(Définition. — De l'expansibilité en elle-même, de ses lois et de ses effets. — De l'expansibilité considérée physiquement; des substances auxquelles elle appartient; des causes qui la produisent ou qui l'augmentent. — De l'expansibilité comparée dans les différentes substances auxquelles elle appartient. — Des usages de l'expansibilité et de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomènes de la nature.)

EXPANSIBILITÉ (s. f. *Physique*). Propriété de certains fluides par laquelle ils tendent sans cesse à occuper un espace plus grand.

L'air et toutes les substances qui ont acquis le degré de cha-

(a) Ce renvoi laisserait supposer que l'article fut composé avant la publication du volume III de l'*Encyclopédie* où se trouve l'article *Certitude*, c'est-à-dire en 1734. Mais c'est fort improbable.

leur nécessaire pour leur vaporisation, comme l'eau au-dessus du terme de l'eau bouillante, sont expansibles.

Il suit de notre définition, que ces fluides ne sont retenus dans certaines bornes que par la force comprimante d'un obstacle étranger, et que l'équilibre de cette force avec la force expansive, détermine l'espace actuel qu'ils occupent. Tout corps expansible est donc aussi compressible ; et ces deux termes opposés n'expriment que deux effets nécessaires d'une propriété unique dont nous allons parler.

Nous traiterons dans cet article :

1° de l'*expansibilité, considérée en elle-même*, comme une propriété mathématique de certains corps ; de ses lois et de ses effets ;

2° de l'*expansibilité, considérée physiquement* ; des substances auxquelles elle appartient, et des causes qui la produisent.

3° de l'*expansibilité comparée* dans les différentes substances auxquelles elle appartient.

4° Nous indiquerons en peu de mots les *usages de l'expansibilité*, et la part qu'elle a dans la production des principaux phénomènes de la nature.

*De l'expansibilité en elle-même, de ses lois,
et de ses effets.*

Un corps expansible, laissé à lui-même, ne peut s'étendre dans un plus grand espace et l'occuper uniformément tout entier, sans que toutes ses parties s'éloignent également les unes des autres : le principe unique de l'*expansibilité* est donc une force quelconque, par laquelle les parties du fluide expansible tendent continuellement à s'écarter les unes des autres, et luttent en tous sens contre les forces compressives qui les rapprochent. C'est ce qu'exprime le terme de *répulsion*, dont Newton s'est quelquefois servi pour la désigner.

Cette force répulsive des particules peut suivre différentes lois, c'est-à-dire qu'elle peut croître et décroître en raison de telle ou telle fonction des distances des particules. La condensation ou la réduction à un moindre espace peut suivre aussi, dans tel ou tel rapport, l'augmentation de la force comprimante ;

et l'on voit au premier coup d'œil que la loi qui exprime le rapport des condensations ou des espaces à la force comprimante, et celle qui exprime le rapport de la force répulsive à la distance des particules, sont relatives l'une à l'autre puisque l'espace occupé, comme nous l'avons déjà dit, n'est déterminé que par l'équilibre de la force comprimante avec la force répulsive. L'une de ces deux lois étant donnée, il est aisé de trouver l'autre. Newton a le premier fait cette recherche ; et c'est d'après lui que nous allons donner le rapport de ces deux lois ou la *loi générale de l'expansibilité*.

La même quantité de fluide étant supposée, et la condensation inégale, le nombre des particules sera le même dans des espaces inégaux ; et leur distance mesurée d'un centre à l'autre, sera toujours en raison des racines cubiques des espaces, ou, ce qui est la même chose, en raison inverse des racines cubiques des condensations ; car la condensation suit la raison inverse des espaces, si la quantité du fluide est la même, et la raison directe des quantités du fluide, si les espaces sont égaux.

Cela posé, soit deux cubes égaux, mais remplis d'un fluide inégalement condensé ; la pression qu'exerce le fluide sur chacune des faces des deux cubes, et qui fait l'équilibre avec l'action de la force comprimante sur ces mêmes faces, est égale au nombre des particules qui agissent immédiatement sur ces faces, multiplié par la force de chaque particule. Or, chaque particule presse la surface contiguë avec la même force qui lui fait fuir la particule voisine ; car ici, Newton suppose que chaque particule agit seulement sur la particule la plus prochaine ; il a soin, à la vérité, d'observer en même temps que cette supposition ne pourrait avoir lieu, si l'on regardait la force répulsive comme une loi mathématique dont l'action s'étendit à toutes les distances, ainsi que le fait celle de la pesanteur, sans être arrêtée par les corps intermédiaires. Car, dans cette hypothèse, il faudrait avoir égard à la force répulsive des particules les plus éloignées et la force comprimante devrait être plus considérable pour produire une égale condensation. La force, avec laquelle chaque particule presse la surface du globe, est donc la force même déterminée par la loi de répulsion et par la distance des particules entre elles ; c'est donc cette force qu'il faut multiplier par le nombre des particules pour avoir la pression totale sur la surface, ou la *force comprimante*. Or, ce nombre, à

condensation égale, serait comme les surfaces : à surfaces égales, il est comme les carrés des racines cubiques du nombre des particules, ou de la quantité du fluide contenu dans chaque cube, c'est-à-dire comme les carrés des racines cubiques des condensations ; ou, ce qui est la même chose, en raison inverse du carré des distances des particules, puisque les distances des particules sont toujours en raison inverse des racines cubiques des condensations. Donc, la pression du fluide sur chaque face des deux cubes, la force comprimante est toujours le produit du carré des racines cubiques des condensations ou du carré inverse de la distance des particules, par la fonction quelconque de la distance, à laquelle la répulsion est proportionnelle.

Donc, si la répulsion suit la raison inverse de la distance des particules, la pression suivra la raison inverse des cubes de ces distances, ou, ce qui est la même chose, la raison directe des condensations. Si la répulsion suit la raison inverse des carrés des distances, la force comprimante suivra la raison inverse des quatrièmes puissances de ces distances, ou la raison directe des quatrièmes puissances des racines cubiques des condensations, et ainsi, dans toute hypothèse ; en ajoutant toujours à l'exposant quelconque n de la distance qui exprime la loi de répulsion, l'exposant du carré ou le nombre 2.

Et réciproquement, pour connaître la loi de la répulsion il faut toujours diviser la force comprimante par le carré des racines cubiques des condensations ou, ce qui est la même chose, soustraire toujours 2 de l'exposant qui exprime le rapport de la force comprimante à la racine cubique des condensations, et l'on sait que la distance des centres des particules suit la raison inverse de ces racines cubiques.

D'après cette règle, il sera toujours aisé de connaître la loi de la répulsion entre les particules d'un fluide, lorsque l'expérience aura déterminé le rapport de la condensation à la force comprimante : ainsi, les particules de l'air dont on sait que la condensation est proportionnelle au poids qui le comprime se fuient avec une force qui suit la raison inverse de leurs distances.

Il y a pourtant une restriction nécessaire à mettre à cette loi ; c'est qu'elle ne peut avoir lieu que dans une certitude moyenne entre l'extrême compression et l'extrême expansion. L'extrême compression a pour bornes le contact où toute proportion cesse, quoiqu'il y ait encore quelque distance entre les centres des par-

ticules. L'expansion, à la vérité, n'a point de bornes mathématiques ; mais si elle est l'effet d'une cause mécanique interposée entre les particules du fluide, et dont l'effort tend à les écarter, on ne peut guère supposer que cette cause agisse à toutes les distances ; et la plus grande distance à laquelle elle agira sera la borne physique de l'*expansibilité*. Voilà donc deux points où la loi de la répulsion ne s'observe plus du tout ; l'un à une distance très courte du centre des particules, et l'autre à une distance très éloignée ; et il n'y a pas d'apparence que cette loi n'éprouve aucune irrégularité aux approches de l'un ou de l'autre de ces deux termes.

Quant à ce qui concerne le terme de la compression , si l'attraction de cohésion a lieu dans les petites distances, comme les phénomènes donnent tout lieu de le croire, il est évident au premier coup d'œil que la loi de la répulsion doit commencer à être troublée dès que les particules en s'approchant atteignent les limites de leur attraction mutuelle qui, agissant, dans un sens contraire à la répulsion, en diminue d'abord l'effet et le détruit bientôt entièrement même avant le contact ; parce que, croissant dans une proportion plus grande que l'inverse du carré des distances simples, elle doit bientôt surpasser beaucoup celle-ci. De plus, si, comme nous l'avons supposé, la répulsion est produite par une cause mécanique, interposée entre les particules, et qui fasse également effort sur les deux particules voisines pour les écarter, cet effort ne peut avoir d'autre point d'appui que la surface des particules ; les rayons, suivant lesquels son activité s'étendra, n'auront donc point un centre unique, mais ils partiront de tous les points de cette surface, et les décroissements de cette activité ne seront relatifs au centre même des particules, que lorsque les distances seront assez grandes pour que leur rapport, avec les dimensions des particules, soit devenu inassignable, et lorsqu'on pourra, sans erreur sensible, regarder la particule tout entière comme un point. Or, dans la démonstration de la *loi de l'expansibilité*, nous n'avons jamais considéré que les distances entre les centres des particules, puisque nous avons dit qu'elles suivaient la raison inverse des racines cubiques des condensations. La *loi de la répulsion* et, par conséquent, le rapport des condensations avec les forces comprimentes, doivent donc être troublés encore par cette raison, dans le cas où la compression est poussée très loin. Et je dirai, en

passant, que si l'on peut porter la condensation de l'air jusqu'à ce degré, il n'est peut être pas impossible de former, d'après cette idée, des conjectures raisonnables sur la ténuité des parties de l'air, et sur les limites de leur attraction mutuelle.

Quant aux altérations que doit subir la loi de la répulsion aux approches du dernier terme de l'expansion, quelle que soit la cause qui termine l'activité des forces répulsives à un certain degré d'expansion, peut-on supposer qu'une force dont l'activité décroît suivant une progression qui, par sa nature, n'a point de dernier terme, cesse cependant tout à coup d'agir sans que cette progression ait été altérée le moins du monde dans les distances les plus voisines de cette cessation totale? Et, puisque la physique ne nous montre nulle part de pareils sauts, ne serait-il pas bien plus dans l'analogie de penser que ce dernier terme a été préparé dès longtemps par une espèce de correction à la loi du décroissement de la force; correction qui la modifie peut-être à quelque distance qu'elle agisse, et qui fait de la loi des décroissements une loi complexe formée de deux ou même de plusieurs progressions différentes, tellement inégales dans leur marche que la partie de la force qui suit la raison inverse des distances, surpasse incomparablement, dans toutes les distances moyennes, les forces réglées par les autres lois, dont l'effet sera insensible alors; et qu'au contraire, ces dernières l'emportent dans les distances extrêmes, et peut-être aussi dans les extrêmes proximités?

Les observations prouvent effectivement que la loi des condensations proportionnelles au poids dont l'air est chargé, cesse d'avoir lieu dans les degrés extrêmes de compression et d'expansion. On peut consulter là-dessus les physiciens qui ont fait beaucoup d'expériences sur la compression de l'air, et ceux qui ont travaillé sur les rapports des hauteurs du baromètre à la hauteur des montagnes. On a de plus remarqué avec raison, à l'article ATMOSPHÈRE que si les condensations de l'air étaient exactement proportionnelles aux poids qui les compriment, la hauteur de l'atmosphère devrait être infinie; ce qui ne saurait s'accorder avec les phénomènes.

Quelle que soit la loi suivant laquelle les parties d'un corps expansible se repoussent les unes les autres, c'est une suite de cette répulsion que ce corps forcé par la compression à occuper un espace moindre, se rétablisse dans son premier état, quand

la compression cesse, avec une force égale à la force comprimente. Un corps expansible est donc élastique par cela même, mais tout corps élastique n'est pas pour cela expansible; témoin une lame d'acier. L'*élasticité* est donc le genre. L'*expansibilité* et le *ressort* sont deux espèces.

Ce qui les caractérise essentiellement, c'est que le corps expansible tend toujours à s'étendre, et n'est retenu que par des obstacles étrangers; le corps à ressort ne tend qu'à se rétablir dans un état déterminé. La force comprimante est dans le premier un obstacle au mouvement et dans l'autre, un obstacle au repos. Je donne le nom de *ressort* à une espèce particulière d'élasticité, quoique les physiciens aient jusqu'ici employé ces deux mots indifféremment l'un pour l'autre, et qu'ils aient dit le *ressort de l'air* et l'*élasticité d'un arc*; et je choisis, pour nommer l'espèce, le mot de ressort plus populaire que celui d'élasticité, quoique en général, quand de deux mots jusque-là synonymes, ou paraissant tels, on veut restreindre l'un à une signification particulière, ou doit faire attention à conserver au genre le nom dont l'usage est le plus commun, et à désigner l'espèce par le mot scientifique. Mais, dans cette occasion, il se trouve que le nom de ressort n'a jamais été donné par le peuple qu'aux corps auxquels je veux en limiter l'application, parce que le peuple ne connaît guère, ni l'*expansibilité*, ni l'*élasticité* de l'air; en sorte que les savants seuls ont ici confondu deux idées sous les mêmes dénominations. Or, le mot d'*élasticité* est plus familier aux savants.

Il est d'autant plus nécessaire de distinguer ces deux espèces d'élasticité, qu'à la réserve d'un petit nombre d'effets, elles n'ont presque rien de commun, et que la confusion de deux choses aussi différentes, ne pourrait manquer d'engager les physiciens qui voudraient chercher la cause de l'élasticité en général, dans un labyrinthe d'erreurs et d'obscurités. En effet, l'*expansibilité* est produite par une cause qui tend à écarter les unes des autres les parties des corps; dès lors, elle ne peut appartenir qu'à des corps actuellement fluides, et son action s'étend à toutes les distances, sans pouvoir être bornée que par la cessation absolue de la cause qui l'a produite. Le *ressort* au contraire, est l'effet d'une force qui tend à rapprocher les parties des corps écartées les unes des autres: il ne peut appartenir qu'à des corps durs; et nous montrerons ailleurs qu'il est

une suite nécessaire de la cause qui les constitue dans l'état de dureté. Par cela même que cette cause tend à rapprocher les parties des corps, la nature des choses établit pour bornes de son action, le contact de ces parties et elle cesse de produire aucun effet sensible, précisément lorsqu'elle est la plus forte.

On pourrait pousser plus loin ce parallèle ; mais il nous suffit d'avoir montré que l'*expansibilité* est une espèce particulière d'élasticité, qui n'a presque rien de commun avec le *ressort*. J'observerai seulement qu'il n'y a, et ne peut y avoir, dans la nature que ces deux espèces d'élasticité, parce que les parties d'un corps, considérées les unes par rapport aux autres, ne peuvent se rétablir dans leurs anciennes situations, qu'en s'approchant ou en s'éloignant mutuellement. Il est vrai que la tendance qu'ont les parties d'un fluide pesant à se mettre au niveau, les rétablit aussi dans leur premier état lorsqu'elles ont perdu ce niveau ; mais ce rétablissement est moins un changement d'état du fluide et un retour des parties dans leur ancienne situation respective, qu'un transport local d'une certaine quantité de parties du fluide en masse par l'effet de la pesanteur ; transport absolument analogue au mouvement d'une balance qui se met en équilibre. Or, quoique ce mouvement ait aussi des lois qui lui sont communes avec les mouvements des corps élastiques ou plutôt avec tous les mouvements produits par une tendance quelconque, il n'a jamais été compris sous le nom d'*élasticité*, parce que ce dernier mot n'a jamais été entendu que du rétablissement de la situation respective des parties d'un corps, et non du retour local d'un corps entier dans la place qu'il avait occupée.

L'*expansibilité* ou la force par laquelle les parties des fluides expansibles se repoussent les unes les autres, est le principe des lois qui s'observent, soit dans la retardation du mouvement des corps qui traversent des milieux élastiques, soit dans la naissance et la transmission du mouvement vibratoire excité dans ces mêmes milieux. La recherche de ces lois n'appartient point à cet article.

De l'expansibilité considérée physiquement ; des substances auxquelles elle appartient ; des causes qui la produisent ou qui l'augmentent.

L'expansibilité appartient à l'air ; elle appartient aussi à tous les corps dans l'état de vapeur : ainsi, l'esprit de vin, le mercure, les acides les plus pesants, et un très grand nombre de liquides, très différents par leur nature et leur gravité spécifique, peuvent cesser d'être incompressibles, acquérir la propriété de s'étendre, comme l'air, en tous sens et sans bornes, de soutenir comme lui le mercure dans le baromètre et de vaincre des résistances et des poids énormes. Plusieurs corps solides, même après avoir été liquéfiés par la chaleur, sont susceptibles d'acquérir aussi l'état de vapeur et d'expansibilité, si l'on pousse la chaleur plus loin : tels sont le soufre, le cinabre, plus pesant encore que le soufre, et beaucoup d'autres corps. Il en est même très peu qui, si on augmente toujours la chaleur, ne deviennent à la fin expansibles, soit en tout, soit en partie ; car, dans la plupart des mixtes, une partie des principes devenus expansibles à un certain degré de chaleur, abandonne les autres principes, tandis que ceux-ci restent fixes, soit qu'ils ne soient pas susceptibles d'expansibilité, soit qu'ils aient besoin pour l'acquérir d'un degré de chaleur plus considérable.

L'énumération des différents corps expansibles et l'examen des circonstances dans lesquelles ils acquièrent cette propriété nous présentent plusieurs faits généraux.

Premièrement, de tous les corps qui nous sont connus (car je ne parle point ici des fluides électrique et magnétique, ni de l'élément de la chaleur ou éther dont la nature est trop ignorée), l'air est le seul auquel l'expansibilité paraisse au premier coup d'œil appartenir constamment ; et cette propriété, dans tous les autres corps, paraît moins une qualité attachée à leur substance, et un caractère particulier de leur nature, qu'un état accidentel et dépendant de circonstances étrangères.

Secondement, tous les corps, qui, de solides ou liquides deviennent expansibles, ne le deviennent que lorsqu'on leur applique un certain degré de chaleur.

Troisièmement, il est très peu de corps qui ne deviennent expansibles à quelque degré de chaleur, mais ce degré n'est pas le même pour les différents corps.

Quatrièmement, aucun corps solide ne devient expansible par la chaleur, sans avoir auparavant passé par l'état de liquidité.

Cinquièmement, c'est une observation constante, que le degré de chaleur auquel une substance particulière devient expansible, est un point fixe, et qui ne varie jamais lorsque la surface qui presse la surface du liquide n'éprouve aucune variation. Ainsi, le terme de l'eau bouillante, qui n'est autre que le degré de chaleur nécessaire pour la vaporisation de l'eau, (Voyez le *Mémoire* de M. l'abbé Nollet (a) sur le bouillonnement des liquides, *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1748), reste toujours le même lorsque l'air comprime également la surface de l'eau.

Sixièmement, si l'on examine les effets de l'application successive des différents degrés de température à une même substance, telle par exemple que l'eau, on la verra d'abord, si le degré de la température est au-dessous du terme de zéro du thermomètre de Réaumur, dans un état de glace ou de solidité. Quand le thermomètre monte au-dessus de zéro, cette glace fond et devient un liquide. Ce liquide augmente de volume comme la liqueur du thermomètre elle-même, à mesure que la chaleur augmente, et cette augmentation a pour terme la dissipation même de l'eau, qui, réduite en vapeur, fait effort en tout sens pour s'étendre, et brise souvent les vaisseaux où elle se trouve resserrée. Alors, si la chaleur reçoit de nouveaux accroissements, la force d'expansion augmentera encore, et la vapeur comprimée par la même force occupera un plus grand espace. Ainsi, l'eau appliquée successivement à tous les degrés de température connus, passe successivement par les trois états : de corps solide, de liquide, et de vapeur ou corps expansible. Chacun des passages d'un de ces états à l'autre répond à une époque fixe dans la succession des différentes nuances de température ; les intervalles d'une époque à l'autre ne sont remplis que par de simples augmentations de volume ; mais à chacune de ces époques, la progression des augmentations de volume s'arrête pour changer de lois, et pour recommencer une marche relative à la nature nouvelle que le corps semble avoir revêtue.

(a) L'abbé Nollet (1700-1770) à qui est due la découverte de l'endosmose.

Septièmement, si de la considération d'un seul corps et des changements successifs qu'il éprouve par l'application de tous les degrés de température, nous passons à la considération de tous les corps comparés entre eux et appliqués aux mêmes degrés de température, nous en recueillons qu'à chacun de ces degrés répond, dans chacun des corps, un des trois états de solide, de liquide ou de vapeur, et dans ces états, un volume déterminé ; qu'on peut ainsi regarder tous les corps de la nature comme autant de thermomètres dont tous les états et les volumes possibles marquent un certain degré de chaleur ; que ces thermomètres sont construits sur une infinité d'échelles et suivent des marches entièrement différentes ; mais qu'on peut toujours rapporter ces échelles les unes aux autres, par le moyen des observations qui nous apprennent que tel état d'un corps et tel autre état d'un autre corps répondent au même degré de chaleur ; en sorte que le degré qui augmente le volume de certains solides, en convertit d'autres en liquides, augmente seulement le volume d'autres liquides, rend expansibles des corps qui n'étaient que dans l'état de liquidité, et augmente l'*expansibilité* des fluides déjà expansibles.

Il résulte de ces derniers faits, que la chaleur rend fluides des corps qui, sans son action, seraient restés solides ; qu'elle rend expansibles des corps qui resteraient simplement liquides, si son action était moindre, et qu'elle augmente le volume de tous les corps tant solides que liquides et expansibles. Dans quelque état que soient les corps, c'est donc un fait général que la chaleur tend à en écarter les parties, et que les augmentations de leur volume, leur fusion et leur vaporisation ne sont que des nuances de l'action de cette cause, appliquée sans cesse à tous les corps, mais dans des degrés variables. Cette tendance ne produit pas les mêmes effets sensibles dans tous les corps ; il faut en conclure qu'elle est inégalement contrebalancée par l'action de forces qui en retiennent les parties les unes près des autres, et qui constituent leur dureté ou leur liquidité, lorsqu'elles ne sont pas entièrement surpassées par la répulsion que produit la chaleur. Je n'examine point ici quelle est cette force, ni comment elle varie dans tous les corps. Il me suffit qu'on puisse toujours la regarder comme une quantité d'action, comparable à la répulsion dans chaque distance déterminée des particules entre elles, et agissant dans une direction contraire.

Cette théorie a toute l'évidence d'un fait, si on ne veut l'appliquer qu'aux corps qui passent sous nos yeux d'un état à l'autre ; nous ne pouvons douter que leur *expansibilité*, ou la répulsion de leurs parties, ne soit produite par la chaleur, et par conséquent par une cause mécanique au sens des Cartésiens, c'est-à-dire, dépendante des lois de l'impulsion, puisque la chaleur qui n'est jamais produite originairement que par la chute des rayons de lumière, ou par un frottement rapide, ou par des agitations violentes dans les parties internes des corps, a toujours pour cause un mouvement actuel. Il est encore évident que la même théorie peut s'appliquer également à l'*expansibilité* du seul corps que nous ne voyons jamais privé de cette propriété, je veux dire de l'air. L'analogie qui nous porte à expliquer toujours les effets semblables par des causes semblables donne à cette idée l'apparence la plus séduisante ; mais l'analogie est quelquefois trompeuse ; les explications qu'elle nous présente ont besoin, pour sortir du rang des simples hypothèses, d'être développées, afin que le nombre et la force des inductions suppléent au défaut de preuves directes. Nous allons donc détailler les raisons qui nous persuadent que l'*expansibilité* de l'air n'a pas d'autre cause que celle des vapeurs, c'est-à-dire la chaleur ; que l'air ne diffère de l'eau à cet égard qu'en ce que le degré qui réduit les vapeurs aqueuses en eau, et même en glace, ne suffit pas pour faire perdre à l'air son *expansibilité*, et qu'ainsi l'air est un corps que le plus petit degré de chaleur connu met dans l'état de vapeur : comme l'eau est un fluide que le plus petit degré de chaleur connu au-dessus du terme de la glace, met dans l'état de fluidité et que le degré de l'ébullition met dans l'état d'*expansibilité* (a).

Il n'est pas difficile de prouver que l'*expansibilité* de l'air ou la répulsion de ses parties, est produite par une cause mécanique, dont l'effort tend à *écarter* chaque particule voisine, et non par une force mathématique inhérente à chacune d'elles, qui tendrait à les *éloigner* toutes les unes des autres, comme l'attraction tend à les rapprocher, soit en vertu de quelque propriété inconnue de la matière, soit en vertu des lois primitives du Créateur. En effet, si l'attraction est un fait démontré en

(a) On voit que, dans son article, Turgot donne à l'*expansibilité* le sens d'état gazeux. Il l'explique, d'ailleurs, plus loin.

Physique, comme nous nous croyons en droit de le supposer, il est impossible que les parties de l'air se repoussent par une force inhérente et mathématique. C'est un fait que les corps s'attirent à des distances auxquelles jusqu'à présent, on ne connaît point de bornes ; Saturne et les comètes en tournant autour du soleil, obéissent à la loi de l'attraction ; le Soleil les attire en raison inverse du carré des distances. Ce qui est vrai du Soleil, est vrai des plus petites parties du Soleil, dont chacune pour sa part et proportionnellement à sa masse, attire aussi Saturne suivant la même loi. Les autres planètes, leurs plus petites parties et les particules de notre air, sont douées d'une force attractive semblable qui, dans les distances éloignées, surpasse tellement toute force agissante, suivant une autre loi, qu'elle seule entre dans le calcul des mouvements de tous les corps célestes. Or, il est évident que si les parties de l'air se repoussaient par une force mathématique, l'attraction bien loin d'être la force dominante dans les espaces célestes, serait au contraire prodigieusement surpassée par la répulsion ; car c'est un point de fait que, dans la distance actuelle qui se trouve entre les parties de l'air, leur répulsion surpasse incomparablement leur attraction. C'est encore un fait que les condensations de l'air sont proportionnelles aux poids et que, par conséquent, la répulsion des particules décroît en raison inverse des distances, et même, comme Newton l'a remarqué, dans une raison beaucoup moindre, si c'est une loi purement mathématique. Donc, les décroissements de l'attraction sont bien plus rapides puisqu'ils suivent la raison inverse du carré des distances ; donc, si la répulsion a commencé à surpasser l'attraction, elle continuera de la surpasser d'autant plus que la distance deviendra plus grande ; donc, si la répulsion des parties de l'air était une force mathématique, cette force agirait à plus forte raison à la distance des planètes.

On n'a pas même la ressource de supposer que les particules de l'air sont des corps d'une nature différente des autres, et assujettie à d'autres lois, car l'expérience nous apprend que l'air a une pesanteur propre, qu'il obéit à la même loi qui précipite les autres corps sur la terre, et qu'il fait équilibre avec eux dans la balance. La répulsion des parties de l'air a donc une cause mécanique, dont l'effort suit la raison inverse de leurs distances ; or, l'exemple des autres corps, rendus expan-

sibles par la chaleur, nous montre dans la nature une cause mécanique d'une répulsion toute semblable. Cette cause est sans cesse appliquée à l'air; son effet sur l'air, sensiblement analogue à celui qu'elle produit sur les autres corps, est précisément l'augmentation de cette force d'*expansibilité* ou de répulsion que nous cherchons à connaître, et de plus, cette augmentation de force est exactement assujettie aux mêmes lois que suivait la force avant que d'être augmentée. Il est certain que l'application d'un degré de chaleur plus considérable à une masse d'air, augmente son *expansibilité*; cependant, les Physiciens qui ont comparé les condensations de l'air aux poids qui les compriment, ont toujours trouvé ces deux choses exactement proportionnelles, quoiqu'ils n'aient eu, dans leurs expériences, aucun égard au degré de chaleur, et quelqu'ait été ce degré. Lorsque M. Amontons (a) s'est assuré (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1702) que deux masses d'air chargées dans le rapport d'un à deux soutiendraient, si on leur appliquait un égal degré de chaleur, des poids qui seraient encore dans le rapport d'un à deux, ce n'était pas, comme on le dit alors, une nouvelle propriété de l'air qu'il découvrait aux Physiciens, il prouvait seulement que la loi des condensations proportionnelles aux poids, avait lieu dans tous les degrés de chaleur et que, par conséquent, l'accroissement qui survient par la chaleur à la répulsion, suit toujours la raison inverse des distances.

Si nous regardons maintenant la répulsion totale qui répond au plus grand degré de chaleur connu comme une quantité formée par l'addition d'un certain nombre de parties *a, b, c, d, e, f, g, h, i*, etc., et qui soit le même dans toutes les distances, il est clair que chaque partie de la répulsion croît et décroît en même raison que la répulsion totale, c'est-à-dire en raison inverse des distances, que chacun des termes sera $\frac{a}{d} \frac{b}{d} \frac{c}{d}$, etc.; or, il est certain qu'une partie de ces termes, dont la somme est égale à la différence de la répulsion du plus grand froid au plus grand chaud connus, répondent à autant de degrés de chaleur; ce seront, si l'on veut, les termes *a, b, c*. Or, comme le dernier froid connu peut certainement être encore fort augmenté, je demande si, en supposant qu'il survienne un nouveau degré de froid, la somme des termes qui composent la répulsion totale

(a) Amontons (1663-1705), inventeur de la télégraphie aérienne.

ne sera pas encore diminuée de la quantité $\frac{f}{a}$, et successivement par de nouveaux degrés de froid, des quantités $\frac{g}{a}$ et $\frac{h}{a}$? Je demande à quel terme s'arrêtera cette diminution de la force répulsive, toujours correspondante à une certaine diminution de la chaleur, et toujours assujettie à la loi des distances inverses, comme la partie de la force qui subsiste après la diminution ? Je demande en quoi les termes g , h , i , diffèrent des termes a , b , c , pourquoi différentes parties de la force répulsive, égales en quantité, et réglées par la même loi, seraient attribuées à des causes d'une nature différente, et par quelle rencontre fortuite, des causes entièrement différentes produiraient sur le même corps des effets entièrement semblables et assujettis à la même loi ? Conclure de ces réflexions que l'*expansibilité* de l'air n'a pas d'autre cause que la chaleur, ce n'est pas seulement appliquer à l'*expansibilité* d'une substance la cause qui rend une autre substance expansible, c'est suivre une analogie plus rapprochée ; c'est-à-dire que les causes de deux effets de même nature, et qui ne diffèrent que du plus au moins, ne sont aussi que la même cause dans un degré différent. Prétendre, au contraire, que l'*expansibilité* est essentielle à l'air, parce que le plus grand froid que nous connaissons ne peut la lui faire perdre, c'est ressembler à ces peuples de la zone torride, qui croient que l'eau ne peut cesser d'être fluide, parce qu'ils n'ont jamais éprouvé le degré de froid qui la convertit en glace.

Il y a plus ; l'expérience met tous les jours sous les yeux des Physiciens, de l'air qui n'est en aucune manière expansible. C'est cet air que les chimistes ont démontré dans une infinité de corps, soit liquides, soit durs, qui a contracté avec leurs éléments une véritable union, qui entre comme un principe essentiel dans la combinaison de plusieurs mixtes, et qui s'en dégage, ou par des décompositions et des combinaisons nouvelles dans les fermentations et les mélanges chimiques, ou par la violence du feu. Cet air, ainsi retenu dans les corps les plus durs et privé de toute *expansibilité*, n'est-il pas précisément dans le cas de l'eau qui, combinée dans les corps n'est plus fluide, et cesse d'être expansible à des degrés de chaleur très supérieurs au degré de l'eau bouillante, comme l'air cesse de l'être à des degrés de chaleur très supérieurs à celle de

l'atmosphère ? Qu'au degré de chaleur de l'eau bouillante, l'eau soit dégagée des autres principes par de nouvelles combinaisons, elle passera immédiatement à l'état d'*expansibilité* ; de même, l'air dégagé et rendu à lui-même dans la décomposition des mixtes, n'a besoin que du plus petit degré de chaleur connu pour devenir expansible : il le deviendra encore, sans l'application d'un intermède chimique, par l'effet de la seule chaleur, lorsqu'elle sera assez forte pour vaincre l'union qu'il a contractée avec les principes du mixte : c'est précisément de la même manière que l'eau, dans la distillation, se sépare des principes avec lesquels elle est combinée, parce que, malgré son union avec eux, elle est encore réduite en vapeurs par un degré de chaleur bien inférieur à celui qui pourrait vaporiser les autres principes. Or, dans l'un et dans l'autre phénomène, c'est également la chaleur qui donne à l'eau et à l'air toute leur expansibilité et il n'y a aucune différence que dans le degré de chaleur qui vaporise l'une et l'autre substance, degré qui dépend bien moins de leur nature particulière, que de l'obstacle qu'oppose à l'action de la chaleur l'union qu'elles ont contractée avec les autres principes, en sorte que, presque toujours, l'air consolidé a besoin, pour redevenir expansible, d'un degré de chaleur fort supérieur à celui qui *vaporise* l'eau.

Il résulte de ces faits : 1° que l'air perd son *expansibilité* par son union avec d'autres corps, comme l'eau perd dans le même cas, son *expansibilité* et sa liquidité ; 2° qu'ainsi, ni l'*expansibilité*, ni la fluidité n'appartiennent aux éléments de ces deux substances, mais seulement à la masse ou à l'agrégation formée de la réunion de ces éléments comme l'a remarqué M. Venel (a) dans son *Mémoire sur l'analyse des eaux de Selters* (*Mémoires des Correspondants de l'Académie des Sciences*, tome II) ; 3° que la chaleur donne également à ces deux substances l'*expansibilité*, par laquelle leur union avec les principes des mixtes est rompue ; 4° enfin, que l'analogie entre l'*expansibilité* de l'air et celle de l'eau est complète à tous égards, que par conséquent, nous avons eu raison de regarder l'air comme un fluide actuellement dans l'état de vapeur, et qui n'a besoin pour y persévérer que d'un degré de chaleur fort au-dessous du plus grand froid connu.

(a) Venel, né en 1723, professeur de médecine à Montpellier et encyclopédiste.

Si je me suis un peu étendu sur cette matière, c'est afin de porter le dernier coup à ces suppositions gratuites de *corpuscules branchus*, de *lames spirales* dont on composait notre air ; et afin de substituer à ces rêveries, honorées, si mal à propos, du nom de *mécanisme*, une théorie simple qui rappelle tous les phénomènes de l'*expansibilité* dans différentes substances, à ce seul fait général, que la chaleur tend à écarter les unes des autres les parties de tous les corps.

Je n'entreprends point d'expliquer ici la nature de la chaleur, ni la manière dont elle agit : le peu que nous savons sur l'élément qui paraît être le milieu de la chaleur, appartient à d'autres articles. Nous ignorons si cet élément est ou n'est pas lui-même un fluide expansible, et quelles pourraient être, en ce dernier cas, les causes de son *expansibilité*, car je n'ai prétendu assigner la cause de cette propriété, que dans les corps où elle est sensible pour nous. Quant à ces fluides qui se dérobent à nos sens, et dont l'existence n'est constatée que par leurs effets, comme le fluide magnétique, et l'élément même de la chaleur, nous connaissons trop peu leur nature pour pouvoir en parler autrement que par des conjectures : à la vérité, ces conjectures semblent nous conduire à penser qu'au moins le fluide électrique est éminemment expansible.

Quoique l'*expansibilité* des vapeurs et de l'air doive être attribuée à la chaleur comme à sa véritable cause, ainsi que nous l'avons prouvé, l'expérience nous montre une autre cause capable, comme la chaleur, d'écarter les parties d'un corps, de produire une véritable répulsion, et d'augmenter du moins l'*expansibilité*, si elle ne suffit pas seule pour donner aux corps cette propriété, ce qui ne paraît effectivement point par l'expérience. Je veux parler de l'*électricité* : on sait que deux corps également électrisés se repoussent mutuellement, et qu'ainsi un système de corps électriques fournirait un tout expansible ; on sait que l'eau électrisée sort par un jet continu de la branche capillaire d'un siphon, d'où elle ne tombait auparavant que goutte à goutte, l'électricité augmente donc la fluidité des liqueurs, et diminue l'attraction de leurs parties, puisque c'est par cette attraction que l'eau se soutient dans les tuyaux capillaires. On ne peut donc douter que l'électricité ne soit une cause de répulsion entre les parties de certains corps, et qu'elle ne soit capable de produire un certain degré d'*expansibilité*,

soit qu'on lui attribue une action particulière, indépendante de celle du fluide de la chaleur, soit qu'on imagine, ce qui est peut-être plus vraisemblable, qu'elle produit cette répulsion par l'*expansibilité* que le fluide électrique reçoit lui-même du fluide de la chaleur, comme les autres corps de la nature.

Plusieurs personnes seront peut-être étonnées de me voir distinguer ici la répulsion produite par l'électricité, de celle dont la chaleur est la véritable cause ; et peut-être regarderont-elles cette ressemblance dans les effets de l'une et de l'autre, comme une nouvelle preuve de l'identité qu'elles imaginent entre le fluide électrique et le fluide de la chaleur, qu'elles confondent très mal à propos avec le feu, avec la matière du feu, et avec la lumière, toutes choses cependant très différentes. Mais rien n'est plus mal fondé que cette identité prétendue entre le fluide électrique et l'élément de la chaleur. Indépendamment de la diversité des effets, il suffit pour se convaincre que l'un de ces éléments est très distingué de l'autre, de faire réflexion que le fluide de la chaleur pénètre toutes les substances, et se met en équilibre dans tous les corps, qui se la communiquent tous réciproquement les uns par les autres, sans que jamais cette communication puisse être interrompue par aucun obstacle. Le fluide électrique, au contraire, reste accumulé dans les corps électrisés et autour de leur surface s'ils ne sont environnés que des corps qu'on a appelés *électriques* par eux-mêmes, c'est-à-dire qui ne transmettent pas l'électricité, du moins de la même manière que les autres corps. Comme l'air est de ce nombre, le fluide électrique a besoin, pour se porter d'un corps dans un autre, et s'y mettre en équilibre, de ce qu'on appelle un *conducteur* et c'est à la promptitude du rétablissement de l'équilibre, due peut-être à la prodigieuse *expansibilité* de ce fluide, qu'il faut attribuer l'étincelle, la commotion et les autres phénomènes qui accompagnent le rétablissement subit de la communication entre le corps électrisé en plus et le corps électrisé en moins. J'ajoute que si le fluide électrique se communiquait universellement d'un corps à l'autre, comme le fluide de la chaleur, ou même s'il traversait l'air aussi librement qu'il traverse l'eau, il serait resté à jamais inconnu ; le fluide existerait, mais aucun des phénomènes de l'électricité ne serait produit, puisqu'ils se réduisent tous à l'accumulation du fluide électrique aux environs de certains corps, et à la communication interrompue ou

rétablie entre les corps qui peuvent être pénétrés par ce fluide.

Puisque l'électricité est une cause de répulsion très différente de la chaleur, il est naturel de se demander si elle agit suivant la même loi de la raison inverse des distances, ou suivant une autre loi. On n'a point encore fait les observations nécessaires pour décider cette question, mais les physiciens doivent à MM. Le Roy (a) et d'Arcy (b), l'instrument qui peut les mettre un jour en état d'y répondre. L'ingénieuse construction de cet instrument peut servir à donner de très grandes lumières sur cette partie de la physique ; personne n'est plus capable que les inventeurs de profiter du secours qu'ils ont procuré à tous les Physiciens ; et puisque M. Le Roy s'est chargé de plusieurs articles de l'*Encyclopédie*, j'ose l'inviter à nous donner la solution de ce problème au mot RÉPULSION ÉLECTRIQUE.

J'ai dit qu'il ne paraissait pas, par l'expérience, que l'électricité seule pût rendre expansible aucun corps de la nature, et cela peut sembler étonnant au premier coup d'œil, vu les prodigieux effets du fluide électrique et l'action tranquille de la chaleur, lors même qu'elle suffit pour mettre en vapeur des corps assez pesants. Je crois pourtant que cette différence vient de ce que, dans la vérité, la répulsion produite par l'électricité est si faible, en comparaison de celle que produit la chaleur, qu'elle ne peut jamais que diminuer l'adhérence des parties, mais non la vaincre, et faire passer le corps, comme le fait la chaleur, de l'état liquide à celui de corps expansible. On se tromperait beaucoup si l'on jugeait des forces absolues d'un de ces fluides pour écarter les parties des corps par la grandeur et la violence de ses effets apparents, les effets apparents ne dépendant pas de la force seule, mais de la force rendue sensible par les obstacles qu'elle a rencontrés. J'ai déjà remarqué que tous les phénomènes de l'électricité venaient du défaut d'équilibre dans le partage du fluide entre les différents corps et de son rétablissement subit ; or, ce défaut d'équilibre n'existerait pas si la communication était continuelle. La communication de l'élément de la chaleur se fait sans obstacle dans tous les corps, quoiqu'il ne soit pas actuellement en équilibre dans tous ; cette rupture d'équilibre est plutôt une agitation inégale,

(a) Le Roy (Charles) (1726-1779), professeur à la faculté de Montpellier.

(b) Le chevalier d'Arcy (1725-1779), colonel, de l'Académie des Sciences.

et tout au plus une condensation plus ou moins grande, dans quelques portions d'un fluide répandu partout, qu'une accumulation forcée d'un fluide dont l'activité soit retenue par des obstacles impénétrables. L'équilibre d'agitation et de condensation entre les différentes portions du fluide de la chaleur, se rétablit de proche en proche et sans violence; il a besoin de temps et n'a besoin que du temps. L'équilibre dans le partage du fluide électrique entre les différents corps se rétablit par un mouvement local et par une espèce de transvasion subite, dont l'effet est d'autant plus violent que le fluide était plus inégalement partagé. Cette transvasion ne peut se faire qu'en supprimant l'obstacle et en rétablissant la communication, et dès que l'obstacle est supprimé, elle se fait dans un instant inassignable. Enfin, le rétablissement de l'équilibre, entre les parties du fluide électrique, se fait d'une manière analogue à celle dont l'eau se précipite pour reprendre son niveau lorsqu'on ouvre l'écluse qui la retenait et il en a toute l'impétuosité.

Le rétablissement de l'équilibre entre les différentes portions du fluide de la chaleur, ressemble à la manière dont une certaine quantité de sel se distribue uniformément dans toutes les portions de l'eau qui le tient en dissolution, et il en a le caractère lent et paisible. La prodigieuse activité du fluide électrique ne décide donc rien sur la quantité de répulsion qu'il est capable de produire et puisqu'effectivement l'électricité n'a jamais pu qu'augmenter un peu la fluidité de l'eau sans jamais la réduire en vapeur, nous devons conclure que la répulsion produite par l'électricité est incomparablement plus faible que celle dont la chaleur est la cause : nous sommes fondés, par conséquent, à regarder la chaleur comme la vraie cause de l'*expansibilité* et à définir l'*expansibilité*, considérée physiquement, l'état des corps vaporisés par la chaleur.

De l'expansibilité comparée dans les différentes substances auxquelles elle appartient.

On peut comparer l'*expansibilité* dans les différentes substances sous plusieurs points de vue.

1° La loi de l'*expansibilité*, ou des décroissements de la force répulsive dans les différents corps.

2° Le degré de chaleur où chaque substance commence à devenir *expansible*.

3° Le degré d'*expansibilité* des différents corps, c'est-à-dire le rapport de leur volume à leur masse, au même degré de chaleur.

A l'égard de la loi qui suit la répulsion dans les différents corps expansibles, il paraît presque impossible de s'assurer directement par l'expérience, qu'elle soit dans tous les corps la même que dans l'air. La plupart des corps expansibles qu'on pourrait soumettre aux expériences n'acquièrent cette propriété que par un degré de chaleur assez considérable, et rien ne serait si difficile que d'entretenir cette chaleur au même point, aussi longtemps qu'il le faudrait pour les soumettre à nos expériences.

Si l'on essayait de les charger successivement comme l'air, par différentes colonnes de mercure, le refroidissement produit par mille causes et par la seule nécessité de placer le vaisseau sur un support, et d'y appliquer la main ou tout autre corps qui n'aurait point le même degré de chaleur, viendrait se joindre aux poids des colonnes pour condenser la vapeur : or, comment démêler la condensation produite par l'action du poids de la condensation produite par un refroidissement dont on ne connaît point la mesure ? Les vapeurs de l'acide nitreux, très concentré et surchargé de phlogistique, auraient, à la vérité, cet avantage sur les vapeurs aqueuses, qu'elles pourraient demeurer expansibles à des degrés de chaleur au-dessous même de celles de l'atmosphère dans des jours très chauds. Mais, de quelle manière s'y prendrait-on pour les comprimer dans une proportion connue, puisque le mercure, seule matière qu'on pût employer à cet usage, ne pourrait les toucher sans être dissous avec une violente effervescence qui troublerait tous les phénomènes de l'*expansibilité*.

On lit dans les *Essais de physique* de Musschenbroeck (a) (§ 1330) que les vapeurs élastiques produites par la pâte de farine, comprimées par un poids double, ont occupé un espace quatre fois moindre. Mais j'avoue que j'ai peine à concevoir comment ce célèbre physicien a pu exécuter cette expérience de manière à

(a) Musschenbroeck (1692-1761), célèbre philosophe et physicien hollandais.

à rendre concluante, c'est-à-dire avec la précaution nécessaire pour conserver la vapeur, le vaisseau, les supports du vaisseau et la force comprimante, dans un degré de chaleur toujours le même. De plus, on sait que ces mêmes vapeurs qui s'élèvent des corps en fermentation, sont un mélange d'air dégagé par le mouvement de la fermentation, et d'autres substances volatiles ; souvent, ces substances absorbent de nouveau l'air avec lequel elles s'étaient élevées, et forment, par leur union chimique avec lui, un nouveau mixte, dont l'*expansibilité* peut être beaucoup moindre ou même absolument nulle. M. Musschenbroeck n'entre dans aucun détail sur le procédé qu'il a suivi dans cette expérience ; et je présume qu'il s'est contenté d'observer le rapport de la compression à l'espace, sans faire attention à toutes les autres circonstances qui peuvent altérer l'*expansibilité* de la vapeur : car, s'il eût tenté d'évaluer ces circonstances ; il y eût certainement trouvé trop de difficulté pour ne pas rendre compte des moyens qu'il aurait employés pour les vaincre ; peut-être même aurait-il été impossible d'y réussir.

Il est donc très probable que l'expérience ne peut nous apprendre si les vapeurs se condensent ou non, comme l'air, en raison des forces comprimantes, et si leurs particules se repoussent en raison inverse de leurs distances : ainsi, nous sommes réduits, sur cette question, à des conjectures pour et contre.

D'un côté, la chaleur étant, comme nous l'avons prouvé, la cause de l'*expansibilité* de toutes les substances connues, on ne peut guère se défendre de croire que cette cause agit dans tous les corps, suivant la même loi, d'autant plus que toutes les différences qui pourraient résulter des obstacles que la texture de leurs parties et les lois de leur adhésion mettraient à l'action de la chaleur, sont absolument nulles dès que les corps sont une fois dans l'état de vapeur ; les dernières molécules du corps sont alors isolées dans le fluide où elles nagent ; elles ne résistent à son action que par leur masse ou leur figure, qui étant constamment les mêmes ne forment point des obstacles variables en raison des distances, et qui ne peuvent, par conséquent, altérer, par le mélange d'une autre loi, le rapport de l'action propre de la chaleur avec la distance des molécules sur lesquelles elle agit. D'ailleurs, l'air sur lequel on a fait des expériences, n'est point un air pur ; il contient toujours en dissolution une certaine quantité d'eau et même d'autres matières, qu'il peut aussi soutenir

au moyen de leur union avec l'eau. La quantité d'eau actuellement dissoute par l'air, est toujours relative à son degré de chaleur. Ainsi, la proportion de l'air à l'eau dans un certain volume d'air varie continuellement : cependant, cette différente proportion ne change rien à la loi des condensations, dans quelque état que soit l'air qu'on soumet à l'expérience. Il est naturel d'en conclure que l'*expansibilité* de l'eau suit la même loi que celle de l'air ; et que cette loi est toujours la même, quelle que soit la nature du corps exposé à l'action de la chaleur.

De l'autre côté, on peut dire que l'eau ainsi élevée et soutenue dans l'air par la simple voie d'*évaporation* (1), c'est-à-dire, par l'union chimique de ses molécules avec celles de l'air, n'est à proprement parler expansible que par l'*expansibilité* propre de l'air, et peut être assujettie à la même loi, sans qu'on puisse

(1) Le texte portait d'abord le mot : *vaporisation*. Dans l'*erratum*, Turgot y substitua le mot *évaporation* et ajouta les explications ci-après :

« — N. B. Cette faute d'impression forme un contresens très important. Mon dessein, en substituant, dans tout cet article, le mot de *vaporisation* à celui d'*évaporation*, employé dans ce sens par quelques physiciens, n'était nullement de mettre un mot nouveau à la place d'un ancien, mais de ne pas confondre dans une seule dénomination deux phénomènes très différents.

« La vaporisation est le passage d'un corps de l'état de liquidité à celui d'expansibilité par une force répandue dans toutes ses parties qui les écarte les unes des autres ; c'est ce qui arrive à l'eau échauffée au-dessus du degré de l'eau bouillante.

« L'évaporation est la déperdition que fait un corps liquide, ou même solide, d'une partie de son volume, lorsqu'il est exposé à l'air libre. La vaporisation suppose que le corps soit déjà liquide ; l'évaporation a lieu également que le corps soit liquide ou solide et à tous les degrés de chaleur, car la glace s'évapore aussi bien que l'eau. La vaporisation est de la masse entière dont toutes les molécules sont violemment écartées les unes des autres. L'évaporation n'a lieu qu'à la surface et suppose un contact immédiat avec l'air. Enfin, la vaporisation est l'effet de la chaleur appliquée au corps même vaporisé. L'évaporation est produite par l'application et par l'action dissolvante d'un fluide étranger. Cette théorie, qui est l'une des plus fécondes de toute la physique, me paraît porter au plus haut degré de certitude, dont cette science est susceptible et jusqu'à la démonstration. On peut la voir développée à l'article *Evaporation*. Je l'ai supposée plus d'une fois dans le cours de celui-ci, où j'aurais dû citer M. Le Roy, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, auteur de cet article. Mais quoiqu'il eût exposé ses principes dans une dissertation envoyée à l'Académie des Sciences dès 1751, et longtemps avant que la même idée se fût présentée à moi, sa dissertation n'était point tombée entre mes mains, lors de l'impression de l'article *Expansibilité*, et j'ignorais absolument que cette explication du phénomène de l'évaporation ne fût pas neuve. »

rigoureusement en conclure que l'eau, devenue expansible par la *vaporisation* proprement dite et par une action de la chaleur qui lui serait appliquée immédiatement, ne suivrait pas des lois différentes. On peut ajouter qu'il y a des corps qui ne se conservent dans l'état d'*expansibilité* que par des degrés de chaleur très considérables et très supérieurs à la chaleur qu'on a jusqu'ici appliquée à l'air. Or, quoique la chaleur, dans un degré médiocre, produise entre les molécules des corps une répulsion qui suit la raison inverse des distances, il est très possible que la loi de cette répulsion change lorsque la chaleur est poussée à des degrés extrêmes où son action prend peut-être un nouveau caractère; ce qui donnerait une loi différente pour la répulsion, dans les différents corps.

Aucune des deux opinions n'est appuyée sur des preuves assez certaines pour prendre un parti. J'avouerai cependant que je penche à croire la loi de répulsion uniforme dans tous les corps. Tous les degrés de chaleur que nous pouvons connaître, sont vraisemblablement bien éloignés des derniers degrés dont elle est susceptible, et dans lesquels seuls nous pouvons supposer que son action souffre quelque changement; et quoique l'uniformité de la loi, dans l'air uni à l'eau, quelle que soit la proportion de ces deux substances, ne suffise pas pour en tirer une conséquence rigoureuse, généralement applicable à tous les corps, elle prouve du moins que le corps expansible peut être fort altéré dans la nature et la dimension de ses molécules, sans que la loi soit en rien dérangée, et c'en est assez pour donner à la proposition générale bien de la probabilité.

Mais si l'on peut, avec vraisemblance supposer la même loi d'*expansibilité* pour tous les corps, il s'en faut bien qu'il y ait entre eux la même uniformité par rapport au degré de chaleur dont ils ont besoin pour devenir expansibles. J'ai déjà remarqué plus haut que le commencement de la vaporisation des corps, comparé à l'échelle de la chaleur, répondait toujours au même point pour chaque corps placé dans les mêmes circonstances, et à différents points pour les différents corps; en sorte que si l'on augmente graduellement la chaleur, tous les corps susceptibles de l'*expansibilité* parviendront successivement à cet état, dans un ordre toujours le même. On peut présenter cet ordre que j'appelle l'*ordre de la vaporisation des corps*, en dressant, après des observations exactes, une table de tous ces points

fixes et former ainsi une échelle de chaleur bien plus étendue que celle de nos thermomètres. Cette table qui serait très utile aux progrès de nos connaissances sur la nature intime des corps, n'est point encore exécutée, mais les physiciens, en étudiant le phénomène de l'ébullition des liquides, et les chimistes, en décrivant l'ordre des produits dans les différentes distillations, ont rassemblé assez d'observations pour en extraire les faits généraux qui doivent former la théorie physique de l'ordre de *vaporisation* des corps.

Voici les faits qui résultent de leurs observations :

1° Un même liquide dont la surface est également comprimée, se réduit en vapeur et se dissipe toujours au même degré de chaleur : de là, la constance du terme de l'eau bouillante. (Voyez les *Mémoires* de M. l'abbé Nollet.)

2° La vaporisation n'a besoin que d'un moindre degré de chaleur, si la surface du liquide est moins comprimée, comme il arrive dans l'air raréfié par la machine pneumatique ; au contraire, la *vaporisation* n'a lieu qu'à un plus grand degré de chaleur, si la pression sur la surface du liquide augmente, comme il arrive dans le *digesteur* ou machine de Papin. De là, l'exakte correspondance entre la variation légère du terme de l'eau bouillante, et les variations du baromètre.

3° L'eau qui tient en dissolution des matières qui ne s'élèvent point au même degré de chaleur qu'elle, ou même qui ne s'élèvent point du tout, a besoin d'un plus grand degré de chaleur pour parvenir au terme de la *vaporisation* ou de l'ébullition. Ainsi, pour donner à l'eau bouillante un plus grand degré de chaleur, on la charge d'une certaine quantité de sels.

4° Au contraire, l'eau ou toute autre substance unie à un principe qui demande une moindre chaleur pour s'élever, s'élève aussi à un degré de chaleur moindre qu'elle ne s'élèverait sans cette union (1). Ainsi, l'eau unie à la partie aromatique des

(1) *Erratum.* — Cette proposition est trop générale et les exemples qui l'appuient ne la prouvent pas. Le mercure et le soufre combinés pour faire le cinabre ont besoin pour s'élever réunis, d'une chaleur beaucoup plus grande que celle qui élève chacun de ces deux mixtes pris séparément ; ainsi celui des deux qui est le moins volatil ne gagne point en volatilité par sa combinaison avec celui qui l'est le plus, au contraire ; et cela n'est point étonnant. La manière dont les éléments des corps sont unis nous est

plantes, monte à un moindre degré de chaleur dans la distillation que l'eau pure ; c'est sur ce principe qu'est fondé le procédé par lequel on rectifie les eaux et les esprits aromatiques. Ainsi, l'acide nitreux devient d'autant plus volatil qu'il est plus surchargé de phlogistique ; le même phlogistique uni dans le soufre avec l'acide vitriolique donne à ce mixte une volatilité que l'acide vitriolique seul n'a pas.

5° Les principes qui se séparent des mixtes dans la distillation en acquérant l'*expansion* vaporeuse, ont besoin d'un degré de chaleur beaucoup plus considérable que celui qui suffirait pour les réduire en vapeurs s'ils étaient purs et rassemblés en masse ; ainsi, dans l'analyse chimique, le degré de l'eau bouillante n'enlève aux végétaux et aux animaux qu'une eau surabondante, instrument nécessaire de la végétation et de la nutrition, mais qui n'entre point dans la combinaison des mixtes dont ils sont composés. Ainsi, l'air qu'un degré de chaleur très au-dessous de celui que nous appelons *froid* rend expansible, est cependant l'un des derniers principes que le feu sépare de la mixtion de certains corps.

6° L'ordre de la *vaporisation* des corps ne paraît suivre dans aucun rapport l'ordre de leur pesanteur spécifique.

Qu'on se rappelle maintenant la théorie que nous avons donnée de l'*expansibilité*. Nous avons prouvé que la cause de l'*expansibilité* des corps est une force par laquelle la chaleur tend à écarter leurs molécules les unes des autres, et que cette force ne diffère que par le degré de celle qui change l'agrégation solide en agrégation fluide et qui dilate les parties de tous

trop peu connue pour que nous puissions décider si les molécules formées de deux mixtes combinés seront plus ou moins adhérentes entre elles, que les molécules de chacun des deux mixtes pris séparément. L'action agrégative des parties du nouveau composé dépendant de circonstances absolument étrangères à l'union agrégative des parties de chaque mixte paraît ne devoir avoir avec elles aucune proportion. Aussi, la chimie nous présente-t-elle indifféremment les deux exemples contraires de deux corps fixes rendus volatils et de deux corps volatils rendus fixes par leur union. L'exemple de l'eau chargée de la partie aromatique des plantes qui s'élève à une moindre chaleur que l'eau pure est absolument étrangère à l'ordre de *vaporisation* des corps, et l'on n'en peut tirer ici aucune induction, parce que l'évaporation a beaucoup plus de part que la vaporisation dans les rectifications de cette espèce, et même dans un très grand nombre de distillations. Ceci mérite d'être expliqué et va l'être quelques lignes plus bas.

les corps dont elle ne détruit pas l'agrégation. Cela posé, le point de *vaporisation* de chaque corps est celui où la force répulsive produite par la chaleur commence à surpasser les obstacles ou la somme des forces qui retenaient les parties des corps les unes auprès des autres. Ce fait général comprend tous ceux que nous venons de rapporter.

En effet, ces forces sont :

1° La pression exercée sur la surface du fluide par l'atmosphère ou par tout autre corps ;

2° La pesanteur de chaque molécule ;

3° La force d'adhésion ou d'affinité qui l'unit aux molécules voisines, soit que celles-ci soient de la même nature ou d'une nature différente.

Dans l'instant même qui précédait la *vaporisation* du corps, la chaleur faisait équilibre avec ces trois forces.

Donc, si l'on augmente l'une de ces forces, soit la force comprimante de l'atmosphère, soit l'union qui retient les parties d'un même corps auprès les unes des autres sous une forme agrégative, soit l'union chimique qui attache les molécules d'un principe aux molécules d'un autre principe plus fixe, la vaporisation n'aura lieu qu'à un degré de chaleur plus grand.

Si la force qui unit deux principes est plus grande que la force qui tend à les séparer, ils s'élèveront ensemble, le point de leur *vaporisation* sera relatif à la pesanteur des deux molécules élémentaires unies, et à l'adhérence que les molécules combinées du mixte ont les unes aux autres, adhérence qui leur donne la forme agrégative, et comme les molécules du principe le plus volatil sont moins adhérentes entre elles que celles du principe le plus fixe (1), il doit arriver naturellement

(1) *Erratum.* — Ces lignes contiennent plusieurs faussetés. Il ne s'ensuit point du tout de ce que les molécules du principe le plus volatil sont moins adhérentes que celles du principe le plus fixe, que celles-là doivent, en s'interposant entre les dernières, en diminuer l'adhérence. Cela peut dépendre de mille rapports de masse, de figure, etc., qui nous sont absolument inconnus. Ainsi, la théorie ne saurait prouver que le terme de vaporisation d'un mixte doit être mitoyen entre les termes auxquels chacun des principes, pris solitairement, commence à s'élever. L'exemple déjà cité du cinabre, qui s'élève beaucoup plus difficilement que chacun de ses deux principes, le soufre et le mercure, prouve que cette proposition est absolument fautive dans le fait. Il est naturel que la théorie explique mal un fait que l'expérience dément.

qu'en s'interposant entre celles-ci, elles en diminuent l'adhérence, que l'union agrégative soit moins forte, et qu'ainsi le terme de *vaporisation* du mixte soit mitoyen entre les termes auxquels chacun des principes pris solitairement commence à s'élever.

Des trois forces dont la somme détermine le degré de chaleur nécessaire à la *vaporisation* de chaque corps, il y en a une, c'est la pesanteur absolue de chaque molécule, qui ne saurait être appréciée, ni même fort sensible pour nous. Ainsi, la pression sur la surface du fluide étant à peu près constante, puisque c'est celle de l'atmosphère avec lequel il faut toujours que les corps qu'on veut élever par le moyen de la chaleur communiquent actuellement, l'ordre de *vaporisation* des corps doit être principalement relatif à l'union qui attache les unes aux autres les molécules des corps, et c'est ce qui est effectivement conforme à l'expérience, comme on peut le voir à l'article DISTILLATION. Enfin, cet ordre ne doit avoir aucun rapport avec la pesanteur spécifique des corps, puisque cette pesanteur n'est dans aucune proportion, ni avec la pesanteur absolue de chaque molécule, ni avec la force qui les unit les unes aux autres.

Il suit de cette théorie que si l'on compare l'*expansibilité* des corps sous le troisième point de vue que nous avons annoncé, c'est-à-dire, si l'on compare le degré d'expansion que chaque corps reçoit par l'application d'un nouveau degré de chaleur et le rapport qui en résultera de son volume à son poids, cet ordre d'*expansibilité* des corps, considéré sous ce point de vue, sera très différent de l'ordre de leur *vaporisation*. En effet, aussitôt qu'un corps a acquis l'état d'expansion, les liens de l'union chimique ou agrégative qui retenaient les molécules sont entièrement brisés : ces molécules sont hors de la sphère de leur attraction mutuelle ; et cette dernière force, qui, dans l'ordre de *vaporisation*, devait être principalement considérée, est entièrement nulle et n'a aucune part à la détermination de l'ordre d'*expansibilité*.

La pesanteur propre à chaque molécule devient donc la seule force qui, jointe à la pression extérieure, toujours supposée constante, fait équilibre avec l'action de la chaleur. La résistance qu'elle lui oppose est seulement un peu modifiée par la figure de chaque molécule, et par le rapport de sa surface à sa

masse, s'il est vrai que le fluide, auquel nous attribuons l'écartement produit par la chaleur, agisse sur chaque molécule par voie d'impulsion ; or, cette force et la modification qu'elle peut recevoir n'étant nullement proportionnelles à l'action chimique ou agrégative des molécules, il est évident que l'ordre d'*expansibilité* des corps ne doit point suivre l'ordre de *vaporisation*, et que tel corps qui demande pour devenir expansible un beaucoup plus grand degré de chaleur qu'un autre reçoit pourtant de l'addition d'un même degré de chaleur une expansion beaucoup plus considérable ; c'est ce que l'expérience vérifie d'une manière bien sensible dans la comparaison de l'*expansibilité* de l'eau et de celle de l'air. On suppose ordinairement que l'eau est environ 800 fois plus pesante spécifiquement que l'air ; admettant qu'elle le soit 1.000 fois davantage, il s'ensuit que l'air pris au degré de chaleur commun de l'atmosphère et réduit à n'occuper qu'un espace 1.000 fois plus petit serait aussi pesant que l'eau. Appliquons maintenant à ces deux corps le même degré de chaleur, celui où le verre commence à rougir. Une expérience fort simple, rapportée dans les *Leçons de physique* de M. l'abbé Nollet, prouve que l'eau, à ce degré de chaleur, occupe un espace 14.000 fois plus grand. Cette expérience consiste à faire entrer une goutte d'eau dans une boule creuse, garnie d'un tube dont la capacité soit environ 14.000 fois plus grande que celle de la goutte d'eau, ce qu'on peut connaître aisément par la comparaison des diamètres, à faire ensuite rougir la boule sur des charbons, et à plonger subitement l'extrémité du tube dans un vase plein d'eau, cette eau monte et remplit la boule, ce qui prouve qu'il n'y reste aucun aîret que par conséquent la goutte d'eau en occupait toute la capacité. Mais par une expérience toute semblable, on connaît que l'air au même degré de chaleur qui rougit le verre, n'augmente de volume que dans un rapport de trois à un. Et comme cet air, par son expansion, remplit déjà un volume 1.000 fois plus grand que celui auquel il faudrait le réduire pour le rendre spécifiquement aussi pesant que l'eau, il faut multiplier le nombre de 3, ou, ce qui est la même chose, diviser celui de 14.000 par 1.000, ce qui donnera le rapport des volumes de l'eau à celui de l'air ; à poids égal, comme 14 à 3 : d'où l'on voit combien l'*expansibilité* du corps le plus difficilement expansible, surpasse celle du corps qui le devient le plus aisément.

L'application de cette partie de notre théorie à l'air et à l'eau, suppose que les particules de l'eau sont beaucoup plus légères que celles de l'air, puisqu'étant les unes et les autres isolées au milieu du fluide de la chaleur, et ne résistant guère à son action que par leur poids, l'expansion de l'eau est si supérieure à celle de l'air. Cette supposition s'accorde parfaitement avec l'extrême différence que nous remarquons entre les deux fluides, par rapport au degré de leur *vaporisation* : les molécules de l'air beaucoup plus pesantes s'élèvent beaucoup plus tôt que celles de l'eau, parce que leur adhérence mutuelle est bien plus inférieure à celle des parties de l'eau que leur pesanteur n'est supérieure.

Plus on supposera les parties de l'eau petites et légères, plus le fluide sera divisé sous un poids égal en un grand nombre de molécules ; plus l'élément de la chaleur, interposé entre elles, agira sur un grand nombre de parties ; plus son action s'appliquera sur une grande surface, les poids qu'il aura à soulever restant les mêmes et, par conséquent, plus l'*expansibilité* sera considérable. Mais il ne s'ensuit nullement de là que le corps ait besoin d'un moindre degré de chaleur pour être rendu expansible. Si l'on admet avec Newton, une force attractive qui suive la raison inverse des cubes des distances, comme il est démontré que cette attraction ne serait sensible qu'à des distances très petites, et qu'elle serait infinie au point de contact ; il est évident : 1° que l'adhérence résultante de cette attraction est en partie relative à l'étendue des surfaces par lesquelles les molécules attirées peuvent se toucher, puisque le nombre des points de contact est en raison des surfaces touchantes ; 2° que moins le centre de gravité est éloigné des surfaces, plus l'adhésion est forte. En effet, cette attraction, qui est infinie au point de contact, ne peut jamais produire qu'une force finie, parce que la surface touchante n'est véritablement qu'un infiniment petit ; la molécule entière est, par rapport à elle, un infini, dans lequel la force se partage en raison de l'inertie du tout. Si cette molécule grossissait jusqu'à un certain point, il est évident que tout ce qui se trouverait hors des limites de la sphère sensible de l'attraction cubique, serait une surcharge à soutenir pour celle-ci, et pourrait en rendre l'effet nul : si, au contraire, la molécule se trouve tout entière dans la sphère d'attraction, toutes ses parties contribueront à en augmenter l'effet ; et plus

le centre de gravité sera proche du contact, moins cette force qui s'exerce au contact sera diminuée par la force d'inertie des parties de la molécule les plus éloignées. Or, plus les molécules dont un corps est formé seront supposées petites, moins le centre de gravité de chaque molécule sera éloigné de leur surface, et plus elles auront de superficie relativement à leur masse.

Concluons que la petitesse des parties doit d'abord retarder la *vaporisation*; puis augmenter l'*expansibilité*, quand une fois les corps sont dans l'état de *vapeur*.

Je ne dois pas omettre une conséquence de cette théorie sur l'ordre d'*expansibilité* des corps, comparé à l'ordre de leur *vaporisation*: c'est qu'un degré de chaleur qui ne suffirait pas pour rendre un corps expansible, peut suffire pour le maintenir dans l'état d'*expansibilité*. En effet, je suppose qu'un ballon de verre ne soit rempli que d'eau en vapeur, et qu'on plonge ce ballon dans l'eau froide: comme le froid n'a point une force positive pour rapprocher les parties des corps, il en doit être de cette eau comme de l'air qui, lorsqu'il ne communique point avec l'atmosphère, n'éprouve aucune condensation en se refroidissant. L'attraction des parties de l'eau ne peut tendre à les rapprocher, puisqu'elles ne sont point placées dans la sphère de leur action mutuelle; leur pesanteur, beaucoup moindre que celle des parties de l'air, ne doit pas avoir plus de force pour vaincre l'effort d'un degré de chaleur, que l'air soutient sans se condenser. La pression extérieure est nulle; l'eau doit donc rester en état de vapeur dans le ballon, quoique beaucoup plus froide que l'eau bouillante ou, du moins elle ne doit perdre cet état que lentement, et peu à peu, à mesure que les molécules qui touchent immédiatement au verre adhèrent à sa surface refroidie et s'y réunissent avec les molécules qui leur sont contiguës; et ainsi successivement, parce que toutes les molécules, par leur *expansibilité* même, s'approcheront ainsi les unes après les autres de la surface du ballon, jusqu'à ce qu'elles soient toutes condensées. Il est cependant vrai que, dans nos expériences ordinaires, dès que la chaleur est au-dessous du degré de l'eau bouillante, les vapeurs aqueuses redeviennent de l'eau, mais cela n'est pas étonnant puisque la pression de l'atmosphère agit toujours sur elles pour les rapprocher, et les remet par là dans la sphère de leur action mutuelle, quand l'obstacle de la chaleur ne subsiste plus.

On voit par là combien se trompent ceux qui s'imaginent que l'humidité que l'on voit s'attacher autour d'un verre plein d'une liqueur glacée, est une vapeur condensée par le froid : cet effet, de même que celui de la formation des nuages, de la pluie et de tous les météores aqueux, est une vraie précipitation chimique par un degré de froid qui rend l'air incapable de tenir en dissolution toute l'eau dont il s'était chargé par l'évaporation dans un temps plus chaud ; et cette précipitation est précisément du même genre que celle de la crème de tartre, lorsque l'eau qui la tenait en dissolution s'est refroidie.

On sent aisément combien une table qui représenterait, d'après des observations exactes, le résultat des comparaisons suivies des différentes substances, et l'ordre de leur *expansibilité*, pourrait donner de vues aux physiciens, surtout si on y marquait toutes les différences entre cet ordre et l'ordre de leur *vaporisation*. Je comprendrais, dans cette comparaison des différentes substances par rapport à l'*expansibilité*, la comparaison des différents degrés d'*expansibilité* entre l'air qui contient beaucoup d'eau, et l'air qui en contient moins, ou qui n'en contient point du tout. Musschenbroeck a observé que l'air chargé d'eau a beaucoup plus d'élasticité qu'un autre air ; et cela doit être, du moins lorsque la chaleur est assez grande pour réduire l'eau même en vapeur, car il pourrait arriver aussi qu'au-dessous de ce degré de chaleur, l'eau dissoute dans l'air et unie à chacune de ses molécules augmentât encore la pesanteur par laquelle elles résistent à la force qui les écarte. D'ailleurs, comme on n'a point encore connu les moyens que nous donnerons à l'article HUMIDITÉ, pour savoir exactement combien un air est plus chargé d'eau qu'un autre air, on n'a point cherché à mesurer les différents degrés d'*expansibilité* de l'air suivant qu'il contient plus ou moins d'eau, surtout au degré de la température moyenne de l'atmosphère. Il serait cependant aisé de faire cette comparaison par un moyen assez simple ; il ne s'agirait que d'avoir une cloche de verre assez grande pour y placer un baromètre, et d'ôter toute communication entre l'air renfermé sous la cloche et l'air extérieur. La cire, ou mieux encore, le lut gras des chimistes, qui ne fourniraient à l'air aucune humidité nouvelle, seraient excellents pour cet usage ; on aurait eu soin de placer sous la cloche une certaine quantité d'alcali fixe du tartre, bien sec et dont on connaîtrait

le poids. On sait que l'air ayant moins d'affinité avec l'eau que cet alcali, celui-ci se charge peu à peu de l'humidité qui était dans l'air. Si donc, on observe de faire l'expérience dans une chambre dont la température soit maintenue égale, afin que les variations d'*expansibilité* provenant de la chaleur, ne produisent aucun mécompte, et si, à mesure que l'alcali absorbe une certaine quantité d'eau, le baromètre hausse ou baisse, on en conclura que l'air, en perdant l'eau qui lui était unie devient plus ou moins expansible; et l'on pourra toujours, en pesant l'alcali fixe, connaître par l'augmentation de son poids, le rapport de la quantité d'eau que l'air aura perdue, au changement arrivé dans son *expansibilité*. Il faudra faire l'expérience en donnant à l'air différents degrés de chaleur, pour s'assurer si le plus ou moins d'eau augmente ou diminue l'*expansibilité* de l'air dans un même rapport, quelle que soit la chaleur; et d'après ces différents rapports constamment observés, il sera aisé d'en construire des tables: l'exécution de ces tables peut seule donner la connaissance exacte d'un des éléments qui entre dans la théorie des variations du baromètre; et dès lors, il est évident que ce travail est un préalable nécessaire à la recherche de cette théorie.

Des usages de l'expansibilité et de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomènes de la nature.

1° C'est par l'*expansibilité* que les corps s'élèvent dans la distillation et dans la sublimation; et c'est l'inégalité des degrés de chaleur nécessaires pour l'*expansibilité* des différents principes des mixtes, qui rend la distillation un moyen d'analyse chimique (1).

(1) *Erratum.* — Cette proposition est beaucoup trop générale. Il n'est pas douteux que l'eau bouillante ne s'élève par la seule expansibilité, mais toutes les fois que l'eau ne bout pas, c'est-à-dire dans toutes les distillations au bain-marie, et dans une infinité d'autres cas, la chaleur ne suffit pas pour mettre l'eau en vapeur ou dans l'état d'expansibilité. Elle s'élève cependant; il faut donc recourir à une autre cause et cette cause est l'action dissolvante de l'air sur l'eau, augmentée par la chaleur des vaisseaux. En un mot, l'élévation de l'eau dans cette circonstance est un phénomène de l'évaporation et non de la vaporisation. M. Le Roy a montré, à l'article EVAPORATION, que l'air chaud peut dissoudre une plus grande quantité d'eau que l'air froid. On peut ajouter que l'eau chaude oppose aussi moins de

2° C'est l'*expansibilité* qui fournit à l'art et à la nature les forces motrices les plus puissantes et les plus soudaines. Indépendamment des machines où l'on emploie la vapeur de l'eau bouillante, l'effort de la poudre à canon, les dangereux effets de la moindre humidité qui se trouverait dans les moules où l'on coule les métaux en fonte, les volcans et les tremblements de terre, et tout ce qui dans l'art et dans la nature agit par une

résistance à cette action dissolvante de l'air, parce que l'union agrégative de ses molécules est moins forte. L'air échauffé dans les vaisseaux se charge donc d'une assez grande quantité d'eau, mais cet air est d'autant plus expansible qu'il est plus chaud et plus chargé d'eau; il devient plus léger qu'un pareil volume d'air extérieur; il sort des vaisseaux tandis que l'air extérieur y entre. Il se fait ainsi un déplacement et une circulation continue entre l'air chaud des vaisseaux et l'air froid de l'atmosphère. Quand l'air froid entre dans les vaisseaux, il refroidit subitement l'air qui en sort et celui-ci cesse de tenir en dissolution l'eau qui alors devient visible sous la forme de brouillard et s'attache en petites gouttes aux parois du récipient. Ce nouvel air qui remplit les vaisseaux s'échauffe à son tour, se charge d'une aussi grande quantité d'eau que le premier pour la perdre de la même façon, en cédant de nouveau la place à l'air extérieur. De là, ces espèces d'oscillations et les intervalles réglés qu'on observe dans la chute des gouttes d'eau qui tombent dans les récipients. De là aussi, la nécessité de conserver une communication continue avec l'air extérieur et l'impossibilité absolue de distiller et de sublimer dans des vaisseaux entièrement fermés, car M. Rouelle remarque très bien que ce n'est pas seulement la crainte de voir casser les vaisseaux qui oblige de les tenir ouverts, ou au moins de les ouvrir de temps en temps. Sans cette précaution, il ne se ferait aucune distillation, car, le concours de l'air extérieur est même nécessaire dans celles où le feu est assez fort pour élever immédiatement les matières en vapeurs, mais c'est pour une autre raison que nous ne pourrions développer ici sans allonger beaucoup cette note déjà trop longue. Je dirai seulement qu'il n'est pas nécessaire que, dans ce dernier cas, la communication avec l'air soit aussi continue : par exemple, dans la distillation des eaux-fortes, on se contente d'ouvrir de temps en temps le trou du ballon. Au reste, l'eau n'est pas la seule substance qui s'élève par la seule voie d'*évaporation*. Les huiles essentielles, le camphre, l'esprit de vin, l'éther, et beaucoup d'autres corps solides ou fluides sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils ont, comme l'eau, un certain degré d'affinité avec l'air et qu'ils peuvent y être tenus en dissolution. Comme cette étiologie de la distillation qui est une branche de la théorie de M. Le Roy sur l'*évaporation*, n'a point encore été donnée, il n'est pas étonnant que les chimistes n'aient point encore fait les expériences nécessaires pour distinguer les cas où la distillation apparaît à l'*évaporation* ou à la vaporisation. Ce serait un travail aussi immense qu'il est utile et un préliminaire indispensable pour celui qui voudrait donner une théorie complète de la *volatilité*.

explosion soudaine dans toutes les directions à la fois, est produit par un fluide devenu tout à coup *expansible*. On avait autrefois attribué tous ces effets à l'air comprimé violemment, puis dilaté par la chaleur ; mais nous avons vu plus haut que l'air renfermé dans un tube de verre rougi au feu, n'augmente de volume que dans le rapport de trois à un. Or, une augmentation beaucoup plus considérable, serait encore insensible en comparaison de la prodigieuse expansion que l'eau peut recevoir. L'air que le feu dégage des corps dans lesquels il est combiné, pourrait produire des effets un peu plus considérables, mais la quantité de cet air est toujours si petite comparée à celle de l'eau qui s'élève des corps au même degré de chaleur, qu'on doit dire avec M. Rouelle (*a*) que, dans les différentes explosions attribuées communément à l'air par les physiciens, si l'air agit comme un, l'eau agit comme mille. La promptitude et les prodigieux effets de ces explosions ne paraîtront point étonnants, si l'on considère la nature de la force expansive et la manière dont elle agit. Tant que cette force n'est employée qu'à lutter contre les obstacles qui retiennent les molécules des corps appliquées les unes aux autres, elles ne produisent d'autre effet sensible qu'une dilatation peu considérable ; mais, dès que l'obstacle est anéanti par quelque cause que ce soit, chaque molécule doit s'élancer avec une force égale à celle qu'avait l'obstacle pour la retenir, plus le petit degré dont la force expansive a dû surpasser celle de l'obstacle ; chaque molécule doit donc recevoir un mouvement local d'autant plus rapide qu'il a fallu une plus grande force pour vaincre l'obstacle. C'est cet unique principe qui détermine la force de toutes les explosions : ainsi, plus la chaleur nécessaire à la *vaporisation* est considérable et plus l'explosion est terrible. Chaque molécule continuera de se mouvoir dans la même direction avec la même vitesse, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée ou détournée par de nouveaux obstacles ; et l'on ne connaît point de bornes à la vitesse que les molécules des corps peuvent recevoir par cette voie, au moment de leur *expansion*. L'idée d'appliquer cette réflexion à l'émission de la lumière et à sa prodigieuse rapidité se présente naturellement. Mais j'avoue que j'aurais peine à m'y livrer sans un examen plus approfondi, car cette explication, toute séduisante qu'elle est au premier coup

(a) Rouelle (1703-1770), le principal chimiste français avant Lavoisier.

d'œil, me paraît combattue par les plus grandes difficultés.

3° C'est l'*expansibilité* de l'eau qui, en soulevant les molécules de l'huile embrasée, en les divisant, en multipliant les surfaces, multiplie en même raison le nombre des points embrasés à la fois, produit la flamme et lui donne cet éclat qui la caractérise (1).

4° L'inégale *expansibilité* produite par l'application d'une chaleur différente aux différentes parties d'une masse de fluide expansible, rompt par là même l'équilibre de pesanteur entre les colonnes de ce fluide, et y forme différents courants; cette inégalité de pesanteur entre l'air chaud et l'air froid, est le fondement de tous les moyens employés pour diriger les mouvements de l'air à l'aide du feu; elle est aussi la principale cause des vents.

5° Cette inégalité de pesanteur est plus considérable encore, lorsqu'un fluide, au moment qu'il devient *expansible*, se trouve mêlé avec un fluide dans l'état de liquidité; de là, l'ébullition des liquides par les vapeurs qui se forment dans le fond du vase qui les contient: de là, l'effervescence qui s'observe presque toujours dans les mélanges chimiques, au moment où les principes commencent à agir l'un sur l'autre pour se combiner, soit que cette effervescence n'ait d'autre cause que l'air qui se dégage d'un des deux principes, ou des deux, comme il arrive le plus souvent; ou qu'un des deux principes soit lui-même en partie réduit en vapeur dans le mouvement de la combinaison, comme il arrive, suivant M. Rouelle, à l'esprit de nitre dans lequel on a mis dissoudre du fer, ou d'autres matières métalliques: de là, les mouvements intestins, les courants rapides qui s'engendrent dans les corps actuellement en fermentation et qui, par l'agitation extrême qu'ils entretiennent dans toute la masse, sont l'instrument puissant du mélange intime de toutes les parties, de l'atténuation de tous les principes, des décompositions et des recompositions qu'ils subissent.

(1) *Erratum.* — Il ne faut point entendre ce que je dis ici de la production de la flamme, comme si l'eau n'y avait d'autre part que de diviser mécaniquement les molécules de l'huile embrasée et d'en multiplier les surfaces. La flamme est un fluide particulier dans lequel l'eau est comme partie essentielle, mais combinée avec les autres. Mais il est toujours vrai que l'expansibilité de l'eau paraît être le principal agent qui donne aux corps embrasés cet éclat et cette vivacité qui caractérise la flamme.

6° Si le liquide avec lequel se trouve mêlé le fluide devenu expansible à quelque viscosité, cette viscosité soutiendra plus ou moins longtemps l'effort des vapeurs, suivant qu'elle sera elle-même plus ou moins considérable : la totalité du mélange se remplira de bulles dont le corps visqueux formera les parois, et l'espace qu'elles occuperont s'augmentera jusqu'à ce que la viscosité des parties soit vaincue par le fluide expansible ; c'est cet effet qu'on appelle gonflement.

7° Si, pendant qu'un corps expansible tend à occuper un plus grand espace, le liquide dont il est environné acquiert une consistance de plus en plus grande, et parvient enfin, à opposer par cette consistance un obstacle insurmontable à l'expansion du corps en vapeur, le point d'équilibre entre la résistance d'un côté et la force expansive de l'autre déterminera et fixera la capacité et la figure des parois, formera des ballons, des vases, des tuyaux, des ramifications, ou dures ou flexibles, toujours relativement aux différentes altérations de l'*expansibilité* d'un côté, de la consistance de l'autre ; en sorte que ces vaisseaux et ces ramifications s'étendront et se compliqueront à mesure que le corps expansible s'étendra du côté où il ne trouve point encore d'obstacle, en formant une espèce de jet ou de courant, et que le liquide, en se durcissant à l'entour, environnera ce courant d'un canal solide. Il n'importe à quelle cause on doive attribuer ce changement de consistance, ou cette dureté survenue dans le liquide, dont le corps expansible est environné, soit au seul refroidissement, soit à la cristallisation de certaines parties du liquide, soit à la coagulation, ou à ces trois causes réunies, ou peut-être à quelqu'autre cause inconnue.

8° Il résulte de tout cet article, que presque tous les phénomènes de la physique sublunaire sont produits par la combinaison de deux forces contraires : la force qui tend à rapprocher les parties du corps ou l'*attraction*, et la *chaleur* qui tend à les écarter ; de même que la physique céleste est toute fondée sur la combinaison de la pesanteur et de la force projectile. J'emploie cette comparaison d'après M. Needham (*a*), qui a le premier conçu l'idée d'expliquer les mystères de la génération, par la combinaison des deux forces, attractive et répulsive. (Voyez les

(a) Tuberville Needham (1713-1781), l'un des savants anglais avec qui Turgot fut en correspondance.

Observations microscopiques de M. Needham, sur la composition et la décomposition des substances animales et végétales.) Ces deux forces, se balançant mutuellement, se mesurent exactement l'une l'autre dans le point d'équilibre, et il suffirait peut-être de pouvoir rapporter une des deux à une mesure commune et à une échelle comparable, pour pouvoir soumettre au calcul la physique sublunaire, comme Newton y a soumis la physique céleste.

L'*expansibilité* de l'air nous en donne le moyen puisque, par elle, nous pouvons mesurer la chaleur depuis le plus grand froid jusqu'au plus grand chaud connu, en comparer tous les degrés à des quantités connues, c'est-à-dire à des poids et, par conséquent, découvrir la véritable proportion entre un degré de chaleur et un autre degré. Il est vrai que ce calcul est moins simple qu'il ne paraît au premier coup d'œil. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ce détail.

J'observerai seulement, en finissant, que plusieurs physiciens ont nié la possibilité de trouver exactement cette proportion, quoique M. Amontons ait depuis longtemps mesuré la chaleur par les différents poids que soutient le ressort de l'air. Cela prouve que bien des vérités sont plus près de nous que nous n'osons le croire. Il y en a dont on dispute et qui sont déjà démontrées, d'autres qui n'attendent pour l'être qu'un simple raisonnement. Peut-être que l'art de rapprocher les observations les unes des autres, et d'appliquer le calcul aux phénomènes, a plus manqué encore aux progrès de la physique que les observations mêmes (a).

(a) « L'article *Expansibilité*, dit Condorcet, renfermait une physique nouvelle. M. Turgot y explique en quoi consiste cette propriété qu'ont les fluides d'occuper un espace indéfini en vertu d'une force toujours décroissante, et qui cesse d'agir lorsqu'une force opposée fait équilibre à son action. Il apprenait à distinguer l'évaporation des fluides, c'est-à-dire la dissolution de leurs parties dans l'air, d'avec la vaporisation de ces parties lorsqu'elles passent de l'état de liquide à celui de fluide expansible. Il observait qu'à un même degré de chaleur cette vaporisation avait lieu plus promptement et pour de plus grandes masses, à mesure que ces liquides étaient contenus par une moindre force, en sorte que la vaporisation ne cesse, par exemple, dans un vase fermé et vide d'air, qu'au moment où la force expansive des parties déjà vaporisées est en équilibre avec celle qui produit la vaporisation. L'avantage de pouvoir distiller dans le vide avec une moindre chaleur était une suite de ces principes, et on pouvait

employer ce moyen, soit pour faire avec économie des distillations en grand, soit pour exécuter des analyses chimiques avec une précision plus grande, et de manière à connaître les principes immédiats d'un grand nombre de substances. M. Turgot ne s'occupa que longtemps après de ces conséquences de sa théorie, mais il est encore le premier qui ait fait des analyses par le moyen de la distillation dans le vide, et le premier qui ait proposé d'appliquer cette méthode à la distillation des eaux-de-vie et à celle de l'eau de mer. (*Vie de Turgot*, 20). »

Il est presque inutile de faire remarquer que l'article de Turgot n'est pas en accord avec la science actuelle, mais il a contribué à la former.

40. — FOIRE (a).

Article de l'Encyclopédie.

[Encyclopédie, tome VII. — D. P., III, 223.]

(Définition. — Utilité des foires et des marchés. — Inconvénients des taxes et des gênes attachées aux foires.)

FOIRE, s. f. (*Commerce et Politique*). Ce mot qui vient de *forum*, place publique, a été dans son origine synonyme de celui de *marché*, et l'est encore à certains égards. L'un et l'autre signifient un concours de *marchands* et d'*acheteurs* dans des lieux et des temps marqués ; mais le mot de *foire* paraît présenter l'idée d'un concours plus nombreux, plus solennel et, par conséquent, plus rare. Cette différence, qui frappe au premier coup d'œil, paraît être celle qui détermine dans l'usage l'application de ces deux mots ; elle provient cependant elle-même d'une autre différence plus cachée et, pour ainsi dire, plus radicale entre ces deux choses. Nous allons la développer.

Il est évident que les marchands et les acheteurs ne peuvent se rassembler dans certains temps et dans certains lieux sans un attrait, un intérêt qui compense ou même qui surpasse les frais du voyage et du transport des denrées ou des marchandises. Sans cet attrait chacun resterait chez soi : plus il sera considérable, plus les denrées supporteront de longs transports, plus le concours des marchands et des acheteurs sera nombreux et solennel, plus le district dont ce concours est le centre pourra être étendu. Le cours naturel du commerce suffit pour former ce concours et pour l'augmenter jusqu'à un certain point. La concurrence des vendeurs limite le prix des denrées, et le prix

(a) On a donné inexactement à cet article le titre de *Foires et marchés*.

des denrées limite à son tour le nombre des vendeurs. En effet, tout commerce devant nourrir celui qui l'entreprend, il faut bien que le nombre des ventes dédommage le marchand de la modicité des profits qu'il fait sur chacune, et que, par conséquent, le nombre des marchands se proportionne au nombre des actuel des consommateurs. en sorte que chaque marchand correspond à un certain nombre de ceux-ci. Cela reconnu, je suppose que le prix d'une denrée soit tel, qu'afin d'en soutenir le commerce il soit nécessaire d'en vendre pour la consommation de trois cents familles ; il est évident que trois villages, dans chacun desquels il n'y aura que cent familles, ne pourront entretenir qu'un seul marchand de cette denrée. Ce marchand se trouvera probablement dans celui des trois villages où le plus grand nombre des acheteurs pourra se rassembler plus commodément ou à moins de frais, parce que cette diminution de frais fera préférer le marchand établi dans ce village à ceux qui seraient tentés de s'établir dans l'un des deux autres. Mais plusieurs espèces de denrées seront vraisemblablement dans le même cas et les marchands de chacune de ces denrées se réuniront dans le même lieu par la même raison de la diminution des frais, et parce qu'un homme qui a besoin de deux espèces de denrées aime mieux ne faire qu'un voyage pour se les procurer que d'en faire deux : c'est réellement comme s'il payait chaque marchandise moins cher. Le lieu, devenu considérable par cette réunion même des différents commerces, le devient de plus en plus, parce que tous les artisans que le genre de leur travail ne retient pas à la campagne et tous les hommes à qui leur richesse permet d'être oisifs, s'y rassemblent pour y chercher les commodités de la vie. La concurrence des acheteurs attire les marchands par l'espérance de vendre ; il s'en établit plusieurs pour la même denrée. La concurrence des marchands attire les acheteurs par l'espérance du bon marché, et toutes deux continuent à s'augmenter mutuellement jusqu'à ce que le désavantage de la distance compense pour les acheteurs éloignés le bon marché de la denrée produit par la concurrence, et même ce que l'usage et la force de l'habitude ajoutent à l'attrait du bon marché. Ainsi se forment naturellement différents centres de commerce ou *marchés*, auxquels répondent autant de cantons ou d'arrondissements plus ou moins étendus, suivant la nature des denrées, la facilité plus ou moins grande des communications, et l'état de la popu-

lation plus ou moins nombreuse. Et telle est, pour le dire en passant, la première et la plus commune origine des *bourgades* et des *villes*.

La même raison de commodité qui détermine le concours des marchands et des acheteurs à certains lieux, le détermine aussi à certains jours, lorsque les denrées sont trop viles pour soutenir de longs transports, et que le canton n'est pas assez peuplé pour fournir à un concours suffisant et journalier. Ces jours se fixent par une espèce de convention tacite, et la moindre circonstance suffit pour cela. Le nombre des journées de chemin entre les lieux les plus considérables des environs, combiné avec certaines époques qui déterminent le départ des voyageurs, telles que le voisinage de certaines fêtes, certaines échéances d'usage dans les paiements, toutes sortes de solennités périodiques, enfin tout ce qui rassemble à certains jours un certain nombre d'hommes, devient le principe de l'établissement d'un marché à ces mêmes jours, parce que les marchands ont toujours intérêt à chercher les acheteurs, et réciproquement.

Mais il ne faut qu'une distance assez médiocre pour que cet intérêt et le bon marché produit par la concurrence, soient contrebalancés par les frais de voyage et de transport des denrées. Ce n'est donc point au cours naturel d'un commerce animé par la liberté, qu'il faut attribuer ces foires brillantes où les productions d'une partie de l'Europe se rassemblent à grands frais, et qui semblent être le rendez-vous des nations. L'intérêt qui doit compenser ces frais exorbitants ne vient point de la nature des choses, mais il résulte des privilèges et des franchises accordés au commerce en certains lieux et en certains temps, tandis qu'il est accablé partout ailleurs de taxes et de droits. Il n'est pas étonnant que l'état de gêne et de vexation habituelles sous lequel le commerce a gémi si longtemps dans toute l'Europe, en ait déterminé le cours avec violence vers les lieux où on lui offrait un peu plus de liberté. C'est ainsi que les princes, en accordant des exemptions de droits, ont produit tant de foires dans les différentes parties de l'Europe, et il est évident que ces foires doivent être d'autant plus considérables, que le commerce dans les temps ordinaires est plus surchargé de droits.

Une foire et un marché sont donc l'un et l'autre un concours de marchands et d'acheteurs dans des lieux et des temps mar-

qués ; mais pour les marchés, c'est l'intérêt réciproque que les acheteurs et les vendeurs ont de se chercher qui les réunit, et pour les foires, c'est le désir de jouir de certains privilèges : d'où suit qu'il doit être bien plus nombreux et bien plus solennel dans les foires.

Quoique le cours naturel du commerce suffise pour établir des marchés, il est arrivé, par une suite de ce malheureux principe qui, dans presque tous les gouvernements, a si longtemps infecté l'administration du commerce, je veux dire la manie de tout conduire, de tout régler et de ne jamais s'en rapporter aux hommes sur leur propre intérêt ; il est arrivé, dis-je, que pour établir des marchés on a fait intervenir la police ; qu'on en a borné le nombre sous prétexte d'empêcher qu'ils ne se nuisissent les uns aux autres ; qu'on a défendu de vendre certaines marchandises ailleurs que dans certains lieux désignés, soit pour la commodité des commis chargés de recevoir les droits dont elles sont grevées, soit parce qu'on a voulu les assujettir à des formalités de visite et de marque, et qu'on ne peut pas mettre partout des bureaux. On ne peut trop saisir toutes les occasions de combattre ce système fatal à l'industrie ; il s'en trouvera plus d'une dans l'*Encyclopédie*.

Les foires les plus célèbres sont, en France, celles de Lyon, de Bordeaux, de Guibray, de Beaucaire, etc. ; en Allemagne, celles de Leipsig, de Francfort, etc. Mon objet n'est point ici d'en faire l'énumération, ni d'exposer en détail les privilèges accordés par différents souverains, soit aux foires en général, soit à telle ou telle foire en particulier ; je me bornerai à quelques réflexions contre l'illusion assez commune, qui fait citer à quelques personnes la grandeur et l'étendue du commerce de certaines foires comme une preuve de la grandeur du commerce d'un Etat.

Sans doute, une foire doit enrichir le lieu où elle se tient et faire la grandeur d'une ville particulière et, lorsque toute l'Europe gémissait dans les entraves multipliées du gouvernement féodal, lorsque chaque village, pour ainsi dire, formait une souveraineté indépendante, lorsque les seigneurs renfermés dans leurs châteaux ne voyaient dans le commerce qu'une occasion d'augmenter leurs revenus, en soumettant à des contributions et à des péages exorbitants tous ceux que la nécessité forçait de passer sur leurs terres ; il n'est pas douteux que ceux

qui, les premiers, furent assez éclairés pour sentir qu'en se relâchant un peu de la rigueur de leurs droits ils seraient plus que dédommagés par l'augmentation du commerce et des consommations, virent bientôt les lieux de leur résidence enrichis, agrandis, embellis. Il n'est pas douteux que, lorsque les rois et les empereurs eurent assez augmenté leur autorité pour soustraire aux taxes levées par leurs vassaux les marchandises destinées pour les foires de certaines villes qu'ils voulaient favoriser, ces villes devinrent nécessairement le centre d'un très grand commerce et virent accroître leur puissance avec leurs richesses; mais, depuis que toutes ces petites souverainetés se sont réunies pour ne former qu'un grand Etat sous un seul prince, si la négligence, la force de l'habitude, la difficulté de réformer les abus lors même qu'on le veut, et la difficulté de le vouloir, ont engagé à laisser subsister les mêmes gênes, les mêmes droits locaux et les mêmes privilèges qui avaient été établis lorsque chaque province et chaque ville obéissaient à différents souverains, n'est-il pas singulier que cet effet du hasard ait été non-seulement loué, mais imité comme l'ouvrage d'une saine politique? N'est-il pas singulier qu'avec de très bonnes intentions et dans la vue de rendre le commerce florissant, on ait encore institué de nouvelles foires, qu'on ait augmenté encore les privilèges et les exemptions de certaines villes, qu'on ait même empêché certaines branches de commerce de s'établir au sein des provinces pauvres, dans la crainte de nuire à quelques autres villes enrichies depuis longtemps par ces mêmes branches de commerce? Et qu'importe que ce soit Pierre ou Jacques, le Maine ou la Bretagne, qui fabriquent telle ou telle marchandise, pourvu que l'Etat s'enrichisse et que des Français vivent? Qu'importe qu'une étoffe soit vendue à Beaucaire ou dans le lieu de sa fabrication, pourvu que l'ouvrier reçoive le prix de son travail? Une masse énorme de commerce, rassemblée dans un lieu et amoncelée sous un seul coup d'œil, frappera d'une manière plus sensible les yeux des politiques superficiels. Les eaux rassemblées artificiellement dans des bassins et des canaux amusent le voyageur par l'étalage d'un luxe frivole; mais les eaux que les pluies répandent uniformément sur la surface des campagnes, que la seule pente du terrain dirige et distribue dans tous les vallons pour y former des fontaines, portent partout la richesse et la fécondité. Qu'importe qu'il se fasse un

grand commerce dans une certaine ville et dans un certain moment, si ce commerce momentané n'est grand que par les causes mêmes qui gênent le commerce, et qui tendent à le diminuer dans tout autre temps et dans toute l'étendue de l'Etat ? « Faut-il, dit le magistrat citoyen (a) auquel nous devons la traduction de Child et auquel la France devra peut-être un jour la destruction des obstacles que l'on a mis aux progrès du commerce en voulant le favoriser, « faut-il jeûner toute l'année « pour faire bonne chère à certains jours ? En Hollande il n'y « a point de foires ; mais toute l'étendue de l'Etat et toute « l'année ne forment pour ainsi dire qu'une foire continuelle, « parce que le commerce y est toujours et partout également « florissant. »

On dit : « L'Etat ne peut se passer de revenus ; il est indispensable, pour subvenir à ses besoins, de charger les marchandises de différentes taxes. Cependant, il n'est pas moins nécessaire de faciliter le débit de nos productions, surtout chez l'étranger, ce qui ne peut se faire sans en baisser le prix autant qu'il est possible. Or, on concilie ces deux objets en indiquant des lieux et des temps de franchise, où le bas prix des marchandises invite l'étranger et produit une consommation extraordinaire, tandis que la consommation habituelle et nécessaire fournit suffisamment aux revenus publics. L'envie même de profiter de ces moments de grâce donne aux vendeurs et aux acheteurs un empressement que la solennité de ces *grandes foires* augmente encore par une espèce de séduction, d'où résulte une augmentation dans la masse totale du commerce. » Tels sont les prétextes qu'en allègue pour soutenir l'utilité des *grandes foires*. Mais il n'est pas difficile de se convaincre qu'on peut, par des arrangements généraux, et en favorisant également tous les membres de l'Etat, concilier avec bien plus d'avantages les deux objets que le gouvernement peut se proposer. En effet, puisque le prince consent à perdre une partie de ses droits et à les sacrifier aux intérêts du commerce, rien n'empêche qu'en rendant tous les droits uniformes, il ne diminue sur la totalité la même somme qu'il consent à perdre ; l'objet de décharger des droits la vente à l'étranger, en ne les laissant subsister que sur les consommations intérieures,

(a) Vincent de Gournay. Voir ci-dessus n° 31, p. 372.

sera même bien plus aisé à remplir en exemptant de droits toutes les marchandises qui sortent ; car enfin on ne peut nier que nos *foires* ne fournissent à une grande partie de notre consommation. Dans cet arrangement, la consommation extraordinaire qui se fait dans le temps des foires diminuerait beaucoup ; mais il est évident que la modération des droits, dans les temps ordinaires, rendrait la consommation générale bien plus abondante ; avec cette différence que, dans le cas du droit uniforme, mais modéré, le commerce gagne tout ce que le prince veut lui sacrifier : au lieu que dans le cas du droit général plus fort, avec des exemptions locales et momentanées, le roi peut sacrifier beaucoup, et le commerce ne gagner presque rien, ou, ce qui est la même chose, les denrées ou les marchandises peuvent baisser de prix beaucoup moins que les droits ne diminuent, et cela parce qu'il faut soustraire, de l'avantage que donne cette diminution, les frais du transport des denrées et des marchandises au lieu désigné pour la *foire*, le changement de séjour, les loyers des places de *foire* enchéris encore par le monopole des propriétaires, enfin le risque de ne pas vendre dans un espace de temps assez court, et d'avoir fait un long voyage en pure perte : or, il faut toujours que la marchandise paye tous ces frais et ces risques. Il s'en faut donc beaucoup que le sacrifice des droits du prince soit aussi utile au commerce par les exemptions momentanées et locales, qu'il le serait par une modération légère sur la totalité des droits ; il s'en faut beaucoup que la consommation extraordinaire augmente autant par l'exemption particulière, que la consommation journalière diminue par la surcharge habituelle. Ajoutons qu'il n'y a point d'exemption particulière qui ne donne lieu à des fraudes pour en profiter, à des gênes nouvelles, à des multiplications de commis et d'inspecteurs pour empêcher ces fraudes, à des peines pour les punir ; autre perte d'argent et d'hommes pour l'Etat.

Concluons que les *grandes foires* ne sont jamais aussi utiles que la gêne qu'elles supposent est nuisible, et que bien loin d'être la preuve de l'état florissant du commerce, elles ne peuvent exister, au contraire, que dans des Etats où le commerce est gêné, surchargé de droits et, par conséquent, médiocre.

41. — FONDATION

Article de l'Encyclopédie.

[Encyclopédie, tome VII. — D. P., III, 235.]

(Définition. — Vices des fondations. — Laissez-faire.)

FONDATION, *s. f.* (*Politique et Droit naturel*). Les mots *fonder*, *fondement*, FONDATION, s'appliquent à tout établissement durable et permanent, par une métaphore bien naturelle, puisque le nom même d'*établissement* est appuyé précisément sur la même métaphore.

Dans ce sens, on dit : *la fondation d'un empire, d'une république*. Mais nous ne parlerons point, dans cet article, de ces grands objets : ce que nous pourrions en dire tient aux principes primitifs du droit politique, à la première institution des gouvernements parmi les hommes.

On dit aussi : *fonder une secte*. Enfin on dit : *fonder une académie, un collège, un hôpital, un couvent, des messes, des prix à distribuer, des jeux publics, etc.* *Fonder* dans ce sens, c'est assigner un fonds ou une somme d'argent pour être employée à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé, soit que cet objet regarde le culte divin ou l'utilité publique, soit qu'il se borne à satisfaire la vanité du fondateur, motif souvent l'unique véritable, lors même que les deux autres lui servent de voile.

Les formalités nécessaires pour transporter, à des personnes chargées de remplir les intentions du fondateur, la propriété ou l'usage des fonds que celui-ci y a destinés ; les précautions à prendre pour assurer l'exécution perpétuelle de l'engagement contracté par ces personnes ; les dédommagements dus à ceux que ce transport de propriété peut intéresser, comme par exemple au suzerain privé pour jamais des droits qu'il percevait à chaque mutation de propriétaire sur le fonds donné ; les bornes que la politique a sagement voulu mettre à l'excessive multiplication de ces libéralités indiscrètes ; enfin différentes circonstances essentielles ou accessoires aux *fondations*, ont donné lieu à différentes lois, dont le détail n'appartient point à cet article, et sur lesquelles nous renvoyons aux articles FONDATION (*jurisprudence*), MAINMORTE, AMORTISSEMENT, etc.

Notre but n'est, dans celui-ci, que d'examiner l'utilité des *fondations* en général par rapport au bien public, ou plutôt d'en montrer les inconvénients : puissent les considérations suivantes concourir, avec l'esprit philosophique du siècle, à dégoûter des *fondations* nouvelles et à détruire un reste de respect superstitieux pour les anciennes !

1^o Un *fondeur* est un homme qui veut éterniser l'effet de ses volontés : or, quand on lui supposerait toujours les intentions les plus pures, combien n'a-t-on pas de raisons de se défier de ses lumières ? Combien n'est-il pas aisé de faire le mal en voulant faire le bien ? Prévoir avec certitude si un établissement produira l'effet qu'on s'en est promis, et n'en aura pas un tout contraire ; démêler à travers l'illusion d'un bien prochain et apparent, les maux réels qu'un long enchaînement de causes ignorées amènera à sa suite ; connaître les véritables plaies de la société, remonter à leurs causes ; distinguer les remèdes des palliatifs ; se défendre enfin des prestiges de la séduction ; porter un regard sévère et tranquille sur un projet, au milieu de cette atmosphère de gloire dont les éloges d'un public aveugle et notre propre enthousiasme nous le montrent environné : ce serait l'effort du plus profond génie, et peut-être les sciences politiques ne sont-elles pas encore assez avancées de nos jours pour y réussir. Souvent on présente à quelques particuliers des secours contre un mal dont la cause est générale, et quelquefois le remède même qu'on voudrait opposer à l'effet augmente l'influence de la cause. Nous avons un exemple frappant de cette espèce de maladresse, dans quelques maisons destinées à servir d'asile aux femmes repenties. Il faut faire preuve de débauche pour y entrer. Je sais bien que cette précaution a dû être imaginée pour empêcher que la *fondation* ne soit détournée à d'autres objets ; mais cela seul ne prouve-t-il pas que ce n'était point par de pareils établissements, étrangers aux véritables causes du libertinage, qu'il fallait le combattre ? Ce que j'ai dit du libertinage est vrai de la pauvreté. Le pauvre a des droits incontestables sur l'abondance du riche ; l'humanité, la religion, nous font également un devoir de soulager nos semblables dans le malheur : c'est pour accomplir ces devoirs indispensables que tant d'établissements de charité ont été élevés dans le monde chrétien pour soulager des besoins de toute espèce ; que des pauvres sans

nombre sont rassemblés dans des hôpitaux, nourris à la porte des couvents par des distributions journalières. Qu'est-il arrivé ? C'est que, précisément dans les pays où ces ressources gratuites sont les plus abondantes, comme en Espagne et dans quelques parties de l'Italie, la misère est plus commune et plus générale qu'ailleurs. La raison en est bien simple, et mille voyageurs l'ont remarquée. Faire vivre gratuitement un grand nombre d'hommes, c'est soudoyer l'oisiveté et tous les désordres qui en sont la suite ; c'est rendre la condition du fainéant préférable à celle de l'homme qui travaille ; c'est, par conséquent, diminuer pour l'Etat la somme du travail et des productions de la terre, dont une partie devient nécessairement inculte ; de là, les disettes fréquentes, l'augmentation de la misère, et la dépopulation qui en est la suite : la race des citoyens industrieux est remplacée par une populace vile, composée de mendiants vagabonds et livrés à toutes sortes de crimes. Pour sentir l'abus de ces aumônes mal dirigées, qu'on suppose un Etat si bien administré, qu'il ne s'y trouve aucun pauvre (chose possible sans doute pour un Etat qui a des colonies à peupler), l'établissement d'un secours gratuit pour un certain nombre d'hommes y créerait tout aussitôt des pauvres, c'est-à-dire donnerait à autant d'hommes un intérêt de le devenir, en abandonnant leurs occupations ; d'où résulterait un vide dans le travail et la richesse de l'Etat, une augmentation du poids des charges publiques sur la tête de l'homme industriel, et tous les désordres que nous remarquons dans la constitution présente des sociétés. C'est ainsi que les vertus les plus pures peuvent tromper ceux qui se livrent sans précaution à tout ce qu'elles leur inspirent. Mais, si des desseins pieux et respectables démentent les espérances qu'on en avait conçues, que faudra-t-il penser de ces *fondations* qui n'ont eu de motif et d'objet véritable que la satisfaction d'une vanité frivole, et qui sont sans doute les plus nombreuses ? Je ne craindrai point de dire que, si l'on comparait les avantages et les inconvénients de toutes les *fondations* qui existent aujourd'hui en Europe, il n'y en aurait peut-être pas une qui soutint l'examen d'une politique éclairée.

2° Mais, de quelque utilité que puisse être une *fondation*, elle porte dans elle-même un vice irrémédiable et qu'elle tient de sa nature, l'impossibilité d'en maintenir l'exécution. Les fonda-

teurs s'abusent bien grossièrement, s'ils s'imaginent que leur zèle se communiquera de siècle en siècle aux personnes chargées d'en perpétuer les effets. Quand elles en auraient été animées quelque temps, il n'est point de corps qui n'ait à la longue perdu l'esprit de sa première origine. Il n'est point de sentiment qui ne s'amortisse par l'habitude même et la familiarité avec les objets qui l'excitent. Quels mouvements confus d'horreur, de tristesse, d'attendrissement sur l'humanité, de pitié pour les malheureux qui souffrent, n'éprouvent pas un homme qui entre pour la première fois dans une salle d'hôpital ! Eh bien, qu'il ouvre les yeux et qu'il voie : dans ce lieu même, au milieu de toutes les misères humaines rassemblées, les ministres destinés à les secourir se promènent d'un air inattentif et distrait ; ils vont, machinalement et sans intérêt, distribuer, de malade, en malade, des aliments et des remèdes prescrits quelquefois avec une négligence meurtrière ; leur âme se prête à des conversations indifférentes et peut-être aux idées les plus gaies et les plus folles ; la vanité, l'envie, la haine, toutes les passions règnent là comme ailleurs, s'occupent de leur objet, le poursuivent, et les gémissements, les cris aigus de la douleur, ne les détournent pas davantage que le murmure d'un ruisseau n'interromprait une conversation animée. On a peine à le concevoir, mais on a vu le même lit être à la fois le lit de la mort et le lit de la débauche. Tels sont les effets de l'habitude par rapport aux objets les plus capables d'émouvoir le cœur humain. Voilà pourquoi aucun enthousiasme ne se soutient. Et comment, sans enthousiasme, les ministres de la *fondation* la rempliront-ils toujours avec exactitude ? Quel intérêt balancera en eux la paresse, ce poids attaché à la nature humaine, qui tend sans cesse à nous retenir dans l'inaction ? Les précautions mêmes que le fondateur a prises pour leur assurer un revenu constant les dispensent de le mériter. Fondera-t-il des surveillants, des inspecteurs, pour faire exécuter les conditions de la *fondation* ? Il en sera de ces inspecteurs comme de tous ceux qu'on établit pour quelque règle que ce soit. Si l'obstacle qui s'oppose à l'exécution de la règle vient de la paresse, la même paresse les empêchera d'y veiller ; si c'est c'est un intérêt pécuniaire, ils pourront aisément en partager le profit. Les surveillants eux-mêmes auraient donc besoin d'être surveillés ; et où s'arrêterait cette progression ridicule ?

Il est vrai qu'on a obligé les chanoines à être assidus aux offices, en réduisant presque tous leurs revenus à des distributions manuelles; mais ce moyen ne peut obliger qu'à une assistance purement corporelle, et de quelle utilité peut-il être pour les autres objets bien plus importants des *fondations*? Aussi, presque toutes les *fondations* anciennes ont-elles dégénéré de leur institution primitive : alors le même esprit qui avait fait naître les premières en a fait établir de nouvelles sur le même plan ou sur un plan différent ; lesquelles, après avoir dégénéré à leur tour, sont aussi remplacées de la même manière. Les mesures sont ordinairement si bien prises par les fondateurs pour mettre leurs établissements à l'abri des innovations extérieures, qu'on trouve ordinairement plus aisé, et sans doute aussi plus honorable, de fonder de nouveaux établissements que de réformer les anciens ; mais, par ces doubles et triples emplois, le nombre des bouches inutiles dans la société, et la somme des fonds retirés de la circulation générale, s'augmentent continuellement (a).

Certaines *fondations* cessent encore d'être exécutées par une raison différente, et par le seul laps du temps : ce sont les *fondations* faites en *argent* et en *rentes*. On sait que toute espèce de rente a perdu à la longue presque toute sa valeur par deux principes : le premier est l'augmentation graduelle et successive de la valeur numéraire du marc d'argent, qui fait que celui qui recevait dans l'origine une livre valant douze onces d'argent, ne reçoit plus aujourd'hui, en raison du même titre, qu'une de nos livres, qui ne vaut pas la soixante-troisième partie de ces douze onces. Le second principe est l'accroissement de la masse d'argent, qui fait qu'on ne peut aujourd'hui se procurer qu'avec trois onces d'argent ce qu'on avait pour une seule avant que l'Amérique fût découverte. Il n'y aurait pas grand inconvénient à cela, si ces *fondations* étaient entièrement anéanties ; mais le corps de la *fondation* n'en subsiste pas moins, seulement les conditions n'en sont plus remplies. Par exemple, si les revenus d'un hôpital souffrent cette diminution, on supprimera les lits des malades, et l'on se contentera de pourvoir à l'entretien des chapelains.

(a) Voir à ce sujet : Thiers, bachelier en théologie et curé de Champrond, *L'avocat des pauvres*, Paris, 1676, in-12, avec approbation de docteurs en théologie.

3^e Je veux supposer qu'une *fondation* ait eu dans son origine une utilité incontestable ; qu'on ait pris des précautions suffisantes pour empêcher que la paresse et la négligence ne la fassent dégénérer ; que la nature des fonds la mette à l'abri des révolutions du temps sur les richesses publiques : l'immuabilité que les fondateurs ont cherché à lui donner est encore un inconvénient considérable, parce que le temps amène de nouvelles révolutions qui font disparaître l'utilité dont elle pouvait être dans son origine, et qui peuvent même la rendre nuisible. La société n'a pas toujours les mêmes besoins : la nature et la distribution des propriétés, la division entre les différents ordres du peuple, les opinions, les mœurs, les occupations générales de la nation ou de ses différentes portions, le climat même, les maladies et les autres accidents de la vie humaine, éprouvent une variation continuelle ; de nouveaux besoins naissent, d'autres cessent de se faire sentir ; la proportion de ceux qui demeurent change de jour en jour dans la société, et avec eux disparaît ou diminue l'utilité des *fondations* destinées à y subvenir. Les guerres de Palestine ont donné lieu à des *fondations* sans nombre, dont l'utilité a cessé avec ces guerres. Sans parler des ordres de religieux militaires, l'Europe est encore couverte de maladreries, quoique depuis longtemps on n'y connaisse plus la lèpre. La plupart de ces établissements survivent longtemps à leur utilité : premièrement, parce qu'il y a toujours des hommes qui en profitent et qui sont intéressés à les maintenir ; secondement, parce que, lors même qu'on est bien convaincu de leur inutilité, on est très longtemps à prendre le parti de les détruire, à se décider, soit sur les mesures et les formalités nécessaires pour abattre ces grands édifices affermis depuis tant de siècles, et qui souvent tiennent à d'autres bâtiments qu'on craint d'ébranler, soit sur l'usage ou le partage qu'on fera de leurs débris ; troisièmement, parce qu'on est très longtemps à se convaincre de leur inutilité, en sorte qu'ils ont quelquefois le temps de devenir nuisibles avant qu'on ait soupçonné qu'ils sont inutiles.

Il y a tout à présumer qu'une *fondation*, quelque utile qu'elle paraisse, deviendra un jour au moins inutile, peut-être nuisible, et le sera longtemps : n'en est-ce pas assez pour arrêter tout *fondeur* qui se propose un autre but que celui de satisfaire sa vanité ?

4° Je n'ai rien dit encore du luxe des édifices et du faste qui environne les grandes *fondations* : ce serait quelquefois évaluer bien favorablement leur utilité, que de l'estimer la centième partie de la dépense.

5° Malheur à moi si mon objet pouvait être, en présentant ces considérations, de concentrer l'homme dans son seul intérêt ; de le rendre insensible à la peine ou au bien-être de ses semblables ; d'éteindre en lui l'esprit de citoyen, et de substituer une prudence oisive et basse à la noble passion d'être utile aux hommes ! Je veux que l'humanité, que la passion du bien public procure aux hommes les mêmes biens que la vanité des *fondeurs*, mais plus sûrement, plus complètement, à moins de frais, et sans le mélange des inconvénients dont je me suis plaint. Parmi les différents besoins de la société qu'on voudrait remplir par la voie des établissements durables ou des *fondations*, distinguons-en deux sortes : les uns appartiennent à la société entière, et ne seront que le résultat des intérêts de chacune de ses parties : tels sont les besoins généraux de l'humanité, la nourriture pour tous les hommes, les bonnes mœurs et l'éducation des enfants, pour toutes les familles ; et cet intérêt est plus ou moins pressant pour les différents besoins, car un homme sent plus vivement le besoin de la nourriture que l'intérêt qu'il a de donner à ses enfants une bonne éducation. Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour se convaincre que cette première espèce de besoins de la société n'est point de nature à être remplie par des *fondations*, ni par aucun autre moyen *gratuit* ; et qu'à cet égard le bien général doit être le résultat des efforts de chaque particulier pour son propre intérêt. Tout homme sain doit se procurer sa subsistance par son travail, parce que s'il était nourri sans travailler, il le serait aux dépens de ceux qui travaillent. Ce que l'Etat doit à chacun de ses membres, c'est la destruction des obstacles qui les gêneraient dans leur industrie, ou qui les troubleraient dans la jouissance des produits qui en sont la récompense. Si ces obstacles subsistent, les bienfaits particuliers ne diminueront point la pauvreté générale, parce que la cause restera tout entière.

De même, toutes les familles doivent l'éducation aux enfants qui naissent : elles y sont toutes intéressées immédiatement, et ce n'est que des efforts de chacune en particulier que peut naître la perfection générale de l'éducation. Si vous vous amusez à

fonder des maîtres et des bourses dans des collèges, l'utilité ne s'en fera sentir qu'à un petit nombre d'hommes favorisés au hasard, et qui peut-être n'auront point les talents nécessaires pour en profiter : ce ne sera pour toute la nation qu'une goutte d'eau répandue sur une vaste mer, et vous aurez fait à très grands frais de très petites choses. Et puis, faut-il accoutumer les hommes à tout demander, à tout recevoir, à ne rien devoir à eux-mêmes ? Cette espèce de mendicité qui s'étend dans toutes les conditions dégrade un peuple, et substitue à toutes les passions hautes un caractère de bassesse et d'intrigue. Les hommes sont-ils puissamment intéressés au bien que vous voulez leur procurer, *laissez-les faire* : voilà le grand, l'unique principe. Vous paraissent-ils s'y porter avec moins d'ardeur que vous ne désireriez, augmentez leur intérêt. Vous voulez perfectionner l'éducation : proposez des prix à l'émulation des pères et des enfants ; mais que ces prix soient offerts à quiconque peut les mériter, du moins dans chaque ordre de citoyens ; que les emplois et les places en tout genre deviennent la récompense du mérite et la perspective assurée du travail, et vous verrez l'émulation s'allumer à la fois dans le sein de toutes les familles ; bientôt votre nation s'élèvera au-dessus d'elle-même ; vous aurez éclairé son esprit, vous lui aurez donné des mœurs, vous aurez fait de grandes choses, et il ne vous en aura pas tant coûté que pour fonder un collège.

L'autre classe de besoins publics auxquels on a voulu subvenir par des *fondations*, comprend ceux qu'on peut regarder comme accidentels, qui, bornés à certains lieux et à certains temps, entrent moins dans le système de l'administration générale, et peuvent demander des secours particuliers. Il s'agira de remédier aux maux d'une disette, d'une épidémie, de pourvoir à l'entretien de quelques vieillards, de quelques orphelins, à la conservation des enfants exposés ; de faire ou d'entretenir des travaux utiles à la commodité ou à la salubrité d'une ville ; de perfectionner l'agriculture ou quelques arts languissants dans un canton ; de récompenser des services rendus par un citoyen à la ville dont il est membre, d'y attirer des hommes célèbres par leurs talents, etc. Or, il s'en faut beaucoup que la voie des établissements publics et des *fondations* soit la meilleure pour procurer aux hommes tous ces biens dans la plus grande étendue possible. L'emploi libre des revenus d'une

communauté, ou la contribution de tous ses membres dans le cas où le besoin serait pressant et général ; une association libre et des souscriptions volontaires de quelques citoyens généreux, dans le cas où l'intérêt serait moins prochain et moins universellement senti : voilà de quoi remplir parfaitement toutes sortes de vues vraiment utiles ; et cette méthode aura sur celle des *fondations* cet avantage inestimable, qu'elle n'est sujette à aucun abus important. Comme la contribution de chacun est entièrement volontaire, il est impossible que les fonds soient détournés de leur destination. S'ils l'étaient, la source en tarirait aussitôt ; il n'y a point d'argent perdu en frais inutiles, en luxe et en bâtiments. C'est une société du même genre que celles qui se font dans le commerce, avec cette différence qu'elle n'a pour objet que le bien public ; et, comme les fonds ne sont employés que sous les yeux des actionnaires, ils sont à portée de veiller à ce qu'ils le soient de la manière la plus avantageuse. Les ressources ne sont point éternelles pour des besoins passagers : le secours n'est jamais appliqué qu'à la partie de la société qui souffre, à la branche de commerce qui languit. Le besoin cesse-t-il, la libéralité cesse, et son cours se tourne vers d'autres besoins. Il n'y a jamais de doubles ni de triples emplois, parce que l'utilité actuelle reconnue est toujours ce qui détermine la générosité des bienfaiteurs publics. Enfin, cette méthode ne retire aucun fonds de la circulation générale ; les terres ne sont point irrévocablement possédées par des mains paresseuses, et leurs productions, sous la main d'un propriétaire actif, n'ont de borne que celle de leur propre fécondité. Qu'on ne dise point que ce sont là des idées chimériques : l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande sont remplies de pareilles sociétés, et en ressentent, depuis plusieurs années, les heureux effets. Ce qui a lieu en Angleterre peut avoir lieu en France ; et quoi qu'on en dise, les Anglais n'ont pas le droit exclusif d'être citoyens. Nous avons même déjà dans quelques provinces des exemples de ces associations qui en prouvent la possibilité. Je citerai en particulier la ville de Bayeux, dont les habitants se sont cotisés librement pour bannir entièrement de leur ville la mendicité, et y ont réussi en fournissant du travail à tous les mendiants valides, et des aumônes à ceux qui ne le sont pas. Ce bel exemple mérite d'être proposé à l'émulation de toutes nos villes : rien ne sera si aisé, quand on le voudra bien,

que de tourner vers des objets d'une utilité générale et certaine l'émulation et le goût d'une nation aussi sensible à l'honneur que la nôtre, et aussi facile à se plier à toutes les impressions que le gouvernement voudra et saura lui donner.

6° Ces réflexions doivent faire applaudir aux sages restrictions que le Roi a mises, par son édit de 1749, à la liberté de faire des fondations nouvelles. Ajoutons qu'elles ne doivent laisser aucun doute sur le droit incontestable qu'ont le gouvernement d'abord dans l'ordre civil, puis le gouvernement et l'église dans l'ordre de la religion, de disposer des fondations anciennes, d'en diriger les fonds à de nouveaux objets, ou mieux encore de les supprimer tout à fait. L'utilité publique est la loi suprême, et ne doit être balancée ni par un respect superstitieux pour ce qu'on appelle l'*intention des fondateurs*, comme si des particuliers ignorants et bornés avaient eu droit d'enchaîner à leurs volontés capricieuses les générations qui n'étaient point encore; ni par la crainte de blesser les droits prétendus de certains corps, comme si les corps particuliers avaient quelques droits vis-à-vis de l'État. Les citoyens ont des droits, et des droits sacrés pour le corps même de la société; ils existent indépendamment d'elle; ils en sont les éléments nécessaires, et ils n'y entrent que pour se mettre, avec tous leurs droits, sous la protection de ces mêmes lois qui assurent leurs propriétés et leur liberté. Mais les corps particuliers n'existent point par eux-mêmes, ni pour eux; ils ont été formés pour la société, et ils doivent cesser d'exister au moment qu'ils cessent d'être utiles.

Concluons qu'aucun ouvrage des hommes n'est fait pour l'immortalité; et puisque les *fondations*, toujours multipliées par la vanité, absorberaient à la longue tous les fonds et toutes les propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse à la fin les détruire. Si tous les hommes qui ont vécu avaient eu un tombeau, il aurait bien fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants.

*Lettre de Diderot à M. Turgot de Brucourt,
Maître des Requêtes.*

[A. L., original.]

21 janvier 1759.

Monsieur, je vous suis infiniment obligé de l'intérêt que vous avez bien voulu prendre à l'affaire de mon parent. Si vous la finissez, il vous devra son état. Les syndics feront jeudi leurs rapports à M. de Malesherbes. Ils y seront sur les cinq heures du soir. Si vous pouviez vous y trouver sur les sept heures et dire un mot, ce serait fini. J'ose vous demander cette démarche.

Autre chose : Jamais l'*Encyclopédie* n'a eu un plus grand besoin de secours, elle renaît ; le succès de sa continuation dépendra de celui du volume que je vais publier. Voyez ce que vous pouvez faire pour moi. Si vous vous sentez le courage de travailler quelques articles, marquez-le moi par un mot de réponse que mon parent me rapportera.

Choisissez les articles qui vous conviendront. Vous pouvez être sûr que je vous garderai le secret le plus inviolable et que vous ne serez point exposé à l'inconvénient qui pouvait vous arrêter. Quelques articles, en grâce, Monsieur, quelques articles !

Je suis avec respect...

DIDEROT.

Humidité.

Idée.

Idéalisme.

Intérêt de l'argent.

Impôt.

Immatérialisme.

Inspecteur.

Intendant de province (1), etc...

(1) Les mots, *Impôt* et *Intendant de province* ont été fortement biffés, par Turgot sur la lettre même de Diderot. Le 8^e volume de l'*Encyclopédie* ne parut d'ailleurs qu'en 1765.

1759

42. — ELOGE DE VINCENT DE GOURNAY

[A. L., *minute*. — Extrait dans le *Mercure de France* d'août 1759. — D. P., III, 320, avec d'assez nombreux changements. — Robineau, *Turgot, administration et Œuvres économiques*, d'après le texte de Du Pont.]

I. — *Lettre de Turgot à Marmontel.*

Paris, 22 juillet.

Je n'ai point oublié, Monsieur, la note que je vous ai promise sur feu M. de Gournay. J'avais même compté vous la remettre lundi (a) dernier chez M^{me} Geoffrin, mais ne vous ayant pas trouvé et ne vous croyant pas d'ailleurs très pressé, je l'ai rapportée chez moi dans l'idée que j'aurai peut-être le temps d'achever l'ébauche de l'Eloge que je compte faire de cet excellent citoyen. Puisque vous n'avez pas le temps d'attendre, je vais vous tracer à la hâte les traits principaux qui pourront vous aider à le peindre et que vous emploierez sûrement d'une manière beaucoup plus avantageuse pour sa gloire que je n'aurais pu le faire.

II. — *Éloge de Vincent de Gournay.*

(La science du commerce. — Vincent de Gournay. — La liberté du travail. — Les hommes à systèmes. — La protection de l'industrie. — Les taxes et la finance. — Le bureau du commerce. — Les encouragements. — La traduction de Child. — Voyages de Gournay. — Sa vie. — Son système.)

Jacques-Claude-Marie VINCENT, seigneur de GOURNAY, conseiller honoraire au Grand-Conseil, intendant honoraire du

(a) L'Éloge de Vincent de Gournay a été écrit par Turgot peu de temps après la mort de l'intendant du commerce, pour Marmontel, directeur du

commerce, est mort à Paris le 27 juin dernier, âgé de quarante-sept ans.

Il était né à Saint-Malo, au mois de mai 1712 (a), de Claude Vincent, l'un des plus considérables négociants de cette ville et secrétaire du roi.

Ses parents le destinèrent au commerce et l'envoyèrent à Cadix en 1729, à peine âgé de dix-sept ans.

Abandonné de si bonne heure à sa propre conduite, il sut se garantir des écueils et de la dissipation trop ordinaires à cet âge, et pendant tout le temps qu'il habita Cadix, sa vie fut partagée entre l'étude, les travaux de son état, les relations sans nombre qu'exigeait son commerce et celles que son mérite personnel ne tarda pas à lui procurer.

Son goût pour l'application lui fit trouver le temps d'enrichir son esprit d'une foule de connaissances utiles, et de ne pas même négliger celles de pur agrément; mais ce fut surtout à la science du commerce qu'il s'attacha et vers laquelle il dirigea toute la vigueur de son esprit.

Comparer entre elles les productions de la nature et des arts dans les différents climats; connaître la valeur de ces productions ou, en d'autres termes, leur rapport avec les besoins et les richesses des nationaux et des étrangers; les frais de transport variés suivant la nature des denrées et la diversité des routes, les impôts multipliés auxquels elles sont assujetties, etc., etc.; en un mot, embrasser dans toute son étendue et suivre dans ses révolutions continuelles l'état des productions naturelles, de l'industrie, de la population, des richesses, des finances, des besoins et des caprices mêmes de la mode chez toutes les nations que le commerce réunit, pour appuyer sur l'étude approfondie de tous ces détails des spéculations lucratives, c'est étudier le commerce en négociant, ce n'est encore qu'une partie de la science du commerce. Mais découvrir les causes et les effets cachés de cette multitude de révolutions et de leurs variations continuelles; remonter aux ressorts simples dont l'action,

Mercure qui voulait insérer dans son journal une notice nécrologique sur cet homme distingué. Le numéro du *Mercure* d'août 1759 renferme une notice dont toutes les phrases, à quelques mots près, ont été copiées sur l'*Eloge*, mais où l'exposé des doctrines a été considérablement abrégé.

(a) Voir l'acte de baptême de Vincent de Gournay du 28 mai 1712, dans Schelle, *Vincent de Gournay*.

toujours combinée et quelquefois déguisée par les circonstances locales, dirige toutes les opérations du commerce; reconnaître ces lois uniques et primitives, fondées sur la nature même, par lesquelles toutes les valeurs existant dans le commerce se balancent entre elles et se fixent à une valeur déterminée, comme les corps abandonnés à leur propre pesanteur s'arrangent d'eux-mêmes suivant l'ordre de leur gravité spécifique; saisir ces rapports compliqués par lesquels le commerce s'enchaîne avec toutes les branches de l'économie politique; apercevoir la dépendance réciproque du commerce et de l'agriculture, l'influence de l'un et de l'autre sur les richesses, sur la population et sur la force des Etats, leur liaison intime avec les lois, les mœurs et toutes les opérations du gouvernement, surtout avec la dispensation des finances; peser les secours que le commerce reçoit de la marine militaire et ceux qu'il lui rend, le changement qu'il produit dans les intérêts respectifs des Etats et le poids qu'il met dans la balance politique; enfin démêler, dans les hasards des événements et dans les principes d'administration adoptés par les différentes nations de l'Europe, les véritables causes de leurs progrès ou de leur décadence dans le commerce, c'est l'envisager en philosophe et en homme d'Etat.

Si la situation actuelle où se trouvait M. Vincent le déterminait à s'occuper de la science du commerce sous le premier de ces deux points de vue, l'étendue et la pénétration de son esprit ne lui permettaient pas de s'y borner.

Aux lumières qu'il tirait de sa propre expérience et de ses réflexions, il joignit la lecture des meilleurs ouvrages que possèdent sur cette matière les différentes nations de l'Europe et en particulier la nation anglaise, la plus riche de toutes en ce genre, et dont il s'était rendu pour cette raison la langue familière.

Les ouvrages qu'il lut avec le plus de plaisir et dont il goûta le plus la doctrine, furent les *Traités* (a) du célèbre Josias Child, qu'il a depuis traduits en français, et les *Mémoires* (b) du grand pensionnaire Jean de Witt. On sait que ces

(a) Voir au sujet de cette traduction la note (a) du n° 31 ci-dessus, page 372. La première édition anglaise de l'ouvrage original date de 1688.

(b) *Mémoires de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, traduits de l'original en français par M. de ..., La Haye, 1709.

deux grands hommes sont regardés, l'un en Angleterre, l'autre en Hollande, comme les législateurs du commerce; que leurs principes sont devenus des principes nationaux, et que l'observation de ces principes est regardée comme une des sources de la prodigieuse supériorité que ces deux nations ont acquise dans le commerce sur toutes les autres puissances. M. Vincent trouvait sans cesse dans la pratique d'un commerce étendu la vérification de ces principes simples et lumineux; il se les rendait propres sans prévoir qu'il était destiné à en répandre un jour la lumière en France et à mériter de sa patrie le même tribut de reconnaissance que l'Angleterre et la Hollande rendent à la mémoire de ces deux bienfaiteurs de leur nation et de l'humanité. Les talents et les connaissances de M. Vincent, joints à la plus parfaite probité, lui assurèrent l'estime et la confiance de cette foule de négociants que le commerce rassemble à Cadix de toutes les parties de l'Europe, en même temps que l'aménité de ses mœurs lui conciliait leur amitié. Il y jouit bientôt d'une considération au-dessus de son âge, dont les naturels du pays, ses propres compatriotes et les étrangers s'empressaient également de lui donner des marques (a).

Pendant son séjour à Cadix, il avait fait plusieurs voyages soit à la cour d'Espagne, soit dans les différentes provinces de ce royaume.

En 1744, quelques entreprises de commerce, qui devaient être concertées avec le gouvernement, le ramenèrent en France et le mirent en relation avec M. le comte de Maurepas, alors ministre de la Marine (b), qui pénétra bientôt tout ce qu'il valait.

M. Vincent, après avoir quitté l'Espagne, prit la résolution d'employer quelques années à voyager dans les différentes parties de l'Europe, soit pour augmenter ses connaissances, soit pour étendre ses correspondances et former des liaisons avantageuses pour le commerce qu'il se proposait de continuer. Il voyagea à Hambourg; il parcourut la Hollande et l'Angleterre. Partout, il faisait des observations et rassemblait des mémoires sur l'état du commerce et de la marine, et sur les principes

(a) Le passage qui précède à partir de : « Comparer entre elles les productions... » a été à peu près intégralement reproduit dans le *Mercur*.

(b) Maurepas dirigea la marine jusqu'au 24 avril 1749.

d'administration adoptés par ces différentes nations sur ces grands objets. Il entretenait pendant ses voyages une correspondance suivie avec M. de Maurepas, auquel il faisait part des lumières qu'il recueillait. Partout il se faisait connaître avec avantage ; il s'attirait l'estime et l'amitié des négociants les plus considérables, des hommes les plus distingués en tout genre de mérite, des ministres des puissances étrangères qui résidaient dans les lieux qu'il parcourait. La cour de Vienne et celle de Berlin voulurent l'une et l'autre se l'attacher, et lui firent faire des propositions très séduisantes, qu'il refusa toujours. Il n'avait d'autre vue que de continuer le commerce, et de retourner en Espagne après avoir vu encore l'Allemagne et l'Italie, lorsqu'un événement imprévu interrompit ses projets et le rendit à sa patrie.

M. Jametz de Villebarre, son associé et son ami, mourut en 1746, et, se trouvant sans enfants, le fit son légataire universel. M. Vincent était en Angleterre lorsqu'il reçut cette nouvelle ; il revint en France. L'état de sa fortune suffisait à des désirs modérés : il crut devoir se fixer dans sa patrie, et quitta le commerce en 1748. Il prit alors le nom de la terre de Gournay, qui faisait partie du legs universel qu'il avait reçu de M. de Villebarre. Le ministère sentit de quelle utilité les connaissances qu'il avait sur le commerce pourraient être pour l'administration de cette partie importante. La cour avait eu dessein de l'envoyer aux conférences qui se tenaient à Bréda pour parvenir à la paix générale, à peu près comme M. Ménager l'avait été en 1711, aux conférences qui avaient précédé le traité d'Utrecht, pour discuter nos intérêts relativement aux affaires de commerce. Les changements arrivés dans les conférences ne permirent pas que ce projet sage fût mis à exécution ; mais M. de Maurepas conserva le désir de rendre les talents de M. de Gournay utiles au gouvernement : il lui conseilla de porter ses vues du côté d'une place d'intendant du commerce, et de prendre en attendant une charge dans une cour souveraine. En conséquence, M. de Gournay acheta en 1749 une charge de conseiller au Grand Conseil et, une place d'intendant du commerce étant venue à vaquer au commencement de 1751, M. de Machault (a), à qui le mérite de M. de Gournay était aussi très connu,

(a) Machault d'Arnouville, contrôleur général de 1745 à 1750.

la lui fit donner. C'est de ce moment que la vie de M. de Gournay devint celle d'un homme public : son entrée au bureau du commerce parut être l'époque d'une révolution. M. de Gournay, dans une pratique de vingt ans du commerce le plus étendu et le plus varié, dans la fréquentation des plus habiles négociants de Hollande et d'Angleterre, dans la lecture des auteurs les plus estimés de ces deux nations, dans l'observation attentive des causes de leur étonnante prospérité, s'était fait des principes qui parurent nouveaux à quelques-uns des magistrats qui composaient le bureau du commerce.

M. de Gournay pensait que tout citoyen qui travaille mérite la reconnaissance du public. Il fut étonné de voir qu'un citoyen ne pouvait rien fabriquer ni rien vendre, sans en avoir acheté le droit en se faisant recevoir à grands frais dans une communauté, et qu'après l'avoir acheté, il fallait encore quelquefois soutenir un procès pour savoir si, en entrant dans telle ou telle communauté, on avait acquis le droit de vendre ou de faire précisément telle ou telle chose. Il pensait qu'un ouvrier qui avait fabriqué une pièce d'étoffe avait ajouté à la masse des richesses de l'État une richesse réelle ; que si cette étoffe était inférieure à d'autres, il se trouverait parmi la multitude des consommateurs quelqu'un à qui cette infériorité même conviendrait mieux qu'une perfection plus coûteuse. Il était bien loin d'imaginer que cette pièce d'étoffe, faute d'être conforme à certains règlements, dût être coupée de trois aunes en trois aunes, et le malheureux qui l'avait faite condamné à une amende capable de réduire toute une famille à la mendicité ; qu'un ouvrier, en faisant une pièce d'étoffe, s'exposât à des risques et des frais dont l'homme oisif était exempt ; qu'une pièce d'étoffe fabriquée entraînant nécessairement un procès et une discussion pénible pour savoir si elle était conforme à un règlement très long et souvent difficile à entendre ; que cette discussion dût se faire entre un fabricant qui ne sait pas lire et un inspecteur qui ne sait pas fabriquer, que cet inspecteur fût cependant juge souverain de la fortune de ce malheureux, etc.

M. de Gournay n'avait pas imaginé non plus que, dans un Royaume où l'ordre des successions n'a été établi que par la coutume, et où l'application de la peine de mort à plusieurs crimes est encore abandonnée à la jurisprudence, le gouvernement eût daigné régler par des lois expresses la longueur et la

largeur de chaque pièce d'étoffe, le nombre des fils dont elle doit être composée, et consacrer par le sceau de la puissance législative quatre volumes in-quarto remplis de ces détails importants et des statuts sans nombre dictés par l'esprit de monopole, dont tout l'objet est de décourager l'industrie, de concentrer le commerce dans le plus petit nombre de mains possible par la multiplication des formalités et des frais, par l'assujettissement à des apprentissages et des compagnonnages de dix ans, pour des métiers qu'on peut savoir en dix jours, par l'exclusion de ceux qui ne sont pas fils de maîtres, de ceux qui sont nés hors de certaines limites, par la défense d'employer les femmes à la fabrication des étoffes, etc., etc.

Il n'avait pas imaginé que, dans un Royaume soumis au même prince, chaque province, chaque ville, se regarderaient mutuellement comme ennemies, s'arrogeraient le droit d'interdire le travail dans leur enceinte à des Français désignés sous le nom d'*étrangers*, de s'opposer à la vente et au passage libre des denrées d'une province voisine, de combattre ainsi, pour un intérêt léger, l'intérêt général de l'État, etc., etc.

Il n'était pas moins étonné de voir le gouvernement s'occuper de régler le cours de chaque denrée, interdire un genre d'industrie pour en faire fleurir un autre, assujettir à des gênes particulières la vente des provisions les plus nécessaires à la vie, défendre de faire des magasins d'une denrée dont la récolte varie tous les ans et dont la consommation est toujours à peu près égale ; défendre la sortie d'une denrée sujette à tomber dans l'avilissement, et croire s'assurer l'abondance du blé en rendant la condition du laboureur plus incertaine et plus malheureuse que celle de tous les autres citoyens, etc.

M. de Gournay n'ignorait pas que plusieurs des abus auxquels il s'opposait avaient été autrefois établis dans une grande partie de l'Europe, et qu'il en restait même encore des vestiges en Angleterre ; mais il savait aussi que le gouvernement anglais en avait détruit une partie ; que s'il en restait encore quelques-uns, bien loin de les adopter comme des établissements utiles, il cherchait à les restreindre, à les empêcher de s'étendre, et ne les tolérait encore que parce que la constitution républicaine met quelquefois des obstacles à la réformation de certains abus, lorsque ces abus ne peuvent être corrigés que par une autorité dont l'exercice le plus avantageux au peuple excite toujours sa

défiance. Il savait enfin que depuis un siècle toutes les personnes éclairées, soit en Hollande, soit en Angleterre, regardaient ces abus comme des restes de la barbarie gothique et de la faiblesse de tous les gouvernements, qui n'avaient ni connu l'importance du commerce, ni su défendre la liberté publique des invasions de l'esprit monopoleur et de l'intérêt particulier.

M. de Gournay avait fait et vu faire pendant vingt ans le plus grand commerce de l'univers, sans avoir une occasion d'apprendre autrement que par les livres l'existence de toutes ces lois auxquelles il voyait attacher tant d'importance ; il ne croyait point alors qu'on le prendrait pour un *novateur* et un *homme à systèmes*, lorsqu'il ne ferait que développer les principes que l'expérience lui avait enseignés, et qu'il voyait universellement reconnus par les négociants les plus éclairés avec lesquels il vivait.

Ces principes, qu'on qualifiait de *système nouveau*, ne lui paraissaient que les maximes du plus simple bon sens. Tout ce prétendu *système* était appuyé sur cette maxime : un homme connaît mieux son intérêt qu'un autre homme à qui cet intérêt est entièrement indifférent.

De là, M. de Gournay concluait que là où l'intérêt des particuliers est précisément le même que l'intérêt général, ce qu'on peut faire de mieux est de laisser chaque homme libre de faire ce qu'il veut. Or, il est impossible que, dans le commerce abandonné à lui-même, l'intérêt particulier ne concoure pas avec l'intérêt général. Le commerce ne peut être relatif à l'intérêt général, ou, ce qui est la même chose, l'État ne peut s'intéresser au commerce que sous deux points de vue : comme protecteur des particuliers qui le composent, il est intéressé à ce que personne ne puisse faire à un autre un tort considérable, et dont celui-ci ne puisse se garantir ; comme formant un corps politique obligé à se défendre contre des invasions extérieures, et à employer de grandes sommes dans des améliorations intérieures, il est intéressé à ce que la masse des richesses de l'État, et des productions annuelles de la terre et de l'industrie, soit la plus grande qu'il est possible. Sous l'un et l'autre de ces points de vue, il est encore intéressé à ce qu'il n'arrive pas dans la valeur des denrées de ces secousses subites qui, en plongeant le peuple dans les horreurs de la disette, peuvent troubler la tranquillité publique et la sécurité des citoyens et des magis-

trats. Or, relativement à tous ces objets, il est clair que l'intérêt de tous les particuliers, dégagé de toute gêne, remplit nécessairement toutes ces vues d'utilité générale.

Quant au premier objet, qui consiste à ce que les particuliers ne puissent se nuire les uns aux autres, il suffit évidemment que le gouvernement protège toujours la liberté naturelle que l'acheteur a d'acheter et le vendeur de vendre. Car l'acheteur étant toujours maître d'acheter ou de ne pas acheter, il est certain qu'il choisira entre les vendeurs celui qui lui donnera au meilleur marché la marchandise qui lui convient le mieux. Il ne l'est pas moins que chaque vendeur, ayant l'intérêt le plus capital à mériter la préférence sur ses concurrents, vendra en général la meilleure marchandise, au plus bas prix. Il n'est donc pas vrai que le marchand ait intérêt de tromper, à moins qu'il n'ait un privilège exclusif.

Mais, si le gouvernement limite le nombre des vendeurs par des privilèges exclusifs ou autrement, il est certain que le consommateur sera lésé, et que le vendeur, assuré du débit, le forcera d'acheter chèrement de mauvaises marchandises.

Si c'est le nombre des acheteurs qui est diminué par l'exclusion des étrangers ou de certaines personnes, alors le vendeur est lésé; et si la lésion est portée à un point que le prix ne le dédommage pas avec avantage de ses frais et de ses risques, il cessera de produire la denrée en aussi grande abondance, et la disette s'ensuivra.

La liberté générale d'acheter et de vendre est donc le seul moyen d'assurer, d'un côté, au vendeur, un prix capable d'encourager la production; de l'autre, au consommateur, la meilleure marchandise au plus bas prix. Ce n'est pas que, dans des cas particuliers, il ne puisse y avoir un marchand fripon et un consommateur dupe; mais le consommateur trompé s'instruira, et cessera de s'adresser au marchand fripon; celui-ci sera décrédité et puni par là de sa fraude; et cela n'arrivera jamais fréquemment, parce qu'en général les hommes seront toujours éclairés sur un intérêt évident et prochain.

Vouloir que le gouvernement soit obligé d'empêcher qu'une pareille fraude n'arrive jamais, c'est vouloir l'obliger de fournir des bourrelets à tous les enfants qui pourraient tomber. Pré-tendre réussir à prévenir par des règlements toutes les malversations possibles en ce genre, c'est sacrifier à une perfection

chimérique tous les progrès de l'industrie ; c'est resserrer l'imagination des artistes dans les limites étroites de ce qui se fait ; c'est leur interdire toutes les tentatives nouvelles ; c'est renoncer même à l'espérance de concourir avec les étrangers dans la fabrication des étoffes nouvelles qu'ils inventent journellement, puisque n'étant point conformes aux règlements, les ouvriers ne peuvent les imiter qu'après en avoir obtenu la permission du gouvernement, c'est-à-dire, souvent, lorsque les fabriques étrangères, après avoir profité du premier empressement des consommateurs pour cette nouveauté, l'ont déjà remplacée par une autre. C'est oublier que l'exécution de ces règlements est toujours confiée à des hommes qui peuvent avoir d'autant plus d'intérêt à frauder ou à conniver à la fraude, que celle qu'ils commettraient serait couverte, en quelque sorte, par le sceau de l'autorité publique et par la confiance qu'elle inspire au consommateur. C'est oublier aussi que ces règlements, ces inspecteurs, ces bureaux de marque et de visite entraînent toujours des frais ; que ces frais sont toujours prélevés sur la marchandise et, par conséquent, surchargent le consommateur national, éloignent le consommateur étranger ; que, par une injustice palpable, on fait porter au commerce en général et, par conséquent à la nation, un impôt onéreux pour dispenser un petit nombre d'oisifs de s'instruire ou de consulter pour n'être pas trompés ; que c'est, en supposant tous les consommateurs dupes et tous les marchands et fabricants fripons, les autoriser à l'être, et avilir toute la partie laborieuse de la nation.

Quant au second objet du gouvernement, qui consiste à procurer à la nation la plus grande masse possible de richesses, n'est-il pas évident que l'État n'ayant de richesses réelles que les produits annuels de ses terres et de l'industrie de ses habitants, sa richesse sera la plus grande possible quand le produit de chaque arpent de terre et de l'industrie de chaque individu sera porté au plus haut point possible ? Et que le propriétaire de chaque terre a plus d'intérêt que personne à en tirer le plus grand revenu possible ? Que chaque individu a le même intérêt à gagner avec ses bras le plus d'argent qu'il peut ?

Or, il n'est pas moins évident que l'emploi de la terre ou de l'industrie qui procurera le plus de revenu à chaque propriétaire ou à chaque habitant est toujours l'emploi le plus avantageux à l'État, parce que la somme que l'État peut employer

annuellement à ses besoins est toujours une partie aliquote de la somme des revenus qui se produisent annuellement dans l'État, et que la somme de ces revenus est composée du revenu net de chaque terre, et du produit net de l'industrie de chaque particulier. Si donc, au lieu de s'en rapporter là-dessus à l'intérêt particulier, le gouvernement s'ingère de prescrire à chacun ce qu'il doit faire, il est clair que tout ce que les particuliers perdront de bénéfices par la gêne qui leur sera imposée, sera autant de retranché à la somme du revenu net produit dans l'État chaque année.

S'imaginer qu'il y a des denrées que l'État doit s'attacher à faire produire à la terre plutôt que d'autres ; qu'il doit établir certaines manufactures plutôt que d'autres ; en conséquence prohiber certaines productions, en commander d'autres, interdire certains genres d'industrie dans la crainte de nuire à d'autres genres d'industrie ; soutenir les manufactures aux dépens de l'agriculture, en forçant le prix des vivres au-dessous de ce qu'il serait naturellement ; établir certaines manufactures aux dépens du trésor public ; accumuler sur elles les privilèges, les grâces, les exclusions de toute autre manufacture du même genre dans la vue de procurer aux entrepreneurs un gain qu'on s' imagine que le débit de leurs ouvrages ne produirait pas naturellement, c'est se méprendre grossièrement sur les vrais avantages du commerce ; c'est oublier qu'aucune nation ne pouvant faire seule le commerce de toute la terre, tout vendre aux étrangers et ne rien acheter d'eux, ne gagne à produire une denrée plutôt qu'une autre qu'autant que cette denrée rapporte, tous frais déduits, plus d'argent à celui qui la fait produire à sa terre ou qui la fabrique ; qu'ainsi, la valeur vénale de chaque denrée, tous frais déduits, est la seule règle pour juger de l'avantage que retire l'État d'une certaine espèce de productions ; que, par conséquent, toute manufacture, dont la valeur vénale ne dédommage pas avec avantage des frais qu'elle exige, n'est d'aucun avantage, et les sommes employées à la soutenir malgré le cours naturel du commerce sont un impôt mis sur la nation en pure perte.

Il est inutile de prouver que chaque particulier est le seul juge de cet emploi le plus avantageux de sa terre et de ses bras. Il a seul les connaissances locales sans lesquelles l'homme le plus éclairé ne raisonne qu'à l'aveugle. Il a seul une expé-

rience d'autant plus sûre qu'elle est bornée à un seul objet. Il s'instruit par des essais réitérés, par ses succès, par ses pertes, et acquiert un tact dont la finesse, aiguisée par le sentiment du besoin, passe de bien loin toute la théorie du spéculateur indifférent.

Si l'on objecte qu'indépendamment de la valeur vénale, l'État peut avoir encore un intérêt d'être le moins qu'il est possible dans la dépendance des autres nations pour les denrées de première nécessité : 1° on prouvera seulement que la liberté de l'industrie et la liberté du commerce des productions de la terre étant l'une et l'autre très précieuses, la liberté du commerce des productions de la terre est encore plus essentielle ; 2° il sera toujours vrai que la plus grande richesse et la plus grande population donneront à l'État en question le moyen d'assurer son indépendance d'une manière bien plus solide. Au reste, cet article est de pure spéculation ; un grand État produit toujours de tout, et à l'égard d'un petit, une mauvaise récolte ferait bientôt écrouler ce beau système d'indépendance.

Quant au troisième objet, qui peut intéresser l'État à double titre, et comme protecteur des particuliers auxquels il doit faciliter les moyens de se procurer par le travail une subsistance aisée, et comme corps politique intéressé à prévenir les troubles intérieurs que la disette pourrait occasionner, cette matière a été si clairement développée dans l'ouvrage de M. Herbert (a), et dans l'article *Grains*, de M. Quesnay, que je m'abstiens d'en parler ici, M. Marmontel connaissant à fond ces deux ouvrages.

Il suit de cette discussion que, sous tous les points de vue sous lesquels le commerce peut intéresser l'État, l'intérêt particulier abandonné à lui-même produira toujours plus sûrement le bien général que les opérations du gouvernement, toujours fautives et nécessairement dirigées par une théorie vague et incertaine.

M. de Gournay en concluait que le seul but que dût se proposer l'administration était : 1° de rendre à toutes les branches du commerce cette liberté précieuse que les préjugés des siècles d'ignorance, la facilité du gouvernement à se prêter à des intérêts particuliers, le désir d'une perfection mal entendue,

(a) *Essai sur la Police des grains* par Herbert (1700-1758), directeur des Carrosses publics de Bordeaux.

leur ont fait perdre ; 2^o de faciliter le travail à tous les membres de l'Etat afin d'exciter la plus grande concurrence dans la vente, d'où résulteront nécessairement la plus grande perfection dans la fabrication et le prix le plus avantageux à l'acheteur ; 3^o de donner en même temps à celui-ci le plus grand nombre de concurrents possible, en ouvrant au vendeur tous les débouchés de sa denrée, seul moyen d'assurer au travail sa récompense, et de perpétuer la production, qui n'a d'autre objet que cette récompense.

L'administration doit se proposer en outre d'écarter les obstacles qui retardent les progrès de l'industrie en diminuant l'étendue ou la certitude de ses profits. M. de Gournay mettait à la tête de ces obstacles le haut intérêt de l'argent, qui, offrant à tous les possesseurs de capitaux la facilité de vivre sans travailler, encourage le luxe et l'oisiveté, retire du commerce et rend stériles pour l'Etat les richesses et l'industrie d'une foule de citoyens ; qui exclut la nation de toutes les branches de commerce dont le produit n'est pas de 1 ou 2 p. 100 au-dessus du taux actuel de l'intérêt ; qui, par conséquent, donne aux étrangers le privilège exclusif de toutes ces branches de commerce, et la facilité d'obtenir sur nous la préférence dans presque tous les autres pays, en baissant les prix plus que nous ne pouvons faire ; qui donne aux habitants de nos colonies un intérêt puissant de faire la contrebande avec l'étranger, et par là diminue l'affection naturelle qu'ils doivent avoir pour la métropole ; qui seul assurerait aux Hollandais et aux villes anséatiques le commerce de cabotage dans toute l'Europe et sur nos propres côtes ; qui nous rend annuellement tributaires des étrangers par les gros intérêts que nous leur payons des fonds qu'ils nous prêtent ; qui enfin condamne à rester incultes toutes les terres dont les frais de défrichement ne rapporteraient pas plus de 5 p. 100, puisque avec le même capital on peut, sans travail, se procurer le même revenu (a).

(a) Du Pont a intercalé ici un paragraphe relatif à la liberté de l'intérêt de l'argent qui n'est pas dans le manuscrit. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Mais il croyait aussi que le commerce des capitaux, dont le prix est l'intérêt de l'argent, ne peut être amené à régler ce prix équitablement, avec toute l'économie nécessaire, que, comme tous les autres commerces, par la concurrence et la liberté réciproques, et que le gouvernement ne saurait influer utilement qu'en s'abstenant : d'une part, de prononcer des lois

Le second genre d'obstacles aux progrès de l'industrie dont M. de Gournay pensait qu'il était essentiel de la délivrer au plus tôt, était cette multitude de taxes que la nécessité de subvenir aux besoins de l'Etat a fait imposer sur tous les genres d'industrie et que les embarras de la perception rendent quelquefois plus onéreuse ; l'arbitraire de la taille, la multiplicité des droits sur chaque espèce de marchandises, la variété des tarifs, l'inégalité de ces droits dans les différentes provinces, les bureaux sans nombre établis aux frontières de ces provinces, la multiplication des visites, l'importunité des recherches nécessaires pour aller au-devant des fraudes, la nécessité de s'en rapporter, pour constater ces fraudes, au témoignage solitaire d'hommes intéressés et d'un état avili ; les contestations interminables, si funestes au commerce, qu'il n'est presque pas de négociant qui ne préfère un accommodement désavantageux au procès le plus évidemment fondé dans ce genre ; enfin l'obscurité et le mystère impénétrable résultant de cette multiplicité de droits locaux et de lois publiées en différents temps, obscurité dont l'abus est toujours en faveur de la finance contre le commerce ; les droits excessifs, les maux de la contrebande, la perte d'une foule de citoyens qu'elle entraîne, etc., etc., etc.

La finance est nécessaire, puisque l'Etat a besoin de revenus ; mais l'agriculture et le commerce sont, ou plutôt l'agriculture animée par le commerce est la source de ces revenus. Il ne faut donc pas que la finance nuise au commerce, puisqu'elle se nuirait à elle-même. Ces deux intérêts sont donc essentiellement unis, et s'ils ont paru opposés, c'est peut-être parce qu'on a confondu l'intérêt de la finance par rapport au Roi et à l'Etat, qui ne meurent point, avec l'intérêt des financiers, qui, n'étant intéressés que pour un certain temps, ont plus d'intérêt à grossir les revenus qu'à conserver le fonds. Ajoutons la manière incertaine et fortuite dont s'est formée cette hydre de droits de toute espèce, la réunion successive d'une foule de fiefs et de souverainetés, et la conservation des impôts dont jouissait

dans les cas où les conventions peuvent y suppléer ; et, d'une autre part, en évitant de grossir le nombre des débiteurs et des demandeurs de capitaux, soit en empruntant lui-même, soit en ne payant pas avec exactitude. »

De cette addition, on peut conclure que, dans l'opinion de Du Pont, Gournay avait été, autant que Turgot, partisan de la liberté du taux de l'intérêt de l'argent.

chaque souverain particulier, sans que les besoins urgents du royaume aient jamais laissé le loisir de refondre ce chaos et d'établir un droit uniforme ; enfin la facilité que la finance a eue dans tous les temps de faire entendre sa voix au préjudice du commerce.

La finance, depuis longtemps, forme un corps d'hommes accrédités, et d'autant plus accrédités, que les besoins de l'Etat sont plus pressants, toujours occupés d'un seul objet, sans distraction et sans négligence, résidant dans la capitale et dans une relation perpétuelle avec le ministère. Les négociants, au contraire, occupés chacun d'un objet particulier, dispersés dans les provinces, éloignés de la cour, inconnus et sans protection, sans aucun point de réunion, ne peuvent, dans chaque occasion particulière, élever qu'une voix faible et solitaire, trop sûrement étouffée, et par la multitude des voix de leurs adversaires, et par leur crédit, et par la facilité qu'ils ont d'employer à la défense de leurs intérêts des plumes exercées.

Si le négociant consent à abandonner le soin de ses affaires pour soutenir une contestation plutôt que de céder, il risque de succomber ; et lors même qu'il triomphe, il reste toujours à la merci d'un corps puissant qui a, dans la rigueur des lois qu'il a suggérées au ministère, un moyen facile d'écraser le négociant ; car (et ceci n'est pas un des moindres abus) il existe plusieurs lois de ce genre impossibles dans l'exécution, et qui ne servent aux fermiers qu'à s'assurer de la soumission des particuliers par la menace d'en faire tomber sur eux l'application rigoureuse.

M. de Gournay pensait que le bureau du commerce était bien moins utile pour conduire le commerce, qui doit aller tout seul, que pour le défendre contre les entreprises de la finance. Il aurait souhaité que les besoins de l'Etat eussent permis de libérer le commerce de toutes sortes de droits. Il croyait qu'une nation, assez heureuse pour être parvenue à ce point, attirerait nécessairement à elle la plus grande partie du commerce de l'Europe : il pensait que tous les impôts, de quelque genre qu'ils soient, sont, en dernière analyse, toujours payés par le propriétaire de terre, qui vend d'autant moins les produits de sa terre, et que si tous les impôts étaient répartis sur les fonds, les propriétaires et le Royaume y gagneraient tout ce qu'absorbent les frais de régie, toute la consommation ou l'emploi

stérile des hommes perdus, soit à percevoir les impôts, soit à faire la contrebande, soit à l'empêcher, sans compter la prodigieuse augmentation de valeur résultant de l'augmentation du commerce.

Il est d'autres obstacles aux progrès de l'industrie déroulant de nos mœurs, de nos préjugés, de quelques-unes de nos lois civiles ; mais les deux plus funestes sont ceux dont j'ai parlé, et les autres entraîneraient trop de détails.

Au reste, M. de Gournay ne prétendait pas tellement borner les soins de l'administration, en matière de commerce, à celui d'en maintenir la liberté et d'écarter les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'industrie, qu'il ne fût très convaincu de l'utilité des encouragements à donner à l'industrie, soit en récompensant les auteurs des découvertes utiles, soit en cherchant à naturaliser en France les arts étrangers, soit en excitant l'émulation des artistes pour la perfection, par des prix et des gratifications. Il savait que lors même que l'industrie jouit de la plus grande liberté, ces moyens sont souvent utiles pour hâter sa marche naturelle, et qu'ils sont surtout nécessaires lorsque la crainte des gênes n'est pas tout à fait dissipée et ralentit encore son essor. Mais il ne pouvait approuver que ces encouragements pussent, en aucun cas, nuire à de nouveaux progrès par des prohibitions ou des avantages exclusifs ; il ne se prêtait qu'avec beaucoup de réserve aux avances faites par le gouvernement, et préférait à tous les autres encouragements, les gratifications accordées à proportion de la production et les prix proposés à la perfection du travail, enfin les marques d'honneur et tout ce qui peut présenter à un plus grand nombre d'hommes un objet d'émulation.

Telle était à peu près la manière de penser de M. de Gournay sur l'administration du commerce ; ce sont les principes qu'il a constamment appliqués à toutes les affaires qui ont été agitées au Bureau du commerce depuis le moment où il y entra. Comme il ne pensait nullement à faire un système nouveau, il se contentait de développer, à l'occasion de chaque affaire en particulier, ce qui était nécessaire pour soutenir son avis ; mais on ne fut pas longtemps sans être frappé de la liaison et de la fécondité de ses principes, et bientôt il eut à soutenir une foule de contradictions.

Il se prêtait avec plaisir à ces disputes, qui ne pouvaient

qu'éclaircir les matières et produire de façon ou d'autre la connaissance de la vérité. Dégagé de tout intérêt personnel, de toute ambition, il n'avait pas même cet attachement à son opinion que donne l'amour-propre : il n'aimait et ne respirait que le bien public ; aussi proposait-il son opinion avec autant de modestie que de courage. Aussi incapable de prendre un ton dominant que de parler contre sa pensée, il exposait son sentiment d'une manière simple, et qui n'était impérieuse que par la force des raisons qu'il avait l'art de mettre à la portée de tous les esprits par une sorte de précision lumineuse dans l'exposition des principes, fortifiés par une application sensible à quelques exemples heureusement choisis. Lorsqu'il était contredit, il écoutait avec patience, et quelque vive que fût l'attaque, il ne s'écartait jamais de sa politesse et sa douceur ordinaires, et il ne perdait rien du sang-froid ni de la présence d'esprit nécessaires pour démêler avec la plus grande netteté l'art des raisonnements qu'on lui opposait.

Son éloquence simple, et animée de cette chaleur intéressante que donne aux discours d'un homme vertueux la persuasion la plus intime qu'il soutient la cause du bien public, n'était jamais rien à la solidité de la discussion ; quelquefois elle était assaisonnée par une plaisanterie sans amertume, et d'autant plus agréable qu'elle était toujours une raison.

Son zèle était doux, parce qu'il était dégagé de tout amour-propre ; mais il n'en était pas moins vif, parce que l'amour du bien public était une passion dans M. de Gournay.

Il était convaincu, sans être trop attaché à son opinion ; son esprit, toujours sans prévention, était toujours prêt à recevoir de nouvelles lumières ; il a quelquefois changé d'avis sur des matières importantes, et il ne paraissait pas que son ancienne opinion eût retardé le moins du monde l'impression subite que la vérité offerte faisait naturellement sur un esprit aussi juste que le sien.

Il eut le bonheur de rencontrer dans M. Trudaine (a), qui était dès lors à la tête de l'administration du commerce, le même amour de la vérité et du bien public qui l'animait ; comme il n'avait encore développé ses principes que par occasion, dans

(a) Daniel Trudaine (1703-1769), intendant des finances, chargé des ponts et chaussées et du détail du commerce.

la discussion des affaires ou dans la conversation, M. Trudaine l'engagea à donner comme une espèce de corps de sa doctrine; et c'est dans cette vue qu'il traduisit, en 1752, les traités sur le commerce et sur l'intérêt de l'argent, de Josias Child et de Thomas Culpeper. Il joignit au texte une grande quantité de remarques intéressantes, dans lesquelles il approfondit et discuta les principes du texte, et les éclaircit par des applications aux questions les plus importantes du commerce. Ces remarques (a) forment un ouvrage aussi considérable que le texte et M. de Gournay comptait les faire imprimer ensemble; il n'a cependant fait imprimer que le texte, en 1754 : des raisons, qui ne subsistent plus, s'opposèrent alors à l'impression du commentaire.

La réputation de M. de Gournay s'établissait et son zèle se communiquait. C'est à la chaleur avec laquelle il cherchait à tourner du côté de l'étude du commerce et de l'économie politique tous les talents qu'il pouvait connaître, et à la facilité avec laquelle il communiquait toutes les lumières qu'il avait acquises, qu'on doit attribuer cette heureuse fermentation qui s'est excitée depuis quelques années sur ces objets importants; fermentation qui a éclaté deux ou trois ans après que M. de Gournay a été intendant du commerce, et qui depuis ce temps nous a déjà procuré plusieurs ouvrages remplis de recherches laborieuses et de vues profondes, qui ont lavé notre nation du reproche de frivolité qu'elle n'avait que trop mérité par son indifférence pour les études les plus véritablement utiles.

M. de Gournay goûtait en même temps la satisfaction, au milieu de toutes les contradictions qu'il essayait, de réussir à déraciner une partie des abus qu'il attaquait, à affaiblir l'autorité et surtout à restreindre l'application de ces anciens principes, dont on était déjà obligé d'adoucir la rigueur pour pouvoir les soutenir contre lui. Quelque peine qu'on eût à adopter ses principes dans toute leur étendue, ses lumières, son expérience, l'estime générale de tous les négociants pour sa personne, la pureté de ses vues au-dessus de tout soupçon, lui attiraient nécessairement la confiance du ministère et le respect de ceux même qui combattaient encore ses principes.

Son zèle lui fit former le dessein de visiter le royaume pour

(a) Voir Schelle, *Vincent de Gournay*, et ci-dessus, p. 372.

y voir par lui-même l'état du commerce et des fabriques, et reconnaître les causes des progrès ou de la décadence de chaque branche de commerce, les abus, les besoins, les ressources en tout genre. Il commença l'exécution de ce projet en 1753, et partit au mois de juillet. Depuis ce temps jusqu'au mois de décembre, il parcourut la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, le haut et le bas Languedoc, et revint encore par Lyon.

En 1754, une loupe placée dans le dos, dont il souffrit deux fois l'extirpation par le feu, et qu'on fut obligé d'extirper une troisième fois par les caustiques au commencement de 1755, ne lui permit pas de voyager. Il reprit la suite de ses tournées en 1755, et visita La Rochelle, Bordeaux, Montauban, le reste de la Guyenne, et Bayonne. En 1756, il suivit le cours de la Loire depuis Orléans jusqu'à Nantes, parcourut en même temps le Maine et l'Anjou; puis il suivit la côte de Bretagne depuis Nantes jusqu'à Saint-Malo, et se trouva à Rennes pendant la tenue des Etats de 1756. L'état de sa santé ne lui a pas permis de faire depuis d'autres voyages (a).

M. de Gournay trouvait à chaque pas de nouveaux motifs de se confirmer dans ses principes, et de nouvelles armes contre les gênes qu'il attaquait. Il recueillait les plaintes du fabricant pauvre et sans appui, et qui, ne sachant point écrire et colorer ses intérêts sous des prétextes spécieux, n'ayant point de députés à la cour, a toujours été la victime de l'illusion faite au gouvernement par les hommes intéressés auxquels il était forcé de s'adresser. M. de Gournay s'attachait à dévoiler l'intérêt caché qui avait fait demander, comme utiles, des règlements dont tout l'objet était de mettre de plus en plus le pauvre à la merci du riche. Les fruits des voyages de M. de Gournay furent la réforme d'une infinité d'abus de ce genre; une connaissance du véritable état des provinces, plus sûre et plus capable de diriger les opérations du ministère; une appréciation plus exacte des plaintes et des demandes; la facilité procurée au peuple et au simple artisan de faire entendre les siennes; enfin, une émulation nouvelle sur toutes les parties du com-

(a) Turgot accompagna Gournay dans ses voyages en 1755 et 1756, et prit des notes; Du Pont a cherché vainement ces notes. Il suppose que Turgot les a remises à Gournay pour la rédaction du compte que celui-ci voulait rendre au Gouvernement.

merce, que M. de Gournay savait répandre par son éloquence persuasive, par la netteté avec laquelle il rendait ses idées, et par l'heureuse contagion de son zèle patriotique.

Il cherchait à inspirer aux magistrats, aux personnes considérées dans chaque lieu, une sorte d'ambition pour la prospérité de leur ville ou de leur canton ; il voyait les gens de lettres, leur proposait des questions à traiter, et les engageait à tourner leurs études du côté du commerce, de l'agriculture et de toutes les matières économiques.

C'est en partie à ses insinuations et au zèle qu'il avait inspiré aux Etats de Bretagne pendant son séjour à Rennes, en 1756, qu'on doit l'existence de la *Société* établie en Bretagne, de l'autorité des Etats et sous les auspices de M. le duc d'Aiguillon(a), pour la perfection de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Cette Société (b) est la première de ce genre qui ait été formée en France. Le plan, qui est lié à l'administration municipale de la province, a été dressé par M. de Montaudouin, négociant à Nantes (c).

M. de Gournay savait se proportionner au degré d'intelligence de ceux qui l'écoutaient, et répondait aux objections absurdes, dictées par l'ignorance, avec le même sang-froid et la même netteté qu'il savait répondre, à Paris, aux contradictions aigres dictées par un tout autre principe.

Plein d'égards pour toutes les personnes chargées de l'administration dans les provinces qu'il visitait, il ne leur donna jamais lieu de penser que sa mission pût faire le moindre ombrage à leur autorité. S'oubliant toujours, se sacrifiant toujours sans effort au bien de la chose, c'était toujours, autant qu'il était possible, par eux et avec eux qu'il agissait ; il semblait ne faire que seconder leur zèle, et leur faisait souvent honneur auprès du ministère de ses propres vues. Par cette conduite, s'il n'a pas toujours réussi à les persuader de ses principes, il a du moins toujours mérité leur amitié.

La vie de M. de Gournay ne présente aucun autre événement

(a) D'Aiguillon (1720-1780). gouverneur de Bretagne dont les démêlés avec La Chalotais sont connus, ministre des affaires étrangères en 1771.

(b) La Société d'agriculture de Bretagne, au sujet de laquelle fut publié un *Corps d'observations* par Abeille et Montaudouin.

(c) Montaudouin de La Touche, qui donna à un navire le nom de Voltaire.

remarquable, pendant le temps qu'il est demeuré intendant du commerce. Occupé sans relâche des fonctions de sa place, ne laissant échapper aucune occasion de proposer des idées utiles, de répandre des lumières dans le public, il n'est presque aucune question importante, de commerce ou d'économie politique, sur laquelle il n'ait écrit plusieurs mémoires ou lettres raisonnées. Il se livrait à ce genre de travail avec une sorte de prodigalité, produisant presque toujours, à chaque occasion, de nouveaux mémoires, sans renvoyer aux mémoires antérieurs qu'il avait écrits, ne cherchant à s'éviter ni la peine de retrouver les idées qu'il avait déjà écrites, ni le désagrément de se répéter. La raison de cette manière de travailler était le peu de prix qu'il attachait à ce qu'il composait, et l'oubli total de toute réputation littéraire. Plein de ses principes lumineux et féconds, il les appliquait à chaque matière avec une extrême facilité. Uniquement occupé de persuader une idée utile, il ne croyait point être auteur. Sans attache à ce qu'il avait écrit, il l'abandonnait sans réserve à tous ceux qui voulaient s'instruire ou écrire sur ces matières, et le plus souvent ne gardait pas même de copies de ce qu'il avait fait. Ces morceaux cependant, écrits à la hâte et oubliés par leur auteur, sont précieux, à ne les regarder même que du côté de la composition : une éloquence naturelle, une précision lumineuse dans l'exposition des principes, un art singulier de les présenter sous toutes sortes de faces, de les proportionner à tous les esprits, de les rendre sensibles par des applications toujours justes et souvent piquantes par la justesse même ; une politesse toujours égale, et une logique fine dans la discussion des objections ; enfin, un ton de patriotisme et d'humanité qu'il ne cherchait point à prendre et qu'il n'en avait que mieux, caractérisaient ses écrits comme sa conversation.

M. de Gournay ne se contentait pas de proposer ses idées par écrit et de vive voix : il employait à faire valoir les idées qu'il croyait utiles la même activité, la même chaleur, la même persévérance, qu'un ambitieux met à la poursuite de ses propres intérêts. Incapable de se rebuter lorsqu'il s'agissait du bien, il n'aurait pas craint de solliciter jusqu'à l'importunité. Aucun propriétaire de nos Iles n'a sollicité avec autant de zèle que lui la liberté générale du commerce des vaisseaux neutres, dans nos colonies, pendant la guerre. Ses sollicitations étaient

d'autant plus vives et plus pressantes, qu'il ne demandait rien pour lui, au point qu'il est mort sans aucun bienfait de la cour.

Cependant, tandis qu'il s'occupait uniquement de l'utilité publique, sa fortune s'était dérangée (a) aussi bien que sa santé. Il avait essuyé des pertes sur les fonds qu'il avait laissés en Espagne, et l'état de sa fortune le détermina, en 1758, à quitter sa place d'intendant du commerce. Des personnes en place, qui sentaient combien il y était utile, lui proposèrent de demander pour lui des grâces de la cour qui le dédommageraient de ce qu'il pouvait avoir perdu. Il répondit qu'il ne s'estimait pas assez pour croire que l'Etat dût acheter ses services ; qu'il avait toujours regardé de pareilles grâces comme d'une conséquence dangereuse, surtout dans les circonstances où l'Etat se trouvait, et qu'il ne voulait point qu'on eût à lui reprocher de se prêter en sa faveur à des exceptions à ses principes. Il ajouta qu'il ne se croirait point dispensé par sa retraite de s'occuper d'objets utiles et du bien du commerce. Il demanda, dans cette vue, de conserver la séance au Bureau du commerce, avec le titre d'*honoraire*, qui lui fut accordé.

Quelque temps auparavant, il avait aussi vendu sa charge de conseiller au Grand Conseil, et conservé le titre d'*honoraire*.

La retraite de M. de Gournay ne lui ôta rien de sa considération. Son zèle n'en était point ralenti ; ses lumières pouvaient toujours être également utiles. M. de Silhouette (b), qui avait pour M. de Gournay une estime qui fait l'éloge de l'un et de l'autre, ne fut pas plus tôt contrôleur général, qu'il résolut d'arracher à la retraite un homme dont les talents et le zèle étaient si propres à seconder ses vues. Il commença par le faire inviter à se trouver à la conférence que les intendants du commerce ont

(a) D'une lettre de Montaudouin à Turgot du 1^{er} février 1760 (A. L.) résulte que celui-ci avait été mal renseigné :

« On m'a assuré que la raison qu'on donne de sa retraite en 1758 dans le petit *Eloge* qui a été inséré à l'article des *Morts* à la fin du *Mercur*e d'août dernier n'était point exacte et que sa fortune n'a nullement été dérangée par des pertes en Espagne. »

Il résulte de la même lettre que Turgot avait en 1760 le projet de refaire et compléter l'*Eloge* de son ami. Il avait demandé à cet effet des renseignements à Montaudouin et à d'autres personnes.

(b) Silhouette (1709-1767), contrôleur général du 4 mars au 21 novembre 1759.

toutes les semaines avec le contrôleur général, à laquelle M. de Gournay avait cessé d'assister. Il le destinait aussi à remplir une des places de commissaires du roi à la ferme générale. M. de Gournay, dans cette place, aurait été à portée d'apprécier exactement les plaintes réciproques du commerce et de la finance, et de chercher les moyens de concilier, autant qu'il est possible, ces deux intérêts de l'Etat ; mais il n'a pas pu profiter de ce témoignage de l'estime de M. de Silhouette. Lorsque la proposition lui en fut faite, il était déjà attaqué de la maladie dont il est mort.

Il y avait longtemps que sa santé s'affaiblissait ; mais, ayant été passer le carnaval à Gournay, il en revint avec une douleur à la hanche, qu'il prit d'abord pour une sciatique. La douleur augmenta insensiblement pendant quelque temps et, au bout de deux mois, on découvrit une tumeur qui paraissait être la source du mal ; mais on tenta inutilement de la résoudre par différents remèdes. La faiblesse et l'amaigrissement augmentaient. On avait proposé les eaux ; il n'était pas en état de supporter le voyage ; cependant une fièvre lente le consumait. On voulut faire un dernier effort, et employer le mercure comme fondant ; mais on ne l'eut pas plutôt appliqué que M. de Gournay tomba dans une fièvre violente accompagnée de délire. Cet état dura trois jours ; au bout de ce temps, il recouvra sa connaissance, dont il profita pour faire son testament et recevoir les sacrements de l'Eglise. Il mourut le soir même.

Il avait épousé en... (1) Clotilde Verduc, avec laquelle il a vécu dans une grande union, et dont il n'a point laissé d'enfants.

M. de Gournay mériterait la reconnaissance de la nation, quand elle ne lui aurait d'autre obligation que d'avoir contribué plus que personne à tourner les esprits du côté des connaissances économiques. Cette gloire lui serait acquise quand ses principes pourraient encore souffrir quelque contradiction ; et la vérité aurait toujours gagné à la discussion des matières qu'il a donné occasion d'agiter. La postérité jugera entre lui et ses adversaires. Mais en attendant qu'elle ait jugé, on réclamera avec confiance pour sa mémoire l'honneur d'avoir le premier répandu en France les principes de Child et de Jean de Witt.

(1) En 1748, lorsqu'il quitta le commerce.

Et, si ces principes deviennent un jour le fondement de notre administration dans le commerce, s'ils sont jamais pour la France, comme ils l'ont été pour la Hollande et l'Angleterre, une source d'abondance et de prospérité, nos descendants sauront que la reconnaissance en sera due à M. de Gournay.

La réclamation que ces principes excitaient dans quelques esprits a donné occasion à plusieurs personnes de représenter M. de Gournay comme un enthousiaste et un *homme à systèmes*. Ce nom d'*homme à systèmes* est devenu une espèce d'arme dans la bouche de toutes les personnes prévenues ou intéressées à maintenir quelques abus, contre tous ceux qui proposent des changements dans quelque ordre que ce soit.

Les philosophes de ces derniers temps se sont élevés avec autant de force que de raison contre l'esprit de *système* et ils entendaient par ce mot ces suppositions arbitraires par lesquelles on s'efforce d'expliquer tous les phénomènes, et qui effectivement les expliquent tous également, parce qu'ils n'en expliquent aucun ; ces analogies indirectes par lesquelles on se hasarde à convertir un fait particulier en principe général, et à juger d'un tout immense par un coup d'œil superficiel jeté sur une partie ; cette présomption aveugle qui rapporte tout ce qu'elle ignore au peu qu'elle connaît ; qui, éblouie d'une idée ou d'un principe, le voit partout, comme l'œil, fatigué par la vue fixe du soleil, en promène l'image sur tous les objets vers lesquels il se dirige ; qui veut tout connaître, tout expliquer, tout arranger, et qui, méconnaissant l'inépuisable variété de la nature, prétend l'assujettir à ses méthodes arbitraires et bornées, et veut circonscrire l'infini pour l'embrasser.

Si les gens du monde condamnent les *systèmes*, ce n'est pas dans le sens philosophique : accoutumés à recevoir successivement toutes les opinions, comme une glace réfléchit toutes les images sans s'en approprier aucune, à trouver tout probable sans être jamais convaincus, à ignorer la liaison intime des conséquences avec leur principe, à se contredire à tous les moments, sans s'en douter, ils ne peuvent qu'être étonnés lorsqu'ils rencontrent un homme intérieurement convaincu d'une vérité, et qui en déduit les conséquences avec la rigueur d'une logique exacte. Ils se sont prêtés à l'écouter : ils se prêteront le lendemain à écouter des propositions toutes contradictoires, et seront surpris de ne pas voir en lui la même flexibilité. Ils

n'hésitent pas à le qualifier d'enthousiaste et d'*homme à systèmes*. Ainsi, dans leur langage, un système signifie une opinion adoptée mûrement, appuyée sur des preuves et suivie dans ses conséquences.

Dans ce dernier sens, il est cependant vrai que tout homme qui pense a un *système* et qu'un système ne peut être un reproche, puisqu'un système ne peut être renversé que par un système contraire (a). N'importe. Les deux sens du mot de système se confondront et celui qui a un système dans le sens des gens du monde, c'est-à-dire une opinion fixe sur une matière, encourra les reproches faits par les philosophes à l'esprit de système pris dans un sens tout différent.

Il est sans doute vrai qu'à prendre le mot de système dans le sens populaire, M. de Gournay en avait un, puisqu'il avait une opinion, mais ses adversaires étaient tous, autant que lui, des gens à *système*, puisqu'ils soutenaient une opinion contraire à la sienne.

Mais, si l'on prend le mot de *système* dans le sens philosophique que j'ai développé en premier lieu, personne n'en a jamais été plus éloigné que lui, et il aurait eu bien plutôt le droit de rejeter ce reproche sur les principes qu'il combattait, puisque toute sa doctrine se fondait sur l'impossibilité absolue de diriger, par des règles constantes et par une inspection continuelle, une multitude d'opérations que leur immensité seule empêcherait de connaître, et qui, de plus, dépendent continuellement d'une foule de circonstances toujours changeantes, qu'on ne peut ni maîtriser ni même prévoir; il voulait en conséquence que l'administration ne présumât pas de conduire tous les hommes par la lisière, qu'elle les laissât marcher, et qu'elle comptât plus sur le ressort naturel de l'intérêt que sur la contrainte extérieure et artificielle de règlements toujours arbitraires dans leur composition et souvent dans leur application. Si l'arbitraire et la manie de plier les choses à ses idées, et non pas ses idées aux choses, sont la marque caractéristique de l'esprit de *système*, ce n'était assurément pas M. de Gournay qui était *homme à systèmes*.

(a) Du Pont a substitué à cette phrase, celle-ci :

« Il est cependant vrai que tout homme qui pense à un système, qu'un homme qui n'aurait aucun système ou aucun enchaînement dans les idées ne pourrait être qu'un imbécille ou un fou. »

Il l'était encore moins par un attachement opiniâtre à ses idées. La douceur avec laquelle il les soutenait prouve bien qu'il n'y était nullement attaché par amour-propre, et qu'il ne les défendait que comme citoyen. On peut même dire que peu de gens ont été aussi parfaitement libres que lui de cette espèce de vanité qui ferme l'accès aux vérités nouvelles. Il cherchait à s'instruire comme s'il n'avait rien su, et se prêtait à l'examen de toute vérité, comme s'il n'avait eu aucune opinion contraire.

Il faut dire encore que ce prétendu système de M. de Gournay a cela de particulier, que les principes généraux en sont à peu près adoptés par tout le monde ; que, de tout temps, le vœu du commerce chez toutes les nations a été renfermé dans ces deux mots : *liberté* et *protection*, et surtout *liberté*. On sait le mot de M. Le Gendre à M. Colbert : *laissez-nous faire*. M. de Gournay ne différait souvent des gens qui le traitaient *d'homme à systèmes*, qu'en ce qu'il se refusait, avec la rigidité d'un esprit juste et d'un cœur droit, aux exceptions qu'ils admettaient en faveur de leur intérêt.

Tout est plein de gens qui condamnent, par exemple, les privilèges exclusifs, mais qui croient qu'il y a certaines denrées sur lesquelles ils sont nécessaires, et cette exception est ordinairement fondée sur un intérêt personnel, ou sur celui de quelques particuliers avec lesquels on est lié. C'est ainsi que la plus grande partie des hommes est naturellement portée aux principes doux de la liberté du commerce. Mais chacun, soit par intérêt, soit par routine, soit par séduction, y met toujours quelques petites modifications ou exceptions.

M. de Gournay, en se refusant à chaque exception en particulier, avait pour lui la pluralité des voix ; mais en se refusant à toutes à la fois, il élevait contre lui toutes les voix qui voulaient chacune une exception, quoiqu'elles ne se réunissent pas sur la sorte d'exception qu'elles désiraient, et il en résultait contre ces principes une fausse unanimité, et contre sa personne une imputation presque générale du titre *d'homme à systèmes*.

Cette imputation était saisie comme un mot de ralliement par ceux que l'envie, ou l'attachement à leur opinion, rendait ses adversaires, et servait de prétexte pour présenter ce vain fantôme d'unanimité comme un corps formidable, dont tout homme moins zélé que lui pour le bien public, ou moins indifférent sur ses propres intérêts, aurait été effrayé.

Mais cette contradiction ne faisait qu'exciter son courage. Il savait bien qu'en annonçant moins crûment l'universalité de ses principes, en n'avouant pas les conséquences éloignées qu'on tirait de ces principes, en se prêtant à quelques modifications légères, il aurait évité ce titre si redouté d'*homme à systèmes*, et aurait échappé aux préventions qu'on s'efforçait de répandre contre lui. Mais il croyait utile que les principes fussent développés dans toute leur étendue ; il voulait que la nation s'instruisit ; et elle ne pouvait être instruite que par l'exposition la plus claire de la vérité. Il pensait que ces ménagements ne seraient utiles qu'à lui, et il se comptait pour rien.

Ce n'était pas qu'il crût, comme bien des gens l'en accusaient, qu'il ne fallût garder aucun ménagement dans la réforme des abus ; il savait combien tous les changements ont besoin d'être préparés, combien les secousses trop subites sont dangereuses ; mais il pensait que le ménagement devait être dans l'action et non dans la spéculation. Il ne voulait pas qu'on abattît tout le vieil édifice avant d'avoir jeté les fondements du nouveau ; mais il voulait qu'avant de mettre la main à l'œuvre on eût un plan fait dans toute son étendue, afin de n'agir à l'aveugle ni en détruisant, ni en conservant, ni en reconstruisant de nouveau.

Enfin, une gloire bien personnelle à M. de Gournay est celle de sa vertu, tellement reconnue que, malgré les contradictions sans nombre qu'il a essuyées, l'ombre même du soupçon n'a jamais terni un instant l'éclat de sa réputation. Cette vertu s'est soutenue pendant toute sa vie. Appuyée sur un sentiment profond de justice et de bienfaisance, elle en a fait un homme doux, modeste, indulgent dans la société, irréprochable, et même austère dans sa conduite et dans ses mœurs ; mais austère pour lui seul, égal et sans humeur dans son domestique, occupé dans sa famille de rendre heureux tout ce qui l'environnait, toujours disposé à sacrifier à la complaisance tout ce qu'il ne regardait pas comme un devoir. Dans sa vie publique, on l'a vu dégagé de tout intérêt, de toute ambition, et presque de tout amour de la gloire, n'en être ni moins actif, ni moins infatigable, ni moins adroit à presser l'exécution de ses vues, qui n'avaient d'objet que le bien général ; citoyen uniquement occupé des prospérités et de la gloire de sa patrie et du bonheur de l'humanité. Cette humanité était un des motifs qui l'attachaient le plus fortement à ce qu'on appelait *son système* ; ce qu'il repro-

chait le plus vivement aux principes qu'il attaquait, était de favoriser toujours la partie riche et oisive de la société au préjudice de la partie pauvre et laborieuse.

C'est une sorte de malheur que les hommes recommandables par les vertus pures, les plus respectables et les plus véritablement utiles, soient les moins avantageusement partagés dans la distribution de la gloire. La postérité ne juge guère que les actions publiques éclatantes, et peut-être est-elle plus sensible à leur éclat qu'à leur utilité. Mais, en supposant même son jugement toujours équitable à cet égard, les motifs, l'esprit qui ont produit ces actions, et qui seuls ont pu leur imprimer le caractère de vertueuses, sont ignorés. Ces traits délicats se perdent dans le récit de l'historien, comme la fleur du teint et la finesse de la physionomie s'évanouissent sous les couleurs du peintre. Il ne reste que des traits sans vie, et des actions sans caractère. Tantôt la malignité, tantôt la flatterie les interprètent à leur gré, et ne réussissent que trop souvent à rendre flottant le jugement de la postérité entre la vertu la plus pure et le vice adroit qui a su emprunter son masque.

On ne s'y trompe pas cependant quand ils vivent ; il est un moment où le cri public démentirait la malignité qui voudrait ternir une vertu reconnue, et la flatterie qui essaierait d'en décerner les honneurs à qui ne les aurait pas mérités. Ce moment passe bientôt, et le seul moyen de conserver, au petit nombre d'hommes dont la vertu a été ainsi constatée, l'hommage éclairé de la postérité, et de fixer ce parfum de vertu qui s'exhale autour d'eux, est de provoquer le témoignage de la génération présente et d'attester la mémoire récente des faits. En rendant à la pureté des vertus de M. de Gournay l'hommage public qu'elle mérite, nous sommes bien sûrs qu'il ne s'élèvera aucune voix contre nous (a).

(a) Marmontel termina l'extrait qu'il publia dans le *Mercure* par cette citation :

Justitiæ cultor, rigidi servator honesti, in commune bonus. *Lucain, Pharsale*, l. I.

Turgot chez Quesnay — Les relations de Turgot avec Quesnay sont à rapprocher de celles qu'il eut avec Vincent de Gournay. Il en est question dans le passage ci-après des Mémoires de M^{me} du Hausset (femme de chambre de M^{me} de Pompadour).

« ... Un jour que j'étais à Paris, j'allais dîner chez le docteur (Quesnay) qui

s'y trouvait aussi; il avait assez de monde contre son ordinaire, et entre autres un jeune maître des requêtes, d'une belle figure qui portait un nom de terre que je ne me rappelle pas (Brucourt), mais qui était le fils du prévôt des marchands, Turgot. On parla beaucoup administration, ce qui d'abord ne m'amusa pas; ensuite, il fut question de l'amour des Français pour leur roi. M. Turgot prit la parole et dit : « Cet amour n'est point aveugle, c'est
« un sentiment profond et un souvenir confus de grands bienfaits. La nation,
« et je dirai plus, l'Europe et l'humanité doivent à un roi de France, j'ai
« oublié le nom, la liberté; il a établi les communes, et a donné à une mul-
« titude immense d'hommes une existence civile. Je sais qu'on peut dire avec
« raison qu'il a servi son intérêt en les affranchissant, qu'ils lui ont payé des
« redevances et qu'enfin, il a voulu par là affaiblir la puissance des grands
« et de la noblesse, mais qu'en résulte-t-il? Que cette opération est à la fois
« utile, politique et humaine. » Des rois en général, on passa à Louis XV et
le même M. Turgot dit que « son règne serait à jamais célèbre pour l'avan-
« cement des sciences, le progrès des lumières et de la philosophie ». Il ajouta
« qu'il manquait à Louis XV ce que Louis XIV avait de trop, une grande
« opinion de lui-même, qu'il était instruit, que personne ne connaissait mieux
« que lui la topographie de la France, qu'au conseil, son avis était toujours
« le plus juste, qu'il était fâcheux qu'il n'eût pas plus de confiance en lui-
« même ou ne plaçât pas sa confiance dans un premier ministre approuvé
« par la nation ». Tout le monde fut de son avis. Je priai M. Quesnay d'écrire
ce qu'avait dit le jeune Turgot, et je le montrai à Madame (de Pompa-
dour). Elle fit à ce sujet l'éloge de ce maître des requêtes, et en ayant
parlé au roi, il dit : « C'est une bonne race ».

1760-1761

43. — ARTICLES DE CRITIQUE LITTÉRAIRE.

I. — *Lettres sur les poésies erses* (a).

[*Journal étranger*. — *Variétés littéraires* d'Arnaud et Suard, I, 1768, p. 219 et 267. — D. P. IX, 141.]

(Le style oriental.)

Voici, Messieurs, deux morceaux qui m'ont paru mériter une place dans votre journal. Ce sont deux fragments d'anciennes poésies, écrites originairement dans la langue *erse* que parlent les montagnards d'Ecosse, et qui est, comme on le sait, un dialecte de la langue irlandaise. Je les ai traduits d'après une version anglaise que j'ai trouvée dans le *London Chronicle* du 21 juin 1760. Je ne me flatte pas d'avoir aussi bien conservé, que le traducteur anglais, le caractère de l'original : notre langue moins riche, moins simple et moins hardie que la langue anglaise, ne pouvant se prêter que très difficilement aux tournures extraordinaires.

Vous reconnaitrez, dans ces deux fragments, cette marche

(a) Macpherson, homme de lettres écossais, avait, en parcourant les montagnes de son pays, entendu chanter des romances qui l'avaient frappé par leur caractère ; il les traduisit en anglais. Les « chants des bardes » eurent beaucoup de succès. L'article de Turgot est le premier écrit qui les ait fait connaître en France.

Après Macpherson, nombre de chants gaéliques furent recueillis. On put constater alors qu'il avait dénaturé ceux qu'il avait transcrits.

La lettre de Turgot, après avoir été publiée dans le *Journal étranger*, fut reproduite dans les *Variétés littéraires*, précédée de cet avertissement :

« Nous allons joindre ici la lettre dont on a parlé plus haut et qui a été écrite aux auteurs du *Journal étranger* par un homme de beaucoup d'esprit, qui occupe une place considérable dans l'administration, et qui donne aux sciences et aux lettres tout le temps qu'il ne doit pas à des occupations plus importantes. »

irrégulière, ces passages rapides et sans transition d'une idée à l'autre, ces images accumulées, et toutes prises des grands objets de la nature ou des objets familiers de la vie champêtre, ces répétitions fréquentes, enfin, toutes les beautés et aussi tous les défauts qui caractérisent ce que nous appelons le *style oriental*.

Cet exemple est une nouvelle preuve ajoutée à beaucoup d'autres de la fausseté des inductions qu'on a tirées du style des écrivains d'Asie, pour leur attribuer une imagination plus vive que celle des peuples du Nord, et pour établir l'extrême influence qu'on a voulu donner au climat sur l'esprit et le caractère des nations.

Un auteur connu, peu satisfait de ce système des climats, a cherché la cause du tour d'esprit des Orientaux dans la forme de leur gouvernement. Suivant cet auteur, les écrivains intimidés par le despotisme, et n'osant exprimer crûment des vérités désagréables, ont été forcés de les présenter sous le voile des allégories et des paraboles et, de là, le style figuré est devenu le style dominant chez ces peuples. Mais cette conjecture est encore moins heureuse que l'explication fondée sur les influences du climat.

En effet, outre que le style énigmatique et parabolique est fort différent du style orné d'images et de métaphores, le langage allégorique serait un moyen très peu sûr pour se mettre à couvert du ressentiment d'un despote ou de ses ministres, à moins que l'allégorie ne fût absolument inintelligible; auquel cas, l'auteur aurait manqué son but et n'en resterait pas moins exposé aux soupçons et aux interprétations malignes. Les faits sont d'ailleurs entièrement contraires à cette explication puisqu'on retrouve ce style figuré chez les nations les plus sauvages et les plus libres, aussi bien que chez les nations soumises au despotisme; de même qu'on le trouve indifféremment, et dans les climats méridionaux, et presque sous le pôle.

C'est donc à d'autres raisons qu'il faut avoir recours, pour expliquer l'emploi fréquent que certains peuples font du style figuré, et la pauvreté de leurs langues, jointe à la simplicité de leurs mœurs, en présente une bien naturelle (1). Il est bien cer-

(1) Quelque naturelle que paraisse cette explication, je crois cependant

tain que moins un peuple a de termes pour exprimer les idées abstraites, plus il est obligé, pour se faire entendre d'emprunter à chaque instant le secours des images et des métaphores, et plus en même temps le champ de ses idées est nécessairement renfermé dans le cercle des objets sensibles. Moins un peuple a fait de progrès dans les arts, plus ses écrivains sont nécessités à puiser dans la nature ; ce qui leur est d'autant plus aisé, que les grands tableaux qu'elle présente, et les détails de la vie champêtre leur sont familiers dès l'enfance et ont rempli de bonne heure leur imagination d'idées poétiques.

Chez les peuples policés, au contraire, ces objets deviennent étrangers à tous ceux qui jouissent du loisir nécessaire pour cultiver la poésie, et qui presque tous habitent dans les villes. Là, sans cesse occupés d'idées abstraites, environnés de mille inventions ingénieuses des arts, leur imagination ne peut manquer de s'appauvrir en même temps que leur esprit s'enrichit.

Ces désavantages des nations cultivées sont, sans doute, compensés à bien des égards, par la facilité que donnent les langues perfectionnées de varier les pensées et les tours, d'éviter les répétitions, de choisir, entre plusieurs expressions, la plus harmonieuse et la plus élégante, de rendre des nuances plus fines et plus délicates, de lier les idées trop éloignées par des transitions adroites, de ménager enfin des repos à l'imagination, et d'occuper cependant toujours l'esprit par le langage tranquille, mais encore orné de la raison. On peut ajouter que la langue polie peut toujours exprimer tout ce qu'exprime la langue sauvage et que, si elle se refuse quelquefois à en imiter les hardiesses, c'est l'effet du goût et non de l'impuissance (1) au lieu

que le célèbre Warburton (a) est le premier qui l'ait proposée dans une des savantes digressions de son grand ouvrage sur la *Mission divine de Moïse* ; encore ne présente-t-il cette cause que comme mêlée avec plusieurs autres, purement locales et par conséquent peu propres à expliquer le phénomène dans toute sa généralité, telles que le passage des symboles hiéroglyphiques dans le langage ordinaire, etc. Cette partie de l'ouvrage de M. Warburton a été traduite en français par M. Léonard de Malpeines, sous le titre d'*Essais sur les Hiéroglyphes Egyptiens*.

(1) Milton et Haller ont prouvé, par leur exemple, que les langues

(a) Warburton (1698-1779). Sa *Mission divine* date de 1738 ; la traduction de ses *Essais* de 1744.

que la langue sauvage ne peut rendre aucune des idées abstraites dont la langue perfectionnée fait un si grand usage.

Mais mon dessein n'est pas de développer ici l'influence que le plus ou le moins de perfection et de richesse des langues doit avoir sur le génie des peuples et sur le tour d'esprit de leurs écrivains ; il me suffit d'avoir fait sentir, en général, qu'un peuple dont la langue est pauvre et qui n'a fait aucun progrès dans les arts, doit faire un emploi fréquent des figures et des métaphores, et que la grandeur et la multiplicité des images, la hardiesse des tours et une sorte d'irrégularité dans la marche des idées doivent faire le caractère de sa poésie. L'expérience dépose en faveur de cette vérité, et l'exemple des montagnards d'Ecosse vient se joindre à celui des anciens Germains dont nous parle Tacite, des anciens habitants de la Scandinavie, des nations américaines, et des écrivains hébreux (a).

modernes peuvent très bien se rendre propres toutes les beautés du style oriental, et que l'imagination des Européens ne le cède en rien à celle des Asiatiques.

Le caractère des écrivains arabes présente une autre idée aussi frappante de la facilité avec laquelle une langue riche et perfectionnée se prête à ce style figuré. La pauvreté des langues sauvages en a fait une nécessité, mais cette nécessité ne leur donne pas un titre exclusif. On ne s'étonnera pas que ce style se soit conservé chez les Arabes, si l'on considère que leur poésie a été probablement formée dans son origine à l'imitation de celle des Hébreux et des peuples voisins, dont les Arabes sont descendus, que le caractère de cette poésie a été décidé dans un temps où ce peuple ne connaissait encore que la vie pastorale et qu'enfin ce ton a été consacré, parmi eux, par l'influence que le style de l'Alcoran et de ses premiers prédicateurs a dû avoir sur les écrivains qui les ont suivis. C'est ainsi que l'imitation du style de l'Écriture sainte a donné parmi nous, à l'éloquence de la chaire, un ton plus relevé qui se serait sans doute étendu à l'éloquence profane et à notre poésie, si l'usage de lire la Bible en langue vulgaire eût été adopté dans le culte public, pendant le temps où le génie de notre langue se fixait.

(a) Suit la traduction par Turgot de deux petits poèmes : *Connal et Crimora*, *Ryno et Alpin*. Il serait sans intérêt de la reproduire.

II. — *Préface de la traduction (par Huber) de « La mort d'Abel » de Gessner (a).*

[*La mort d'Abel*, poème en cinq chants, traduit de l'allemand de M. Gessner, par M. Huber ; préface du traducteur : 1^{re} édition. Paris, Nyon, 1761 ; nouvelle édition, revue et corrigée, Londres, 1761 ; 2^e édition 1775, in-12 ; 3^e 1793 (Depuis lors cette traduction a été souvent réimprimée). — D. P., IX, 154, avec quelques corrections.]

(*La Mort d'Abel*. — Les poètes Suisses. — Les *Idylles* de Gessner.)

Le poème dont je donne la traduction est de M. Gessner (b), imprimeur-libraire à Zurich, qualité, qui, comme on le sait par l'exemple des Etienne, ne déroge pas à celle d'érudit et de bon écrivain. Plût à Dieu même que toutes les espèces de professions, qui ont, comme ces deux-là, une sorte de dépendance et connexité nécessaire fussent ainsi réunies dans les mêmes personnes. On n'entend parler que des débats et du désaccord des Auteurs avec leurs Libraires, des Comédiens avec leurs Poètes dramatiques, des Médecins avec les Chirurgiens, des Avocats avec les Procureurs. Réunissez chacune de ces professions avec celle qui la touche, vous rétablissez l'accord et la paix. La librairie singulièrement, permise aux Auteurs, relèverait cet art, en augmenterait l'émulation et la noblesse. L'Auteur, curieux de sa production, ne négligerait ni soins ni dépenses, pour la faire paraître en public d'une manière décente. M. Gessner, au talent d'écrire et d'imprimer, joint encore celui de graver en cuivre. C'est toujours lui qui a exécuté les frontispices et les vignettes de ses ouvrages. Il a donné son poème pour la première fois en 1758 en caractère romains, comme il avait fait de ses autres ouvrages, qui tous sont exécutés avec la dernière élégance. Je n'imagine pas ce qui pourrait empêcher le reste de l'Allemagne de suivre cet exemple. On n'a rien de raisonnable à alléguer en faveur de l'ancien caractère allemand qui n'approche pas du romain pour la beauté du coup d'œil et la netteté. Sa première édition a été bientôt suivie d'une seconde en même caractères, et celle-ci d'une troisième en lettres allemandes, en faveur de

(a) Non seulement la *Préface* est de Turgot, mais aussi la traduction de presque tout le premier chant, ainsi que d'une partie du quatrième (Du Pont). Nous ne reproduisons que la *Préface* et par extraits.

(b) Gessner (1730-1788) a encore composé *Le Premier navigateur*, des *Lettres sur le paysage*, etc.

ceux qui les préfèrent encore aux romaines. La seconde et la troisième ne diffèrent que par la forme des caractères, mais elles sont les mêmes pour le fond des choses; elles ne diffèrent même toutes deux de la première que par de légères corrections, qui cependant les améliorent assez sensiblement pour les rendre préférables à celle de 1758.

Trois éditions en un an suffisent pour faire juger que ce poème a été goûté en Allemagne; il ne m'appartient pas de prédire s'il le sera autant ici, où son sort dépend de deux points, que j'aurais mauvaise grâce à décider. La France jugera-t-elle comme l'Allemagne? Ma traduction n'aura-t-elle pas défiguré l'original? Comme Allemand, je suspends mon jugement sur la première question; comme traducteur, je ne puis sans présomption prononcer sur la seconde. Une chose au moins que je sais, c'est que ce poème paraîtra ici tout neuf, par sa structure, sa forme, son ton; et c'est toujours un mérite pour la France. Je crois que la communication des diverses nations de l'Europe, les unes avec les autres, pourrait leur servir entre autres choses à persuader à chacune d'elles qu'il peut y avoir des genres admissibles sur quoi elles ne se sont pas exercées. Qui sait, si après avoir trouvé à notre poème un air peu neuf, on ne s'accoutumera pas à trouver que cet air ne lui messied pas? Qui sait même si on ne viendra pas un jour à en faire de pareils? Ce serait, en ce cas, une richesse acquise à la littérature française.

Le sujet du poème est la *Mort d'Abel*, qui est l'événement le plus remarquable de l'Histoire Sainte, après la chute de nos premiers parents, dont il est la suite et l'effet. Le poète a eu l'art d'en augmenter encore l'intérêt, par la manière vive et touchante dont il manie les diverses passions et par les grâces et la vérité qu'il met dans ses peintures, lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre...

Parmi les poètes allemands qui ont honoré ce siècle par les productions de leur génie, les Suisses se sont particulièrement distingués; et M. Gessner est le second de cette nation qu'on fait connaître en France. Le premier est M. Haller (*a*), c'est lui qui, depuis Opitz (*b*), a contribué le plus efficacement à la restauration de la poésie allemande, par la régularité du plan, par la noblesse

(a) De Haller (1708-1777), le célèbre botaniste.

(b) Opitz (1597-1639), qu'on a appelé le *Père de la poésie allemande*.

et la force des pensées, par la justesse et la précision des termes. Tous les poètes du siècle passé, excepté le baron de Canitz (a), s'étaient abandonnés, sans règle ni sans frein, à une verve insensée ; ce qu'ils pouvaient avoir de bon était gâté par des tournures lâches et difficiles et, même en les estimant, on ne pouvait les lire sans ennui. Depuis M. Haller, plusieurs de ses compatriotes se sont distingués dans la même carrière. Zurich seule contient une pépinière de savants et de beaux esprits qui, à l'envi, cultivent les lettres dans le sein de la paix, de l'alliance et de la liberté. De ce nombre sont les Breitinger, les Bodmer (b), qui, les premiers, ont éclairé leur pays du flambeau de la saine critique. L'*Art poétique* et le *Traité des Comparaisons* du premier, les *Observations critiques sur les portraits poétiques* et le *Traité du Merveilleux dans la poésie*, du second, ont beaucoup perfectionné le goût en Allemagne. Les bons ouvrages le forment déjà : mais rien ne l'affirme et ne l'épure comme les observations judicieuses par lesquelles des hommes de génie, fixant notre attention sur les défauts et les beautés de chaque production, nous découvrent avec finesse et sagacité les raisons et la source des uns et des autres. M. Bodmer est encore l'auteur de plusieurs ouvrages de réputation, entre autres, d'un *Recueil de poésies* et d'un poème épique intitulé *Noé* ; M. Wieland (c), qui depuis dix ans habite cette même ville, s'est rendu aussi célèbre par des poèmes moraux et philosophiques. J'en passe sous silence beaucoup d'autres pour revenir à M. Gessner, qui, bien en deçà de l'âge où les jeunes gens sont réputés hommes, était déjà un homme illustre. Il n'a encore que vingt-quatre ans.

Avant la *Mort d'Abel*, il s'était déjà fait connaître avantageusement par son *Daphnis*, roman pastoral dont il a paru une traduction française en 1756 à Rostock et par ses *Idylles*, qui ne sont point encore traduites, mais qui méritent bien de l'être. Il ne se contente pas d'y tracer les mœurs de tel ou tel berger, dont le portrait nous importerait peu ; il nous y présente en général le tableau entier de la vie champêtre avec tous ses charmes. Personne ne rend mieux que lui la belle nature. Aussi, reconnaitra-

(a) De Canitz 1654-1699), auteur de *Délassements poétiques*, publiés en 1700.

(b) Bodmer (1698-1783).

(c) Wieland (1733-1813), le Voltaire de l'Allemagne.

t-on, par la lecture de sa *Mort d'Abel*, que les endroits où il excelle sont ces images riantes de la nature présentée dans son beau. Mais son objet principal est toujours de faire sentir à ses lectures les attraites de la vertu avec le même degré de force qu'il les sent lui-même (a)...

Rien de plus naïf que le ton qui règne dans les idylles de M. Gessner : c'est partout le langage de la nature ; ces bergers n'ont jamais plus d'esprit qu'il ne convient à des bergers d'en avoir ; mais pour les nobles sentiments de vertu et de bienfaisance qui ne sont pas interdits aux bergers, la manière affectueuse et touchante dont il les rend, fait infiniment d'honneur à son cœur.

Tous les ouvrages de notre auteur, sont écrits en prose mesurée, genre particulier dont la langue allemande est plus susceptible qu'une autre ; genre mitoyen entre les vers et la prose commune, genre qui a presque l'aisance de celle-ci, avec une bonne partie des agréments de ceux-là ; genre qui est à M. Gessner seul et en quoi n'ont réussi aucun de ceux qui ont voulu l'adopter après lui...

III. — *Éclaircissements sur la vérification allemande et sur la nature de la prose mesurée dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de M. Gessner.*

[A. L., minute. — D. P., IX, 185, avec quelques changements sans importance.]

(Du mécanisme de la versification allemande. —
De la prose mesurée ou vers métriques.)

Ce que j'ai dit, dans l'*Avertissement* qui précède la traduction de la *Mort d'Abel* de la prose mesurée employée par M. Gessner a piqué la curiosité de quelques amateurs de la poésie et de la littérature étrangères. C'est pour satisfaire cette curiosité que je vais tâcher de donner une notion précise de ce genre d'écrire, dont, ni la langue française, ni aucune autre langue moderne que je sache, ne fournissent de modèle. Mais auparavant, j'essaierai d'expliquer en quoi consiste le mécanisme de la versification

(a) Suit dans le texte la traduction de deux *Idylles* de Gessner.

allemande dont la connaissance rendra ce que j'ai à dire de la *prose mesurée* beaucoup plus facile à comprendre.

Je ne pourrai me dispenser de citer pour exemples plusieurs textes allemands soit de vers, soit de prose mesurée ; les lecteurs français ne doivent pas s'attendre à éprouver le plaisir que l'harmonie de ces morceaux peut procurer aux oreilles de mes compatriotes, mais j'espère du moins leur donner une idée juste du mécanisme, et, pour les mettre à portée d'en juger par la comparaison avec les différentes mesures connues des vers grecs et latins, j'indiquerai exactement la quantité des syllabes en me servant des signes - et ∪ usités dans la prosodie latine, le premier pour les syllabes *longues*, et le second pour les *brèves*.

1. — DU MÉCANISME DE LA VERSIFICATION ALLEMANDE.

Les Allemands ont deux espèces de versification, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne est celle dont Opitz a fait usage, que cet auteur a portée à sa perfection et que ses successeurs jusqu'à nos jours ont adoptée : la rime en fait une partie essentielle. La nouvelle versification n'a été introduite que depuis très peu d'années. Elle ne consiste que dans un certain arrangement des syllabes longues et brèves suivant certaines règles.

Il y a plusieurs espèces de vers rimés et plusieurs de vers non rimés.

Les *vers rimés* diffèrent entre eux comme les vers français, soit par le nombre des syllabes, soit par la disposition des rimes qui peuvent être, ou plates, ou croisées, suivant le genre de poésie ou la volonté du poète. Mais ils sont encore susceptibles d'une autre sorte de diversité que les Français ne connaissent point. Ceux-ci, dans leurs vers, n'ont presque aucun égard à la quantité prosodique des syllabes et la plupart se bornent à les compter. Les Allemands, au contraire, sont assujettis, même dans les vers rimés, à disposer les syllabes brèves et longues dans un certain ordre ; et la diversité dont cette disposition est susceptible, forme différents genres de vers. Dans ceux qui sont le plus en usage, on entremêle alternativement les brèves et les longues ; au moyen de quoi, si le vers commence par une brève, chacun de ses pieds est composé d'une brève et d'une longue ; c'est l'*iambe* de la prosodie grecque et latine. Si au contraire, le vers commence par une syllabe longue, la

seconde est brève et chaque pied est un *trochée* composé d'une longue et d'une brève.

Le poète se détermine suivant la nature de son sujet ou suivant son goût à employer les vers *iambiques* ou les vers *trochaïques* ; mais depuis longtemps, on ne se permet jamais de mêler ces deux genres de vers dans le même morceau, lors même qu'on entremêle des vers de différentes mesures, c'est-à-dire d'un nombre inégal de syllabes. On trouve à la vérité quelquefois des vers *iambiques* et des vers *trochaïques* dans le même ouvrage : mais c'est toujours dans des morceaux détachés l'un de l'autre, en sorte que l'oreille ne puisse être choquée de ce mélange. On fait aussi d'autres vers rimés où l'on emploie des *dactyles*, c'est-à-dire des pieds composés d'une longue suivie de deux brèves ; mais ces sortes de vers sont d'un usage beaucoup moins commun et ne s'emploient guère que dans le genre lyrique ; il est permis alors de les mêler avec d'autres vers.

Voici des vers *iambiques* rimés de douze syllabes, tirés d'une églogue de M. de Kleist (a), intitulée *Ménalque* :

Ménalk flöh kümmervöll den Reitz der schönsten Flür
Kein schällēn ünd kein Bäch, sein härm gēfiel ihm nūr...

(Ménalque, plongé dans la douleur, fuyait l'attrait des plus beaux pâturages ; l'ombre des bois, le murmure des ruisseaux ne le charmaient plus.)

Voici maintenant des vers *trochaïques* du même auteur, tirés d'une pièce qu'il a intitulée *Dithyrambe* :

Freund vēr̃sæ umē nīcht zū lēben,
Denn die jähre fliehn,...

(Ami, ne néglige pas de vivre, car les années s'écoulent.)

Voici enfin un exemple de vers *dactyliques* dans la chanson suivante de Gleim (b) :

Den flüchtigen Tagen
Wehrt keine Gewalt

(a) De Kleist (1715-1759), auteur du *Printemps*.

(b) Gleim (1719-1803), qu'on a appelé le Tyrtée allemand.

Die Räder am wagen
Entfliehn nicht so bald...

(Aucune puissance n'arrête les jours fugitifs; les roues d'un char volent avec moins de rapidité.)

On peut observer que dans les derniers vers, je n'ai point marqué la quantité dans la dernière syllabe qui est brève, mais qui n'est point comptée comme faisant partie de la mesure du vers. Ces syllabes brèves à la fin des vers rimés sont en quelque sorte superflues. Elles ont quelque analogie avec la dernière syllabe des terminaisons féminines de la versification française, quoiqu'elles ne soient pas aussi muettes, aussi effacées dans la prononciation que les syllabes féminines le sont en français, et que, dans les vers mesurés et non rimés, dont nous parlerons dans la suite, elles soient comptées même à la fin des vers. Ces sortes de terminaisons ont encore une propriété commune avec les terminaisons féminines des Français, c'est d'obliger à faire rimer les deux dernières syllabes du vers avec les deux dernières du vers correspondant. Une rime qui n'affecterait que la dernière syllabe seule serait insuffisante, et *leben* en allemand ne rimerait pas plus avec *haben* que *générale* ne rimerait en français avec *fidèle*. Cela n'a rien d'étonnant en français, où la syllabe féminine à la fin du vers ne se prononce point du tout. Il n'en est pas de même chez les Allemands; l'usage des versificateurs de leur pays est fondé sur un principe un peu différent qu'il est nécessaire de développer parce qu'il est la clef d'une partie des règles de leur versification.

C'est une règle générale en allemand que la rime doit toujours tomber sur une syllabe longue. Ainsi, une syllabe longue peut rimer avec une autre syllabe longue du même son; c'est le cas de la rime qu'ils appellent *masculine* à l'exemple des Français; mais une syllabe brève ne rime pas avec une autre syllabe brève, quoique du même son; il faut que la rime comprenne aussi la syllabe longue qui précède. On a trouvé apparemment que la prononciation glissait trop légèrement sur la dernière syllabe brève, et que si la rime ne tombait que sur elle, la cadence ne serait pas frappée d'une manière assez sensible. C'est donc le retour du même son sur la pénultième longue qui marque véritablement à l'oreille la chute du vers, et qui termine la mesure quoique le vers finisse par la syllabe suivante,

dont le son rapide et fugitif n'est qu'une espèce de hors-d'œuvre. Nous avons aussi adopté pour ces sortes de rimes le nom de rimes *féminines*, quoique nous ne donnions pas, comme on le voit, à ce nom le même sens que les Français.

Il suit encore de la même règle qu'un mot terminé par deux syllabes brèves ne peut rimer avec un autre mot terminé aussi par deux brèves, quoique du même son. Si ces sortes de rimes étaient admises, il serait nécessaire de faire aussi rimer la syllabe précédente ou l'antépénultième longue, en sorte que les deux vers se terminassent par deux dactyles dont les trois syllabes se répondraient pour le son et, dans ce cas, la cadence serait encore appuyée sur la syllabe longue et on la glisserait sur les deux dernières. M. Gottsched (a) distingue ces sortes de rimes par le nom de *puériles* ou d'*enfantines* et il en apporte pour exemple le *prēdigēn ěntldēigen*. J'ignore si M. Gottsched a vu quelques exemples de ces sortes de rimes, mais il ne m'en est jamais passé sous les yeux.

Les Anglais et les Italiens ont, dans leur versification, quelque chose d'analogue à ces trois sortes de rimes. Les Anglais distinguent la *rime simple*, la *rime double* et la *rime triple*. La rime simple qui répond à notre rime masculine exige que les dernières syllabes des deux mots qui riment ensemble soient également accentuées, ou du moins marquées plus fortement dans la prononciation que la syllabe qui précède immédiatement ; ce qui revient à peu près au même ; car dans la grammaire anglaise, le mot *accent* n'est point relatif à l'intonation des voyelles, mais à la manière plus ou moins forte de les faire sentir en les prononçant. Dans un mot anglais, la syllabe accentuée est la syllabe dominante, celle sur laquelle la voix appuie davantage. Un mot dont la dernière syllabe serait accentuée ne rimerait pas avec un autre mot dont la dernière syllabe aurait le même son, mais dont l'accent tomberait sur la pénultième, parce que la voix, se reposant et appuyant fortement sur celle-ci, serait obligée de glisser légèrement sur la dernière dont le son éteint échapperait presque entièrement à l'oreille, qui, par conséquent, ne pourrait en saisir le rapport avec le son fortement marqué de la dernière syllabe du vers correspondant.

Pour que la dernière syllabe accentuée d'un mot puisse rimer

(a) Gottsched (1700-1766), célèbre critique.

avec une syllabe non accentuée, il faut du moins que l'accent soit assez éloigné de celle-ci pour la laisser dominer, sinon sur tout le mot, du moins sur la syllabe immédiatement précédente ; en conséquence, les Anglais permettent de faire rimer une syllabe accentuée avec la dernière syllabe d'un mot dont l'accent est sur l'antépénultième. Mais un mot dont l'accent est sur la pénultième ne peut rimer qu'avec un mot dont l'accent soit aussi sur la pénultième, et la rime doit, en ce cas, commencer à la pénultième et comprendre les deux dernières syllabes du mot.

On l'appelle pour cette raison *double rime* ; elle répond exactement à la rime féminine des Allemands ; et comme celle-ci, elle a l'effet d'allonger le vers d'une syllabe superflue, parce que la dernière syllabe sur laquelle on glisse légèrement dans la prononciation n'est pas censée comprise dans la mesure du vers. Ainsi, le vers *héroïque* anglais étant communément de dix syllabes terminé par une rime simple, lorsqu'il arrive d'y mêler des vers à double rime, ces vers ont nécessairement onze syllabes.

La *rime triple* est la rime des trois dernières syllabes d'un vers, avec les trois dernières syllabes du vers correspondant ; la première de ces trois syllabes doit être nécessairement longue et accentuée et les deux dernières brèves. Telles seraient les rimes suivantes : *chārītĭ, pārītĭ* ; *tēndĕrñĕss, slēndĕrñĕss*. Ces sortes de rimes répondent, comme on le voit, à celles que M. Gottsched appelle *enfantines*. Elles ne sont employées que très rarement et seulement dans le genre lyrique ou dans le burlesque. Les doubles rimes sont même très peu en usage, et la rime simple est affectée presque exclusivement à tous les genres de poésie sérieux et réguliers.

Chez les Italiens, au contraire, qui connaissent ces trois sortes de rimes sous d'autres noms, c'est la rime double qui est le plus en usage, et qui est spécialement affectée au genre héroïque. Les stances de huit vers, dont sont composés le *Roland Furieux*, la *Jérusalem* et presque tous les grands poèmes italiens, sont formées de vers de onze syllabes qui sont exactement semblables au vers héroïque anglais de double rime. La rime dans chaque vers comprend les deux dernières syllabes. Ils appellent cette espèce de vers *verso tronco* ou *cadente* ; parce que, comparé au vers de cadence héroïque, il semble tronqué et accourci d'une

syllabe. Il est au vers de cadence héroïque ce qu'est le vers à simple rime des Anglais au vers à double rime, et ce que le vers masculin des Allemands est au vers féminin. Enfin, les Italiens ont aussi des vers qui répondent aux vers à triple rime : la rime de ces vers renferme trois syllabes dont l'antépénultième est longue et accentuée et les deux dernières très brèves. Les mots *squāllidā*, *pāllidā* forment une rime de ce genre. La voix appuie sur l'antépénultième et glisse sur les deux dernières. C'est pourquoi les Italiens donnent à cette sorte de vers le nom de *sdrucchiolo* qui signifie *glissant*.

On voit par là que ces trois peuples ont adopté les mêmes principes sur la rime et sur ses différentes espèces, soit que l'un des trois ait servi de modèle aux deux autres, soit, comme il est beaucoup plus vraisemblable, que ces principes soient fondés dans la nature de leur prononciation, et que l'oreille leur ait indiqué le même système sur la rime. Mais cette conformité entière dans les principes n'empêche pas que le génie des trois langues n'ait mis une très grande différence dans l'emploi que les écrivains des trois nations font de ces trois genres de rimes. La rime *triple* ou *enfantine* est absolument bannie de la poésie allemande, et il est très rare que les poètes anglais s'en servent ; les Italiens ont adopté préférablement la rime *double* et l'ont spécialement consacrée à la poésie héroïque ; les Anglais au contraire se sont attachés presque entièrement à la rime *simple* et ne se permettent que rarement l'usage de la rime double. Les Allemands ont pris un parti mitoyen, ils entremêlent alternativement la rime *simple* qu'ils appellent *masculine* et la rime *double* qu'ils appellent *féminine*. Leur versification semble se rapprocher à cet égard du génie de la versification française. Cependant, les poètes allemands ne se sont pas aussi indispensablement assujettis à ce mélange que les poètes français. Du moins, la loi ne s'applique pas dans sa rigueur à la poésie badine, ni aux vers faits pour être chantés. Il est très fréquent, dans ces sortes d'ouvrages, de placer de suite plusieurs rimes de même genre soit masculines, soit féminines. Il y a, parmi les ouvrages de Gleim, plusieurs morceaux dans lesquels on ne trouve aucune rime féminine et d'autres dont les vers masculins sont exclus.

De la nécessité de faire toujours tomber la rime sur une syllabe longue dérive immédiatement une conséquence importante

et que je ne dois pas omettre. C'est que tout vers *trochaïque* rimé est composé d'un nombre impair de syllabes et tout vers *iambique* d'un nombre pair, bien entendu que, dans l'un et dans l'autre cas, la dernière syllabe des vers féminins n'est pas comptée. On voit au premier coup d'œil que, dans un vers iambique, toutes les syllabes impaires sont brèves et ne peuvent, par conséquent, terminer le vers. C'est le contraire dans le vers trochaïque où toutes les syllabes paires sont brèves et toutes les impaires longues.

Les Français n'ont qu'un *petit nombre d'espèces de vers* : ceux de douze syllabes, de dix, de huit, et quelques-uns d'un moindre nombre. Tous les vers intermédiaires à ceux-là et d'un nombre impair au-dessus de sept n'ont aucun rythme sensible à l'oreille et sont bannis de leur versification ; à peine peut-on les supporter dans quelques opéras à l'aide du chant.

L'usage que les Allemands font de la quantité prosodique et la marche régulière des iambes, des trochées et des dactyles, donne à plusieurs de leurs vers, intermédiaires à ceux dont nous venons de parler, une cadence très marquée, et leur a permis d'enrichir leur poésie rimée de plusieurs espèces de vers que les Français ne connaissent point. Je n'entreprendrai pas d'en faire l'énumération ; je me contenterai d'indiquer quelques-unes des principales.

Ils ont un vers *trochaïque* de quinze syllabes, qui exige un repos après la huitième syllabe, en sorte qu'il est partagé en deux hémistiches inégaux de huit et de sept syllabes. On peut prendre une idée du rythme de ces sortes de vers en lisant le petit poème latin qu'on trouve ordinairement imprimé à la suite de Catulle, sous le titre de *Pervigilium Veneris*. Ce poème est écrit en vers trochaïques de huit et de sept syllabes alternativement...

Si l'on réunit dans une même ligne le grand et le petit vers, il ne manque plus que la rime à ce dernier pour faire précisément le grand vers allemand trochaïque de quinze syllabes. Au reste, ce vers est rarement employé, et je n'en parle que parce qu'il est le plus long que nous connaissions.

Le vers *iambique* de douze syllabes est d'un usage très fréquent ; il est consacré à la tragédie, à la poésie philosophique et morale, et on l'employait autrefois très souvent dans les sujets héroïques et dans tous les genres sérieux ; c'est celui dont

Opitz s'est le plus servi. Il est coupé, comme les vers alexandrins français, en deux hémistiches égaux par un repos placé après la sixième syllabe.

Le vers iambe rimé de dix syllabes est beaucoup moins en usage, quoique la cadence en soit peut-être moins pesante et moins uniforme. Le repos est ordinairement placé comme dans les vers français du même nombre de syllabes, c'est-à-dire après la quatrième. Cependant, quelques poètes ont essayé d'en varier la cadence à l'exemple des poètes anglais, en plaçant quelquefois le repos après la cinquième ou même après la sixième syllabe; mais lorsqu'on a voulu introduire cette innovation, il s'en établissait déjà une plus considérable, et l'on commençait à secouer le joug de la rime. En sorte qu'on a, en même temps, adopté l'usage de placer le repos du vers iambe de dix pieds après la quatrième, la cinquième ou la sixième syllabe indifféremment, et celui de ne plus rimer. Ce nouveau genre de vers est assez goûté, et suivant M. Klopstock (a), ce serait le plus propre à la poésie épique, si l'imitation du vers hexamètre des anciens était malheureusement impossible.

Le vers trochaïque de neuf syllabes, l'iambe de huit et le trochaïque de sept sont trop courts pour être assujettis à quelques règles relativement à la position des repos dont ils peuvent même absolument se passer.

Je ne parlerai point des autres espèces de vers, ni des combinaisons qu'on peut faire des vers des différentes mesures, pour en former des strophes ou stances plus ou moins harmonieuses, plus ou moins adaptées aux différents tons que la rime peut prendre. L'usage et la lecture des poètes apprendront suffisamment à les connaître, et je n'ai point entrepris de donner un traité complet de la versification allemande. Je passe à l'exposition de ce qui concerne la versification mesurée.

Il était naturel que, dans une langue où la quantité des syllabes est aussi marquée que dans la langue allemande, et dans laquelle les poètes sont continuellement obligés d'y avoir égard, on cherchât à tirer de cette variété de longues et de brèves le même parti qu'en ont tiré les Grecs et les Romains, et à reproduire la même harmonie que nous admirons dans leurs ouvrages

(a) Klopstock (1724-1803). Le *Messie*, son premier poème, fut publié en 1748 à son insu.

en imitant les différentes formes de leurs vers. C'est ce que des écrivains du premier ordre ont essayé depuis plusieurs années, et leur succès paraît avoir prouvé que l'entreprise n'avait rien de téméraire. L'Allemagne possède aujourd'hui des poèmes entiers écrits en vers hexamètres sur le modèle des vers d'Homère et de Virgile. Les poètes lyriques ont aussi adopté les différentes mesures des vers qu'Horace a employées dans ses *Odes*. Ils en ont inventé de nouvelles et varié les combinaisons presque à l'infini. La rime est bannie de cette nouvelle espèce de versification où elle serait effectivement très superflue. Quand on a le plus, on ne désire pas le moins.

Il serait aussi long qu'inutile de donner des exemples des différentes formes de vers que les Allemands ont imitées des Grecs et des Latins, ou qu'ils ont inventées, mais je crois devoir m'étendre un peu plus sur la manière dont ils ont naturalisé dans leur langue le vers *hexamètre*, celui de tous qui a le plus de difficulté, et je crois aussi le plus de beauté. Ce que j'aurai à dire sur ce sujet me donnera occasion de développer les principaux caractères de la poésie allemande. M. Klopstock est celui dont les vers sont regardés comme le modèle le plus parfait en ce genre. Voici le début de son poème du *Messie* :

Sing ünstërblichë sëlë, dër sündigën mënshën ërlësung...

(Ame immortelle ! chante la rédemption de l'homme pécheur.)

Les lecteurs familiarisés avec la prosodie latine et qui voudront se donner la peine de scander les vers de début conformément à la quantité marquée sur chaque syllabe pourront être étonnés de plusieurs choses : d'abord de voir un *trochée*, ou une longue suivie d'une brève, dans presque tous les endroits où la mesure du vers exigerait un *spondée* ou deux longues. M. Klopstock et ses imitateurs ont été obligés de se permettre cette licence dans la forme du vers hexamètre, qu'une plus grande rigueur aurait rendu presque impossible par l'excessive rareté des *spondées* dans la langue allemande.

En effet, il n'y a presque aucun mot dans cette langue où il y ait deux longues de suite. Dans tous les mots formés de deux syllabes, la prosodie exige absolument que la prononciation appuie fortement sur l'une et ne fasse que glisser légèrement sur l'autre. Si la première est longue, la seconde sera brève et

réciroquement. Cette règle est si générale qu'elle a lieu même dans les mots composés de deux monosyllabes qui, considérés chacun séparément, seraient tous deux brefs ou tous deux longs, et que le même monosyllabe qui, dans la composition d'un mot, sera long, deviendra bref dans la composition d'un autre mot; ainsi le mot *rath*, conseil, est long dans le composé de *rāth-häus*, maison de ville, et bref dans *hoffrāth*, conseiller aulique; le mot *haus*, maison, qui est bref dans *rāth-häus*, est long dans *häusräth*, meuble.

Ce n'est pas seulement dans la composition des autres mots que la quantité des monosyllabes est sujette à varier. Presque tous ceux de la langue allemande, n'affectent par eux-mêmes aucune quantité particulière. Je dis *presque tous* parce que les substantifs et les verbes monosyllabes sont placés à côté de l'article, du pronom, de la particule ou de l'adjectif, avec lequel ils sont construits dans la phrase. Ainsi, l'on d'oît lire : *dü bist*, *der töd*, et non *du bist*, *der töd*. Ces mêmes mots sont encore nécessairement longs lorsque l'idée qu'ils expriment est celle qui domine dans la phrase et sur laquelle celui qui parle veut fixer l'imagination.

Ainsi, dans ce vers :

Sie wār auch tödt nöch schoën.
(Morte, elle était belle encore.)

Le mot *tödt*, morte, présente l'idée dominante et doit absolument être long. A cela près, tous les monosyllabes ne dépendent, par rapport à leur quantité, que de la quantité des syllabes qui les précèdent et qui les suivent.

Placés avant une syllabe longue, ils sont toujours brefs, pourvu que la syllabe qui précède soit longue, mais entre deux syllabes brèves, ils sont nécessairement longs.

Cette règle est exactement observée dans les vers que j'ai cités. Les lecteurs qui n'en seraient pas instruits pourraient être étonnés de voir dans les vers allemands le même mot, tantôt long, tantôt bref, et croire en conséquence que les poètes plient arbitrairement la quantité des syllabes au besoin qu'ils en ont. Mais, comme on voit, cette quantité ne varie que conformément à des règles constantes et l'on se tromperait fort si l'on comparait ces syllabes à celles qu'on appelle *douteuses* ou

incertaines dans la prosodie latine. Ces dernières qui se prononçaient dans la conversation d'une manière *mitoyenne* entre les brèves et les longues, un peu plus vite que celles-ci, un peu moins vite que celles-là, deviennent effectivement brèves ou longues dans les vers, suivant le caprice ou le besoin des poètes. Tel est le pronom *hic* dans ces deux vers de Virgile :

Hic alienus custos bis mulget in horâ...
Hic vir, hic est tibi quem promitti sæpius audis.

La quantité est trop marquée dans la prononciation allemande pour être ainsi incertaine et arbitraire.

Il y a des syllabes dont la quantité change ; les grammairiens les appellent quelquefois *douteuses*, mais le nom qui leur convient véritablement est celui de *variables*.

Cependant, quoique cette variation, dont les monosyllabes sont susceptibles dans leur quantité, soit assujettie à des règles, il est vrai qu'il en résulte pour les poètes allemands une assez grande facilité dans la composition de leurs vers. Leur langue est très riche, et profitant de l'immense variété des mots qu'elle présente, dont l'arrangement peut aussi varier jusqu'à un certain point, il y a bien du malheur, si en combinant le nom, l'article, le pronom, l'adjectif, l'adverbe, le verbe principal, son auxiliaire, et la préposition qui le modifie, le poète ne trouve pas le moyen de se procurer le trochée, l'iambe, ou le dactyle dont il a besoin.

C'est sans doute à cette facilité de varier la quantité des monosyllabes allemands, en les combinant avec d'autres mots, que les poètes qui écrivent dans cette langue doivent l'avantage d'avoir pu y transporter aisément l'harmonie du rythme ancien, et c'est faute d'une semblable liberté que les Français qui ne sont pas aussi attentifs à leur prosodie, quoiqu'elle soit peut-être plus sévère, auront plus de peine à s'approprier cette forme de versification. Dans leur langue, les articles, les pronoms, les verbes auxiliaires ont tous une quantité invariable, quelle que soit leur position ; et cette quantité est souvent brève. Les syllabes de ce genre sont très fréquentes dans la langue où la plus grande partie des mots commencent par une ou deux brèves ; et comme le nom est inséparable de son article, le verbe de son pronom, presque toutes les périodes, et

chacun des membres dont elles sont composées, débutent par plusieurs brèves de suite : en sorte que l'*anapeste*, le *pyrrique* et l'*iambe* sont beaucoup plus naturels aux Français que le *dactyle* et le *spondée* et qu'il leur sera difficile de trouver un commencement de phrase qui puisse être celui d'un vers hexamètre. Ce n'est pas qu'il fût très désirable que des hommes nés poètes et devenus versificateurs y voulussent appliquer leur talent ; s'ils peuvent réussir, ce sera un mérite de plus. Ce genre d'effort apprend à manier, même à perfectionner la langue. Les poètes qui, à force de travail, sont parvenus à faire des vers simples, harmonieux, qui paraissent faciles, où l'on ne voit point l'art, ceux qui le peuvent en plusieurs mesures différentes, portent, avec bien moins de peine dans leur prose, la clarté, la grâce, la force, et surtout l'harmonie qu'ils veulent y mettre.

Les Italiens, les Espagnols et les Anglais n'ont pas jusqu'à présent, été plus heureux que les Français dans leurs tentatives pour faire des *vers métriques*, et l'on a conclu de leurs mauvais succès que les nations modernes n'avaient point de prosodie, ou que leur oreille était moins sensible que celle des Grecs et des Romains à l'harmonie qui résulte du mélange des brèves et des longues.

De pareilles idées n'ont pourtant aucun fondement. Les Anciens n'ont pas été plus privilégiés que leurs successeurs, et les Allemands ne le sont pas plus que leurs contemporains. Il n'y a aucune langue sans prosodie, parce qu'il n'y en a aucune où toutes les syllabes soient de la même durée, aucune où il n'y ait des longues et des brèves très marquées, aucune où l'on puisse les confondre dans la prononciation sans blesser l'oreille des auditeurs.

Mais, pour faire des vers comme les Anciens, il ne suffit pas d'avoir des brèves et des longues, il faut encore pouvoir les arranger dans un ordre convenable à l'harmonie. Et c'est ce qui est d'une excessive difficulté dans toutes les langues où d'un côté l'arrangement des mots est déterminé inviolablement par le sens et par les règles de la grammaire, sans égard à ce que peut exiger l'oreille, tandis que de l'autre côté, la quantité de toutes les syllabes de chaque mot n'est pas moins invariable, sans égard à l'arrangement des mots dans le discours.

Dans les langues grecque et latine, la quantité, — c'est-à-dire,

la mesure des syllabes, — était immuable ; mais les mots suffisamment fixés à une signification précise par les terminaisons qui indiquent tous les rapports et toutes les modifications dont cette signification peut être affectée, délivrés, par conséquent, de ce cortège importun d'articles, de pronoms, de verbes auxiliaires dont les langues modernes sont embarrassées, se prêtaient, sans que la clarté du sens en souffrit, à tous les arrangements que l'imagination, l'oreille ou les besoins du poète pouvaient exiger. Aucune des langues modernes cultivées jusqu'à présent par les gens de lettres ne possède cet avantage ; car, quoique les Italiens, les Anglais et même les Allemands se permettent plus d'inversions que les Français, ce faible privilège est un véritable esclavage si on le compare à la liberté pleine et entière dont jouissent sur cet article, les langues grecque et latine.

La langue allemande supplée, au défaut de cette heureuse liberté de varier l'arrangement des mots dans le discours, par la facilité que donne le caractère de sa prosodie de varier la quantité d'un très grand nombre de mots.

Dans les autres langues de l'Europe dont la construction est astreinte à la même uniformité que la construction allemande et dont les mots ont une quantité aussi invariable que celle des langues anciennes, ce ne sera qu'avec une peine extrême qu'on pourra fonder une versification sur le mélange harmonieux des longues et des brèves. Nous n'aurions en français guère plus d'une ressource, et nous la devrions à notre *e* muet qui allonge la voyelle, avec laquelle il se lie, en unissant deux mots lorsque cette voyelle n'est pas longue par elle-même. Nous serions aussi plus fréquemment obligés de rejeter un ou plusieurs mots d'un vers à l'autre, afin de trouver des longues pour commencer les vers. L'habitude de la rime qui annonce ordinairement chez nous la fin du vers, nous rend désagréable, excepté dans les cas qui demandent que l'on exprime un grand désordre physique ou moral, cet enjambement pour lequel les Anciens n'avaient aucune répugnance, et qu'ils paraissent même avoir souvent recherché pour éviter une monotonie qui leur déplaisait.

On voit de tout cela que si les modernes parviennent dans leurs langues presque immobiles à faire des *vers métriques* aussi agréables que ceux des Anciens, il faudra, qu'également poètes, ils aient porté encore plus haut l'art de la versification.

Cela serait utile aux langues actuelles de l'Europe ; car, plus une langue a de tours, plus elle peut exprimer de nuances d'idées, c'est-à-dire plus elle peut porter dans l'expression des idées une exactitude scrupuleuse et une clarté soutenue.

Après cette petite digression, je viens aux observations que j'ai encore à faire sur le caractère de la prosodie allemande. De ce que les mêmes syllabes, qui sont longues dans une position, et dans la composition de certains mots, deviennent nécessairement brèves dans une autre position et dans la composition d'autres mots, il résulte un nouveau sujet d'étonnement pour ceux qui voudraient juger de la prosodie allemande par la prosodie latine, c'est que des diphtongues, où le son de deux voyelles se fait entendre très distinctement, sont souvent très brèves. Le mot *rāth-häus* que j'ai déjà cité est un exemple, et le second vers du poème de M. Klopstock en présente deux autres. Il en est de même des voyelles suivies de deux ou de plusieurs consonnes qui sont toujours longues en latin, et qu'on appelle par cette raison *longues par position* : en allemand, des voyelles suivies de trois et jusqu'à quatre consonnes sont aussi souvent brèves que longues et, par exemple, il n'est pas rare de voir dans les vers allemands le mot *selbst* former une syllabe brève.

Il faut avouer cependant, que la règle constamment observée en latin de faire longues toutes les diphtongues ou voyelles doubles, et celle de faire longues toutes les voyelles suivies de plusieurs consonnes, sont fondées sur des principes qui semblent devoir être communs à toutes les langues, parce qu'ils tiennent à la nature même de nos organes. Une diphtongue est une syllabe composée de deux voyelles qui doivent être distinctes l'une de l'autre dans la prononciation (sans quoi, ce ne serait plus une diphtongue) mais qui doivent être prononcées assez rapidement pour que l'organe n'y emploie pas plus de temps que la durée ordinaire d'une syllabe (sans quoi, au lieu d'une diphtongue, on aurait deux syllabes) ; mais quelque rapidité que mette l'organe à prononcer deux sons, il est impossible qu'il n'y emploie pas plus de temps qu'à en prononcer un seul, tel est le fondement de la règle latine par rapport aux diphtongues.

Celle qui concerne les voyelles suivies de plusieurs consonnes n'est pas moins naturelle. A la vérité, les consonnes qui suivent

ces voyelles ne paraîtraient pas devoir influer sur leur prononciation, puisque celles-ci sont déjà proférées avant qu'on commence à prononcer les consonnes; mais l'augmentation de durée n'est pas moins réelle pour la syllabe entière. Il est aisé de se convaincre soi-même avec un peu d'attention que lorsqu'on veut prononcer deux consonnes de suite, on est obligé malgré soi de faire entendre une espèce d'e muet entre les deux, à moins que la seconde de ces consonnes ne soit *l* ou *r*; ce son muet remplit l'intervalle de temps nécessaire à l'organe pour se replier et passer d'un mouvement à l'autre; c'est cet intervalle, qui, s'ajoutant quoique d'une manière un peu moins sensible, au son de la voyelle brève par elle-même, allonge nécessairement la durée de la syllabe entière. Cet effet est fondé sur la constitution physique de nos organes, et il est d'autant plus remarquable que le nombre des consonnes placées à la suite l'une de l'autre est plus grand.

La prosodie allemande semble au premier coup d'œil contredire ces principes, mais cette contradiction n'est qu'apparente, et il est aussi vrai en allemand qu'en latin qu'une syllabe composée, ou de deux voyelles distinctes, ou d'une voyelle suivie de plusieurs consonnes, ne peut être prononcée dans un temps aussi court que pourrait l'être une voyelle simple et isolée. Certainement la seconde syllabe du mot *mēnschēit* est un peu moins brève que la seconde du mot *mēnschēn*, et la syllabe *sēlbst* l'est moins que la seconde de *liebē*. Mais cela n'empêche nullement que ces syllabes ne puissent être regardées comme brèves dans la prosodie. Il suffit pour cela qu'elles se prononcent d'une manière plus légère et plus rapide que les voyelles longues auxquelles elles sont comparées. Ce n'est pas la quantité absolue de chaque syllabe considérée en elle-même qui la fait regarder comme brève ou comme longue dans le discours, c'est le rapport de sa quantité avec celle des syllabes qu'on y joint et qui la balancent pour former le rythme. Dans l'allemand, la prononciation des longues est beaucoup plus marquée qu'en latin; une moindre brièveté suffit en cette langue pour faire regarder une syllabe comme brève; et, dès lors, les diphtongues et les voyelles suivies de consonnes peuvent être brèves ou employées comme telles. Le Français n'est pas dénué de cet avantage. Il a des longues plus longues et des brèves plus brèves que le latin et, entre celles-ci et celles qui ne sont ni

longues ni brèves, au moins une ou même réellement deux intermédiaires.

Le changement du *spondée* en *trochée*, qui est perpétuel chez les poètes allemands, semble au premier coup d'œil porter quelque atteinte à la forme primitive et à l'essence du vers hexamètre, qu'on a toujours regardé comme renfermant douze temps à six mesures égales, non pas en nombre de syllabes, mais en durée. Les deux brèves du dactyle étant comptées pour deux demi-temps, équivalent à une seule des syllabes du spondée dont chaque syllabe vaut temps. Sous ce point de vue, le trochée n'équivaudra qu'à un un temps et demi, et ne sera qu'un dactyle tronqué, incapable de tenir la place d'un dactyle entier. Le vers ne renfermera donc pas six mesures complètes, et ne sera qu'une fausse image de l'ancien hexamètre.

C'est peut-être pour remédier à cet inconvénient que M. de Kleist a imaginé de commencer tous ses hexamètres par une brève superflue qui précède le premier pied. Sans doute, il a cru compenser par cette addition ce que l'hexamètre perdait d'ailleurs sur la durée des six mesures par la substitution d'une brève à la syllabe longue qui aurait terminé chaque spondée.

Voici un exemple de cet espèce d'hexamètre. C'est le commencement du poème du *Printemps* :

Ēmpfängt mich, heiligē schättē ! ihr höhē, bēlaūbtē Gēwoelbe...
(Recevez-moi, ombrages sacrés ! Vouîtes élevées et touffues.)

Les vers de M. de Kleist sont en général pleins de douceur et d'harmonie ; cependant, l'innovation dont il avait donné l'exemple n'a point été adoptée par d'autres écrivains, et l'hexamètre de M. Klopstock est resté en possession de servir de modèle. Le jugement souverain de l'oreille paraît avoir décidé que la substitution des syllabes brèves des trochées aux syllabes longues correspondantes des spondées latins était suffisamment compensée par la lenteur, que donne nécessairement à la prononciation allemande les diphtongues et les consonnes redoublées qui se trouvent même dans les syllabes brèves, et la pesanteur avec laquelle les Allemands sont forcés, en conséquence, d'appuyer sur les longues pour rendre sensible l'inégalité de durée sans laquelle il n'y a ni prosodie, ni mètre.

La quantité des syllabes allemandes, étant rarement indépen-

dante des syllabes qui précèdent et qui suivent, deviendrait quelquefois équivoque, si dans la prononciation l'on séparait trop les syllabes qui influent ainsi l'une sur l'autre. Par cette raison, il est rare qu'on puisse, sans dénaturer le mètre, s'arrêter dans la prononciation au milieu du pied et y placer un repos ; on sait que c'est l'usage des poètes latins. Leurs vers sont presque toujours coupés, ou par un repos au milieu du troisième pied comme dans ces vers :

Fortunate *senex* — hic inter flumina nota...
Et fontes *sacros* — frigus captabis opacum,...

ou par deux repos placés, l'un au milieu du second pied, et l'autre au milieu du quatrième, comme dans ces vers :

Insere *nunc* — Meliboeë pyros — pone ordine vites.....
Alternis — Dicetis, *amant* — alterna Camoenæ.....
Malo *me* — Galatea petit — lasciva puella.....

ou dans des vers faits pour être chantés et qui n'avaient besoin d'autre mouvement que celui qu'ils empruntaient de la musique.

On donne indifféremment le nom de *césure* à ce repos ou à la syllabe sur laquelle s'arrête la prononciation. Virgile s'est exactement assujéti à couper ainsi ses vers par des césures, et ses successeurs se sont fait une loi de son exemple. On ne peut disconvenir que cet usage ne donne beaucoup de grâce aux vers latins ; mais les poètes allemands n'ont pu l'adopter. On ne trouve que rarement leurs vers coupés en deux hémistiches par la césure, et peut-être y aurait-il beaucoup de cas où cette césure nuirait à l'harmonie, soit en rendant plus sensible l'inconvénient des trochées, soit en présentant à l'oreille, au commencement du second hémistiche, une brève isolée qui n'aurait aucune proportion avec le pied suivant. Les Allemands, en conséquence, n'ont point cherché à imiter Virgile dans la coupe de ses vers. Aussi, pour faire sentir la marche de leurs hexamètres, faut-il les prononcer tout autrement que les siens : le mouvement de ceux du poète latin est tellement marqué, tellement invariable, que la cadence se fait sentir dans chaque partie du vers prise séparément. On peut les débiter en coupant à son gré la mesure du vers, et plaçant des repos suivant que le sens ou

l'oreille paraissent l'exiger. On ne débite point ainsi les hexamètres allemands ; on n'en rompt point la mesure, et l'on est presque toujours obligé de les scander, c'est-à-dire de les prononcer de suite, en faisant sentir chaque pied. Ces vers sont, sans doute par là, privés d'un grand avantage qu'ils doivent envier à la poésie latine. Cependant, cet avantage n'est point du tout essentiel au vers hexamètre. Homère ne s'était point imposé la loi que Virgile a suivie sur la position des césures et il y a un grand nombre de ses vers qu'on est obligé de prononcer de suite et de scander à la manière allemande.

En voici, je crois, assez pour donner une idée nette des deux sortes de versifications employées par les poètes allemands. Quoique j'aie donné à leur versification rimée le nom d'ancienne, et à la mesurée celui de nouvelle, je n'ai pas prétendu sous-entendre que leurs auteurs aient généralement abandonné la rime pour la versification mesurée. L'une et l'autre sorte de vers sont à peu près également en usage. Quelques poètes se sont attachés exclusivement à l'une des deux ; d'autres se sont exercés dans les deux genres. Tels sont M. de Kleist et M. Zacharie (a) qui vient de nous donner en vers hexamètres une traduction du *Paradis perdu*, de Milton, dans laquelle le sens est rendu avec la plus grande précision et la plus grande fidélité et dont l'harmonie est plutôt supérieure qu'inférieure à celle de l'original.

Il faut convenir que la versification mesurée fait de jour en jour des prosélytes. Mais il y a trop de bons ouvrages rimés, et par de trop grands hommes, pour que l'usage de la rime puisse être totalement abandonné ; n'eût-on dans ce genre que les seules poésies de M. de Haller, elles suffiraient pour en conserver le goût : de même que les ouvrages de M. Gessner suffiront pour éterniser le genre de la *prose mesurée* dont il me reste à développer la nature.

2. — DE LA PROSE MESURÉE.

La prose, dans toutes les langues, est susceptible d'une harmonie qui sans être aussi marquée, aussi mélodieuse que celle des vers, est cependant très sensible pour toute oreille un peu

(a) Zacharie (1726-1777), auteur de *Poésies* en neuf volumes, etc.

délicate. Les anciens orateurs avaient fait une étude profonde de cette partie de leur art, et les modernes ne l'ont pas entièrement négligée. Le choix et l'arrangement des sons plus ou moins doux, le mélange des syllabes longues ou brèves, la position des accents, celle des repos, la gradation, ou une sorte de symétrie dans la longueur, soit des mots, soit des membres dont la période est composée, sont les moyens dont l'orateur se sert pour flatter l'oreille.

Ces moyens sont communs à toutes les langues ; mais l'usage en est plus ou moins borné dans chaque langue en particulier : les mêmes différences dans leur génie, et dans leur système grammatical qui ont décidé la forme de leur versification, ont influé nécessairement sur le caractère d'harmonie de leur prose. Les nations, dont les langues sont très accentuées, qui dans la conversation élèvent et baissent la voix par des intervalles appréciables, ont une harmonie presque musicale. Telles étaient sans doute les langues des Grecs et des Latins, puisque les orateurs dans leurs déclamations faisaient souvent soutenir leur voix par une flûte qui les accompagnait et, comme l'oreille est plus choquée d'une dissonance que d'aucun autre défaut dans les sons, il n'est pas étonnant que ces peuples aient attaché à cette partie de l'art oratoire la plus grande importance. La facilité des inversions leur permettait aussi de tirer un très grand parti pour l'harmonie du mélange des brèves et des longues.

Denis d'Halicarnasse a fait un traité *de l'arrangement des mots*, dans lequel il prétend que la prose a non seulement ses repos et ses nombres comme les vers, mais qu'elle en a les mètres ; et pour le prouver, il décompose des exodes de Démosthènes en vers de différentes espèces, se permettant seulement d'y faire quelques légers changements.

Il paraît cependant que les Anciens en remplissant leur prose de mètres poétiques évitaient d'y mêler des vers entiers, du moins de ceux dont la cadence, trop frappée et trop brillante, aurait tranché désagréablement avec le reste du discours, et aurait rompu l'unité de l'harmonie oratoire plus libre et moins saillante partout ailleurs.

La langue française est peu accentuée, et la construction invariable de ses phrases ne permet pas toujours de disposer les syllabes longues et brèves dans l'ordre le plus propre à l'harmonie. Ainsi, les ressources des prosateurs français pour plaire à

l'oreille, consistent principalement dans l'art de placer les suspensions et les repos, de proportionner, de balancer entre eux les membres de leurs périodes, et de les terminer autant qu'il est possible par des sons pleins et soutenus qui empêchent la prononciation de tomber trop brusquement; à quoi il faut encore ajouter le soin purement négatif et commun aux orateurs de toutes les langues d'éviter le concours des sons rudes et difficiles à prononcer, et la rencontre de deux voyelles, sans cependant se l'interdire avec une affectation trop minutieuse.

Fénelon, Fléchier et plusieurs écrivains plus modernes, sans employer d'autres moyens ont souvent réussi à rendre la prose française très agréable à l'oreille. M. l'abbé Le Batteux (a), dans la huitième et la neuvième de ses lettres, insérées au troisième tome de son *Cours de belles-lettres*, s'est donné la peine de décomposer plusieurs morceaux de Fléchier et de quelques autres écrivains pour en faire sentir le nombre et l'harmonie. On ne trouve nulle part les principes de ces deux parties de l'art oratoire mieux développées que dans cet ouvrage, et ceux qui voudront s'en former une idée approfondie feront très bien d'y recourir.

Mais l'espèce d'harmonie dont cet académicien a cherché à dévoiler le mécanisme, et dont il a trouvé les modèles dans Cicéron et dans Fléchier, ne sort pas des bornes du genre oratoire. Malgré les richesses de la prosodie latine que Cicéron avait à sa disposition, ses périodes les plus sonores et les mieux cadencées conservent toujours le caractère propre de la prose. Leur harmonie diffère essentiellement de celle des vers et non seulement par l'inégalité des intervalles, par la variété des rythmes et des mètres, mais encore par une marche plus simple, moins brillante; souvent la cadence est sacrifiée au sens, à l'ordre naturel des idées, à l'énergie de l'expression; quelquefois elle est rompue à dessin pour ne pas frapper l'oreille par une harmonie trop sensible et trop détachée du reste du discours.

Les limites de l'éloquence et celles de la poésie étaient fixées chez les anciens d'une manière invariable qui ne permettait pas aux deux genres de se rapprocher et de se confondre. Ainsi, la prose et les vers furent toujours séparés chez eux par un intervalle très marqué; et il ne paraît pas qu'ils aient cherché à en remplir le vide par un genre mitoyen dont l'harmonie plus bril-

(a) Le Batteux (1713-1780) de l'Académie française (1761).

lante que celle de la prose et plus libre que celle des vers participât aux avantages de l'un et de l'autre genre.

On peut, il est vrai, conclure d'un passage de Quintilien, cité par M. l'abbé Dubos dans ses *Réflexions sur la poésie et la peinture*, que ce genre a été essayé par quelques auteurs de son temps, amoureux à l'excès du rythme et de l'harmonie et qui sacrifiaient à cet agrément toutes les autres parties de l'éloquence. Mais ce passage même (1) nous fait voir que ce travail fut condamné en eux comme une affectation déplacée ; leur art resta enseveli dans les écoles des déclamateurs ; on n'imagina point de l'appliquer à des ouvrages intéressants par eux-mêmes et aucun morceau écrit dans ce genre n'a mérité de passer à la postérité.

Il faut avouer que le génie des langues anciennes en rendant cette entreprise plus facile la rendait moins nécessaire. Le besoin de cette manière d'écrire ne doit se faire sentir qu'à ceux qui voudraient traiter des sujets poétiques sans s'assujettir à la gêne et au travail de la versification. L'historien et le philosophe sont en général plus attentifs aux choses qu'aux mots ; il leur suffit presque de ne pas blesser l'oreille ; et quant à l'orateur, toujours occupé de sujets réels, tantôt obligé d'appuyer sur des détails de faits, ou de discuter des raisonnements, tantôt animé par les plus grands intérêts, le soin trop minutieux de cadencer ses paroles ne paraîtrait en lui qu'une affectation ridicule. Mais qu'aurait gagné l'auteur d'un ouvrage d'agrément, écrit en grec ou en latin, à substituer une prose ainsi travaillée et toute composée de mètres aussi marqués que ceux de la poésie ?

Le grand nombre d'écrivains modernes qui ont fait avec succès des vers latins sans avoir pu faire dans leur propre langue des vers supportables, prouve à quel point le mécanisme de la versification ancienne était facile à pratiquer. Ce mécanisme introduit nécessairement dans le vers le rythme et la cadence : la seule partie de l'harmonie qui résulte du mélange des sons

(1) « *Laudis et gloriæ et ingenii loco plerique jactant cantari saltarique commentarios suos.* » Ce qui veut dire, suivant l'abbé Dubos : que leurs phrases nombreuses rendaient, dans la prononciation, un rythme si bien marqué, que la déclamation en pouvait être partagée entre deux personnes dont l'une aurait fait les gestes au bruit de la récitation de l'autre, sans s'y méprendre, tant ce rythme était sensible.

plus ou moins rudes dépendait de l'oreille du poète, mais ne lui donnait pas plus de peine que la simple observation des règles, et cette peine était trop légère pour qu'un homme né avec un peu de talents songeât à se l'épargner. D'un autre côté, la prose cadencée exigeait une très grande délicatesse d'oreille et un travail assez considérable ; par conséquent, les Anciens n'ont pas dû être engagés à cultiver ce genre par l'espérance d'y trouver plus de facilité.

Il semble au premier coup d'œil qu'ils auraient pu être tentés par la vue de gagner un peu plus de variété dans le rythme et dans l'harmonie ; mais le poète, pouvant dans le vers hexamètre, combiner en mille manières les spondées et les dactyles, au moins dans les quatre premiers pieds, multiplier et placer à son gré les repos, enfin, terminer le vers sans que le sens soit fini, en rejetant un ou plusieurs mots au vers suivant, une liberté aussi étendue rend cette sorte de vers susceptible d'une harmonie si diversifiée que l'avantage de la prose cadencée même à cet égard se réduisait presque à rien. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Anciens n'aient fait aucun usage des facilités que la nature de leur prosodie et la liberté des inversions leur donnait pour ce genre d'écrire.

Aucune nation n'a dû peut-être en sentir le besoin plus vivement que les Français, eux dont la versification a des lois si sévères, eux qui parlent une langue si gênée dans la construction, si peu variée dans ses expressions et dans ses tours, et se privant encore volontairement d'une partie de ses richesses par la fausse délicatesse qui avilit les dénominations propres des choses les plus communes et les plus utiles ; eux dont les poètes, avec ces entraves, sont jugés plus rigoureusement par leurs compatriotes que les poètes d'aucune nation ne le sont par les leurs ; eux enfin qui n'ont encore pu traduire aucun poète autrement qu'en prose. Mais les mêmes obstacles qui rendent leur versification si prodigieusement difficile, empêchent presque toujours leur prose d'être cadencée d'une manière assez sensible pour se rapprocher des vers et remplacer leur harmonie.

Les écrivains français, ne s'étant encore que faiblement appliqués à l'étude de leur prosodie, et n'ayant pas encore assez observé les ressources qu'elle pourrait leur donner, ne connaissent presque pas d'autre cadence pour leur prose et leurs vers que celle qui résulte de la disposition des repos après de cer-

tains intervalles, mesurés le plus souvent par le seul nombre arithmétique des syllabes qu'ils renferment. Or, le nombre des intervalles possibles est très borné en comparaison du nombre des combinaisons possibles des différents mètres ; et tandis que, parmi ces derniers, il y en a une foule qui, toutes, ont un mouvement semblable et agréable à l'oreille, il n'y a, en français, que l'intervalle de douze syllabes avec un repos après la sixième, celui de dix avec un repos après la quatrième, enfin ceux de huit et de sept, et tout au plus encore, ceux de six et de cinq qui aient par eux-mêmes une cadence où l'oreille puisse trouver quelque agrément.

Si d'autres intervalles ont été quelquefois employés par des poètes français, ce n'est que dans des poésies badines, où ils ne prétendaient mettre aucune harmonie, comme dans ces rimes si connues :

Sarrasin,
Mon voisin, etc. (a).

Non seulement le nombre des intervalles qui ont un rythme sensible est réduit aux six que j'ai désignés, mais parmi ces six, il n'y en a que deux, celui de douze syllabes et celui de huit, entre lesquels il y ait une proportion agréable à l'oreille, et qui, par cette raison, se marient parfaitement ensemble. Ceux qui connaissent à fond l'harmonie des vers libres savent bien qu'il n'y a que les vers de ces deux seules mesures qu'on puisse mêler indifféremment et sans précaution. Ils savent que lorsqu'on veut leur faire succéder des vers de toute autre mesure, le fil de l'harmonie paraît tout à fait rompu, à moins que le poète n'ait eu soin de préparer avec art ce changement de rythme et d'en adoucir le passage trop brusque.

Ces six intervalles forment tout le fond des richesses de la poésie française, mais comme la cadence n'est pas encore assez marquée pour satisfaire à tout ce que l'oreille exige, on a été obligé de la frapper encore davantage, en terminant deux ou plusieurs vers par le même son. C'est ce retour du même son qu'on appelle la rime, ornement essentiel à la poésie française, telle que nous l'avons connue jusqu'à ce jour.

(a) Scarron, *Épître à Monsieur Sarrasin*.

Maintenant, pour former cette prose cadencée, ce genre mitoyen entre les vers et la prose ordinaire que les difficultés de la versification française pourraient faire désirer, essayerait-on de séparer la rime de la mesure et d'employer celle-ci seule ? car il ne saurait être question de jeter çà et là des rimes dans une prose qui n'aurait par elle-même aucune cadence ; il est bien évident que la rime, quand elle n'est d'aucun usage pour marquer la cadence, ne peut être qu'une puérilité fastidieuse et ridicule. Mais il semble qu'en mélangeant, au gré de l'oreille, différents intervalles mesurés, de différentes longueurs, on aurait une prose qui, ne différant des vers que par le manque de rime, s'en approcherait par la cadence, et ne leur serait pas fort inférieure pour l'harmonie et l'agrément qu'elle procurerait.

Quelque naturelle que paraisse cette idée, elle perd cependant toute sa vraisemblance lorsqu'on l'examine de plus près. J'ai déjà remarqué que les six différentes mesures qui sont susceptibles de cadence, ne peuvent pas être mélangées agréablement. Par exemple, le vers de sept syllabes, un de ceux qui par eux-mêmes ont la cadence la plus marquée, fait presque toujours un effet désagréable lorsqu'il est placé après un vers de douze ou de huit syllabes. Il n'y a que ces deux intervalles qui aient entre eux une juste proportion et dont le mélange soit agréable. Il suit de là qu'une prose construite sur ce principe, ne serait qu'une suite de vers sans rime, tous de douze ou de huit syllabes, à l'exception de quelques occasions rares où l'oreille permettrait de jeter de loin en loin quelques vers de mesure différente.

Or, on peut assurer, premièrement, que, sans la rime, un pareil mélange ne pourra jamais produire une harmonie fort sensible et qui approche de celle des vers rimés, et que, par conséquent, cette prose sera toujours prodigieusement inférieure aux vers dans tous les morceaux qui demandent une harmonie riche et brillante ; en second lieu, que cette marche constamment suivie sur deux mesures toujours les mêmes, bien loin de plaire à l'oreille, ne lui ferait sentir qu'une monotonie insupportable. Il est bien vrai que cette uniformité de mesures n'est pas plus grande sans rime qu'avec la rime ; mais, avec la rime, elle est bien moins sensible à l'oreille par deux raisons ; d'abord, parce que la cadence, devenant par l'addition de la rime, et

plus marquée, et plus brillante, dédommage à la variété par un plaisir plus grand; ensuite, parce que la rime, en fixant l'attention sur la finale qui varie, la détourne de la mesure qui ne varie pas.

Je sais que cette dernière raison pourra être contredite, et que plusieurs étrangers ont reproché à la poésie française la monotonie de ses rimes; mais outre que, dans les vers de mesure inégale et à rimes croisées, l'effet des rimes produit au contraire une variété très agréable, je crois être fondé à penser que c'est la variété des rimes qui, dans la versification, dérobe et sauve à l'oreille la monotonie de la mesure. J'en juge par le petit nombre de vers blancs que M. de Voltaire a insérés dans l'*Épître dédicatoire de Mérope*, adressée à l'auteur de la *Mérope Italienne*. Ces vers, à la rime près, sont tels que les sait faire M. de Voltaire; mais il m'a toujours paru que l'uniformité de la mesure y produisait une impression désagréable, que je ne sens point dans les vers rimés.

Je crois donc pouvoir conclure que cette prose ou ce mélange de vers de mesure inégale sans rimes avec une partie de la versification, n'aurait presque aucune de ses beautés, et n'en dédommagerait même pas par une plus grande variété,

Il ne faut pas douter que si ce genre eut été susceptible de quelque agrément, la difficulté de faire de beaux vers en français n'eut engagé plusieurs écrivains à le cultiver. Mais aucun ne s'y est exercé. Le seul Molière a peut-être eu en vue de l'essayer dans sa comédie intitulée *Le Sicilien* ou *l'Amour peintre*. M. d'Alembert a remarqué (dans l'*Encyclopédie*, article *Elocution*) que la prose de la première scène était toute composée de vers de différentes mesures.

Chut ! n'avancez pas davantage,
Et demeurez en cet endroit,
Jusqu'à ce que je vous appelle :
Il fait noir comme dans un four...

Les règles de la versification ne sont pas toujours observées dans le reste de la pièce aussi rigoureusement que dans ce morceau, mais il s'en faut très peu. Et, lorsque l'on compare la prose de cette comédie avec celle des autres ouvrages de Molière, il n'est pas possible de croire que le hasard seul ait produit cette

singularité. Cependant, il n'y a aucune preuve que Molière ait pensé sérieusement à introduire ce genre ; je présume plutôt qu'il comptait un jour mettre cette pièce en vers, et que, dans cette idée, il s'est porté à écrire tout ce qui se présentait à sa plume sous forme de vers, sans cependant s'en faire une loi. Quoi qu'il en soit, on peut observer dans le morceau que j'ai cité, combien le mélange de toute autre mesure que celles de huit ou douze syllabes est contraire à l'harmonie. D'ailleurs, il faut convenir que ce désagrément et celui de l'uniformité, ne sont pas extrêmement sensibles dans cette prose, lorsqu'on la prononce comme de la prose ordinaire et sans en marquer avec soin les différentes mesures. A peine s'aperçoit-on qu'elle a quelque chose de particulier. Mais il faut prendre garde que c'est ici une comédie écrite dans un style familier, qu'on prononce à peu près comme dans la conversation, en mangeant une grande partie des syllabes féminines ; dès lors, la mesure est totalement rompue, et le rythme disparaît avec ses avantages et ses inconvénients. Les uns et les autres seraient beaucoup plus sensibles dans un style élevé qui exige une déclamation soutenue (a). Dans le style familier, ce genre de prose mesurée, n'aurait guère d'autre inconvénient que d'avoir donné une peine inutile à son auteur.

La langue allemande a, sur la française, l'avantage de pouvoir faire plus aisément usage du rythme prosodique, surtout de celui de l'iambe et du trochée, à la faveur de ses longues et de ses brèves, qui sont en nombre à peu près égal ou s'égalisent par leur position. Mais le dactyle et le spondée lui donnent de l'embarras, quelque gêne. Elle a, dans ses *vers métriques*, moins d'aisance et de liberté que la langue latine, et la construction des hexamètres allemands n'est pas à beaucoup près aussi facile que celle des vers latins. Il n'est pas même constant qu'un écrivain très attentif à la grande variété de longues, de brèves et d'intermédiaires du français ne puisse, dans cette langue, en approcher davantage, surtout si au lieu de l'hexamètre ordinaire, on voulait employer l'ionique. Ainsi, ce genre de prose cadencée, mitoyen entre la prose commune et les vers, que les français ne trouvent pas agréable, que les Latins pouvaient dédaigner, con-

(a) Du Pont a signalé à ce propos que Marmontel a fait une expérience malheureuse de ce qu'avait prévu Turgot, en écrivant *les Incas* et la relation du *Sacre de Louis XVI* en vers blancs de toute mesure.

venait parfaitement aux Allemands. Aussi, l'ont-ils accueillie avec un applaudissement unanime dans les traductions que M. Ebert a faites du poème de *Léonidas* et des *Pensées nocturnes* de Young, et depuis, dans les ouvrages de M. Gessner qui paraît lui avoir donné toute la perfection dont cette manière d'écrire est susceptible.

Ce que j'ai déjà dit suffit pour faire comprendre que l'harmonie de cette prose est fondée sur la disposition des repos qui fixe la longueur des intervalles ou des membres de chaque phrase, ce qui est commun à toute espèce de prose harmonieuse ; et sur l'arrangement des longues et des brèves qui donne à chacun de ces membres sa cadence propre et en forme une espèce de vers, ce qui fait le caractère spécial de la prose mesurée allemande. On comprend encore qu'à ces deux égards l'écrivain est parfaitement libre et n'a d'autre guide à suivre que son oreille. Pour en donner une idée plus complète, je ne puis mieux faire que de copier ici un des plus beaux morceaux de la prose de M. Gessner et d'en rendre la mesure et la cadence sensible aux yeux, en écrivant séparément les uns des autres et, comme autant de vers, chacun des intervalles dont ce morceau est composé et en marquant la quantité sur chaque syllabe. Le morceau dont je parle est le commencement de la treizième *Idylle*, intitulée *Palémon* :

Wie lieblich glänzet das Mörgenröth
Durch die Häscl-staüdē...

(Que l'aurore brille agréablement à travers ces coudriers et ces rosiers sauvages qui s'étendent devant ma fenêtre.)

En se soulevant toujours que le trochée dans les vers allemands répond au spondée des latins, on reconnaîtra aisément dans ce morceau plusieurs formes de vers employés par Horace et par les lyriques anciens. La dernière ligne est un vers hexamètre.

Il est aisé de sentir que ce genre, en imposant beaucoup moins de gêne que la versification, exige autant et peut-être plus de talents. Comment, en effet, sans une délicatesse d'oreille au moins égale à celle des meilleurs poètes, réussirait-on à former à chaque instant, sans règle et sans modèle, de nouvelles combinaisons de mètres et de syllabes toujours variées et toujours har-

monieuses? Comment, dans cette succession continuelle de mesures inégales et de mouvements différents, parviendrait-on à mettre cette unité de ton nécessaire pour éviter les disparates en conservant la variété?

Mais, si ce genre est un peu moins facile dans l'exécution qu'il ne le paraît à la première vue, on doit convenir que, manié par un homme de génie, il doit être susceptible de l'harmonie la plus brillante et la plus variée. Les Français savent combien les vers libres de mesure inégale et à rimes croisées ont d'agrément dans leur langue, et que ce sont ceux dont l'harmonie est la plus riche, la plus retentissante, si j'ose ainsi parler, la plus approchante enfin de l'harmonie des vers grecs et latins. Les Anglais ont aussi reconnu cet effet du mélange des mesures et des rimes. Ils ont consacré ces vers au genre de l'ode, et leur ont donné le nom de vers *pindariques*, tant par cette raison que parce que les *Odes* de Pindare sont composées de vers de mesures inégales et variées sans aucune régularité apparente. Les vers libres à rimes croisées ont aussi été souvent employés par les poètes allemands, et M. Klopstock convient que ce genre est très agréable à l'oreille.

Or, si le seul mélange des mesures peut, avec l'aide de la rime, produire tant d'harmonie, ce mélange, doit, avec l'aide du mètre, en produire une supérieure qui ait sur la première tout l'avantage que le mètre a par lui-même sur la rime, sans parler de la variété qui résulte de la multitude de combinaisons harmonieuses qu'on peut faire des différents mètres.

Le vers *métrique* a, sur le vers qui n'a que la mesure de la rime, un avantage encore plus considérable, en ce que par lui-même, et indépendamment de ses rapports avec ce qui suit ou ce qui précède, il a une cadence qui lui est propre, au lieu que le vers simplement mesuré et rimé, considéré seul, diffère moins de la prose et tire presque tout son brillant de la place qu'il occupe, de sa combinaison avec d'autres vers.

Un avantage non moins précieux qu'a le mélange des mètres sur le simple mélange des mesures et des rimes est la facilité que donne le premier de faire servir la cadence et le mouvement du discours, soit à exprimer le sentiment dont est affecté le poète ou celui qu'il fait parler, soit à peindre pour ainsidire à l'oreille l'objet dont il parle. C'est ainsi que Virgile a su, en accumulant des dactyles, peindre la course précipitée d'un cheval au galop :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

Ailleurs, l'effort des Cyclopes qui soulèvent lentement leurs marteaux, est rendu par une suite de spondées :

Illi inter sese magna vi brachia tollunt.

Le vers suivant :

In numerum, versantque tenaci forcipe ferrum.

peint successivement la chute cadencée des marteaux et le mouvement de la masse brulante que les tenailles font rouler sur l'enclume.

Si je ne craignais de fatiguer ceux de mes lecteurs qui ne connaissent point la langue allemande, je ferais voir aisément en détail combien les différents mètres que M. Gessner a employés, dans ce début de l'idylle de *Palémon*, sont exactement appropriés au caractère de déclamation que chaque phrase exige. Je ne puis du moins m'empêcher de faire remarquer d'abord l'heureux choix de cet *iambe* suivi de sept trochées.

Mëin stäb söll mïch Grüsën
Vör die schwëllë mëiner hüttë fñhren,

pour exprimer la marche lente d'un veillard qui, courbé sur son bâton, va gagner la porte de sa cabane ; et ensuite comment le mélange des dactyles vient rendre la cadence plus brillante, quand, le veillard, frappé des beautés qu'il contemple, exprime son admiration et sa joie dans un vers allemand, composé des quatre derniers pieds d'un hexamètre :

Ö wïe schöen ïst ällës ùm mïch hër !
(Que tout ce qui m'environne est beau !)

et dans un vers qui, quoiqu'un peu différent de l'hexamètre, a cependant le même caractère d'harmonie :

Ällës wäs ïch höre sïnd Stïmmën dër freüdë ùnd dës Danks.

(Tout ce que j'entends est la voix du bonheur et de la reconnaissance.)

Il est aisé de juger qu'une pareille prose peut avoir tout le brillant des vers et n'en différer que par l'avantage d'une plus grande variété. Aussi, M. Klopstock a-t-il fait du mélange des vers libres composés de mètres, le même usage que les auteurs anglais ont fait des vers libres à rimes croisées. Il a fait des *Odes* dans ce genre, et, au lieu d'écrire de suite comme M. Gessner et, à la manière de la prose, il a séparé tous les intervalles comme autant de vers.

Ces vers de M. Klopstock n'ont certainement aucun avantage du côté de l'harmonie sur le morceau que j'ai cité de M. Gessner. Celui-ci aurait donc pu sans contredit écrire sa prose, comme nous l'avons fait, en séparant les intervalles et la donner pour des vers. Il ne l'a pas voulu et, sans doute, il a cru trouver quelque avantage dans le parti auquel il s'est décidé.

Je crois qu'il a pu compter pour quelque chose la nécessité qu'il s'est imposée à lui-même de ne jamais forcer la prononciation régulière des mots et la coupe naturelle des périodes pour les plier arbitrairement à l'espèce de cadence qu'il voulait leur donner. Un homme qui lit des vers écrits à la manière ordinaire sait qu'il lit des vers ; l'habitude qu'il a de leur donner, en lisant, une certaine cadence agit sur lui, et lui fait marquer la quantité, plutôt d'après ce qu'exige la forme connue du vers que d'après la valeur réelle de chaque syllabe ; du moins, il se prête plus aisément aux licences en ce genre, et se plaît à se les cacher à lui-même. L'auteur est fortement tenté de compter sur cette illusion, et souvent il la partage en composant. La façon dont M. Gessner écrit sa prose cadencée lui interdit la ressource de toute espèce de licence. Le lecteur qui n'est point averti ne peut suppléer à la cadence et la mettre où elle n'est pas ; il faut que l'harmonie soit le résultat nécessaire et physique de l'arrangement des mots, en sorte que tout homme qui sait lire et prononcer régulièrement soit, comme forcé, de la produire à son insu.

Mais, indépendamment de cet avantage, M. Gessner avait une raison plus décisive pour écrire sa prose cadencée comme de la simple prose : son projet n'était pas de soutenir dans tout le cours de son ouvrage une harmonie aussi marquée, aussi brillante, que celle du morceau que j'ai cité ; il voulait bien s'élever quelquefois jusqu'au ton des vers ; mais il voulait aussi se réserver le droit de revenir, quand il lui conviendrait, au ton

d'une simple prose élégante et de repasser de l'un à l'autre, tantôt par un changement subit, tantôt et plus souvent par des nuances et des dégradations insensibles suivant le besoin et la diversité des matières. Cela posé, il a dû éviter de prendre, en écrivant en lignes séparées, l'engagement de versifier toujours, qu'il était résolu de ne pas tenir. Il y a des parties dans ses ouvrages qu'on peut regarder comme de véritables vers ; il y en d'autres qui ne sortent point du tout de la prose ; il y en a un très grand nombre dont l'harmonie mitoyenne entre les deux genres sert à nuancer le passage de l'un à l'autre, et à conserver au ton général une sorte d'ensemble et d'unité. Or, ces nuances sont souvent si délicates, que si M. Gessner avait voulu écrire différemment les parties les plus cadencées et les plus poétiques, et celles qui ne sont que de pure prose, je crois qu'il eût été très souvent embarrassé à marquer précisément la limite de l'un et de l'autre genre. Il a préféré avec raison de tout confondre et de laisser au goût de ses lecteurs à reconnaître l'harmonie plus ou moins marquée qu'il a répandue dans les différentes parties de son ouvrage. Il y a jusqu'à des espèces d'odes composées de plusieurs vers, tous de la même mesure, qu'il a déguisées en les écrivant comme de la prose. Voici, par exemple, une chanson qu'une jeune bergère chante dans le troisième livre du poème de *Daphnis*, et qui est toute composée de petits vers iambes de cinq syllabes :

Ich will nicht liebēn
Sō sãg ich immer...

(Je ne veux point aimer, dis-je sans cesse.)

Cette chanson n'est pas le seul morceau que M. Gessner ait versifié d'une manière aussi suivie et aussi régulière que les poètes de profession. J'aurais pu citer une autre chanson dont les vers sont iambes de la même mesure que ceux de la première ode d'Anacréon. Mais un exemple suffit. A l'égard des morceaux où il est réduit à la simple prose, il n'est pas fort nécessaire d'en citer, et le lecteur n'est peut-être déjà que trop fatigué de citations allemandes.

Je n'ai pas besoin non plus d'insister sur l'adresse et la finesse de goût nécessaires pour parvenir à mêler sans dissonance l'harmonie de la plus brillante versification et le rythme

à peine sensible de la prose pour monter et descendre de l'un à l'autre par un vol soutenu, sans élans et sans chute, en se plaçant toujours au niveau du sujet et en conservant toujours l'unité et l'accord essentiel à tout ouvrage. Cet art de mélanger ainsi tous les tons et de les marier par des gradations insensibles, n'est pas un des moindres mérites de M. Gessner, et c'est, sans doute, ce qui l'a engagé à adopter le genre de la prose cadencée préférablement à celui des vers.

Ce genre est effectivement le seul qui puisse se prêter à cette dégradation imperceptible d'harmonie qui rapproche la versification de la prose ou qui remplit tout l'intervalle entre l'une et l'autre, et permet de les employer dans un même genre sans rompre l'accord et l'unité du tableau. Les vers libres à rimes croisées des Français sont certainement susceptibles d'une harmonie très brillante et très variée, mais la rime qui leur est essentielle met toujours, entre eux et la prose, une ligne de division qui ne permettra jamais de les rapprocher sans laisser voir sensiblement l'intervalle qui les sépare. Cette facilité de se prêter à tous les degrés possibles d'harmonie appartient donc exclusivement au mélange des différents intervalles cadencés par le moyen du mètre ou par la combinaison des syllabes longues ou brèves. Lorsque l'écrivain n'emploie que les mesures les plus riches et les plus brillantes, lorsqu'il a soin de soutenir toujours la cadence, ce genre rentre dans celui des vers libres, et c'est sous ce point de vue que M. Klopstock l'a envisagé quand il s'en est servi pour l'ode. Lorsque, au contraire, l'auteur embrasse le genre dans toute son étendue et passe des mesures brillantes à celles qui le sont moins, en descendant jusqu'au ton de la simple prose, ce genre devient exactement la *prose mesurée* peu cadencée dont j'ai entrepris de donner une idée et dont M. Gessner s'est servi dans tous ses ouvrages poétiques.

Je crois que ce genre est particulier aux Allemands et qu'il n'a été usité chez aucun autre peuple, soit ancien, soit moderne. Je ne connais que les *Odes* de Pindare et les *Cantiques* des Hébreux qu'on puisse leur comparer ; mais cette ressemblance n'est qu'apparente. A la vérité, lorsqu'on veut essayer de marquer la mesure des vers de Pindare, autant qu'il est possible de le faire avec l'incertitude où nous sommes sur la valeur d'un grand nombre de syllabes, l'on est frappé de la variété qui règne dans ses odes, soit par rapport à la longueur des

vers, soit par rapport aux différents mètres ou pieds dont chaque vers est composé. Mais on s'aperçoit bientôt que la coupe des vers n'a aucun rapport au sens, ni au repos de la prononciation qui séparent dans le discours les différents membres des phrases. Non seulement, le sens est coupé à chaque instant par la fin du vers, mais il n'y a rien de si commun que de voir les mots séparés en deux, et la moitié d'un mot finir un vers, tandis que l'autre moitié est rejetée au vers suivant. De pareilles chutes n'ont certainement par elles-mêmes aucun agrément pour l'oreille. On peut donc en conclure que la coupe et la séparation n'y tient point aux divisions du discours considéré en lui-même, et indépendamment d'une cadence étrangère à laquelle le poète était obligé de la plier ; et puisqu'on ne trouve dans Pindare aucune cadence régulière, aucun rythme sensible à l'oreille, il faut bien que son rythme et ses divisions aient été réglés uniquement pour le rythme et les divisions du chant. Il est donc certain que les *Odes* de Pindare, qu'on sait d'ailleurs n'avoir été faites que pour être chantées, n'avaient point une mesure destinée à être sentie indépendamment de l'air, au mouvement duquel elles étaient assujetties, et dont elles recevaient toute leur cadence et leur agrément. Il faut en juger comme de ces paroles qu'on met sur des airs de violon et qui, séparées du chant paraissent d'autant plus bizarres et d'autant moins agréables qu'elles sont mieux adaptées à l'air. Les *Odes* en vers libres de M. Klopstock et la prose cadencée de M. Gessner sont faites, au contraire, pour avoir une harmonie propre, et sensible à quiconque sait bien prononcer l'Allemand. On ne peut donc les regarder comme étant du même genre que les *Odes* de Pindare.

A l'égard des *Cantiques*, des *Psaumes* et des autres morceaux de poésie hébraïque répandus dans l'Ancien Testament, on sait que plusieurs savants du premier ordre se sont forcés d'y trouver, ou des rimes, ou des vers mesurés régulièrement et arrangés en strophes à la manière d'Horace. Le peu de succès de leurs efforts porte à croire qu'effectivement la versification de ces morceaux n'était qu'une suite d'intervalles mesurés, de longueur inégale et de différentes sortes de cadences qui probablement dépendaient en partie du mélange des brèves et des longues et, comme il ne paraît dans le texte, tel que nous l'avons, aucune distinction de vers, que tout est écrit de suite,

ce serait un degré de ressemblance de plus entre la poésie des Hébreux et la prose cadencée des Allemands. Mais, d'un côté, l'impossibilité où l'on a été jusqu'à présent de trouver aucune cadence sensible dans les *Psaumes*, quoique la quantité soit marquée assez exactement par les points voyelles, de l'autre, la certitude où l'on est que ces ouvrages ont été faits originai-
 rement pour être chantés, sont de très fortes raisons de croire que leur mouvement était absolument relatif à celui du chant et pouvait fort bien être très peu sensible dans la simple prononciation : ce qui les placerait dans la même classe que les vers de Pindare, et par conséquent établirait une différence essentielle entre le genre de leur versification et la prose mesurée des Allemands.

IV. — *Avertissement, en tête de la traduction (par Huber) des « Idylles et poèmes champêtres » de Gessner (a).*

[Idylles et poèmes champêtres de M. Gessner, traduits de l'allemand par M. Huber, traducteur de la mort d'Abel, Lyon, 1762. — D. P. IX, 166.]

(Les *Idylles* de Gessner. — Les pastorales allemandes.)

L'accueil favorable qu'on a fait en France à la traduction de la *Mort d'Abel*, m'enhardit à donner aujourd'hui la traduction

(a) D'après Du Pont, qui n'a publié que l'*Avertissement*, la traduction même des *Idylles* serait de Turgot. Il est plus probable qu'elle a été faite en collaboration avec Huber. Voici la lettre que celui-ci adressa à Turgot en lui faisant hommage d'un exemplaire imprimé de son ouvrage. Elle porte une date postérieure à la nomination de Turgot à l'Intendance de Limoges, mais l'avertissement a dû être rédigé antérieurement à cette nomination :

Paris, 2 décembre 1761.

Monsieur, je viens de recevoir par la poste quelques exemplaires de la traduction des *Idylles* de Gessner et je commence par vous en envoyer un. Ce Bruyset (1) m'avait fait terriblement languir après cet ouvrage et je vous en fais hommage comme d'un bien qui est plus le vôtre que le mien. C'est ici le troisième exemplaire que je vous envoie ; j'ai donné le premier à M. de Montigny (2) ; le second à M. Watelet (3) et il m'en reste encore un

(1) Imprimeur à Lyon.

(2) Trudaine de Montigny.

(3) Watelet (1718-1786), écrivain et graveur, de l'Académie française.

des *Idylles* du même auteur. Dans la vue de sonder le goût du public ; j'en avais inséré deux dans l'avertissement qui précède le poème d'Abel, il m'a paru qu'elles étaient assez généralement goûtées. J'ai corrigé avec soin ces deux morceaux et je les redonne aujourd'hui avec le reste de l'ouvrage, composé de vingt *Idylles* et de quatre petits poèmes qui, par leur objet et par le ton qui y règne ne peuvent guère être réunis sous un titre plus convenable que celui de *Poèmes Champêtres*.

Les *Idylles* sont le second ouvrage de M. Gessner et celui qui a mis le sceau à sa réputation déjà commencée par le poème pastoral intitulé *Daphnis*. Elles ont eu en Allemagne un succès plus brillant peut-être que celui d'Abel : du moins les applaudissements ont-ils paru plus vifs et moins interrompus par la voix des critiques. Je suis bien loin de vouloir tirer de là aucune conséquence pour la comparaison des deux ouvrages. Une réputation naissante est ordinairement mieux accueillie qu'une réputation faite, et il suffit peut-être que la *Mort d'Abel* ait paru depuis les *Idylles*, pour qu'elle ait été moins louée et plus critiquée.

Le poème a, pour lui, la noblesse du genre, la grandeur du sujet, l'invention et la disposition du plan qui réunit la richesse et la simplicité, enfin l'art avec lequel l'auteur a su rassembler, dans le même ouvrage, les peintures sublimes de l'Epopée, les grâces naïves de la Pastorale, et le pathétique du Roman le plus intéressant. Les *Idylles* n'ont pas tous ces avantages ; je crois cependant pouvoir assurer qu'on y reconnaîtra l'empreinte du même génie. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que

que je présenterai demain à M^{me} Blondel. Ce temps-ci est pour moi un temps bien agréable ; que de compliments je vais recevoir ! Cependant, pour que ma vanité n'aille pas trop loin, ma raison l'avertira de temps en temps que les éloges ne sont dus qu'à vous.

J'ai enfin lu la *Pastorale* de Gessner ; je ne sais, mais j'attendais quelque chose de plus parfait de lui. Comme vous allez venir, nous l'expliquerons ; je serais bien aise de m'être trompé, car j'aime Gessner ; c'est lui qui m'a procuré l'honneur de votre connaissance. Il m'envoie son portrait et il me mande dans sa dernière lettre (où il se souvient fort bien de vous avoir écrit) qu'il est beau comme Adonis, que les grâces ont pétri son visage, mais il se plaint qu'elles ont mis trop de matière pour former son nez. Vous savez s'il se flatte, vous l'avez vu.

Je ne vous parle point des obligations que je vous ai ; je sais aussi que vous n'aimez pas les démonstrations ; mais le souvenir en sera toujours gravé dans mon cœur.

M. Gessner a traité le genre de l'Idylle d'une manière neuve, en évitant également, et la rusticité dans laquelle sont tombés quelques Anciens et les lieux communs poétiques tant rebattus par leurs serviles imitateurs, et la fade galanterie que les Modernes y ont si souvent substituée.

Il se vante dans la *Préface* d'avoir pris Théocrite pour modèle. Si j'ose dire ce que j'en pense, il a fait beaucoup mieux ; il a observé la nature et il l'a peinte. Il a, du moins, sur ce poète, l'avantage que les Modernes en général ont presque toujours sur les Anciens, qui réussissent pour l'ordinaire beaucoup mieux dans l'expression des détails que dans l'art de les arranger convenablement et d'en composer un tableau intéressant. On a quelquefois peine à deviner quel objet se sont proposé Théocrite et Virgile dans leurs pastorales, et leurs ouvrages manquent souvent de dessein, d'unité et presque toujours d'intérêt. M. Gessner, en louant les Anciens, s'est bien gardé de les imiter sur ce point. S'il a peint, comme eux, la nature, il a certainement choisi avec plus de goût les objets de son imitation. Il s'est encore plus écarté de Théocrite dans une autre partie qui distingue bien avantageusement le poète allemand de tous les auteurs, qui se sont exercés avant lui dans le genre pastoral, soit anciens, soit modernes : c'est la partie des caractères et des mœurs de ses bergers. Combien les sentiments d'honnêteté et de vertu qu'ils expriment d'une manière si naïve et si touchante ne sont-ils pas préférables aux raffinements mystiques et aux délicatesses puériles que les poètes Italiens et Français ont mis dans la bouche de leurs bergers et de leurs bergères ?

Ces auteurs semblent avoir cru que des bergers ne peuvent parler que d'amour et la plupart des critiques modernes qui ont traité de la nature de l'églogue, ont raisonné conformément à cette opinion. M. Gessner est peut-être le premier qui ait donné au genre pastoral toute l'étendue dont il est susceptible et qui ait peint ses bergers comme des hommes, sujets à tous les besoins et à toutes les affections de l'humanité. Pères, enfants, époux, amis, tous ces liens dont la nature a fait les premiers fondements de la société ne leur sont point étrangers. Ils sont pauvres ; ils deviennent vieux ; leur pauvreté et leur vieillesse ne les rendent que plus intéressants. La générosité, la bienfaisance, l'amour paternel, la tendresse filiale, le respect pour la divinité, la douce joie qui accompagne l'innocence, sont des sen-

timents qui ne leur sont pas moins familiers que l'amour. Leurs entretiens présentent partout le tableau de la vertu parée des grâces de la naïveté, et l'ouvrage fait aimer l'auteur.

A l'égard de la partie purement poétique des *Idylles*, il me semble que peu d'écrivains ont porté le mérite pittoresque aussi loin que M. Gessner, le choix des objets et des circonstances, la vérité des descriptions jusque dans les détails les plus finement aperçus, et le doux éclat de son coloris donnent à ses paysages toute la fraîcheur de la nature. M. Gessner s'exerce quelquefois, dans ses heures de loisirs, à manier le pinceau ; je ne doute pas que l'œil du peintre n'ait beaucoup aidé l'imagination du poète, et ce serait peut-être un très bon conseil à donner aux jeunes gens qui se destinent à la poésie, que celui de passer quelque temps dans une école de peinture. La pratique de cet art oblige à considérer la nature avec des yeux attentifs et à la suivre dans un détail de circonstances où il est rare de pousser l'observation. On s'accoutume à envisager les objets sous toutes sortes de faces et sous des points de vue qui échappent au commun des hommes ; les images qu'on a recueillies dans cet exercice deviennent une source abondance de variété et de nouveauté dans les descriptions et donnent au poète les ressources nécessaires pour éviter également l'écueil de la sécheresse et celui des lieux communs.

Je ne serai point étonné qu'on reproche en France à M. Gessner de s'attacher un peu trop à peindre et de descendre dans un trop grand détail de circonstances. Ces détails sont un mérite aux yeux des allemands à qui les peintures fidèles de la nature plaisent toujours et qui sont peut-être plus sensibles aux beautés purement poétiques qu'on ne l'est communément en France. M. de Voltaire a remarqué il y a longtemps, à la fin de son *Essai sur la poésie épique*, que *de toutes les nations polies, la française est la moins poétique*. Ce n'est point à moi de décider quelle peut être la cause de cette différence de goût, et s'il faut croire que les Allemands sont plus sensibles ou que les Français sont plus raisonnables.

On reprochera peut-être à mon auteur, avec plus de justice, d'avoir fait quelquefois passer ses personnages de la naïveté pastorale à un enthousiasme philosophique et religieux d'un ton trop élevé pour des bergers. Il a eu soin de prévenir cette critique dans sa *Préface*, en nous avertissant qu'il a mis la scène

de ses *Idylles* en Arcadie et dans ce premier âge du monde où la vie pastorale, étant l'occupation universelle du genre humain, était compatible avec une sorte de loisir qui permettait de cultiver jusqu'à un certain point son esprit et sa raison. Je ne sais si cette apologie est tout à fait satisfaisante et je crois que la meilleure excuse de M. Gessner est dans la beauté même des morceaux qui donnent lieu au reproche.

L'auteurs'est cru autorisé, par l'époque et le lieu qu'il a choisis pour y établir les scènes de ses pastorales, à suivre le système de la mythologie grecque, à introduire des Faunes et des Nymphes et à employer l'intervention des Dieux. Il n'en a fait, à la vérité, qu'un usage assez modéré, mais je désirerais qu'il s'en fût encore moins servi. Je ne puis m'empêcher, par exemple, de regretter que dans cette belle idylle où le vieillard Palémon retrace avec une éloquence si noble et si touchante le bonheur et l'innocence de sa longue vie, un miracle postiche vienne terminer une scène si naturelle et détruire toute l'illusion du tableau.

C'est peut-être à l'imitation trop scrupuleuse des Anciens qu'il faut imputer ces légers défauts. Le succès de M. Gessner est plus sûr quand il écrit d'après lui-même que lorsqu'il veut se modeler sur les autres ; et l'on peut se rappeler que la fiction du diable Anamalech n'est pas à beaucoup près la plus heureuse du poème d'*Abel*. Il a du moins, dans ses *Idylles*, le mérite d'avoir saisi et rendu avec toute la justesse possible le caractère idéal que les Anciens donnaient aux personnages qu'il a empruntés d'eux. Ses faunes, ses fées et ses nymphes, exactement dessinés d'après l'antique, en ont, pour ainsi dire, l'esprit et la physionomie. C'est, pour se conformer à ses modèles, qu'il a donné à ses faunes cette gaieté pétulante qui accompagne l'ivresse, et qu'il a répandu sur quelques scènes de ses *Idylles* une nuance de comique. Les traits de ce genre seront sans doute les moins agréables aux lecteurs français ; je suis persuadé, par exemple, que le refrain de l'idylle intitulée : *La cruche cassée*, révoltera leur délicatesse. Je l'ai senti en l'écrivant, mais je n'ai pu me résoudre à supprimer une idylle où il y a d'ailleurs des détails d'une poésie très riche et d'un coloris très brillant. Après tout, l'impression désagréable que peut faire ce morceau vient principalement de ce mot *cruche*, qu'un caprice de l'usage fait regarder en français comme un mot bas. J'ai pensé que mes lec-

teurs auraient assez d'équité pour supposer que le mot *krug* dont M. Gessner s'est servi n'a rien de bas dans sa langue. Ce serait donc à moi seul qu'on pourrait reprocher de n'avoir pas mis un autre mot à la place de celui de *cruche*. Mais j'espère qu'on voudra bien croire aussi que je n'ai pas ignoré la proscription de ce malheureux mot, et que si j'en avais trouvé un je m'en serais servi. J'ai mieux aimé employer le terme propre, quoique bas, qu'un terme noble, mais vague et incompatible avec le sens. Au reste, si le lecteur pense que le mot de *vase*, celui de *coupe*, ou tout autre conviendrait mieux que celui de *cruche*, il pourra tout aussi bien que moi le substituer en le lisant. Je ne dirai rien d'ailleurs de ma traduction, si ce n'est que je me suis attaché à la rendre aussi exacte et même aussi littérale que m'a permis la différence des deux langues.

Voilà tout ce que j'avais à dire sur l'ouvrage dont je donne la traduction, et je terminerais ici cet avertissement, si je ne croyais devoir profiter de cette occasion pour donner une idée succincte des richesses de la littérature allemande dans le genre pastoral. M. Gessner n'est pas à beaucoup près le seul qui s'y soit distingué. M. de Kleist, si connu par la beauté de son génie et par sa mort glorieuse (a), est un des premiers qui ait marché sur les pas de M. Gessner dont il était ami. Il n'a pas cru que les bergers fussent les seuls acteurs convenables à l'églogue ; il y a introduit des jardiniers et des pêcheurs à l'exemple de Sannazar, de Grotius et de Théocrite lui-même. Toutes ses *Idylles* sont écrites en vers, quelques-unes en vers rimés et d'autres en vers non rimés. Les sentiments de vertu et de bienfaisance qui y sont répandus sont les traits de ressemblance les plus frappants qu'elles aient avec les *Idylles* de M. Gessner.

MM. Rost et Schmidt ont acquis l'un et l'autre de la réputation dans le genre pastoral. Mais ils ont pris deux routes bien opposées. M. Rost, dans ses contes pastoraux, a rapproché la scène de notre temps. Il y a trouvé des mœurs moins austères ; ses personnages en sont peut-être devenus moins romanesques, mais sa morale en est certainement devenue moins pure. Il a souvent les grâces et la naïveté de La Fontaine ; il serait à souhaiter qu'il n'en eût pas aussi la licence. Il a travaillé quelques années avant M. Gessner.

(a) Kleist mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Kunesdorf.

M. Schmidt a pris au contraire tous ses sujets dans la Bible et son but principal semble avoir été de recueillir tous les sujets les plus intéressants que présentent les livres saints et de les orner des couleurs de la poésie ; son ouvrage est intitulé : *Tableaux et sentiments poétiques tirés de l'Ecriture Sainte*. Il paraît que c'est la force du sujet qui a fait de presque tous les morceaux de ce recueil autant d'idylles et qui nous donne le droit de ranger l'auteur parmi les poètes pastoraux. Rien ne prouve mieux la vérité de ce que M. Gessner a remarqué dans sa *Préface* sur l'analogie de la vie pastorale et de celle des anciens patriarches. M. Schmidt fait un très grand usage des figures, des tours et des expressions que lui fournit l'Ecriture ; ses *Idylles* sont écrites les unes en vers hexamètres ; les autres en prose. Ses vers n'ont pas l'harmonie de ceux de M. Klopstock et sa prose à cet égard est encore plus inférieure à celle de M. Gessner, mais dans l'art de peindre la nature, d'exprimer le sentiment avec vérité, de mêler le sublime et la naïveté, il n'est inférieur à personne.

Voici une *Idylle* que je choisis au hasard et qui pourra servir à donner une idée de sa manière (a).

Si cet essai ne déplaît pas, je pourrai donner au public l'ouvrage entier et, s'il continue de m'encourager, je ne désespère pas de faire connaître successivement les principaux auteurs de ma nation. L'entreprise est plus étendue qu'on ne le croit communément en France, et je désirerais fort pouvoir inspirer aux gens de lettres assez de goût pour la littérature allemande pour les engager à se charger d'une partie du fardeau et à faire à mes compatriotes le même honneur que des traducteurs illustres ont fait aux poètes italiens et anglais. Les Allemands méritent peut-être autant d'être connus ; il y a parmi eux au moins autant d'écrivains originaux que dans aucune autre nation et peut-être est-ce une suite de l'état des lettres en Allemagne. Elles fleurissent assez également dans plusieurs villes qui n'ont entre elles que peu de communication et tous ceux qui les cultivent ne sont pas, comme en France et en Angleterre, rassemblés dans une capitale, où tous les esprits, à force de prendre le ton les uns des autres, finissent souvent par n'en avoir aucun qui leur soit propre.

(a) Suit dans le texte la traduction de l'*Idylle* : *Lamech et Zilla*, que nous ne reproduisons pas.

Quoi qu'il en soit de cette cause, les poètes allemands paraissent exceller dans deux parties bien principales : la peinture des détails de la nature et l'expression naïve du sentiment ; c'est ce qui a fait dire à M. l'abbé Arnaud dans le *Journal étranger* à l'occasion même des *Idylles* de M. Schmidt qu'ils semblent tenir de plus près à la nature, éloge le plus flatteur qu'on puisse leur donner. Je ne sais si l'amour de mon pays ne m'aveugle pas en faveur de ses écrivains, mais il me semble qu'ils réunissent la hardiesse anglaise, avec moins d'écarts, et la justesse française avec moins de timidité.

Je reviens à la poésie pastorale. Nos écrivains ont cultivé aussi le genre de la pastorale dramatique à l'exemple des Italiens. La *Sylvie*, de M. le Professeur Gellert, et *La Fidélité éprouvée*, de M. le Professeur Gartner, ont eu un très grand succès et sont l'ornement du théâtre allemand. Le lecteur apprendra peut-être avec plaisir que M. Gessner prépare un ouvrage dans ce genre (a).

(a) On trouve encore dans les manuscrits de Turgot des *Remarques critiques sur la littérature anglaise du XVII^e siècle*. Elles doivent dater d'une époque voisine de ses études sur la poésie allemande.

M. Henry signale, dans son édition de *Lettres inédites de M^{lle} de Lespinasse*, que, dans le volume de manuscrits de cette dernière venu à la Bibliothèque nationale, est un impromptu attribué à Saint-Lambert en marge duquel on lit : « Ces vers ne sont point de Saint-Lambert, mais de M. Huet, évêque d'Avranches », et plus bas, de la main de Turgot : « Je doute fort que ce madrigal soit du savant et pesant M. Huet » ; plus bas encore, au crayon : « Ces vers sont d'un Poncet, archevêque de Tours. »

Dans un autre volume des manuscrits de M^{lle} de Lespinasse, sont cinq pièces de vers de la main de Turgot.

Turgot s'intéressa toujours, en effet, à la poésie et à l'histoire littéraire.

TABLE DES MATIÈRES¹

DU PREMIER VOLUME

PRÉFACE	I
-------------------	---

TURGOT, SA VIE ET SES ŒUVRES

TURGOT ÉTUDIANT ET MAGISTRAT (Jusqu'en 1764)

I. LES ÉDITIONS DES ŒUVRES DE TURGOT. — Les premières biographies de Turgot : Du Pont de Nemours, Dupuy, Condorcet. — <i>Œuvres de Turgot</i> : Editions de Du Pont de Nemours et de Daire et Dussard ; inexactitudes des textes ; lacunes dans ces éditions. — Documents anciens et nouveaux. — Archives nationales et autres ; archives du château de Lantheuil. — Journal de l'abbé de Véri ; lettres de Turgot à Du Pont de Nemours.	4
--	---

II. LA FAMILLE TURGOT. — Turgot parisien. — Ses diverses habitations à Paris. — Origines de sa famille. — Les seigneurs de la Bionnière. — Les seigneurs des Tourailles ; Claude Turgot et Monchrestien de Vasteville. — Les Turgot de Saint-Clair ; Marc-Antoine Turgot et la <i>Dîme Royale</i> de Vauban. — Le rameau des Sousmont. — Michel-Étienne Turgot, Prévôt des Marchands. — M ^{me} Turgot mère. — Les enfants du Prévôt : la duchesse de Saint-Aignan ; le Président à mortier, Michel-Jacques ; le Chevalier, puis Marquis, Étienne-François Turgot ; la descendance de ce dernier. — Les terres ayant appartenu aux Turgot.	8
--	---

III. LA SORBONNE. — Premières études de Turgot : au collège et au séminaire. — Ses noms. — A la Sorbonne. — Ses condisciples : les deux de Cicé, de Boisgelin, de Brienne, Morellet, de Véri. — L'abbé Sigorgne et l'abbé Bon ; vers sur l' <i>Arrestation du prince Édouard</i> .	
--	--

¹ Voir la Table Alphétique, au 5^e volume. — Les documents entièrement inédits sont marqués de deux astérisques. Ceux qui, ayant figuré dans les éditions précédentes, ont subi des modifications importantes, sont indiqués par une seule astérisque.

— Les premiers travaux : Discours sur l' <i>Histoire Universelle</i> ; essai de <i>Géographie Politique</i> . — Lettre à l'abbé de Cicé sur le papier-monnaie. — Les Sorboniques : les avantages que le christianisme a procurés au genre humain; le tableau philosophique des progrès de l'esprit humain. — Abandon par Turgot de l'état ecclésiastique.	20
IV. LES AMIES DE TURGOT. — M ^{me} de Graffigny. — M ^{me} Helvétius et Helvétius. — Turgot célibataire. — M ^{me} du Deffand. — M ^{lle} de Lespinasse. — La duchesse d'Enville. — M ^{me} Blondel et les Blondel. — La comtesse de Boufflers. — M ^{me} Geoffrin. — M ^{me} de Marchais.	35
V. LA CHAMBRE ROYALE. — Turgot substitut du procureur général; conseiller à la Chambre des requêtes; maître des requêtes. — Les refus de sacrements. — Exil du Parlement. — La Chambre des vacations nommée d'office et la Chambre royale. — Le marquis de Sousmont, président à mortier. — Reproches injustement faits à Turgot. — Ses <i>Lettres sur la tolérance</i> . — <i>Le Conciliateur</i> . — Projet d'une <i>Histoire du Jansénisme</i> . — Dissolution de la Chambre royale. . .	48
VI. L'ENCYCLOPÉDIE. — Travaux philosophiques et linguistiques. — <i>Géographie Politique</i> et <i>Discours sur l'Histoire Universelle</i> : le progrès, la formation des nations. — Études sur les langues. — Turgot magistrat. — <i>L'Encyclopédie</i> . — Projets d'articles : Amour, Amour de Dieu, Définition, Dieu, Dieux. — Articles publiés : <i>Étymologie</i> , <i>Existence</i> , <i>Expansibilité</i> . — Lettre de Diderot. — L'esprit de secte. — Réflexions de Monthyon et de Condorcet. — Philosophie de Turgot. — Son libertinage d'esprit.	55
VII. PREMIERS TRAVAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Notes sur Child : les variations du taux de l'intérêt, l'acte de navigation, le prêt à intérêt, la liberté de l'industrie. — Plan d'un ouvrage sur le commerce, la richesse, la propriété, la taxation des marchandises. — Fragments sur le commerce et les manufactures. — Le commerce international. — <i>Questions importantes</i> de Tucker. — Vincent de Gournay. — <i>Foire</i> et <i>Fondations</i> . — Laissez-faire. — <i>Éloge de Gournay</i> . — Quesnay. — Voyage en Suisse : Visite à Voltaire; séjour chez La Michodière.	64

ŒUVRES DE TURGOT ET DOCUMENTS LE CONCERNANT

PREMIÈRE PARTIE TURGOT ÉTUDIANT (1743-1750)

1743

1. FACULTÉ DE THÉOLOGIE : Décision dispensant Turgot pendant trois ans d'écrire les cours.
 ** Extraits de *Lettres du Prévôt des Marchands* de 1737 à 1744. . . 76

1745

- ** 2. LETTRE A L'ABBÉ... (Événements du jour; combat d'Antoin. L'Eucharistie et la présence réelle.) 81
- ** 3. LETTRE AU CHEVALIER TURGOT à Malte. Addition à une lettre de Turgot, père. (Détails divers.) 83

1746

4. FACULTÉ DE THÉOLOGIE : Décision accordant à Turgot une dispense d'âge pour soutenir sa tentative, avec *Lettre de Louis XV.* 84
- ** Extraits de *Lettres du Prévôt des Marchands.* 86
- ** 5. RÉFLEXIONS SUR LES PENSÉES PHILOSOPHIQUES de Diderot.
- I. *Réflexions générales.* — (Les progrès de l'incrédulité. — Le déisme, l'athéisme et le scepticisme. — La tolérance, les dogmes.) . . . 87
- II. *Sur quelques endroits d'un livre intitulé : Pensées philosophiques.* — (Les injures à Dieu. — La Révélation. — L'athéisme. — La métaphysique. — L'existence de Dieu. — Le scepticisme. — L'impiété. — Les Ecritures. — L'intolérance.) 89

1747

- ** 6. LETTRES DE TURGOT PÈRE, à son fils le Chevalier, à Malte. (Thèse de bachelier de Turgot.) 98
- ** 7. LETTRES DU MINISTRE DE LA MAISON DU ROI au syndic de la Sorbonne : *Demande de dispense d'âge et de services, en faveur de Turgot, pour courir la licence.* (Rejet de cette demande.) 100
- La maison de Sorbonne. 101

1748

- ** 8. CORRESPONDANCE AVEC L'ABBÉ BON.
- I. *Lettre de l'abbé Bon, avec annotations* de Turgot. (Détails divers. — Concours de l'Académie de Soissons sur les causes des progrès et de la décadence du goût dans les arts et dans les sciences.) 102
- II. *Lettre à l'abbé Bon.* — (Détails personnels. — Livres de Maupertuis sur la *formation du monde* et de Bouguer sur les *planètes.* — Énigme de Fontenelle sur M^{lle} de La Rochefoucauld. — Dissertation sur l'existence de Dieu.) 104
- III. *Portrait de l'abbé Bon.* 107
- ** 9. LETTRE A L'ABBÉ DE CICÉ. (Distribution de prix à l'Académie française. — Prix de Sigorgne à l'Académie des Sciences de Rouen. — Concours à l'Académie de Soissons.) 108
- ** 10. LETTRE A BUFFON sur son système de *formation de la terre.* . . 109

** 11. LETTRE AU CHEVALIER TURGOT à Malte, à la suite d'une lettre de Turgot, père. (Détails divers. — Poésies de Voltaire.)	113
** Extrait de <i>Lettre du Prévôt des Marchands</i>	114
** 12. LISTE D'OUVRAGES A FAIRE.	115
** 13. RECHERCHES SUR LES CAUSES DES PROGRÈS ET DE LA DÉCADENCE DES SCIENCES ET DES ARTS, ou <i>Réflexions sur l'histoire des progrès de l'esprit humain</i> (Fragments)	116
Concours de l'Académie de Soissons.	116
I. <i>Causes du progrès et de la décadence</i> . (Les hommes de génie. La formation des langues. — Les progrès de la philosophie, des arts mécaniques et des sciences spéculatives. — L'imprimerie. — Les beaux-arts. — Le hasard.)	117
II. <i>Examen de quelques raisons qu'on donne de la décadence des sciences et du goût</i> . (L'ennui du beau produit le joli. — La Motte et Fontenelle.)	122
III. <i>Origine des Sciences</i> : leur aspect mystérieux chez les Asiatiques.	124
IV. <i>La tyrannie</i>	124
V. <i>Descartes</i>	125
VI. <i>Les métaphores</i> ; leurs déformations et les déformations des langues.	126
VII. <i>L'éloquence</i>	128
VIII. <i>Influence de la liberté</i> sur la formation des génies.	131
IX. <i>Diverses causes du progrès</i>	132
X. <i>De Bacon à Leibnitz</i>	134
XI. <i>Les génies politiques</i> . — <i>L'équilibre européen</i> . — <i>L'hérédité monarchique</i> . — <i>L'esclavage</i> . — <i>Le hasard</i>	135
XII. <i>Causes des différences dans les esprits humains</i> . — <i>Le hasard</i> . — <i>Les climats</i>	138
XIII. <i>Effets de la formation des grands États</i> . — <i>Les Colonies</i> . — <i>Droit des gens</i> . — <i>Newton</i> . — <i>Hérodote</i>	141
* 14. DEUXIÈME LETTRE A L'ABBÉ DE CICÉ. (Séjour au séminaire. — Le monde à Bourges. — <i>Dissertation sur le papier-monnaie</i> .)	143
** 15. LETTRES A L'ABBÉ FARGÈS.	
I. <i>Turgot à l'abbé Fargès</i>	152
II. <i>L'abbé Fargès à Turgot</i>	153
III. <i>Turgot à l'abbé Fargès</i>	153
16. FACULTÉ DE THÉOLOGIE : Décisions admettant Turgot, 1 ^o à la preuve des mœurs et cours ; 2 ^o à la maison de Sorbonne.	154
I. <i>Procès-verbal de l'assemblée de la Sorbonne du 23 mai</i>	154
II. <i>Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre</i>	155

TABLE DES MATIÈRES

677

III. <i>Procès-verbal de l'assemblée du 31 décembre.</i>	156
** Extraits de <i>Lettres du Prévôt des Marchands.</i>	156

1750

* 17. REMARQUES CRITIQUES SUR les <i>Réflexions philosophiques</i> (de Maupe- tuis) sur l'origine des langues et la signification des mots.	157
** 18. SUR QUELQUES PREUVES DE L'EXISTENCE DE DIEU (Fragment).	179
** 19. LETTRE AU CHEVALIER TURGOT à Malte. (Détails divers. — Discours à la Sorbonne. — Le Prévôt des Marchands. — Nouvelles littéraires.).	184
** Extraits de <i>Lettres du Prévôt des Marchands</i>	185
* 20. LETTRES A L'ABBÉ DE ... SUR LE SYSTÈME DE BERKELEY.	
1 ^{re} lettre (Système de Berkeley. — Origine de nos connaissances.)	185
2 ^e lettre (Notion de la distance. — Existence des corps. — Certitude du moi. — L'étendue et la substance.)	188
* 21. DISCOURS AUX SORBONNIQUES.	
I. <i>Discours sur les avantages que l'établissement du christianisme</i> <i>a procurés au genre humain, prononcé en latin à l'ouverture</i> <i>des Sorboniques par M. l'abbé Turgot, prieur de Sorbonne, le</i> <i>vendredi 3 juillet 1750.</i> (Origine divine du christianisme. — L'univers avant le christianisme. — Bienfaits de la religion nouvelle. — Son influence sur les mœurs. — Les législateurs antiques et la loi chrétienne.)	194
Première partie.	197
Seconde partie.	205
II. <i>Tableau philosophique des progrès successifs de l'esprit humain.</i> <i>Discours prononcé en latin dans les écoles de Sorbonne, pour</i> <i>la clôture des Sorboniques, par M. l'abbé Turgot, prieur de la</i> <i>maison, le 11 décembre 1750.</i> (Les lois naturelles. — Le progrès humain. — Diversité des langues et des degrés de civilisation. — Formation des empires. — Invention de l'écriture. — Les sciences, la poésie, la philosophie dans l'antiquité. — La Grèce et Rome. — Le christianisme. — Le moyen-âge, les arts méca- niques. — Les langues modernes. — L'imprimerie. — Le siècle de Louis XIV.)	214
22. PREMIÈRE ELÉGIE DE TIBULLE. Traduction en vers (non reproduite).	235
23. FACULTÉ DE THÉOLOGIE : Décision à la fin du priorat de Turgot . .	236
Changement d'état de Turgot : récits de divers biographes. . .	236

DEUXIÈME PARTIE

TURGOT MAGISTRAT (1751-1761)

1751

24. LETTRE A M ^{me} DE GRAFFIGNY sur les <i>Lettres d'une Péruvienne.</i> (<i>La</i> <i>Péruvienne.</i> — L'inégalité des conditions. — La distribution des	
--	--

professions. — La civilisation et la nature. — L'éducation. — Le roman de <i>La Péruvienne</i> . — Le mariage. — La bonne intelligence dans la vie commune. — Encore l'éducation.)	241
25. PLAN D'UN OUVRAGE SUR LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE. (Idées générales : divers aspects de la Géographie politique.)	255
<i>Esquisse du plan. — Mappemondes politiques. — (Première mappemonde : les races. — Deuxième mappemonde : institution des peuples sur le globe; les colonies et les guerres; les climats. — Troisième mappemonde : la Grèce. — Quatrième mappemonde : l'époque d'Alexandre. — Cinquième mappemonde : la République romaine. — Sixième mappemonde : l'Empire romain; Constantin; les religions; l'intolérance; le christianisme. — Septième mappemonde : les Barbares, Mahomet. — Les Pays-Bas.)</i>	
	258
Vers 1751	
26. PLAN DE DEUX DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE (Introduction : Marche générale du progrès humain.)	275
<i>Plan du premier Discours sur la formation des gouvernements et le mélange des nations. (Origines des nations; la Bible; les chasseurs; les pasteurs; les laboureurs; les villes; le chef; les guerres; le gouvernement intérieur; les grandes et les petites nations; les monarchies et les républiques; les colonies; les migrations; le despotisme; les révolutions; le rôle des femmes; l'esclavage.)</i>	
	277
<i>Plan du second Discours sur les progrès de l'esprit humain (Origine des langues; les génies, les climats; les progrès des langues, des sciences et des arts; l'histoire; la philosophie; les mathématiques; la logique et la métaphysique; la morale et la politique; le mélange des langues; leur fixation; le goût.)</i>	
	298
27. FRAGMENTS DIVERS.	
I. <i>Pensées et fragments pour l'un des ouvrages sur l'Histoire universelle ou sur les Progrès et la Décadence des Sciences et des Arts.</i>	
1. Le surnaturel. — 2. La discipline.	324
3. Le progrès depuis les invasions. — 4. Le droit.	325
5. Le gouvernement des femmes. — 6. Les législateurs.	326
* II. <i>Fragments et pensées détachées pour servir à l'ouvrage sur la Géographie Politique.</i>	
1. La géographie politique et le droit public.	327
2. La culture du sol.	328
3. Les législateurs.	330
4. Le pouvoir de prévision.	331
* III. <i>Pensées diverses sur la Morale.</i>	
1. L'imagination. — 2. La fierté.	331
3. Les préjugés. — 4. La vanité. — 5. Les femmes. — 6. Les opinions.	332

* IV. *Autres Pensées.*

1. Origine des sciences et des arts. — 2. Les préjugés. . . .	333
3. Les erreurs.	334
4. Le mérite.	335
5. Les jugements. — 6. Les Empires. — 7. Les pédants. . .	336
8. Origine de l'histoire.	337
9. Les caractères nationaux.	338
10. Caractères des différentes langues. — 11. La méditation. — 12. Fontenelle.	339
13. La vanité. — 14. Le génie allemand. — 15. Les chrono- graphes français. — 16. Le théâtre danois. — 17. Les systèmes.	340

28. PLAN INACHEVÉ DE DISCOURS SUR LES PROGRÈS ET LA DÉCADENCE DES SCIENCES ET DES ARTS.	340
--	-----

29. RÉFLEXIONS SUR LES LANGUES.

I. <i>Réflexions générales et pensées diverses.</i> (Utilité de l'étude des langues pour la métaphysique et pour l'histoire. — Exem- ples d'analogies dans les métaphores.)	346
** II. <i>Autres réflexions sur les Langues.</i> (Exemples de formation des mots.)	351
** III. <i>Sur le mot amour et sur l'amour de Dieu</i>	358

1751-1754

30. DÉCISIONS RELATIVES A LA SITUATION DE TURGOT COMME MEMBRE DU
PARLEMENT ET COMME MAÎTRE DES REQUÊTES.

I. <i>Lettres de provisions à Turgot d'un office de conseiller substitut du Procureur général au Parlement de Paris.</i>	365
** II. <i>Lettres de provisions à Turgot d'une charge de conseiller lay au Parlement de Paris.</i>	365
** III. <i>Lettre accordant à Turgot une dispense d'âge et de ser- vices pour une charge de maître des requêtes</i>	366
** IV. <i>Lettre approuvant l'acquisition par Turgot d'une charge de maître des requêtes.</i>	367
** V. <i>Lettre de provisions à Turgot d'une charge de maître des requêtes.</i>	368
VI. <i>Institution d'office par le Roi d'une Chambre des Vacations au Parlement de Paris, et nomination de Turgot à cette Chambre.</i>	369
VII. <i>Lettres Patentes instituant une Chambre royale pour rempla- cer provisoirement le Parlement et nommant Turgot à cette Chambre.</i>	370
VIII. <i>Suppression de la Chambre royale et rétablissement du Par- lement.</i>	371

1753-1754

**31. FRAGMENTS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

- I. *Remarques sur les notes qui accompagnent la traduction de Child.* (Effets du haut intérêt de l'argent. — Le commerce des grains. — Le prêt à intérêt.) 372
- II. *Plan d'un ouvrage sur le commerce, la circulation et l'intérêt de l'argent, la richesse des Etats.* (1. Plan général. — 2. La propriété. — 3. Le négociant. — 4. Les entraves à la liberté ; les taxes.) 376

32. LETTRES A UN GRAND VICAIRE SUR LA TOLÉRANCE.

- I. *Première lettre à un grand vicaire* (1753) 387
- II. *Le Conciliateur ou Lettres d'un ecclésiastique à un magistrat sur les affaires présentes* (par Loménie de Brienne) 391
- Lettre I. — 1^{er} mai 1754. 393
- Lettre II. — 8 mai 1754 398
- III. *Deuxième lettre à un grand vicaire* (1754). 412

33. SUR LE JANSÉNISME ET LE PARLEMENT.

- * I. *Fragments d'une histoire du Jansénisme.* (Origine du jansénisme. — La question du libre-arbitre. — Les Jésuites. — L'*Augustinus*. — Le Cardinal de Mazarin.) 425
- ** II. *Plan d'un ouvrage contre le Parlement* (fragments). (Les droits du Parlement et les droits de Roi.) 435
- ** 34. SUR LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE (fragment). (Le commerce national. — Paris et les provinces. — Les manufactures.) 436

1755

35. QUESTIONS IMPORTANTES SUR LE COMMERCE, à l'occasion des oppositions au dernier bill de naturalisation des protestants étrangers, de Josias Tucker. (Traduction).

- SECTION I. — Questions préliminaires sur les préjugés du peuple, sur les termes d'*étranger* et d'*anglais*, sur les services que les étrangers ont autrefois rendus au commerce de cette nation. (Les étrangers et les anglais ; l'intérêt terrien.) 442
- SECTION II. — De l'introduction des nouvelles manufactures, de la perfection des anciennes, et de l'accroissement du commerce. 444
- SECTION III. — Des matériaux pour le travail, et de l'emploi des pauvres 447
- SECTION IV. — Sur les causes du manque d'emploi des hommes 448
- SECTION V. — Examen des autres causes auxquelles on attribue le manque d'emploi des hommes 450
- SECTION VI. — Faux prétexte : Commençons par trouver de l'emploi pour ces étrangers avant de les appeler. — Réponse 452

SECTION VII. — La multiplication des habitants est la force d'un royaume	453
SECTION VIII. — L'augmentation du peuple est la richesse d'un Etat	454
SECTION IX. — La multiplication des habitants augmente le revenu des propriétaires de terres	456
SECTION X. — L'amélioration des terres dépend de la multiplication du peuple	457
SECTION XI. — Les deux intérêts du royaume, l'intérêt <i>terrien</i> , l'intérêt du commerce rentrent l'un dans l'autre	458
SECTION XII. — Situation des étrangers qui ont de l'argent dans nos fonds publics, et des commerçants et artisans riches qui vivent dans certains pays de l'Europe	459
SECTION XIII. — Des taxes de toute espèce, et particulièrement de la taxe pour les pauvres	460
SECTION XIV. — Du droit de naissance d'un Anglais	461
SECTION XV. — Du véritable intérêt des Anglais	462
SECTION XVI. — Dans le commerce, si l'on n'a pas des rivaux au dedans, on en a au dehors	463
SECTION XVII. — Examen de cette objection : que les étrangers ôteraient le pain de la bouche à nos compatriotes, et nous enlèveraient les secrets du commerce	463
SECTION XVIII. — Il est également de la bonne politique d'envoyer des Anglais dans nos colonies, et d'attirer des étrangers pour venir augmenter notre nombre	464
SECTION XIX. — Si, en cas que le bill de naturalisation eût passé, il est probable que les mendiants en eussent le plus profité ?	466
SECTION XX. — Si, en cas que le bill pour la naturalisation eût passé, il est probable que les libertins et les mauvais sujets eussent été les plus empressés à en profiter ?	466
SECTION XXI. — Quel est le moyen le plus doux et le plus efficace pour réformer les mœurs d'une nation ?	467
SECTION XXII. — L'admission des étrangers considérée par rapport à la constitution de l'Eglise et à celle de l'Etat	469
SECTION XXIII. — Des leçons de l'humanité, et des principes du christianisme	470

1756

36. ÉPIGRAMME SUR LE TRAITÉ DE VERSAILLES	472
* 37. ÉTYMOLOGIE, article de l' <i>Encyclopédie</i> . (Définition. — Sources des conjectures étymologiques. — Principes de critique pour apprécier la certitude des étymologies. — Utilité des recherches étymologiques ; les définitions. — Lettre du Président De Brosses.)	473
* 38. EXISTENCE (Métaphysique), article de l' <i>Encyclopédie</i> . (Définition. — De la notion de l'existence. — Des preuves de l'existence des êtres extérieurs.)	517

- * 39. EXPANSIBILITÉ (Physique), article de l'*Encyclopédie*. (Définition. — De l'expansibilité en elle-même, de ses lois et de ses effets. — De l'expansibilité considérée physiquement; des substances auxquelles elle appartient, des causes qui la produisent ou qui l'augmentent. — De l'expansibilité comparée dans les différentes substances auxquelles elle appartient — Des usages de l'expansibilité et de la part qu'elle a dans la production des plus grands phénomènes de la nature.) 538

1757

40. FOIRE (Commerce et politique), article de l'*Encyclopédie*. (Définition. — Utilité des foires et marchés. — Inconvénients des taxes et des gênes qui y sont attachées.) 577
41. FONDATION (Politique et droit naturel), article de l'*Encyclopédie*. (Définition. — Vice des Fondations. — Laissez-faire.) 584
- ** *Lettre de Diderot* du 21 janvier 1759 594

1759

42. ÉLOGE DE VINCENT DE GOURNAY.
- I. *Lettre de Turgot à Marmontel*. 595
- * II. *Éloge de Vincent de Gournay*. (La science du commerce. — Vincent de Gournay. — La liberté du travail. — Les hommes à systèmes. — La protection de l'industrie. — Les taxes et la finance. — Le bureau du commerce. — Les encouragements. — La traduction de Child. — Voyages de Gournay. — Sa vie. — Son système.) 595
- Turgot chez Quesnay*. Extrait des Mémoires de M^{me} du Hausset, femme de chambre de M^{me} de Pompadour 622

1760 — 1761

43. ARTICLES DE CRITIQUE LITTÉRAIRE 624
- I. *Lettre sur les poésies erses*. (Le style oriental.) 624
- II. *Préface de la traduction*, par Huber, de la *mort d'Abel* de Gessner. (La *mort d'Abel*. — Les poètes suisses. — Les *Idylles* de Gessner.) 628
- III. *Eclaircissements sur la versification allemande* et sur la nature de la prose mesurée dans laquelle sont écrits les ouvrages poétiques de M. Gessner.
1. (Du mécanisme de la versification allemande 634
2. De la prose mesurée.) 649
- IV. *Avertissement* en tête de la traduction, par Huber, des *Idylles* et *Poèmes champêtres*, de Gessner, avec une lettre de Huber. (Les *Idylles* de Gessner. — Les Pastorales allemandes.) 665

